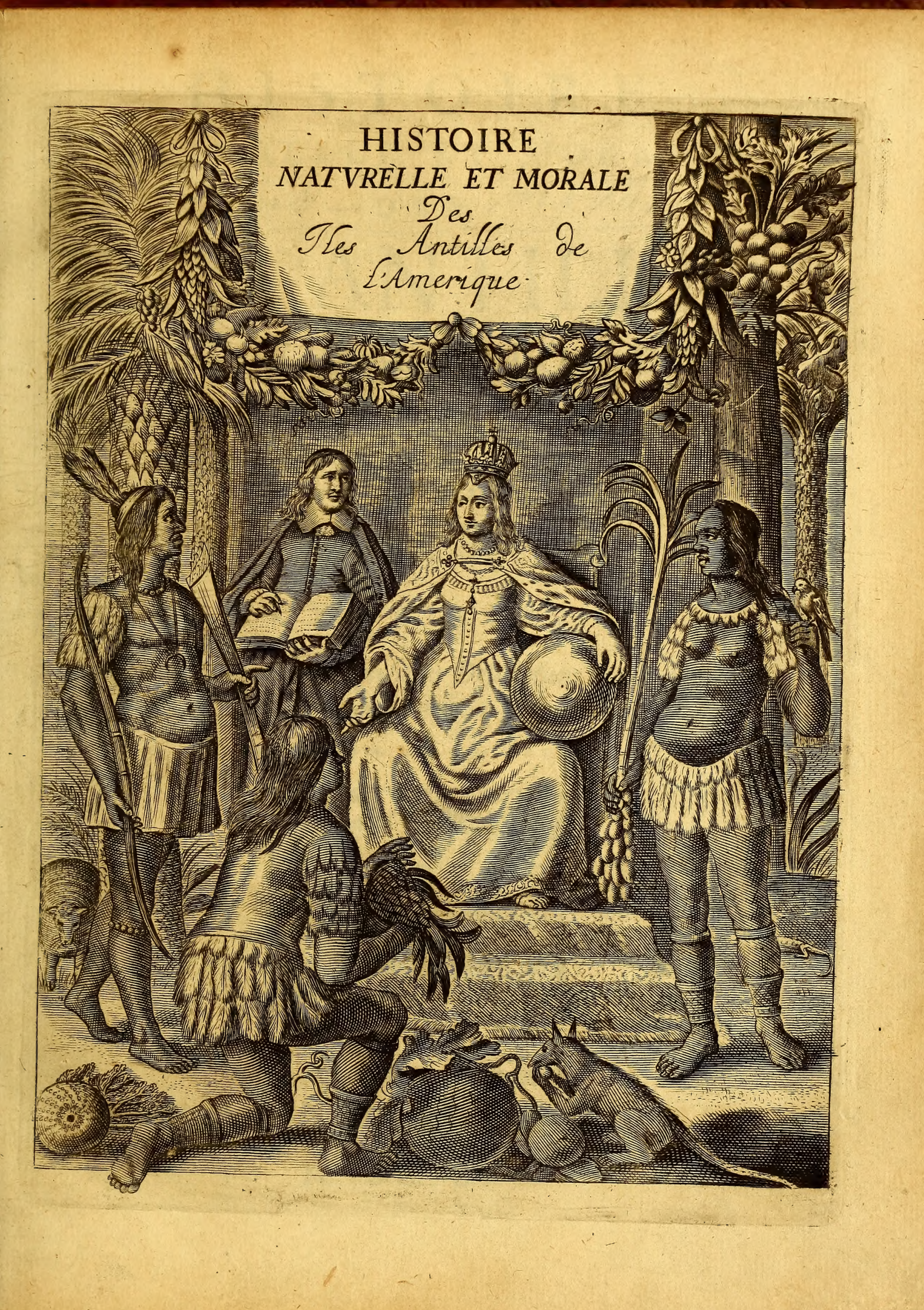

GAUDEO.

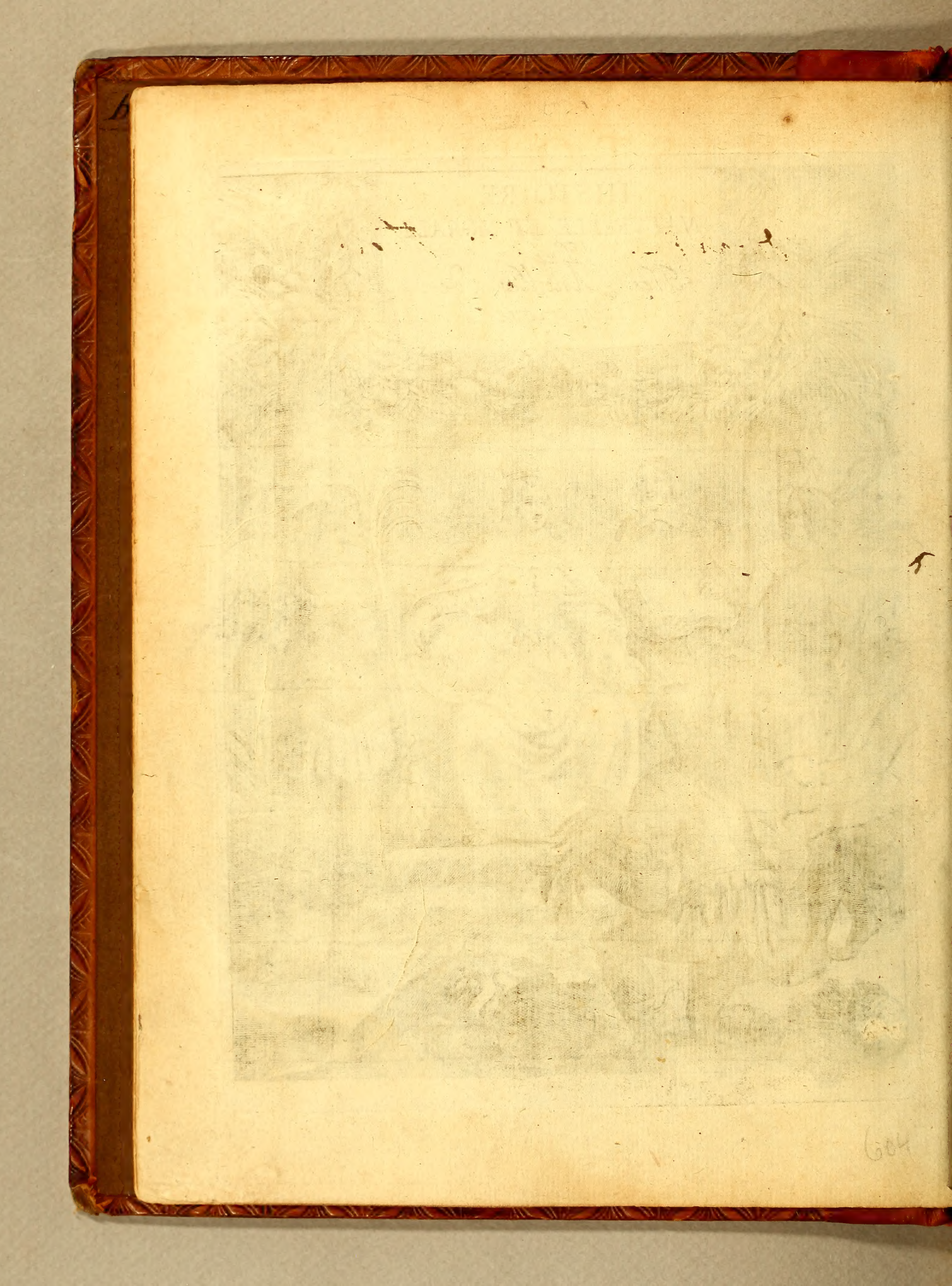
33:2

Sabin 72316

De Rochefort

vol. du Tertre.


HISTOIRE
NATVRELLE ET MORALE
Des
Iles Antilles de
l'Amerique



HISTOIRE
NATURELLE ET MORALE
Edward — DES Mathew.
ILES ANTILLES
DE L'AMERIQUE.

Enrichie d'un grand nombre de belles Figures en taille douce, des Places & des Raretez les plus considerables, qui y sont décrites.

Avec un Vocabulaire Caraïbe.

SECONDE EDITION.

Reveuë & augmentée de plusieurs Descriptions, & de quelques éclaircissemens, qu'on desiroit en la precedente.

par le Pere du Tertre. vide Bomare t. V. p. 132.



A ROTERDAM,
Chez ARNOUT LEERS,

M. DC. LXV.

A
MONSIEUR
MONSIEUR
DE BEVEREN
GOUVERNEUR
DE
L'ILE DE TABAGO,

Pour les Hauts & Puissans Seigneurs les Estats Generaus des Provinces Vnies du Païs-bas.

ONSIEUR,

Ayant esté convié de revoir l'Histoire Naturelle & Morale des Iles Antilles de l'Amerique, & d'en procurer une Edition nouvelle, qui fut enrichie de plusieurs Descriptions, & de quelques figures &

éclaircissemens, qu'on desiroit en la precedente: j'ay creu que je ne pouvois rechercher une protection plus avantageuse à toutes ces Additions, qu'en leur faisant voir le jour à la faveur de vôtre Nom, qui est autant celebre dans cette partie du nouveau Monde, dont ce Livre traite, qu'il est illustre & de bonne odeur au milieu de nous. Mais bien que je sois persuadé, que ce petit Ouvrage doive recevoir un ornement & un éclat tout particulier de la liberté que je prens, & que je confesse hautement, qu'il a besoin de cet apuy, pour paroitre aus yeus d'un siecle tres-éclairé, & qui a sujet d'examiner plus severement que par le passé,

les

les pieces de cette nature qu'on luy presente : il faut neantmoins que je vous avoue, MONSIEUR, que ce n'eſt point tant ſon propre intereſt, qui m'oblige à vous l'ofrir, que le deſir qui me preſſe, de donner au public quelques preuves de la grande eſtime que ie fais de vos eminentes vertus, & ſingulierement de vôtre pieté, & de ce zele que vous avez pour l'avancement de la gloire de Dieu, dans cette aimable Colonie, qui recueille avec ioye les dous fruits de vôtre ſage conduite, depuis que la providence vous y a appellé. Il eſt vray, MONSIEUR, que n'ayant pas le bien d'eſtre connu de vous, i'ay ſuiet d'aprehender, que d'abord

vous

vous ne ſoyez ſurpris de mon procedé : mais ſi vous me permettez de le iuſtifier, ie vous diray s'il vous plait, qu'en viſitant durant mes voyages la plûpart des Iles de l'Amerique, & trouvant celle de Tabago entierement deſerte, bien qu'elle me parut richement pourveuë, de tous les avantages naturels, qu'on eut pu deſirer pour recevoir des Habitans : ie ſouhaitois dés lors, que quelque perſonne d'autorité, prit la reſolution de la faire cultiver comme elle le meritoit : de ſorte, qu'ayant en ſuite entendu, que Meſsieurs Lampſins y avoient fait porter à leurs frais & dans leurs propres vaiſſeaus, pluſieurs

ſieurs braves hommes, pour y établir une nouvelle Peuplade, ſous la Commiſsion & les favorables auſpices des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus des Provinces Unies du Païs bas, & qu'ils vous avoient preſenté à leurs Hautes Puiſſances, pour y commander en leur Nom : je benis Dieu de tout mon cœur de ce genereus deſſein, & de l'excellent choix que ces Seigneurs avoient fait de vôtre Perſonne, pour en avoir la direction : & dés ce tems-là, je conceus de grandes eſperances, qu'il ſeroit acompagné d'un heureus ſuccés par la benediction du Seigneur, & que cette belle Terre étant en de

ſi bonnes mains, ſeroit bien toſt, l'une des plus floriſſantes & des plus celebres de toutes les Antilles. Certes, MONSIEUR, ie puis dire maintenant avec verité, que mon attente n'a point eſté vaine, & que mes deſirs ſont à preſent parfaitement acomplis, puiſque j'aprens avec une ſatisfaction nonpareille, par le recit conſtant & unanime de tous ceus qui en ſont retournez dépuis peu, qu'outre la grande prudence, l'équité, & la moderation tres-exquiſes, que vous aportez en l'adminiſtration de vôtre charge, en protegeant les gens de bien, reprimant, les déreglez par les loix de la juſtice, & veillant ſur tout que Dieu

ſoit

ſoit ſervi, dans toute l'étenduë de vôtre Gouvernement : vous gardez encore un ſi bel ordre dans vôtre Maiſon, & vous y recevez avec tant de courtoiſie & de civilité toutes les Perſonnes d'honneur qui vous viſitent, que vous conſervez & avancez merveilleuſement parmi ce nouveau Monde, la gloire & la reputation de la Nation Belgique. Je ſais, MONSIEUR, que vôtre Modeſtie, qui releve grandement le luſtre de vos autres perfections, n'aprouvera point ces loüanges, bien qu'elles ſoyent fondées ſur la verité : c'eſt pourquoy je ne m'etendray point plus avant dans cette riche matiere, de peur de vous

ofenser, & afin aussi que l'on ne me puisse point imputer avec quelque couleur, d'avoir entrepris de faire vôtre Eloge, qui est reservé à une meilleure plume : mais je vous prieray tant seulement, que pour confirmer ce que cette Histoire pose par tout pour constant; assavoir, que les Iles Antilles ne sont point si obscures, qu'elles n'ayent le bonheur d'estre éclairées de plusieurs honnestes Familles, & particulierement de Chefs, qui sont tres-illustres, pour leur pieté, leur valeur, leur sagesse, & méme pour leur grande erudition; il vous plaise, MONSIEUR, de soufrir que j'ajoûte encore ce mot : qu'ayant la connoissance de toutes

les

les belles choſes, & poſſedant en égale perfection les plus nobles langues de l'Europe, & même celles qui ſont les plus priſées entre les doctes, comme les excellentes Poëſies Latines que nous avons de vôtre faſſon le témoignent amplement: Vous avez auſsi toutes les graces naturelles & aquiſes, & tous les atraits de l'eſprit & du corps, qui ſont capables de toucher les cœurs & de gagner les afections des Habitans de l'Ile que vous gouvernez, & des étrangers qui y abordent: tellement, qu'encore que cet agreable ſéjour ait toutes les beautés & tous les charmes qu'on ſauroit deſirer, pour le rendre acompli, il faut toutéfois

fois avoüer, que vous estes son plus precieus joyau, & que vous faites ses plus cheres delices. Voila, MONSIEUR, le sentiment commun de tous ceus qui ont eu le bien de vous voir, & les raisonnables motifs qui m'ont excité à graver vôtre Nom au frontispice de cette Histoire des Iles Antilles, entre lesquelles celle où vous commandez, est la premiere en ordre, de même que vos soins l'ont renduë l'une des plus considerables. Et c'est aussi de toutes ces necessaires & evidentes premisses, que je tireray s'il vous plait, la preuve tres-claire de la justice de mon entreprise, de méme que c'est sur vôtre grande bonté que je fonde

de l'eſperance que i'ay, qu'en la ſéellant de vótre aprobation, vous agreerez, le petit preſent que ie vous fais de la Deſcription de vótre Ile & du païs des Apalachites en particulier, comme un témoignage du ſervice que ie vous ay voué & du reſpect tres-ſincere que ie vous porte, & comme un gage inviolable des prieres que ie preſente à Dieu pour la proſperité & la benediction de vos grands employs, me diſant à toujours.

MONSIEUR

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur,

DE ROCHEFORT.

PREFACE.

NOus avons le malheur dans les Relations que l'on nous donne des païs lointains, que souvent elles sont écrites par des personnes interessées, qui par de certains motifs & pour de certaines considerations deguisent la verité, & nous representent les choses d'un autre air, & sous une autre couleur, qu'elles ne sont en effet. Quelquéfois aussi nous rencontrons des Ecrivains, qui de sang froid & de gayeté de cœur, nous en font acroire, & prenent plaisir à imposer à nôtre credulité. Les uns & les autres ont l'assurance de mentir, & croyent qu'ils le peuvent faire inpunément, parce qu'ils viennent de loin, comme dit le proverbe. Et par fois enfin nous sommes sujets à récevoir des pieces de cette nature, de la main de gens simples & grossiers, qui n'ont ni estude ni esprit pour nous donner rien d'exact & d'assuré, & dans les écrits desquels on ne trouve pas de certitude ni de fondement, parce qu'en plusieurs sujets ils ont pris le blanc pour le noir, & que faute d'avoir ou bien compris, ou bien retenu les choses, ils ne nous les raportent pas dans leur naïve verité: quoy qu'au reste leur intention ne soit pas de nous tromper. Mais au contraire, c'est un grand avantage, quand de tels Ouvrages sont composez par des Auteurs, ou l'on peut reconnoistre tout ensemble ces trois conditions, d'estre desinteressez, de ne point faire jeu de la verité, & d'avoir de la memoire & de l'intelligence, pour former leurs Relations.

Ceus qui prendront la péne, de jetter les yeus sur l'Histoire que nous leur presentons en ce Volume, y doivent esperer les deus premieres de ces conditions que nous venons d'établir, c'est à dire en un mot, la sincerité: veu que c'est une loüange, qu'il semble qu'un chacun se peut donner innocenment, à moins que

sa

sa propre conscience le demente. Mais pour les qualitez de l'esprit que nous avons representées comme la troisiéme condition, nous n'en saurions prendre l'eloge, sans faire un trait de vanité.

Nous osons nous promettre que le titre d'Histoire Naturelle & Morale, *que nous mettons sur le front de cet Ouvrage, ne semblera ni trop fastueus ni trop vaste, à ceus qui daigneront le confronter avec le corps de la piece. Au moins avons nous tasché de proportionner la grandeur de l'edifice, à la magnificence du portail. Ce n'est pas que nous nous vantions icy d'avoir compris dans ce Livre, tout ce que l'on pourroit écrire sur le sujet des Antilles. On trouveroit assez de matiere pour en amplifier de beaucoup l'Histoire Naturelle, & même la Morale: Mais quoy qu'il en soit, il nous semble que nous avons satisfait en quelque sorte, à ce que le frontispice du Livre fait esperer aus Lecteurs, & que si chaque partie du Nouveau Monde, étoit examinée aussi particulierement par les Historiens, l'Ancien en seroit mieus informé, qu'il n'a esté jusqu'à present.*

Nous avons esté obligez à toucher en quelques endroits, des sujets déja traitez par d'illustres Ecrivains, & connus d'une infinité de personnes: non certes en intention ou de grossir nôtre volume, ou de nous élever au dessus de ces grands Auteurs: mais parce que sans cela nôtre Histoire eut esté defectueuse. Tout de même qu'une Carte de la France seroit imparfaite, si son Auteur y avoit obmis quelques places considerables, sous ombre, que d'autres Geographes les auroient marquées en des Cartes particulieres, de chaque Province du Royaume. Et n'eantmoins, nous nous sommes retranchez en ces matieres, autant qu'il nous à été possible, comme en la Description du Cocos *de* l'Ananas *& de plusieurs autres choses.*

 A l'exem-

A l'exemple de Lery & de l'Escarbot, & d'autres Historiens, & par le conseil & les invitations de quelques-uns de nos amis, nous avons parsemé cet Ouvrage de paraleles, & d'opositions enpruntées de divers Païs & de divers Peuples. Si quelcun trouve que c'est interrompre le fil de l'Histoire, alonger le parchemin, & amuser le tapis: nous nous flatons dans la creance, qu'il y en aura d'autres, à qui ces petis enrichissemens ne seront pas desagreables. Et s'ils ne les considerent pas comme de traits apartenans au dessein essenciel du tableau, ils les pourront regarder avec quelque plaisir, comme des bordures de fleurs, de fruits, & d'oiseaus, pour l'ornement de la piece.

Pour ne pas fatiguer le Lecteur, en lui faisant faire de trop grandes traites tout d'une halene, & pour ne point lasser ses yeus par une trop longue & trop uniforme tissure de periodes & de discours, nous avons divisé nôtre Histoire en autant de Chapitres & d'Articles, que nous avons estimé le pouvoir faire raisonablement, & avec grace. Mais en quelques endrois, la contexture & la liaison de la matiere ne nous ayant pas laissé la liberté de faire des pauses, & de couper nôtre recit, comme nous l'eussions voulu; cette contrainte nous servira d'une excuse suffisante.

Le discours est l'image de la pensée. Mais le portrait represente la chose même. C'est pourquoy, nous ne nous sommes point contentez de simples paroles dans cette Histoire. Nous y avons ajoûté un grand nombre de figures & de tailles douces, selon les sujets qui nous l'ont permis, pour en inprimer plus puissanment l'idée dans les esprits, par une demonstration sensible & palpable. Et nous n'avons pas creu, que les celebres Auteurs qui ont excellenment representé une partie des mêmes choses par

le

le burin de leurs Graveurs, comme entr'autres Charles de l'Ecluse, & Iean de Laet, nous en dussent détourner : veu que par ces aides nous facilitons l'intelligence des matieres, & nous divertissons nos Lecteurs, en même tems que nous embélissons & que nous enrichissons nôtre Histoire. Mais si la main du Graveur qui a tasché de suivre le crayon du Peintre, n'a pas bien conduit tous ses traits, nonobstant les soins & les adresses de ceus qui en ont formé les desseins, il s'en faudra prendre seulement à sa foiblesse & à son inadvertence, & non pas rejetter la faute sur les Directeurs de l'Ouvrage, qui n'ont rien oublié, de tout ce qu'ils ont creu pouvoir contribuer, à sa perfection.

Pour les manquemens de ce Livre, qui peuvent estre venus de nous mêmes, sans que le Scribe ni l'Imprimeur y ayent rien contribué, nous n'aurons point de honte de les reconnoitre, & nous nous garderons bien de les défendre, quand on nous les aura montrez, sachant assez qu'elle est la foiblesse, & de la memoire & du jugement de tous les hommes du monde. Seulement nous suplions ceus qui les auront remarquez, de s'apliquer à eus mêmes ce dire fameus,

Homo sum, humani à me nihil alienum puto.

C'est à dire de se souvenir qu'ils sont sujets à se méprendre, & à se tromper comme toute autre personne. Qu'au lieu donc de reprendre severement & avec rigueur, ce qu'ils n'aprouveront pas dans nôtre Histoire, ils nous en avertissent doucement & en charité : & nous y defererons autant que la raison nous le pourra persuader. Ainsi bien loin de nous en plaindre, nous leur en aurons de l'obligation, & le public en recevra de l'utilité, si ce Livre est mis encore une autre fois en lumiere.

Nous citons souvent avec honneur, plusieurs personnes de merite de toutes sortes de conditions & qualitez, qui habitent dans les Colonies, que diverses Nations de l'Europe ont formées aus Antilles. Nous avons estimé que nous en devions user de la sorte, pour autorizer par ce moyen nos Relations, & leur procurer plus d'éclat & plus de certitude. Nous avons aussi produy ces illustres & irreprochables témoins, pour desabuzer plusieurs qui sont si mal informez de ces Iles, qu'ils se persuadent, qu'elles ne servent pour la plûpart, que de retraite aus banqueroutiers & aus gens de mauvaise vie. Le contraire étant neantmoins tres-averé, assavoir, qu'elles sont habitées par une infinité d'honnestes familles, qui y vivent civilement & en la crainte de Dieu.

Ce n'est pas pour obliger cette Province tres-renommée, en laquelle cette Histoire a esté mise sous la presse, que nous avons toûjours employé le terme d'Hollandois, *pour exprimer toute cette florissante Nation, qui releve de la Souveraineté des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Generaus des Provinces Unies des Païs-bas: mais seulement pour nous rendre intelligibles à nos François, en nous acommodant au stile communement receu parmi eus, qui comprend sous ce mot, tous les Habitans des autres Provinces confederées.*

AVERTISSEMENT AU LECTEUR,

Touchant cette ſeconde Edition de l'Hiſtoire des Antilles.

CEtte Hiſtoire, ayant eſté imprimée en un Païs ou nôtre langue eſt étrangere, ce n'eſt pas de merveille, qu'il s'y trouve pluſieurs fautes. Et il y a plutôt ſujet de s'étonner, qu'il ne s'y en rencontre pas d'avantage. Il y a pluſieurs è aigus, où il n'en faut pas, & ſouvent il n'y en a point, où il en faut, ſelon la regle d'aujourduy. Nous diſons auſſi le mêmé des Apoſtrofes, & des ponctuations, On trouvera auſſi en quelques endrois, des lettres qui ne ſont pas neceſſaires, ſuivant la prononciation & l'ortografe qui ont cours; & en d'autres il en faudroit ajoûter, pour eviter les incongruitez. Nous aurions fait une liſte de toutes ces fautes, que nous condamnons les premiers, ſi nous néuſſions craint, qu'elle eut étonné par ſa longueur.

Pour ce qui eſt de l'elegance & des enrichiſſemens du langage, comme cela n'eſt pas de l'eſſence de l'Hiſtoire; Les eſprits ſolides & raiſonnables, rechercheront plus icy les choſes, que les mots, & la verité que les ornemens. Nous confeſſons neantmoins, que pour nous eſtre arrétez un peu trop ſcrupuleuſement, aus propres termes de quelques memoires, qui nous ſont venus de diverſes mains, nous avons quelquéfois employé des mots qui ne ſont plus de miſe, & même des faſſons de parler, qui ne ſont pas du bel uſage. Nos Lecteurs, les ſuporteront s'il leur plait: puiſque ſi ces fautes font tort à la pureté de la diction, & à l'élegance du ſtile, qui eſt à preſent le mieus receu, elles ne corrompent point le ſens, & ne changent pas la ſubſtance des choſes.

Nous demandons particulierement ce benin ſuport, en faveur des Additions, des éclairciſſemens, & des amplifications que nous avons eſté obligez de faire à cette deuziéme Edition,

ſans en avoir pû conferer ſelon nôtre deſir, avec ce tres-docte & incomparable Amy & Allié, qui eut la bonté de polir, d'orner, & d'adoucir par ſes pures & naïves expreſſions, les rudes matieres que nous lui communiquâmes pour en compoſer cette Hiſtoire, à peu prés en la même forme, qu'elle a paru en ſa premiere impreſſion. Car nous avoüons que c'eſt de cette excellente plume, que nous tenons la plus grand'-part, de tout ce qu'il y a de plus net & de plus exact dans cet Ouvrage, & particulierement tous ces riches paraleles, & toutes ces judicieuſes opoſitions, dont il luy plût de parſemer, comme d'autant de belles fleurs, l'Hiſtoire Morale de nos Caraïbes: de même que nous lui devons le Vocabulaire du langage de ce Peuple, qu'il obtint du P. Raymond qui étoit alors à Paris. De ſorte, que ſi nous avions eſté encore aſſez heureus, pour eſtre éclairez de ſes belles lumieres, ſans doute, que cette piece pourroit eſtre miſe au rang des plus achevées en ſa forme, comme nous oſons avancer, qu'elle l'eſt en la verité de ſes matieres. Mais une étenduë d'environ deus cens lieuës de chemin qui nous ſepare, ayant interrompu dépuis quelques années le dous commerce de lettres, que nous entretenions auparavant avec ce grand homme: le Lecteur debonnaire eſt ſuplié d'atribuer à cette inſurmontable neceſſité, l'inegalité du ſtile qui eſt viſible en quelques endrois, & la privation de tous les autres precieus ornemens, dont cette Hiſtoire auroit eſté enrichie, ſans cet éloignement.

Bien que tout cet univers ſoit un teatre d'inconſtance, où il arrive journellement des revolutions ſi étranges & ſi inpreveuës, qu'elles changent en peu de tems la face des choſes mêmes, qui ſembloient eſtre les plus afermies: il faut particulierement confeſſer, que ces alterations & ces changemens ſont plus reconnoiſſables & plus frequens dans ce nouveau Monde, duquel nous décrivons icy une partie; qu'en aucun autre endroit de l'ancien, où nous habitons. Dépuis environ dixſet ans, que nous ſommes de retour du dernier des voyages que nous y avons faits cheminans en nôtre vocation, ſelon l'ordre que la providence nous avoit adreſſé: nous aprenons que des Iles qui avoient alors des Colonies tres-floriſſantes, ſont à preſent preſque deſertes, & que d'autres, qu'on tenoit

en ce tems-là comme abandonnées, sont maintenant peuplées à merveille. Que la plûpart des mêmes Iles ont changé de Seigneurs fonciers, bien qu'elles reconnoissent la même Souveraineté dont elles relevoient auparavant. Que les Indiens originaires du Païs, sont tellement reduits à l'étroit, qu'ils n'ocupent plus que les Terres de *la Dominique* & de *Saint Vincent*, où l'on projette encore d'établir des Colonies, & de les obliger à les recevoir ou par amitie ou par force. Tellement qu'on nous assure, que si nous étions maintenant sur les lieus, nous aurions de la péne à reconnoitre les choses, que nous y avons autréfois veuës de nos propres yeus, & touchées de nos propres mains.

Voila, ce qui concerne les changemens qui sont arrivez aus Antilles: & pour ce qui touche ceus du Continent, les derniers memoires qui nous sont venus du sein de la Mexique nous informent, que la Colonie de la Palme, qui ocupoit autréfois l'un & l'autre rivage de la grande Riviere, qui est connuë dans la Floride sous le nom du *Fleuve du Saint Esprit* & qui s'étendoit lors que nous y fûmes portez, dépuis la coste de la mer jusques à *Ochille*, c'est a dire, plus de dix ou douze lieuës avant dans la terre, a esté contrainte dépuis peu d'abandonner toute cette contrée-là, & de se retirer au pied des montagnes, qui sont éloignées de plus de soixante lieuës de la coste de la mer, en tirant au domaine des *Apalachites*, tant afin de se mettre à couvert des incursions des Sauvages de la Province de *Tagoesta* qui les harceloient sans cesse; que pour se parer par même moyen, des frequentes inondations de la Riviere & des torrens, qui enlevoient souvent tout le provenu de leurs champs, lors qu'ils étoient à la veille de le recueillir. Nous avançons ces exemples, afin que ceus qui faisans le voyage de l'Amerique, porteront avec eus nos Relations, ne trouvent point étrange d'y voir toutes ces revolutions qui y sont survenuës, & qui ne pouvoient estre preveuës d'aucun homme.

Quelques-uns de nos Amis, ayant veu entre nos mains, les excellentes Lettres, dont plusieurs Seigneurs & Chefs de diverses Colonies de l'Amerique, nous ont honorez en suite de la premiere Edition de cette Histoire: & ayans jugé qu'elles donne-

donneroient un merveilleus poids à nos Relations, & qu'elles leur ſerviroient d'une aprobation autentique, ſi nous leur donnions place à l'entrée de ce Volume, veu nommément, qu'elles leur ſembloient écrites à deſſein d'eſtre publiées. Nous avons eu beaucoup de péne à ſuivre en ce point leurs inclinations, à cauſe que nous ſommes perſuadez que la grande generoſité de ces Seigneurs, leur a dicté des termes trop beaus, trop obligeans & trop avantageus en faveur de cet Ouvrage, & ſi nous avons fléchi à leurs ſentimens, ce n'a pas eſté ſans proteſter, comme nous le faiſons encore, que ce n'eſt point pour nôtre intereſt particulier, puiſque ſans nous attribuer aucune partie de ces éloges, mais les renvoyant entierement à la même civilité d'où ils ont pris leur origine, nous ne les produiſons icy, que pour les conſiderations que ces Charitables amis nous ont alleguées: & pour juſtifier amplement, ce que nous avons déja poſé comme tres-conſtant: que ces Païs-là, ne ſont point ſi barbares que quelques-uns les eſtiment: puis-qu'il s'y rencontre des perſonnes tres-illuſtres, non ſeulement au fait des armes & en la ſage conduite des peuples, mais encore en la connoiſſance parfaite de tout ce qui eſt en eſtime parmi les plus grands & les plus ſolides eſprits de nôtre Europe, ainſi que ces riches productions de leurs plumes le témoignent, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à d'autres preuves.

COPIES

De quelques Lettres choisies entre plusieurs autres, qui ont esté écrites de l'Amerique en faveur de cette Histoire. Et premierement de celle que Monsieur le Chevalier de Lonvilliers Poincy, Bailly & Grand Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Commandeur d'Oysemont & de Coulours, Chef d'Escadre des Vaisseaus du Roy en Bretagne, Lieutenant & Gouverneur General pour sa Majesté aus Iles de l'Amerique nous écrivit aprés qu'il en eut receu un Exemplaire, & en nous envoyant le Plan de sa Maison, & le paysage de l'Ile de Saint Christofle.

MONSIEUR

JE n'ay point esté surpris de la beauté & de l'excellence de vôtre Livre, que vous avez pris la péne de m'envoyer. Il ne peut rien sortir de vôtre bel esprit, qui ne soit parfaitement achevé: & il me semble que vous avez si heureusement reussi dans cet Ouvrage, que je m'assure que vôtre reputation en recevra un grand éclat. Vos remarques sont si curieuses & si veritables, & le discours si poli que vos amis n'y peuvent rien desirer d'avantage. Pour moy, je me veus seulement rejoüir avec vous, d'un si beau succés, & vous rendre mille graces, de ce que vous vous estes si avantageusement souvenu de moy. Ie vous envoye en échange le Plan de cette Maison que vous avez desiré. I'y ay ajoûté celui du paysage de nôtre Ile, qui ne vous desagreéra pas: & quoy que l'absence de Monsieur Auber de Midelbourg, m'aye un peu mis en peine par qui vous faire tenir ces petites curiositez, j'ay creu que Monsieur Kerke, marchand de Flessingue seroit connu de vous, & qu'il s'aquiteroit volontiers de cette commission dont je le charge par le Capitaine Antoine d'Armoyse. Ie voudrois estre assez heureus, pour vous témoigner en une ocasion de plus d'importance, ma gratitude de tant d'autres obligations que je vous ay; Vous pouvez bien croire, Monsieur, que je le feray toûjours

jours

jours avec joye dans toutes celles qui s'ofriront, & que je suis de tout mon cœur.

MONSIEUR

De Saint Christofle le 10 Decemb. 1658.

Vôtre tres-humble Serviteur.

LE CHEVALIER DE POINCY.

Copie d'une autre Lettre que le même Seigneur nous adressa, en nous envoyant encore un autre Crayon de sa Maison.

MONSIEUR

J'Ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le sixiéme du mois de Mars dernier, & je suis bien aise que vous ayez agrée les Tableaus de ma Maison & de nôtre Ile. Vostre Livre est rempli de remarques tres-doctes, & si curieuses qu'il ne recevra qu'un mediocre enbelissement, en y ajoûtant le Plan d'une petite Caze à l'Indienne. Ie prens pourtant tant de plaisir à satisfaire à ce que vous desirez, que je vous en envoye encore un autre Crayon par cette voye, afin que vous ayez le moyen de choisir celui que vous jugerez le plus propre à vôtre dessein. Ie ne suis point du tout étonné de l'aprobation que nôtre Nation, & même les étrangers ont donnée à vostre Histoire: Car elle est si exacte & si bien écrite, qu'on n'y peut rien ajoûter. Ie suis témoin depuis plus de vint années de la plûpart des belles choses que vous remarquez, & on ne sauroit trop avantageusement reconnoitre un travail si loüable. Ie vous souhaite toute sorte de prosperité, & vous conjure de croire, qu'en toutes ocasions je vous feray paroitre, que je suis parfaitement.

MONSIEUR

De Saint Christofle le 15 Juillet 1659.

Vôtre tres-humble Serviteur

LE CHEVALIER DE POINCY.

Copie

Copie de la lettre que Monsieur le Gouverneur de la Colonie de la Palme, nous a envoyée au sujet de cette Histoire.

MONSIEUR

Nostre Colonie doit beaucoup à vôtre docte plume, & au zele que vous avez eu de la faire connoitre à l'autre Monde, où sans vos belles lumieres, l'on ne sauroit pas même si elle subsiste en celui-cy: tellement que nous reconnoissons par une tres-agreable experience, qu'en quelque part qu'on vous trouve; soit dans le sein de l'Ile Hispaniola, *soit dans celle de la* Tortuë, *soit dans la* Floride, *soit en France, ou dans vos riches Ecrits, vous estes par tout l'obligeant & le tout aimable. Il n'y a aucun de nôtre Compagnie qui n'ait ces sentimens, qui ne vous regarde comme un ami intime, qui ne souhaite de vous revoir dans ces contrées, & de vous pouvoir un jour témoigner la reconnoissance que nous vous devons, à cause de ce dous souvenir que vous avez eu de nous dans vôtre vraye & incomparable Histoire des Antilles. Nous avons tout sujet de donner ces eloges à cette excellente production de vôtre esprit, apres tant de Relations fabuleuses qui ont passé sous nos yeus, & qui ont donné aus Apalachites & aus autres Indiens qui peuplent ces Païs, une toute autre face qu'ils n'ont en éfet. Pour moy, j'ay du déplaisir de ce que lors que cette Colonie naissante eut le bien de vous posseder, je ne pûs joüir qu'un moment de vostre douce conversation. Vous savez, Monsieur, que la necessité de nos affaires m'obligea de me rendre sur nos frontieres pour oposer nos forces à la descente des Barbares, qui y avoient paru, & que je pris congé de vous dans l'esperance de vous trouver encore à la Palme à mon retour, mais sans doute, vous ne le sauries pas si je ne le vous disois, que jamais aucun vent ne fut plus contraire à mes inclinations, que celui qui durant mon absence se rendit favorable à la continuation de vostre Voyage, puis qu'en vous enlevant du milieu de nous, il ravit aussi les delices de nos cœurs, & nous priva d'une tres-sensible consolation. Dépuis ce tems-là, nous avons souvent parlé*

de vous, & nous avons reconnu par vôtre digne Histoire, que l'amitie que nous avons pour vous est reciproque, veu que vous avez si bien conservé les Idées de la Palme, *de* Cofa, *de* Bemarin *& des Provinces voisines, & que vous nous donnez des enseignes illustres de ce precieus souvenir. Certes, Monsieur, quand bien vous nous auriez laissez dans ce profond silence, où nous sommes comme ensevelis depuis tant d'années, nous dirions neantmoins de vôtre Histoire, qu'elle est judicieuse, fidele, & divertissante, & qu'elle est richement embelie de tous les agréemens, que les esprits les plus delicats sauroient desirer, pour leur entiere satisfaction. Poursuivez, Monsieur à nous aimer, & tenez s'il vous plait pour assuré que nous reputerons à grand bonheur d'aprendre que nos lettres vous ayent esté fidelement delivrées, & que nous ayons toûjours part en vos afections, de même qu'en vous honorans tres-parfaitement, nous faisons des prieres à Dieu pour vôtre prosperité, & pour l'heureus succés de vos loüables entreprises. C'est aussi à sa sainte protection, que je vous recommande en particulier, comme étant de tout mon cœur.*

MONSIEUR

De la Palme en l'Amerique Septentrionale le 14 Juin 1659.

Vôtre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur.

DE VAL CROISSANT.

Copie d'une Lettre que Monsieur Edouard Graeves, Docteur en droit, & l'un des Chefs & Directeurs des Familles étrangeres qui sont parmi les Apalachites, nous à envoyée sur le sujet de cette Histoire, avec la Relation fort ample de tout l'état de ce Païs-là, & les crayons de la montagne d'Olaimy, de la Ville de Melilot, & de la Plante sensitive;

MONSIEUR

B*Ien que nous vivions dans l'une des plus reculées Colonies de l'Amerique Septentrionale, & que nous soyons presque privez de tout commerce avec le reste des hommes, qui font profes-*

ſion de rechercher les belles choſes & de leur donner le prix qu'elles meritent : nous avons neantmoins eſté aſſez heureus, que de recevoir un Exemplaire de l'excellente Hiſtoire Naturelle & Morale des Iles Antilles, que vous avez donnée au public. Et parce que vous avez eu la bonté de vous ſouvenir de nous, & de nous nommer avec honneur en pluſieurs endroits de vôtre Livre, & même d'y inſerer à deſſein une belle & judicieuſe digreſſion, qui ne traite que de nous, je crois eſtre obligé de vous en rendre de tres-afectueuſes actions de graces, & de vous aſſurer comme je fais, que nous avons leu avec un contentement extraordinaire, cette Relation tres-fidele & tres-exacte, que vous avez compoſée de ce petit Etat, ſur les memoires que feü Mr. Briſtok vous avoit envoyez.

Nous ſouhaiterions, Monſieur, que ce docte Perſonnage, qui a laiſſé parmi nous une ſi douce odeur de ſes vertus, fut encore en vie pour s'aquiter de la promeſſe qu'il vous avoit donnée, d'informer encore plus amplement l'Europe, de tout ce qu'il y à de plus rare & de plus conſiderable dans ce Païs & dans les Provinces voiſines. Car comme il avoit une tres-exacte connoiſſance de toutes ces choſes, & une grace incomparable à s'en exprimer de vive voix & par écrit, il eut eſté ſans doute auſſi ſoigneus de tenir ſa parole avec honneur, qu'il avoit eſté facile & obligeant à la donner.

Mais afin que dans cette perte qui nous eſt extremement ſenſible, vous ne ſoyez pas entierement fruſtré de cette douce attente, & de l'eſperance que vous en avez fait concevoir au public : nous vous prions Monſieur de recevoir le Cayer qui acompagne les preſentes, où vous trouverez les Crayons de la celebre montagne d'Olaimy, *de nôtre Ville de* Melilot, *& de la Plante ſenſitive, avec un recit veritable de nôtre petite Colonie, & de tout ce dont nous avons creu vous devoir informer, pour eſtre ajoûté ſi vous le jugez convenable, à la deuzième Edition de vôtre Hiſtoire.*

Nous avons auſſi eſtimé, Monſieur, que vous ne trouveriez point mauvais, que nous joigniſſions auſſi à ces memoires que nous confions à vôtre prudence, le jugement que nous avons pris la liberté de faire de tout vôtre digne Ouvrage, & la priere que nous vous faiſons de le recevoir, comme le ſentiment general de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, dans cette partie du nouveau Monde. De vray, Monſieur, nous croirions commettre une haute injuſtice ſi nous en uſions autrement, & ſi nous ne confeſſions avec cette fran-

chise & sincerité dons nous faisons profeßion : que vous avez grandement obligé le public, en lui donnant une piece des plus acomplies en ce genre d'écrire, qui ayent encore veu le jour, & que nous ne doutons point qu'elle ne soit dans l'aprobation universelle de tous ceus qui aiment les Iles, & qu'en suite, vous n'en receviez une grande loüange.

Mais agreez s'il vous plait, Monsieur, que nous prenions la liberté de vous dire, que d'abord nous nous sommes un peu étonnez, de ce que vous ne vous étiez donné autrement à connoitre dans l'exemplaire qui est parvenu jusques à nous, que sous certaines lettres, qui n'ont jamais esté de mauvais augure. Nous n'avons garde de chercher quelques mysteres, qu'une ingenieuse subtilité pourroit facilement trouver dans ces Caracteres, ni de penetrer dans les raisons qui vous ont obligé d'en user de la sorte, mais nous nous sommes persuadez que si vôtre modestie, par une industrie semblable à celle de cet excellent Peintre de l'antiquité, a voulu enprunter ce voile : vous étiez außi par un succés tout pareil, fort bien reconnu à la delicatesse de vos traits, aus vives couleurs de vôtre stile, & par cette ravissante Symmetrie que vôtre pinceau a donnée à toutes les parties de cet excellent Ouvrage.

Sans vous traiter avec des termes de flaterie, qui sont bannis par un arrest irrevocable, & sans aucune esperance de rapel, de toute la jurisdiction de cette Republique : de qui pouvoit-on atendre des descriptions si riches & si naïves, de tout ce qu'il y a de plus merveilleus dans ces Iles, où les plus renommées Nations de l'Europe ont poussé comme à l'envi des Colonies, que de celui qui les a soigneusement visitées ? Et qui pouvoit nous en donner l'Histoire avec plus de perfection : qu'une personne exempte de toutes les partialitez & de tous les prejugez ou interets, qui infectent la plûplart des Ecrivains du siecle : & qui s'est étudiée de considerer les choses dans leur propre forme, sans que l'envie, la jalousie, ou quelque autre paßion maligne, ayent tant soit peu alteré leur vraye & naturelle beauté ?

Soit que vous parliez des miracles de la nature, ou des mœurs des Barbares, ou de la police des habitans étrangers : vous le faites avec tant de grace, d'exactitude, & de dexterité, que nous pouvons dire, que la curiosité la plus avide & la plus insatiable, s'en treuve satisfaite. Mais, ce qui donne plus de poids à nôtre admira-

tion ;

tion; c'est que vous avez tiré toutes ces raretez de vôtre riche fonds ayant le premier penetré dans ces secrets, & traité de ces matieres.

Bien que le sujet que vous maniez soit souvent assez sterile & languissant, voire même quelquéfois sauvage & obscur, vous le polissez par la douceur de vos expressions, vous l'éclairez de vos belles lumieres, vous le soûtenez par la force de vos raisonnemens, vous l'animez par la vigueur de vos pensées, vous l'enrichissez de tant d'agreables paraleles & de judicieuses opositions, & vous le revetez de tant de precieus ornemens, qu'on y trouve par tout un dous aymant, & des chaines invisibles, qui lient les cœurs, & atirent les afections de tous ceus qui le considerent.

Il est vray, que vôtre modestie, dans la preface qualifie toutes ces beautés, ces graces, & ces riches observations, des bordures de fleurs, de fruits, & d'oiseaus, qui ne sont point de l'essence mais de l'ornement du Tableau: Mais quant à nous, nous les priserons toûjours comme une ravissante broderie, qui rehausse la valeur de la matiere, ou si vous nous permettez de nous exprimer encore plus richement, comme autant de perles, de diamans, de rubis, & d'autres pierres precieuses que vous y avez semées, pour donner à tout le corps de cette Histoire, tout l'éclat & toute la pompe, qu'on pourroit desirer pour son acomplissement. Voila, Monsieur, ce que nous avions à dire en gros de vôtre travail.

Mais, s'il nous est encore permis de le considerer en détail, trouvez bon, Monsieur, que nous vous declarions franchement, que nous avons icy quelques-uns de vos amis qui vous ont connu aus Iles, qui se persuadent, que sans y penser, vous avez fait un grand tort aus païs que vous décrivez, parce que vous les representez avec tant de naïveté dans leur beauté naturelle: qu'ils aprehendent, qu'il n'y ait desormais persone qui forme le dessein de visiter ces lieus, pour léquels autrefois l'on ne craignoit point d'entreprendre de si longs & de si perilleus voyages, puisqu'on peut à present si aisément contempler tout ce qu'il y a de plus beau & de plus rare, sans sortir du lieu de sa demeure, & même sans quiter le cabinet: Mais nous ne vous celerons pas aussi, qu'il y en a d'autres, & en beaucoup plus grand nombre, qui raisonnent tout autrement, & qui s'atendent que vôtre procedé aura un succés tout contraire au jugement des premiers. D'autant qu'ils croyent que vous dépeignez ces contrées si belles & si ravissantes, que les Iles fortunées qui sont tant

vantées dans les fables, n'en étant que des idées fort großieres & de legers crayons : l'on prendra volontiers la genereuse resolution de les aller voir, pour conferer les excellentes copies que vous leur avez mises en main, avec les Originaus, & ainsi contenter la veuë, de ce que vous dites estre, comme il l'est en éfet, acompagné de tant de charmes reels, & de veritables delices.

Et de vrai, Monsieur, qui est celui qui en lisant vos doctes écrits, n'auroit envie de voir ces belles plaines de quelques Iles que vous representez, couvertes de tant de tresors de la nature : & de considerer en presence, la hauteur prodigieuse de ces montagnes, qui pour nous servir de vos termes, sont couronnées d'une infinité d'arbres precieus, & revétues d'une verdure eternelle? Qui ne seroit épris de la beauté de tant de profondes vallées & d'agreables collines, qui en divertisant ces aimables paysages, y forment des perspectives si divertissantes, que l'œil ne peut soufrir qu'avec regret, d'estre tant soit peu diverti de la contemplation de tous ces aimables objets? Sur tout qui est-ce, qui aprés avoir leu ce que vous dites de ce magnifique Palais de Monsieur le Gouverneur General de vôtre Nation, lequel vous décrivez d'une architecture si acomplie, arrosé de tant de claires fontaines, ombragé de tant de bois precieus & de bonne odeur, assorti de tout ce que l'artifice & la nature ont de plus ravissant, & même pourveu de tant de douceurs, qu'elles pourroient faire tarir les sources de l'amertume : ne soit en suite transporté d'un ardent desir de voir le glorieus assemblage de tant de raretez & de tant de merveilles, qui lui étoyent autréfois inconnuës?

Il faudroit außi estre privé de l'une des plus douces paßions, qui flatent ordinairement le cœur des hommes, si aprés avoir leu vôtre Histoire l'on ne desiroit de voir, non plus dans les livres, ou dans les cabinets des curieus; mais au lieu même de leur origine, tant de sortes de bétes à quatre pieds, de reptiles & d'insectes, & particulierement ces incomparables Oiseaus que vous representez dans leur pompe, couverts d'un plumage diversifié de tant de vives & inalterables couleurs, qu'elles semblent avoir épuisé tout ce qu'il y a de plus brillant & de plus lumineus dans la nature, pour faire ce superbe mélange? L'on envoye bien à l'Europe quelques dépoüilles de ces legers habitans de l'air : mais outre qu'étans morts, ils perdent beaucoup de leur lustre & de leur grace : vous

les

les avez si parfaitement bien d'écrits en vôtre Histoire, que nous nous persuadons aisément, que ceus qui la lisent souhaiteroient fort volontiers, d'avoir quelque participation de leur agilité, pour se transporter dans ces aimables contrées, afin de les y voir avec tout ce vif éclat, & tout ce riche émail dont ils sont parez. Et sur tout pour y considerer ce Diamant animé, ou cette Estoile volante, cet admirable Colibry, *qui pour perpetuer sa race, fait un nid d'un si merveilleus artifice, qu'il est à craindre que l'Arabie heureuse n'oublie desormais celui de son Phœnix, pour celebrer celui-cy.*

Pour ne rien dire de ce petit Cucuyos, *que vous revétez de tant de gloire & de lumiere, qu'il fait évanoüir les plus épaisses tenebres de la nuit: ces Monstres de la mer & de la terre, ces Amfibies qui font marcher devant eus la terreur & l'épouvantement, étans couverts de vos termes, ont une certaine grace, qui amoindrit de beaucoup l'horreur qu'on avoit conceuë de leurs corps écaillez ou herissez de poil, & de toutes les prodigieuses défenses dont leurs gueules sont armées. La mer même cette inexorable, qui ne respecte aucune autres loix que celles que son Createur lui a imposées, y nourrit tant de poissons diferens, & recele dans son vaste sein tant d'ambre, tant de perles, tant de coral, & tant d'autres riches productions que vous décrivez, que desormais, l'on se resoudra facilement à se confier à son inconstance, pour avoir quelque part à tous ses tresors.*

Vous n'exaltez pas neantmoins ces heureuses contrées jusqu'à un tel point, que vous n'en découvriez les défauts, & n'en declariez les incommoditez, mais au même tems que vous en donnez la connoissance, vous fournissez par une charitable industrie, les remedes qui sont propres pour repousser les éfets de leur malignité. Et il n'y a rien de tout ce qui peut choquer le repos des Habitans de ce nouveau Monde, à quoy vous ne pourvoiyez, ni venin auquel vous n'opposiez l'antidote, ni d'afligeant que vous ne soulagiez: de sorte que les nouveaus venus en lisant vos écrits y trouvent non seulement le moyen de passer leur vie avec douceur dans ces agreables retraites, & les secrets de reußir dans tous les nobles & profitables employs que vous leur proposez: mais encore les aydes dont il faut user, & le regime de vivre qu'ils doivent garder, pour y conserver leur santé toûjours vigoureuse, contre

les injures des saisons, les mauvaises qualitez de quelques fruits, & les outrages des reptiles & des insectes; tellement qu'en moins d'une heure, ils y aprenent plus de remedes aus maus qui les y peuvent acueillir, qu'une fácheuse experience ne leur en auroit pû enseigner, dans la revolution d'un siecle entier.

Vous avez si parfaitement conservé les idées du naturel, de la police, & de toutes les diverses fassons de faire des Nations que vous avez veuës en tant de diferens endrois de l'Amerique, qu'on ne sauroit rien desirer aus naïves descriptions, que vous en avez faites. Les maximes mêmes les plus sauvages, & les coutûmes les plus étranges, reçoivent un tel air de politesse en passant par vos mains, que les esprits les plus delicats, ne treuvent rien qui les rebute, ou qui leur donne le moindre dégoût en lisant vôtre Histoire. Et pour les memoires qui vous ont esté fournis par ces nobles Voyageurs que vous citez toûjours avec eloge: vous les avez si bien arangez dans leur propre lieu & dans un ordre si judicieus, qu'encore qu'ils soient precieus en leur matiere & en la forme qu'ils ont receuë de leurs propres Auteurs, vous les avez rendus tellement vôtres par ce beau jour, & par tous ces agréemens dont vous les avez acompagnez, que ce seroit vous faire tort, si l'on ne les contoit entre vos propres richesses.

Bien que vôtre Nation, soit l'une des plus illustres & des plus genereuses qui soyent au Monde, & qu'on doive apeler vôtre France, de même que l'ancienne terre de Canaan, le Païs de la vraye noblesse, la parfaite en beauté, la joye de toute la terre, & qu'elle soit celebrée par tout l'univers pour l'œil de l'Europe, la mere des civilitez, & la maitresse des belles siences, de la bonne grace, & de tous les plus nobles exercices de la paix & de la guerre, de la Cour & du cabinet: vous ne negligez pas neantmoins par un sourcilleus dédain, les autres Peuples, qui sont dans son ancienne alliance: mais vous loüez ce qui le merite, parmi telle Nation qu'il se rencontre, & vous avez si bien partagé vos Relations, que vous donnez à chacune ce qui lui est deu, sans qu'on vous puisse acuser avec justice, de partialité ou de flaterie.

De peur, que ces chaleurs presque continuës qui regnent aus Antilles, ne fussent tant soit peu contraires au temperament de vos Lecteurs, vous leur avez fourni par une sage prevoyance, un aimable

ble rafraichiſſement au milieu de leur courſe, au moyen de la Relation ſi curieuſe & ſi bien circonſtanciée, de ces triſtes Habitans du Détroit de Davis, *qui paſſent les deus tiers de leur vie parmi les glaces & les neiges qui couvrent leurs cavernes : & le reſte, dans les eaus avec les poiſſons, comme une eſpece d'Amfibies entre les autres hommes.*

Nous ne doutons point, Monſieur, que les Caraïbes que vous avez ſi bien dépeints, dans leurs ménages & dans leurs divertiſſemens, dans tous leurs exercices de la paix & de la guerre, dans leur naiſſance & dans leur mort : ne vous avoüent deſormais pour leur propre Hiſtorien, & qu'ils ne vous celebrent en leurs Carbets & en toutes leurs rejoüiſſances les plus ſolemnelles, pour avoir fait l'arbre de leur genealogie, & pour leur avoir donné la connoiſſance de leur vraye origine, & ſingulierement, pour les avoir produits à la face de l'Europe tels qu'ils ſont en éfet, c'eſt aſſavoir, beaucoup moins barbares, qu'on ne les avoit creus juſques-à preſent. Nous avons eu la curioſité, de communiquer ce que vous en avez dit, à ceus qui reſtent encore au milieu de nous; & nous les avons entendu confirmer de vive voix, tout ce que feü Monſieur Briſtok, vous avoit mandé de leurs guerres, de leur religion, de leur langage, & de leurs mœurs; tellement que toutes ces choſes ſont ſi veritables au fonds, & en toutes leurs circonſtances, qu'on ne ſauroit les rejeter, ſans dementir tout un peuple, qui par une tradition conſtante & unanime, étant nourri dans cette creance, en ſera toûjours le garant.

Mais ce ſeroit peu, s'il n'y avoit que cette Nation, qui ſe reſent encore de l'humeur ſauvage, qui publiaſt vos perfections, & qui vous témoignaſt ſes reconnoiſſances : Il eſt auſſi tres-juſte, que nous qui vivons entre quelques reſtes de ces Peuples, & parmi d'autres, que nous tâchons de civilizer, tenions à gloire ſinguliere de nous aquiter de ces devoirs : & que nos Familles, qui ne compoſent à preſent aucun corps d'état ſeparé d'avec eus, & qui juſques-à maintenant s'étoient contentées d'avoir leur témoin au ciel, ayant eſté produites au jour par vôtre Hiſtoire, confeſſent qu'elles ſont redevables à vôtre bonté, de toute la lumiere dont elles joüiſſent en l'Europe, & qu'elles vous en reiterent par ma plume, leurs plus cordiales

actions de graces. Recevez-les s'il vous plait Monsieur, & en continuant de nous honorer de vôtre bienvueillance, qui nous est si avantageuse: Croyez que nôtre Floride, répandra volontiers & sans aucune reserve tout ce qu'elle a de fleurs, pour orner la couronne qui est deuë à vôtre Histoire, & que nos plaines, nos lacs, nos forets, & nos plus hautes montagnes n'ont point d'habitans, qui n'admirent vos écrits, & qui ne forment des vœus pour vôtre prosperité. Ce sont-là leurs sentimens communs, & les particuliers de celui qui sera pour toûjours.

MONSIEUR

De Melilot en la Floride ce 6 Jan. 1660.

Vôtre tres-humble & tres-affectioné Serviteur.

EDOUARD GRAEVES.



HISTOI-



HISTOIRE NATURELLE & MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE PREMIER

Comprenant l'Histoire Naturelle.

CHAPITRE PREMIER.

De la situation des Antilles en general: de la Temperature de l'Air; De la nature du Païs; & des Peuples qui y habitent.



ENTRE le Continent de l'Amerique Meridionale, & la partie Orientale de l'Ile de Saint Jean Porto-Rico, il y a plusieurs Iles, qui ont la figure d'un arc, & qui sont disposées en telle sorte, qu'elles font une ligne oblique au travers de l'Ocean.

Elles sont communément appellées, les *Antilles de l'Amerique*. Que si l'on demande la raison de ce nom là, il est à croire, qu'elles ont été ainsi nommées, parce qu'elles sont comme une barriere au devant des grandes Iles, qui sont appellées, les Iles de l'Amerique. Et ainsi il faudroit écrire, & prononcer proprement *Antilles*, ce mot étant composé de

celuy d'Ile, & de la particule Gréque *ἀντὶ*, qui signifié *à l'opposite*. Neantmoins l'usage a obtenu, que l'on écrive & que l'on prononce *Antilles*. On les nomme aussi, les Iles *Caraïbes* ou *Cannibales*, du nom des Peuples qui autréfois les possedoient toutes, & quelques uns les appellent aujourduy, *Iles Camerçanes*.

Ant Isles

Discover'd 1492

CHRISTOFLE COLOMB, fut le premier qui les decouvrit, sous le regne de Ferdinand & Isabelle, Roys de Castille & de Leon, l'an mille quatre cens quatre-vints douze.

No. of Islands 28 from 11 To 19 Deg: N

On en conte en tout vint-huit principales, qui sont sous la Zone Torride, à prendre dépuis l'onziéme degré de l'Equateur, jusques au dix-neuviéme, en tirant vers le Nord. Quelques uns, comme Linscot en son Histoire de l'Amerique, prenant le nom d'Antilles en une signification plus generale, le donnent aus quatre grandes Iles, *l'Espagnole*, ou *Saint Domingue*, *Cube*, *Iamaique*, *& Porto-Rico*, aussi bien qu'a ces Vint-huit.

L'air de toutes ces Iles est fort temperé, & asses sain, quand on y est acoûtumé. La Peste y étoit autréfois inconnuë de même qu'en la Chine, & en quelques autres lieus de l'Orient: Mais il y a quelques années, que la plûpart de ces Iles furent affligées de fiévres malignes, que les Medecins tenoient pour contagieuses. Ce mauvais air, y avoit été apporté par des Navires qui venoient de la coste d'Afrique: Mais aujourduy, on n'entend plus parler de semblables maladies.

Les chaleurs, n'y sont pas plus grandes qu'en France aus mois de Juillet & d'Aout: Et par le soin de la Divine Providence, entre les huit & neuf heures du matin, il se leve un petit vent d'Orient, qui dure souvent jusques sur les quatre heures du soir, & qui raffraichit l'air, & rend la chaleur plus suportable. Josef Acosta dit, qu'aus grandes Iles de l'Amerique, on ne sent ce raffraichissement que vers le midy. Et c'est ainsi que presque sous toute l'enceinte de la Zone Torride, le sage Maitre du Monde, a ordonné des vens frais, & reguliers, pour temperer les ardeurs du Soleil.

Il ne fait jamais de froid aus Antilles. Aussi la glace n'y est point connuë, ce seroit un prodige que d'y en voir,

Et

Et jamais en ces bords de verdure embellis
l'Hyver ne se montra, qu'en la neige des lys.

Mais les nuits y sont extrémement fraiches, & si l'on demeure découvert pendant ce tems-là, on est sujet à s'enrumer, & à gagner de grands & dangereus maus d'estomac: Et on à remarqué, que tous ceus qui s'exposent à nud à cette delicieuse fraicheur, s'ils ne sont saisis de maus d'estomac, du moins ils deviennent pâles, jaunâtres, & boufis, & perdent en peu de tems, tout ce qu'ils avoient de couleur vive & vermeille. Il est vray, que d'autres attribuent ces effets, à la nourriture de la *Cassave*, que l'on mange ordinairement en ces Iles au lieu de pain, & qui peut estre, a quelque qualité contraire à la constitution naturelle des Habitans de nos climats. On éprouve la même temperature durant la nuit, au Perou, & dans les Maldives. Et ceus qui ont fait le voyage de Jerusalem, & de tous les païs chauds, rapportent, qu'autant que les chaleurs y sont grandes pendant le jour, autant les nuits y sont froides. Ce qui arrive, à cause des grandes vapeurs que le Soleil éleve sur le jour, & qui venant à se condenser la nuit, & à tomber en rosée, raffraichissent l'air merveilleusement.

L'Equinoxe, dure en ces Iles prés de la moitie de l'année, & le reste du tems, les plus grands jours sont de quatorze heures, & les plus courtes nuits de dix. Et c'est ainsi que la Divine sagesse, a donné aus terres qui sont plus exposées aus ardens rayons du Soleil, des nuits fort longues & fort humides, pour reparer & remettre en vigueur, ce que cet astre si voisin, y a flétry & desséché durant le jour.

On n'y peut point diviser l'année en quatre égales & diverses parties, comme nous le faisons en l'Europe. Mais les pluyes, qui y sont fort frequentes depuis le mois d'Auril, jusques à celuy de Novembre, & les grandes sécheresses qui dominent le reste du tems, font la seule difference, qu'on peut remarquer entre les saisons.

Que si on demande, comment on doit appeller ces deus diverses Constitutions & Temperatures de l'air? C'est en cet endroit où les opinions se trouvent fort partagées. Les uns veulent, que de même que les jours n'y ont presque point de ces heures qu'on nomme *Crepuscule*, qui tiennent le milieu

lieu entre le jour & la nuit, qu'aussi il n'y ait point de Printems ni d'Automne, qui fassent la liaison de l'Eté, & d'une espece d'Hyver qu'ils y admettent. Les autres maintiennent au contraire, qu'il n'y a aucune juste raison, qui puisse obliger, à faire porter le nom d'Hyver à l'une de ces saisons: à cause que la terre n'y est jamais couverte de glace, ni de neige, qui sont les tristes productions de l'Hyver, mais toujours revétuë d'une agreable verdure, & presque en tout tems couronnée de fleurs & de fruits, quoy qu'en une differente mesure. D'où ils concluënt que le Printems, l'Eté, & l'Automne, y partagent l'année en trois diverses & égales portions, encore qu'on ne les puisse pas discerner si aysément, qu'en plusieurs autres endroits du monde.

Mais le sentiment des Peuples, qui ont formé des Colonies en ces Iles, ne s'accorde pas avec cette division, parce qu'ils prenent le tems des pluyes pour l'Hyver, & celuy des sécheresses, qui est beau, riant & serein, pour l'Eté. Il est vray qu'Acosta au Chapitre troizieme, du deuzieme Livre de son Histoire, querelle les Espagnols qui parlent de la sorte, & qui prenent pour Hyver ces mois pluvieus. Il soutient que le tems sec & serein, est le vray Hyver dans toute la Zone Torride, par ce qu'alors le Soleil est le plus éloigné de cette Région; & qu'au contraire, la saison des pluyes & des brouïllars, y doit estre nommée l'Eté, à cause de la proximité de cet Astre. Mais bien qu'à parler proprement & à la rigueur, il se falut icy ranger au sentiment d'Acosta, neantmoins puis que non seulement les Espagnols, mais tant d'autres Nations, sont accoutumées à tenir un autre langage, il nous sera bien permis d'user de leurs termes, en une chose de si petite importance.

Au reste, quelque pluvieuse que puisse estre la saison dans les Antilles, ceus qui y ont demeuré plusieurs années assurent, qu'il ne se passe presque aucun jour, que le Soleil ne s'y fasse voir. Et c'est ce que l'on dit aussi de l'Ile de Rhodes: A cause dequoy toute l'antiquité la dediée au Soleil, croyant qu'il en avoit un soin particulier.

Le flus & reflus de la Mer, est reglé en ces païs comme aus costes de France: mais il ne monte que trois ou quatre pieds au plus.

La

La plus grand' partie de ces Iles, est couverte de beaus bois, qui estant verds en toute saison, font une agreable perspective, & representent un Eté perpetuel.

La terre y est en plusieurs lieus aussi belle, aussi riche, & aussi capable de produire qu'en aucun endroit du Monde. En effet toutes celles de ces Iles qui sont cultivées, donnent en abondance, dequoy vivre aus Habitans qui y demeurent: En quoy elles sont bien differentes de ces païs de la nouvelle France, où les pauvres sauvages ont tant de peine à trouver leur nourriture, que leurs enfans en sortant le matin de leurs Cabannes, & eus au milieu de la campagne où ils font leur chasse, ont accoutumé de crier à haute voix, *Venez Tatous*, *venez Castors*, *venez Orignacs*; appellant ainsi au secours de leur necessité, ces animaus, qui ne se presentent pas à eus si souvent, qu'ils en auroient besoin.

Ces mêmes Iles habitées, sont pourveües de bonnes sources d'eau douce, de fontaines, de lacs, de ruisseaus, de puits ou de cisternes: & quelques unes d'entre elles ont aussi de belles rivieres, qui arrosent la terre fort agreablement. Il y a même en plusieurs lieus des eaus minerales, dont on use avec heureus succés pour la guerison de divers maus. Le soulfre, se tire en plusieurs endroits du sein des montagnes, & les paillettes luisantes & argentées que les torrens & les rivieres charrient parmy le sable & l'écume de leurs eaus, au tems de leurs débordemens, sont des Indices certains qu'il s'y forme du Cristal, & qu'il y a aussi des mines de ces precieus metaus, qui sont tant recherchez de la plûpart des hommes.

Les eaus courantes, qui meritent de porter le nom de Rivieres n'y tarissent jamais dans les plus grandes sécheresses, & sont fort fecondes en poissons, qui sont pour la plûpart, differens de ceus qui se voient en Europe: Mais il s'en trouve en telle abondance aus costes de la Mer, que les Habitans ne s'amusent pas souvent à pescher dans les rivieres.

La Vigne vient fort bien en ces Iles, & outre une espece de vigne sauvage, qui croist naturellement parmy les bois, & qui porte de beaus & gros raisins, l'on voit en toutes celles qui sont habitées, de belles treilles, & même en quelques endroits des Vignes cultivées comme en France, qui portent

deus fois l'année, & quelquéfois plus souvent, selon la taille & la culture qu'on leur donne, ayant égard à la Lune & à la saison convenable. Le raisin en est fort bon, mais le vin que l'on en tire n'est pas de garde, & ne se conserve que peu de jours; c'est pourquoy on ne s'amuse pas à en faire.

Quant au Blé, qui vient en la neuve Espagne aussi bien qu'en lieu du monde, il croist seulement en herbe aus Antilles, & ne peut servir qu'à faire de la sauce verte, à cause que le froment veut estre hyverné, & que la terre estant trop grasse en ce païs, elle pousse tant d'herbe au commencement, qu'il ne reste pas assés de force à la racine, pour passer au tuyau, & former un épy. Mais, s'y on avoit essayé d'y semer de l'Orge, du seigle, & d'autres grains qui veulent le chaud, il est croyable, qu'ils y croistroient en perfection. Il est vray, que quand tous ces grains y pourroient venir en maturité, les Habitans, qui ont presque sans peine le *Manioc*, les *Patates*, le *Mays*, & diverses autres especes de racines & de legumes, ne voudroient pas prendre le soin qu'il faut pour les cultiver.

Tous les vivres naturels de ces Iles sont legers & de facile digestion. Dieu l'ayant ainsi permis, à cause que le païs étant chaud, on n'y doit pas tant charger son estomac, que dans les contrées froides. De la vient, qu'on conseille aus nouveaus venus, de manger peu & souvent, pour se bien porter. Les vivres, n'y font pas aussi beaucoup de sang, ce qui est cause que les Chirurgiens y saignent fort peu.

Pour ce qui regarde les Habitans de ces Iles. Elles sont peuplées de quatre Nations differentes: Dont la premiere qui en est Originaire, & qui les possede de tems immemorial, est celle des *Caraïbes*, ou *Cannibales*, déquels nous entreprenons de parler au long au deuziéme Livre de cette Histoire. Les autres trois sont, les *François*, les *Anglois*, & les *Hollandois*. Ces Nations étrangeres, ne se sont établies en ce Païs, que dépuis l'An mille six cens vint-cinq. Et dépuis ce tems, elles s'y sont tellement accruës, que la Françoise & l'Angloise nommément, y sont aujourduy un tres-grand peuple: Comme il se verra plus particuliérément dans la suite de cette Histoire.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

De chacune des Antilles en particulier.

POur obſerver quelque ordre, en la deſcription que nous ferons de chacune des Antilles en particulier, nous les diſtribuerons toutes en trois claſſes : dont la premiere comprendra les Iles qui approchent plus du midy, & qui ſont les plus voiſines de la ligne. La ſeconde, celles qui s'étendent plus vers le Nord; & la derniere, celles qu'on nomme ordinairement les Iles de deſſous le vent, qui ſont au couchant de l'Ile de Saint Chriſtofle, la plus renommée de toutes les Antilles.

ARTICLE I.

De l'Ile de Tabago, ou de la Nouvelle Oüalcre.

LA premiere, & la plus Meridionale de toutes les Iles Antilles, que nous avons propoſé de décrire au premier Livre de cette Hiſtoire, eſt celle qui a eſté connuë juſqu'à preſent dans toutes les Cartes Geografiques, ſous le nom de *Tabago*, & qui dépuis trente ans ou environ, a auſſi eſté apelée la *Nouvelle Oüalcre*, ou bien *Walchre* ſelon l'ortografe des Flamans. Elle eſt diſtante de l'Equateur en tirant vers le Nord, d'onze degrez & ſéze ſcrupules. Son circuit eſt du moins de trente lieuës, & ſon étenduë d'onze en longueur, ſur la largeur de quatre, & de quelque peu moins aus extremités.

Cette Ile, n'eſt point heriſſée de montagnes ſourcilleuſes & inacceſſibles, ni inondée de marécages, ou couverte de bois inpenetrables comme quelques autres des Antilles, qui ſont encore poſſedées par les Caraïbes. Mais en quelques endrois elle eſt relevée en collines fort agreables, puis aprés s'eſtre abaiſſée en des vallées extremement divertiſſantes, elle s'élargit en des plaines tres-fertiles, qui ſont revétuës de Cedres, de Palmes, *d'Acajous*, *d'Akoumas*, & de toutes ſortes d'excellens Arbres d'une hauteur & d'une groſſeur demeſu-

rées, qui faisans par tout de merveilleuses perspectives, semblent avoir esté plantez à dessein, de se promener sous leurs branches, ou d'y prendre le plaisir de la chasse, sans aucun enpeschement.

Quant aus qualités de son Terroir, il est en quelques lieus leger & sablonneus, en d'autres il est parsemé de gravier, & de petis caillous, ailleurs il paroit gras & noirâtre: & ceus qui l'ont visité dans toute son étenduë, depuis ses plaines jusqu'au sommet de ses côtaus, raportent constanment, que par tout il est tres-propre à estre cultivé: Mais les Arbres qui luy font en tout tems une riche guirlande, sont sans contredit son plus precieus ornement. Les uns sont chargez de bons fruits, qui peuvent contribuer beaucoup au rafraichissement & au soûtien de la vie des hommes: & les autres ne servent pas seulement à l'ornement des montagnes & au divertissement de la veuë, mais aussi à la charpente, à la menuyserie, à la teinture & à la medecine: la solidité, la bonne odeur, la diferente couleur, & les vertus secrettes de leur bois, de leurs fruits, & de leurs feüilles les rendant, tres-propres à tous ces usages.

Outre tous ces beaus Arbres, qui sont aussi communs à la plûpart des autres Iles du voisinage, il en croist plusieurs en celle-ci, qui lui sont particuliers, & qui la rendent recommendable: tels que sont en premier lieu, ceus qu'on y a trouvez depuis peu, qui portent des fruits qui ne sont en rien diferens, quant à la forme exterieure, des Noix Muscades qui nous viennent des Indes Orientales, & qui sont pareillement couverts de *Macis*, c'est à dire d'une petite feüille ou pellicule aromatique, qui est entre la Nois & la rude écorce qui conserve & envelope tout le fruit. Mais quant au reste, cette sorte de Muscades, est d'une saveur plus piquante que celle qui vient du levant, & d'une odeur si foible qu'elle se passe aisément. Il est neantmoins à esperer, que si l'on prenoit le soin de décharger les arbres qui les portent, des branches mortes ou superfluës qui les étoufent, & les empeschent de recevoir pleinement les rayons du Soleil, elles viendroient en plus grande perfection, & feroient d'un goût plus agreable, & d'une odeur plus douce & plus constante.

Il y croit aussi presque par tout des autres Arbres, que les habitans ont apellez *Millepieds*, *Fromagiers*, *Bois de Canelle*, & de *Copal*, dont nous ferons icy les descriptions, à cause qu'ils sont entierement inconnus, ou fort rares aus autres Iles. Le *Millepieds*, est ainsi nommé, parce qu'il est soûtenu d'un nombre presque infini de grosses racines, qui sont formées de ses propres branches, incontinent qu'elles touchent la terre, tellement qu'a la fin, son tronc devient d'une grosseur prodigieuse. Ses feüilles, sont un peu plus larges que celles du Laurier. Il produit un fruit de la grosseur d'une figue, qui est fort recherché des Perroquets. Ce fruit est devancé d'une fleur blanche, sous laquelle on trouve ordinairement une certaine gomme jaune, qui a la vertu de guerir toutes sortes de dertres & de feus volages, qui viennent à la face ou aus mains. C'est aussi dans les branches creuses de cet Arbre, que les Abeilles de cette Ile, font le plus souvent leur cire & leur miel.

Le *Bois de Canelle* que les Floridiens apellent *Pauame*, & nos François *Sassafras*, est l'un des plus beaus & des plus excellens Arbres, qui se voyent en tout ce nouveau Monde. Il croit fort droit, & son tronc s'éleve jusqu'à vint-cinq ou trente pieds de hauteur, avant que de pousser ses branches. Ses feüilles sont aprochantes en figure, en couleur, & en odeur à celles du Laurier. Son bois est rougeâtre & de bonne senteur, solide, uni & tres-propre à faire toutes sortes de riches ouvrages de menuiserie: mais dans cette Ile, l'on ne s'en sert à present qu'a bâtir des maisons. Ses branches sont si toufuës, qu'il ne peut rien croitre désous, qu'une petite herbe courte, qui compose en tout tems un beau tapis vert, pour le divertissement de ceus qui veulent joüir de la delicieuse fraicheur qu'elles presentent, à même tems qu'elles recreent également la veuë & l'odorat, par la verdure perpetuelle de leurs feüilles, & la souëue odeur qu'elles exhalent.

Ces Arbres, portent des graines semblables à celles du poyvre rond, & bien qu'elles soient un peu fortes, les Perroquets y trouvent leurs delices: C'est aussi sur leurs branches qu'ils font ordinairement leur ramage inportun, & où ils se tiennent en toute assurance sans pouvoir estre aperceus, à cause que leurs plumes sont de même couleur que les feüilles

de ces Arbres sur léquels ils se plaisent. Leurs écorces aromatiques sont recherchées de tous ceus qui sont travaillez de defluxions froides, & leur decoction est employée heureusement aus douleurs de reins procedantes de froid, comme aussi à la guerison de la colique, à la dificulté de respirer, & à décharger la poitrine des humeurs gluantes qui l'opressent, comme aussi à chasser les vens & toutes les obstructions des parties basses. Et cette même écorce étant séchée à l'ombre, donne encore une saveur si agreable aus viandes qui en sont assaisonnées, qu'a cause qu'elle est aprochante de celle de la Canelle, l'on a apellé les Arbres qui en sont couverts, de ce même nom.

Le *Copal*, dont nous parlerons en divers endrois de cette Histoire, est un Arbre d'une belle montre, lequel étant percé en son tronc ou en ses plus grosses branches jette un baume de tres-douce odeur, qui a la vertu de guerir en fort peu de tems toutes sortes de coupures, & de faire resoudre ou supurer les tumeurs, qui se sont amassées en quelque partie que ce soit du corps des hommes. L'écorce de cet Arbre est rousâtre, & de même que le *Cassier*, il perd ses feüilles durant les grandes chaleurs, contre la nature de tous les autres, qui parent la terre de ces contrées, & qui conservent en tout tems leur agreable verdure.

Silk Cotton Tree

Le *Fromagier*, est un Arbre qui vient dans cette Ile d'une grosseur tout a fait extraordinaire, & d'une figure bien diferente de celle des autres de même nom, qui se treuvent ailleurs, comme nous le dirons en son lieu. Il est ravissant pour le bel ombrage qu'il donne, & pour le fruit merveilleus qu'il produit. Il consiste en une grosse silique ligneuse, laquelle est de la grosseur d'un œuf de Poule, & de la longueur d'un demi pied. Lors que cette rude envelope est meure, le soleil la fait ouvrir à moitie, & le vent l'ayant fait tomber, on trouve qu'elle est remplie d'un fin coton ou duvet, lequel étant extremement dous, & delié comme de la soye, seroit tres-propre à faire quelques beaus ouvrages. Cet Arbre a sans doute receu le nom qu'il porte, à cause que son bois qui est revétu par dehors d'une écorce grisâtre, est si molasse, qu'on le peut couper aussi aisément que du fromage.

Ceus

Ceus qui ont eu la curiosité de penetrer dans les bois d'haute fûtaye qui couronnent cette Terre, y ont aussi rencontré un nombre bien considerable de ces Arbres, qui portent le fruit de *Cacao*, dont les Espagnols se servent en la composition de ces pains tant prisez parmi-eus, déquels ils font cet excellent bruvage, qui est connu par tout sous le nom de *Cicolate*. Ils y ont aussi remarqué une fort grande quantité de ceus qu'on apelle de *Fustok*, dont le bois qui est jaune est employé avec heureus succés à la teinture: & une infinité d'autres qui sont en estime, ou bien à cause qu'ils sont chargez de ce precieus vermillon que les Indiens nomment *Roucou*, ou d'autant qu'il distile de leurs troncs des gommes & des raisines de bonne odeur, en assez grande abondance pour en tirer du profit. Les Orangers, les Citronniers aigres & dous, les Grenadiers, les Figuiers, les *Goyaviers*, les *Momins*, les *Bananiers*, & les *Papayers*, y portent aussi des fruits autant beaus & delicats, qu'en aucun autre endroit des Antilles.

Tous les vivres qui servent à la nourriture ordinaire des Habitans de ces païs chauds, croissent aussi dans cette Ile en leur perfection, & avec une telle facilité que sans beaucoup de travail, on y recueille du Ris, du gros Mil, des Pois & des Féves, du *Manioc* dont on fait le pain qui est en usage dans la plus grande partie de l'Amerique, des Melons, & toutes sortes d'herbes potageres & de racines, qui sont fort nourrissantes & d'un goût relevé. Les *Ananas* & les Patates y viennent aussi à merveille: & cette Terre répond si parfaitement à l'atente de ceus qui prenent le soin de la cultiver, qu'elle leur rend avec une douce usure, toutes les semences qu'ils jettent dans son sein.

On trouve dans cette seule Ile, toutes les especes de Bétes à quatre pieds, dont on voit seulement une ou deus pour le plus aus autres Antilles. En premier lieu, l'on y rencontre communement une sorte de Sangliers que quelques Indiens nomment *Iavaris*, & les autres, *Paquires*, qui sont diferens de ceus de nôtre Europe, en ce qu'ils ont les oreilles plus courtes, un évent, ou comme veulent quelques-uns, le nombril sur le dos, & que leur grongnement est beaucoup

plus effroyable. 2. Des *Tatous* ou des *Armadilles*: 3. Des *Agoutis*. 4. Des *Rats musquez*, qu'on nomme en quelques endroits *Piloris*. 5. Une espece de petites Martes ou Fouïnes, que les habitans appellent *Manicous*. 6. Et même des Renards & des Chats sauvages, qui ont des peaus, qui sont marquetées de diverses couleurs. La plûpart de ces animaus que nous décrirons en leur propre lieu, se retirent entre les fentes des rochers, ou dans les troncs des Arbres qui sont creusez & minez de vieillesse, & quelquéfois dans les tanieres qu'ils font sous la terre.

Quant aus Oiseaus qui peuplent l'air de cette Ile, outre les Ramiers, les Tourtes, les Perroquets, & une espece de Merles & de Grives qu'on y voit voler par troupes, il y a encore une sorte de Faisans, que les habitans nomment *Kaquereka*, à cause que des le point du jour, ils repetent distinctement & à diverses reprises un certain ramage, qui semble former ce mot, dont ils font une musique autant choquante & des-agreable aus oreilles de ceus qui n'y sont pas encore acoûtumez, que leur chair est savoureuse & delicate à leur goût.

Les bords de la mer qui entoure cette Ile, & des Rivieres qui l'arrousent, sont encore couverts d'Aigrettes, de Plongeons, de Canarts, & de plusieurs autres sortes de beaus Oiseaus, qui se nourrissent de petis Poissons, ou de quelques insectes qui flotent sur les eaus. Et le Continent qui n'en est pas beaucoup éloigné, la remplit aussi d'une infinité d'autres, qui ne passent point jusqu'aus Iles plus reculées. Quelques-uns sont parez d'une seule livrée: mais les autres ont le corps émaillé de tant de belles & de vives couleurs, que soit que l'on considere l'agreable bigarrure de leur plumage, ou la merveilleuse industrie avec laquelle ils font leurs nids, ou l'agilité incomparable dont ils fendent l'air, ils fournissent un tres-ample sujet de celebrer le Seigneur, qui a paré si magnifiquement tant de legeres creatures.

La Mer qui lave incessanment les bords de cette Terre, est abondante en toutes sortes d'excellens Poissons. Les grosses Tortuës, durant le calme & le profond silence de la nuit, sortent par centaines de ce vaste sein de l'Ocean où elles se sont

jouées pendant le jour, pour cacher leurs œufs à la faveur de la nuit, dans le ſable mollet qui eſt ſur ſes rivages. Les *Carets*, qui ſont couverts de cette ſorte d'écailles precieuſes dont on fait à preſent tant de beaus ouvrages qui enrichiſſent les cabinets des curieus, s'y viennent auſſi rendre par troupes, pour y terrir en leur ſaiſon : la nature leur ayant donné cet inſtinct, qu'ils y trouveront des lieus commodes, pour y mettre en dépoſt, l'unique eſperance de la conſervation de leur eſpece.

Au couchant & au nord de cette Ile, y a des havres & des moüillages tres-ſeurs & tres-commodes pour toutes ſortes de navires. Mais ce qui eſt de plus merveilleus, & d'un ſingulier avantage pour y atirer & conſerver le commerce, c'eſt que ſes Habitans ont reconnu par une douce experience, qu'elle n'eſt point ſujette à ces éfroyables tempeſtes, que les Inſulaires apellent *Oüragans*, qui font ailleurs tant de ravages. Nous ne rechercherons point curieuſement, comment il ſe peut faire, que toutes les autres terres des Antilles étans expoſées ſi ſouvent à cette univerſelle conſpiration des vens, celle-ci ſeule en ſoit exempte, & joüiſſe d'un calme parfait, pendant que tout le voiſinage eſt dans la confuſion qui acompagne ordinairement ce deſordre : Mais en raportant cet éfet extraordinaire à Dieu ſeul qui en eſt le veritable Auteur, & lui donnant toute la gloire de cette illuſtre merveille, nous dirons en admirant ce rare privilege, que ſon adorable providence a voulu déployer en faveur de cette Ile, que ces vens ſi legers & ſi forts, qui bouleverſent les maiſons, & deſolent les campagnes, ſortent du fonds de ſes inepuiſables treſors, & que n'ayans point d'autre force que celle qu'il leur inſpire, ils ne ſouflent que là, où ſa tres-ſage ordonnance les adreſſe.

Cette Ile, de même que quelques autres des Antilles, a encore cet avantage tres-conſiderable, qu'elle ne nourrit aucune beſte qui ait du venin. Il eſt vray qu'on rencontre quelquéfois parmi ſes forets le moins frequentées, de monſtrueus ſerpens de douze à quinze pieds de long. Mais, outre qu'ils prenent la fuite à la rencontre des hommes, & qu'on n'a pas encore oüi dire, qu'ils leur ayent fait aucun mal, lors que les Negres, qui ſont ces ſerviteurs perpetuels des Habi-

tans de ce nouveau Monde, les trouvent à leur avantage, ils les tuent pour se repaistre de leur chair, laquelle ils disent estre aussi delicate & savoureuse à leur gout, que celle des meilleurs poissons. Ils conservent aussi les dépoüilles de ces épouvantables Reptiles, pour en accommoder les curieus qui en font état, à cause des écailles de diferente couleur dont elles sont émaillées avec une si admirable varieté, & un mélange si superbe, qu'il n'y a aucune tapisserie qui leur soit comparable.

Nous pouvons mettre aussi entre les faveurs que le ciel a répanduës liberalement sur cette Ile, qu'a peine y en a t'il aucune dans tout le vaste sein de l'Ocean de l'Amerique, qui à proportion de son étenduë, ait tant de Rivieres & de Fontaines d'eau vive, que celle-cy. Les anciens habitans n'en avoyent autréfois remarqué que dixhuit: mais ceus qui y sont à present en content beaucoup d'avantage, dont la plûpart apres avoir serpenté & rafraichi les plaines & les vallées, ont assez de force & de rapidité, pour rouler leurs eaus jusques-à la mer. Il y a même quelques unes de ces agreables Rivieres, qui en faisant leur cours ordinaire, & rencontrant en quelques endrois des pentes, ou des rochers plus eminens que le reste du terrain, y precipitent leurs eaus avec tant d'inpetuosité, qu'elles seroient capables de faire tourner avec une facilité nonpareille, les rouës des Moulins à sucre, ou des machines à sier le bois, qu'on y voudroit dresser.

Il y a encore dans cette Ile, plusieurs belles & grandes Prairies, qui sont couvertes d'une herbe tres-propre à nourrir & à engraisser le bétail, & qui aprés la saison des pluyes sont émaillées d'une infinité de petites fleurs de diferentes figures, qui recreent merveilleusement la veuë: mais les arbres & les plantes de cette terre en portent de si ravissantes, & d'une si douce odeur, qu'on ne s'arréte pas souvent à considerer toutes ces menuës productions des prairies, bien qu'il soit constant, que les plus curieus y trouveroient la riche matiere de leurs speculations.

Nous décrirons au Chapitre onziéme de cette Histoire Naturelle, les fleurs qui sont communes à toutes ces Iles, mais d'autant

d'autant que celle-ci produit une ſorte de Lys qui n'eſt point connuë ailleurs, nous la repreſenterons en cet endroit avec le plus de naïveté qu'il nous ſera poſſible. La Plante qui porte cette fleur myſterieuſe, ne rampe point ſur la terre où elle pourroit eſtre foulée aus pieds des paſſans, mais elle croiſt ſur le tronc ou ſur les plus groſſes branches de quelques uns de ces arbres precieus dont cette Ile eſt avantageuſement parée, & ayant un ſi riche ſoûtien, elle s'éleve par touſes & par bouquets, comme le Muguet ou le Lys des vallées. Cette incomparable fleur qui n'a pas plus d'étenduë que celle du Narcyſſe, repreſente ſi parfaitement un Lys en broderie d'argent, qu'il ſemble que la nature ait déployé tout ce qu'elle a de plus rare dans ſes treſors, pour la produire dans cette Ile, avec toute la grace & les atraits que les mains les plus adroites des brodeurs & des orfévres luy ſauroient donner, pour la faire paroître avec toute cette pompe & tout cet éclat, qui l'a renduë digne d'enrichir la couronne & la pourpre des plus auguſtes Rois du Monde.

Bien que cette place entre toutes les autres Antilles, ſoit la plus avancée vers la Ligne Equinoctiale, & par conſequent la plus expoſée aus ardeurs du Soleil, l'Air y eſt neantmoins extremement agreable & temperé. Il eſt bien vray qu'a cauſe de certaines incommoditez qui acueillirent les premiers hommes qu'on y avoit portez pour la défricher, les envieus de cet etabliſſement ſe ſervirent d'une ſi triſte ocaſion, pour en dire des choſes difamatoires, comme ſi cette terre eut devoré ſes habitans, & n'eut pas eſté digne d'eſtre cultivée. Mais ces maladies qui pour lors lui étoient communes avec toutes les Iles qu'on découvre nouvellement, ſont à preſent entierement evanoüyes, & par la benediction du Seigneur, l'on y joüit d'une ſanté auſſi ferme, & d'une conſtitution de corps & d'eſprit autant vigoureuſe, qu'en aucune autre des Antilles.

Cette Terre de même que les voiſines étoit autréfois peuplée de *Caraïbes*, qui y avoient pluſieurs beaus & grands Villages: mais il y a prés d'un ſiecle qu'ils furent contrains de l'abandonner, & de ſe retirer à l'Ile de Saint Vincent, pour

ſe mettre à couvert des ſurpriſes fort frequentes & des rudes aſſauts, qui leur y étoient livrez par les *Aroüagues*, leurs anciens & irreconciliables ennemis du Continent.

Cette Ile étant ainſi deſerte par la retraite des *Caraïbes*, & apartenant de droit aus premiers qui l'ocuperoient, ſa beauté, ſa fertilité, & ſa ſituation fort avantageuſe, convierent il y a environ trente ans, une Compagnie de Bourgeois de la Ville de Fleſſingue d'y faire porter deus cens hommes, à deſſein d'y jetter les premieres fondemens d'une Colonie, à laquelle ils donnerent dés lors le nom de la *Nouvelle Oüalcre*, qui eſt celui de la plus celebre & de la plus peuplée de toutes les Iles qui compoſent la Province de Zelande, en laquelle leur Ville a toûjours tenu un rang tres-conſiderable: mais les Indiens du voiſinage s'étans liguez avec les Eſpagnols de l'Ile de la Trinité reſolurent de venir fondre d'un commun acord ſur ces nouveaus venuz, avant qu'ils euſſent le loiſir de mettre en bonne defenſe le Fort qu'ils avoient commencé de bâtir, & que le ſecours qui leur avoit eſté promis fut arrivé.

Ce funeſte deſſein, reuſſit à ces barbares ainſi qu'ils l'avoient projetté: tellement, qu'aprés avoir taillé en pieces tous ceus qui eurent le courage de s'opoſer à leur deſcente, démoli la fortereſſe, & fait pluſieurs priſonniers de guerre: ceus qui furent aſſez heureus pour échaper le maſſacre ou la captivité, aprehendans un traitement pareil à celui de leurs compagnons, furent d'avis de ſe retirer ailleurs.

Dépuis cette déroute, cette Ile fut prés de vint années ſans avoir aucuns habitans qui y fuſſent fermement arrétez: mais en l'an mille ſix cens cinquante quatre, Meſſieurs Adrien & Corneille Lampſins, reſolurent de faire peupler de nouveau cette belle Ile, ſous les favorables auſpices des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Generaus des Provinces Unies du Païs-bas: Et depuis onze ans que ces deus genereus Freres, ont formé & heureuſement executé ce grand deſſein, ils y ont fait paſſer à leurs frais & dans leurs propres vaiſſeaus, un nombre tres-conſiderable de braves hommes, qui travaillent inceſſanment à la défricher, & à relever glorieuſement les ruines de l'ancienne Colonie que leurs compatriotes y avoient autréfois dreſſée.

Mon-

Monsieur Adrien Lampsins est Directeur de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de Midelbourg; & Monsieur Corneille Lampsins, son frere, qui est decedé depuis peu au grand regret de tous ceus qui l'ont connu, étoit ancien Bourguemaistre & Senateur de la Ville de Flessingue, & Deputé perpetuel de la Province de Zelande, à l'Assemblée des Hauts & Puissans Seigneurs les Estats Generaus des Provinces Unies.

Outre ces grandes charges & eminentes dignitez, déquelles ce Seigneur étoit revétu de son vivant, & dont il s'est aquité avec beaucoup de loüange, l'on remarquoit en sa personne une integrité incorruptible, un dous & facile accés, & un grand zele à conserver & à acroître la gloire & la reputation de sa patrie, & à entretenir les Provinces confederées, dans l'étroite correspondance, & la parfaite amitie de Puissances Souveraines, qui sont dans leur ancienne alliance. D'où vint que le Roy tres-Chrestien à present heureusement regnant, voulant reconnoistre les merites de ce digne Senateur, & les bons services qu'il avoit rendus à sa Majesté, en plusieurs ocasions importantes, de son propre mouvement, certaine science, pleine puissance & autorité Royale, le crea & declara Baron, voulant qu'il fut reputé censé & apellé BARON DE TABAGO, & que tel il se pût nommer & apeler tant en jugement que dehors: & qu'il joüit de cette dignité titre & preeminence, pleinement paisiblement & perpetuellement, luy, ses hoirs, successeurs & ayans cause tant masles que femelles, en tels & pareils droits de noblesse, autoritez, prerogatives, privileges, & preeminences, en fait de guerre assemblées de Nobles & autres, comme en joüissent, usent, & ont acoustumé d'en joüir les autres Barons du Royaume de France. Et que desormais lui & sa posterité, puissent porter les armes escartelées, ayant sur le tout un Escusson chargé de fleurs de Lys sans nombre, & ornée d'une couronne perlée, ainsi qu'elles sont icy empraintes.



Et pour le gratifier encore d'avantage sa Majesté, lui donna le ceint militaire, & le fit CHEVALIER DE L'ACOLADE, Comme il apert plus amplement par ses Lettres données à Saint Germain en l'Aye, au mois d'Aoust, de l'an de grace mille six cens soixante deus, léquelles sont signées de sa main Royale, & seellées du grand seau en cire verte, & en

en suite verifiées & enregistrées au Parlement de Paris, ouï & à ce consentant le Procureur General de sa Majesté, suivant l'Arrest de verification, en date du vintcinquiéme May, mille six cens soixante trois.

D'autant que cette Ile, est au rang des *Iles Antilles*, & du nombre de celles qu'on nomme aussi les *Iles Caraïbes*, & qu'en cette qualité, elle est comprise dans la concession que la Compagnie des Indes Occidentales a obtenuë des Hauts & Puissans Seigneurs les Estats Generaus des Provinces Unies, dés le commencement qu'elle fut erigée, M. M. Lampsins ont apuyé l'etablissement qu'ils y ont fait, de l'Octroy des Directeurs commis des chambres respectives de cette même Compagnie, representans l'Assemblée des dixneuf: ainsi qu'il paroit par l'Extrait de leurs resolutions, en date du cinquiéme du mois de May, de l'année mille six cens cinquante cinq.

L'une des conditions de cet Octroy, portant expressement, que celui qui seroit nommé pour commander à cette Colonie naissante, seroit agreé & confirmé en cette charge par les mêmes Hauts & Puissans Seigneurs les Estats Generaus, M. M. Lampsins leur presenterent Monsieur Hubert de Beveren: & leurs Hautes Puissances étant deuëment informées de la generosité, de l'experience, de la fidelité, & de toutes les autres belles qualitez dont ce Gentil-homme est richement pourveu, & qui le rendent tres-capable de cet employ, le munirent de leur ample Commission, le deuziéme du mois de Septembre en la même année mille six cens cinquante cinq: en vertu de laquelle, il est entré en possession de ce Gouvernement, au grand contentement de tous les Habitans de l'Ile, qui ont tout sujet de se loüer de sa tres-sage conduite, & de tous les grands soins qu'il aporte pour procurer le bien & la gloire de leur Colonie, & l'entretenir dans le repos & la tranquilité dont elle jouït.

Il faut avoüer, que cette Ile meritoit bien d'avoir des Habitans: car outre ce que nous avons déja dit, de la bonté de l'air qu'on y respire, de l'incomparable fertilité de son terroir, de la beauté ravissante des arbres qui le revétent, & du cristal coulant des rivieres & des fontaines qui l'arrousent, des excellens vivres qui y croissent, du miel & du sucre qui y

diſtilent, des precieuſes marchandiſes qui s'y recueillent, de la peſche & de la chaſſe qui y ſont abondantes, de la ſeureté & commodité de ſes ports & de ſes rades, & de tous les autres avantages qui la rendent recommendable : étant voiſine du Continent de l'Amerique meridionale, elle eſt tres-propre pour y entretenir un bon commerce avec les François, les Anglois, & les Eſpagnols qui y ont des Colonies, comme auſſi avec les *Aroüagues*, les *Calibis*, les *Caraïbes*, & pluſieurs autres nations Indiennes, qui ont leurs Villages ſur le bords de la grande Riviere *d'Orinoque*, & le long de la coſte de la mer.

Pour aſſurer ce commerce, & mettre cette place en état de ne point redouter les courſes des ſauvages, ou les ſurpriſes de quelque autre ennemi, M. M. Lampſins y ont fait bâtir trois Fortereſſes, qui ſont à preſent en tres-bonne défenſe, & ſuffiſanment pourveuë de canons, & de toutes les autres munitions de guerre & proviſions de bouche, qui ſont neceſſaires pour afermir le repos des habitans, contenir les broüillons dans le devoir, & donner de la terreur aus envieus de la gloire de cette Colonie. La plus conſiderable de ces Fortereſſes, & où Monſieur le Gouverneur fait ſa demeure ordinaire, eſt connuë ſous le nom de *Lampſinbergue*, pour la diſtinguer des deus autres, qui ſont communement apelées de *Beveren*, & de *Belleviſte*.

La premiere eſt bâtie ſur une agreable colline, laquelle eſt élevée de cinquante pieds ou environ, au deſus du terrain que l'on nomme *Lampſin-Baye*, & où l'on a auſſi jetté les fondemens d'une Ville, qui porte le nom des Seigneurs de l'Ile, & qui eſt déja enrichie d'une belle & grande ruë, en laquelle on voit l'Egliſe, pluſieurs agreables maiſons couvertes de tuiles, & acompagnées de Magazins, fort amples & ſolidement batis, & de quelques autres ornemens publics & particuliers, qui ſont tous d'une belle monſtre au dehors, & tres-commodes au dedans. Cette Fortereſſe conſiſte en quatre baſtions, ſur chacun déquels, il y a une baterie de pluſieurs groſſes pieces de canons, qui defendans la Ville & la Campagne voiſine, peuvent foudroyer tous les vaiſſeaus qui auroient l'aſſurance de moüiller à cette Baye, ou de porter des hommes à terre, ſans en avoir obtenu la permiſſion. Ces quatre baſtions enferment

ment dans leur enceinte le corps de garde, l'arsenal muni de toutes sortes de bonnes armes, la maison de Monsieur le Gouverneur, & les apartemens des Officiers & des soldats de la garnison qui y est entretenuë.

L'autre Fort qui est appellé de *Beveren*, est flanqué sur un rocher, lequel étant inaccessible de quelque côté qu'on le vueille aborder, est encore baigné de la mer & d'une riviere d'eau douce, qui lui font un large & profond fossé, en forme de demye lune. La situation de cette place est si avantageuse, que selon le jugement de tous ceus qui s'entendent aus fortifications, l'on pourroit avec peu de frais, la mettre en état d'arréter une puissante armée: parce qu'outre qu'elle n'est commandée d'aucune montagne ou eminence qui soit au voisinage, le roc sur lequel ce Fort est bâti, ne peut estre ni miné ni sapé, à cause de sa dureté naturelle, & des eaus qui l'entourent. Joint que pour y entrer, il faut traverser la riviere, & monter par un petit sentier pratiqué dans la masse du rocher, & qui est si étroit, qu'il n'y peut passer qu'un homme de front, tellement que les soldats qui le gardent, n'ont pas beaucoup de peine à defendre cette avenuë, & d'en empescher l'accés. Il est aussi pourveu de plusieurs grosses pieces d'artillerie de quinze à dixhuit livres de bales, qui tiennent la rade & tout le Quartier voisin en seureté. Tout joignant cette Place, il y a une langue de terre qui forme une presqu'Ile, sur laquelle on a dessein de bâtir encore une autre Ville, sous le nom de la *Nouvelle Flessingue*.

Le troisiéme Fort, qu'on apelle de *Bellevisste*, ne consiste qu'en une redoute, qui est construite entre deus Pointes, dont l'une est nommée de *Caron*, & l'autre *de Sable*. L'on a edifié depuis peu cette petite Forteresse, à dessein d'empescher les Indiens de faire quelques irruptions dans l'Ile par ces endrois-là. Car bien-que M. M. Lampsins desirent que leurs sujets entretiennent une bonne intelligence avec ces Barbares, afin de les aprivoiser & de les atirer à la connoissance de Dieu, par toutes les voyes de douceur & de charité Chrestienne, si est-ce qu'ils ne veulent pas qu'ils descendent à terre, sans en avoir demandé & obtenu la licence de Monsieur le Gouverneur.

Pour ce qui est de l'état present de cette Colonie, les derniers memoires qui en sont venus nous aprenent, qu'il y a déja environ douze cens Habitans, qui s'ocupent tous à cultiver le Tabac ou le Gingembre, ou le Coton, ou l'Indigo, ou ces precieus Roseaus dont on fait le Sucre, & qu'ils ont déja six beaus Moulins pour briser ces Cannes & en exprimer le Suc. Il est aussi constant que les Navires qui en sont retournez dépuis peu, ont déchargé à Flessingue dans les magazins de M. M. Lampsins, une quantité bien notable de toutes ces sortes de marchandises, qui étoient du crû & de la fasson de cette Ile: léquelles aussi au raport des experts ont esté jugées autant excellentes & aussi bien conditionées qu'aucunes autres de même espece, qui jusqu'à present sont venuës de l'Amerique.

Il est à croire, que la bonté & la fertilité du terroir de cette Ile, contribuë beaucoup aus loüables qualitez & à toute la perfection de ces marchandises: mais il en faut aussi donner la gloire & la loüange, à la diligence & à la d'exterité des Habitans de cette *Nouvelle Oüalcre*, qui étans d'un naturel vigilant & laborieus au possible, sont aussi fort soigneus de ne rien oublier de tout ce qui est capable de mettre dans l'estime leur aimable Colonie, & de lui aquerir & conserver un bon renom parmi les marchands.

Quant au Gouvernement de cette Ile, la justice & la police y sont administrées avec toute l'equité, la douceur & la moderation que l'on sauroit desirer, par un sage Conseil auquel Monsieur le Gouverneur preside. Ce Senat est composé d'un Bourguemaistre de cinq Eschevins & des principaus Officiers de la milice, qui terminent promtement & sans beaucoup de remises suivant les bonnes loix, & les anciennes coûtumes des Provinces confederées, tous les diferens qui peuvent survenir entre les Habitans.

Les Eglises de l'une & de l'autre langue que le Seigneur y a recueillies, c'est à dire tant la Flamande que la Valonne, sont aussi conduites par le ministere des Pasteurs des Anciens & des Diacres, de même que celles des Provinces Unies ausquelles elles sont associées, sous la direction d'une même Discipline Eclesiastique, & l'Inspection de leurs Synodes.

Enfin

Enfin, pour ce qui concerne la Police, l'on ne soufre point de paresseus ni de bouches inutiles dans cette petite Republique, non plus qu'en celle des Abeilles: mais comme l'oysiveté qui est la roüillure des corps & des esprits, en est bannie par un Arrest irrevocable, aussi le dous & profitable employ de l'agriculture, & tous les loüables exercices qui servent à l'entretien du commerce, y sont receus & pratiquez avec honneur, de même que parmi les plus genereuses Nations, dont l'histoire est parvenuë jusques à nous.

ARTICLE II.

De l'Ile de la Grenade.

CEtte Ile, qui est située sur la hauteur de douze degrez, & seize scrupules au deça de la Ligne, commence proprément le demy cercle des Antilles. On luy donne sét lieües de longueur, sur une largeur inégale, elle s'étend Nord & Sud en forme de Croissant. Les François s'y sont placez il y a environ six ans. Ils eurent à leur arrivée beaucoup à démesler avec le Caraïbes, qui leur en contesterent quelques mois par la force des armes, la paisible possession. Mais enfin Monsieur du Parquet Gouverneur pour le Roy de l'Ile de la Martinique, qui avoit entrepris à ses frais cet établissement, les obligea, à luy laisser la terre libre, par la consideration de leurs propres Interests, fondez principalement sur le grand avantage qu'ils recevroient du voisinage des François, qui les assisteroient en tous leurs besoins.

La Terre, y est tres-propre à produire toute sorte de vivres du païs, des Cannes de Sucre, du Gingembre & d'excellent Tabac. Elle jouyt d'un air bien sain. Elle est pourveüe de plusieurs sources d'eau douce, & de bons moüillages pour les Navires. Il y a aussi une infinité de beaus Arbres, dont les uns portent des fruits delicieus à manger, & les autres sont propres à bâtir des maisons. La pesche est bonne en toute la coste, & les Habitans se peuvent étendre tant pour la pesche, que pour la chasse, en trois ou quatre petis Ilets, qu'on nommé les *Grenadins*, qui sont au Nord-Est de cette

terre. Monſieur le Comte, Capitaine de la Martinique, à eſté le premier Gouverneur de cette Ile. Monſieur de la Vaumeniere, luy a ſuccedé en cette charge. Il a ſous ſa conduite plus de trois cens hommes bien aguerris, qui pour la plupart ont déja demeuré en d'autres Iles, & qui s'entendent parfaitement à faire cultiver la terre, & à manier les armes, pour repouſſer au beſoin les efforts des ſauvages, & de tous ceus qui voudroient troubler le repos dont ils jouyſſent, en cette aimable demeure.

Monſieur le Comte de Seryllac, ayant entendu le recit avantageus qu'on faiſoit à Paris & ailleurs, de la bonté & beauté de cette Ile, là fait acheter depuis peu de Monſieur du Parquet. Ce qui donne tout ſujet d'eſperer, que dans peu de tems cette Colonie, qui eſt tombée en de ſi bonnes mains, ſera conſiderable pour le nombre de ſes Habitans, & pour la quantité des Marchandiſes qu'elle fournira.

ARTICLE III.

De l'Ile de Bekia.

CEtte Terre, eſt diſtante de la ligne de douze dégrez & vint-cinq ſcrupules. Elle a dix ou douze lieües de circuit, & elle ſeroit aſſes fertile, ſi elle étoit cultivée. Il y a un fort bon Havre pour les Navires, qui y peuvent eſtre à l'abry de tous vens: mais à cauſe qu'elle eſt dépourveuë d'eau douce, elle eſt peu frequentée, ſi ce n'eſt de quelques Caraïbes de ſaint Vincent, qui y vont quelquefois faire la peſche, ou cultiver de petis jardins qu'ils ont ça & là, pour leur divertiſſement.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Vincent.

CEtte Ile, eſt la plus peuplée de toutes celles que poſſedent les Caraïbes. Elle eſt ſur la hauteur de ſeize degrez au Nord de la Ligne. Ceux qui ont veu l'Ile de Ferro,

qui

qui est l'une des Canaries, disent que cellecy est de même figure. Elle peut avoir huit lieuës de long & six de large. La terre est relevée de plusieurs hautes montagnes, au pied desquelles se voyent des plaines, qui seroyent fort fertiles si elles étoient cultivées. Les Caraïbes y ont quantité de beaus Villages, où ils vivent delicieusement, & dans un profond repos. Et bien qu'ils soient toûjours dans la méfiance des Etrangers, & qu'ils se tiennent sur leur garde quand il en arrive à leur rade, ils ne leur refusent pas neantmoins du pain du païs, qui est la Cassave, de l'eau, des fruits, & d'autres vivres qui croissent en leur terre, s'ils en ont besoin: pourveu qu'en échange, ils leur donnent des couteaus, des serpes, des coignées, ou quelques autres ferremens, dont ils font état.

A cause que cette place, entre toutes celles que les Caraïbes possedent aus Antilles, est la plus voisine du continent, où habitent les Aroüagues leurs irreconciliables ennemis, ils y assignent ordinairement, le rendez-vous general de leurs troupes, lors qu'ils ont formé le dessein de les ataquer. C'est aussi de cette Ile, que sont sortis les plus vaillans hommes, qui à diverses reprises, ont fait des descentes & des ravages dans les Colonies des François & des Anglois, comme nous le dirons en son lieu.

ARTICLE V.

De l'Ile de la Barboude.

L'Ile que nos François appellent la *Barboude*, & les Anglois *Barbade*, est située entre le treiziéme & le quatorziéme degré, au Nord de l'Equateur, à l'Orient de Sainte Alousie & de Saint Vincent. Les Anglois, qui y ont mené dés l'an mil six cens vint-sét la Colonie qui l'habite encore à present, luy donnent environ vint-cinq lieuës de tour. Elle est d'une figure plus longue que large. Il n'y a qu'un seul ruisseau en cette Ile, qui merite de porter le nom de Riviere: Mais la terre y étant présque par tout platte & unie, elle a en plusieurs endroits des Etangs, & des reservoirs d'eau douce,

qui suppléent au defaut des fontaines & des rivieres. La plupart des maisons, ont aussi des Cisternes, & des puits, qui ne tarissent jamais.

Du commencement qu'on cultiva cette terre, on tenoit qu'elle ne promettoit pas beaucoup: Mais l'experience a verifié le contraire, & elle s'est trouvée si propre à produire du Tabac, du Gingembre, du Cotton, & particulierément des Cannes de sucre, qu'apres l'Ile de Saint Christofle, elle est la plus frequentée des Marchands, & la plus peuplée de toutes les Antilles. Des l'an mil six cens quarante six, on y contoit environ vint mille Habitans, sans comprendre les Esclaves negres, que l'on tenoit monter à un nombre beaucoup plus grand.

Il y a plusieurs places en cette Ile, qui portent à bon droit le nom de Villes: parce-qu'on y voit plusieurs belles, longues & larges ruës, qui sont bordées d'un grand nombre de beaus edifices, où les principaus Officiers & Habitans de cette celebre Colonie font leur demeure: Mais à considerer toute cette Ile en gros, on la prendroit pour une seule grande Ville, à cause que les maisons ne sont pas fort éloignées les unes des autres: Qu'il y en a aussi beaucoup de bien bâties, à la fasson de celles d'Angleterre: que les boutiques & les magazins y sont fournis de toutes sortes de Marchandises: qu'on y tient des foires & des marchez: Et que toute l'Ile, à limitation des grandes Villes, est divisée en plusieurs Parroisses, qui ont chacune une belle Eglise, où les Pasteurs qui y sont en grand nombre, font le service Divin.

Tous les plus considerables Habitans de cette Ile, y sont fermement établis, & s'y trouvent si bien, qu'il arrive rarement qu'ils la quittent, pour aller en une autre. Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elle leur fournit en abondance tous les meilleurs rafraichissemens qui peuvent estre transportez de l'Europe, & une infinité de douceurs que ce nouveau Monde produit.

Nous aprenons aussi, que cette Colonie s'est tellement acruë, que ne pouvant plus contenir sans enpressement le grand nombre de ses Habitans, elle a esté obligée pour se mettre plus au large, de pousser une nouvelle Peuplade dans le Continent de

de l'Amerique Meridionale, laquelle s'acroiſt de jour à autre, à la décharge, & au plus grand avantage de celle-cy, dont elle releve.

Cette Ile eſt renommée par tout, à cauſe de la grande abondance d'excellent ſucre, qu'on en tire depuis pluſieurs années. Il eſt vray, qu'il n'eſt pas ſi blanc que celuy qui vient d'ailleurs, mais il eſt plus eſtimé des Raffineurs, par ce qu'il a le grain plus beau, & qu'il foiſſonne davantage, quand on le purifie.

ARTICLE VI.

De l'Ile de Sainte Lucie.

LEs François appellent communément cette Ile *Sainte Alouſie*, elle eſt ſituée ſur le treiziéme degré & quarante ſcrupules au deça de la ligne. Elle n'eſtoit par cy devant frequentée que par un pétit nombre d'Indiens, qui s'y plaiſoient à cauſe de la peſche qui y eſt abondante. Mais les François de la Martinique, ſont venus dépuis peu leur tenir compagnie. Il y a deus hautes montagnes en cette Ile, qui ſont extremément roides. On les apperçoit de fort loin, & on les nomme ordinairement, les *Pitons de Sainte Alouſie*; Au pied de ces montagnes; il y a de belles & agreables vallées, qui ſont couvertes de grands arbres, & arroſées de fontaines. On tient que l'air y eſt bon, & que la terre y ſera fertile, quand elle ſera un peu plus découverte, qu'elle n'eſt à preſent.

Monſieur de Roſſelan, a étably cette Colonie Françoiſe, ſous les ordres de Monſieur du Parquet, qui l'avoit choiſy pour y eſtre ſon Lieutenant: & étant decedé en l'exercice de cette charge de laquelle il s'aquittoit dignement, Monſieur le Breton Pariſien a eſté mis en ſa place.

ARTICLE VII.

De l'Ile de la Martinique.

Les Indiens, appelloient cette Ile *Madanina*; mais les Espagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à present. Elle est sur la hauteur de quatorze degrez & trente scrupules au deça de la ligne. C'est une belle & grande terre, qui a environ seize lieuës en longueur, sur une largeur inegale, & quarante cinq de circuit. C'est aujourduy l'une des plus celebres, & des plus peuplées des Iles Antilles.

Les François, & les Indiens occupent cette terre, & y ont vécu long tems ensemble en fort bonne intelligence. Monsieur du Parquet, neveu de feü Monsieur Desnambuc, qui donna le commencement aus Colonies Françoises qui sont répanduës en ces Antilles, comme nous le dirons cy aprés, en est Gouverneur pour le Roy, & depuis quelques années il en a áquis la Seigneurie.

C'est la plus rompuë des Antilles, c'est à dire la plus remplie de montagnes, qui sont fort hautes, & entre-coupées de rochers inaccessibles. Ce qu'il y a de bonne terre, est composé en partie de Mornes, qui sont des eminences presque rondes, ainsi nommées au païs: de côtaus qui sont parfaitement beaus, (on les appelle *Côtieres* au langage des Iles:) Et de quelques plaines ou valons, qui sont extremément agreables.

Les montagnes, sont tout à fait inhabitables, & servent de repaire au bestes sauvages, aus serpens, & aus couleuvres, qui y sont en fort grand nombre. Ces montagnes sont couvertes de beaus bois, d'ont les arbres, surpassent de beaucoup & en grosseur, & en hauteur les nôtres de France; & produisent des fruits, & des graines, d'ont les sangliers & les oiséaus se repaissent.

Pour ce qui est des Mornes & des côtaus, la plupart sont habitables, & d'un bon terroir, mais fort penible à cultiver: Car on en voit qui sont si hauts & si droits, qu'à peine y peut on travailler sans danger, ou du moins, sans estre obligé à se tenir

tenir d'une main à quelque souche de Tabac, ou à quelque branche d'arbre, afin de travailler de l'autre.

Le Tabac qui croist dans ces lieus élevez, est toujours meilleur, & plus estimé, que celuy qui croist es vallées, & en des fonds, qui ne sont pas de si prés favorisez de l'aimable presence du Soleil. Car le Tabac qui se cueille en ces endroits, est toujours plein de taches jaunâtres, comme s'il étoit brûlé, & n'est ni de bon goût, ni de bonne garde. Ces lieus étoufés sont aussi fort mal-sains, ceus qui y travaillent, deviennent de mauvaise couleur, & les nouveaus venus, qui ne sont pas acoûtumez à cet air, y gagnent plûtot qu'ailleurs le mal d'estomac, qui est si commun en ces Iles.

Comme il y a deus sortes de Nations differentes en cette terre, aussi est elle partagée entre l'une & l'autre, c'est à dire entre les Indiens habitans naturels du païs, & les François, qui jetterent les fondemens de cette Colonie au moys de Juillet de l'an mil six cens trente cinq, sous la sage conduite de Monsieur Desnambuc, qui les fit passer de l'Ile de Saint Christofle, les mit en la paisible possession de cette terre, & apres les avoir munis de tout ce qui étoit necessaire pour leur subsistence, & pour leur seureté, leur laissa Monsieur du Pont, pour commander en qualité de son Lieutenant.

La partie de l'Ile, qui est habitée par les Indiens, est toute comprise en un quartier, qui se nomme la *Cabes-terre*, sans autre distinction.

Pour ce qui est du païs occupé par les François, & que l'on nomme *Basse-terre*; il est divisé en cinq quartiers, qui sont la Case du Pilote, la Case Capot, le Carbet, le Fort Saint Pierre, & le Prescheur. En chacun de ces quartiers il y a une Eglise, ou du moins une Chapelle, un Corps de garde, & une place d'Armes, autour de laquelle on a bâty plusieurs beaus & grands Magazins, pour serrer les Marchandises qui viennent de dehors, & celles qui se font dans l'Ile.

Le quartier de la Case du Pilote, est ainsi appellé, à cause d'un Capitaine sauvage, qui y demeuroit autrefois, & qui tenoit à gloire de porter ce nom de Pilote, que nos François luy avoient donné. Il étoit grand amy de Monsieur du Parquet, & c'étoit luy qui l'avertissoit continuellement, de tous

les desseins, que ceus de sa Nation formoient alors contre nous.

Au quartier de la Case Capot, il y a une Fort belle Savanne, (on appelle ainsi aus Iles les prairies & les lieus de pâturage) laquelle est bornée d'un costé d'une riviere, nommée la Riviere Capot, & de l'autre, de plusieurs belles habitations.

Le quartier du Carbet, a retenu ce nom, des Caraïbes, qui avoient autréfois en cette place l'un de leurs plus grands Villages, & une belle Caze qu'ils appelloient *Le Carbet*, nom, qui est encore à present commun à tous les lieus, où ils font leurs assemblées. Monsieur le Gouverneur, a honoré un fort long tems c'et agreable quartier de sa demeure, laquelle il faisoit en une maison qui est bâtie de briques, guéres loin de la rade, pres de la place d'armes, en un beau vallon, qui est arrosé d'une asses grosse riviere, qui tombe des montagnes. Les Indiens qui n'avoient point encore veü de bâtiment de pareille figure, ni de matiere si solide, le consideroient au commencement, avec un profond étonnement, & apres avoir essayé avec la force de leurs épaules, s'ils le pourroient ébranler, ils étoient contrains d'avoüer, que si toutes les maisons étoient bâties de la sorte, cette tempeste qu'on nomme *Ouragan*, ne les pourroit endommager.

Cette maison, est entourée de plusieurs beaus jardins, qui sont bordez d'arbres fruitiers, & embellys de toutes les raretez, & curiositez du païs. Monsieur le Gouverneur a quitté cette demeure depuis environ deus ans, à cause qu'il ne se portoit pas bien en ce quartier où elle est située, & en a fait present aus Jesuites, comme aussi de plusieurs belles habitations qui en dépendent, & d'un grand nombre d'Esclaves négres, qui les cultivent.

Le Fort Saint Pierre, est le quartier où demeure presentement Monsieur le Gouverneur. Il y a une Fort bonne batterie de plusieurs grosses pieces de Canon, partie de fonte verte, & partie de fer. Ce Fort commande sur toute la rade. A un jet de pierre du logement de Monsieur le Gouverneur, est la belle Maison des Jesuites, située sur le bord d'une agreable Riviere, que l'on appelle pour cette raison, *la Riviere des Iesuites*. Ce rare edifice, qui pourroit en un besoin servir

de

de Citadelle, eſt bâty ſolidement de pierres de taille & de briques, d'une ſtructure qui contente l'œil. Les avenuës en ſont fort belles; & aus environs on voit de beaus jardins, & & des vergers remplis de tout ce que les Iles produiſent de plus delicieus, & de pluſieurs plantes, herbages, fleurs & fruits qu'on y a apportez de France. Il y a méme un plan de Vignes, qui porte de bons raiſins, en aſſes grande abondance, pour en faire du vin.

Le quartier du Preſcheur, contient un plat païs fort conſiderable pour ſon étenduë; & pluſieurs hautes montagnes, à la pente déquelles on voit un grand nombre de belles habitations, qui ſont de bon rapport.

Entre la Cabes-terre & la Baſſe-terre, il y a un cul-de-ſac, où il ſe trouve beaucoup de bois propre à monter le Tabac. On y va prendre auſſi des roſeaus, qui ſervent à paliſſader les Caſes, & du Mahot franc, dont l'écorce ſert à pluſieurs uſages de la ménagerie.

La plupart des maiſons de cette Ile, ſont de charpente, fort commodes, & d'une montre agreable. Les plus conſiderables ſont bâties ſur ces eminences, que les Habitans appellent Mornes. Cette ſituation avantageuſe, contribuë beaucoup à la ſanté de ceus qui y demeurent, car ils y reſpirent un air plus épuré que celuy des vallées; Et elle releve merveilleuſement la beauté de tous ces agreables edifices, leur fourniſſant une perſpective fort divertiſſante.

La meilleure rade de cette Ile, eſt entre le Carbet, & le Fort Saint Pierre. Elle eſt beaucoup plus aſſurée que celle des Iles voiſines, étant à-demy entourée de montagnes aſſes hautes, pour la mettre à couvert des vens, & y tenir les vaiſſeaus en ſeureté.

Entre la Caſe du Pilote, & ce ſein qu'on nomme ordinairement *le Cul-de-ſac des Salines*, il y a un rocher une demye lieuë avant en mer, que l'on appelle le *Diamant*, à cauſe de ſa figure, qui ſert de rétraite à une infinité d'Oiſeaus, & entre autres aus Ramiers, qui y font leurs nids. L'accés en eſt difficile: mais on ne laiſſe pas de le viſiter quelquesfois en paſſant, pendant le tems que les petits des Ramiers, ſont bons à manger.

Le Crénage, est situé du même costé que ce Diamant ; c'est un lieu en forme de Cul-de-sac, ou de sein, où l'on mene les Navires pour les r'affraichir, & pour les reparer en les tournant sur le costé, jusques à ce que la quille apparoisse à decouvert. La mer y est toujours calme : mais ce lieu n'est pas en bon air, & les matelots y sont ordinairement pris de fievres, qui pourtant ne sont pas fort dangereuses, puis qu'elles quittent le plus souvent en changeant de lieu.

Outre les Torrens, qui au tems des pluyes coulent avec impetuosité parmy toutes les ravines de cette Ile, on y conte jusqu'à neuf ou dix rivieres considerables, qui ne tarissent jamais. Elles prenent leurs sources à la pente, ou au pied des plus hautes montagnes, d'où elles roulent leurs eaus entre les vallons, & apres avoir arrosé la terre, elles se déchargent en la mer. Leur voisinage est souvent incommode & dangereuz, à cause que lors qu'elles se debordent, elles deracinent les arbres, sappent les rochers, & desolent les champs & les jardins, entrainant bien souvent dans les precipices, les maisons qui sont en la plaine, & tout ce qui s'oppose à cette extraordinaire rapidité de leur cours. C'est aussi ce qui a convié la plupart des Habitans de cette Colonie, de choisir leurs demeures au sommet de ces petites montagnes, ou à la pente de ces eminences, d'ont leur Ile est richement couronnée : car elles les parent contre ces inondations.

Mais ce qui est de plus considerable en cette terre, est la multitude des Habitans qui la possedent, & la cultivent, qu'on dit estre à present de neuf ou dix mille personnes, sans y comprendre les Indiens, & les Esclaves négres, qui sont presque en ausi grand nombre. La douceur du Gouvernement, & la situation avantageuse de cette Ile, contribuent beaucoup à l'entretien, & à l'accroissement de cette grande affluance de Peuple. Car présque tous les Pilotes des Navires François & Hollandois qui voyagent en l'Amerique, ajustent le cours de leur navigation en telle sorte, qu'ils la puissent reconnoitre, & aborder avant toutes les autres, qui ne sont pas si bien sur leur route : & si-tost qu'ils ont jetté l'ancre à la rade de cette terre, pour y prendre les refraichissemens qui leur sont necessaires, ils y font descendre leurs passagers, s'ils ne

ne sont expressément obligez de les conduire encore plus loin. Il est même arrivé souvent, que des familles entieres, qui étoient sorties de France, en intention de passer en d'autres Iles, qui sont au delà de celle-cy, & qui ne luy cedent en rien, ni en bonté d'air, ni en fertilité de terroir, étans fatiguées & ennuyées de la mer, s'y sont arrêtées, pour ne point s'exposer de nouveau, à tant de dangers, de dégouts, & d'autres incommoditez, qui accompagnent inseparablement, ces longs & penibles voyages.

Parmy cette grande multitude de peuple, qui compose cette Colonie, il y a plusieurs personnes de merite, & de condition qui apres avoir signalé leur valeur, dans les armées de France, ont choisy cette aimable retraitte, pour estre le lieu de leur repos, apres leurs honorables fatigues. Monsieur de Goursolas, Lieutenant General de Monsieur le Gouverneur, s'y est rendu recommandable entre tous; sa sage conduite, son affabilité, & son humeur obligeante, luy ont aquis les affections de tous les Habitans de l'Ile, & les respects de tous les étrangers qui y abordent. Monsieur le Comte, & Monsieur de L'Oubiere, y sont considerez entre les principaus Officiers. Monsieur du Coudré, y a exercé un fort longtems la charge de Juge Civil & Criminel, avec beaucoup d'approbation.

Au commencement de la description de cette Ile, nous avons dit à dessein, que les François & les Indiens, y ont vêcu long tems ensemble en bonne intelligence: Car nous apprenons des memoires, qui nous ont esté envoyez depuis peu, touchant l'Etat de cette Ile, qu'il y-a environ quatre ans, que les Caraïbes sont en guerre ouverte avec les nôtres; que depuis ce tems-là, ces Barbares ont fait plusieurs ravages en nos quartiers; & que ni les hautes montagnes, ni la profondeur des precipices, ni l'horreur des vastes & affreuses solitudes, qu'on avoit tenuës jusques alors pour un mur impenetrable, qui separoit les terres des deus Nations, ne les ont pû empescher de venir fondre sur nos gens, & de porter jusques au milieu de quelques-unes de leurs habitations, le feu, le massacre, la desolation, & tout ce que l'esprit de vengeance leur à pû dicter de plus cruel, pour contenter leur rage, & pour assouvir la brutalité de leur passion.

On parle diversement des sujets de cette rupture. Les uns l'attribuent au déplaisir que quelques Caraïbes ont conçeu, de ce que Monsieur du Parquet, a établi contre leur gré, des Colonies Françoises aus Iles de la Grenade, & de Sainte Alousie, ou de ce qu'on ne leur a pas acompli la promesse qui leur avoit esté faite, en s'emparant de ces places, de leur donner en compensation, des marchandises, qui leur seroyent les plus agreables, jusqu'à la concurrence, de la valeur de deus mille francs, ou environ. Les autres disent, qu'ils ont esté incitez à prendre les armes, pour venger la mort de quelques uns de leur Nation, Habitans de l'Ile de Saint Vincent, qu'ils tiennent estre periz, apres avoir beû de l'eau de vie empoisonnée, qui leur avoit esté apportée de la Martinique.

Incontinent que cette guerre fut declarée, & que les Caraïbes eurent fait par surprise, selon leur coûtume, quelques dégats en l'un de nos quartiers: ceus qui sont envieus de la gloire de nos Colonies, & de leur progrez & affermissément dans ce nouveau Monde, faisoient courir le bruit, que nos gens ne pourroyent jamais domter ces Barbares; que ceus de cette même Nation qui habitent à la Dominique, & à Saint Vincent, avoient ébranlé tous leurs alliez du Continent, pour nous faire la guerre à forces unies; que pour faciliter ce dessein, & grossir leur party, ils avoient même traitté de paix avec les Arovaguës leurs anciens ennemis; & qu'ils avoyent engagé si avant tous ces Sauvages en leur querelle, qu'ils étoient resolus de se jetter d'un commun effort sur nous, & de nous accabler de leur multitude.

L'On ne sait pas au vray, si cette ligue generale dont on nous menaçoit à esté projettée: mais il est constant qu'elle n'a point paru, & qu'apres les premieres courses, que les Caraïbes de la Martinique firent sur nos terres avec quelque avantage, ils ont depuis si mal reussy dans leurs entreprises, & ils ont esté si souvent poursuivis & repoussez des nôtres, avec perte de leurs principaus Chefs, qu'ils ont esté contrains depuis deus ans ou environ d'abandonner leurs Villages, & leurs Jardins à leur discretion, & de se r'enfermer dans l'epaisseur des bois, & parmy des montagnes & des rochers qui sont présque inaccessibles. De sorte que ceus qui connoissent la

valeur, l'experience, & le bon ordre de nos François qui habitent cette Ile, sont entierement persuadez, que si ces Barbares, ont encore l'assurance de sortir de leurs tanieres, pour experimenter le sort des armes, & pour secoüer cette profonde consternation en laquelle ils vivent, ils seront contrains par necessité, ou de leur quitter l'entiere possession de cette terre, ou d'accepter toutes les conditions sous lesquelles ils voudront traitter de paix avec eus, & renouveller l'ancienne alliance, qu'ils ont trop legerement rompuë.

Depuis la premiere edition de cette Histoire, nous avons esté plenement informez de l'état auquel est à present cette florissante Colonie, & de l'heureus succés des guerres quelle a eus avec les Caraïbes: Mais à cause que cet Article est dêja assez diffus, & que cette matiere apartient proprement à l'Histoire Morale, nous la remettrons avec toutes ses circonstances, au Chapitre vintiéme de nôtre second Livre, auquel nous traitons des guerres des Caraïbes.

CHAPITRE TROISIÉME.

Des Iles Antilles qui s'étendent vers le Nord.

TOutes les Iles dont nous ferons la description en ce Chapitre, étans situées plus au Nord que les precedentes; jouissent par consequent d'une temperature un peu plus douce. Elles sont aussi plus frequentées que celles de Tabago, de la Grenade, & de Sainte Alousie; à cause que les Navires qui se sont rafraichis à la Martinique, & qui descendent à Saint Christofle, les peuvent visiter les unes apres les autres, sans se detourner de leur route.

ARTICLE I.

De l'Ile de la Dominique.

CEtte Ile, est sur la hauteur de quinze degrez & trente scrupules. On l'estime avoir en longueur environ tréze lieuës, & en sa plus grande largeur un peu moins. Elle a en

son centre plusieurs hautes montagnes, qui entourent un fonds inaccessible, où l'on voit du haut de certains rochers, une infinite de Reptiles, d'une grosseur & d'une longueur effroyable.

Les Caraïbes, qui habitent cette Ile en grand nombre, ont fort long-tems entretenu, ceus qui les alloient visiter, du conte qu'ils faisoient, d'un gros & monstrueus serpent, qui avoit son repaire en ce fonds. Ils disoient qu'il portoit sur sa teste une pierre éclatante comme une Escarboucle, d'un prix inéstimable. Qu'il voiloit pour l'ordinaire ce riche ornement, d'une petite peau mouvante, comme la paupiere qui couvre l'œil: mais que quand il alloit boire, ou qu'il se joüoit au milieu de ce profond abysme, il le montroit à decouvert, & que pour lors les rochers, & tout ce qui étoit à l'entour, recevoit un merveilleus éclat du feu, qui sortoit de cette precieuse couronne.

Le Cacique de cette Ile, étoit autréfois des plus considerez entre les autres de la méme Nation. Et quand toutes leurs troupes marchoient en bataille, contre les Aroüagues leurs ennemis du Continent, celuy-cy avoit la conduite de l'avantgarde, & étoit signalé par quelque marque particuliere, qu'il avoit sur son corps. Et encore à present, il tient un rang de Prince parmy ces Barbares, qui ont même tant de respect & de veneration pour luy, qu'ils le portent souvent sur leurs épaules, dans une forme de brancart, lors qu'il veut honorer de sa presence leurs festins, & leurs autres assemblées solemnelles.

Quand il passe de Navires François prés de cette Ile, on voit aussi-tôt plusieurs canots, en chacun déquels il y a trois ou quatre Indiens au plus, qui viennent convier les Capitaines de ces Vaisseaus, d'aller moüiller aus bonnes rades qu'ils montrent: Ou du moins, ils presentent des fruits de leur terre, qu'ils ont apportez, & apres avoir fait present de quelques uns des plus beaus aus Capitaines, & aus autres Officiers, ils offrent ce qui leur reste, en échange de quelques hameçons, de quelques grains de cristal, ou d'autres menuës bagatelles qui leur sont agreables.

Ceus

Ceus qui ont une connoiſſance particuliere de cette belle Ile, nous aſſurent, qu'elle eſt l'une des meilleures, & des plus dignes d'eſtre cultivées de toutes les Antilles, à cauſe des excellentes vallées, & des plaines de grande étenduë, qui ſont au pied des agreables montagnes, qui luy font une ſuperbe couronne, & parce qu'elle eſt rafraichie plus qu'aucune autre, de pluſieurs grandes ſources, qui y forment des ruiſſeaus & des rivieres, qui ſont merveilleuſement commodes. On tient auſſi, qu'il y a des perſonnes de qualité, qui ont deſſein d'obliger bien tôt les Caraïbes, à recevoir des compagnons du dous repos & de la tranquilité qu'ils y reſpirent.

ARTICLE II.

De l'Ile de Marigalante.

ON la met ordinairément ſur la hauteur de quinze degrez & quarante ſcrupules. C'eſt une terre aſſez platte & remplie de bois, qui témoignent qu'elle ne ſeroit pas infeconde, ſi elle étoit cultivée. Elle a toujours été frequentée des Indiens, tant pour la peſche, que pour l'entretien de quelques petis jardinages qu'ils y ont.

Les derniers avis, qui nous ſont venus des Antilles, portent, que Monſieur D'Hoüel, Gouverneur de la Gardeloupe, a nouvellement fait peupler cette Ile, & qu'il y a fait bâtir un Fort, pour reprimer quelques Indiens, qui vouloient s'oppoſer à ce deſſein, & qui y avoient tué vint hommes, qu'il y avoit envoyez par avance, pour découvrir peu à peu la terre: & qu'à cauſe de cet accident, il y en a fait paſſer environs trois cens, qui ſe retiroient la nuit en un grand vaiſſeau qu'ils avoient à la rade, juſques à ce que la fortification fut en defenſe. Les Caraïbes de la Dominique, pour entretenir l'amitie qu'ils ont avec les Habitans de la Gardeloupe, qui ſont leurs plus proches voiſins, diſent qu'ils ſont innocens de ce maſſacre, & en ont fait excuſe à Monſieur d'Hoüel, l'imputant à ceus de leur Nation, qui habitent aus autres Iles.

ARTICLE III.

Des Iles des Saintes, & des Oiseaus.

ENtre la Dominique, & la Gardeloupe, il y a trois ou quatre petites Iles, fort proches les unes des autres, qu'on nomme ordinairement *les Saintes.* Elles sont sur la même hauteur que *Marigalante*, au couchant de laquelle elles sont situées, & jusques à present, elles sont desertes & inhabitées.

l'Ile *aus Oiseaus*, est encore plus occidentale que les *Saintes.* On la range sur la hauteur de quinze degrez, & quarante cinq scrupules. Elle est ainsi nommée à cause de la multitude d'Oiseaus, qui y font leurs nids jusques sur le sable, & au bord de la mer. Ils sont pour la plûpart fort faciles à prendre à la main, par ce que ne voyant pas souvent des hommes, ils n'en ont nulle crainte. Cette terre est fort basse, & à peine la peut-on appercevoit, que l'on n'en soit bien prés.

ARTICLE IV.

De l'Ile de la Desiderade.

ELle est ainsi nommée, par ce que *Christofle Colomb*, la découvrit la premiere de toutes les Antilles, en son second voyage de l'Amerique. Et comme la premiere terre de ce Nouveau Monde, fut appellée par luy, *San Salvador*, au lieu qu'elle se nommoit auparavant *Guanahani*, qui est une des Lucayes, sur la hauteur de vint-cinq degrez & quelques scrupules; ainsi, il nomma celle-cy *la Desirée*, à cause de l'accomplissement de son souhait. Elle est éloignée de dix lieuës de la Gardeloupe, en tirant vers le Nord-Est: & de la ligne, de seize degrez, & dix scrupules. Il y a assez de bonne terre en cette Ile, pour y dresser plusieurs belles habitations: c'est pourquoy on espere, qu'elle ne sera pas long-tems, sans estre peuplée.

ARTICLE V.

De l'Ile de la Gardeloupe.

CEtte Ile, eſt la plus grande, & l'une des plus belles, de toutes celles que les François poſſedent aus Antilles. Elle étoit cy devant appellée par les Indiens *Carucueira*: mais les Eſpagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à preſent. Les uns la mettent preciſément au ſeiziéme degré, & les autres y ajouſtent ſeize ſcrupules. Elle a environ ſoixante lieuës de circonference, ſur neuf ou dix de largeur aus endroits où la terre s'étend d'avantage. Elle eſt diviſée en deus parties par un petit bras de mer, qui ſepare la Grand' terre, d'avec celle qu'on nomme proprement la Gardeloupe. La partie plus Orientale de celle-cy, eſt appellée, *Cabes-Terre*, & celle qui eſt au Couchant, *Baſſe-Terre*.

Ce qu'on nomme la Grand' Terre, a deus Salines, où l'eau de la mer ſe forme en ſel, comme en pluſieurs autres Iles, par la ſeule force du Soleil, ſans aucun autre artifice.

La partie qui eſt habitée, eſt relevée en pluſieurs endroits, & particuliérement en ſon centre, de pluſieurs hautes montagnes, dont les unes ſont heriſſées de rochers pelés & affreus, qui ſélevent du ſein de pluſieurs effroyables precipices, qui les entourent; & les autres, ſont couvertes de beaus arbres, qui leur compoſent en tout tems une guirlande agreable. Il y a au pied de ces montagnes, pluſieurs plaines de grande étenduë, qui ſont rafraichies par un grand nombre de belles rivieres, qui convioient autréfois les flottes qui venoient d'Eſpagne, d'y venir puiſer les eaus, qui leur étoient neceſſaires, pour continuer leurs voyages. Quelques unes de ces rivieres, en ſe débordant, roulent des bâtons enſoufrez, qui ont paſſé par les mines de ſoulfre, qui ſont dans une montagne des plus renommées de l'Ile, qui vomit continuellement de la fumée, & à laquelle on a donné pour ce ſujet, le nom de *Soulfriere*. Il y a auſſi des fontaines d'eau boüillante, que l'experience a fait trouver fort propres à guerir l'hydropiſie, & toutes les maladies qui proviennent de cauſe froide.

Il y a deus grands seins de mer, entre ces deus terres, d'où les Habitans de l'Ile qui se plaisent à la pesche, peuvent tirer en toute saison des Tortuës, & plusieurs autres excellens poissons.

Cette terre commença d'estre habitée par les François, en l'an mil six cens trente cinq. Messieurs du Plessis, & de L'Olive, y eurent les premiers commandemens avec égale autorité. Mais le premier étant mort le septiéme mois apres son arrivée, & Monsieur de l'Olive étant devenu inhabile au gouvernement, par la perte qu'il fit de la veuë, les Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique, prirent à cœur de soûtenir cette Colonie naissante, qui étoit extremément desolée, & de la pourvoir d'un chef doué de courage, d'experience, & de toutes les qualitez, qui sont requises en un homme de commandement. A cet effet ils jetterent les yeus sur Monsieur Auber l'un des Capitaines de l'Ile de S. Christofle, qui étoit pour lors à Paris. Le tems à amplement verifié, que ces Messieurs ne pouvoient pas faire un meilleur choiz: Car cette Colonie doit sa conservation, & tout le bon état auquel elle a été depuis, à la prudence, & à la sage conduitte de ce digne Gouverneur, qui signala son entrée en cette charge, par la paix qu'il fit avec les Caraïbes, & par plusieurs bons ordres qu'il établit, pour le soulagement des Habitans, & pour rendre l'Ile plus recommendable: comme nous le deduirons au Chapitre troisiéme, du second Livre de cette Histoire.

Monsieur d'Hoüel est aujourduy Seigneur & Gouverneur de cette Ile: & depuis qu'il y a été étably, elle a pris encore une toute autre face, qu'elle n'avoit auparavant, car elle s'est accruë en nombre d'Habitans, qui y ont bâty plusieurs belles maisons, & y ont attiré un si grand commerce, qu'elle est a present l'une des plus considerables, & des plus florissantes des Antilles.

O y voit de belles plaines, sur lesquelles on fait passer la charruë pour l'abourer la terre; ce qui ne se pratique point aus autres Iles: Apres quoy le Ris, le Mays, le Manioc dont on fait la Cassaue, les Patates, & même le Gingembre, & les Cannes de sucre, viennent le mieux du monde.

Les

Les Jacobins Reformez, possedent une partie de la meilleure terre de cette Ile, sur laquelle ils ont fait plusieurs belles Habitations, qui sont d'un bon rapport. Elles doivent le bon état auquel elles sont, aus soins incomparables du *P. Raymond Breton*, qui les a conservées à son Ordre, parmy plusieurs difficultez.

La partie de l'Ile qu'on nomme la basse terre, est enrichie d'une petite Ville, qui s'acroist tous les jours. Elle a déja plusieurs ruës, qui sont bordées d'un grand nombre de beaus edifices de charpente, qui sont pour la plûpart à deus étages, & d'une structure commode, & agreable à la veuë. Elle est aussi embellie de l'Eglise Parroissiale, des Maisons des Jesuites, & des Carmes, que Monsieur le Gouverneur y a appellez dépuis peu ; & de plusieurs amples Magazins, qui sont necessaires pour la subsistence de cette aimable Colonie.

Monsieur le Gouverneur, fait sa demeure en un Chateau, qui n'est pas fort éloigné de la Ville. Il est bâty bien solidement, à quatre faces. Les coins sont munis déperons, & de redoutes de massonnerie d'une telle épaisseur, qu'elle peut soûtenir la pesanteur de plusieurs pieces de Canon de fonte verte, qui y sont posées en batterie. Un peu au delà de ce Chateau, il y a une fort haute montagne, qui le pourroit incommoder: mais Monsieur le Gouverneur, qui n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à l'ornement & à la seureté de son Ile, y a fait monter du Canon ; & afin qu'un ennemy ne se puisse emparer de cette place, il y a fait une espéce de Citadelle, qui est en tout tems pourveuë de vivres, & de munitions de guerre. Il y a aussi fait bâtir des logémens, qui sont capables de tenir à couvert les Soldats qui la gardent, & de servir au besoin de retraite assurée aus Habitans. La Cabes-Terre, a aussi un Fort, qui est bien considerable. Il est bâty en un lieu qu'on nommoit autrefois la Case au borgne. Il contient tout ce quartier-là en assurance. On l'appelle *le Fort de Sainte Marie*. Messieurs les Neveus de Monsieur d'Houel, ayans contribué de leurs biens à l'afermissement de la Colonie de cette Ile, en sont aussi Seigneurs en partie, & leur Jurisdiction s'étend, sur ce quartier de la Cabes-terre, qui leur est échû en partage.

Plusieurs personnes de condition, se sont retirées en cette Ile, & y ont fait dresser un grand nombre de Moulins à sucre. Monsieur de Boisseret, y est Lieutenant General de Monsieur le Gouverneur. Monsieur Hynselin, Monsieur du Blanc, Monsieur de Mé, Monsieur des Prez, & Monsieur Postel, y sont estimez entre les principaus Officiers, & les plus honorables Habitans. Monsieur d'Aucourt, personnage d'un rare savoir, & d'une conversation fort douce, y exerce la charge de Lieutenant Civil & Criminel, avec beaucoup de loüange.

ARTICLE VI.

De l'Ile D'Antigoa.

CEtte Ile, est sur la hauteur de seize degrés & quarante scrupules, entre la Barbade & la Desirée, sa longueur est de six ou sept lieuës, sur une largeur inegale. Elle est de difficile accés aus navires, à cause des rochers qui l'environnent. L'on tenoit cy-devant, qu'elle étoit inhabitable, par ce qu'on croyoit qu'il n'y avoit point d'eau douce: mais les Anglois, qui s'y sont placez, y en ont trouvé, & y ont encore creusé des puits, & des cisternes, qui suppléeroient à ce défaut. Cette Ile est abondante en poissons, en gibier, & en toute sorte de bétail domestique. Elle est habitée par sét ou huit cens hommes, & il y a comme en toutes les autres, qui sont entre les mains de cette Nation, de bons & de savans Pasteurs, qui ont un grand soin des troupeaux, qui leur sont commis.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Mont-serrat.

LEs Espagnols, ont donné à cette Ile le nom qu'elle porte, à cause de quelque ressemblance qu'il y a, entre une montagne qui y est, & celle de Mont-serrat, qui est prés de Barce-

Barcellonne, & ce nom luy est demeuré jusques à present. Elle est sur la hauteur de dix-sét degrez de latitude septentrionale. Elle a trois lieuës de long, & présque autant de large, de sorte qu'elle paroit d'une figure ronde. La terre y est tres-fertile. Les Anglois la possedent & y sont fort bien logez. On tient qu'il y a environ six cens hommes,

Ce qui est de plus considerable en cette Ile, est une belle Eglise, d'une agreable structure, que Monsieur le Gouverneur & les Habitans y ont fait bâtir : la chaire, les bancs, & tout l'ornement du dedans, sont de menuiserie, de bois du païs, qui est precieus, & de bonne odeur.

ARTICLE VIII.

Des Iles de la Barbade & de Redonde.

L'Ile, que les François nomment *Barbade*, & les Anglois *Barboude*, est sur la hauteur de dix-sét degrez & trente scrupules. C'est une terre basse, longue d'environ cinq lieuës, située au Nord-Est de Mont-serrat. Les Anglois, y ont une Colonie de trois à quatre cens hommes, & y trouvent dequoy subsister commodément. Elle à cecy de fâcheus & de commun avec les Iles d Antigoa, & de Mon-serrat, que les Caraïbes de la Dominique & d'ailleurs, y font souvent de grands ravages. L'inimitie que ces Barbares ont conceuë contre la Nation Angloise est si grande, qu'ils ne s'écoule présque aucune année, qu'ils ne fassent une ou deus descentes à la faveur de la nuit, en quelcune des Iles qu'elle possede : & pour lors, s'ils ne sont promtément découvers & vivément repoussez, ils massacrent tous les hommes qu'ils rencontrent, ils pilent les maisons & les brûlent, & s'ils peuvent se saisir de quelques femmes ou de leurs enfans, ils les font prisonniers de guerre, & les enlevent en leurs terres, avec tout le butin qui leur agrée.

l'Ile qu'on appelle *Redonde* ou *Rotonde*, à cause de sa figure, est sur la hauteur de dix-sét degrez & dix scrupules. Elle est petite, & ne paroit de loin que comme une grosse tour : & selon une certaine face, on diroit que ce seroit un grand

Navire, qui est sous la voile. On la peut facilément aborder de toutes parts, à cause que la mer qui l'entoure est profonde, & sans rochers ou écueils, qui puissent mettre en danger les Navires.

ARTICLE IX.

De l'Ile de Nieves.

C'Est une petite terre, qui est située sur la hauteur du dixsettiéme degré & dixneuf scrupules vers le Nord. Elle n'a qu'environ six lieuës de tour, & dans son milieu, une seule montagne qui est fort haute, & couverte de grands bois jusques au sommet. Les habitations sont tout à l'entour dela montagne, à commencer dépuis le bord de la mer, jusques à ce qu'on arrive au plus haut, où l'on peut commodément monter. On fait aisément & par eau & par terre, tout le circuit de cette Ile. Il y a plusieurs sources d'eau douce, dont quelques-unes sont assez fortes, pour porter leurs eaus jusques à la mer. Il y a même une fontaine, dont les eaus sont chaudes & minerales. On a fait des bains tout proche de la source, qui sont frequentez avec heureus succés, pour la guerison des mêmes maladies, qui demandent l'usage des eaus de Bourbon.

Les Anglois qui s'y sont établis en l'an mil six cens vint-huit, habitent cette Ile au nombre d'environ trois milles hommes, qui y subsistent honorablement par le trafic qu'ils y font de Sucre, de Gingembre, & de Tabac.

Cette Ile, est des mieus policées de toutes les Antilles. La Justice s'y administre avec grande sagesse, par un Conseil, qui est composé des plus notables, & de plus anciens Habitans de la Colonie. Les juremens, les larcins, l'yvrognerie, la paillardise, & toutes sortes de dissolutions & de desordres, y sont punis severément. L'an mil six cens quarante neuf, Monsieur Lake y commandoit. Depuis Dieu l'a appellé à soy. Il étoit homme craignant Dieu, & savant; qui gouvernoit avec grande prudence, & grande douceur.

Il y a trois Eglises, qui sont simplement bâties; mais en recompense elles sont commodément disposées pour y faire le Divin service. Pour la seureté des vaisseaus qui sont à la rade, & pour empescher la descente que pourroit faire un Ennemy, on y a bâty un Fort, où il y a plusieurs grosses pieces de Canon, qui commandent sur la mer. Il tient aussi en assurance les Magazins publics, dans lesquels on décharge toutes les Marchandises qui viennent de dehors, & qui sont necessaires pour la subsistence des Habitans. Et c'est delà, qu'elles sont puis apres distribuées à tous les particuliers qui en ont besoin, pourveu que ceus qui ont cette commission, les jugent capables de les payer au jour nommé, & au prix, que Monsieur le Gouverneur & Messieurs du Conseil y ont mis, selon leur prudence, & equité.

Ce qui rend encore cette Ile recommandable, est qu'elle n'est separée que par un petit bras de mer, de celle de *Saint Christofle*, la plus belle & la plus renommée de toutes les Antilles, dont elle est la Capitale. Décrivant donc assez briévement la plupart des autres Iles, il est juste de nous étendre un peu davantage sur cellecy. Et c'est pourquoy nous en ferons un Chapitre à part, comme le sujet le merite bien.

CHAPITRE QUATRIEME.

De l'Ile de Saint Christofle en particulier.

L'Ile de *Saint Christofle*, fut ainsi appellée par *Christofle Colomb*, qui la voyant si agreable, voulut qu'elle portast son nom. A quoy il fut aussi convié par la figure d'une des montagnes qui sont en cette Ile, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules une autre plus petite montaigne, de même que l'on peint Saint Christofle, comme un Geant, qui porte nôtre Seigneur sur les siennes, en forme d'un petit enfant. L'Ile est sur la hauteur de dix-sét degrez, & vint cinq Scrupules.

C'est le siege des Gouverneurs Generaus des François & des Anglois, qui possedent la plus grand'-part des Antilles:

MONSIEUR LE CHEVALIER DE POINCY, Baillif & Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Commandeur d'Oysemont & de Coulours, & Chef d'Escadre des Vaisseaus du Roy en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de POINCY, exerce tres-dignement cette charge pour sa Majesté, depuis environ dix-neuf ans. Et l'on trouve en sa personne, toute la prudence, toute la valeur, toute l'experience & en un mot toutes les hautes qualitez, qui sont necessaires pour achever un grand Capitaine. C'est aus soins & à la sagesse de ce brave Seigneur, que l'on doit aujourduy le bon Etat de cette Ile: Car l'ayant trouvée comme un desert, il l'a enrichie de plusieurs beaus edifices: Il la remplie de toutes les choses necessaires à la vie: Il y a attiré une grande multitude de personnes de toute condition, qui y vivent doucément & en repos. & il y a formé la plus noble & la plus ample Colonie, que nôtre Nation ait eüe jusqu'à present, hors des limites de la France. Il maintient cette Colonie par de bonnes lois politiques, & militaires. Il rend une fidele justice à tous ceus de son gouvernement, ayant éstably pour cet effet un Conseil de gens de consideration. Il prend un soin charitable des pauvres, des malades & des orfelins: En general il soulage & aide au besoin tous les habitans de l'Ile, subsistant de ses propres biens, par son bon ordre, & par son œconomie, sans estre à charge à personne. Il traitte splendidement les Etrangers qui le viennent visiter, & fait un accüeil favorable à tous ceus qui abordent en son Ile. Sa maison est conduite avec un ordre qu'on ne sauroit assez priser. Dans la paix même, on y voit faire les exercices de la guerre: Et en tous tems, elle est une école de civilité, & de toutes sortes de vertus. Il fait observer exactement la discipline militaire, pour tenir l'Ile en defense, donner de la terreur à l'ennemy, & préter au besoin secours aus alliez. Il est l'Arbitre de tous les differens qui surviennent entre les Nations voisines, & par sa sage conduite, il demeure toûjours en parfaite intelligence avec les Anglois, les conviant par ses rares vertus, à l'honorer, & à déferer à ses sentimens. Il peut mettre sur pied en un instant plusieurs Compagnies de Cavalerie & environ huit à neuf mille hommes de

pied.

pied, Enfin il a eu ſoin détendre le nom François en pluſieurs Iles, ou il a étably des Colonies qui ſont a preſent floriſſantes : Il à auſſi envoié en la terre ferme de l'Amerique, en un endroit appelle *Cap de Nord*, des hommes qui entretiennent un commerce avec les Indiens, & qui peuvent donner le fondément à une ample Peuplade, par ce que ce lieu là, ouvre l'entrée d'un grand & bon Païs. Il étoit impoſſible de paſſer plus outre, ſans arréter quelque tems nos yeux ſur un ſi digne General. Pourſuivons maintenant la deſcription de Saint Chriſtofle.

L'Ile a environ vint-cinq lieuës de tour. La terre en étant legere, & ſablonneuſe, eſt tres-propre à produire toutes ſortes des fruits du païs, & pluſieurs de ceus qui croiſſent en Europe. Elle eſt relevée au milieu, par de tres-hautes montagnes, d'où coulent pluſieurs ruiſſeaus, qui s'enflent quelquefois ſi promtément, par les pluïes qui tombent ſur les montagnes, ſans qu'on l'apperçoiue à la pente, ni aus plaines; que l'on eſt ſouvent ſurpris de ces torrens, qui debordent tout à coup.

Toute l'Ile eſt diviſée en quatre Cantons : dont il y en a deus, qui ſont tenus par les François, & les autres, par les Anglois : mais en telle ſorte que l'on ne peut traverſer d'un quartier à l'autre, ſans paſſer ſur les terres de l'une ou de l'autre Nation. Les Anglois, ont en leur partage plus de petites rivieres que les François : Mais en recompenſe, ceux-cy, ont plus de plat-païs, & dé terres propres à eſtre cultivées. Les Anglois ſont auſſi en plus grand nombre que les nôtres : mais ils n'ont point de ſi fortes places de defenſe, & ne ſont pas ſi bien armez. Les François ont quatre Forts, munis de quantité de Canons, qui portent loin en mer, d'ont celui qui eſt à la pointe de ſable, à des fortifications regulieres comme une Citadelle. Le plus conſiderable apres celui-là, eſt à la rade, ou au mouïllage qu'on appelle de la Baſſe-terre. Il y a jour & nuit en l'un & en l'autre, des Compagnies de Soldats qui font bonne garde. Pour contenir auſſi les quartiers en ſeureté, & prevenir les deſordres, qui pourroient ſurvenir entre deus peuples differens, chaque Nation tient aus avenuës de ſes quartiers, un corps de garde, qui ſe renouvelle par

chacun

chacun jour. Les Anglois, ont auſſi de leur coſté deus places fortes, l'une qui commande ſur la grand'-rade, & l'autre ſur une autre deſcente, qui eſt joignant la pointe de ſable.

Cette Ile, eſt pourveüe d'une belle Saline, qui eſt ſur le bord de la mer, dans un ſein, que les habitans appellent ordinairement Cul-de-ſac. Guéres loin de-là, il y a une pointe de terre, qui s'avance ſi pres de l'Ile de Nieves, que le traict de mer qui ſepare ces deus places, n'a qu'un petit quart de lieuë, de ſorte qu'il s'eſt trouvé des hommes, qui l'ont autréfois paſſé à la nage.

On tient, qu'il y à une Mine d'argent à Saint Chriſtofle: mais, comme les ſalines, les bois, les rades, & les Mines ſont communes aus deus Nations, perſonne ne ſe met en peine d'y regarder. Joint qu'il faut une grande puiſſance, & un prodigieus nombre d'Eſclaves pour une telle entrepriſe. La vraïe Mine d'argent de cette Ile, c'eſt le Sucre.

On fait aiſément par terre, le tour de toute cette Ile: mais on ne peut traverſer le milieu, à cauſe de pluſieurs grandes & hautes montagnes, qui enferment en leur ſein d'effroyables precipices, & des ſources d'eaus chaudes. Et même on y trouve du ſoulfre, qui a donné le nom de Soulfriere, à l'une de ces montagnes. Depuis le pied des montagnes, en prenant la Circonferance au dehors, toute la terre de cette Ile s'étend par une pente douce juſques au bord de la mer, d'une largeur inégale, ſelon que les montagnes pouſſent plus où moins avant leurs racines, du coſté de la mer; où que la mer s'avance, & reſerre la terre contre les montagnes. Toute l'etenduë de bonne terre qui eſt cultivée, juſques à la pente trop roide des montagnes, eſt diviſée préſque par tout en pluſieurs étages, par le milieu deſquels paſſent de beaus & larges chemins tiréz en droite ligne, autant que les lieus le peuvent permettre. La premiere de ces lignes de communication, commence environ cent pas au deſſus du bord de la mer: l'autre trois ou quatre cens pas plus haut, & ainſi en montant juſques au troiziéme ou quatriéme étage, d'où l'on voit les habitations de déſous, qui forment un aſpect fort agreable.

Chaque étage, qui fait comme une ceinture ou plus grande

de ou plus petite à l'entour des montagnes, selon qu'il en est ou plus ou moins éloigné, a aussi ses sentiers, qui comme autant de ruës traversantes, donnent le libre accez à ceus qui sont ou plus haut ou plus bas: Et cela avec une si belle symmetrie, que lors que l'on fait par mer le tour de l'Ile, il ny a rien de plus agreable, que de voir cette divertissante verdure de tant d'arbres qui bordent les chemins, & qui sont aus lizieres, & font les separations de chaque habitation. La veuë ne se peut lasser de considerer cette terre. Si elle se porte en haut, elle se trouve terminée, par ces hautes montagnes, qui sont couronnées d'une verdure eternelle, & revetuës de bois precieus. Si elle se refléchit plus bas, elle apperçoit les Jardins, qui prenant leur naissance dés le lieu où les montagnes sont accessibles, s'étendent de là par une douce & molle descente, jusques au bord de la mer. Le beau vert naissant du Tabac planté au cordeau, le Jaune pâle des Cannes de Sucre qui sont en maturité, & le vert brun du Gingembre & des Patates, font un païsage si diversifié, & un émail si charmant, qu'on ne peut, sans faire un effort sur son inclination, retirer la veuë de dessus. Ce qui recrée encore d'avantage les yeux, est qu'au milieu de chaque habitation ou Jardin, on remarque plusieurs belles maisons, de differente structure. Celles nommément qui sont couvertes de tuile rouge ou plombée, donnent un grand lustre à cette aimable perspective: Et par ce que l'Ile va toujours en montant, l'étage inferieur ne derobe pas la veüe de celui qui est plus avant en la terre; mais en un instant on voit tous ces beaus compartimens, tous ces chemins qui sont comme autant d'allées de vergers; toutes ces bordures de differentes sortes d'arbres; tous ces jardins plantez à la ligne de diverses espéces de fruits; & tous ces jolis edifices, qui ne sont distans le plus souvent que de cent pas, ou environ, les uns des autres: Et en un mot, tant d'agreables objets se presentent aus yeux en même tems, que l'on ne sait à quoy s'arréter.

Il est necessaire, pour la plus grande commodité des habitans, & la facilité de leurs employs, que leurs maisons soient separées les unes des autres, & placées au milieu de la terre qu'ils cultivent: Mais, les François, outre leurs demeures qui

sont ainsi écartées, ont encore bâty en leur quartier de la basse terre, une agreable ville, qui s'augmante tous les jours, & d'ont les edifices sont de brique & de charpente. Elle est prés de la rade où les vaisseaus ont coûtume de moüiller. Tous les plus honorables Habitans de l'Ile, & les Marchands étrangers, y ont leurs Magazins.

On y trouve chez les Marchands François & Hollandois, qui font là leur residence, d'excellent vin, de l'eau de vie, de la biere, toutes sortes détoffes de soye & de laine, qui sont propres pour le païs, & generalement tous les rafraichissemens qui ne croissent point en l'Ile, & qui sont necessaires pour l'entretien des habitans. L'on à de tout à un prix raisonnable, en échange des Marchandises qui croissent en cette terre. C'est en ce même lieu, où demeurent les artisans, qui s'occupent en divers métiers, qui sont utiles pour maintenir le commerce, & la societé civile. On y voit de plus, un Auditoire pour rendre la Justice, & une belle Eglise qui peut contenir une fort nombreuse assemblée. Tout cet edifice est de charpante élevée sur une baze de pierre de taille. Au lieu de vitres & de fenestres, il n'y a que des balustres tournez. Le comble du couvert est à trois faistes, pour ne point donner tant de prise au vent, & la couverture est de tuile rouge.

Les Capucins, ont eu quelques années la conduite de cette Eglise, & la charge des ames parmy les François de l'Ile: mais en l'an mil six cent quarante six, ils furent dispensez de cet employ du commun ávis des habitans, qui les congedierent civilement, & reçeurent en leur place, les Jesuites & les Carmes, qui y ont à present, par les soins & la liberalité de Monsieur le General & des Habitans, de belles Maisons, & de bonnes habitations, qui sont cultivées par un grand nombre d'esclaves qui leur appartiennent, & qui leur fournissent dequoy subsister honorablement. Le P. *Henry du Vivier* à esté le premier Superieur de la Maison des Jesuites. Sa douçeur, & son aimable conversation, luy ont aquis le cœur de tous ceus de nostre Nation qui demeurent en cette Ile.

Monsieur le General, a aussi fait bâtir un bel Hôpital en un lieu fort sain, où les malades qui n'ont pas le moien de se faire guerir

guerir en leurs maisons, sont servis, & nourris, & visitez des Medecins & des Chirurgiens jusqu'à leur convalescence. Les Etrangers, qui tombent malades dans l'Ile y sont aussi receus. Il a encore mis ordre, que les Orfelins soient placez en des maisons honorables, où ils sont instruits & nourris à ses fraiz.

Entre les beaus, grands, & solides edifices que les François & les Anglois ont bâty, en plusieurs endroits de cette Ile, le Chateau de Monsieur le General de POINCY excelle sans contredit, & surpasse de beaucoup tous les autres; c'est pourquoy nous en ferons une description particuliere.

Il est placé en un lieu frais & sain, sur la pente d'une tres-haute montagne couverte de grands arbres, qui par leur verdure perpetuelle, luy donnent une ravissante perspective. Il est éloigné du bord de la mer, d'une bien petite lieuë de France. L'on trouve au chemin qui y conduit, & qui monte insensiblement, les agreables maisons de quelques-uns des principaus Officiers & Habitans de l'Ile: & dés qu'on à costoyé une petite eminence qui le couvre, en venant de la basse terre, on y est conduit par une droite & large allée, bordée d'Orangers & de Citroniers, qui servent de palissade, & qui recréent merveilleusement l'odorat & la veüe: Mais ce beau Palais, presentant à l'œil une face extremément charmante, à péne la peut on jetter ailleurs.

Sa figure est présque quarrée, à trois étages bien proportionez, suivant les régles d'une exquise Architecture, qui y a emploie la pierre de taille, & la brique, avec une belle symmetrie. La face, qui se presente la premiere, & qui regarde l'Orient, a au devant de son entrée un large escalier, à double rang de degrez, avec un beau parapet au dessus; & celle qui a l'aspect au Couchant, est aussi embellie d'un escalier tout pareil au premier, & d'une belle & grosse source d'eau vive, qui étant receüe dans un grand bassin, est de là conduite par des canaus sou-terrains en tous les offices.

Les salles & les chambres sont bien percées; les planchers sont faits à la Françoise, de bois rouge, solide, poly, de bonne odeur, & du crû de l'Ile. Le couvert, est fait en plate forme, d'où l'on a une veüe des plus belles, & des plus accomplies du monde.

Les fenestrages sont disposez en bel ordre : les veües de devant s'étendent le long de l'avenuë, & percent dans de beaus vallons, plantez de Cannes de Sucre, & de Gingembre. Celles du Couchant, sont terminées par la montagne, qui n'en est éloignée, qu'autant que la juste proportion le requiert, pour relever par le riche fonds qu'elle presente, la grace & les perfections de ce Palais. Quant aus veuës du Midy & du Nord, elles découvrent une partie considerable de l'Ile, & les courts & les bâtimens, où sont tous les offices necessaires, pour l'accomplissement d'une si belle maison.

Dans l'espace qui est entre ce Chateau, & la montagne voisine, on a ménagé un beau jardin, qui est curieusement entretenu. Il est fourny de la plu-part des herbes potageres, qui se voient en France, & enrichy d'un parterre, rempli de fleurs rares & curieuses, qui sont arrosées d'une claire fontaine, qui prend sa source à la pente de la montagne, & sans beaucoup d'artifice fait un gros ject, qui reiallit au milieu du Jardin.

Ce riche bâtiment est si bien placé, & rafraichy si agreablement des dous vens qui coulent de la montagne, & de celuy d'Orient, qui est le plus ordinaire du païs, qu'aus plus grandes chaleurs de l'été, on y jouyt d'une aimable temperature.

C'est une chose divertissante au possible, quand aus jours de rejouissance publique, on fait à l'Ile des feus de joye, pour les nouvelles de quelque heureus succés des armes victorieuses de sa Majesté Tres-Chrestienne. Car alors les Clairons, & les Hautbois, font ouïr leur son éclatant du haut de la platteforme de ce Palais, en telle sorte, que les montagnes voisines, les côtaus & les bois qui les couvrent, retentissent à ce bruit penétrant, & forment un aimable éco, qui s'entend par toute l'Ile, & bien avant en mer. Alors on voit aussi pendre du haut de la Terrasse, & des fenestres de l'etage le plus élevé, les enseignes semées de fleurs de Lis, & les drapeaus & étendars, que Monsieur le General a remportez sur les ennemis.

A l'un des côtez de cette maison, il y a une belle & grande Chapelle, fort proprement ornée, où les Aumosniers de

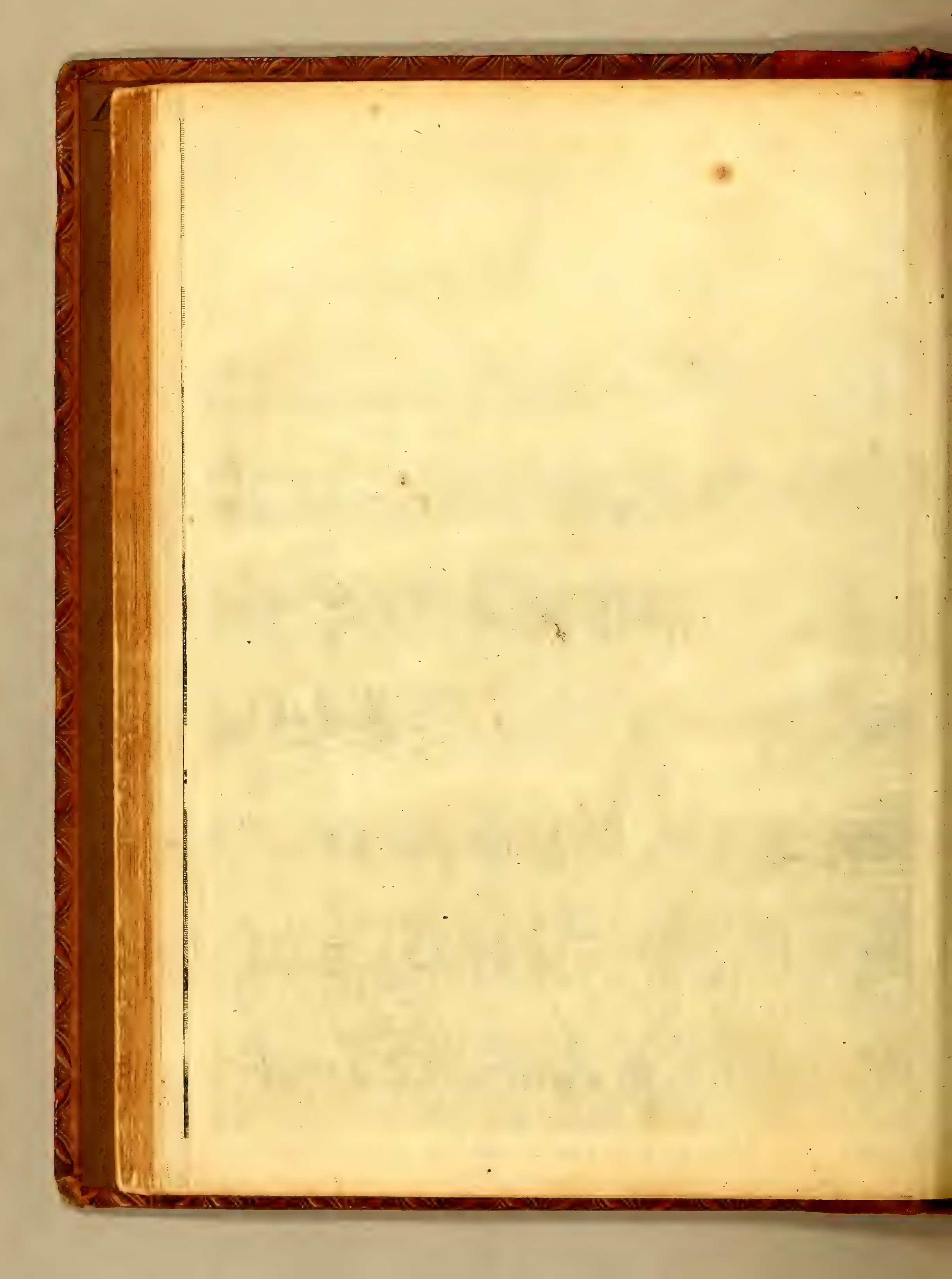
Paysage d'une partie de l'Ile de S. Christofle,



1. Le Chasteau. 2. Le Jardin. 3. La Baſse cour. 4. La Chapelle e



s Offices. 5. Les Escuries. 6. La Tour des munitions. 7. La Ville d'Angole.



Monsieur le General font le service. Les Offices & les logements des domestiques vont en suitte, & sont compris en deus corps de logis, qui sont aussi bâtis de brique. A l'autre côté, mais un peu plus loin, sur une petite eminence, on voit le quartier des Eclaves Négres, qui occupent plusieurs petites maisons de bois, & de brique. On a donné à ce lieu le nom de la Ville D'Angole.

Cette Maison, n'est pas seulement recommandable pour estre située en bon air, pour estre parfaitement bien bâtie, & pour les claires sources d'eaus qui la raffraichissent, les beaus Jardins qui l'entourent, les droites & spacieuses avenuës qui y conduisent, les commodités des divers offices qui l'accompagnent, & pour tous les autres riches ornemens qui l'embellissent : Mais aussi pour estre fortifiée de redoutes, & munie de grosses pieces de Canon de fonte verte, & d'un Arsenal, où toutes sortes d'armes, & de provisions de poudre, de méche, & de balles, se trouvent en abondance.

Ce ne seroit pas même assez pour la perfection de ce magnifique Hostel, qu'il eut tous ces rares avantages de la nature & de l'art, que nous venons de décrire, si aprés tout cela il étoit situé en un lieu desert, aride, & infructueus, & qu'il falust mandier d'ailleurs que de la terre qui l'environne, les moyens necessaires pour son entretenément. Aussi n'a-til point ce defaut, & la beauté s'y trouve jointe avec l'utilité, par un merveilleus assemblage. Car de ses fenestres, on voit dans la bassecourt, trois machines, ou moulins propres à briser les Cannes de Sucre, qui apportent à leur maistre un profit, & un revenu assuré, & qui va du pair avec celuy des plus nobles & meilleures Seigneuries de France. Quant à la matiere pour entretenir les moulins, assavoir les Cannes de Sucre, elle se recueille des chams qui sont aus environs, & qui les produisent à merveille. Plus de trois cens Négres, qui appartiennent à Monsieur le General, cultivent ces terres, & sont employez au service de ces Moulins, & à la fabrication de diverses autres Marchandises, que cette Ile produit heureusement, comme nous le dirons au second Livre de cette Histoire.

Tout se fait en cette maison, & en ses dépendances, sans

confusion, & sans empréssement. Ce grand nombre d'Esclaves Négres est si bien policé, conduit & reglé, que chacun se rend à l'exercice & à l'employ qui luy est assigné par le Maitre des ouvrages, sans s'ingerer dans les offices & dans les occupations des autres.

Outre cette sorte de gens qui sont nez à la servitude, Monsieur le General a environ cent Domestiques François de Nation, qui sont gagez pour le service de sa maison, dont la plûpart sont de diverses professions, & de divers métiers necessaires en la societé Civile, sur tous lesquels, l'intendant de la maison, a une inspection particuliere.

Monsieur le General, a encore les Gardes de sa personne, qui l'accompagnent lors qu'il est necessaire, sous la conduite d'un Capitaine, plutôt pour representer la Majesté du Roy, de qui il a l'honneur d'estre Lieutenant, que par aucun besoin qu'il en ait, estant aimé, & chery de tous les François, & reveré des Etrangers.

A l'exemple de Monsieur le General, plusieurs Nobles & honorables Familles, qui sont venuës de France, estant attirées par la douceur de son Gouvernement, se sont fermement établies dans cette Ile, & y ont bâty de belles & agreables maisons. Les plus remarquables sont celles de Messieurs de Poincy, de Tréval, & de Benevent, qui sont trois braves Gentils-hommes, Neveus, de Monsieur le General: le premier desquels, est Gouverneur particulier de Saint Christofle, sous Monsieur son Oncle, & les deus autres, sont Capitaines de leurs quartiers.

Feü Monsieur Giraud, entre ses autres Maisons, en avoit aussi fait bâtir une pres de l'Hostel de Monsieur le General, & une autre à Cayonne, qui sont des plus accomplies. Ce personnage, qui étoit de grand merite, & qui par sa sage conduite, s'étoit acquis l'amitie de tous les Habitans des Iles, portoit la qualité de Sergent de bataille de Saint Christofle, & autres Iles de dessous le vent, c'est a-dire, de S. Martin, de Saint Bartelemy & de Sainte Croix, qui sont au Couchant de S. Christofle.

Entre les maisons considerables parmy nos François, on doit encore mettre celle de Monsieur Auber, qui a esté Gouverneur

verneur de la Gardeloupe. Elle eſt d'une belle ſtructure, de bois ſolide & en bon fonds, & de plus, elle a un bois de haute fûtaye, qui n'eſt pas encore abbatu, & de la terre nette pour occuper cinquante Eſclaves, qui travaillent au Sucre, & au Gingembre. Mais ce qui luy donne plus de luſtre, eſt qu'elle eſt placée, au plus haut étage des Habitations du quartier de la montagne *Plateau*, & relevée ſur une eminence, d'ou l'on découvre pluſieurs belles demeures qui ſont au déſous, & autant loin en mer, que la force de l'œil ſe peut étendre. Monſieur de la Roziere à preſent Major de l'Ile, Monſieur de Saint Amant, Monſieur de l'Eſperance, Monſieur de la Roche, qui ſont Capitaines, tous les Officiers en general, & tous les plus anciens Habitans, ſont bien logez.

Les Anglois, ont auſſi fait bâtir en leurs quartiers, pluſieurs grands & beaus edifices, qui relevent merveilleuſément la beauté naturelle de cette Ile. Les plus conſiderables ſont ceus de Feü Monſieur *Wäernard*, premier Gouverneur General de cette Nation : de Feü Monſieur *Riche*, qui fut ſon Succeſſeur, de Monſieur *Eüret*, qui exerce aujourduy cette charge avec grande loüange, & de Monſieur le Colonel *Geffreſon*, qui ſont tous ſi accomplis, qu'ils doivent à bon droit eſtre nommez, entre les plus belles, & les plus commodes maiſon des Antilles.

On conte auſſi, juſques à cinq belles Egliſes, que les Anglois ont fait bâtir en cette Ile. La premiere, qu'on rencontre en ſortant du quartier des François, eſt à la pointe des Palmiſtes; la ſeconde pres de la grande rade, au deſſous de l'Hoſtel de Monſieur leur Gouverneur; la troiſiéme à la pointe de Sable; & les deus autres, au quartier de Cayonne. Les trois premieres, ſont d'une agreable ſtructure ſelon le païs, ornées en dedans de belles chaires, & de ſieges de menuiſerie, & de bois precieus. Les Eccleſiaſtiques, y ſont envoyez de même qu'en toutes les autres Iles par les Eveſques d'Angleterre, déquels ils tiennent leur ordination, & ils y celebrent le Service Divin, au grand contentement de tous ceus de leur Nation, & à l'edification ſinguliere des étrangers, ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, avec toute la gravité, la modeſtie & la reverence, qui ſont requiſes, à la Maiſon de Dieu, & au culte reli-

religieus, que tous les Fideles sont obligez de luy rendre.

CHAPITRE CINQUIÉME.

Des Iles de dessous le vent.

TOutes les Iles, qui sont au Couchant de celle de Saint Christofle, sont ordinairement appellées, les *Iles de dessous le vent:* par ce que le vent qui souffle presque toujours aus Antilles, est un vent d'Orient, qui participe quelquéfois un peu du Nord, & que ce n'est que bien raréi ment un vent du Couchant, ou du Midy. On en conte en tout neuf principales, desquelles nous traitterons en ce Chapitre, selon l'ordre à peu prez qu'elles tiennent en la Carte.

ARTICLE I.

De l'Ile de Saint Eustache.

CEtte Ile est au Nord-Ouest de Saint Christofle, sur la hauteur de dix-sét degrez, & quarante minutes. Elle est petite, & ne peut avoir en tout, qu'environ cinq lieuës de tour. Ce n'est à proprement parler qu'une montagne, qui s'éleve au milieu de l'Ocean, en forme de pain de Sucre: qui est la même figure que represente le mont de Tabor, & le Pic de Tenerife: sinon que ce dernier, est incomparablement plus haut.

Elle releve de la Souveraineté de Messieurs les Etats Generaus des Provinces Unies, qui en ont concedé la Seigneurie, & la proprieté fonciere, à Monsieur Van Rée, & à ses Associez Honorables Marchands de Flessingues en Zelande, qui y ont étably une Colonie, composée d'environ seize cens hommes, qui y sont proprément accommodez, sous le dous Gouvernement de la Nation Hollandoise.

Cette Ile, est la plus forte d'assiéte de toutes les Antilles: car il n'y a qu'une bonne descente, qui peut estre facilement defenduë, & où peu d'hommes pourroient arréter une armée entiere.

entiere. Outre cette fortification naturelle, on y a bâty un bon Fort, qui commande ſur la meilleure rade, & bien avant en mer, par la portée de ſon Canon.

Les Habitans ſont tous commodément logez, & proprément meublez, à l'imitation de leurs compatriotes d'Hollande. Il n'y a plus que le haut de la montagne, qui ſoit couvert de bois: tout le tour eſt défriché. Et l'on ne ſauroit croire qu'à péne, la grande quantité de Tabac, qu'on en a tiré autréfois, & qu'on en tire encore journellement.

Bien-qué, le ſommet de la montagne de cette Ile, paroiſſe fort pointu, il eſt neantmoins creus, & a en ſon centre un fonds aſſez vaſte, pour entreténir quantité de Sauvagine, qui ſe plait dans cette profonde retraitte. Les Habitans, ſont ſoigneus de nourrir ſur leurs terres, toutes ſortes de volailles, & même des Pourceaus, & des Lapins, qui y foiſſonnent à merveille.

Il n'y a point de Fontaines en cette Ile; mais il y a preſentement fort peu de maiſons, qui n'ayent une bonne Citerne, pour suppléer à ce manquement. Il y a auſſi des Magazins, ſi bien fournis de toutes les choſes, qui ſont neceſſaires à la vie, & à l'entretien des Habitans, qu'ils en ont ſouvent aſſez, pour en faire part à leurs voiſins.

Quant aus perſonnes qui compoſent cette Colonie, il y a pluſieurs familles honorables, qui y vivent Chrétiennément & ſans reproche, & qui n'ont jamais été flétries des crimes, que quelques-uns leur impoſent. Ceus qui ont vécu parmy ces gens-là, y ont remarqué un grand ordre, & beaucoup moins de déreglement, qu'en diverſes autres Iles.

Il y a auſſi une belle Egliſe, qui eſt gouvernée par un Paſteur Hollandois. Monſieur de Graaf, qui eſt à preſent Paſteur de l'Egliſe de Trévers, en l'Ile d'Oualcre, en a eu autréfois la conduite. Il y preſchoit en un même jour, & en une même chaire, en François, & en Flamand; pour edifier les Habitans de l'une & de l'autre langue, qui demeurent en cette Ile. Monſieur de Mey celebre Predicateur de l'Egliſe de Midelbourg, qui entre autre écrits, a donné au public un docte & curieus commentaire, ſur les lieus les plus difficiles des cinq livres de Moyſe, où il eſt traitté des choſes naturelles,

succeda à Monsieur de Graaf, & depuis qu'il a été rappellé pour servir en son Païs, Messieurs les Directeurs de cette Colonie, ont toujours esté fort soigneus de demander au Synode de leur Province, de bons & de fideles ouvriers pour estre employez, en cette petite portion de la vigne du Seigneur.

ARTICLE II.

De l'Ile de Saint Bartelemy.

L'Ile de *Saint Bartelemy*, est au Nord-Est de Saint Christofle, sur le dixséttiéme degré. Elle a peu de terre propre à estre cultivée, bien qu'elle soit d'un assez grand circuit. Monsieur le Bailly de Poincy, Gouverneur General des François, l'à fait habiter à ses dépens, il y a environ quinze ans. L'on y trouve plusieurs beaus arbres fort estimez, une infinité d'oiseaus de diverses especes, & de la pierre tres-propre à faire de la chauz, qu'on y va querir des autres Iles. Elle est de difficile accez pour les grands Navires; à cause qu'elle est entourée de plusieurs rochers. Ceus qui se plaisent à la Solitude, n'en s'auroient desirer une plus accomplie.

ARTICLE III.

De l'Ile de Saba.

ELle est située au Nord-Ouest de Saint Eustache, sur la hauteur du dixséttieme degré, & trente-cinq scrupules. On croiroit à la voir de loin, que ce ne seroit qu'une roche: Mais la Colonie de Saint Eustache, qui y a fait passer des hommes pour la cultiver, y a trouvé une agreable vallée, & assez de bonne terre pour employer plusieurs familles, qui vivent contentes, en cette aimable retraitte. Il n'y a point de moüillage à la coste, que pour des chaloupes. La pesche y est abondante. Et les soins que Monsieur le Gouverneur de Saint Eustache,

Eustache, a pris jusqu'à present de cette Peuplade, sont que les refraichissemens necessaires n'y manquent point.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Martin.

CEtte Ile, est sur la hauteur de dixhuit degrez & seize scrupules. Elle a environ sét lieuës de long, & quatre de large. Il y a de belles Salines, qui avoient obligé l'Espagnol a y bâtir un Fort, où il entretenoit une Garnison, pour s'en conserver la proprieté. Mais il y a environ neuf ans, qu'il démolit le Fort & abandonna l'Ile. Ce qui ayant esté apperceu par Monsieur de Ruyter, qui commandoit l'un des grands Navires, que Messieurs Lampsius envoyent d'ordinaire en l'Amerique, & qui pour lors costoyoit cette Ile de Saint Martin, il fut à Saint Eustache lever des hommes, qu'il y amena pour l'habiter, & en prendre possession, au nom de Messieurs les Estats Generaus, des Provinces Unies.

La nouvelle de la sortie des Espagnols de cette terre, étant venuë au même tems à la connoissance de Monsieur le General des François, il equippa promtement un Navire, & y mit un nombre de braves hommes, pour relever le droit & les pretensions de nôtre Nation, qui avoit possedé cette Ile avant l'usurpation de l'Espagnol. Depuis les François, & les Hollandois, ont partagé cette terre à l'amiable, & ils y vivent ensemble, en fort bonne intelligence.

Les Salines, sont au quartier des Hollandois: mais les François en ont l'usage libre. Monsieur le General, établit pour son Lieutenant en cette place Monsieur de la Tour. Et a present, c'est Monsieur de Saint Amant qui y commande. Il a sous soy environ trois cens hommes, qui cultivent la terre, & font tous les dévoirs possibles, pour la mettre en reputation.

Les Hollandois, y sont en aussi grand nombre que les François. Messieurs Lampsius, & Monsieur van Rée, sont les principaus Seigneurs, & Directeurs de cette Colonie. Ils ont en leur quartier de belles Habitations, de grands Ma-

gazins, & un nombre bien considerable de Négres, qui leur sont serviteurs perpetuels.

Il n'y a point d'eau douce en cette Ile, que celle, qui au tems des pluïes est recueillie en des citernes, qui y sont assez communes. Il y a plusieurs Ilets à l'entour de cette terre, qui sont tres-commodes, pour les menus divertissemens des Habitans. Il y a aussi des Etangs d'eau salée, qui s'avancent bien avant entre les terres, où l'on pesche une infinité de bons poissons, particuliérément des Tortuës de mer. On trouve dans les bois, des Porceaus sauvages, des Ramiers, des Tourtes, & des Perroquets sans nombre. On y voit plusieurs arbres, qui distilent diverses sortes de gomme: mais le Tabac qui y croist, étant plus estimé que celuy des autres Iles: c'est ce qui rend son commerce plus considerable.

Les François & les Hollandois, ont leurs Eglises particulieres, es quartiers de leur Jurisdiction. Monsieur des Camps, qui a esté le premier Pasteur de l'Eglise Hollandoise, y fut envoyé en cette qualité par le Synode des Eglises Vallonnes des Provinces Unies, qui a cette Colonie sous son inspection spirituelle, & étant decedé en l'exercice de cette charge, les premiers Vaisseaus qui doivent partir pour ce païs-là, y en doivent porter un autre, qui a esté choisi pour son successeur, & qui y doit prescher le Saint Euangile du Seigneur, en l'une & en l'autre langue.

ARTICLE V.

De l'Ile de l'Anguille.

ELle porte ce nom, à cause de sa figure: car c'est une terre fort longue, & fort étroite, qui s'étend en serpentant prés de l'Ile de Saint Martin, d'où on l'apperçoit à découvert. Il ne s'y trouve aucune montagne, la terre, y est par tout platte & unie. A l'endroit où elle a plus de largeur, il y a un étang, autour duquel, quelques familles Angloises se sont placées depuis sét ou huit ans, & où elles cultivent du Tabac, qui est fort prisé de ceus qui se connoissent à cette Marchandise. On met cette Ile sur la hauteur de dixhuit degrez & vint scrupules, au deça de la ligne.

ARTI-

ARTICLE VI.

Des Iles de Sombréro, d'Anegade, & des Vierges.

LA premiere de ces trois Iles, eſt ſituée au milieu des Bancs, qui bordent le Canal par ou paſſent les Navires, qui veulent retourner en Europe. Elle eſt ſur le dixhuitiéme degré, & trente ſcrupules. Les Eſpagnols, l'ont nommée *Sombrero*, à cauſe qu'elle à la figure d'un chapeau. Elle eſt inhabitée.

Anegade, qui eſt ſous le même dégré que *Sombrero*, eſt auſſi deſerte, & de dangereus abord.

Les Vierges grandes & petites, comprenent pluſieurs Iles qui ſont marquées en la carte ſous ce nom. On en conte en tout douze ou treize. Elle s'étendent au Levant de l'Ile de Saint Jean de Porto-Rico; ſur la hauteur de dixhuit degrez au Nord de la ligne. Entre ces Iles; il y a de fort bons moüillages, pour mettre en ſeureté pluſieurs flottes. Les Eſpagnols les viſitent ſouvent pour la peſche, qui y eſt abondante. Il y a auſſi, une infinité de beaus Oiſeaus de mer & de terre. Mais il y a ſi peu de bon terroir, qu'apres l'avoir eſſayé, & viſité en toute ſon étenduë, on a trouvé, qu'il ne meritoit pas d'avoir des Habitans.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Sainte Croix.

LA derniere de toutes les Antilles, qui ſont au deſſous du Vent, eſt celle, qui porte le beau nom de *Sainte Croix*. Elle eſt ſur la hauteur de dixhuit dégrez & quelques ſcrupules. Les Caraïbes, qui en furent chaſſez par les Eſpagnols, la nommoient *Ay-ay*. Elle étoit fort eſtimée parmy eus: à cauſe que c'étoit la premiere Ile que cette Nation avoit occupée aus Antilles, en venant du Nord chercher une habitation commode, pour jetter les fondemens de leurs Colonies, comme nous le repreſenterons particuliere-

ment au ſecond Livre de cette Hiſtoire, au Chapitre de leur Origine.

La terre de cette Ile, rend avec beaucoup d'uſure, tout ce qu'on y ſeme. On y voit de belles & ſpacieuſes plaines de terre noire & facile à labourer. Il y a auſſi pluſieurs arbres fort beaus, & precieus, qui ſont propres à la teinture, & à la ménuiſerie. L'air y eſt bon; mais les eaus n'y ſont pas beaucoup ſaines, ſi on les boit incontinent qu'elles ont eſté puiſées. Pour leur ôter la mauvaiſe qualité qu'elles ont, on les laiſſe repoſer quelque tems en des vaiſſeaus de terre, ce qui les rend bonnes, & qui donne ſujet de croire, qu'elles ne ſont mauvaiſes, qu'à cauſe de leur limon, comme celles du Nil.

Cette Ile, eſt maintenant en la poſſeſſion des François, qui en ont relevé glorieuſement le débris. Apres les divers changémens de Maitres, qui y étoient ſurvenus en peu d'années, comme nous le dirons au Chapitre deuziéme du ſecond Livre de cette Hiſtoire. Monſieur le General des François, qui la fait peupler à ſes frais, luy a donné un nouveau luſtre, qui fait naître l'eſperance d'une ample Colonie.

Elle peut avoir neuf ou dix lieuës de long, & preſque autant, en ſa plus grande largeur. Les montagnes n'y ſont point ſi hautes, ni ſi preſſées les unes contre les autres, que l'on ne puiſſe monter au deſſus, & qu'il n'y reſte beaucoup de bonne terre, propre pour employer pluſieurs milliers d'hommes.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Arbres qui croiſſent en ces Iles, dont on peut manger le fruit.

ENtre les Arbres, qui ſe trouvent en ces Iles, les uns portent de bons fruits qui aident à la nourriture des Habitans, les autres ſont propres à faire des bâtimens, ou bien ils ſervent à la ménuiſerie; ou à la teinture. Il y en a auſſi, qui ſont employez avec heureus ſuccés en la Medecine, & quelques autres qui recréent ſeulement l'odorat par leur ſenteur

ſenteur agreable, & la veüe par la beauté de leur feüillage, qui ne flétrit jamais.

De ceus qui portent des fruits bons à manger, & qui ſe voyent en l'Europe, on n'y rencontre que les *Orangers*, les *Grenadiers*, les *Citroniers*, & les *Limoniers*, dont la groſſeur, & la bonté, ſurpaſſe celle des mêmes eſpéces qui croiſſent ailleurs.

ARTICLE I.

Des Orangers, Grenadiers, & Citroniers.

QUant aus Oranges, il y en a de deux ſortes aus Antilles; elles ſont toutéfois de même figure, & on ne les peut diſcerner que par le goût. Les unes ſont douces, & les autres aigres, les unes & les autres extremément delicates; les aigres aportent une grande commodité au ménage, car on s'en ſert au lieu de verjus & de vinaigre, mais les douces excellent en bonté. Il eſt vray que quelques un nomment les Oranges de la Chine, *Les Reynes des Oranges*, & de vrais muſcats ſous la figure & la couleur d'Oranges. Mais quelque eſtime que l'on faſſe de l'agreable douceur de ces Chinoiſes, il y en a qui preferent le goût excellent & relevé de celles de l'Amerique.

Les *Grenadiers* croiſſent auſſi en perfection en toutes ces Iles, & y portent des fruits beaus à voir & agreables au goût. Ces Arbriſſeaus ſervent en pluſieurs endroits de Paliſade aus courts, & aus avenuës des maiſons, & de bordure aus jardins.

Pous les *Citrons*, il y en a de trois eſpéces differentes en groſſeur, que l'on ne nomme pas pourtant toutes Citrons. La premiere ſorte, qui eſt la plus belle & la plus groſſe, eſt appellée *Lime*. Elle n'eſt guére bonne qu'à confire, n'ayant préſque point de jus, mais étant confite elle eſt excellente. La ſeconde eſpéce eſt le *Limon*, de la même groſſeur que les Citrons qui nous ſont apportez d'Eſpagne: mais il a peu de jus à proportion de ſa groſſeur. Le *petit Citron* qui fait la troiziéme eſpéce eſt le meilleur & le plus eſtimé. Il n'a qu'une ten-

dre pellicule, & eſt tout plein de ſuc extremément aigre, qui donne bon goût aus viandes, & ſert à aſſaiſoner pluſieurs ragouts. Il eſt particulier à l'Amerique. Quelques curieus, ont auſſi en leurs jardins des Citrons parfaitément dous, tant en leur écorce qu'en leur ſuc, qui ne cedent ni en groſſeur, ni en ſaveur à ceus qui croiſſent en Portugal. Ils ont auſſi des Figuiers de la même eſpece que ceus qui croiſſent en la France & ailleurs, & qui ont cecy de particulier, que preſque toute l'année, ils ſont chargez de fruits qui meuriſſent à merveille, dans ces païs chauds. Les Anglois de l'Ile de la *Vermude*, en font une boiſſon fort ſaine & extremement agreable au goût, qui leur tient lieu de vin, laquelle eſtant gardée, devient auſſi forte que le vin d'Eſpagne.

ARTICLE II.

Du Goyavier.

POur commencer par les Fruitiers, on fait état du *Goyavier*, qui approche de la forme d'un Laurier, horsmis que ſes feüilles ſont plus molles, d'un vert plus clair & qu'elles ſont cottonnées par deſſous. L'écorce de cet Arbre eſt fort deliée & unie. Il pouſſe pluſieurs rejettons de ſa racine, qui font à la fin, ſi on ne les arrache, un bois épais ſur toute la bonne terre voiſine. Ses branches qui ſont aſſés toufuës, ſont chargées deus fois l'an de petites fleurs blanches, qui ſont ſuivies de pluſieurs pommes vertes, qui deviennent jaunes & de bonne odeur, lors qu'elles ſont meures. Ce fruit, qui ſe nomme *Goyave*, eſt orné au deſſus d'un petit bouquet en forme de couronne, & au dedans, ſa chair eſt blanche ou rouge, remplie de petis pepins comme eſt la Grenade, Ce qui fait que les Hollandois l'appellent *Grenade douce*. Il eſt de la groſſeur d'une pomme de Rénette, & il meurit en une nuit.

Sa qualité eſt, de reſerrer le ventre eſtant mangé vert: dont auſſi pluſieurs s'en ſervent contre le flus de ſang; Mais étant mangé meur, il a un effet tout contraire.



ARTICLE III.

Du Papayer.

Papaw.

LE Papayer, eſt un Arbre qui croiſt ſans branches, de la hauteur de quinze à vint pieds, gros à proportion, creus & ſpongieus au dedans, d'où vient qu'on l'employe à conduire par tout où l'on veut, les ruiſſeaus des fontaines. Il y en a de deus ſortes, l'une qui ſe voit communément dans toutes les Iles. Ses feüilles ſont diviſées en trois pointes, à peu prés comme la feüille du Figuier, elles ſont attachées a de longues queües, qui ſont groſſes comme le pouce, & creuſes au dedans : Elles ſortent de la cime de l'Arbre, d'où eſtant recourbées, elles couvrent pluſieurs fruits ronds de la groſſeur d'une poyre de Coin, qui croiſſent à l'entour du tronc, auquel ils demeurent attachez.

Papaw



L'autre espéce de *Papayer*, se trouve particulierement en l'Ile de Sainte Croix. Elle est plus belle & plus chargée de fueilles que l'autre. Mais ce qui la fait estimer d'avantage, c'est son fruit qui est de la grosseur d'un Melon, & de la figure d'une mammelle, d'où vient que les Portugais l'ont nommé *Mamao*.

Ces Arbres, ont cecy de particulier, qu'ils donnent de nouveaus fruits chaque mois de l'année. La fleur de l'une & de l'autre espéce est de bonne odeur, & approchante de celle du Jasmin. Mais on met entre les regales des Iles le fruit de la derniere, à cause que quand il est arrivé à sa perfection, il a une chair ferme, qui se couppe par tranches comme le Melon, & qui est d'un goût delicieus. Son Ecorce, est d'un Jaune meslé de quelques lignes vertes, & au dedans il est remply d'une infinité de petis grains ronds gluans & mollasses, d'un goût picquant, & qui sent l'épice. Ce fruit fortifie l'estomac, & aide à la digestion. Quelques uns le mangent, comme il vient de l'Arbre; mais les delicats le preparent avec du Sucre, & en font



Papaw.

font une forte de Marmelade, qui eſt fort agreable à la veuë, & delicieuſe au goût, lors notamment que la douceur naturelle de ce fruit, eſt relevée par quelques épiceries qu'ils y mettent. Ou bien ils le confiſſent tout entier, ou coupé & ſeché par quartiers, en forme d'écorces de Citrons.

ARTICLE IV.

Du Momin, & des Cachimas.

Custard apple — Sour sop.

LE *Momin*, eſt un Arbre qui croiſt de la groſſeur d'un Pommier, & porte un gros fruit de même nom que luy. Il eſt vray que les inſulaires l'appellent ordinairement *Coraſol*, à cauſe que la graine de ceus qui ſe voyent parmy eus, à eſté

apportée de Coraſol, qui eſt une Ile tenüe dépuis un long tems par les Hollandois, qui y ont un bon fort, & une ample Colonie, qui s'eſt étenduë en pluſieurs autres Iles voiſines de celle là. Ce fruit reſſemble à un petit Cocombre, qui n'eſt point meur. Il a la peau toujours verte, & émaillée de pluſieurs petis

Soursop.



compartimens, en forme décailles. Si on le cüeille en ſa maturité il eſt blanc au dedans comme de la Créme, & d'une douceur relevée par une petite aigreur, qui luy donne une pointe fort agreable. Ce fruit, eſt raffraichiſſant au poſſible, & delicieus au goût. Il porte ſa ſemençe au milieu, qui eſt de la groſſeur, & de la figure d'une Féve extremément polie, & de la couleur d'une pierre de touche, ſur laquelle on auroit tout fraichément éprouvé une piece d'or; car elle paroit émaillée de petites veines d'orées.

Nous

Nous joignons les *Cachimas* avec le *Momin* à cause que ces Arbres, portent aussi des fruits, qui ont le goût & la blancheur de la Créme, & que leur semence qui croist au milieu, est presque d'une même figure & solidité. Mais il y a deus sortes de *Cachimas*, l'une qui est sauvage & herissée dépines, est chargée d'un fruit de la grosseur d'une pomme mediocre, qui a la peau relevée par bossettes, & qui demeure tousjours verte & dure. Et quant à l'autre, qu'on appelle ordinairement le *Cachimas franc*, c'est un Arbre qui à l'écorce assez polie, & qui dans la saison, presente un fruit beaucoup plus gros que le premier, qui étant parvenu à sa maturité est d'une couleur vermeille, & dont la substance qui est cachée sous cette peau, est blanche au possible, & d'une tres-douce saveur. Ces Arbres croissent assez hauts, & sont couverts de feüilles aprochantes à celles des Chatagniers. Ceus qui mangent rarement de ces fruits, ont remarqué, qu'ils ont la vertu d'exciter l'apetit, & de purifier l'estomac des humeurs gluantes, qui y étoyent atachées, ce qui fait, qu'ils les ont en estime:

ARTICLE V.

Du Iunipa.

LE *Iunipa* ou *Genipa*, qui est le même Arbre que les Bresiliens nomment *Ianipaba*, & les Portugais *Ienipapo*, croist de la grosseur d'un Chataignier, ses rameaus se recourbent pres de terre, & font un ombrage agreable, ses feüilles sont longues comme celles du Noyer. Il porte des fleurs pareilles à celles du Narcisse, qui sont de bonne odeur. Son bois est solide, de couleur de gris de perle. Les Habitans des Iles couppent les troncs de ces Arbres quand ils sont encore Jeunes, pour faire des afuts de fusils & de mousquets, parce que ce bois étant mis facilement en œuvre, peut estre poly en perfection. Chaque mois il se revêst de quelques feüilles nouvelles. Il porte des pommes qui étant meures, semblent estre cuites au four, elles sont de la grosseur d'une pomme de Rambour. En tombant de l'Arbre elles font un bruit pareil



à celuy d'une arme à feu : Ce qui vient, de ce que certains vens ou esprits, qui sont contenus en de petites pellicules qui couvrent la semence, étans excitez par la cheute, se font ouverture avec violence. D'où il y a raison de se persuader, que c'est le même fruit, qu'en la nouvelle Espagne les Indiens appellent d'un nom fort barbare, *Quant la lazin.*

Si on mange de ces pommes de Junipa, sans ôter cette petite peau qui est au dedans, elles reserrent le ventre d'une étrange fasson. Ce fruit est recherché des chasseurs,à cause qu'étant aigrelet il étanche la soif, & fortifie le cœur de ceus qui sont fatiguez du chemin. Son suc, teint en violet fort brun, encore qu'il soit clair comme eau de roche, & quand on en veut mettre jusques à deus fois sur la même place du corps que l'on veut teindre, la seconde teinture paroit noire. Les Indiens s'en servent pour se fortifier le corps, & le rendre plus souple, avant que d'aller à la guerre. Ils croient aussi, que cette couleur les rend plus terribles à leurs ennemis. La teinture de ce fruit ne se peut effacer avec le savon : mais au bout de neuf ou dix jours, elle d'ispatoit d'elle même. Au tems que ce fruit tombe, les pourceaus qui en mangent, ont la chair & la

graisse

graisse entierement violette, comme l'experience le témoigne. Il en est de même de la chair des perroquets, & des autres oiseaus, lors qu'ils s'en nourrissent. Au reste, on peut faire avec ces pommes un breuvage assés agreable, mais qui n'est gueres en usage, que parmy les Indiens, & les Chasseurs, qui n'ont point de demeure arrétée.

ARTICLE VI.

Du Raisinier.

Sea-side Grape

LE *Raisinier* que les Caraïbes nomment *Ouliem*, croist de moyenne hauteur & rampe presque par terre au bord de la mer: Mais dans une bonne terre il devient haut, comme un des plus beaus Arbres des Forets. Il a les feüilles ron-



des, épaisses, entre-meslées de rouge & de vert. Sous l'écorce du tronc, apres qu'on a enlevé un aubel blanc de l'épaisseur de deus pouces, on trouve un bois violet, solide, & fort propre à faire d'excellens ouvrages de menuiserie. Il produit en ses branches des fruits, qu'on prendroit quand ils sont

meurs,

meurs, pour de gros Raiſins violets : Mais au lieu de pepins, chaque grain a ſous une tendre pellicule, & ſous fort peu de ſubſtance aigrette, raffraichiſſante, & d'aſſez bon goût, un n'oyau dur comme celuy des prunes.

ARTICLE VII.

De l'Acajou. Cashew.

IL y a trois ſortes d'Arbres qui portent le nom *D'Acajou*; mais il n'y a que celuy que nous décrivons icy, qui porte du fruit. C'eſt un Arbre de moyenne hauteur, qui panche ſes branches juſques à terre. Ses feüilles ſont belles & larges, ar-



rondiés par devant, & rayées de pluſieurs veines. Il porte des fleurs qui ſont blanches, lors qu'elles s'épanoviſſent nouvellement, puis aprés elles deviennent incarnates, & de couleur de pourpre. Elles croiſſent par bouquets & elles exhalent une ſi douce odeur, qu'on n'a point de péne à diſcerner l'Arbre qui les porte. Ces fleurs ne tombent point juſques à ce qu'elles

qu'elles soient poussées par une espece de Chataigne faite en forme d'oreille, ou de rognon de lievre: Quand cette chatàigne a pris son accroissement, il se forme au dessous une belle pomme longuette, qui est couronnée de cette creste, qui devient en meurissant d'une couleur d'Olive, pendant que la pomme se revest d'une peau delicate, & vermeille au possible. Elle est remplie au dedans, de certains filamens spongieus, qui sont imbus d'un suc tout ensemble dous & aigre, qui desaltere grandement, & que l'on tient estre tres-utile à la poitrine, & aus défaillances de cœur, étant temperé avec un peu de Sucre. Mais, s'il tombe sur quelque linge, il y imprime une tâche rousse, qui demeure jusques à ce que l'Arbre fleurisse de nouveau.

Les Indiens font un bruvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelque jours, a la vertu d'enyvrer aussi promtément que feroit le meilleur vin de France. La nois qui est au dessus étant brulée, rend une huile caustique, de laquelle on se sert heureusement pour amollir, & même pour extirper ces durétez qui croissent aus pieds, & que l'on nomme Cors. Que s'y on la casse, on trouve au dedans un pignon couvert d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée, est d'un tres-bon goût, & a la vertu déchauffer & de fortifier merveilleusement l'estomac.

x The Oil of the Cashew for the Cure of Corns on the feet

Cet Arbre, ne porte du fruit qu'une fois l'an, d'où vient que les Bresiliens, content leur áge avec les nois qui croissent sur cette pomme, en reservant une par chacun année, laquelle ils conservent avec grand soin, dans un petit panier, qui n'est destiné qu'à cet usage. Si on fait une incision au pied de cet Arbre, il jette une gomme claire & transparente, que plusieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La semence de l'Arbre est en la nois, qui produit aisément étant mise en terre.

ARTICLE VIII.

Des Prunes D'Icaque.

Vulgo. Fat Pork.

L'*Icaque*, eſt une eſpece de petit prunier, qui croiſt en forme d'un buiſſon ; les branches, ſont en tout tems chargées de petites feuilles longuettes, elles ſont deus fois l'an émaillées d'une infinité de belles fleurs blanches, ou violettes, qui ſont ſuivies d'un petit fruit rond, de la groſſeur d'une Prune de damas, & qui étant meur devient blanc ou violet,



de même qu'étoit ſa fleur. Ce fruit eſt fort dous, & tellement aimé de certains Sauvages, qui demeurent pres du Golfe d'Hondures, qu'on les appelle *Icaques*, à cauſe de l'état qu'ils font de ces Prunes, qui leur ſervent de nourriture. Ceus qui ont voyagé parmy ces Peuples, ont remarqué, que lors que ces fruits ſont en leur maturité, ils ſont fort ſoigneus de s'en conſerver la proprieté ; & que pour empeſcher leurs voiſins, qui n'en ont point en leur contrée, d'y venir faire aucun dégaſt, ils tiennent durant tout ce tems-là aus ávenuës

de

de leur terre, des Corps-de-garde, composez de l'elite de leurs meilleurs Soldats, qui les repoussent vivement avec la fléche & la massuë, s'ils ont l'assurance de se presenter.

ARTICLE IX.

Des Prunes de Monbain.

The Hog Plum, resembling much in flavour the Mango

LE *Monbain*, est un Arbre qui croist fort haut, & qui produit aussi des Prunes longues & jaunes, qui sont d'assez bonne odeur: Mais, le noyau étant plus gros que tout ce qu'elles ont de chair, elles ne sont gueres estimées, si ce n'est de quelques uns, qui les meslent dans les bruvages du *Oüicou* & du *Maby*, pour leur donner un meilleur goût. Les Pourceaus, qui vivent dans les bois, sont toujours gras, lors que ces fruits sont en maturité, par ce qu'il en tombe une grande quantité sous les Arbres, à mesure qu'ils m'eurissent, qui sont receüillis avidément de ces animaus. Cet Arbre, jette une gomme Jaune, qui rend une odeur encore plus penetrante que celle du fruit. Les branches étant mises en la terre, prenent aisément racine, ce qui fait, qu'on les employe ordinairement à fermer les parcs, où l'on nourri le bétail.

ARTICLE X.

Du Courbary.

Courbarik. Locust. Hymenaea

LE *Courbary*, croist d'ordinaire plus haut, plus touffu, & plus gros, que le *Monbain*. Il porte un fruit, dont la coque est fort dure à casser; & qui a environ quatre doigts de long, deus de large & un dépais. Dans la coque il a deus ou trois noyaus, couverts d'une chair fort pâteuse, qui est jaune comme du Safran. Le goût n'en est pas mauvais: mais on n'en peut faire d'excés, que l'estomac n'en soit extremément chargé & que la gorge n'en soit empeschée. Les Sauvages, en cas de necessité en font une sorte de bruvage, qui n'est pas desagreable étant bien preparé, c'est à dire lors qu'il a

bien boüilly avec l'eau. Son bois est solide, de couleur tirant sur le rouge. l'Arbre étant vieil rend de la gomme, qui s'endurcit au Soleil, & qui demeure toujours claire, transparente comme l'ambre jaune, & de bonne odeur. Quelques Indiens en forment des boutons de diverse figure, dont ils font des Bracelets, des Colliers & des pendans d'oreille, qui sont beaus, luisans, & de bonne senteur.

ARTICLE XI.

Du Figuier d'Inde.

ON voit en la plûpart de ces Iles, un gros Arbre, que les Européens ont nommé *Figuir d'Inde*, à cause qu'il porte un petit fruit sans noyau, qui a la figure, & le goût approchant des figues de France. D'ailleurs il ne ressemble de rien à nos Figuiers; car outre que la feüille est de differente figure, & beaucoup plus étroite, il croist en des lieus, si demesurément gros, qu'il s'en rencontre qu'à peine plusieurs hommes pourroient embrasser, parce que le tronc, qui le plus souvent n'est pas uny en sa circonference, pousse à ses costez, depuis la racine jusques à l'endroit où les branches prenent leur naissance, certaines arestes, ou saillies, qui s'avancent jusques à 4 ou 5 pieds aus environs, & qui forment par ce moyen de profondes cannelures, enfoncées comme des niches. Ces saillies, qui sont de la même substance que le corps de l'Arbre sont aussi envelopées, de la même écorce qui le couvre, & elles sont de l'épaisseur de sét à huit pouces, à proportion de la grosseur du tronc qu'elles entourent. Le bois de cet Arbre, est au dedans blanc & mollasse, & l'on couppe ordinairement de ces longues pieces qu'il pousse hors de son tronc, pour faire des planches, des portes, & des tables, sans crainte que l'Arbre meure. Car il recouvre en peu de tems, si proprement de son écorce, la bréche qui a esté faite, qu'à peine peut on appercevoir que l'on en ait rien enlevé, Tous ceus qui ont demeuré en l'Ile de la *Tortüe*, qui est située au costé septentrional de l'Ile Espagnole, ont veu au chemin qui conduit des

des plaines de la montagne, au village que nos François ont nommé *Milplantage*, un de ces Arbres, qui peut facilement tenir à couvert plus de deus cens hommes sous l'ombre de ses branches, qui sont toujours chargées de plusieurs feüilles si toufuës, qu'on y trouve en voyageant, une fraîcheur fort agreable, & un couvert bien assuré contre la pluye.

ARTICLE XII.

Du Cormier.

Service Tree.

IL y a en ces Iles, une espéce de *Cormier*, bien different du Cormier que l'on voit en France. Car il ést d'une hauteur excessive fort beau à voir, & orné de belles feüilles, & de plusieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agreable, rond comme une Cerise, qui est de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges, & qui tombe de soy même lors qu'il est meur. Il a le goût de la Corme, & c'est ce qui est cause, qu'on luy a donné le même nom. Il est fort recherché des Oiseaus.

ARTICLE XIII.

Du Palmiste Epineus.

Grew - Grew.

TOutes ces Iles ont des Palmes, & quelques-unes en ont jusques à quatre sortes toutes differentes. L'une se nomme *Palmiste Epineus*. Cet Arbre porte justement ce nom, car il est tout Herissé, ayant en sa tige, en ses branches, & en ses feüilles de grandes épines extremement aiguës, & si dangereuses, que quand quelcun en est piqué, il court risque d'en estre long tems incommodé, s'y l'on n'y apporte un promt remede. Celles qui entourent le tronc de l'Arbre, sont plates, longues comme le doigt, de la figure d'un Curę-dent, polies, & d'une couleur tannée tirant sur le noir. Les Négres, avant que de s'en approcher, mettent le feu à l'entour du pied de l'Arbre, pour bruler toutes les Epines qui l'arment & luy servent de defense. Son fruit consiste en un gros bouquet, qui



eſt compoſé de pluſieurs nois griſâtres, dures, & rondes, qui reſſerrent des noyaus qui ſont bons à manger. C'eſt auſſi de cette eſpece de Palmes, que quelques Négres tirent du vin, par le moyen des inciſions qu'ils font au deſſous de ſes branches. Il y a apparence, que c'eſt le méme Arbre, que les Breſiliens nomment *Ayri*.

ARTICLE XIV.

Du Palmiſte Franc.

Cabbage Tree.

LA ſeconde eſpece eſt nommée *Palmiſte Franc*. C'eſt un grand Arbre droit & d'une hauteur demeſurée. Les racines de cette eſpece de Palmier, s'élevent hors de terre tout autour de la tige, de la hauteur de deus ou trois pieds, & de la groſſeur d'un baril. Ces racines ſont petites à proportion de la hauteur de l'Arbre qu'elles ſoutiennent: mais elles ſont entrelacées ſi étroitement, & ſi confuſément les unes dans les autres, qu'elles luy ſervent d'un ſolide appuy. Cet Arbre a

ceςy

cecy de particulier, qu'il eſt ordinairement plus gros par le haut que par le bas. Quand il eſt encore jeune, il a l'écorce tendre, de couleur griſâtre, & marquée de pied en pied d'un cercle, qui donne à cognoiſtre à peu prés, combien il y a



d'années qu'il occupe la terre: Mais quand il a pris ſa conſiſtence, il devient par tout ſi ſolide & ſi uny, qu'on n'y peut plus rien remarquer. Son ſommet, eſt orné de pluſieurs belles branches canelées & polies, qui ſont accompagnées de part & d'autre, d'une infinité de feüilles vertes, longues, étroites, & deliées, qui leur donnent une merveilleuſe grace. Les plus tendres de ces branches, qui ne ſont pas encore épanovyes, s'élevent directement au milieu de l'Arbre, pendant que les autres qui ſont courbées tout autour, luy compoſent une riche & agreable couronne.

Cet Arbre, ſe décharge par chacun mois de quelcune de ſes branches, & d'une écorce, qui ſe détache de deſſous, laquelle eſt longue de quatre ou cinq pieds, large de deus ou environ, & de l'épaiſſeur d'un cuir preparé. Les Habitans des Iles, nomment cette écorce *Tache*, & ils l'employent

pour

pour la couverture de leurs Cuisines, & des autres petis offices de leurs Habitations, de même qu'ils se servent des feüilles, tressées, & cordonnées proprément à l'un des costez des branches, pour faire celle de leurs maisons.

Nous avons à dessein, rangé les Palmistes à la fin des Arbres fruitiers qui se trouvent en ces Iles, à cause qu'ils contribuent tous, horsmis le Latanier, à la nourriture des hommes. Car si le Palmiste épineus, lequel nous avons décrit en l'article precedent, fournit du vin, celuy-cy porte au sommet de son tronc, & comme en son cœur, une moëlle blanche, tres-tendre, & tres-savoureuse qui a le goût de Noisette, étant mangée cruë, & étant boüillie & assaisonnée avec plusieurs feüilles deliées, & blanches au possible, qui l'entourent, & luy servent comme de chemise, elle peut tenir un rang considerable, entre les plus delicieus mets des Antilles. Les François, appellent cette substance moëlleuse, & les feüilles qui l'enveloppent, *Chou de Palmiste*, parce qu'ils en mettent au potage, au lieu de chous, ou d'autres Herbes.

Si l'on fend en deus le tronc de cet Arbre, & qu'on enleve comme il se peut faire aisément, une certaine matiere fillasseuse & mollasse qui est au dedans, ce bois qui reste ainsi creusé, & qui est épais d'un bon pouce, fournit de belles & longues goutieres, qui sont de durée. On s'en sert pour couvrir d'une seule piece le faîte des Cazes, & pour conduire les eaus par tout où l'on veut. Les Tourneurs & les Menuysiers font aussi avec ce bois, qui est présque noir, & se polit aisément, plusieurs beaus & rares ouvrages, qui sont naturellement marbrez.

Pline, fait des Arbres si prodigieusement hauts, qu'une fléche n'en peut atteindre le sommet quand elle est tirée; Et l'Auteur de l'Histoire generale des Indes, parle d'un Arbre de telle hauteur, qu'on ne s'auroit jetter une pierre a plein bras par dessus. Mais encore que le Palmiste que nous decrivons surpasse de beaucoup tous les autres arbres des Antilles, nous n'oserions pas dire qu'il soit d'une hauteur si demesurée, puisque du pied de l'arbre, on remarque facilément une belle panache, qui sortant du plus haut du tronc, est toujours tournée au soleil levant; Elle se renouvelle par chacune année,

née, & quand elle eſt ſortie de ſon étuy, elle eſt émaillée d'une infinité de petites fleurs jaunes, en forme de boutons dorez, qui venans à tomber, ſont ſuivis de pluſieurs fruits ronds, & de la groſſeur d'un petit œuf de poule. Ils ſont attachez en un ſeul bouquet, & afin que ces fleurs & ces fruits, ſoient conſervez contre les injures du tems, ils ſont couverts par deſſus d'une écorce épaiſſe, dure & grisâtre par le dehors, & d'un vermeil doré par le dedans, qui aboutit en pointe. Ce precieus paraſol, n'eſt autre choſe que l'étuy, qui reſerroit les fleurs, avant qu'elles fuſſent épanouyes, & qui s'étant entre-ouvert par deſſous, s'élargit en une figure creuſe au milieu, & pointuë aus extremitez, pour mieus couvrir & les fleurs & le fruit.

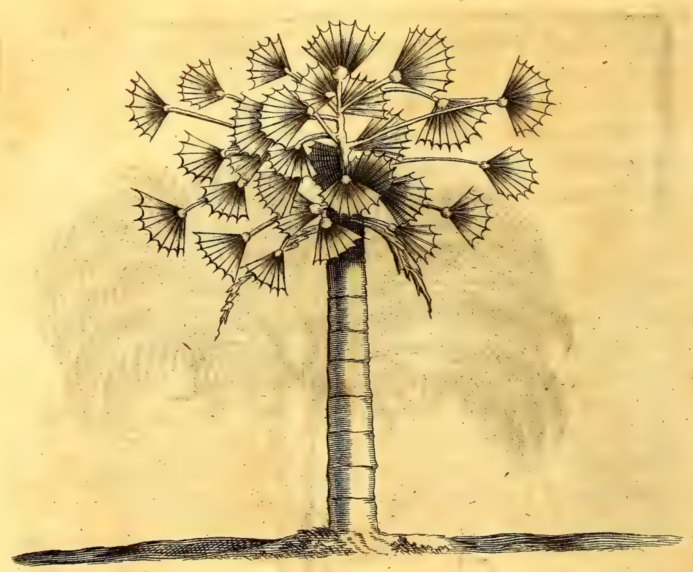
D'autant que cette eſpece d'Arbres, n'a point dépines, on le nomme *Palmiſte Franc*. Il y en a encore une autre ſorte, qui ne croiſt pas ſi haut que celle-cy, qui porte une petite graine ronde, que les Négres ſont ſoigneus de recuëillir, à cauſe qu'elle ſert à faire de beaus Chapelets qui ſont marbrez, & polis à merveille.

ARTICLE XV.

Du Latanier.

LA troiziéme eſpece de Palme eſt nommée *Latanier*. Cet arbre éleve ſa tige aſſez haut; mais il ne croiſt pas beaucoup en groſſeur. Au lieu de branches il n'a que des longues feüilles, qui étant épanouyes ſont rondes par le haut, & plicées par le bas, à la façon d'un Eventail. Elles ſont attachées à de grandes queuës, qui ſortent de certains filamens, qui entourent la teſte du tronc, comme une groſſe toile rouſſe & fort claire. Ces feüilles étant liées par petis faiſſeaus, ſervent à couvrir les cazes, & la peau qu'on enleve de deſſus les queuës; eſt propre à faire des cribles, des paniers, & pluſieurs autres petites curioſitez, que les Indiens tiennent entre leurs meubles plus precieus. Ils font auſſi du bois de cet arbre, & de celuy du Palmiſte Franc, des arcs, des maſſuës, dont ils ſe ſervent en leurs combats, au lieu dépées, des Zagayes, qui ſont de petites lances aigues, qu'ils d'ardent avec la main





contre leurs ennemis, & ils en muniſſent la pointe de leurs fléches, qui ſont par ce moyen auſſi penetrantes, que s'y elles étoient d'acier.

ARTICLE XVI.

Du Cocos.

Coconut.

LA quatriéme eſpece de Palme, & la plus excellente de toutes, eſt celle qui porte le nom de *Cocos*, ce fameus fruit dont les Hiſtoriens diſent tant de merveilles. Mais il faut remarquer, que les Cocos qui ſe trouvent aus Indes Occidentales, ne croiſſent pas à beaucoup-prés ſi hauts, que ceus de l'Orient, le tronc pour l'ordinaire n'excedant pas vint, ou vint-cinq pieds en hauteur, étant au reſte d'une groſſeur bien proportionnée. Il eſt beaucoup plus chargé de branches & de feüilles, que le Palmiſte Franc. Les Iles de la *Monaque* & de *Roatam*, qui ſont au Golfe d'Hondures, ſont renommées pour l'abondance de ces Arbres. L'Ile de Saint Bartelemy entre

entre les Antilles, en eſt auſſi ornée, & c'eſt de là, qu'on en a apporté en celle de Saint Chriſtofle.

Le fruit, croiſt ſur le tronc même, au pied des branches. Il a la forme d'une nois : mais ſans faire de comparaiſon



pour la groſſeur : car un ſeul peſe quelquéfois environ dix livres. Dépuis que l'Arbre a commencé de porter, on ne le trouve jamais ſans fruit ; car il en pouſſe de nouveaus par chacun mois de l'année. La coque eſt ſi dure & ſi épaiſſe, qu'on la peut polir, & y graver diverſes figures, pour enrichir les coupes, les bouteilles, & pluſieurs autres vaiſſeaus, qu'on en fait, pour le ſervice ordinaire du ménage. Elle eſt entourée d'une groſſe envelope, qui eſt toute de filamens.

Quand on a ouvert cette nois de Cocos, on trouve premierement une chair blanche comme neige qui eſt nourriſſante au poſſible: & qui a le goût de l'Amande. Cette ſubſtance moëlleuſe eſt en ſi grande quantité en chaque fruit, qu'on en peut remplir un plat; Elle eſt attachée fermement au dedans de la Coque, & en ſon milieu, elle contient un grand verre d'une liqueur claire & agreable, comme du vin muſcat; de ſorte qu'une perſonne ſe pourroit bien contenter de l'un de ſes fruits, pour ſon repas. C'eſt cette eau ſeule, qui ſe convertit en germe, & qui entre ſes autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du viſage, & de luy donner une couleur blanche & vermeille, pourveu qu'on l'en lave auſſi-toſt, que le fruit eſt tombé de l'Arbre.

Qui deſirera d'apprendre toutes les particularitez du Cocos, & les grands uſages qu'il a tant en la Medecine, qu'en la Ménagerie, lira s'il luy plait, la belle & ample deſcription que François Pyrard en a fait, en ſon traitté des Animaus, arbres & fruits des Indes Orientales. Où il repreſente, que les Peuples de ces païs-la, trouvent dans ce ſeul Arbre non ſeulement leur pain, leur bruvage plus delicieus, leur vétement, leur huile, leur ſucre, leur miel, leur baume, & les medecines pour rétablir leur ſanté, lors qu'elle eſt alterée: mais, qu'ils en tirent encore la matiere, pour bâtir avec une facilité & ſolidité nonpareille, leurs maiſons, & les vaiſſeaus, dont ils entretiennent le commerce avec leurs voiſins. De ſorte, que l'on voit aus Iles Maldives, des Navires qui ne ſont bâtis & chargez que de *Cocos*, ayant receu de cet Arbre merveilleus, planches, chevilles, cordages, cables, voiles, ancres, huile, vin, confitures, ſucre, & diverſes autres choſes.

ARTICLE XVII.

Du Cacao.

Chocolate.

QUelques-uns, à cauſe de la reſſemblance des noms, confondent quelquefois le *Cocos*, avec le *Cacao*, qui croiſt en la Province de Guatimala, pres la neuve Eſpagne, qui eſt auſſi

auſſi un fruit tres-renommé en toute l'Amerique, pour eſtre le principal ingredient, qui entre en la compoſition de la *Chicolate*, ou *Chocolate*, d'ont on fait un bruvage ſouverain, pour fortifier la poitrine, diſſiper toutes les humeurs malignes qui s'y attachent, chaſſer la gravelle, & tenir le corps frais & diſpos, pourveu qu'on le prene moderément.



Ce *Cacao*, qui ſe trouvoit auſſi aus Antilles, en l'an 1649, dans le Jardin d'un Habitant de l'Ile de Sainte Croix, eſt à preſent connu en celle de Tabago, comme nous l'avons dit en ſon lieu. C'eſt un Arbre preſque ſemblable à l'Oranger, ſinon qu'il ne croiſt pas du tout ſi haut, & qu'il a les feüilles un peu plus étenduës. On le plante ordinairement en des lieus ombrageus, & même ſous d'autres arbres, qui le puiſſent defendre de l'ardeur du Soleil, qui flétriroit ſes feuilles. Son fruit qui eſt de la groſſeur, & d'une figure approchante de celle d'un Gland, ou d'une moyenne Olive, ſe forme dans de groſſes coſſes longuettes, qui ſont rayées, & diviſées par le coſtez, comme il eſt icy repreſenté.

CHAPITRE SETTIEME.

Des Arbres qui ſont propres à bâtir ; ou qui ſervent à la menuyſerie ; ou à la Teinture.

NOus avons juſques icy repreſenté, pluſieurs beaus Arbres qui portent des fruits, qui contribuent à la nourriture, ou au raffraichiſſement des Habitans des Antilles : & en ce Chapitre, nous nous propoſons de traitter des principaus, qu'on peut employer utilement, tant à bâtir des maiſons, qu'à les orner, par le moyen des beaus meubles de menuyſerie, qu'on en peut faire ; Puis apres, nous conſidererons tous les autres Arbres de diverſes couleurs, qui ſont propres à la Teinture.

ARTICLE I.

De deus ſortes d'Acajou.

Two sorts of Cashew.

IL y a fort peu d'Iles, ou l'on ne trouve de beaus Arbres, qui ſont trespropres à bâtir des maiſons, & à faire divers ouvrages de ménuyſerie. On fait particulierement état de *l'Acajou*, qui croiſt d'une hauteur & d'une groſſeur ſi exceſſive, que les Caraïbes tirent ſouvent d'un ſeul tronc, ces grandes Chaloupes, qu'ils appellent *Pyraugües*, qui ſont capables de porter cinquante hommes. Il pouſſe pluſieurs branches, qui ſont fort toufuës, à cauſe de la multitude de feüilles d'ont elles ſont chargées, l'ombrage de cet arbre eſt fort agreable : Et même quelques uns tiennent, qu'il contribuë à la ſanté de ceus qui ſe repoſent deſſous.

Il y a deus ſortes *d'Acajou*, qui ne ſont differens qu'en la hauteur de leur tronc, & en la couleur de leur bois. Celuy qui eſt le plus eſtimé, a le bois rouge, leger, de bonne ſenteur, & fort facile à eſtre mis en œuvre. On a remarqué par experience, que le ver ne l'endommage point ; qu'il ne ſe pourrit point dans l'eau, quand il a éte coupé en bonne Lune ; Et

que

que les coffres & les aumoires qui sont faites de ces bois, donnent une bonne odeur aus habits, & qu'ils les contregardent de toutes les vermines, qui s'engendrent, ou se glissent aisément dans les coffres qui sont faits d'une autre matiere. Ces proprietez sont cause que quelques-uns ont creü, que cet arbre étoit une espece de Cedre. On en fait aussi de l'Escente, pour couvrir les maisons. Les Capitaines de Navires, qui trafiquent aus Antilles, apportent souvent des planches de ce bois qui sont si longues & si larges, qu'il n'en faut qu'une, pour faire une belle & grande table.

L'autre sorte *d'Acajou*, est de pareille figure quant au dehors, que celuy que nous venons de décrire; mais il ne croist pas du tout si haut, & quand on a levé l'écorce & l'aubel, on trouve que le bois est blanc. Il est aussi fort facile à mettre en œuvre, quand il est fraichement couppé; mais si on le laisse a l'air, il se durcit en telle sorte, qu'on a bien de la péne à s'en servir. Les Habitans des Iles, ne l'employent qu'à faute d'autre, à cause qu'il est sujet aus vers, & qu'il se pourrit en peu de tems. Si on fait des incisions au tronc de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme, qui pourroit avoir quelque bon usage, si on en avoit fait l'essay.

ARTICLE II.

De L'Acomas.

CEt Arbre, est bien aussi gros & aussi haut que l'Acajou, & n'est pas moins prisé des Architectes, & des Menuysiers. Ses feüilles sont polies, & asses longues. Il porte un fruit de la grosseur d'une prune, qui étant venu en sa maturité, est de couleur jaune, & beau à voir, mais il est trop amer pour estre recherché des hommes. Les Ramiers s'en engraissent en une saison de l'année, & pendant ce tems là, leur chair est de même goût, que le fruit qu'ils ont mangé. Il a l'écorce cendrée & raboteuse, le bois pesant & aysé à polir, & selon les lieus où il croist, son cœur est rouge, ou jaunâtre, ou tirant sur le violet. Si on ouvre l'écorce, il en sort une liqueur laiteuse, qui se durcit en forme de Gomme.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Bois de Rose.

IL faut avoüer, que si les Habitans des Antilles, avoient dessein de s'y établir fermement, ils y pourroient trouver, non seulement les choses qui sont necessaires à l'entretien de la vie, mais encore les delices & les curiositez, tant pour ce qui concerne la nourriture, & le vétement, que pour ce qui regarde la structure de leurs maisons, & leur embellissement interieur. Mais les douces pensées du retour au païs de leur naissance, que la plu-part conservent en leurs cœurs, leur font negliger, tous les rares avantages que ces Iles leur presentent, & passer legerement, par dessus la riche abondance des choses precieuses qu'elles produissent, sans en tirer aucun profit. Car pour ne rien dire presentément, de la grande facilité qu'ils ont de faire des étoffes, du Cotton qui y croist, de nourrir en leurs parcs toutes sortes de volailes, & de betail domestique, qui y foissonne autant qu'en lieu du monde; ils pourroient sans doute, recevoir beaucoup démolumens, de plusieurs bois precieus, qui seroient de grand usage non seulement pour les loger, & les meubler commodément: mais aussi pour en faire du Commerce avec l'Europe. Les descriptions que nous ferons de quelques uns de ces rares Arbres, tant au reste de ce Chapitre qu'au suivant, justifieront cette proposition.

Le Bois de Rose, étant propre non seulement à la charpente, mais aussi à la Menuyserie, doit tenir le premier rang. Cet arbre croist d'une hauteur bien proportionnée à sa grosseur; Son tronc est ordinairément si droit, que c'est l'un des plus agreables ornémens des forests des Antilles; Il est couvert de plusieurs belles branches, qui sont accompagnées de feüilles molles, veluës d'un costé, & longues à peu pres comme celles du Noyer · En la saison des pluyes il porte des fleurs blanches, de bonne odeur, qui croissent par bouquets, & qui relevent merveilleusément la grace naturelle de cet arbre. Ces fleurs sont suivies d'une petite graine noirâtre & polie. L'é-

çorce de ſon tronc, eſt d'un gris blanc. Son bois eſt au dedans de couleur de feüille morte, & quand le Rabot & le Poliſſoir ont paſſé par deſſus, on y remarque pluſieurs veines de differentes couleurs, qui ſont comme des ondes, qui luy donnent un éclat marbré, & un luſtre merveilleus. Mais, la douce odeur qu'il exhale, lors qu'on le met en œuvre, & qu'on le manie eſt, ce qui le fait priſer d'avantage, & qui luy donne le beau nom qu'il porte: Quelques-uns, ont même eſtimé que cette douce ſenteur, qui eſt encore plus agreable que celle de la Roſe, luy devoit donner le nom de bois de Cypre, & par effet ils le font paſſer ſous ce titre, en quelques-unes des Antilles. Cet arbre, croiſt dans toutes les Iles de même faſſon, quant à la figure exterieure; mais ſon bois eſt marbré de diverſes couleurs, ſelon la difference des terroirs, où il a pris ſa naiſſance.

ARTICLE IV.

Du Bois D'Inde.

CEt Arbre precieus & de bonne ſenteur, ſe trouve en ſi grande abondance dans l'Ile de Sainte Croix, & en pluſieurs autres, qu'il y en a des foreſts preſque toutes entieres. Il va du pair avec le Bois de Roſe, mais il croiſt beaucoup plus gros & plus haut, lors qu'il rencontre une bonne terre. Son tronc prend de profondes racines, & s'éleve fort droit. Son écorce eſt deliée, douce & unie par tout, ſa couleur eſt d'un gris vif & argenté, & en quelques endroits elle tire ſur le jaune, ce qui fait remarquer cet Arbre entre tous les autres. Il fleurit une fois l'an, au tems des pluyes, & pour lors, il renouvelle une partie de ſon feüillage. Son bois eſt tres-ſolide, & peſant au poſſible, d'où vient qu'il ſouffre d'eſtre poly, & que quelques ſauvages en font leurs maſſuës. Apres qu'on a levé un aubel vermeil, qui eſt ſous l'écorce: on apperçoit le cœur de l'arbre qui eſt extremément dur, & d'une couleur violette, laquelle le fait beaucoup eſtimer des curieus.

La bonne odeur de cet Arbre, reſide particulierement en ſes feüilles. Elles ſont de pareille figure, que celles du

Goyavier, & quand on les manie elles parfument les mains d'une senteur plus douce, que celle du Laurier. Elles donnent à la viande & aus sauces un goût si relevé, qu'on l'attribueroit plutôt à une composition de plusieurs sortes d'épiceries, qu'à une simple feüille. On s'en sert aussi dans les bains, que les Medecins ordonnent pour fortifier les nerfs foulez, & pour desseicher l'enflure, qui reste aus jambes de ceus, qui ont esté travaillez de fievres malignes.

ARTICLE V.

De plusieurs Bois Rouges qui sont propres à bâtir, & des Bois de fer.

OUtre l'Acajou, dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, il y a encore en ces Iles plusieurs beaus arbres, qui ont le bois rouge, solide, & pesant, qui resiste aus vers, & à la pourriture. Ils sont tous tres-propres à bâtir des maisons, & à faire de beaus ouvrages de Menuyserie.

Mais on fait particulierement état, du *Bois de fer*, qui porte ce nom, à cause qu'il surpasse en solidité, pesanteur, & dureté, tous ceus que nous avons d'écrits jusques à present. Cet Arbre, qui doit estre mis entre les plus hauts, & les mieus proportionez des Antilles, est revétu de beaucoup de branches. Il porte de petites feüilles, qui aboutissent en pointe, & sont divisées prés de la queüe. Il fleurit deus fois l'année, assavoir aus mois de Mars & de Septembre. Ses fleurs, qui sont de couleur de violette, sont suivies d'un petit fruit, de la grosseur d'une Cerize qui devient noir étant meur, & est fort recerché des Oiseaus. L'écorce du tronc est brune. Le Bois est d'un rouge bien vif, lors qu'il est nouvellement coupé; mais il se ternit étant mis à l'air, & perd beaucoup de son lustre. Le cœur de l'Arbre est d'un rouge fort obscur, comme le bois de Bresil, & d'une telle dureté, que l'on doit avoir des coignées bien trenchantes, & qui soyent à l'épreuve, pour le pouvoir abbatre: Mais son bois étant beau, solide, facile à polir, & plus incorruptible que le Cedre & le Cyprés, il recom-

compenſe abondamment par toutes ces bonnes qualitez, la péne qu'il donne, avant qu'on s'en puiſſe ſervir.

Il y a encore un autre Arbre qui porte le même nom de *Bois de fer*, mais il n'eſt pas comparable au precedent. Il ne porte que de petites feüilles, & quand il fleurit il eſt chargé d'une infinité de Bouquets, qui s'élevent ſur toutes ſes branches, comme autant de pannaches, qui les parent fort avantageuſement. Il eſt d'une belle hauteur; & il a l'aubel jaune ou blanc, ſelon les lieus ou il croiſt. Tout le bois de cet arbre, horsmis le cœur qui eſt fort petit, fort dur, & tirant ſur le noir, eſt ſujet aus vers, ce qui fait qu'on ne le met pas volontiers en œuvre, ſi ce n'eſt à faute d'autre.

ARTICLE VI.

De pluſieurs Arbres dont le Bois eſt propre à la Teinture.

ENtre les Arbres qui croiſſent aus Antilles, il y en a pluſieurs qui ſervent à la Teinture. Les plus eſtimez, & les plus connus, ſont, le Bois de Breſil, le Bois Jaune, l'Ebéne verte, & le Roucou.

Le Bois de Breſil, eſt ainſi nommé, à cauſe que le premier qui a eſté veü en Europe, avoit eſté apporté de la Province du Breſil, ou il croiſt en plus grande abondance, qu'en aucun autre endroit de l'Amerique. Cet arbre eſt rare aus Antilles, & on n'en trouve qu'en celles, qui ſont le plus heriſſées de rochers ſecs & arides. Son tronc n'eſt pas droit comme celuy des autres arbres; mais il eſt tortu, raboteus, & plein de nœuds a peu prés comme l'Epine blanche. Lors qu'il eſt chargé de fleurs il exhale une douce ſenteur, qui fortifie le Cerveau. Son bois eſt recherché des Tourneurs; mais ſon principal uſage, eſt en la Teinture.

L'Ile de Sainte Croix, eſt renommée parmy toutes les autres, pour avoir une infinité d'Arbres rares & precieus. On fait particuliérément état d'un, qui s'éleve fort haut & dont le bois qui eſt parfaitement jaune, ſert à la Teinture. Lors que les Anglois tenoient cette Ile, ils en envoyoient beaucoup

en leur païs. On le nomme *Bois Iaune*, à cause de sa couleur, ou bien de *Fustok*, ainsi que nous l'avons dit en la description de l'Ile de *Tabago*, en laquelle cet Arbre est aussi fort commun.

L'ebene Verte, est ordinairement employée à faire plusieurs excellens ouvrages de Menuyserie, par ce qu'elle prend aisément la couleur, & le lustre de la vraye Ebéne: mais son meilleur usage est en la Teinture, laquelle elle rend d'un beau vert naissant. L'arbre qui porte ce bois, est fort touffu, à cause que sa racine pousse une grande quantité de rejettons, qui l'empeschent de croistre si haut & si gros qu'il feroit, si sa force étoit ramassée en un seul tronc. Ses feüilles sont polies, & d'un beau vert. Sous l'écorce, il a environ deus pouces d'aubel blanc, & le reste du bois jusques au cœur, est d'un vert si obscur, qu'il approche du noir; mais quand on le polit, on découvre certaines veines jaunes, qui le font paroistre marbré.

ARTICLE VII.

Anotta. Biqa.

Du Roucou.

C'Est le même Arbre que les Brasiliens nomment *Vrucu*: Il ne croist pas plus haut qu'un petit Oranger. Ses feüilles qui sont pointuës par l'un des bouts, ont la figure d'un cœur. Il porte des fleurs blanches meslées d'Incarnat; Elles sont composées de cinq feüilles, qui ont la forme d'une Etoile, & la largeur d'une Rose. Elles croissent par bouquets, aus extremitez des branches, Ces fleurs sont suivies de petites siliques, qui referrent plusieurs grains de la grosseur d'un petit pois, qui étans parvenus à maturité, sont couverts d'un vermillon le plus vif, & le plus éclatant, qu'on s'auroit desirer; Cette riche Teinture, qui est enfermée en cette écosse, est si mollette, & si gluante, qu'elle s'attache aus doigts, aussi-tôt qu'on la touche.

Pour avoir cette precieuse couleur, on s'écouë dans un vaisseau de terre les grains sus lesquels elle est attachée, on verse dessus de leau tiede, dans laquelle on les lave, jusques à ce qu'ils ayent quitté leur vermillon. Et puis quand on à laissé

ſé repoſer cette eau, on fait ſeicher à l'ombre le marc, ou la lie épaiſſe qui ſe trouve au fonds du vaiſſeau, & l'on en forme des Tablettes, ou de petites boules, qui ſont fort eſtimées des Peintres, & des Teinturiers, lors qu'elles ſont pures, & ſans aucun mélange, comme ſont celles que nous venons de décrire.



Le bois de cet Arbre, ſe briſe facilement; il eſt tres-propre pour entretenir le feu, & s'il eſt entierément éteint & qu'on en frotte quelque tems deus pieces l'une contre l'autre, elles jettent des étincelles comme feroit un fuſil, qui allument le Cotton, ou toute autre matiere ſuſceptible de feu, que l'on à miſe auprez pour les recevoir. Son écorce ſert à faire des cordes qui ſont de durée. Sa racine donne un bon goût aus viandes, & quand on en met dans les ſauces, elle leur communique la couleur, & l'odeur du Safran.

Les Caraïbes, ont de ces Arbres en tous leurs Jardins, ils les entretiennent ſoigneuſement & les priſent beaucoup; à cau-

se qu'ils en tirent ce beau vermillon dont ils se rougissent le corps. Ils s'en servent aussi à peindre, & à donner du lustre aus plus belles vaisselles de leur petit ménage.

On pourroit aussi mettre au rang des Arbres qui sont propres à la Teinture, la plûpart de ceus qui distilent des gommes: car ceus qui ont esté curieus d'en faire l'essay, ont remarqué, qu'estant meslées dans la Teinture, elles relevent les couleurs les plus sombres & les moins claires, par un certain éclat, & un fort beau lustre, qu'elles leur donnent.

CHAPITRE HUITIÉME.

Des Arbres qui sont utiles à la medecine; Et de quelques autres dont les Habitans des Antilles peuvent tirer de grands avantages.

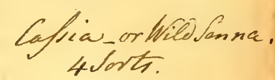
DIeu ayant ordonné à tous les Peuples les bornes de leur habitation, n'a laissé aucune contrée dépourveuë de moyens necessaires, pour y faire subsister commodément les hommes, qu'il y a placez; & pour étaler devant leurs yeus, les richesses infinies de son adorable Providence, il a donné à la terre la vertu de produire, non seulement les vivres qui sont necessaires pour leur nourriture; mais encore divers antidotes, pour les munir contre les infirmitez, dont ils peuvent étre acueïllis, & plusieurs remedes souverains, pour les en delivrer, lors qu'ils y sont tombez. Pour ne rien dire des autres endroits du monde, les Antilles, possedent sans contredit tous ces rares avantages, en un degré fort considerable: Car elles ne fournissent pas simplement à leurs Habitans une agreable varieté de fruits, de racines, d'herbages, de legumes, de gibier, de poissons, & d'autres delices pour couvrir leurs tables; mais elles leur presentent encore un grand nombre d'excellens remedes, pour les guerir de leurs maladies. C'est ce que le Lecteur judicieus pourra facilement remarquer en la suitte de cette Histoire Naturelle, & particuliere-

lierement en ce Chapitre, où nous décrirons les Arbres qui ſont d'un grand uſage en la Medecine.

ARTICLE I.

Du Caßier ou Canificier.

Malimale. Indian



CEt Arbre croiſt de la groſſeur, & preſque de la même figure qu'un Peſcher, ſes feüilles ſont longuettes & étroites: Elles tombent une fois l'an pendant les ſéchereſſes, & quand la ſaiſon des pluyes retourne, il en pouſſe de nouvelles.



Elles ſont precedées de pluſieurs beaus bouquets de fleurs jaunes, auquelles ſuccedent de longs tuyaus, ou de longues ſiliques, qui viennent de la groſſeur d'un poulce, ou environ, & ſont quelquefois d'un pied & demy, ou de deus pieds de long.

long. Elles contiennent au dedans, comme en autant de petites cellules, cette drogue Medecinale si connuë des Apoticaires, que l'on appelle *Casse*. Nos François nomment l'Arbre *Caßier*, ou *Canificier*, & les Caraïbes *Mali Mali*. Tandis que le fruit grossit & s'allonge, il est toujours vert, mais quand il a pris sa consistance, il devient en meurissant, brun, ou violet, & demeure ainsi suspendu à ses branches.

Quand ce fruit est meur & sec, & que les Arbres qui le portent sont agitez de grands vens, on entend de fort loin le bruit, qui est excité par la collision de ces dures & longues siliques, les unes contre les autres. Cela donne l'espouvante aus Oiseaus, qui n'en osent approcher; & pour les hommes qui ne savent pas la cause de ce son confus, s'ils ne voyent les Arbres mêmes émeus, & choquans leurs branches & leurs fruits, ils s'imaginent qu'ils ne sont pas loin du bord de la mer, de laquelle ils croyent entendre l'agitation : ou bien ils se persuadent, que c'est le Chamaillis de plusieurs soldats, qui sont aus mains. C'est la remarque de tous ceus qui ont visité le sein, ou comme on le nomme ordinairément le *Cul-de-sac*, de l'Ile de Saint Domingue, où l'on voit des plaines entieres, & de fort longue étenduë, qui ne sont couvertes d'aucuns autres Arbres. C'est aussi de-là, selon toute apparence, qu'on a apporté la semence de ceus qui croissent aus Antilles. Au reste ces bâtons de Casse, qui viennent de l'Amerique, sont plus pleins & plus pesants, que ceus qu'on apporte du Levant, & la drogue qui est dedans, a tous les mêmes effets.

Les fleurs du Cassier étant confites en sucre, purgent benignement, non seulement le ventre, mais aussi la vessie. Les bâtons du Cassier lors qu'ils sont confits verts, ont aussi la même proprieté. Mais la poulpe étant extraite du fruit meur, fait une operation plus prompte, & beaucoup plus loüable. Plusieurs des Habitans du Païs se trouvent bien d'en user chaque mois, un peu avant le repas : & ils ont remarqué, que ce dous Medicament leur conserve merveilleusement leur bonne constitution.

ARTI-

ARTICLE II.

Des Nois de Medecine.

Physic Nut. or Jatropha 4.th Sort.

L*Es Nois de Medecine* qui ſont ſi communes en toutes ces Iles, croiſſent ſur un petit Arbre, d'ont on fait le plus ſouvent les ſeparations des Jardins & des habitations. Si l'on n'empeſche ſa juſte croiſſance, il monte à la hauteur d'un figuier ordinaire, duquel il a auſſi la figure, ſon bois eſt fort tendre & moëlleus, il produit pluſieurs branches qui rampent confuſément à l'entour du tronc. Elles ſont chargées de feüilles aſſez longues, vertes & mollaſſes, qui ſont rondes par le bas, & ſe terminent en trois pointes.



Le bois & les feüilles de cet Arbre, diſtilent un ſuc laiteus, qui tâche le linge : Même il n'y à pas de plaiſir de s'en approcher en tems de pluie, parce que les gouttes d'eau qui tombent de deſſus ſes feüilles, ont un tout pareil effet que le ſuc. Il porte pluſieurs fleurs jaunes compoſées de cinq feüilles,

qui ont la figure d'une étoile, quand elles sont épanoüyes. Les fleurs venant à tomber, quelques unes sont suivies de petites nois, qui sont vertes au commencement, puis elles deviennent jaunes, & enfin noires, & un peu ouvertes lors qu'elles sont meures; Chaque Nois, reserre trois ou quatre noyaus en autant de distinctes cellules, qui ont l'écorce noirâtre de la grosseur & de la figure d'une Féve. L'écorce étant levée, on trouve dans chacun, un pignon blanc, d'une substance huileuse, qui est enveloppé & my-party d'une deliée pellicule. Ces pignons ont un goût assez agreable, qui est approchant de celuy des Noisettes : Mais, s'y l'on n'observe quelque regle en les mangeant, ils excitent un étrange devoyement par haut & par bas, particulierement, s'y on avalle la petite peau qui les enveloppe, & celle qui les separe par la moytie. Pour temperer leur force, & pour en user avec un heureus succés, on les purge de ces peaus, & on les fait passer legerement sur les charbons, puis étant battus, on en prent quatre ou cinq, qu'on mésle dans un peu de vin, pour leur servir de vehicule & de correctif.

Les rameaus de cet Arbre étant couppés & mis en terre, prenent facilement racine. Les Portugais tirent de l'huile des pignons, qui est estimée en la ménagerie, & qui peut aussi avoir son lieu en la Medecine.

ARTICLE III.

Du Bois de Canelle.

L'Arbre, qui porte cette espece de Canelle, qui est si commune en toutes les Iles, peut tenir place entre ceus qui servent à la Medecine, puisque son écorce aromatique est recherchée de tous ceus qui sont travaillez d'affections froides, & employée pour décharger l'estomac, des humeurs gluantes & pituiteuses qui l'oppressent. La bonne odeur, & la verdure perpetuelle de ce bel Arbre, ont persuadé à quelques uns que c'étoit une sorte de Laurier; Mais il croist beaucoup plus haut, son tronc est aussi plus gros, ses branches sont plus éten-

étenduës, & ses feüilles, qui ne sont pas du tout si longues, sont de beaucoup plus douces, & d'un Vert plus gay. Son écorce, qui est cachée sous une peau cendrée est plus épaisse, & d'une couleur plus blanche, que la Canelle qui vient du levant; Elle est aussi d'un goût plus acre & plus mordicant; Mais étant séchée à l'ombre, elle donne une saveur tresagreable aus viandes.

Outre tous ces Arbres precieus que nous venons de décrire, les Iles de Tabago, de la Barbade, & de Sainte Croix, sont estimées entre toutes les autres, pour avoir plusieurs bois que l'usage a rendus recommendables en la Medecine. Car on y trouve du Sandale, du Gayac, & même du Sasafras, qui sont assez connus, sans qu'il soit besoin d'en faire des descriptions particulieres.

ARTICLE IV.

Du Cottonnier.

IL y a encore plusieurs autres Arbres, assez communs par toutes les Antilles, dont les Habitans peuvent tirer de grandes commoditez. Le Cottonnier, que les Sauvages appellent *Manoulou-Akecha*, doit tenir le premier rang, comme étant le plus utile. Il croist de la hauteur d'un Pescher: Il a l'écorce brune, les feüilles petites, divisées en trois. Il porte une fleur de la grandeur d'une Rose, qui est soutenuë par le bas, sus trois petites feüilles vertes, & piquantes, qui l'enserrent. Cette fleur est composée de cinq feüilles, qui sont d'un jaune doré, elles ont en leur fonds de petites lignes de couleur de pourpre, & un bouton jaune, qui est entouré de petis filamens de même couleur. Les fleurs sont suivies d'un fruit, de figure ovale, qui est de la grosseur d'une petite nois avec sa coque. Quand il est parvenu à sa maturité, il est tout noir par dehors, & il s'entrouve en trois endroits, qui font voir la blancheur du Cotton, qu'il reserre sous cette rude couverture. On trouve dans chaque fruit, sét petites féves, qui sont la semence de l'Arbre.

Il y a une autre espéce de Cottonnier, qui rampe sur la terre, comme la vigne destituée d'appuis : c'est celle-cy, qui produit le Cotton le plus fin & le plus estimé. On fait de l'un & de l'autre des toiles, & plusieurs petites étoffes, qui sont d'un grand usage en la ménagerie.

ARTICLE V.

Du Savonnier.

IL y a deus sortes d'Arbres, dont les Insulaires se servent au lieu de Savon, l'un a cette qualité en son fruit, qui croist par grappes, rond, jaunâtre, & de la grosseur d'une petite prune, qui a aussi un noyau noir & dur, qui se peut polir. On le nomme communément *Pomme de Savon*. L'autre, a cette vertu en sa racine, qui est blanche & mollasse. L'un & l'autre rend l'eau blanche & écumeuse, comme feroit le Savon même; Mais si on usoit du premier trop souvent, il bruleroit le linge. L'on appelle ces Arbres *Savonniers*, à cause de la proprieté qu'ils ont de blanchir.

ARTICLE VI.

Du Paretuvier.

C'Est Arbre, ne se plait qu'aus marécages, & aus bords de la mer. Il a la feüille verte, épaisse, & assez longue. Ses branches qui se recourbent contre terre, ne l'ont pas si tost touchée, qu'elles prennent des racines, & poussent un autre Arbre, qui entrelasse ordinairement sa tige & ses branches si prés à prés, & à tant de réplis, avec tout ce qu'il peut joindre, que ces Arbres gagnent & occupent en peu de tems, tout ce qu'il trouvent de bonne terre, qui est par ce moyen renduë si difficile à défricher, que l'on n'en peut attendre aucun profit. C'est sous ces Arbres, que les Sangliers, & autres bestes Sauvages tiennent leur fort. Ils servent aussi en quelques

lieus



lieus de rempart aus Habitans des Iles, qui sont assurez que personne ne les surprendra de ce costé là. Ils sont encore tresutiles, en ce que n'y ayant point de Chesne en ces Iles, leur écorce est propre à tanner les cuirs.

ARTICLE VII.

Du Calebassier.

IL ne faut pas oublier le *Calebassier*, qui fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens, & des Habitans étrangers, qui font leur demeure en ces Iles. C'est un Arbre, qui croist de la hauteur, de la grosseur, & de la forme d'un gros Pommier. Ses branches sont ordinairément fort touffuës. Ses feüilles qui sont longuettes, étroites, & rondes par le bout, sont attachées par bouquets aus bran-



ches, & en quelques endroits du tronc. Il porte des fleurs & des fruits presque tous les mois de l'année. Les fleurs sont d'un gris meslé de vert, & chargé de petites taches noires, & quelquefois violettes. Elles sont suivies de certaines pommes, dont à peine en peut-on trouver deus, qui soient de pareille grosseur, & de même figure. Et comme un potier, fait paroitre l'adresse de sa main, en faisant sur une même roüe, & d'une même masse de terre, des vaisseaus d'une forme & d'une capacité differente: Ainsi la nature montre icy son industrie merveilleuse, en tirant d'un seul Arbre, des fruits divers en leur forme, & en leur grosseur, encore qu'ils soient tous attachez à une même branche, & produits d'une même substance.

Ces fruits ont cecy de commun, qu'ils ont tous une écorce dure, ligneuse, d'une épaisseur & d'une solidité requise pour s'en pouvoir servir au lieu de bouteilles, de bassins, de coupes,

pes, de plats, décuelles, & de tous les autres petis vaisseaus, qui sont necessaires au ménage. Ils sont remplis d'une certaine poulpe, laquelle étant bien bien meure, devient violette, de blanche qu'elle étoit auparavant. On trouve parmy cette substance, certains petis grains plats, & durs qui sont la semence de l'Arbre. Les Chasseurs des Iles, se servent de ce fruit pour étancher leur soif au besoin, & ils disent qu'il a le goût de vin cuit: mais qu'il reserre un peu trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce, & l'émaillent si agreablement avec du Roucou, de l'Indigo, & plusieurs autres belles couleurs, que les plus delicats peuvent manger & boire sans dégoût, dans les vaisselles qu'ils en forment. Il y a aussi des Curieus, qui ne les estiment pas indignes, de tenir place entre les raretez de leurs cabinets.

ARTICLE VIII.

Du Mahot.

IL y a deus sortes d'Arbres qu'on appelle *Mahot*, assavoir le *Mahot franc*, & le *Mahot d'herbe*. Le premier est le plus recherché, parce qu'il est plus fort. Il ne devient pas fort grand, mais il produit plusieurs branches, qui rampent contre terre. L'écorce en est fort épaisse, & fort aisée à lever de dessus l'Arbre. On en fait de longues éguillettes, qui sont plus fortes que les cordes de Teil, d'ont on se sert en plusieurs endroits. On l'employe ordinairement à monter les rouleaus du Tabac, & à attacher plusieurs choses, qui sont necessaires au ménage. Pour ce qui est du Mahot d'herbe, on s'en sert au défaut du premier; mais il pourrit facilement, & n'egale en rien l'autre pour la force.

Enfin il y a dans ces Iles plusieurs autres Arbres, qui ne se voyent point en l'Europe, dont les uns recreént seulement la veüe, tels que sont, celuy qu'on appelle *Mappou*, & plusieurs sortes de *Bois Epineus*: Et les autres contentent l'odorat par leur bonne senteur: ou même ont des qualitez venimeuses, comme *l'Arbre laiteus*. Céluy dont la racine étant broyée, & jettée dans les rivieres, enyure les Poissons: le

Mance-

Mancenilier, lequel nous décrirons en son lieu, & une infinité d'autres, qui ont tous le bois blanc, mol & de nul usage, & qui n'ont encore point de nom parmy nos François.

CHAPITRE NEUVIÉME.

Des Arbrisseaus du Païs; qui portent des fruits, ou qui poussent des racines, qui sont propres à la nourriture des Habitans, ou qui servent à d'autres usages.

DIeu ayant fait de la terre un seul Element, la separée en diverses Contrées, a chacune desquelles il a donné quelque avantage & quelque commodité, qui ne se trouve point aus autres, afin que dans cette agreable varieté, sa Providence se puisse tant plus distinctément reconnoître, & admirer. Mais, il faut avoüer, qu'en la distribution que cette Divine Sagesse a fait de ses biens, les Antilles ont esté fort richement partagées: Car pour nous arréter fixement à la matiere que nous traittons, non seulement le grands Arbres, que nous avons décrits aus Chapitres precedens, contribuent au logément, à la nourriture, au vétement, à la conservation de la santé, & à plusieurs autres dous accommodémens des hommes qui y habitent, mais il y croist encore plusieurs Arbrisseaus, qui poussent des racines, ou qui portent des fruits qui servent aus mêmes usages, comme il se pourra remarquer par la lecture de ce Chapitre.

ARTICLE I.

Du Manyoc.

LEs Habitans des Iles, se servent au lieu de blé de la racine d'un Arbrisseau, qui se nomme *Manyoc*, & que les Toupinambous appellent *Manyot*, & d'autres *Mandioque*, de laquelle on fait un pain assez delicat, que l'on appelle *Cassave*. Cette racine est si feconde, qu'un arpent de terre qui en sera planté,

planté, nourrira plus de perſonnes, que n'en pourroient faire ſix, qui ſeroient enſemencez du meilleur froment. Elle jette un bois tortu, de la hauteur de cinq à ſix pieds, qui eſt tres-facile à rompre & remply de petis nœuds. Sa feüille eſt étroi-



te & longuette. Au bout de neuf mois, la racine eſt en ſa maturité. On dit même qu'au Breſil, il ne luy faut que trois ou quatre mois, pour croiſtre groſſe ou comme la cuiſſe. Si la terre n'eſt point trop humide, la racine s'y peut conſerver trois ans, ſans ſe corrompre: ſi bien qu'il ne faut point de grenier pour la ſerrer, car on la tire de la terre, à meſure qu'on en a beſoin.

Pour faire venir cette racine, il faut prendre de ce bois, & le couper par bâtons, de la longueur d'un pié ou environ. Puis faire des foſſes dans le jardin avec une houë, & fourrer trois de ces bâtons en triangle dans la terre que l'on à tirée de ces foſſes, & dont on a fait un petit monceau relevé. On

appelle cela *planter à la fosse*. Mais il y a une autre sorte de planter le Manioc, que l'on nomme planter au Piquet, qui est plus pronte & plus aysée, mais qui ne produit pas de Manioc si beau, ni si estimé. Cela ne consiste, qu'à faire un trou en terre avec un piquet & à y planter tout droit le bois de Manioc. Mais il faut prendre garde en le plantant, de ne pas mettre les nœuds en bas, parce que les bâtons ne pousseroient point. Les Indiens n'y font point d'autre fasson : mais pour l'avoir en saison, ils observent le decours de la Lune, & que la terre soit un peu humectée.

Il y a plusieurs sortes de ces Arbrisseaus, qui ne sont differens, qu'en la couleur de l'écorce de leur bois, & de leur racine. Ceus qui ont l'écorce, grise, ou blanche, ou verte, font un pain de bon goût, & ils croissent en peu de tems : mais les racines qu'ils produisent ne sont pas de si bonne garde, & elles ne foisonnent point tant, que celles du Manyoc rouge ou violet, qui est le plus commun, le plus estimé, & le plus profitable en la ménagerie.

Le suc de cette racine, est froid comme celuy la ciguë ; & c'est un poison si puissant, que les pauvres Indiens des grandes Iles, étans persécutez à feu & à sang par les Espagnols, & voulans eviter une mort plus cruelle, se servoient de ce venin, pour se faire mourir eus mêmes. On voit encore aujourduy en l'Ile de Saint Domingue, un lieu nommé la Caverne des Indiens, où se trouvent les ossemens de plus de quatre cens personnes, qui s'y donnerent la mort avec ce poison, pour échaper des mains des Espagnols. Mais, au bout de vintquatre heures, que ce suc si venimeus pour toutes sortes d'animaus, est tiré de sa racine, il perd sa qualité maligne & dangereuse.

ARTICLE II.

Du Ricinus, ou Palma Christi.

IL y a dans les Antilles, une infinité de ces Arbrisseaus que l'on nomme *Palma Christi*, ou *Ricinus*. Et ils croissent si hauts, & si gros en quelques lieus, qu'on les prendroit pour une

une eſpece differente de ceus que l'on voit en Europe. Les Négres en amaſſent la graine & en expriment l'huile, de laquelle ils ſe ſervent pour frotter leurs cheveus, & ſe garentir de la vermine. Les qualités que luy donnent Galien & Dioscoride, répondent bien à l'uſage qu'en tirent ces Barbares. La feüille de cet Arbriſſeau eſt auſſi ſouveraine, pour la gueriſon de quelques ulceres, parce qu'elle eſt fort attractive.

ARTICLE III.

Des Bananiers, & Figuiers

IL croiſt en toutes ces Iles deus ſortes d'Arbriſſeaus, ou plutôt de gros Roſeaus ſpongieus au dedans, qui viennent volontiers en terre graſſe, pres des ruiſſeaus, ou dans les vallées,



qui ſont à l'abry des vens. On les nomme ordinairement *Bananiers*, ou *Planes & Figuiers*, ou *Pommiers de Paradis*.

Ces deus especes d'Arbrisseaus ont cecy de commun entre eus, 1. Qu'ils croissent de pareille hauteur, assavoir de douze ou de quinze pieds hors de terre: 2. Que leurs tiges qui sont vertes, luisantes, spongieuses & remplyes de beaucoup d'eau, sortent d'un gros oignon en forme d'une poire, qui est muny de plusieurs petites racines blanches, qui le lient avec la terre: 3. Qu'ils poussent proche leur pié des rejettons, qui produisent des fruits au bout de l'an: 4. Que quand on a coupé une des tiges pour avoir le fruit, la plus avancée succede en la place, & ainsi l'Arbrisseau se perpetuë, & se multiplie, tellement, qu'il occupe avec le temps, tout autant de bonne terre qu'il en rencontre: 5. Que la substance de l'un & de l'autre est mollasse, qui se resout en eau, laquelle étant claire au possible, a neantmoins la qualité de teindre le linge, & les étoffes blanches en couleur brune. 6. Que leurs fruits sont au sommet de chaque tige, en forme de grosses grappes, ou de gros bouquets. 7. Et que leurs feüilles, qui sont grandes d'environ une aulne & un quart, & larges de dixhuit pouces, peuvent servir de nappes & de serviettes, & étant séches, tenir lieu de matelas & de lits, pour coucher mollement.

Ces deus Arbrisseaus sont encore semblables en cecy, que de quelque sens que l'on coupe leur fruit, lors qu'il est en maturité, la chair qui est blanche comme nége, represente en son milieu la figure d'un Crucifix: cela paroit particulierement quand on le coupe par roüelles delicates. C'est pourquoy les Espagnols croiroient faire un crime, d'y mettre le couteau, & se scandalisent fort, de le voir trancher autrement qu'avec les dens.

Mais le *Bananier* a cecy de particulier: 1. Son fruit est long de douze à tréze pouces, un peu recourbé vers l'extremité, gros à peu prés comme le bras; au lieu que celuy du *Figuier* est de la moitie plus petit, de la longueur de six pouces. 2. Le *Bananier*, ne produit en son bouquet que vintcinq ou trente Bananes pour le plus, qui ne sont point trop serrées les unes aupres des autres; Mais le *Figuier*, a quelquefois jusques a cent ou six vint figues; qui sont tellement unies & pressées les unes contre les autres, qu'on a de la peine à les en détacher. 3. Les Bananes ont la chair ferme & solide, propre à estre

estre cuite, ou sous la cendre, ou au pot avec la viande, ou confite, & séchée au four, ou au Soleil, pour estre gardée plus facilement. Mais la Figue, ayant une substance mollace, ne peut servir à tous ces usages.

Pour avoir ces fruits, on coupe par le pié les Arbres, qui ne portent qu'une seule fois en leur vie, & on soutien avec une fourche la grosse grappe, de peur qu'elle ne se froisse en tombant. Mais on n'y met pas volontiers la serpe, que quand on apperçoit, qu'il y a quelques uns des fruits de chaque bouquet, qui ont la peau jaune; Car c'est un signe de maturité: & lors étant portez à la maison, ceus qui étoient encore verts meurissent successivement, & l'on a chaque jour du fruit nouveau.

La Grappe, qui est nommée *Regime* par nos François, est ordinairement la charge d'un homme: & quelquesfois il la faut mettre sur un levier, & la porter à deus sur les épaules, comme la grappe de raisin, que les Espions rapporterent de la terre de Canaan. Quelques uns, ont trouvé ce fruit si beau & si delicat, qu'ils se sont imaginez que cét celuy du Paradis terrestre, dont Dieu avoit defendu à Adam & à Eve de manger. Aussy ils le nomment *Figuier D'Adam*, ou *Pommier de Paradis*. La feüille de ces Roseaus, se trouvant de la grandeur que nous avons dit, étoit du moins bien propre, à couvrir la nudité de nos premiers parens. Et pour ce qui regarde la figure du Crucifix, que le fruit represente au dedans lors qu'il est coupé, cela peut fournir une ample matiere de profondes speculations, à ceus qui se plaisent à spiritualiser les secrets de la Nature.

Il y en a qui disent, que la figure d'une Croix est aussi marquée dans la semence de l'herbe que l'on nomme *Ruë*. La petite *Gentiane* ou *Cruciata*, a les feüilles disposées en forme de Croix sur sa tige: & il faut avoüer, que la nature comme en se jouant, s'est pluë à representer de cette sorte diverses figures, dans les plantes & dans les fleurs. Ainsi il y en a qui se rapportent à la forme des cheveus, d'autres à celle des yeus, des oreilles, du nez, du cœur, de la langue, des mains & de quelques autres parties du corps. Et ainsi il y a encore diverses plantes fameuses, qui semblent representer plusieurs au-

tres choses, comme des Aigles, des Abeilles, des ſerpens, des pattes de chat, des creſtes de coq, des oreilles d'Ours, des bois de cerf, des fléches, & ſemblables; dont par fois même à cauſe de cette reſſemblance, ces plantes-là, portent le nom. Nous ne les ſpecifions pas icy, parce que tous les Livres en ſont pleins.

ARTICLE IV.

Du Bois de Coral.

IL y a encore en pluſieurs Iles, un petit Arbriſſeau, qui porte une graine rouge comme du Coral. Elle croiſt par bouquets à l'extremité de ſes branches, qui en reçoivent un grand luſtre. Mais ces petits grains, ont une petite marque noire à l'un des bouts, qui les défigure, & leur fait perdre leur prix, ſelon l'advis de quelques uns. Les autres diſent tout au contraire, que cette bigarrure de couleurs, ne les rend que plus agreables. On s'en ſert à faire des Braſſelets.

ARTICLE V.

Du Iaſmin & du Bois de Chandelle.

LEs Arbriſſeaus, que nos François ont nommé *Iaſmin*, & *Bois de Chandelle*, doivent eſtre mis entre ceus, qui ſont conſiderables en ces Iles. Car le premier porte une petite fleur blanche, qui parfume tout la circonference de ſa bonne odeur; & c'eſt ce qui luy a acquis le nom qu'il porte. Et quant à l'autre, il exhalé une ſi agreable & ſi douce ſenteur, lors qu'on brule ſon bois ſec, il eſt auſſi ſi ſuſceptible de feu, & il rend une flamme ſi claire, à cauſe d'une certaine gomme aromatique d'ont il eſt Imbu, que c'eſt avec raiſon qu'il eſt recerché des Habitans pour l'uſage & l'entretien de leurs feus, & pour leur tenir lieu de chandelle, & de flambeau pendant la nuit.

CHA-

CHAPITRE DIXIÉME.

Des Plantes, Herbages, & Racines de la terre des Antilles.

APres avoir representé dans les Chapitres precedens, les Arbres & les Arbrisseaus, dont la terre des Antilles est richément couverte : il nous faut maintenant entrer en la consideration, de plusieurs rares Plantes, Herbes, & Racines dont elle est aussi tres-abondamment pourveuë.

ARTICLE I.

De trois sortes de Pyman.

LA Plante, que nos François appellent *Pyman* ou Poyure de l'Amerique, est la même que les naturels du païs nomment *Axi* ou *Carive*. Elle croist touffuë, comme un petit buisson sans épines. Sa tige, est couverte d'une peau cendrée, elle porte plusieurs petis rameaus, qui sont chargez d'une multitude de feüilles longuettes, dentelées, & de couleur de vert naissant. Il y en a de trois sortes qui ne sont en rien differentes, qu'en la figure de l'écosse, ou du fruit qu'elles portent. L'une ne produit qu'un petit boutton rouge, longuet comme un clou de Girofle, qui a au dedans une semence deliée, beaucoup plus chaude que les épices, qui viennent du Levant, & présque caustique, qui communique facilement cette qualité picquante, à tout ce à quoy on l'employe.

L'autre Espéce, a une écosse beaucoup plus grosse, & plus longue, qui devient parfaitement vermeille étant meure, & si l'on s'en sert aus saulces, elle les jaunit comme feroit le Safran.

La Troiziéme, a encore une écosse plus grosse, qui est assez épaisse, rouge comme du plus vif Coral, & qui n'est pas également

lement unie. La graine qui n'eſt point ſi acre, ni ſi épicée que celle des autres, eſt ſuſpenduë au milieu. C'eſt l'un des plus beaus fruits, que l'on s'auroit voir, lors qu'il eſt meur. On en a apporté de la graine en France & ailleurs, qui eſt venuë



en perfection. Mais le fruit ne vient pas du tout ſi gros, qu'en l'Amerique On ſe ſert de cette écoſſe, & de la graine qui eſt dedans, au lieu de poyure, parce que ce fruit donne un goût relevé, qui approche de celuy de cette épice. Les effets neantmoins n'en ſont pas ſi loüables; Car apres qu'il à un peu piqué la langue, & enflammé le palais par ſon acrimonie, au lieu de fortifier, & déchauffer la poitrine, il l'affoiblit, & y cauſe des froideurs; Ou plutoſt, ſelon le ſentiment des Medecins, il ne l'échauffe que trop, & il l'affoiblit par ſa vertu cauſtique, n'y cauſant de froideur que par accident, entant qu'il diſſipe l'humide radical, qui eſt le ſiege de la chaleur. Cet pourquoy on remarque dans les Iles, que ceus qui s'en ſer-

vent

vent ordinairement en leur manger, ſont ſujets à des maus d'eſtomac, & à contracter une couleur jaune.

ARTICLE II.

Du Tabac.

LA plante de *Tabac*, ainſi appellé à cauſe de l'Ile de *Tabago*, où ſelon l'opinion de quelques uns, elle a eſté premierement découverte par les Eſpagnols, eſt auſſi nommé *Nicotiane*, du nom de Monſieur *Nicot* Medecin, qui la mit le premier en uſage en l'Europe, & qui l'envoya de Portugal en France. On la qualifie encore *Herbe à la Reyne*, parce qu'eſtant apportée de l'Amerique, elle fut preſentée à la Reine d'Eſpagne, comme une plante rare, & de merveilleuſe vertu. Les Eſpagnols, luy donnent de plus le nom *d'Herbe Sainte*, pour les excellens effets que l'experience leur en a fait ſentir, comme temoigne Garcilaſſo, au 25 Chapit. du 2 Livre de ſon commentaire Royal des Yncas du Perou. Enfin on l'appelle *Petun*, bien que Jean de Lery s'en mette fort en colere, ſoutenant que la plante qu'il a veuë au Breſil, & que les Taupinambous nomment *Petun*, eſt tout a fait differente de noſtre *Tabac*. Les Caraïbes, le nomment en leur langue naturelle *Y Ouly*. On ne connoiſſoit autréfois dans les Iles d'autres Plantes de Tabac, que celles que les Habitans nomment ordinairement *Tabac vert*, & *Tabac à la langue*, à cauſe de la figure de ſa feüille: Mais dépuis qu'on y à apporté de la terre ferme, de la ſemence de celles qu'on appelle *Tabac de Verine*, & Tabac des *Amazones*, on les a auſſi diviſées en ces quatre ſortes. Les deus premieres ſont de plus grand rapport: Mais les deus autres ſont plus eſtimées, à cauſe de leur bonne odeur.

Toutes ces ſortes des plantes de *Tabac*, croiſſent aus Iles, de la hauteur d'un homme & d'avantage, lors qu'on n'empéche point leur croiſſance, en coupant ſe ſommet de leurs tiges. Elles portent quantité de feüilles vertes longues, veluës par deſſous, & que l'on diroit eſtre huilées, lors qu'on les manie. Celles qui croiſſent au bas de la plante, ſont plus larges & plus

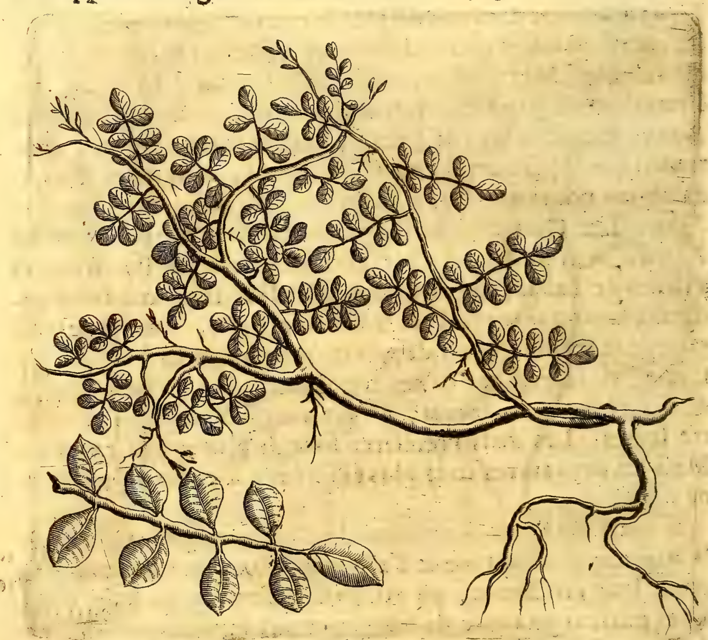
longues, comme tirant plus de nourriture de l'humeur de la racine. Elles pouſſent au ſommet de petits rameaus, qui portent une fleur en forme de petite clochette, laquelle eſt d'un violet clair. Et quand cette fleur eſt ſéche, il ſe forme un petit bouton en la place, dans lequel eſt conténuë la ſemence, qui eſt de couleur brune & extrémement deliée.

Quelquefois on trouve ſous les feüilles, & ſous les branches de cette Plante, des nids de ces petis oiſeaus que l'on appelle *Colibris*, & que nous décrirons en leur lieu.

ARTICLE III.

De l'Indigo.

LA matiere d'ont on fait cette Teinture violette qu'on appelle *Indigo*, ſe tire d'une Plante, qui ne s'éleve hors



de terre, qu'un peu plus de deus pieds & demy. Elle a la feüille petite, d'un vert naiſſant, qui tire ſur le jaune quand elle

elle est meure. Sa fleur est rougeâtre. Elle vient de graine, que l'on seme par sillons en droite ligne. Son odeur est fort desagreable, au contraire de cette espece d'Indigo que l'on trouve en Madagascar, qui porte de petites fleurs d'un pourpre meslé de blanc, qui s'entent bon.

ARTICLE IV.

Du Gingembre.

ENtre toutes les Epiceries du levant, qu'on à essayé de faire croistre en l'Amerique, il ny en a aucune qui ait reussi que le *Gingembre*, qui y vient en abondance, & en sa perfection. C'est la racine d'une Plante, qui ne s'éleve pas



beaucoup hors de terre, qui a les feüilles vertes & longuettes, comme celles des roseaux, & des cannes de sucre. Sa Racine,

se répand non en profondeur, mais en largeur, & est couchée entre deus terres, comme une main, qui a plusieurs doigts étendus aus environs. D'où vient aussi qu'on l'appelle *Patte*, entre les habitans des Iles. Cette plante se peut provigner de semence, ou comme il se pratique plus ordinairement, de certeines petites racines, qui croissent comme filets, autour de la vieille tige & des plus grosses racines, tout ainsi qu'aus Chervis. Elle croist facilement en toutes les Antilles & particuliement à S. Christofle. Aussi, depuis que le Tabac est devenu à si vil prix, plusieurs Habitans de cette Ile, ont fait trafic de Gingembre, avec un heureux succés.

Skirrett –

ARTICLE V.

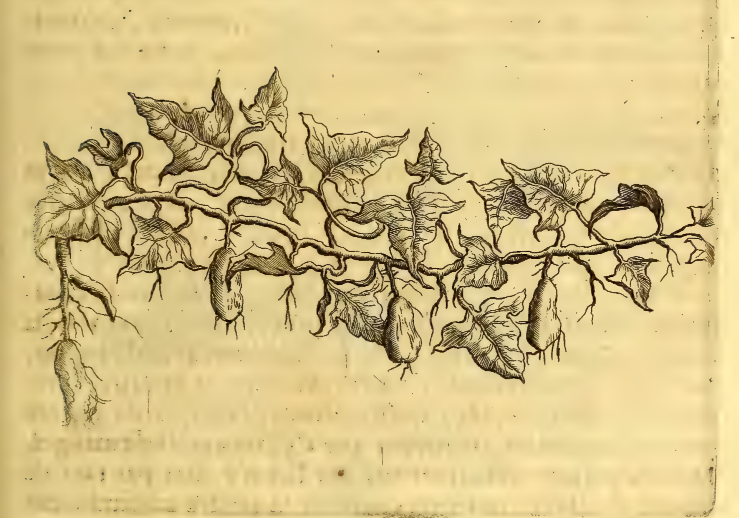
Des Patates.

LA *Patate*, que quelques uns appellent *Batate*, est une racine qui est presque de la figure des *Trufes* des jardins, que l'on nomme *Toupinambous ou Artichaus d'Inde*, mais d'un goût beaucoup plus relevé, & d'une qualité beaucoup meilleure pour la santé.

Nous prendrons icy occasion de dire en passant par forme de digression, que ces *Toupinambous*, qui sont aujourduy non seulement fort commun en ces quartiers, mais fort vils & fort méprisez, & qui ne sont guéres que la viande des pauvres gens, ont esté autréfois entre les plus rares delices. Car aus superbes festins, qui se firent à Paris par les Princes, à quelques Ambassadeurs en l'an mil six cens seize, on en servit comme d'un mets precieus & exquis. Retournons à nostre *Patate*.

Elle croit en perfection dans une terre legere, moyenement humide, & un peu l'abourée. Elle pousse quantité de feüilles mollasses, d'un vert fort brun, qui ont une figure approchante de celles des Epinars. Elles sortent de plusieurs pampres qui rampent sur terre, & qui remplissent incontinent au long & au large toute la Circonference; Et si la terre est bien preparée, ces pampres forment en peu de tems diverses racines, par le moyen de certains fibres ou filamens blan-

blanchâtres, qui se poussent de dessous les nœuds, & qui s'insinuent facilement en la terre. Elle porte une fleur, de la couleur à peu-prés qu'est la racine, & en forme de clochette, au defaut de laquelle se forme la graine. Mais ordinairement,



pour provigner ce fruit, on prend seulement de ces pampres qui s'éparpillent par tout comme nous avons dit, & on les couche dans une terre labourée, où au bout de deus ou trois mois ils ont produit leur racine: Laquelle a aussi cette vertu, qu'étant coupée par roüelles & mise en terre, elle produit sa racine & sa feüille, comme si elle avoit sa semence, en chacune de ses moindres parties, de même que les Naturalistes l'attribuent à la graine de la Coriandre & à celle de l'Armoise, de laquelle ils disent de plus, qu'elle renaist même de sa cendre.

Ces Racines sont de couleur differente, & dans un même champ on en tirera quelquefois de blanches, qui sont les plus communes, de violettes, de rouges, comme les Bettes-raves, de jaunes, & de marbrées. Elles sont toutes d'un goût excel-

lent. Car pourveu qu'elles ne ſoient point remplies d'eau, & qu'elles ſoient creües en un terroir moyennement humide & ſec, qui participe de l'un & de l'autre, elles ont le goût des Chataignes, & ſont d'une meilleure nourriture que la Caſſaue, qui deſſéche le corps; Car elles ne ſont pas ſi arides. Auſſi, pluſieurs Anglois ſe ſervent de ces racines, au lieu de pain & de Caſſaue, & les font cuire pour cet effet ſous la cendre, ou ſur les charbons. Car étant ainſi preparées, elles ſont de meilleur goût, & elles perdent cette qualité venteuſe, qu'ont la pluspart de racines. Mais pour l'ordinaire, on les fait cuire dans un grand pot de fer, au fond duquel on met tant ſoit peu d'eau: Puis on étouppe ſoigneuſement avec un linge l'orifice du couvercle, afin qu'elles cuiſent par cette chaleur étouffée. Et c'eſt là le mets plus ordinaire des ſerviteurs & des Eſclaves du Païs, qui les mangent ainſi ſortant du pot, avec une ſauce compoſée de Pyman, & de ſuc d'Orange, que nos François appellent *Pymantade.*

Il faut avoüer, que ſi cette racine n'étoit pas ſi commune, elle ſeroit beaucoup plus priſée. Les Eſpagnols la mettent entre leurs delices, & ils l'aprétent avec du beurre, du ſucre, de la muſcade, ou de la Canelle. Les autres la reduiſent en boüillie, & y ajoûtant force graiſſe, & du poyure ou du Gingembre, trouvent que c'eſt un excellent manger. Mais la plûpart des Habitans des Iles n'y font pas tant de façon: Quelques uns auſſi cueïllent la tendre extremité des pampres, & apres les avoir fait boüillir, ils les mangent en ſalade, en forme d'Aſperge, ou d'Houblon.

ARTICLE VI.

De l'Ananas.

L'*Ananas*, eſt tenu pour le fruit le plus delicieus, non ſeulement de ces Iles, mais de toute l'Amerique. Il eſt auſſi ſi beau & d'une odeur ſi douce, qu'on diroit que la nature ait déploié en ſa faveur, tout ce qu'elle reſerroit de plus rare, & de plus precieus en ſes treſors.

Il croiſt ſur une tige haute d'un bon pied, qui eſt revétuë d'en-



d'environ quinze ou ſeize feüilles, qui ſont de la longueur de celles des Cardes, de la largeur de la paume de la main, & de la figure de celles de l'Aloes. Elles ſont pointuës par le bout, de même que celles du Glayeul, un peu cavées par le milieu, & armées des deus côtés de petites épines, qui ſont fort pointuës.

Corn-flag

Le fruit qui croiſt entre ces feüilles, & qui eſt élevé ſur cette tige, eſt quelquefois de la groſſeur d'un Melon. Sa forme eſt à peu prés ſemblable à une pomme de Pin. Son écorce, qui eſt relevée de petits compartimens en forme décailles, d'un vert pâle, bordé d'incarnat, couchez ſur un fonds jaune, eſt chargée en dehors, de pluſieurs petites fleurs, qui ſelon les divers aſpects du Soleil, ſe revétent d'autant de differentes couleurs, qu'on en remarque en l'arc en Ciel. Ces fleurs tombent en partie, à meſure que le fruit meurit. Mais ce qui luy donne plus de luſtre, & ce qui luy a acquis le titre de Roy entre les fruits, c'eſt qu'il eſt couronné d'un gros bouquet, tiſſu de fleurs & de pluſieurs feüilles, ſolides & dentelées, qui ſont d'un rouge vif & luiſant, & qui luy donnent une merveilleuſe grace.

La chair, ou la poulpe qui eſt contenuë ſous l'écorce, eſt un peu fibreuſe; mais elle ſe reſout toute en ſuc dans la bouche. Elle a un goût ſi relevé, & qui luy eſt ſi particulier, que ceus qui l'ont voulu parfaitement décrire, ne pouvans le faire ſous une ſeule comparaiſon, ont emprunté tout ce qui ſe trouve de plus delicat, en l'Auberge, en la fraiſe, au Muſcat, & en la Rénette, & apres avoir dit tout cela, ils ont eſté contrains de confeſſer, qu'elle a encore un certain goût particulier, qui ne ſe peut pas aiſément exprimer.

La vertu, ou le germe, par lequel ce fruit ſe peut perpetuer, ne conſiſte pas en ſa racine, ou en une petite graine rouſſe, qui ſe rencontre ſouvent en ſa poulpe: Mais en cette guirlande dont il eſt couvert. Car ſi-tôt qu'elle eſt miſe en terre, elle prend racine, elle pouſſe des feüilles, & au bout de l'an elle produit un fruit nouveau. On voit ſouvent de ces fruits, qui ſont chargez de trois de ces bouquets, qui ont tous la vertu de conſerver leur eſpece. Mais chaque tige, ne porte du fruit qu'une ſeule fois.

Il

Il y en a de trois ou quatre ſortes, que les habitans des Iles ont distingués ou par la couleur, ou par la figure, ou par la ſaveur, aſſavoir *l'Ananas blanc*, *le Pointu*, & celuy qu'ils appellent *la Rénete*. Ce dernier eſt plus eſtimé que les deus autres, à cauſe que quand il eſt bien meur, il poſſede pour le goût toutes ces rares qualitez que nous avons dites; Il a auſſi une odeur plus agreable que les autres, & il agace moins les dens.

Les Indiens naturels du Païs, & nos François qui demeurent aus Iles, compoſent de ce fruit un tres-excellent bruvage, qui approche fort de la Malvoiſie, quand il eſt gardé quelque tems. On en fait auſſi une confiture liquide, laquelle eſt l'une des plus belles, & des plus delicates, de toutes celles que l'on apporte des Indes. On coupe auſſi l'écorce en deus; & on la confit à ſec avec une partie des feüilles les plus deliées, puis apres on là rejoint proprement ſelon l'art, & on l'encroûte d'une glace ſucrée, qui conſerve parfaitement la figure du fruit & de ſes feüilles, & qui fait voir en ces heureuſes contrées, nonobſtant les chaleurs de la zone torride, une douce image des triſtes productions de l'hyver.

On a mangé aſſés long tems de ce fruit, ſans remarquer les rares uſages qu'il a dans la Medecine; Mais à preſent, l'experience a fait connoiſtre, que ſon ſuc a une vertu admirable pour recréer les eſprits, & relever le cœur abbatu; on l'employe auſſi heureuſement, pour fortifier l'eſtomac, chaſſer les dégouts, & rétablir l'appetit. Il ſoulage auſſi merveilleuſement ceus, qui ſont affligez de la gravelle, ou de ſuppreſſion d'Urine, & même il détruit la force du poiſon. Au defaut de ce fruit, ſa racine produit les mêmes effets. L'eau que l'on en tire par l'Alanbic, fait une operation plus promte & plus puiſſante; mais à cauſe qu'elle eſt trop corroſive, & qu'elle offenſe la bouche, le palais & les vaiſſeaus uretaires, il en faut uſer en bien petite quantité, & par l'avis d'un ſavant Medecin, qui s'aura donner un correctif, à cette acrimonie.

ARTICLE VII.

Des Cannes de Sucre.

LE Roseau, qui par son Suc delicieus fournit la matiere dont on compose le Sucre, porte les feüilles semblables aus autres roseaus, que l'on voit aus marais & au bord des étangs; mais elles sont un peu plus longues, & un peu plus trenchantes. Car si on ne les empoigne avec adresse, elles coupent les mains comme un rasoir. On le nomme *Canne de Sucre*, & il croist de la hauteur de cinq à six pieds, & de la grosseur de deus pouces en circonference. Il est divisé par plusieurs nœuds, qui sont ordinairement éloignez de quatre ou cinq pouces les uns des autres. Et d'autant plus que cette distance est grande, d'autant plus aussi les Cannes sont estimées estre plus propres, à faire le Sucre.

La tige, pousse comme un buisson de longues feüilles vertes & touffuës, du milieu desquelles s'éleve la canne, qui est aussi chargée en son sommet de plusieurs feüilles pointuës, & d'un panache dans lequel se forme la semence. Elle est entierement remplie d'une moëlle blanche & succulante, de laquelle on exprime cette douce liqueur, dont se forme le Sucre.

Elle vient en perfection dans une terre grasse, legere, & moyennément humide. On la plante en des sillons, qu'on fait en égale distance avec la hoüe, ou avec la charrüe, & qui sont profons d'un demy pied. On y couche des Cannes qui sont meures, on les couvre de terre, & peu de tems apres, chaque nœud forme une racine, & pousse sa feüille & la tige, qui produit une nouvelle Canne. Si tost qu'elle sort de terre, il faut estre fort soigneuz de sarcler tout aus environs, afin que les méchantes herbes ne la suffoquent: Mais dez qu'une fois elle a couvert la terre, elle se conserve d'elle même comme un bois taillis, & elle peut durer plusieurs années, sans estre renouvellée, pourveu que le fonds soit bon, & que le ver ne la corrompe, car en ce cas, le meilleur est d'arracher au plûtost toute la plante, & de la faire toute nouvelle.

Encore

Encore que les Cannes ſoient meures au bout de neuf ou dix mois, elles ſe conſervent bonnes ſur le pied deus ans, & quelquefois trois ans entiers, apres quoy, elles déperiſſent. Mais le plus ſeur & le meilleur eſt, de les couper tous les ans, prez de terre, & au defaut du dernier nœud.

Lors que ces Cannes ſont en leur maturité, & que l'on marche ſur les chams, on trouve ce dous raffraichiſſement, & on en ſuce avec plaiſir le jus, qui eſt excellent, ayant le même goût que le ſucre. Mais ſi l'on en prend trop, on ſe met en danger d'un cours de ventre, & c'eſt dequoy il faut avertir les nouveaus venuz, car ceus qui ſont naturaliſez dans le païs, n'y ſont pas ſi ſujets.

Il y a encore en quelques unes de ces Iles, de ces belles & precieuſes Cannes, qu'on porte à la main par ornement, & qui ſont naturellement, marbrées & émaillées de diverſes figures. Le bord des Etangs, & tous les endroits marécageus, ſont auſſi pourveus de gros Roſeaus fort hauts & fort droits, dont les Habitans font ordinairement les parois & les ſeparations de leurs maiſons, & les lattes de leurs couvers. Les Indiens ſe ſervent auſſi du ſommet de ces roſeaus, pour faire la plûpart de leurs fléches.

CHAPITRE UNZIÉME.

De quelques autres rares productions de la terre des Antilles, & de pluſieurs ſortes de Legumes & de Fleurs qui y croiſſent.

NOus avons déja repreſenté au Chapitre precedent, pluſieurs Plantes, Herbages & Racines qui croiſſent aus Antilles, & qui ſont conſiderables en leurs feüilles, en leurs fruits, & en leurs merveilleuſes proprietez. Mais, d'autant que cette matiere eſt extrémement feconde & agreable, nous ſommes perſuadez, que le lecteur curieus aura pour agreable, de voir encore ſous un titre particulier, un grand nombre de rares Productions de cette terre, qui ſont pour la plûpart inconnuës en l'Europe.

ARTICLE I.

Des Raquettes.

CE que nos François appellent *Raquettes*, à cause de la figure de ses feüilles; Est un gros buisson épineus, qui rampe sur la terre, ne pouvant s'élever guére haut, parce que sa tige, qui n'est autre chose qu'une feüille qui s'est grossie par succession de tems, ne monte qu'environ demy pied hors de terre. Et quoy qu'elle soit assez grosse elle ne paroit point, & on ne la peut appercevoir qu'en soulevant les feüilles vertes, lourdes grossieres & épaisses d'un pouce, qui l'entourent, & qui sont attachées les unes aus autres. Elles sont armées d'aiguillons extrémement perçans & deliez; Et sur quelques unes de ces feuilles longues & herissées, il croist un fruit de la grosseur d'une Prune Datte, qui a aussi sur sa peau plusieurs menuës & deliées épines, qui percent vivement les doits de ceus qui le veulent cueillir. Quand il est meur il est rouge dedans & dehors comme le vermilon. Les Chasseurs des Iles le trouvent fort delicat & fort rafraichissant. Mais il a cette proprieté, qu'il teint l'urine en couleur de sang, aussi tost apres qu'on en a mangé, de sorte que ceus qui ne savent pas ce secret, craignent de s'estre rompu une veine. Et il s'en est trouvé qui aians apperçeu ce changement, dont ils ignoroient la cause, se sont mis au lit, & ont creu estre dangereusement malades. On dit, qu'il y a au Perou une espece de Prunes, qui produit le même effet. Et quelques uns assurent l'avoir aussi remarqué, apres avoir mangé de la gelée de groseilles rouges.

Ceus qui ont décri le *Tunal*, qui est si prisé à cause de la precieuse teinture décarlatte qu'il nourrit sur ses feuilles, le font tout pareil à la plante, d'ont nous venons de parler, hors-mis, qu'ils ne luy donnent point de fruit. Quelques autres, l'ont mise au rang des Chardons qui portent des figues, à cause que le fruit en a la figure, & que quand il est ouvert au lieu de noyau, il n'a que des petits grains, tout pareils à ceus de la figue.

Il y en a encore d'une autre espece, dont le fruit est blanc, & d'un goût beaucoup plus dous, & plus savoureus que le rouge, dont nous venons de parler. Et même il s'en trouve une autre, qui est sans doute une espece de *Tunal*, sur laquelle on a veu des vermisseaus, semblables en couleur à un rubis : qui teignent en tres-belle & tres-vive écarlate le linge, ou le drap sur lequel on les écrase.

ARTICLE II.

Du Cierge.

LE *Cierge*, qui est ainsi nommé par nos François, à cause de sa forme, est appellé par les Caraïbes *Akoulerou*. C'est aussi une espece de gros Chardon, qui croist comme un gros buisson touffu, & herissé de toutes parts d'épines extremement pointuës & deliées. Il pousse en son milieu neuf ou dix tiges sans branches ni feüilles, qui sont hautes de neuf à dix pieds, droites & canelées comme de gros Cierges. Elles sont aussi munies de poignantes épines, comme d'aiguilles fines, & perçantes au possible, qui ne permettent pas, qu'on le puisse toucher de quelque costé que ce soit. L'écorce & le dedans sont asses molasses & spongieus. Chaque Cierge porte en une saison de l'année, entre les rayes canelées de sa tige, des fleurs jaunes ou violettes, ausquelles succede un fruit en forme de grosse figue, qui est bon à manger, & asses delicat. Les oiseaus en font fort frians, mais ils ne les peuvent béqueter qu'en volant, parce que les aiguillons qui le conservent de toutes parts, ne leur souffrent pas de s'arrester sur ce buisson, ni sur ses tiges. Mais les Indiens en détachent le fruit, avec de petites perches fenduës par le bout.

Wax-taper, or Torch Thistle

ARTICLE III.

De plusieurs sortes de Lienes.

IL y a plusieurs espéces de bois rampans par terre, & qui s'attachent aus Arbres, & empeschent souvent de courir facilement par les forets. Les Habitans des Iles les nomment

Lienes. Les unes ſont en forme de gros Cable de Navire. Les autres portent des fleurs de diverſes couleurs. Et même il s'en voit qui ſont chargées de groſſes ſiliques tannées, longues d'un bon pied, larges de quatre ou cinq pouces & dures comme l'écorce du cheſne, dans leſquelles ſont contenus ces fruits curieus qu'on appelle *Chataignes de mer*, qui ont la figure d'un cœur, & dont on ſe ſert ſouvent apres qu'on les a vuidez de leur poulpe, pour conſerver du Tabac pulveriſé, ou quelque autre poudre de bonne ſenteur. Ce que les Habitans des Iles appellent *Pommes de Lienes*, eſt un fruit qui croiſt ſur une ſorte de Vime, qui s'attache aus gros Arbres, comme le Lierre. Il eſt de la groſſeur d'une bale de jeu de paume, & couvert d'une coque dure, & d'une peau verte, qui contient au dedans une ſubſtance, laquelle eſtant meure, a la figure, & le goût de Groſeilles.

ARTICLE IV.

Des Herbes toujours vives.

ON trouve dans ces Antilles pluſieurs eſpéces d'Herbes toujours vives, dont les unes croiſſent ſur le tronc des vieus Arbres, comme le Guy ſur le Cheſne : les autres croiſſent en terre & ſur des Rochers. Elles ont tant d'humidité naturelle, que bien qu'elles ſoient arrachées, & ſuſpenduës la racine en haut, au milieu des chambres, où on les conſerve par ornement, & pour recréer la veuë, elles ne quittent point leur verdure.

ARTICLE V.

Des Plantes ſenſibles.

IL y a à Tabago une eſpece d'Herbe toujours vive, qui d'abondant eſt ſenſible. Elle croiſt haut d'un pied & demy, ou environ : la tige eſt entourée d'une grande multitude de feüilles longues d'un bon pied, larges de trois doits, dentelées à peu prés comme celle de la Fougere, aus extremités de couleur verte entremélée de petites táches brune & rouges.

ges. En la ſaiſon des fruits, il croiſt du milieu de cette plante une fleur ronde, compoſée de pluſieurs feüilles, qui ſont rangées en même ordre que celles du Soucy. Mais elles ſont d'un violet clair, & ont aſſes bonne odeur, eſtant maniées. Marigold.



La nature de cette Plante eſt telle, que ſi quelcun arrache de ſes feüilles, ou s'il les touche ſeulement, toute la Plante ſe flétrit, & laiſſe tomber ſes autres feüilles contre terre, comme ſi on l'avoit foulée aus pieds. Et ſelon le nombre des feüilles que l'on en a arrachées, elle demeure plus ou moins de temps à ſe redreſſer.

Il en croiſt une ſemblable à Madagaſcar que les habitans appellent *Haeſt-vel*, c'eſt à dire *Herbe ayant vie*. Mais ce n'eſt pas la même eſpece, qui ſe voit à Paris au jardin du Roy, car elle a la feüille beaucoup plus petite, & qui n'eſt ni tachetée ni dentelée: Et qui plus eſt, elle ne produit point de fleurs. Outre que ſes feüilles eſtant touchées, ſe reſſerrent en dedans par quelque ſorte de contraction, Au lieu que celle que nous decrivons, laiſſe tomber les ſiennes à terre en dehors.

On

On voit encore une autre espece de Plante vive & sensible, en plusieurs autres Iles. Elle croist quelquéfois de la hauteur d'un Arbrisseau. Elle est revetuë de beaucoup de petites branches qui sont chargées en tout tems d'une infinité de feüilles longuettes & étroites, qui sont émaillées en la saison des pluyes, de certaines menuës fleurs dorées, qui résemblent à de petites étoiles. Mais ce qui fait que cette Plante est estimée l'une des plus rares & des plus merveilleuses du monde, est qu'aussi-tôt qu'on là veut empoigner, elle retire ses feüilles, & les recoquille sous ses petis rameaus, comme s'y elles étoient flétries, puis elle les épanouït de nouveau, quand on retire la main & qu'on s'en éloigne.

Il y en à, qui nomment cette Plante *l'Herbe Chaste*; parce qu'elle ne s'auroit souffrir qu'on la touche, sans s'en offencer. Ceus qui ont passé par l'Isthme depuis Nombre de Dios jusques à Panama, racontent qu'il y a des bois entiers, d'un Arbre nommé *Sensitif*, auquel si tost que l'on touche, les branches & le feüilles s'élevent avec grand bruit, & font ensemble la figure d'un Globe.

On voyoit a Paris, au jardin du Roy il y à quelques années, un Arbrisseau sensitif, estimé de grand prix. Mais quelcun s'estant avisé de donner l'invention de le mettre au fonds d'un puits, pour le conserver contre le froid, & les rigueurs de l'hyver, il y mourut miserablement, au grand regret des Curieus.

ARTICLE VI.

De plusieurs sortes de Pois.

LA terre y produit par tout des legumes, tels que sont les pois & les feves, de plusieurs sortes: Les Sauvages Antillois les appellent en general *Manconti*.

Pour les Pois, ils sont presque tous de même espece que ceus qui croissent en l'Europe, excepté ceus que l'on cueille sur un petit Arbrisseau, qui est de la hauteur du Genest & a les feüilles petites, vertes, & étroites. Il porte des Pois dans des gousses, ou siliques, qui sont attachés à ses branches. Ils

Broom

sont

ſont verts & plus petis que les ordinaires, d'un goût relevé, & ſi faciles à cuire, qu'il ne leur faut qu'un boüillon. On les nomme aus Iles, *Pois d'Angole*, parce que la ſemence, en eſt venuë de ce païs la, comme il eſt à croire.

Il y en à d'une autre ſorte, que l'on nomme *Pois*, mais qui neantmoins ont la figure de Féves. Ils ſont aſſes petis. Et de cette eſpece il y en a de blans, de noirs, de rouges, ou tannés, qui ſont tous excellens, & qui viennent à maturité en trois mois. On les nomme à Saint Chriſtofle *Pois Anglois*.

ARTICLE VII.

Des Feves, & Faſeoles.

ENtre les *Feves & Faſeoles*, il en croiſt aus Antilles de pluſieurs eſpéces, qu'on ne voit point en France. Les plus communes ſont des blanches, à qui les premiers Habitans ont donné un nom mal honneſte, à cauſe de leur figure. Elles produiſent leur fruit, qui eſt bon à manger, ſix ſemaines aprés avoir eſté plantées. Les autres ſont diverſifiées de pluſieurs belles & differentes couleurs, comme celles que l'on nomme *Féves de Rome, ou de Lombardie.*

Mais les plus conſiderables pour leur rareté, ſont celles qu'on nomme *Féves de ſét ans*, parce qu'une même tige, porte ſét ans entiers ſans ſe laſſer, & s'étend ſur les Arbres, ſur les rochers & par tout où elle peut atteindre. Et ce qui eſt merveilleus, c'eſt qu'en tout tems il y a du fruit en fleur, du fruit en vert, & du fruit en maturité. De ſorte qu'on y peut admirer;

Le printems & l'Automne en un même rameau.

On dit la même choſe, d'un certain Arbre d'Egipte nommé *Figuier de Faraon*, où l'on voit toujours du fruit meur, du fruit preſt à meurir, & du fruit naiſſant. Les Orangers ont un ſemblable avantage.

ARTICLE VIII.

Des Plantes & herbes qui peuvent avoir leur usage en la Medecine ou au ménage.

QUant aus plantes, qui peuvent avoir leur usage en la Medecine. Il y en a plusieurs en ces Iles, desquelles les proprietés ne sont pas encore bien connuës, & quelques autres qui se trouvent aussi ailleurs. Telles que sont, la *scolopandre*, une espece d'*Aloes*, & plusieurs sortes de *Capillaires*. Il y en a aussi quelques unes, dont on a déja fait l'experience, & qui sont recognuës pour estre douées de grandes vertus, entre lesquelles les plus prisées sont, le *Ionc de senteur*, le *Balisier*, & l'*Herbe aus fléches*.

Hart's Tongue, Asplenium
Maidenhair, Adiantum
Sweet smelling Rush
Canna, Indian Shot
Arrow Root Maranta

Le Jonc de senteur, est tout semblable aus autres joncs qui croissent aupres des étangs & des rivieres; mais il pousse une racine ronde de la grosseur d'une noisette, qui rend une odeur fort douce comme celle de l'Iris, & qui étant séchée à l'ombre, & reduite en poudre, a une merveilleuse vertu pour aider les femmes qui sont en travail d'enfant, si on leur en donne une petite prise.

Le Balisier, croist de differente grosseur & hauteur selon les terroirs où il se trouve, il se plait particulierément dans des lieus humides. Ses feüilles sont si grandes & si larges, que les Caraïbes en couvrent au besoin, leurs petites cabanes. Elles sont aussi employées pour adoucir les inflammations des playes, & pour faire des bains à ceus qui ont des nerfs foulés, ou quelque autre debilité. Sa fleur, qui croist comme une pannache, qui est composée de plusieurs petites coupes jaunes ou rouges, est suivie de boutons, qui sont remplis d'un grand nombre de grains gros comme des pois, qui sont si polis & si durs qu'on en peut faire des Chapelets.

L'Herbe aus fléches, est une espece d'herbe triste, car pendant le jour ses fleurs sont toujours fermées, & durant la nuit elles sont epanoüyes. Ses feüilles qui sont d'un beau vert, sont longues de six ou sét pouces, & larges de trois. Sa racine étant pilée

pilée, a la vertu déteindre tout le venin des fléches enpoisonnées, étant appliquée sur la playe, le plus promtément qu'il est possible.

La plûpart des Herbes potageres que nous avons en France, croissent aussi en ces Iles. Il est vray qu'il y en a quelques unes, comme sont les Chous & les Oignons, qui ne portent point de graine. On n'en manque pas toutefois pour cela; Car quant aus Chous, lors qu'ils sont en maturité, ils produisent plusieurs rejettons, que l'on transplante, & qui en poussent d'autres, qui deviennent aussi gros & aussi beaus, que s'ils venoient de graine. Et pour ce qui est des Oignons, les Navires y en apportent quantité, qui produisent beaucoup de vert, dont on se sert ordinairement dans le potage, & dans les pois.

Il y a aussi beaucoup de Melons communs, dont la graine a esté portée de ces quartiers; Mais a cause de la chaleur du païs, ils meurissent là plus facilement, ont la chair plus ferme, & de meilleur goût, & sont d'une plus sovëue odeur. Et ce qui est l'excellence, est que l'on en a, en toutes les saisons de l'année.

ARTICLE IX.

Des Melons d'eau.

IL croist en ces païs là, une autre espece de Melons, qui sont communs en Italie; Mais qui sont sans comparaison meilleurs en Egypte, & au levant. Il en croist aussi en quelques endroits de France, mais il ne valent rien. On les nomme *Melons d'eau*, parce qu'ils sont remplis d'une eau sucrée, qui entrelasse leur chair, qui est pour l'ordinaire, vermeille, & rouge comme du sang aus environs du cœur, où sont contenus les grains de leur semence, qui sont aussi de même couleur, & quelquesfois noirs. Leur écorce demeure toujours verte & sans odeur, de sorte que c'est à la tige, plutôst qu'au fruit, qu'il faut discerner leur maturité. Ils croissent souvent plus gros que la teste, d'une forme ron-



de ou en Ovale. On les mange ſans ſel, & bien que l'on en mange en quantité, ils ne nuiſent point à l'eſtomac : Mais en ces païs-là qui ſont chauds, ils raffraichiſſent beaucoup, & provoquent l'appetit.

On y cultive encore *du Mays*, qu'on nomme autrement Blé d'Eſpagne, ou de Turquie, de toutes ſortes de *Mil*, des *Concombres*, des *Citroüilles*, des *Bettes raves* & d'autres *Racines*, qui ſont toutes extremement bonnes & ſavoureuſes.

ARTICLE X.

Des Lys des Antilles.

ET parce qu'il y en à qui pourroient outre tout cela, demander des fleurs. Il y en croiſt auſſi de tres-belles, & de tres-bonne odeur. Entre autres il s'y voit une eſpece de

Lys

Lys blancs d'une merveilleuse senteur : Car ils ont une odeur pareille à celle du Jasmin, mais si penetrante, qu'il n'en faut qu'une fleur, pour parfumer une chambre. L'Oignon & la feüille sont semblables à celles des Lys de France, mais la fleur a ses feüilles éparpillées & divisées par petis lambeaus, comme si elles avoient esté découpées par plaisir, avec des cizeaus. Il y a encore d'autres *Lys*, qui sont du tout point pareils à nos Lys jaunes, ou orangers.

ARTICLE XI.

De Deus sortes de fleurs de la Passion.

ON voit aus Antilles une Plante tres-renommée pour la beauté de ses feüilles, la douce odeur de ses fleurs, & la bonté de son fruit. Les Espagnols l'appellent *Grenadile*, les Hollandois *Rhang Appel*, & nos François *la fleur de la Passion*, à cause qu'elle porte cette rare fleur, en laquelle on remarque avec admiration, une partie des instrumens de la passion de nôtre Seigneur, qui y sont representez. Il est vray, que quelques curieus qui l'ont considerée attentivement, avoüent, qu'ils y ont bien reconnu quelque ressemblance de la couronne dépines, des foüets, des clous, du marteau, & de la Colomne : mais ils ajoûtent aussi, que la plûpart de ces choses y sont figurées, à peu prés en la même façon, que les Vierges, les Lions, & les Ours le sont par les Constellations celestes, tellement, que pour trouver toutes ces enseignes de la passion dans ces fleurs-là, ils disent apres Acosta au 27 Chapitre du Livre quatriéme de son Histoire, qu'il est besoin de quelque pieté, qui en fasse croire une partie.

Il y en a de plusieurs sortes, qui ont toutes cecy de commun : que s'y elles ne rencontrent quelque arbre pour l'embrasser, & se soutenir, elles rampent sur la terre, comme fait le lierre : que leurs fleurs s'epanoüissent apres le lever du Soleil, & se referment avant qu'il se couche ; & qu'elles produisent un fruit delicat & raffraichissant au possible. Mais les feüilles, les fleurs, & les fruits de quelques-unes, sonr si differens en leur forme exterieure, qu'il ne se faut pas s'étonner



de ce que les Auteurs qui ont traitté de cette Plante, & qui ont crû, qu'il n'y en avoit qu'une ſeule eſpece, ne ſe ſont pas accordez, dans les deſcriptions qu'ils nous en ont données. Les Habitans du Breſil en content juſques à ſét ſortes: mais aus Antilles, l'on n'en connoît que les deus, dont nous avons icy fait mettre les figures. L'une a les feüilles aſſez larges, qui ſont partagées en cinq fleurons, dont celuy du milieu eſt rond par le haut, & les quatre autres ſe terminent en pointe. Sa fleur étant épanoüye, eſt plus ample qu'une roſe. Elle eſt enſerrée prés du pied, dans trois petites feüilles vertes; ſon corps eſt compoſé de pluſieurs autres belles feüilles, dont les unes ſont d'un blëu celeſte, qui eſt parſemé de petites pointes rouges, qui ont la figure d'une couronne, & les autres ſont de couleur de pourpre. Toute cette belle fleur eſt entourée d'une infinité de menus filamens ondez, qui ſont comme les rayons de ce petit Soleil entre les fleurs; ils ſont émaillez de blanc, de rouge, de blëu, d'incarnat, & de pluſieurs autres vives couleurs, qui leur donnent une merveilleuſe grace. L'autre ſorte, a auſſi les feüilles diviſées en cinq parties comme la premiere: mais ſa fleur, qui a la figure d'une petite coupe, bordée par le haut de petits filets blancs & rouges, n'eſt point ſi étenduë; le dedans eſt orné de feüilles blanches, qui ſe terminent en pointe. Ces deus eſpéces de fleur de la Paſſion, pouſſent de leur cœur une petite Colomne ronde, qui a ſur ſon chapiteau un bouton chargé de trois grains, qui ont la forme de clous: cette colomne eſt accompagnée de cinq filets blancs, qui ſupportent de petites languettes jaunes, ſemblables a celles qu'on voit dans la couppe des Lys; & c'eſt ce qu'on dit repreſenter les cinq playes de nôtre Seigneur.

Ces fleurs, qui ſont d'une douce odeur, venant à tomber, le bouton qui eſt ſur la colomne ſe groſſit tellement, qu'il s'en forme un beau fruit jaune, poly, & de la groſſeur d'une pomme mediocre. Son écorce eſt auſſi épaiſſe que celle d'une Grenade, & elle eſt remplie d'un ſuc delicieus au goût, parmy lequel, il y a un grand nombre de pepins noirs & durs au poſſible. On ordonne ce fruit, comme un ſouverain rafraichiſſement, à ceus qui ont la fievre, & l'experience a fait connoître, qu'il a une ſinguliere vertu pour reveiller l'appetit,

recreer les esprits vitaus, & reprimer les ardeurs de l'estomac; Les Habitans du Bresil entretiennent soigneusement cette Plante, de laquelle ils se servent comme d'un singulier ornement pour couvrir les berceaus & les cabinets de leurs jardins, car ses feüilles & ses fleurs leur fournissent un agreable ombrage; & ils composent avec le fruit un syrop cordial, qui est fort estimé parmy eus, à cause qu'outre les proprietez que nous avons déja dites, il a encore cette qualité bien remarquable, de ne laisser aucun dégoût, à ceus qui ont accoutumé d'en user. L'écorce de ce fruit & ses fleurs étans confites, produisent tous les mêmes effets que le suc.

ARTICLE XII.

De l'Herbe de Musc.

IL y a aussi une Herbe, que l'on nomme *Herbe de Musc*. Elle porte sa tige asses haut, & elle croist touffuë, comme un petit buisson sans épines. Ses feüilles sont assez longues & rudes, ses fleurs sont jaunes fort belles à voir, en forme de calice ou de clochette, qui se forment apres en un bouton assez gros, qui devient étant meur, d'un blanc satiné en dedans, & de couleur de musc en dehors. La graine que ce bouton resserre, est aussi de cette même couleur brune: Elle sent parfaitement le Musc, quand elle est nouvellement cueillie. Dont aussi elle est nommée *Graine de Musc*, & elle conserve long tems cette odeur, pourveu qu'on la tienne en lieu sec, & dans quelque vaisseau, où elle ne s'évente pas,

Ainsi plusieurs autres Herbes, plusieurs Arbrisseaus, & même la pluspart de ces vimes ou *Lienes*, qui rampent parmy les buissons, & qui s'élevent sur les Arbres qui croissent dans les Antilles, portent des fleurs aussi belles & agreables à la veuë, qu'elles sont douces & sovëues à l'odorat. De sorte que bien souvent en allant par la campagne, on passe en des lieus, où l'air en est tout parfumé.

CHAPITRE DOUZIÉME.

De cinq sortes de Bestes à quatre pieds, qu'on a trouvé en ces Iles.

AVant que les Espagnols & les Portugais eussent dressé des Colonies en l'Amerique, on n'y voyoit ni Chevaus, ni Bœufs, ni Vaches, ni Moutons, ni Brebis, ni Chévres, ni Pourceaus, ni Chiens. Mais pour faciliter leurs navigations, & raffraichir leurs vaisseaus dans le besoin, ils jetterent de tous ces animaus en divers lieus de ce nouveau Monde; où ils ont tellement multiplié, qu'a present ils y sont plus communs, qu'en aucun endroit de l'Europe.

Outre ce Betail étranger, il a eu de tout tems dans les Antilles quelques Bestes à quatre pieds, telles que sont, *l'Opassum*, le *Iavaris*, le *Tatou*, *l'Agouty*, & le *Rat musqué*, dont nous ferons les descriptions en ce Chapitre.

ARTICLE I.

De L'Opassum.

L'*Opassum*, qui est le même animal que les Bresiliens nomment *Carigueya*, est de la grosseur d'un Cochon de six sémaines. Il a le muséau pointu, la machoire d'enbas plus courte que celle de dessus, comme le pourceau: les oreilles, longues, larges & droites, & la queüe longue, pelée par le bout, & recourbée. Il est couvert sur le dos d'un poil noir entremélé de gris, & sous le ventre & sous le col, il est jaunâtre. Il a des ongles extremement pointus, avec lesquels il grimpe legerement sur les arbres. Il se nourrit d'oiseaus, & il fait la chasse aus poules comme le Renard, mais au defaut de proye, il se nourrit de fruits.

Ce qui est de particulier en cet Animal, est, que par une singularité bien remarquable, il a une bourse de sa peau même repliée sous le ventre, dans laquelle il porte ses petis, lesquels

quels il lasche sur terre quand il veut, en desserrant cette bourse naturelle. Puis quand il veut passer outre, il l'a r'ouvre, & les petis rentrent dedans, & il les porte ainsi par tout. La femelle les allaitte sans les poser à terre; car ses mammelles sont cachées dans cette bourse, qui est en dedans couverte d'un poil beaucoup plus mollet, que celui qui paroit en dehors. La femelle produit ordinairement six petis. Mais le masle, qui a aussi un pareil sac naturel sous le ventre, les porte à son tour, pour soulager la femelle, quoy qu'il ne les puisse pas allaitter. Ces Animaus sont communs dans la Virginie, & dans la Nouvelle Espagne. La Baleine, n'ayant pas receu de la nature la commodité d'un tel sac, a l'industrie, à ce que dit Filostrate, de cacher ses petis dans sa gueule. Et la Belette aime tant ses petis, que crainant qu'on ne les luy dérobe, elle les prend aussi dans sa gueule, & les remuë de lieu en autre.

ARTICLE II.

Du Iavaris.

IL y a aussi en quelques unes de ces Iles, comme a *Tabago*, une espece de Pourceaux sauvages, qui se voient pareillement au *Bresil*, & en *Nicaragua*. Ils sont présque en tout semblables aus sangliers de nos forests. Mais ils ont peu de lard, les oreilles courtes, presque point de quëue, & ils portent leur nombril sur le dos. On en voit de tout noirs, & d'autres qui ont quelques táches blanches. Leur grongnément, est aussi beaucoup plus effroyable, que celuy des Pourceaux domestiques. On les nomme *Iavaris*. Cette venaison est d'assez bon goût : Mais elle est difficile à prendre, à cause que ce Sanglier ayant un évent sur le dos, par lequel il respire & rafraichit ses poulmons, il est presque infatigable à la course, & s'il est contraint de s'arréter, & qu'il soit poursuivy des Chiens, il est armé de defenses si pointuës & si trenchantes, qu'il déchire tout ceus qui ont l'assurance de l'approcher.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Tatou.

LEs Tatous, qui se trouvent aussi à *Tabago*, sont armés d'une dure écaille, de laquelle ils se couvrent & se parent comme d'une cuirasse. Il ont la teste d'un Cochon, le museau de même avec quoy ils foüillent la terre. Ils ont aussi en chaque patte, cinq ongles fort pointus, dont ils se servent pour renverser promtément la terre, & découvrir les racines, dont ils s'engraissent pendant la nuit. On tient que leur chair est delicate à manger, & qu'ils ont un petit osselet à la queüe, qui guerit la surdité. L'on a experimenté qu'il soulage le bourdonnement, & qu'il appaise la douleur d'oreille, le laissant dedans enveloppé dans du cotton. Il y en a qui sont gros comme des Renards, mais ceus qui sont à Tabago, sont beaucoup plus petis.

Quand ces Animaus sont poursuivis, & quand ils prenent leur repos, ce qu'ils font ordinairement durant le jour, ils se mettent en forme de boule, & ils ramassent si bien leurs pieds, leur teste, & leurs oreilles sous leurs écailles dures & solides, qu'il ny a aucune partie de leur corps, qui ne soit à couvert sous cette curasse naturelle, qui est à l'épreuve des armes des chasseurs & des dens des chiens; & s'ils sont prés de quelque precipice, ils se laissent rouler du haut en bas, sans creinte de se faire mal. L'Inscot recite qu'aus Indes Orientales, en la Riviere de Goa, fut pris un Monstre Marin, tout couvert d'écailles, dures à l'égal du fer; & qui lors qu'on le touchoit, se retiroit ainsi en une pelotte.

ARTICLE IV.

De l'Agouty.

L'*Agouty*, est de couleur brune tirant sur le noir. Il a le poil rude, clair, & une petite queüe sans poil. Il a deus dens en la machoire den haut, & autant en celle d'en-bas.

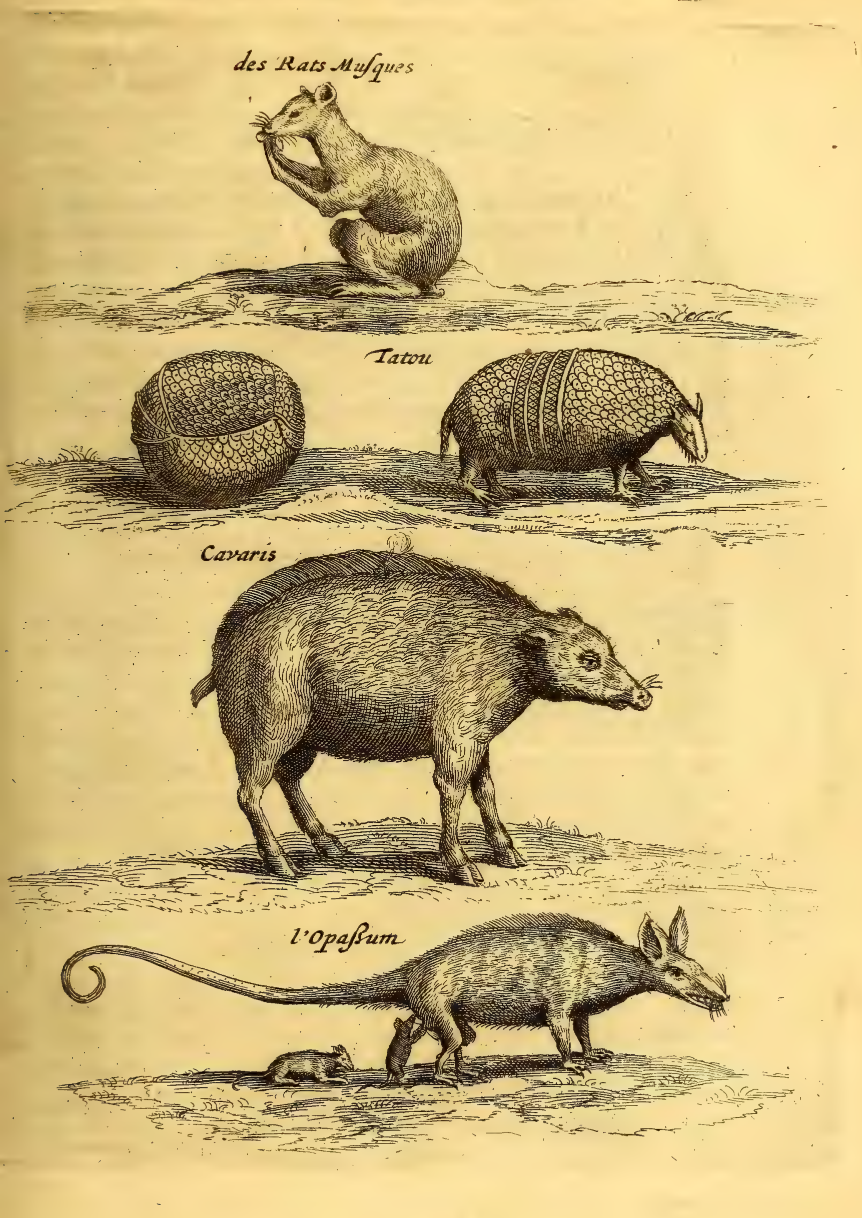
Il tient ſon manger en ſes deus pattes de devant, comme l'Eſcurieu. Il jette un cry comme s'il diſoit diſtinctement *Coüyé*. On le pourſuit avec les chiens, parce que ſa chair, quoy qu'elle ſente un peu le ſauvagin, eſt eſtimée de pluſieurs, autant que celle du Lapin. Quand il eſt chaſſé, il ſe ſauve dans le creus des Arbres, d'où on le fait ſortir avec la fumée, apres qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune, il s'aprivoiſe aiſément, & lors qu'on le met en colere, le poil de deſſus ſon dos s'heriſſe, & il frappe la terre de ſes pattes de derriere, comme font les lapins. Il eſt auſſi de même groſſeur. Mais ſes oreilles ſont courtes & rondes, & ſes dens ſont tranchantes comme un raſoir.

ARTICLE V.

Des Rats Muſqués.

LES *Rats Muſqués*, que nos François appellent *Piloris*, font le plus ſouvent leur retraitte dans les trous de la terre, comme les Lapins, auſſi ils ſont preſque de la même groſſeur, mais pour la figure, ils n'ont rien de different de celle des gros Rats qu'on voit ailleurs, ſinon que la pluſpart, ont le poil du ventre blanc comme les Glirons, & celuy du reſte du corps, noir ou tanné. Ils exhalent une odeur Muſquée, qui abbat le cœur, & parfume ſi fort l'endroit de leur retraitte, qu'il eſt fort aiſé de le diſcerner.

La Terre ferme de l'Amerique, nourrit pluſieurs beſtes à quatre pieds, qui ne ſe trouvent en aucune de ces Iles.


des Rats Musques
Tatou
Cavaris
l'Opassum

CHAPITRE TREIZIÉME.

Des Reptiles qui se voyent en ces Iles.

APres avoir representé au Chapitre precedent, les Bestes à quatre pieds, qui se sont trouvées aus Antiles, lors que les Colonies étrangeres s'y sont établies : nous devons à present traitter des Reptiles, qui y sont aussi en grande abondance : car ces animaus qui sont naturellement ennemis du froid, se multiplient merveilleusement dans ces pays chauds : Joint que les grands bois, & les rochers de ces Iles, contribuent beaucoup à leur production, car ils leurs servent de retraitte assurée.

ARTICLE I.

De plusieurs especes de Serpens & de Couleuvres.

IL y a fort peu de Bestes venimeuses dans les Antilles. Il est vray qu'il y a beaucoup de *Serpens* & de *Couleuvres* de differente couleur & figure. Il s'en voit de neuf a dix pieds de long, & de la grosseur du bras & de la cuisse. On y a même une fois tué une de ces Couleuvres, qui avoit dans son ventre une Poule entiere avec la plume, & plus d'une douzaine d'œufs, ayant surpris la poule comme elle couvoit. Il s'en est trouvé une autre, qui avoit englouty un chat. D'où l'on peut aisément juger, de la grosseur de ces Bestes.

Mais quelques prodigieuses qu'elles soient, elles n'ont aucun venin en la plûpart de ce Terres. Et même plusieurs habitans, en ayans sur la couverture de leurs maisons, qui est fait le plus souvent des feüilles de Palme, ou de Cannes de Sucre ; ils ne les en chassent pas, à cause qu'elles dénichent & devorent tous les Rats. Mais il faut tout dire, elles font aussi la guerre aus Poulets. On a encore remarqué, que quelques unes ont l'adresse de garder une poule lors qu'elle couve, sans luy faire aucun mal pendant ce tems-là : Mais si tost que

que les œufs sont éclos, elles mangent les petis poussins, & du moins suffoquent la poule, s'y elles ne sont pas assez puissantes pour l'engloutir.

Il y en a d'autres qui sont parfaitement belles & agreables à voir: car elles sont entierement vertes, horsmis sous le ventre, qu'elles sont d'un gris blanc. Elles sont longues, d'une aulne & demye, & quelquefois de deus: Mais elles sont fort deliées à proportion, n'estant pour le plus, que de la grosseur du poulce. Elles ne vivent que de grenoüilles, qu'elles épient prés des ruisseaus, ou d'oiseaus, qu'elles guettent sur les Arbres, & dans leurs nids, lors qu'elles y peuvent atteindre. Ainsi cette espece de Couleuvre est noble par dessus les autres: Car elle ne vit que de pésche & de chasse. Quelques Habitans, qui sont acoûtumez à voir toutes ces sortes de Couleuvres, les manient sans crainte, & les portent en leur sein. Ceus qui ont voiagé en Asie & en Afrique, disent qu'ils y ont trouvé quelque chose de semblable. Car ils rapportent qu'en la grande Tartarie, il y a des montagnes, où se nourrissent des Serpens d'une grosseur prodigieuse, mais nullement venimeus, & tresbons à manger: Et qu'au Royaume de Syr, ils ont veu de ces Bestes, se joüer avec des enfans, qui leur donnoient un morceau de pain. On dit aussi, que dans les Provinces des Antes, au Royaume du Perou, il y a d'effroyables Couleuvres, longues de vintcinq à trente pieds, qui ne font mal à personne.

Quant aus Iles de la *Martinique*, & de *Sainte Alousie*, il n'en est pas de même qu'aus autres Antilles; Car il y en a qui ne sont point dangereuses, & d'autres qui le sont beaucoup. Celles qui ne le sont pas, sont plus grosses, & plus longues que les autres. C'est pourquoy ceus qui ne les connoissent pas, en ont plus de peur, que de celles qui sont veritablement à craindre. Neantmoins elles ne font aucun mal: au contraire, dez qu'elles aperçoivent une personne, elles s'enfuyent avec diligence. Ce qui est cause qu'on les appelle *Coureresses*. Elles ont aussi des taches noires & blanches sur le dos, qui servent à les faire reconnoitre plus aisément.

Les

Les Couleuvres dangereuſes, ſont de deus ſortes. Les unes ſont griſes ſur le dos & fort veloutées. Les autres ſont toutes jaunes, ou rouſſes & effroyables à voir, à cauſe de cette couleur, bien qu'elles ne ſoient pas plus dangereuſes, & peuteſtre encore moins, que les premieres. Les unes & les autres ayment fort les Rats, auſſi bien que celles qui n'ont point de venin; Et lors qu'il y en a beaucoup en une caſe, c'eſt merveille s'il ny a auſſi des Couleuvres. Elles ſont de differente groſſeur & longueur, & l'on tient que les plus courtes, ſont celles qui ſont le plus à craindre. Elles ont la teſte platte & large, la gueule extremement fenduë, & armée de huit dens, & quelquefois de dix; dont les unes ſont crochuës comme un croiſſant, & tellement pointuës, qu'il eſt impoſſible de s'imaginer rien de plus. Et comme elles ſont toutes creuſes, c'eſt par ce petit canal qu'elles font couler ſubtilement leur venin, qui eſt renfermé dans de petites bourſes, aus deus coſtés de leur gueule, à l'endroit preciſement où répondent les racines de leurs dens. Elles ne máchent jamais les alimens dont elles ſe nourriſſent: mais les avalent tout entiers, apres les avoir preſſez & aplatis, s'ils ſont trop gros. Quelques uns diſent; que ſi elles employoient leurs dens à les mâcher, elles s'empoiſonnéroient elles mêmes, & que pour obvier à cela, elles couvrent leurs dens de leurs gencives, lors qu'elles prenent leur nourriture.

Ces Animaus ſont ſi venimeus dans ces deus Iles, que quand ils ont piqué, s'y l'on n'a recours promtément, à quelque puiſſant remede, la bleſſure ſe rend incurable, en moins de deus heures. Ils ont cecy de bon, qu'ils ne vous mordent jamais, pourveu que vous ne les touchies pas, ni rien ſur quoy ils ſe repoſent.

ARTICLE II.

De Lezars.

IL y a pluſieurs ſortes de *Lezars* dans ces Iles. Les plus gros & les plus conſiderables, ſont ceus que quelques Indiens ont nommé *Iguanas*, les Breſiliens *Senembi*, & nos Caraïbes

raïbes *Ouäyamaca*. Quand ils ont pris leur juste consistence, ils ont environ cinq pieds de longueur, à mesurer depuis la teste, jusques à l'extremité de la queüe, qui est bien aussi longue que le reste du corps: Et pour leur grosseur elle peut estre d'un pied en circonference. Selon les divers terroirs ou ils se nourrissent, ils ont aussi la peau de differente couleur. Et c'est peutestre pour ce sujet, que les Portugais les ont nommés *Cameleons*, & se sont persuadez que s'en estoit une espece. En quelques Iles, les femelles sont couvertes d'un beau vert, qui est marqueté de blanc & de noir, & les mâles sont gris: En d'autres ils sont noirs, & les femelles sont d'un gris clair, rayé de noir & de vert, il y a même des lieus, où les males & les femelles ont toutes les petites écailles de leur peau, si éclatantes, & si chamarrées, qu'on diroit à les voir de loin, qu'ils soient couverts d'une riche toile d'or, ou d'argent. Ils ont sur le dos des épines en forme de créte, qu'ils dressent & couchent quand ils veulent, & qui vont toujours en amoindrissant depuis la teste jusque au bout de la queüe. Ils sont portez sur quatre pieds, qui ont chacun cinq griffes, qui sont munies d'ongles fort pointus. Ils sont fort legers à la course, & ils grimpent des mieus sur les arbres. Mais, soit qu'ils aiment de considerer les hommes, ou qu'ils soient d'un naturel stupide, & peu apprehensif, quand ils sont apperçeus du chasseur, ils attendent patienment le coup de fléche, ou de fusil sans branler. Et même, ils souffrent qu'on leur mette au col un las coulant, qui est attaché au bout de la perche, dont on se sert asses souvent, pour les tirer de dessus les Arbres où ils reposoient. Quand ils sont en colere, ils enflent un grand gosier, qui leur pend sous le col & qui les rend epouvantables, ils ont aussi la gueule fort fenduë, la langue épaisse, & quelques dents assez pointuës. Ils ne demordent pas aisément, ce qu'ils ont une fois serré: mais ils n'ont point de venin.

Les Femelles, ont des œufs qui sont de la grosseur de ceus des Ramiers, mais ils ont la coque molle. Elles les posent asses profond dans le sable, qui est au bord de la mer, & les laissent couver au Soleil, d'où est venu que quelques Auteurs, les ont mis entre les animaus amfibies. Les Sauvages ont

aprins aus Europeens le moyen de prendre ces Lezards, & la hardiesse de les manger à leur exemple. Ils sont tres-dificiles à tuer. De sorte qu'à quelques uns, l'on a donné jusques à trois coups de fusil, & emporté une partie des entrailles, sans qu'ils fussent abatus. Cependant, en leur mettant un petit bois dans le nez, ou une épingle entre les deus yeus, y aiant là un petit trou, où l'épingle entre aisément, on les fait mourir aussi-tôt. Les Caraïbes, sont fort adroits à les prendre avec un laqs coulant, qu'ils leur passent subtilement sur le cou, ou bien les ajant attrapés à la course, ils les saisissent d'une main par la queüe, laquelle étant fort longue; donne une belle prise: & avant qu'ils se puissent retourner pour les mordre, ils les prenent sur le chinon du col: Et puis ils leur tournent les pattes sur le dos, ils les lient, & les conservent ainsi en vie plus de quinze jours, sans leur donner à manger. Leur chair est blanche, & en des endroits couverte de graisse. Ceus qui en usent, la trouvent fort delicate, lors nommement qu'on a relevé un certain goût fade qu'elle a naturellement, par de bonnes épices & quelque sauce piquante. On ne conseille pas neantmoins d'en manger souvent, à cause qu'elle déseche trop le corps, & lui fait perdre tout son embon-point. Les œufs sont sans glaire, & n'ont au dedans que du jaune, qui rend le potage aussi excellent, que nos œufs de poule.

Outre ces gros Lezars, on en voit en ces Iles de quatre autres sortes qui sont de beaucoup plus petis. Nos François les nomment *Anolis*, *Roquets*, *Maboujats*, & *Gobe-mouches*.

ARTICLE III.

Des Anolis.

LEs *Anolis*, sont fort communs en toutes les habitations. Ils sont de la grosseur & de la longueur des Lezars qu'on voit en France: Mais ils ont la teste plus longuette, la peau jaunâtre & sur le dos, ils ont des lignes rayées de bleü, de vert & de gris, qui prenent depuis le dessus de la teste, jusques-au bout de la queüe. Ils font leur retraitte dans les trous de la terre, & c'est de-là que pendant la nuit ils font un bruit beau-

coup

coup plus penetrant, & plus inportun que celuy des Cygales. Le jour ils ſont en perpetuelle action, & ils ne font que roder aus environs des Caſes, pour chercher dequoy ſe nourir.

ARTICLE IV.

Des Roquets.

LEs *Roquets* ſont plus petis que les *Anolis.* Ils ont la peau de couleur de feüille morte, qui eſt marquée de petis points jaunes, ou noirâtres. Ils ſont portez ſur quatre pieds, dont ceus de devant ſont aſſes hauts. Ils ont les yeus étincelans & vifs au poſſible. Ils tiennent toujours la teſte élevée en l'air, & ils ſont ſi diſpos, qu'ils ſautelent ſans ceſſe, comme des oiſeaus, lors qu'ils ne veulent pas ſe ſervir de leurs aiſles. Leur queüe eſt tellement retrouſſée ſur le dos, qu'elle fait comme un cercle & demy. Ils prenent plaiſir à voir les hommes, & s'ils s'arrétent au lieu ou ils ſont, ils leur jettent à chaque fois des œillades. Quand ils ſont un peu pourſuivis, ils ouvrent la gueule, & tirent la langue comme de petits chiens de chaſſe.

ARTICLE V.

Des Maboujas.

LEs *Maboujas* ſont de differente couleur. Ceus qui ſe tiennent dans les arbres pourris, & aus lieus marécageus, comme auſſi dans les profondes & étroites vallées où le Soleil ne penetre pas, ſont noirs & hideus tout ce qui ſe peut, & c'eſt ſans doute ce qui a donné occaſion de les appeller du même nom, que les Sauvages ont impoſé au Diable. Ils ne ſont gros pour l'ordinaire, qu'un peu plus que le pouce, ſur ſix ou ſét de longueur. Ils ont tous la peau comme huilée.

ARTICLE VI.

Des Gobe-mouches.

CEus que nos François nomment *Gobe-mouches* à cause de leur exercice le plus ordinaire, & les Caraïbes *Oulleouma*, sont les plus petis de tous les Reptiles qui sont en ces Iles. Ils ont la figure de ceus que les Latins nomment *Stelliones*: Il y en a qui semblent estre couverts de brocatel de fin or, ou d'argent, d'autres qui sont de vert doré, & de diverses autres ravissantes couleurs. Ils sont si familiers, qu'ils entrent hardiment dans les chambres, où ils ne font aucun mal: mais au contraire les purgent de mouches, & de pareille vermine. Ce qu'ils font avec une telle d'exterité & agilité, que les ruses des chasseurs ne sont pas à priser, en comparaison de celles de cette petite Beste. Car elle se tapit, & se met comme en sentinelle sur quelque planche, sur la table, ou sur quelques autres meubles, qui soyent plus élevés que le pavé, où elle espere que quelque mouche se viendra poser. Et appercevant sa proye, elle la suit par tout de l'œil, & ne la quitte point de veuë, faisant de sa teste autant de differentes postures, que la mouche change de places. L'on diroit quelquefois, qu'elle se lance à demy corps en l'air. Et se tenant sur ses pieds de devant, halétant apres son gibier, elle entr'ouve sa petite gueule assez fenduë, comme si déja elle le devoroit & l'engloutissoit par esperance. Au reste, bien que l'on mene du bruit en la chambre, & que l'on s'approche d'elle, elle est si attentive à sa chasse, qu'elle n'abandonne point son poste; & ayant enfin trouvé son avantage, elle s'elance si droit sur sa proye, qu'il arrive rarément qu'elle lui échappe. C'est un divertissement bien innocent, que de considerer l'attention, que ces petites Bestes apportent, à chercher leur vie.

De plus elles sont si privées qu'elles montent sur la table quand on mange; & si elles apperçoivent quelque mouche, elles la vont prendre jusques sur les assietes de ceus qui mangent, & même sur les mains & sur les habits. Elles sont d'ailleurs si polies & si nettes, qu'elles ne donnent point d'aversion

ni de dégoût, pour avoir passé sur quelque viande. Pendant la nuit, elles tiennent leur partie en cette musique que font les Anolis, & les autres petis Lezars. Et pour se perpetuer, elles font de petis œufs gros comme des pois, qu'elles couvrent d'un peu de terre, les laissant couver au Soleil. Si tost qu'on les tuë, ce qui est fort aisé, à cause de l'attention qu'elles apportent à leur chasse, elles perdent incontinent tout leur lustre: l'or & l'azur, & tout l'éclat de leur peau se ternit, & devient pâle & livide.

Si quelqu'un de ces petis Reptiles que nous venons de décrire, devoit estre tenu pour une espece de Cameleon, se devroit estre ce dernier, à cause qu'il prend volontiers la couleur, de tout ce surquoy il fait sa residence plus ordinaire. Car ceus qu'on voit à l'entour des jeunes Palmes, sont entierement verts comme les feüilles de cet arbre. Ceus qui courent sur les orangers, sont jaunes comme leur fruit; Et même il s'en est trouvé, qui pour avoir esté familiers dans une chambre, où il y avoit un tour de lit de taffetas changeant, produisirent une infinité de petis, qui avoient tout le corps émaillé de diverses couleurs, toutes semblables à l'ornement du lieu où ils avoient accés. On pourroit peutestre attribuer cet effet, à la force de leur petite imagination: mais nous laissons cette speculation aus curieus.

ARTICLE VII.

Des Brochets de terre.

IL y a encore en plusieurs de ces Iles des *Brochets de terre*, qui ont l'entiere figure, la peau, & la hure de nos Brochets de Riviere. Mais au lieu de nageoires, ils ont quatre pieds, qui sont si foibles, qu'ils se trainent sur la terre en rampant, & en serpentant comme les Couleuvres, ou pour demeurer en nôtre comparaison, comme des Brochets, qui sont hors de leau. Les plus grands, ne peuvent avoir que quinze pouces de long, sur une grosseur proportionée. Leur peau, est couverte de petites écailles, qui sont extremément luisantes,

& de couleur de gris argenté. Quelques curieus, en ont de petis en leurs Cabinets, qu'on leur a fait passer pour des Salemandres.

Pendant la nuit, ils font un bruit effroyable de dessous les rochers, & du fonds des cavernes où ils se tiennent. Le son qu'ils rendent est beaucoup plus fort, & plus desagreable que celuy des Grenoüilles & des Crapaus, & il se change & se diversifie, suivant la varieté des lieus, où ils sont cachez. Ils ne se montrent présque point, qu'à l'entrée de la nuit, & quand on en rencontre de jour, leur mouvément, qui est tel que nous avons dit, donne de la frayeur.

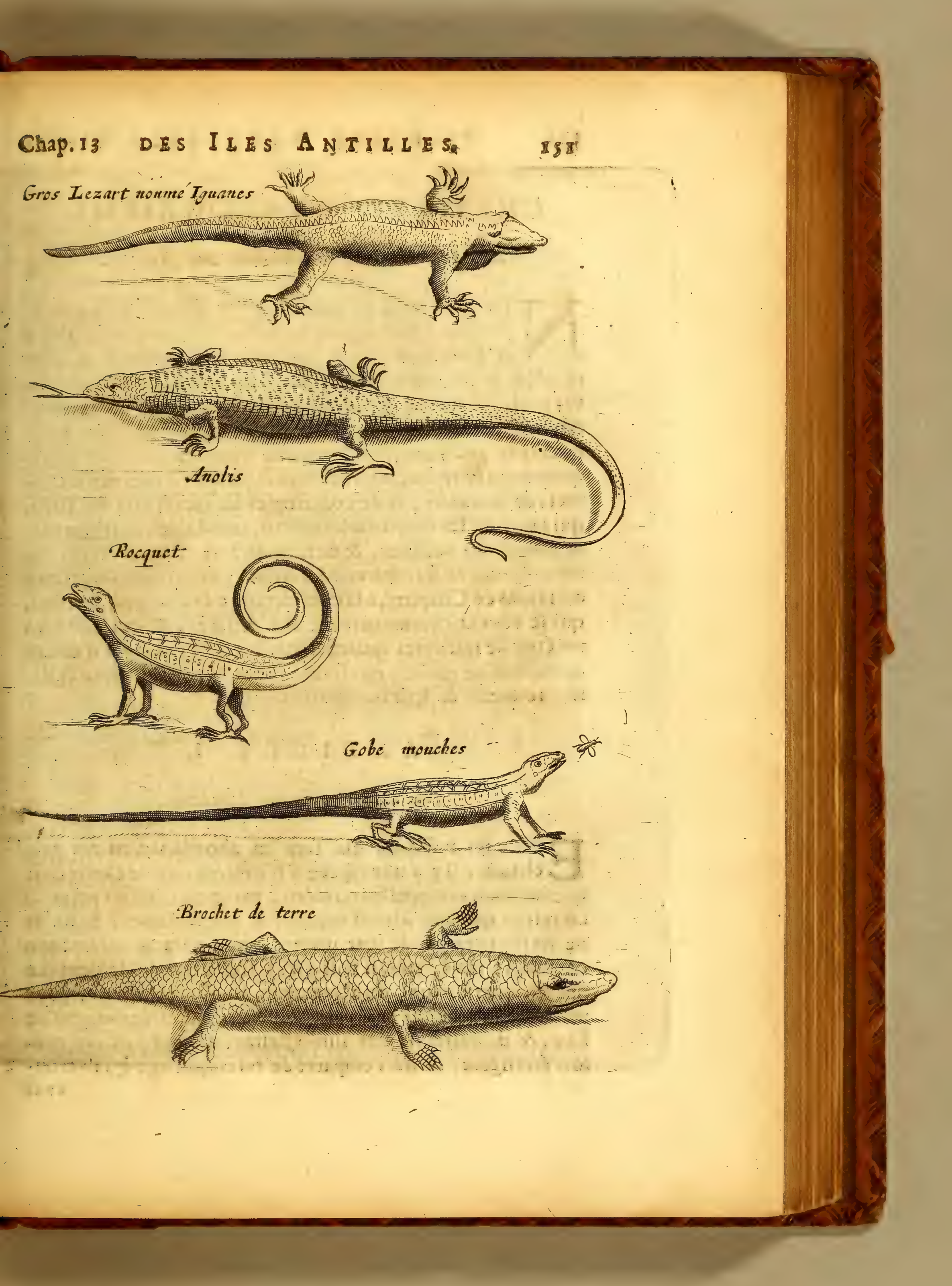
ARTICLE VIII.

Des Scorpions & d'une autre espece de dangereus Reptiles.

IL y a aussi des *Scorpions*, qui ont la même forme, que ceus qu'on voit en France: mais ils n'ont pas un venin si dangereus, ils sont jaunes, gris, ou bruns, selon les differens terroirs où ils se trouvent.

En foüillant dans les lieus marécageus pour y faire des Puits, ou des reservoirs d'eau, on trouve souvent une sorte de Lezars hideus au possible. Ils sont de la longueur de six pouces ou environ. La peau de leur dos est noire, & parsemée de petites écailles grises, qui semblent estre huilées, tant elles sont luisantes. Ils ont le déssous du ventre écaillé comme le dos: mais la peau qui le couvre, est d'un jaune pále. Leur teste est petite & pointuë. Leur gueule qui est assez fenduë, est armée de plusieurs dens, qui sont extremément trenchantes. Ils ont deus petis yeus, mais ils ne peuvent supporter la lumiere du jour, car aussi-tôt qu'on les a tirez de la terre, ils tachent incontinent de faire un trou avec leurs pattes, qui ont chacune cinq ongles durs & crochus, avec quoy ils se font ouverture de même que les Taupes, pour penetrer par tout où ils veulent. Ils font un grand ravage dans les jardins, rongeant les racines des Arbres & des Plantes. Leur morsure, est aussi autant venimeuse, que celle du plus dangereus Serpent.

CHA-


Gros Lezart nommé Iguanes
Anolis
Rocquet
Gobe mouches
Brochet de terre

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Des Insectes qui sont communs aus Antilles.

NOn seulement les cieus, & les autres plus vastes & plus relevez corps de la nature, racontent la gloire du Dieu fort : mais même les plus petites & les plus ravalées de ses productions, donnent aussi à connoitre l'ouvrage de ses mains, & fournissent à tous ceus qui les considerent avec attention, une riche & abondante matiere, pour exalter la puissance, de sa Majesté Souveraine. C'est pourquoy nous croyons, que ceus qui se plaisent à mediter les secrets de la nature, & de contempler les merveilles de Dieu, qui a tiré de ses inépuisables tresors, tant de riches ornemens, de proprietez occultes, & de rares beautez, pour en revétir les moindres de ses creatures : auront pour agreable, que nous donnions ce Chapitre, à la consideration de quelques Insectes, qui se voyent communément aus Antilles, & qui sont tous revétus de quelques qualitez particulieres, comme d'autant de rayons de gloire, qui soutiennent & relevent avec éclat, leur foiblesse & leur bassesse naturelle.

ARTICLE I.

Des Soldats, & des Limaçons.

ENtre les Insectes, qui sont en abondance en ces païs chauds, il y a une espece d'Escargots, ou de Limaçons, que les François appellent *Soldats*, parce qu'ils n'ont point de coquilles qui leur soyent propres & particulieres, & qu'ils ne les forment pas de leur propre bave, comme le Limaçon commun : mais, que si tost qu'ils sont produits de quelque matiere corrumpuë, ou autrement, ils ont cet instinct, pour mettre la foiblesse de leur petit corps à couvert des injures de l'air, & de l'atteinte des autres Bestes, de chercher une maison étrangere, & de s'emparer de tel coquillage qu'ils trou-

vent

vent leur estre propre, dans lequel ils s'ajustent & accommodent, comme les Soldats qui n'ont point de demeure arrétée: mais qui font toujours leur maison de celle d'autruy, selon la rencontre & la necessité.

On les voit plus ordinairement en des coques de *Burgaus*, qui sont de gros Limaçons de mer, qu'ils rencontrent à la coste, à laquelle ils sont poussez, quand le poisson qui en étoit le premier hoste, est mort. Mais, on trouve aussi de ces petis Soldats, en toutes sortes d'autres coquillages, même en des coques de nois de Liénes, & on en a veus quelques uns, qui s'étoient fourrez dans des pieds de grosses Crabes mortes. Ils ont encore cette industrie, qu'a mesure qu'ils grossissent, ils changent de coquille, selon la proportion de leur corps, & en prennent une plus ample, dans laquelle ils entrent quittant la premiere. De sorte qu'on en voit de differentes fassons & figures, selon la diversité des coquillages qu'ils empruntent. Il y à apparence que c'est de ces *Soldats* que Pline parle sous le nom d'une espece de petite E'crevisse, à qui il attribue le même. Ils ont tout le corps fort tendre, horsmis la teste & les pattes. Ils ont pour pied & pour défense, un gros mordant, semblable au pied d'un gros Cancre, duquel ils ferment l'entrée de leur coquille, & parent tout leur corps. Il est dentelé au dedans, & il serre si fort ce qu'il peut attraper, qu'il ne démord point, sans emporter la piece. Cét Insecte, va plus viste que le Limaçon commun, & ne salit point de sa bave, l'endroit où il passe.

Quand on prend ce *Soldat* il s'en fasche, & fait du bruit. Pour luy faire rendre la maison qu'il a prise, on en approche le feu: & aussi tôt il sort de la place. Si on lá luy presente pour y rentrer, il s'y remet par le derriere. Quand il s'en rencontre plusieurs, qui veulent quitter en même tems leur vieille maison, & s'emparer d'une nouvelle, qui leur agrée à tous: c'est alors qu'il entrent en une grande contestation, & qu'apres s'estre opinâtrez au combat, & avoir joüé de leurs mordans, les plus foibles sont enfin contrains de ceder au victorieus, qui se saisit aussi tôt de la coquille, de laquelle il joüit en paix, comme d'une precieuse conqueste.

Quelques uns des habitans en mangent, comme on fait en

quelques endroits les Escargots : Mais ils sont plus propres à la Medecine, qu'à la nourriture. Car étans ôtez de leur coquille, & mis au Soleil, ils rendent une huyle, qui est fort profitable à la guerison des goutes froides, & qui s'employe aussi heureusement, pour amollir les duretez, & les callus du corps.

Il y a encore deus sortes de petis *Limaçons*, qui sont fort beaus. Les uns sont plats comme les bonnets de Basques, & de couleur brune. Les autres sont pointus, & tournez en forme de vis de pressoir, ils sont aussi rayez de petites bandes rouges, jaunes & violettes, qui les font estimer des Curieus.

ARTICLE II.

Des Mouches Lumineuses.

ON voit en ces Iles, plusieurs especes de grosses *Mouches* de differentes figures & couleurs. Mais il faut donner le premier lieu, à celles que les François appellent *Mouches Lumineuses*, que quelques Sauvages nomment *Cucuyos*, & les Caraïbes *Coyouyou*, d'un nom approchant. Cette Mouche n'est point recommendable pour sa beauté, ou pour sa figure, qui n'a rien d'extraordinaire : mais seulement pour sa qualité lumineuse. Elle est de couleur brune, & de la grosseur d'un Hanneton. Elle a deus ailes fortes & dures, sous lesquelles sont deus ailerons fort deliez, qui ne paroissent que quand elle vole. Et c'est aussi pour lors que l'on remarque, qu'elle a sous ces ailerons, une clarté pareille à celle d'une chandelle, qui illumine toute la circonference. Outre, qu'elle a aussi ses deus yeus si lumineus, qu'il n'y a point de tenebres, par tout où elle vole pendant la nuit, qui est aussi le vraye tems, qu'elle se monstre en son lustre.

Elle ne fait nul bruit en volant, & ne vit que de fleurs, qu'elle va cueillir sur les arbres. Si on la serre entre les doits, elle est si polie & si glissante, qu'avec les petis efforts qu'elle fait pour se mettre en liberté, elle échappe insensiblement, & se fait ouverture. Si on la tient captive, elle reserre toute

la

la lumiere qu'elle a sous ses ailerons, & n'éclaire que de ses yeus, & encore bien foiblement, au prix du jour qu'elle donne étant en liberté. Elle n'a aucun aiguillon, ni aucun mordant pour sa défense. Les Indiens, sont bien aises d'en avoir en leurs maisons, pour les éclairer au lieu de lampes. Et d'elles mêmes, elles entrent la nuit dans les chambres, qui ne sont pas bien closes.

Il y a de certains *Vers luisans* en ces Iles, qui volent comme des Mouches. Toute l'Italie & tous les autres païs du Levant en sont aussi remplis. Le fameus Auteur de Moyse sauvé en fait mention dans la preface de son ouvrage. Et sur la fin du Poëme, cet illustre Poëte en parle ainsi, dans la description qu'il nous donne d'une nuit:

Les heures tenebreuses
Ornoient le firmament de lumieres nombreuses
On decouvroit la Lune & de feus animez
Et les champs & les airs étoyent déja semez
Ces miracles volans, ces Astres de la terre
Qui de leurs rayons d'or font aus ombres la guerre,
Ces tresors où reluit la divine splendeur
Faisoient déja briller leurs flammes sans ardeur:
Et déja quelques uns en guise d'escarboucles,
Du beau poil de Marie avoient paré les Boucles:

Mais, quelques Lumineus que puissent étre ces petis Astres de l'Orient, toujours ne sont ils que comme une petite étincelle, au prix du grand feu, que jettent ces flambeaus volans de l'Amerique. Car non seulement, on peut à la faveur de leur clarté, voir son chemin pendant la nuit: mais à l'aide de cette lumiere, on écrit facilement, & on lit sans peine le plus menu caractere. Un Historien Espagnol recite, que les Indiens de l'Ile de Saint Domingue, se servoient de ces petites Mouches attachées à leurs mains & à leurs pieds, comme de chandelles, pour aller la nuit à la chasse. On dit aussi, que quelques autres Indiens expriment la liqueur l'umineuse, que ces Mouches ont en leurs yeus & sous les aîles, & qu'ils s'en frottent le visage & la poitrine en leurs réjouissances

nocturnes : Ce qui les fait paroitre au milieu des tenebres, comme s'ils étoient couverts de flamme, & comme des spectres affreus, aus yeus de ceus qui les regardent.

On prend aisément ces *Mouches* durant la nuit. Et pour cet effet, il faut seulement remuer en l'air un tison allumé. Car incontinent que celles qui sortent du bois à l'entrée de la nuit, apperçoivent ce feu, croyant que ce soit de leurs compagnes, elles volent droit au lieu où leur paroit cette lumiere, & on les abbat avec le chapeau, ou bien se venant jetter d'elles mêmes contre le tison, elles tombent étourdies a terre.

Ce sera sans doute icy une chose divertissante de rapporter ce que Monsieur du Montel Gentil-homme François, personnage aussi sincere & aussi digne de Foy qu'il est Docte & Curieus, & à la genereuse liberalité duquel nous devons beaucoup de belles & rares remarques qui enrichissent cette Histoire, a nouvellement écrit sur ce sujet à l'un de ses amis.
„ Voicy donc ce qu'il en dit. Etant en l'Ile Hispaniola ou Saint
„ Domingue, je me suis souvent arrêté à l'entrée de la nuit
„ au devant des petites cabanes, que nous y avions dressées
„ pour y passer quelques jours, en attendant que nôtre Na-
„ vire fut reparé : Je me suis dis-je souvent arrêté, à consi-
„ derer l'air éclairé en plusieurs endrois, de ces petites étoiles
„ errantes. Mais sur tout, c'étoit une chose des plus belles
„ à voir, lors qu'elles s'approchoient des grands arbres, qui
„ portent une espece de Figues, & qui étoyent joignant nos
„ huttes. Car elles faisoient mille tours, tantost aus environs,
„ tantost parmy les branches de ces arbres toufus, qui ca-
„ choient pour un tems la lumiere de ces petis astres, & les
„ faisoient tomber en éclypse : & au même tems nous ren-
„ doient cette lumiere, & des rayons entrecoupez au travers
„ des feüilles. La clarté venoit à nos yeus tantost oblique-
„ ment, & tantost en droite ligne, & perpendiculairement.
„ Puis ces Mouches éclattantes se d'eveloppant de l'obscurité
„ de ces arbres, & s'approchant de nous, nous les voyions sur
„ les Orangers voisins, qu'ils mettoient tout en feu, nous ren-
„ dant la veüe de leurs beaus fruits dorez, que la nuit nous
„ avoit ravie, émaillant leurs fleurs, & donnant un coloris si
„ vif

,, vif à leurs feüilles, que leur vert naturellement agreable, ,, redoubloit encore & rehaussoit notablement son lustre, par ,, cette riche enluminure. Je souhaitois alors l'industrie des ,, Peintres, pour pouvoir representer une nuit éclairée de tant ,, de feus, & un paisage si plaisant & si lumineus. Ne trouvez ,, pas mauvais, que je m'arreste si long tems à l'Histoire d'une ,, Mouche, puisque du Bartas luy a autréfois donné place en- ,, tre les Oiseaus, au cinquiéme jour de sa premiere sémaine, ,, & en a parlé magnifiquement en ces termes.

,, *Déja l'ardent Cucuyes es Espagnes nouvelles,*
,, *Porte deus feus au front, & deus feus sous les ailes:*
,, *L'aiguille du brodeur au rais de ces flambeaus*
,, *Souvent d'un lit royal chamarre les rideaus:*
,, *Aus rais de ces brandons, durant la nuit plus noire,*
,, *L'ingenieus tourneur polit en rond l'yvoire;*
,, *A ces rais l'usurier reconte son tresor,*
,, *A ces rais l'ecrivain conduit sa plume d'or.*

,, S'y l'on avoit un vase de fin cristal, & que l'on mit cinq ou ,, six de ces belles Mouches dedans, il n'y a point de doute ,, que la clarté qu'elles rendroient, pourroit produire tous ,, les admirables effets, qui sont icy d'écrits par cét excellent ,, Poëte, & fourniroit un flambeau vivant & incomparable. ,, Mais au reste dés que ces Mouches sont mortes, elles ne re- ,, luisent plus. Toute leur lumiere s'éteint avec leur vie. C'est là l'agreable recit de nostre digne Gentil-homme.

ARTICLE III.

Des Falanges.

POur venir aus autres espéces de grosses *Mouches* qui se voient aus Antilles, & que quelques uns nomment *Falanges:* outre les *Cucuyos*, il y en à qui sont de beaucoup plus grosses, & d'une étrange figure. Il s'en trouve, qui ont deus trompes, pareilles à celle de l'Elefant: L'une recourbée en haut, & l'autre en bas. Quelques autres ont trois cornes,

une naissant du dos, & les deus autres de la teste. Le reste du corps aussi bien que les cornes, est noir & luysant comme du jayet. Il y en a qui ont une grande corne longue de quatre pouces, de la fasson d'un bec de Beccasse, lissée par dessus, & couverte d'un poil folet par dessous, laquelle leur sort du dos, & s'avance tout droit sur la teste, au haut de laquelle il y a encore une autre corne, semblable à celle du Cerf volant, qui est noire comme ébéne, & claire comme du verre. Tout le corps est de couleur de feüille morte, poly & damassé. Elles ont la teste & le museau comme un Singe, deus gros yeus jaunes & solides, une gueule fenduë, & des dens semblables à une petite scie. Ecoutons encore icy ce que rapporte à ce sujet nostre fidele & curieus voyageur.

„ J'ay veu dit il une espece de ces grosses Mouches, belle en „ perfection. Elle étoit longue de trois pouces ou environ. „ Elle avoit la teste azurée, & de la fasson de celle d'une Saute- „ relle, sinon que les deus yeus étoient verts comme une éme- „ raude, & bordez d'un petit filet blanc. Le dessus des ailes, „ étoit d'un violet luisant, damassé de divers compartimens, „ de couleur incarnate, rehaussée d'un petit fil d'argent natu- „ rel. Au reste ces compartimens étoient d'une Symmétrie si „ bien observée, qu'il sembloit que le compas & le pinceau, „ y eussent employé toutes les régles de la perspective, & les „ adoucissemens de la peinture. Le dessous du corps, étoit de „ même couleur que la teste, horsmis, qu'ils y avoit six pieds „ noirs, repliez proprement contre le ventre. Si on epanoüis- „ soit les ailes, qui étoient dures & solides, on appercevoit „ deus aîlerons, qui étoient plus deliez que de la toile de soye, „ & rouges comme écarlate. Je la vis en l'Ile de Sainte Croix, „ entre les mains d'un Anglois & j'en couchai à l'heure même „ la description sur mes tablettes. Je croiois au commencé- „ ment qu'elle étoit artificielle, à cause de cet incarnadin si vif, „ & de ce filet d'argent; mais l'ayant maniée, je reconnus que „ la nature étant sans doute en ses plus gayes humeurs, s'étoit „ divertie à parer si richement, cette petite Reine entre les „ Insectes.

ARTICLE IV.

Des Millepieds.

CEt Insecte est ainsi nommé, à cause de la multitude presque innombrable de ses pieds, qui herissent tout le dessous de son corps, & qui luy servent pour ramper sur la terre, avec une vitesse incroiable, lors notamment qu'il se sent poursuivy. Il a de longueur six pouces, ou environ. Le dessus de son corps est tout couvert d'écailles tannées, qui sont fort dures, & emboittées les unes dans les autres, comme les tuiles d'un toit: mais ce qui est de dangereus en cet animal, est, qu'il a des mordans en sa teste & en sa queüe, dont il pince si vivément, & glisse un si mauvais venin en la partie qu'il a blessée; que l'espace de vint-quatre heures, & quelquéfois plus long tems, on y ressent une douleur fort aiguë.

ARTICLE V.

Des Araignées.

ON voit en plusieurs des Antilles, de grosses *Araignées*, que quelques uns ont mises au rang des Falanges, à cause de leur figure monstrueuse, & de leur grosseur si extraordinaire, que quand leurs pattes sont étenduës, elles ont plus de circonference, que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps est composé de deus parties, dont l'une est platte, & l'autre d'une figure ronde, qui aboutit en pointe, comme un œuf de pigeon. Elles ont toutes, un trou sur le dos, qui est comme leur nombril. Leur gueule ne peut pas facilément estre discernée, à cause qu'elle est présque toute couverte sous un poil d'un gris blanc, qui est quelquefois entremélé de rouge. Elle est armée de part & d'autre, de deus crochets fort pointus, qui sont d'une matiere solide, & d'un noir si poly & si luisant, que les Curieus les enchassent en or, pour s'en servir au lieu de Curédens, qui sont fort estimez

de tous ceus, qui connoissent la vertu qu'ils ont, de preserver de douleur, & de toute corruption, les parties qui en sont frottées.

Quand ces Araignées sont devenuës vieilles, elles sont couvertes par tout d'un duvet noirâtre, qui est aussi dous, & aussi pressé, que du velours. Leur corps, est supporté par dix pieds, qui sont velus par les côtez, & herissez en désous de petites pointes, qui leur servent pour s'accrocher plus aisément par tout, où elles veulent grimper. Tous ces pieds sortent de la partie de devant: Ils ont chacun quatre jointures, & par le bout, ils sont munis d'une corne noire & dure, qui est divisée en deus, comme une petite fourche.

Elles quittent tous les ans leur vieille peau, comme les serpens, & les deus crochets qui leur servent de dens & de defense; ceus qui rencontrent ces precieuses dépoüilles, y peuvent remarquer la figure entiere de leur corps, telle que nous l'avons fait dépeindre à la fin de ce Chapitre. Leurs yeus sont si petis, & si enfoncez, qu'ils ne paroissent que comme deus petis points. Elles se nourrissent de mouches, & de semblables vermines, & on a remarqué qu'en quelques endroits, elles filent des toiles qui sont si fortes, que les petis oiseaus qui s'y embarrassent, ont bien de la péne de s'en développer. On dit le même des Araignées, qui se trouvent communémeut dans les Iles *Vermudes*, qui sont habitées par les Anglois; il est aussi fort probable, qu'elles sont d'une même espece.

ARTICLE VI.

Du Tigre volant.

ON a donné à cet Insecte, le nom de *Tigre volant*, à cause qu'il est marqueté par tout son corps, de taches de diverses couleurs, de même que le Tigre. Il est de la grosseur d'un Cerf volant. Sa teste est pointuë, & embellie de deus gros yeux, qui sont aussi verts, & aussi brillans qu'une Emeraude. Sa gueule est armée de deus crocs durs, & pointus au possible, avec lesquels il tient sa proye, pendant qu'il en tire le

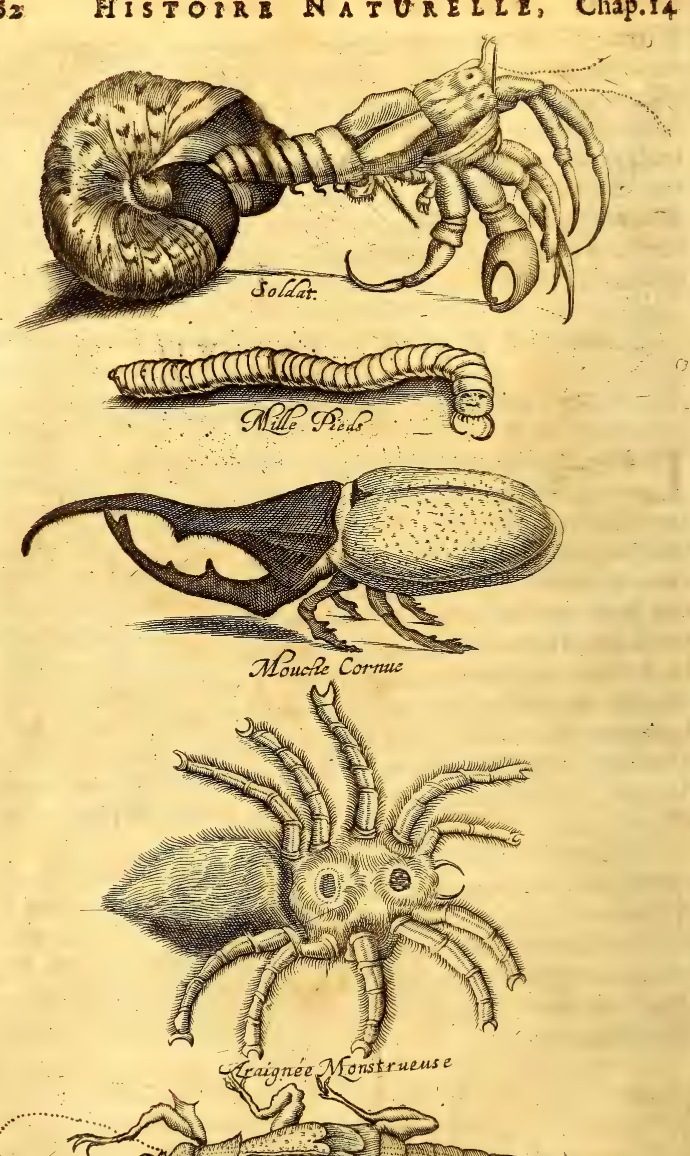
le suc. Tout son corps est revétu d'une croute dure & brune, qui lui sert comme de cuirasse. Ses ailes, qui sont aussi d'une matiere solide, couvrent quatre ailerons, qui sont aussi deliez que de la toile de soye. Il a six pattes, qui ont chacune trois jointures, & qui sont herissées de plusieurs petites pointes. Durant le jour, il s'occupe continuellement à la chasse d'autres Insectes, & pendant la nuit, il se perche sur les arbres, d'où il fait un bruit tout pareil au chant des Cigales.

ARTICLE VII.

Des Abeilles, & de quelques autres Insectes.

LEs *Abeilles*, qu'on voit aus Antilles ne sont pas de beaucoup differentes de celles, qui se trouvent en l'Amerique Meridionale: mais les unes & les autres, sont plus petites que celles de l'Europe. Il y en a qui sont grises, & d'autres, qui sont brunes, ou bleuës: ces dernieres font plus de cire & de meilleur miel. Elles se retirent toutes, dans les fentes des rochers, ou dans le creus des arbres. Leur cire est molle, & d'une couleur si noire, qu'il n'y a aucun artifice, qui soit capable de la blanchir: mais en recompense, leur miel est beaucoup plus blanc, plus dous & plus clair, que celuy que nous avons en ces contrées. On les peut manier sans aucun danger, parce qu'elles sont presque toutes dépourveües d'éguillons.

On trouve encore dans ces Iles, plusieurs *Cerfs volans*, & une infinité de *Sauterelles*, & de *Papillons*, qui sont beaus à merveille. Il s'y voit aussi & sur la terre, & en l'air divers Insectes fort importuns & dangereus, qui travaillent grandement les Habitans: mais, nous parlerons de ces incommoditez, & de quelques autres, dans les deus derniers Chapitres de ce premier Livre.


Soldat.
Mille Pieds
Mouche Cornue
Araignée Monstrueuse
Tigre Volant.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Oiseaus les plus considerables des Antilles.

TOutes les œuvres de Dieu sont magnifiques, il les a toutes faites avec sagesse, la terre est pleine de ses biens: mais il faut avoüer, qu'entre toutes les Creatures, qui n'ont rien au dessus de la vie sensitive; les Oiseaus publient plus hautement qu'aucunes autres, les inépuisables richesses de sa bonté & de sa providence: Et qu'ils nous convient, par la douce harmonie de leur chant, par l'activité de leur vol, par les vives couleurs & par toute la pompe de leur plumage, de loüer & glorifier cette Majesté Souveraine, qui les si avantageusement parez, & embellis de tant de rares perfections. C'est aussi pour nous animer à ces sacrez dévoirs, qu'aprés avoir traitté des Arbres, des Plantes, des Herbages, des Bestes à quatre pieds, des Reptiles & des Insectes, dont la terre des Antilles est couverte, nous décrirons en ce Chapitre tous les plus rares Oiseaus, qui peuplent l'air de ces aimables Contrées, & qui enrichissent la verdure eternelle, de tant d'Arbres precieus, dont elles sont couronnées.

ARTICLE I.

Des Fregates.

DEs qu'on approche de ces Iles, plusieurs Oiseaus qui frequentent la mer, viennent à la rencontre des Navires, comme s'ils étoient envoiez, pour les reconnoitre. Si tost que les nouveaus passagers les apperçoivent, ils se persuadent qu'ils verront incontinent la terre: Mais il ne se faut pas flatter de cette esperance, jusques à ce qu'on les voie venir par troupes. Car il y en à une espece, qui s'écarte souvent en pleine Mer, de plus de deus cens lieües loin de terre.

Nos François les nomment *Fregates*, à cause de la fermeté & de la legereté de leur vol. Ces Oiseaus ont bien autant de

chair qu'un Canart ; mais ils ont les ailes beaucoup plus grandes, aussi ils fendent l'air, avec une telle vitesse & rapidité, qu'en peu de temps, on les a perdu de veuë. Ils ont le plumage different : car les uns sont entierement noirs : & les autres sont tout gris, à la reserve du ventre & des ailes, qui sont mélées de quelques plumes blanches. Ils sont fort bons pescheurs, car quand ils apperçoivent un poisson à fleur d'eau, ils ne manquent pas comme en se joüant, de l'enlever, & d'en faire curée. Ils ont sur tout une adresse merveilleuse, à se saisir des poissons volans ; car si tost qu'ils voyent, que cette delicate proye fait herisser les eaus, & qu'elle s'en va estre contrainte de prendre l'essor, pour eviter les cruelles poursuites de ses ennemis de mer. Ils se placent si bien du costé où ils doivent faire leur saillie, que dez qu'ils sortent de l'eau, ils les reçoivent en leur bec, ou en leur serres : Ainsi ces innocens & infortunés poissons, pour eviter les dens d'un ennemy, tombent souvent entre les griffes d'un autre, qui ne leur fait pas une meilleure composition.

Les rochers qui sont en mer, & les petites Iles inhabitées servent de retraitte à ces Oiseaus. C'est aussi en ces lieus deserts, où ils font leurs nids. Leur chair n'est point tant prisée : mais on recüeille fort soigneusement leur graisse, à cause qu'on a experimenté, qu'elle est trespropre, pour la guérison ou du moins le soulagement, de la Paralysie, & de toutes sortes de gouttes froides.

ARTICLE III.

Des Fauves.

LEs Oiseaus, que nos François appellent *Fauves*, à cause de la couleur de leur dos, sont blancs sous le ventre. Ils sont de la grosseur d'une poule d'eau ; mais ils sont ordinairement si maigres, qu'il ny a que leurs plumes qui les fasse valoir. Ils ont les pieds comme les Cannes, & le bec pointu, comme les beccasses. Ils vivent de petis Poissons, de même que les *Fregates*, mais ils sont les plus stupides de tous les Oiseaus de mer & de terre, qui sont aus Antilles ; car soit

qu'ils se lassent facilement de voler, ou qu'ils prenent les Navires pour des rochers flottans; aussi tôt qu'ils en apperçoivent quelcun, sur tout si la nuit approche, ils viennent incontinent se poser dessus: Et ils sont si étourdis qu'ils se laissent prendre sans peine.

ARTICLE III.

Des Aigrettes & de plusieurs autres Oiseaus de Mer & de Riviere.

ON voit aussi prés de ces Iles, & quelquefois bien loin en Mer, des Oiseaus parfaitement blancs, qui ont le bec & les pieds rouges comme du Coral; Ils sont un peu plus gros que les Corneilles. On tient que c'est une espéce *d'Aigrette*, à cause qu'ils ont une queüe qui est composée de deus plumes longues & precieuses, qui les fait discerner entre tous les autres Oiseaus, qui frequentent la Mer.

Entre les Oiseaus de Rivieres & d'étangs: Il y a des *Pluviers*, des *Plongeons*, des *Poules d'eau*, des *Cannars*, des *Oyes Sauvages*; une espece de petites *Cannes*, qui sont blanches comme la neige par tout le corps, & ont le bec & les pieds tout noirs, & des *Aigrettes*, d'une blancheur du tout admirable, qui sont de la grosseur d'un Pigeon, & qui ont le bec semblable à celuy de la Becasse, & vivent de poisson, aimant les sables & les rochers. Elles sont particulierement recherchées, à cause de ce precieus bouquet, de plumes fines & deliées comme de la soye, dont elles sont parées, & qui leur donne une grace toute particuliere. Mais parce que tous ces Oiseaus de Mer & de Riviere, sont communs ailleurs, il n'est pas besoin de les décrire.

ARTICLE IV.

Du Grand Gosier.

IL y a encore un gros Oiseau en toutes ces Iles, qui ne vit que de poisson. Il est de la grosseur d'une grosse Canne, &

d'un plumage cendré & hideus à voir. Il a le bec long & plat, la teste grosse, les yeus petis & enfoncez, & un col assez court, sous lequel pend un Gosier, si demesurement ample & vaste, qu'il peut contenir un grand seau d'eau. C'est pourquoy nos gens l'appellent *Grand Gosier*. Ces Oiseaus, se trouvent ordinairement sur les arbres, qui sont au bord de la mer, où ils se tiennent en embuscade pour épier leur proye. Car si tost qu'ils voient quelque poisson à fleur d'eau, & à leur avantage, ils se lancent dessus & l'enlevent. Ils sont si goulus, qu'ils avallent d'assez gros poissons tout d'un coup, & puis ils retournent à leur sentinelle. Ils sont aussi si attentifs à leur pésche, que ne detournans point la veüe de dessus la mer, d'où ils attendent leur proye; on les peut facilement tirer de la terre, sans qu'ils se donnent garde du coup. Ils sont songearts & melancoliques, comme il convient à leur employ. Leurs yeus sont si vifs & si perçans, qu'ils découvrent les Poissons bien loin en Mer, & plus d'une brasse de profondeur: mais ils attendent que le poisson soit présque à fleur d'eau, pour se ruer dessus: leur chair n'est point bonne à manger.

ARTICLE V.

De Poules d'eau.

LEs Iles, qu'on nomme *les Vierges*, sont recommendables entre toutes les Antilles, pour avoir une infinité de beaus & de rares Oiseaus de mer & de terre. Car outre tous ceus dont nous venons de parler, qui y sont en abondance, on y voit une espece de petites Poules d'eau, qui ont un plumage ravissant. Elles ne sont pas plus grosses qu'un pigeon: mais elles ont le bec plus long de beaucoup, de couleur jaune, & les cuisses plus hautes, qui de méme que les pieds, sont d'un rouge fort vif. Les plumes du dos & des ailes, & de la queüe, sont d'un Incarnat luisant, entre-mélé de vert & de noir, qui sert comme de fons, pour relever ces éclatantes couleurs. Le dessous des ailes & du ventre, est d'un jaune doré. Leur col & leur poitrine, sont enrichis d'une agreable mélange, de tout autant de vives couleurs, qu'il y en à en tout leur

leur corps : & leur teste qui est menuë, & en laquelle sont enchassez deus petis yeus brillans, est couronnée d'une huppe tissuë de plusieurs petites plumes, qui sont aussi émaillées de diverses belles couleurs.

ARTICLE VI.

Des Flammans.

LEs étangs, & les lieus marécageus, qui ne sont pas souvent frequentez, nourrissent de beaus & grands Oiseaus, qui ont le corps de la grosseur des Oyes sauvages, & de la figure de ceus, que les Hollandois nomment *Lepelaer*, à cause de la forme de leur bec, qui est recourbé en fasson d'une cüeilliere. Car ils ont le bec tout pareil, le col fort long, & les jambes & les cuisses si hautes, que le reste de leur corps est elevé de terre de deus bons pieds ou environ. Mais ils different en couleur, d'autant qu'ils ont le plumage blanc quand ils sont jeunes ; puis apres à mesure qu'ils croissent, il devient de couleur de Rose, & enfin quand ils sont âgez, il est tout incarnat. Il y a apparence que c'est à cause de cette couleur, que nos François les ont nommés *Flammans*. Il se trouve de ces mêmes Oiseaus, prés de Montpélier, qui ont seulement le dessous des ailes & du corps incarnat, & le dessus noir. Il s'en voit aussi aus Iles, qui ont les ailes mélées de quelques plumes blanches & noires.

On ne les rencontre rarement qu'en troupe, & ils ont loüye & l'odorat si subtils ; qu'ils éventent de loin les chasseurs, & les armes à feu. Pour eviter aussi toutes surprises, ils se posent volontiers en des lieus découverts, & au milieu des marécages, d'ou ils peuvent appercevoir de loin leurs ennemis, & il y en a toujours un de la bande, qui fait le guet, pendant que les autres foüillent en l'eau, pour chercher leur nourriture : Et aussi tost qu'il entend le moindre bruit, ou qu'il apperçoit un homme, il prend lessor, & il jette un cri, qui sert de signal aus autres pour le suivre. Quand les chasseurs, qui frequentent l'Ile de S. Domingue, veulent abattre de ces Oiseaus, qui y sont fort communs, ils se mettent au

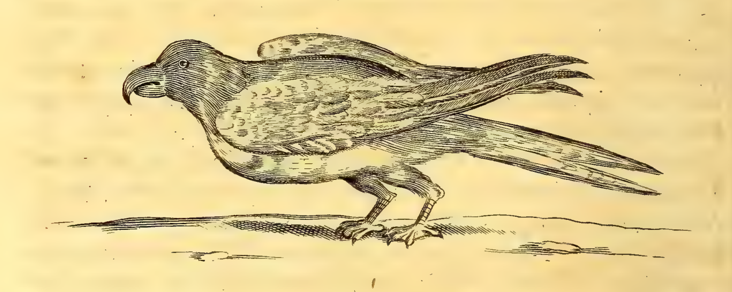
dessous

deſſous du vent, afin que l'odeur de la poudre ne leur ſoit ſi facilément portée, puis ils ſe couvrent d'un cuir de Bœuf, & marchent ſur leurs mains, pour contrefaire cette beſte, juſques à ce qu'ils ſoient arrivez en un lieu, d'où ils puiſſent commodemenr tirer leur coup: & par cette ruſe, ces Oiſeaus qui ſont acoutumez de voir des Bœufs ſauvages, qui deſcendent des montagnes, pour venir aus abreuvoirs, ſont faits la proie des chaſſeurs. Ils ſont gras & ont la chair aſſez delicate. On conſerve leur peau, qui eſt couverte d'un mol duvet, pour eſtre employée aus mêmes uſages, que celles du Cygne & du Vautour.

ARTICLE VII.

De l'Hirondelle de l'Amerique.

IL y a quelques années, qu'il fut aporté de ces Iles, à un curieus de la Rochelle, un Oiſeau de la groſſeur d'une Hirondelle, & tout ſemblable, excepté que les deus grandes plu-



mes de la queuë, étoient un peu plus courtes, & que ſon bec étoit crochu, comme celuy d'un Perroquet, & ſes pieds comme ceus d'une Canne, le tout parfaitement noir, ſi ce n'eſt le

le dessous du ventre, qu'il avoit blanc comme celuy des Hirondelles; enfin il leur ressembloit si fort, horsmis cette petite difference, que nous ne le saurions mieus nommer qu'*Hirondelle d'Amerique*. Nous luy avons à dessein donné place apres les Oiseaus de Mer & de Riviere, à cause que la forme de ses pieds donne assez à connoistre qu'il vit dans les eaüs. Et parce qu'il est si rare, qu'aucun Auteur n'en a jamais parlé que nous sachions, nous en donnons icy la figure fidelement tirée sur l'original, renvoyans celles des autres Oiseaus plus remarquables, que nous avons déja décrits, ou que nous allons décrire, à la fin de ce Chapitre.

ARTICLE VIII.

De plusieurs Oiseaus de terre.

OUtre tous ces Oiseaus de Mer, de Rivieres, & d'étangs; on trouve en ces Iles une tresgrande abondance de *Perdris*, de *Tourtes*, de *Corneilles*, & de *Ramiers*, qui menent un étrange bruit dans les bois. On y voit trois sortes de Poules, les unes sont *Poules communes*, semblables à celles de ces quartiers; les autres sont de celles que nous nommons *Poules d'Inde*: Et celles de la troisiéme sorte, sont une espece de *Faisans*, que les François à l'imitation des Espagnols, appellent *Poules Pintades*, par ce qu'elles sont comme peintes de couleurs blanches, & de petis points, qui sont comme autant d'yeus, sur un fonds obscur.

Il y a aussi plusieurs *Merles*, *Grives*, *Ortolans* & *Gros-becs*, présque tout semblables aus nôtres de même nom.

Quant aus autres Oiseaus, qui sont particuliers aus forests des Antilles, il y en à de tant de sortes, & qui sont si richement, & si pompeusement couverts: qu'il faut avoüer que s'ils cedent à ceus de l'Europe pour le chant: Ils les surpassent de beaucoup en beauté de plumage. Les descriptions que nous allons faire, de quelques uns des plus considerables, confirmeront suffisamment la verité de cette proposition.

Nous commencerons par les Perroquets, qui selon leur differente grosseur sont distinguez en trois especes. Les plus grands sont nommes *Arras*, *Canides* ou *Canivés*, les moindres *Perroquets communs*, & les plus petis *Perriques*.

ARTICLE IX.

Des Arras.

LEs *Arras* sont des Oiseaus beaus par excellence, de la grosseur d'un Faisan: mais quant à la figure du corps, ils sont semblables aus Perroquets. Ils ont tous la teste assés grosse, les yeus vifs & assures, le bec crochu, & une longue queuë, qui est composée de belles plumes, qui sont de diverses couleurs, selon la difference des Iles, où ils ont pris leur naissance. On en voit qui ont la teste, le dessus du col, & le dos de bleü celeste tabizé, le ventre & le dessous du col & des ailes, de jaune pâle, & la queuë entierement rouge. Il y en a d'autres, qui ont présque tout le corps de couleur de feu, horsmis qu'ils ont en leurs ailes, quelques plumes, qui sont jaunes, azurées & rouges. Il s'en trouve encore qui ont tout le plumage meslé de rouge, de blanc, de bleü, de vert & de noir, c'est à dire de cinq belles & vives couleurs, qui font un tres-agreable émail. Ils volent ordinairement par troupes. On jugeroit à leur posture qu'ils sont fort hardis & resolus: car ils ne s'étonnent point du bruit des armes à feü, & si les premier coup ne les a blessez, ils attendent sans bouger du lieu où ils sont, une deuziéme charge: mais il y en a plusieurs, qui attribuent cette assurance, à leur stupidité naturelle, plutôt qu'a leur courage. On les apprivoise assez aisément: on leur apprend aussi à prononcer quelques paroles, mais ils ont pour la plûpart, la langue trop épaisse, pour se pouvoir faire entendre, aussi bien que les *Canides*, & les plus petis *Perroquets*. Ils sont si ennemis du froid, qu'on à bien de la peine à leur faire passer la mer.

ARTI-

ARTICLE X.

Des Canides.

ON estime beaucoup les *Canides* qui sont de même grosseur que les precedens, mais d'un plumage encore plus ravissant. Témoin celuy que Monsieur du Montel qui a fait plusieurs voyages en l'Amerique, & qui a soigneusément visité toutes les Iles, a veu en celle de Coraçao, & dont il nous
,, donne cette exacte relation. Il meritoit, dit il, de tenir
,, rang entre les plus beaus Oiseaus du monde. Je le conside-
,, ray de si prez, & le maniay si souvent étant en ce lieu là, que
,, j'en ay encore les idées toutes fraiches. Il avoit tout le plu-
,, mage sous le ventre, sous les aîles & sous le col de cou-
,, leur d'aurore tabizée: Le dessus du dos, & de la moitié
,, des aîles d'un bleü celeste, & vif au possible. La queüe &
,, les grandes plumes des aîles, étoient entremélées d'un in-
,, carnadin éclatant à merveilles, diversifié d'un bleü comme
,, le dessus du dos, d'un vert naissant, & d'un noir luisant, qui
,, rehaussoit & faisoit paroître avec plus déclat, l'or & l'azur
,, de l'autre plumage. Mais ce qui étoit le plus beau, étoit sa
,, teste, couverte d'un petit duvet de couleur de Rose, mar-
,, queté de vert, de jaune, & de bleü mourant, qui s'étendoit
,, en ondes jusques au dos. Ses paupieres étoient blanches,
,, & la prunelle de ses yeux jaune & rouge, comme un rubis
,, dans un chaton d'or. Il avoit sur la teste, comme une toque
,, de plumes d'un rouge vermeil, étincelant comme un char-
,, bon allumé, qui estoit bordée de plusieurs autres plumes
,, plus petites, de couleur de gris de perle.

,, Que s'il étoit merveilleus pour cette riche parure, il n'é-
,, toit pas moins à priser pour sa douçeur; Car bien qu'il eût
,, le bec crochu, & que les ongles, ou serres de ses pieds, d'ont
,, il se servoit comme de mains, tenant son manger, & le por-
,, tant au bec, fussent si perçantes & si fortes, qu'il eut pû em-
,, porter la piece, de tout ce qu'il empoignoit: neantmoins
,, il étoit si privé, qu'il joüoit avec les petis enfans, sans les bles-
,, ser: Et quand on le prénoit, il resserroit si bien ses ongles,

,, que l'on n'en sentoit aucunement les pointes. Il l'échoit
,, comme un petit chien, avec sa langue courte & épaisse, ceus
,, qui l'amadoüoient, & luy donnoient quelque friandise, joig-
,, noit sa teste à leur jouës, pour les baiser & caresser, & té-
,, moignant par mille souplesses sa reconnoissance, il se lais-
,, soit mettre en telle posture qu'on vouloit, & prenoit plaisir
,, à se divertir de la sorte, & à faire passer le tems à ses amis.
,, Mais autant qu'il étoit dous & traittable, à ceus qui luy fai-
,, soient du bien; autant étoit il mauvais & irreconciliable,
,, à ceus qui l'avoient offensé, & il les savoit fort bien discer-
,, ner entre les autres, pour leur donner quelques atteintes
,, de son bec & de ses ongles, s'il les trouvoit à son avantage.
,, Au reste il parloit Hollandois, Espagnol, & Indien: Et
,, en ce dernier langage il chantoit des airs comme un Indien
,, même. Il contrefaisoit aussi toutes sortes de volailles, &
,, d'autres animaus domestiques. Il nommoit ses amis par
,, nom & par surnom, accouroit à eus, & voloit sur eus, si tost
,, qu'il les apperçevoit, notamment quand il avoit faim. Que
,, s'ils avoient esté absens, & qu'il ne les eut veus de long
,, tems, il faisoit paroître la joie qu'il avoit de leur retour, par
,, des cris déjouissance. Quand il avoit bien folâtré & joué,
,, & que l'on étoit ennuyé de ses caresses, il se retiroit au faîte
,, du couvert de la caze de son nourrissier, qui étoit un Cava-
,, lier de la même Ile: Et de la il parloit, chantoit, & faisoit
,, mille singeries, se mirant en son plumage qu'il agençoit &
,, paroit, nettoyoit & polissoit avec son bec. On n'avoit
,, point de peine à le nourrir. Car non seulement le pain
,, dont on use en cette Ile, mais tous les fruits & toutes les
,, racines qui y croissent, luy étoient agreables. Et quand on
,, luy en avoit donné plus qu'il n'en avoit besoin, il cachoit
,, soigneusement le reste, sous les feüilles de la couverture de
,, la caze, & y avoit recours dans la necessité: Enfin, je n'ay
,, jamais veu d'oiseau plus beau ni plus aimable. Il étoit digne
,, d'étre presenté au Roy, si on eust pû le passer en France,
C'est-la, ce qu'en rapporte ce noble & veritable Témoin, qui ajoûte, qu'il avoit été apporté des Antilles à Monsieur Rodenborck, qui étoit alors Gouverneur du Fort, & de la Colonie Hollandoise, qui est en l'Ile de Caraçao.

ARTI-

ARTICLE XI.

Des Perroquets.

ON voit presque par toutes les Antilles des *Perroquets*, que les Indiens habitans du païs appellent en leur langue *Kouléhuec*, & qui vont par troupes comme les E'tourneaus. Les chasseurs les mettent au rang du gibier, & ne croient pas perdre leur poudre ni leur peine de les mettre bas. Car ils sont aussi bons & aussi gras, que le meilleur poulet : sur tout quand ils sont jeunes, & pendant le tems des graines, & des fruits de plusieurs Arbres, dont ils se nourrissent. Ils sont de differente grosseur & de different plumage, selon la difference des Iles. De sorte que les anciens habitans savent reconnoître le lieu ou ils sont nez, à leur taille & à leur plume.

Il y en à d'une admirable sorte, en l'une des Iles qu'on appelle *Vierges*. Ils ne sont pas plus gros que l'Oiseau que les Latins nomment *Hupupa*, & ils ont presque la même figure. Mais ils sont d'un plumage chamarré d'une si grande varieté de couleurs, qu'ils recréent merveilleusement la veuë, & ce qui est le principal, ils apprenent parfaitement bien à parler, & contrefont tout ce qu'ils entendent.

ARTICLE XII.

Des Perriques.

LEs plus petis Perroquets, ne sont pas plus gros qu'un Merle, il s'en trouve même qui n'ont pas plus de corps qu'un Passereau. On les nomme *Perriques*. Elles sont couvertes d'un plumage, qui est entierement vert, horsmis que sous le ventre & aus bords des ailes & de la queüe, il tire sur le jaune. Elles apprenent aussi à parler & à siffler. Mais elles retiennent toujours quelque peu du sauvagin. Ce qui fait qu'elles pincent bien fort, quand elles ne sont pas en bonne humeur. Et si elles peuvent avoir la liberté, elles gagnent les bois, où elles meurent de faim. Car ayant esté nourries

de jeunesse en la cage, où elles trouvoient leur nourriture preparée, elles ne savent pas choisir les Arbres, sur léquels il y a des graines qui leur sont propres.

ARTICLE XIII.

Du Tremblo.

IL y à en quelques Iles, particulierement à la Gardeloupe, un petit Oiseau que l'on nomme *Tremblo*, parce qu'il tremble sans cesse principalement des ailes qu'il entr'ouve. Il est de la grosseur d'une caille, & son plumage est d'un gris un peu plus obscur, que celuy de l'Alouëtte.

ARTICLE XIV.

Du Passereau de l'Amerique.

LEs Iles de Tabago & de la Barboude, comme étant les plus Meridionales des Antilles, ont beaucoup de rares Oiseaus, qui ne se voient pas en celles, qui sont plus au nord. Il s'y en rencontre entre autres un, qui n'est pas plus gros qu'un Passereau, & qui a un plumage ravissant: Car il a la teste, le col, & le dos, d'un rouge si vif & si éclatant, que lors qu'on le tient serré en la main, & qu'on ne fait paroistre que le col, ou le dos, on le prendroit même de fort prez, pour un charbon allumé. Il a le dessous des ailes & du ventre d'un blëu celeste, & les plumes des ailes & de la queüe, d'un rouge obscur, marqueté de petis points blancs, disposez en égale distance, qui ont la figure de la prunelle de son œil. Il a aussi le bec, & le ramage, d'un Passereau; & pour ce sujet on l'à nommé à bon droit, *Passereau de l'Amerique.*

ARTICLE XV.

De l'Aigle D'Orinoque.

IL passe aussi souvent de la terre ferme, à ces mêmes Iles, une sorte de gros Oiseau, qui doit tenir le premier rang entre les Oiseaus de Proye, qui sont aus Antilles. Les premiers habitans de Tabago, le nommerent, *Aigle D'orinoque*, à cause qu'il est de la grosseur & de la figure d'une Aigle, & qu'on tient que c'et Oiseau, qui n'est que passager en cette Ile, se voit communement en cette partie de l'Amerique Meridionale, qui est arrosée de la grande Riviere d'Orinoque. Tout son plumage est d'un gris clair, marqueté de taches noires, horsmis que les extremités de ses aîles & de sa queüe, sont bordées de jaune. Il a les yeus vifs & perçants. Les aîles fort longues, le vol roide & promt, veu la pesanteur de son corps. Ils se repaist d'autres Oiseaus, sur léquels il fond avec furie, & apres les avoir atterrez, il les dechire en pieces, & les avale. Il a neantmoins tant de generosité, qu'il n'attaque jamais ceus, qui sont foibles & sans defense. Mais seulement les Arras, les Perroquets, & tous les autres qui sont armez Mackaws
comme lui, de becs forts & crochus, & de griffes pointuës. On a même remarqué, qu'il ne se ruë point sur son gibier, tandis qu'il est à terre, ou qu'il est posé sur quelque branche: mais qu'il attend qu'il ait pris l'essor, pour le combattre en l'air, avec un pareil avantage.

ARTICLE XVI.

Du Mansfeny.

LE *Mansfeny*, est aussi une espece de petite Aigle, qui vit aussi de Proye, mais il n'a pas tant de cœur, que celle dont nous venons de parler, car il ne fait la guerre qu'aus Ramiers, aus Tourtes, aus poulets, & aus autres petis Oiseaus, qui ne lui peuvent resister.

Il y a encore dans ces Iles une infinité d'autres Oiſeaus de toutes ſortes d'éſpeces, & dont la plûpart n'ont point de noms.

ARTICLE XVII.

Du Colibry.

POur couronner dignément l'Hiſtoire des Oiſeaus de nos Antilles, nous finirons par l'admirable *Colibry*, admirable pour ſa beauté, pour ſa petiteſſe, pour ſa bonne odeur, & pour ſa faſſon de vivre. Car étant le plus petit de tous les Oiſeaus qui ſe voient, il verifie glorieuſement le dire de Pline, que *Natura nuſquam magis quàm in minimis tota eſt.* Il ſe trouve de ces Oiſeaus, dont le corps eſt ſi petit, qu'ils ne ſont guéres plus gros qu'un Hanneton. Il y en a, qui ont le plumage ſi beau, que le col les aîles & le dos repreſentent la diverſité de l'arc-en-ciel, que les Anciens ont appellé *Iris*, & fille de l'admiration. L'on en voit encore, qui ont ſous le col un rouge ſi vif, que de loin, on croiroit que ce ſeroit une eſcarboucle. Le ventre & le deſſous des aîles eſt d'un jaune doré; les cuiſſes d'un vert d'Emeraude; les pieds & le bec noirs comme ébene polie; & les deus petis yeus, ſont deus diamans enchaſſez en une ovale de couleur d'acier bruny. La teſte eſt d'un vert naiſſant qui lui donne tant d'éclat qu'elle paroit comme d'orée. Le maſle, eſt enrichy d'une petite Hupe en forme d'aigrette, qui eſt compoſée de toutes les differentes couleurs, qui emaillent ce petit corps, le miracle entre les Oiſeaus, & l'une des plus rares productions de la nature. Il abaiſſe & leve quand il lui plait cette petite creſte de plumes, dont l'Auteur de la nature l'a ſi richement couronné. Tout ſon plumage eſt auſſi plus beau, & plus éclatant, que celuy de la femelle.

Que ſi cet Oiſeau eſt merveilleus en ſa taille, & en ſon plumage; il n'eſt pas moins digne d'admiration en l'activité de ſon vol, qui eſt ſi vite & ſi precipité, qu'à proportion, les plus gros Oiſeaus, ne fendent point l'air avec tant de force, & ne font pas un bruit ſi reſonnant, que celuy qu'excite cet aimable

ble petit Colibry, par le battement de ses aîles; Car on diroit que ce soit un petit tourbillon émeu en l'air, & qui siffle aus oreilles. Et parce qu'il se plait à voler prés de ceus qui passent, il surprend quelquéfois si inopinément, que bien souvent il donne une subite, & innocente frayeur, à ceus qui l'entendent plûtost qu'ils ne le voient.

Il ne vit que de rosée, laquelle il succe sur les fleurs des arbres avec sa langue, qui est beaucoup plus longue que le bec, & qui est creuse comme un petit chalumeau, de la grosseur d'une menuë aiguille. On ne le voit que fort rarement sur terre, ni même perché sur les arbres: mais suspendu en l'air aupres de l'arbre, où il prend sa nourriture. Il se soutient ainsi par un dous battement d'ailes, & en même tems il tire la rosée, qui se conserve le plus long-tems, au fond des fleurs à demy épanoüies. C'est en cette posture, qu'il y à du plaisir à le considerer. Car épanoüissant sa petite hupe, on diroit qu'il ait sur la teste, une couronne de rubis & de toutes sortes de pierres precieuses. Et le Soleil rehaussant toutes les riches enluminures de son plumage, il jette un éclat si brillant, qu'on le pourroit prendre, pour une rose de pierrerie animée & volante en l'air. Aus lieus où il y à plusieurs Cottonniers, on voit ordinairement quantité de Colibris.

Bien que son plumage perde beaucoup de sa grace quand il est mort, si est ce qu'il est encore si beau, que l'on a veu des Dames en porter par curiosité pour pendans d'oreilles. Ce que plusieurs ont trouvé leur estre mieus seant, que tous les autres.

Ce merveilleus Oiseau, n'a pas seulement la couleur extraordinairement agreable: mais il y en a d'une sorte, qui apres avoir recreé la veuë, rejouït encore & contente l'odorat par sa soüeve odeur, qui est aussi douce, que celle de l'ambre & du musc les plus fins.

Il bâtit le plus souvent son nid, sous une petite branche de quelque Oranger ou Cottonnier, & comme il est proportioné à la petitesse de son corps, il le cache si bien parmy les feüilles, & le met si industrieusement à l'abry des injures de l'air, qu'il est présque imperceptible. Il est aussi, si bon architecte, que pour n'estre point exposé aus vens du levant & du Nord,

qui soufflent d'ordinaire en ces païs-la, il le place au midy. Il le compose au dehors de petis filets d'une Plante que l'on nomme *Pite*, & dont nos Indiens font leurs cordes. Ces petis filamens, sont deliez comme des cheveus, mais beaucoup plus forts. Il les lie & les entortille avec son bec si serrément, à l'entour de la petite branche fourchuë, qu'il a choisie pour y perpetuer son espece: que ce nid étant ainsi parmy les feüilles, & suspendu sous la branche, se trouve comme nous avons dit & hors de la veuë, & hors de tout peril. L'ayant rendu solide & remparé au dehors par ces filamens, & par quelques brins décorces & de menuës herbes, entrelacez les uns dans les autres avec un merveilleus artifice, il le pare au dedans du plus fin cotton, & d'un duvet de petites plumes, plus molles que la soye la plus deliée. La femelle, ne fait communément que deus œufs, qui sont en ovale, & de la grosseur d'un pois, ou si vous voulés d'une perle de conte.

Nôtre brave voiageur, ne se taira pas sur cette matiere, elle est trop digne de ses observations curieuses. Voicy donc ce qu'il en écrit entr'autres choses à son amy, en ses relations „familieres. On trouve par fois des nids de *Colibry*, sous „les branches de quelques unes de ces plantes de tabac, qu'on „laisse croître aussi haut qu'elles peuvent, pour en avoir la „graine. Je me souviens, qu'un de nos Negres m'en montra „un, qui étoit ainsi fort proprément attaché sous une de ces „branches. Même comme j'étois à Saint Christofle, à la „pointe des Palmistes, un Anglois m'en fit voir un autre, qui „tenoit à l'un des roseaus, qui soutenoit la couverture de sa „case à Tabac, comme ont parle aus Iles. J'ay veu aussi un „de ces nids avec les œufs, qui étoit encore attaché à la „branche, qui avoit esté coupée pour l'ornement du cabi„net d'un curieus, lequel avoit de plus encore le masle & la „femelle secs, & conservez en leur entier. Et c'est là où je „consideray attentivement & le nid & l'oiseau. Et aprés „avoir admiré l'œuvre de Dieu en cette petite creature, je „dis étant tout ravy à la veuë de ce nid, qui étoit de la gros„seur d'une nois,

„ *Que la matiere ou la figure*
„ *Se fasse icy considerer*
„ *Rien ne se doit accomparer*
„ *A cette exquise Architecture*
„ *Vne solide dureté*
„ *S'y mesle avec la beauté*
„ *Par un singulier artifice:*
„ *Car un bec est tout l'instrument*
„ *Qui donne à ce rare edifice,*
„ *Son plus precieus ornement.*

Au reste, il se voit de ces Oiseaus presque en toutes les Antilles, mais selon la diversité des Iles ils different & de grosseur & de plumage. Les plus beaus, & les plus petis de tous, se trouvent en l'Ile *d'Aruba*, qui releve de la Colonie Hollandoise, qui est à *Coraçao*.

On pourroit peutestre desirer icy, que nous parlassions du chant de cet Oiseau, & qu'aprés avoir ravy la veuë, & satisfait merveilleusement l'odorat, il contentast encore l'ouïe par l'harmonie de son chant. Quelques uns disent qu'en effet il y en a d'une espece, qui chante en quelque saison de l'année. Mais il y a grande apparence, que ce qu'on appelle le chant du Colibry, n'est autre chose, qu'un petit cry semblable à celuy de la Cygale, qui est toujours d'un même ton. Mais quand il ne chanteroit pas, il possede sans cela, assez d'autres rares avantages de la nature, pour tenir rang entre les plus beaus, & les plus excellens Oiseaus.

Ceus qui ont demeuré au Bresil, nous rapportent constanment, qu'il y a un petit Oiseau nommé *Gonambuch*, d'un blanc luisant, qui n'a pas le corps plus gros qu'un Frelon, & qui ne doit rien au Rossignol, pour le regard du chant clair & net. Peutestre que c'est une espéce de *Colibry*, comme quelques uns le posent. Mais toujours n'est il pas comparable, ni en beauté de plumage, ni en odeur, & autres ravissantes qualitez, à celuy que nous venons de décrire.

Ceus lá ont mieus rencontré, qui ont dit que ce chef d'œuvre de nature, est une espéce de ces petis Oiseaus que quelques Indiens appellent *Guaraciaba*, ou *Guacariga*, c'est à dire *Rayon du Soleil*, & *Guaracigaba*, c'est â dire *Cheveu du Soleil*. Les Espagnols les nommeut *Tomineios*, par ce que quand on en met un avec son nid dans un trébuchet à peser l'or, il ne pese ordinairement, que deus de ces petis poids, que les mêmes Espagnols appellent, *Tominos*, c'est à dire vint-quatre grains.

Quelques uns ont mis en avant, qu'une partie de ces admirables *Colibris*, sont premierement des Mouches, qui puis aprés se transforment en Oiseaus. D'autres ont écrit, que les Antillois appelloient ces Oiseaus des Rénez, parce qu'ils dorment la moitie de l'année comme les L'oirs, & qu'ils se reveillent au Printems, renaissant comme de nouveau, avec cette agreable saison. Même il y en à qui disent, que lors que les fleurs viennent à tomber, ils poussent leur petit bec dans le tronc des arbres, & y demeurent fichez immobiles & comme morts durant six mois, jusques à ce que la terre vienne à à estre couverte, d'un nouveau tapis de fleurs. Mais nous n'avons garde de mesler tous ces contes, à la veritable Histoire de nôtre *Colibry*, & nous ne les faisons que toucher du doigt en passant.

Nous fermerons ce Chapitre, par une chose bien digne d'étre remarquée, & qui ne se voit point ailleurs, si ce n'est peutestre en la Guinée comme l'Inscot le rapporte. C'est le merveilleus instinct, que Dieu a donné à tous les petis Oiseaus de l'Amerique, pour conserver leur espece. En ce qu'y ayant parmy les bois une sorte de grandes couleuvres vertes & menuës, qui rampent sur les Arbres, & qui pourroient s'entortillant de branche en branche, aller manger les œufs des Oiseaus, dont elles sont fort avides: Pour empescher ces larronesses d'atteindre à leurs nids, tous les petis Oiseaus, qui n'ont pas le bec assez fort, pour se defendre contre leurs ennemis, font leurs nids au bout fourchu de certains filamens, qui comme le lierre croissent à terre, s'élevent à la faveur des Arbres, & s'étant poussez jusqu'à leur sommet, ne pouvant aller plus outre, retombent en bas, quelquesfois deus ou trois brasses,

au dessous des branches. C'est donc au bout de ces ligamens nommés *Lienes* par nos François, que les Oiseaus attachent fortement leurs nids, avec une telle industrie, que lors qu'on les rencontre dans les bois, comme il y en a grand nombre, on ne peut assez admirer, ni la matiere, ni l'ouvrage de ces petis edifices branlans. Pour ce qui est des Perroquets, & des autres Oiseaus qui sont plus forts, ils font leur nids dans les creus des arbres, ou sur les branches, comme ceus de par deçà : Car ils peuvent rechasser avec le bec & les ongles, les Couleuvres qui leur font la guerre.

On trouvera en la page suivante, les figures des Oiseaus les plus rares & les plus considerables que nous venons de décrire : mais il faut confesser que le burin, ni même les pinceaus les plus delicas, ne leur s'auroient donner la grace, les traits, ni toutes les vives couleurs, dont ils sont naturellement parez.




Le flammant.
L'Aigle Dorinoque
Colibry
Grand Gosier
Poule Pintade.

CHAPITRE SEIZIÉME.

Des Poissons de la Mer, & des Rivieres des Antilles.

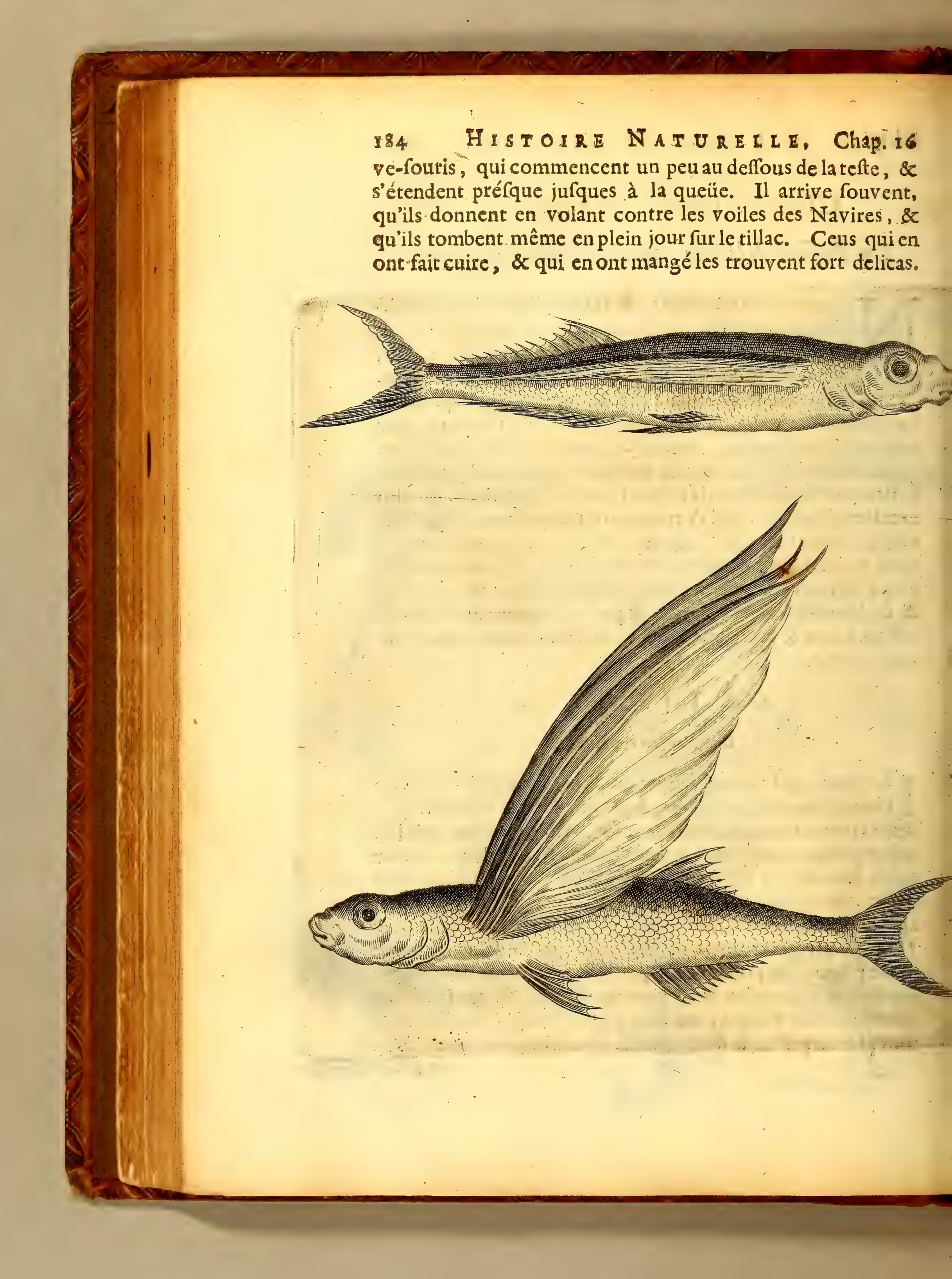
NOus ne pretendons pas, de traitter l'Histoire des Poissons des Antilles, avec toute l'exactitude, que cette ample & feconde matiere le pourroit desirer: mais, puis qu'apres avoir consideré jusques icy, toutes les plus precieuses richesses, dont Dieu a fort avantageusement pourveu les terres de ces heureuses contrées, l'ordre requiert, que nous parlions à present, des productions de la Mer qui les entoure, & des Rivieres qui les arrosent: nous nous proposons seulement de décrire briévement dans ce Chapitre, les plus excellens Poissons, qui s'y trouvent en abondance, & qui servent à la nourriture de l'homme, afin que cette consideration nous porte à reconnoître, que sa tres-sage Providence a déployé ses merveilles sur les profondes eaus, avec autant déclat & de liberalité que sur le sec, & par consequent qu'il est juste que les Cieus & la terre le loüent, la Mer & tout ce qui se remuë en elle.

ARTICLE I.

Des Poissons volans.

IL y en a, qui tiennent pour un conte fait a plaisir, ce que l'on dit des *Poissons volans*, bien que les relations de plusieurs fameus voiageurs en fassent foy. Mais, quelque opinion qu'en puissent avoir ceus qui ne veulent rien croire, que ce qu'ils ont veu, c'est une verité tres-constante, qu'en navigeant, dés qu'on a passé les Canaries, jusques à ce que l'on approche des Iles de l'Amerique, on voit sortir souvent de la Mer, de grosses trouppes de Poissons, qui volent la hauteur d'une pique, & pres de cent pas loin, mais pas davantage: par ce que leurs ailes se séchent au Soleil. Ils sont présque semblables aus Harans, mais ils ont la teste plus ronde, & ils sont plus larges sur le dos. Ils ont les ailes comme une Chauve-sou-

ve-fouris, qui commencent un peu au deffous de la tefte, & s'étendent préfque jufques à la queüe. Il arrive fouvent, qu'ils donnent en volant contre les voiles des Navires, & qu'ils tombent même en plein jour fur le tillac. Ceus qui en ont fait cuire, & qui en ont mangé les trouvent fort delicas.



Ce qui les oblige à quitter la mer, qui est leur élement le plus ordinaire, est qu'ils sont poursuivis de plusieurs grands Poissons, qui en font curée. Et pour esquiver leur rencontre, ils prennent une fausse route, faisant un bond en l'air, & changeant leur n'ageoires en ailes, pour eviter le danger, mais, ils trouvent des ennemis en l'air, aussi bien que dans les eaus. Car il y a de certains Oiseaus marins, qui ne vivent que de proye, lesquels leur font aussi une cruelle guerre, & les prennent en volant; comme nous l'avons déja dit au Chapitre precedent.

Il ne sera peutestre pas desagreable à ceus, qui liront l'Histoire de ces Poissons ailés du nouveau monde, de nous y voir ajoûter pour enrichissement, les paroles de ce grand Poëte, qui dans son Idyle Heroique, nous témoigne qu'avec plaisir il a

veu mille fois sous les cercles brulans
Tomber comme des Cieux de vrais poissons volans:
Qui courus dans les flots par des monstres avides,
Et mettant leur refuge en leurs ailes timides
Au sein du pin vogueur pleuvoient de tous cotez,
Et joncohient le tillac de leurs corps argentez.

ARTICLE II.

Des Perroquets de Mer.

IL y a aussi en ces quartiers là des Poissons, qui ont l'écaille comme la Carpe, mais de couleur verte comme la plume d'un Perroquet: d'ou vient aussi que nos François les nomment *Perroquets de Mer.* Il ont les yeus beaus & fort étincelans, les prunelles claires comme du Cristal, qui sont entourées d'un cercle argenté, qui est enfermé dans un autre, qui est d'un vert d'émeraude comme les écailles de leur dos, car celles de dessous le ventre, sont d'un vert jaunâtre. Ils n'ont point de dents, mais, ils ont les machoires d'enhaut & d'enbas d'un os solide, qui est extremément fort, de même couleur que leur écailles, & divisé par petis compartimens beaus à voir. Ils vivent de Poissons à Coquille, & en cet avec ces du-

res machoires, qu'ils brisent comme entre deus meules, les Huitres les Moules, & les autres coquillages, afin de se repaître de leur chair. Ils sont excellens à manger, & si gros, qu'il s'en voit qui pesent plus de vint livres.

ARTICLE III.

De la Dorade.

LA *Dorade*, que quelques uns nomment *Brame de Mer*, y est encore commune. Elle a ce nom de Dorade, parce que dans l'eau sa teste paroit d'un vert doré, & tout le reste de son corps jaune comme or, & azuré comme le ciel serain. Elle se plait à suivre les Navires, mais elle nage d'une telle vitesse, qu'il faut estre bien adroit, pour la pouvoir atteindre avec la gaffe ou foine, qui sont des instrumens, avec lesquels les Matelots ont de coutume de prendre les gros Poissons: aussi il s'en voit peu, qui ait une plus grande disposition naturelle à fendre les flots que celuy-ci; car il a le devant de la teste fait en pointe, le dos herissé dépines qui s'étendent jusques à la queüe qui est fourchuë, deus nageoires au defaut de la teste, & autant sous le ventre, les écailles petites, & tout le corps d'une figure plus large que grosse; Ce qui luy donne un merveilleus empire dans les eaus. Il s'en trouve, qui ont environ cinq pieds de longueur. Plusieurs estiment que leur chair qui est un peu séche, est aussi agreable au goût que celle de la Truitte où du Saulmon; pourveu qué son aridité soit corrigée, par quelque bonne sauce. Lors que les Portugais voient que ces Dorades suivent leur Navire, ils se mettent sur le beau pré, avec une ligne à la main, au bout de laquelle il y a seulement un morceau de linge blanc au haut de l'hameçon, sans autre apas.

ARTICLE IV.

De la Bonite:

IL y a un autre Poiſſon, qui ſuit ordinairement les Navires. On le nomme *Bonite*. Il eſt gros & fort charnu, & de la longueur de deus pieds ou environ. Sa peau paroit d'un vert fort obſcur, & blanche ſous le ventre. Il n'a point d'écailles ſi ce n'eſt aus deus coſtés, où il en a deus rangs de fort petites, qui ſont couchées ſur une ligne jaunâtre, qui s'étend de part & d'autre, à commencer depuis la teſte juſques à la queüe qui eſt fourchuë. Il ſe prend avec de gros hameçons, que l'on jette aus environs du Navire. Tout en avançant chemin, & ſans caller les voiles on fait cette peſche. Ce Poiſſon eſt goulu comme la Moruë, & ſe prend avec toute ſorte d'amorces, même avec les tripailles des Poiſſons, qui ont eſté eventrez. On le rencontre plus ſouvent en pleine mer, qu'es coſtes. Il eſt bon étant mangé frais; mais il eſt encore plus delicat, lors qu'il a demeuré un peu dans le ſel, & dans le poivre, avant que de le faire cuire. Pluſieurs tiennent, que ce Poiſſon eſt le même, que celuy que nous appellons *Thon*, & qui eſt commun en toutes les coſtes de la Mer Mediterranée.

ARTICLE V.

De l'Eguile de Mer.

L'*Eguille*, eſt un Poiſſon ſans écailles, qui croiſt de la longueur de quatre pieds ou environ. Il a la teſte en pointe, longue d'un bon pied, les yeus gros & luiſans qui ſont bordez de rouge. La peau de ſon dos eſt rayée de lignes de bleü & de vert, & celle de deſſous ſon ventre, eſt d'un blanc meſlé de rouge. Il a huit Nageoires, qui tirent ſur le jaune, & une queüe fort pointuë, qui a peuteſtre donné l'occaſion de luy donner le nom qu'il porte, de même que la figure

de sa teste, a convié les Hollandois de l'appeller, *Tabac-Pype*, c'est adire *Pipe à Tabac*.

ARTICLE VI.

De plusieurs autres Poissons de la Mer & des Rivieres.

LEs Côtes de ces Iles ont aussi des *Carangues* des *Mulets* qui entrent quelquefois en l'eau douce, & se peschent dans les Rivieres, *des Poissons de roche* qui sont rouges, & de diverses autres couleurs, & se prennent aupres des Rochers; *Des Negres ou diables de Mer*, qui sont de gros Poissons qui ont l'écaille noire, mais qui ont la chair blanche & bonne au possible, & une infinité d'autres Poissons, qui sont pour la pluspart differens de ceus qui se voient en Europe, & qui n'ont encore point de noms parmy nous.

Pour ce qui est des Rivieres; elles fournissent une grande abondance de bons Poissons aus Habitans des Antilles, & s'il est permis de comparer les petites choses aus grandes, elles ne cedent point à proportion de leur etenduë en fecondité, à la Mer. Il est vray qu'elles ne produisent point de Brochets, de Carpes, ni de semblables Poissons, qui sont communs en ces quartiers-cy: mais il y en a grande quantité d'autres, qui ne sont connus que des Indiens, & dont quelques uns approchent de la figure des nôtres.

CHA-


Perroquet de mer
Poiſſon de Roche
Bonite
Dorade
Autre poiſſon de roche

CHAPITRE DIXSEPTIÉME.

Des Monstres Marins qui se trouvent en ces quartiers.

CEus qui ont décry l'Histoire des Poissons, ont mis au rang des Baleines, tous ceus qui sont d'une grosseur extraordinaire, de même, qu'ils ont compris sous le Titre des Monstres, tous ceus là qui ont une figure hideuse, ou qui vivans de proye font des ravages dans les eaus, comme les Lions, les Ours, les Tigres, & les autres bestes farouches en font sur la terre. Nous devons parler dans ce Chapitre des uns & des autres, c'est à dire de tous ceus qui sont d'une grosseur prodigieuse, ou qui sont effroyables pour leur forme hideuse à voir, & redoutables à cause de leurs défences. Et ainsi, nous descendrons pour un peu de tems, dans les abysmes de cette grande & spacieuse Mer, où comme dit le Saint Roy qui a composé les Sacrez Cantiques d'Israël, il y a des Reptiles sans nombre, de petites bestes avec des grandes, & apres y avoir contemplé les œuvres du Seigneur, nous en remonterons incontinent, pour celebrer sa benignité & ses merveilles envers les fils des hommes.

ARTICLE I.

De l'Espadon.

ENtre les Monstres Marins, on remarque particulierement celuy que nos François nomment *Espadon*, à cause qu'il a au bout de sa machoire d'enhaut une defense de la largeur d'un grand Coutelas, qui a des dens dures & pointuës des deus costés. Il y a de ces Poissons, qui ont ces defenses longues de cinq pieds, larges de six pouces par le bas, & munies de vintset dens blanches & solides en chaque rang, & le corps gros à proportion. Ils ont tous la teste plate & hideuse, de la figure d'un cœur, ils ont prés des yeus deus souspiraus, par où ils rejettent l'eau qu'ils ont avallée. Ils n'ont point d'écail-

d'écailles, mais ils ſont couverts d'une peau griſe ſur le dos, & blanche ſous le ventre, qui eſt raboteuſe comme une lime. Ils ont ſét nageoires, deus à chaque coſté, deus autres ſur le dos, & puis celle qui leur ſert de queüe. Quelques uns les appellent *Poiſſons à Scie*, ou *Empereurs*, à cauſe qu'ils font la guerre à la Baleine, & bien ſouvent la bleſſent à mort.

ARTICLE II.

Des Marſoüins.

LEs *Morſoüins*, ſont des *Pourceaus de Mer*, qui vont en grande troupe, & ſe jouent ſur la Mer, faiſant des bonds, & ſuivant tous une même route. Ils s'approchent volontiers aſſez prés des Navires; Et ceus qui ſont adroits à les harponner, en accrochent ſouvent. La chair en eſt aſſez noirâtre. Les plus gros, n'ont qu'un pouce ou deus de lard. Ils ont le muſeau pointu, la queüe fort large, la peau griſâtre, & un trou ſur la teſte, par où ils reſpirent & jettent l'eau. Ils ronflent préſque comme les Porceaus de terre. Ils ont le ſang chaud, & les Inteſtins ſemblables à ceus du Pourceau, & ſont preſque de même goût: mais leur chair eſt de difficile digeſtion.

Il y a une autre eſpece de *Marſoüins*, qui ont le groin rond & mouſſu comme une boule. Et à cauſe de la reſſemblance de leur teſte avec le Froc des Moines. Quelques uns les appellent, *Teſtes de Moine*, & *Moines de Mer.*

ARTICLE III.

Du Requiem.

LE *Requiem*, eſt une eſpece de *Chien* ou de *Loup de Mer*, le plus goulu de tous les Poiſſons, & le plus avide de chair humaine. Il eſt extremément à craindre, quand on ſe baigne. Il ne vit que de proye, & il ſuit ſouvent les Navires, pour ſe repaitre des immondices que l'on jette en Mer. Ces monſtres paroiſſent de couleur jaune dans l'eau. Il y en a qui

sont d'une grandeur & d'une grosseur deméſurée, & qui sont capables, de couper tout net un homme en deus. Leur peau est rude, & l'on en fait des limes douces, propres à polir le bois. Ils ont la teste plate, & n'ont pas l'ouverture de leur gueule tout au-devant de leur museau, mais dessous. Ce qui fait, que pour prendre leur proye, il faut qu'ils se retournent le ventre presque en haut. Ils ont les dents trenchantes fort aiguës & fort larges, qui sont dentelées tout autour, comme les dents d'une scie. Il y en a tels, qui en ont trois & quatre rangs en chaque machoire. Ces dents sont cachées dans les gencives; mais ils ne les font que trop paroitre quand ils veulent.

Ces cruels *Dogues Marins*, sont le plus souvent escortez de deus ou trois petis Poissons, & quelquéfois d'avantage qui le precedent avec une telle vitesse & un mouvement si mesuré, qu'ils s'avancent & s'arrestent plus ou moins, selon qu'ils apperçoivent que les Requiéms s'avancent ou s'arrestent. Quelques uns les nomment *Rambos*, & *Pelgrimes*. Mais nos Matelots les appellent les *Pilotes du Requiem*, par ce qu'il semble que ces petis Poissons le conduisent. Ils n'ont qu'un bon pied ou environ de longueur, & ils sont gros à proportion. Mais au reste, ils ont l'écaille parsemée de tant de belles & vives couleurs, que l'on diroit, qu'ils soient entourez de chaines de perles, de corail, d'émeraude, & d'autres pierreries. On ne s'auroit se lasser de les considerer en l'eau.

C'est ainsi que la Baleine ne marche jamais, qu'elle n'aît devant elle un petit Poisson, semblable au Goujon de Mer, qui s'appelle pour cela la Guide. La Baleine le suit, se laissant mener & tourner aussi facilement, que le timon fait tourner le Navire, & en recompense aussi, au lieu que toute autre chose, qui entre dans l'horrible Cäos de la gueule de ce Monstre, est incontinent perdu & englouty, ce petit Poisson s'y retire en toute seureté, & y dort. Et pendant son sommeil la Baleine ne bouge, mais aussitost qu'il sort elle se met à le suivre sans cesse. Et si de fortune elle s'écarte de luy, elle va errant ça & la, se froissant souvent contre les rochers, comme un vaisseau qui n'a point de gouvernail. Ce que Plutarque témoigne qu'il a veu en l'Ile d'Anticyre. Il y a une pareille societé, entre le petit Oiseau qu'on nommé le Roytelet

&

& le Crododyle. Et cette Coquille qu'on appelle la Nacre, vit ainsi aussi avec le Pinnothere, qui est un petit animal de la sorte d'un Cancre. C'est ce que recite Michel de Montagne, au second Livre de ses Essais, Chapitre 12.

Au reste la chair du Requiem n'est point bonne, & l'on n'en mange qu'en necessité. On tient toutéfois que quand ils sont jeunes, ils ne sont pas mauvais. Les curieus, recüeillent soigneusement la Cervelle qui se trouve dans la teste des vieus, & apres l'avoir fait s'écher, ils la conservent, & ils disent qu'elle est tres-utile à ceus, qui sont travaillez de la pierre, ou de la gravelle.

Quelques Nations, appellent ce Monstre *Tiburon* & *Tuberon*. Mais les François & les Portugais luy donnent ordinairement ce nom de *Requiem*, c'est à dire *Repos*, peutestre par ce qu'il à accoutumé de paroître, lors que le tems est serain & tranquille, comme font aussi les Tortuës : ou plûtot, par ce qu'il envoye promtément au repos, ceus qu'il peut attraper ; qui est l'opinion la plus commune entre nos gens, qui l'appellent de ce nom. Son foye étant boüilly, rend une grande quantité d'huyle, qui est tres-propre pour entretenir les lampes, & sa peau, est utile aus Menuysiers, pour polir leur ouvrage.

ARTICLE IV.

De la Remore.

OUtre ces *Pilotes*, dont nous avons parlé : les *Requiems*, sont bien souvent accompagnez d'une autre sorte de Petis Poissons, que les Hollandois appellent *Suyger*, par ce qu'ils s'attachent sous le ventre des Requiems, comme s'ils les vouloient succer. Nos François tiennent, que c'est une espece de *Remore*, & ils leur ont donné ce nom, à cause qu'ils se collent contre les Navires, comme s'ils vouloient arréter leur cours. Ils croissent environ de deus pieds de long, & d'une grosseur proportionée. Ils n'ont point d'écailles, mais ils sont couverts par tout, d'une peau cendrée, qui est gluante comme celles des Anguilles. Ils ont la Machoire

de dessus, un peu plus courte que celle de dessous, au lieu de dens, ils ont de petites eminences, qui sont assez fortes pour briser ce qu'ils veulent avaller. Leurs yeus sont fort petis, de couleur jaune. Ils ont des Nageoires & des Empennures, comme les autres Poissons de Mer, mais ce qu'ils ont de particulier, est, qu'ils ont la teste relevée d'une certaine piece faite en ovale, qui leur sert de couronne. Elle est platte, & rayée par dessus de plusieurs lignes, qui la rendent herissée; C'est aussi par cet endroit, que ces Poissons s'attachent si fermement aus Navires & aus Requiems, qu'il faut souvent les tuer, avant que de les pouvoir separer. On en mange, mais c'est au defaut d'autres Poissons, qui sont plus delicas.

ARTICLE V.

Du Lamantin.

ENtre les Monstres Marins, qui sont bons à manger, & que l'on reserve en provision, comme on fait en Europe le Saumon & la Moruë, on fait sur tout état aus Iles du *Lamantin* selon nos François, ou *Namantin* & *Manaty* selon les Espagnols. C'est un Monstre, qui croist avec l'âge d'une grandeur si étrange, qu'on en a veu qui avoient environ dix-huit pieds de long, & sét de grosseur au milieu du corps. Sa teste a quelque ressemblance à celle d'une Vache, d'où vient que quelques uns l'appellent *Vache de Mer*. Il a de petis yeus, & la peau épaisse de couleur brune, ridée en quelques endroits & parsemée de quelques petis poils. Estant seiche, elle s'endurcit de telle sorte, qu'elle peut servir de rondache impenetrable aus fléches des Indiens. Aussi, quelques Sauvages s'en servent pour parer les traits de leurs ennemis, lors qu'ils vont au combat. Il n'a point de Nageoires, mais en leur place, il a sous le ventre deus petis pieds, qui ont chacun quatre doits fort foibles, pour pouvoir supporter le fais d'un corps si lourd & si pesant : Et il n'est pourveu d'aucune autre defense. Ce Poisson vit d'herbe, qui croist auprés des Roches, & sur les basses qui ne sont couvertes que d'une brasse ou environ, d'eau de Mer. Les femelles mettent leur fruit hors,

hors, à la fasson des Vaches, & ont deus tétines avec lésquelles elles allaitent leurs petis. Elles en font deus à chaque portée, qui ne les abandonnent point, jusques à ce qu'ils n'ayent plus besoin de l'ait, & qu'ils puissent brouter l'herbe comme leurs meres.

Entre tous les Poissons, il n'y en a aucun qui ait tant de bonne chair, que le *Lamantin.* Car il n'en faut souvent que deus ou trois, pour faire la charge d'un grand Canot, & cette chair est semblable à celle d'un animal terrestre, courte, vermeille, appetissante, & entre-meslée de graisse, qui étant fonduë ne se rancit jamais. Lors qu'elle a esté deus ou trois jours dans le sel, elle est meilleure pour la santé, que quand on la mange toute fraiche. On trouve plus souvent ces Poissons, à l'embouchure des Rivieres d'eau douce, qu'en pleine Mer. Les curieus, font grand état de certaines pierres qu'on trouve en leur teste, à cause qu'elles ont la vertu à ce qu'ils disent, estant reduites en poudre, de purger les reins de gravelle, & de briser même la pierre qui y seroit formée. Mais, à cause que ce remede est violent, on ne conseille à personne d'en user, sans l'avis d'un sage & bien experimenté Medecin.

ARTICLE VI.

Des Baleines & autres Monstres de Mer.

CEus qui voyagent en ces Iles, apperçoivent quelquefois sur leur route des *Baleines* qui jettent l'eau par leur évent de la hauteur d'une pique, & qui ne montrent pour l'ordinaire qu'un peu du dos, qui paroit comme une Roche hors de l'eau.

Les Navires, sont aussi par fois escortez assez long tems, par des Monstres qui sont de la longueur, & de la grosseur d'une Chaloupe, & qui semblent prendre plaisir à se montrer. Les Matelots les nomment *Morhous* ou *Souffleurs*, par ce que de tems en tems, ces prodigieus Poissons mettent une partie de leur teste hors de l'eau, pour reprendre haleine. Et alors ils soufflent, & font écarter l'eau de devant leurs museaus pointus. Quelques uns disent, que c'est une espece de gros Marsoüins.

ARTICLE VII.

Des Diables de Mer.

AUs costes de ces Iles, il tombe quelquefois sous la Varre des Pescheurs un Monstre, que l'on met entre les especes de *Diables de Mer*, à cause de sa figure hideuse. Il est long d'environ quatre pieds, & gros à proportion. Il porte une bosse sur le dos, couverte d'aiguillons pareils à ceus d'un Herisson. Sa peau est dure, inegale, & raboteuse comme celle du Chien de Mer, & de couleur noire. Il a la teste platte, & relevée par dessus de plusieurs petites bosses, entre lesquelles on voit deus petis yeus fort noirs. Sa gueule qui est demesurément fenduë, est armée de plusieurs dens extremément perçantes, dont il y en a deus qui sont crochuës & annelées, comme celles d'un sanglier. Il a quatre nageoires & une queüe assez large, qui est fourchuë par le bout. Mais ce qui luy à fait donner le nom de *Diable de Mer*, est, qu'au dessus des yeus, il a deus petites cornes noires asses pointuës, qui se recoquillent sur son dos comme celles des Beliers. Outre que ce Monstre est laid au possible, sa chair qui est mollasse & filasseuse, est un vray poison, car elle cause des vomissemens étranges, & des defaillances, qui feroient suivies de la mort, s'y elles n'étoient prontement arrétées par une prise de bon Teriac, ou de quelque autre contrepoison. Ce dangereus animal, n'est recherché que des curieus, qui sont bien aises d'en avoir la d'épouïlle dans leurs cabinets. Ainsi ce *Diable*, qui n'a porté jamais d'utilité aus hommes pendant sa vie, repaist au moins leurs yeus aprés sa mort.

Il y a encore une autre sorte de *Diables de Mer*, qui ne sont pas moins hideus que les precedents, encore qu'il soient d'une autre figure. Les plus grands de cette espece n'ont qu'un pied ou environ dépuis la teste jusques à la queüe. Ils ont presque autant de largeur, mais quand ils veulent, ils s'enflent d'une telle sorte, qu'ils paroissent ronds comme une boule. Leur gueule qui est assés fenduë, est armée de plusieurs petites dens extremément pointuës, & au lieu de langue ils n'ont qu'un petit

os,

os, qui eſt dur au poſſible. Leurs yeus ſont fort étincelans, & ſi petis & enfoncez en la teſte, qu'on a peine de diſcerner la prunelle. Ils ont entre les yeus une petite corne, qui rebrouſſe en arriere, & au devant d'icelle un filet un peu plus grand, qui eſt terminé par un petit bouton. Outre leur queüe, qui eſt comme le bout d'une rame, ils ont deus empennures, l'une qui eſt ſur le dos, laquelle ils portent droite & relevée, & l'autre ſous le ventre. Ils ont auſſi deus nageoires, qui répondent de chaque coſté du milieu du ventre, & qui ſont terminées en forme de petites pattes, qui ont chacune huit doits, qui ſont munis d'ongles aſſez piquans. Leur peau eſt rude & heriſſée par tout, comme celle du Requiem, horſmis ſous le ventre. Elle eſt d'un rouge obſcur, & marquetée de taches noires, qui font comme des ondes. Leur chair, n'eſt point bonne à manger. On les peut écorcher aiſément, & apres avoir remply la peau de cotton, ou de feüilles s'éches, on luy donne place entre les raretez des cabinets; Mais elle perd beaucoup de ſon luſtre, lors que le Poiſſon eſt mort.

ARTICLE VIII.

De la Becune.

ENtre les Monſtres goulus & avides de chair humaine, qui ſe trouvent aux coſtes de ces Iles, *la Becune* eſt l'un des plus redoutables. C'eſt un Poiſſon, qui eſt de la figure d'un Brochet, qui croiſt de ſét à huid pieds en longueur, & d'une groſſeur proportionée. Il vit de proye, & il ſe lance de furie, comme un chien carnaſſier, ſur les hommes qu'il apperçoit en l'eau. Outre qu'il emporte la piece de tout ce qu'il peut attraper, ſes dents ont tant de venin, que leur moindre morſure, devient mortelle, ſi on n'a recours au même inſtant à quelque puiſſant remede, pour rabattre & divertir la force de ce poiſon.

ARTICLE IX.

De la Beccasse de Mer.

IL y a encore une autre sorte de *Becunes* que nos François ont nommée *Beccasse de Mer*, à cause de la figure de son bec, qui est presque pareil à celuy d'une Beccasse, excepté, que la partie d'enhaut, est plus longue de beaucoup, que celle d'enbas, & que ce Poisson, remuë l'une & l'autre machoire, avec une égale facilité. On en voit de si gros & de si longs, qu'on peut mesurer 4 bons pieds entre queuë & teste, & 12 pouces en la largeur de chaque costé, qui répond aus ouïes. Sa teste a présque la forme de celle d'un Pourceau, mais elle est éclairée de deus gros yeux, qui sont extremément luysans. Il a la queuë divisée en deus, & des nageoires aus costes & au dessous du ventre, & une empennure haute & relevée par degrez, comme une créste, qui commence au sommet de la teste, & s'étend tout le long du dos, jusques prés de la queuë. Outre le bec long & solide qui le fait remarquer entre tous les Poissons, il a encore deus especes de cornes dures, noires, & longues d'un pied & demy, qui pendent au dessous de son gosier, & qui luy sont particulieres, il les peut cacher aisément dans une enfonçure qui est sous son ventre, & qui leur sert de gaine. Il n'a point décailles: mais il est couvert d'une peau rude, qui est noirâtre sur le dos, grise aus costez, & blanche sous le ventre. On en peut manger sans peril, encore que sa chair ne soit pas si delicate, que celle de plusieurs autres Poissons.

ARTICLE X.

De l'Herisson de Mer.

L'*Herisson de Mer* qui se trouve aussi en ces côtes, porte à bon droit ce nom là. Il est rond comme une boule, & tout revétu dépines fort piquantes, qui le rendent redoutable. D'autres le nomment *Poisson armé*. Quand les pescheurs en prennent, ils les font sécher pour les envoyer aus curieus, qui les pendent par raréte en leurs cabinets.

CHA-


Espadon
Requiem
Lamantin
Becasse de mer
Becune

CHAPITRE DIXHUITIÉME.

Description particuliere d'une Licorne de Mer, qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortuë en l'an 1644. Avec un recit curieus, par forme de comparaison & de digreßion agreable, touchant plusieurs belles & rares cornes qu'on a apportées depuis peu du détroit de Davis ; & de la qualité de la terre, & des meurs des Peuples qui y habitent.

NOus ne pouvons mieus finir ce que nous avions à dire des Monstres marins, que par la description d'un Poisson si remarquable & si merveilleus, qu'il merite bien d'avoir un Chapitre particulier. C'est la *Licorne de mer*, qui se rencontre quelquefois en ces quartiers. Il s'en échoüa en l'an 1644 une prodigieuse au rivage de l'Ile de la Tortuë, voisine de l'Ile Hispaniola, ou Saint Domingue. Monsieur du Montel, en ayant une connoissance exacte comme Témoin oculaire, nous en donne cette curieuse description. Cette „ *Licorne*, dit il, poursuivoit une Carangue, qui est un „ Poisson mediocre, avec une telle impetuosité, que ne s'ap- „ percevant pas qu'elle avoit besoin de plus grande eau qu'el- „ le pour nager, elle se trouva la moitie du corps à sec, sur „ un grand banc de sable, d'où elle ne put regagner la grande „ eau, & ou les habitans de l'Ile l'assommerent. Elle avoit „ environ dixhuit pieds de long, étant de la grosseur d'une „ Barrique au fort du corps. Elle avoit six grandes nageoi- „ res, de la fasson du bout des rames de galere, dont deus „ étoient placées au defaut des ouyës, & les quatre autres à „ côté du ventre en égale distance: elles étoient d'un rouge „ vermeil. Tout le dessus de son corps, étoit couvert de „ grandes écailles de la largeur d'une piece de cinquante huit „ sols, léquelles étoient d'un bleu, qui paroissoit comme par- „ semé de paillettes d'argent. Aupres du col ses écailles „ étoient plus serrées, & de couleur brune, ce qui luy faisoit „ comme un collier. Les écailles sous le ventre étoient jau-

„ nes :

„ nes : la queuë fourchuë : la teste un peu plus grosse que „ celle d'un Cheval, & presque de la même figure ; Elle étoit „ couverte d'une peau dure & brune : & comme la Licorne de „ terre, a une corne au front, cette *Licorne* de mer, en avoit „ aussi une parfaitement belle au devant de la teste, longue de „ neuf pieds & demy. Elle étoit entierement droite, & depuis „ le front où elle prenoit sa naissance, elle alloit toujours en di- „ minuant jusques à l'autre bout, qui étoit si pointu, qu'étant „ poussée avec force, elle pouvoit perçer les matieres les „ plus solides. Le gros bout, qui tenoit avec la teste, avoit „ seize pouces de circonference, & dés-là jusques aus deus „ tiers de la longueur de cette merveilleuse corne, il étoit en „ forme d'une vis de pressoir, ou pour mieus dire, fassonné „ en ondes, comme une colomne torse, horsmis que les en- „ fonçures alloient toujours en amoindrissant, jusques à ce „ qu'elles fussent remplies & terminées par un agreable adou- „ cissement, qui finissoit deus pouces au dessus du quatriéme „ pied. Toute cette partie basse étoit encroutée d'un cuir „ cendré, qui étoit couvert par tout d'un petit poil mollet, „ & court comme du velours de couleur de feüilles morte ; „ mais au dessous, elle étoit blanche comme yvoire. Quant „ à l'autre partie qui paroissoit toute nuë, elle étoit naturel- „ lement polie, d'un noir luisant, marqueté de quelques me- „ nus filets blancs & jaunes, & d'une solidité telle, qu'à peine „ une bonne lime en pouvoit elle faire sortir quelque menuë „ poudre. Elle n'avoit point d'oreilles elevées, mais deus „ grandes ouïes comme les autres Poissons. Ses yeus étoient „ de la grosseur d'un œuf de poule. La prunelle, qui étoit „ d'un bleü celeste emaillé de jaune, étoit entourée d'un cer- „ cle vermeil, qui étoit suivy d'un autre fort clair, & luysant „ comme cristal. Sa bouche étoit assez fenduë & garnie de „ plusieurs dens, dont celles de devant étoient pointuës & tren- „ chantes au possible, & celles de derriere tant de l'une que „ de l'autre machoire, larges & relevées par petites bosses. „ Elle avoit une langue d'une longueur & épaisseur propor- „ tionée, qui étoit couverte d'une peau rude & vermeille. „ Au reste, ce Poisson prodigieus avoit encore sur sa teste, une „ espéce de couronne rehaussée par dessus le reste du cuir,

„ de deus pouces ou environ, & faite en ovale, de laquelle „ les extremités aboutissoient en pointe: Plus de trois cens „ personnes de cette Ile-là, mangerent de sa chair en abon- „ dance, & la trouverent extremement delicate. Elle étoit „ entrelardée d'une graisse blanche, & étant cuite, elle se „ levoit par écailles, comme la moruë fraiche: mais elle avoit „ un goût beaucoup plus savoureus.

„ Ceus qui avoient veu ce rare Poisson en vie, & qui luy „ avoient rompu l'échine à grans coups de leviers, disoient „ qu'il avoit fait de prodigieus efforts, pour les percer avec sa „ corne, laquelle il manioit & tournoit de toutes parts avec „ une dexterité & une vitesse incomparable, & que s'il eut „ eu asses d'eau pour se soutenir & pour nager tant soit peu, il „ les eut tous enfilez. Quand on l'eut eventré, on reconnut „ aisément qu'il se nourrissoit de proye, car on trouva en ses „ boyaus, beaucoup décailles de Poissons.

„ Les rares dépouïlles de ce merveilleus animal, & sur tout „ sa teste, & la riche corne qui y étoit attachée, ont demeuré „ pres de deus ans suspenduës au corps de garde de l'Ile, jus- „ ques à ce que Monsieur le Vasseur qui en étoit Gouver- „ neur, voulant gratifier Monsieur des Trancarts, Gentil- „ homme de Saintonge, qui l'étoit venu voir, luy fit present „ de cette corne. Mais quelque peu aprés m'étant embar- „ qué dans un vaisseau de Flessingue avec le Gentil-homme, „ qui avoit cette precieuse rareté en une longue caisse, nôtre „ vaisseau se brisa prés de l'Ile de la Fayale, qui est l'une des „ Açores. De sorte que nous fismes perte de toutes nos har- „ des & de toutes nos Marchandises. Et ce Gentil-homme re- „ gretta sur tout sa caisse. Jusques icy sont les paroles de nôtre aimable Voyageur.

On trouve en la mer du Nord, une autre espece de *Licornes*, qui sont souvent poussées par les glaces, aus costes d'Islande. Elle sont d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuse, que la plûpart des Auteurs qui en ont escri, les mettent au rang des Baleines. Elles ne sont point couvertes décailles, comme celle dont nous venons de donner la description; mais d'une peau noire & dure comme le Lamantin. Elles n'ont que deus nageoires aus costez, & une grande & large

enpen-

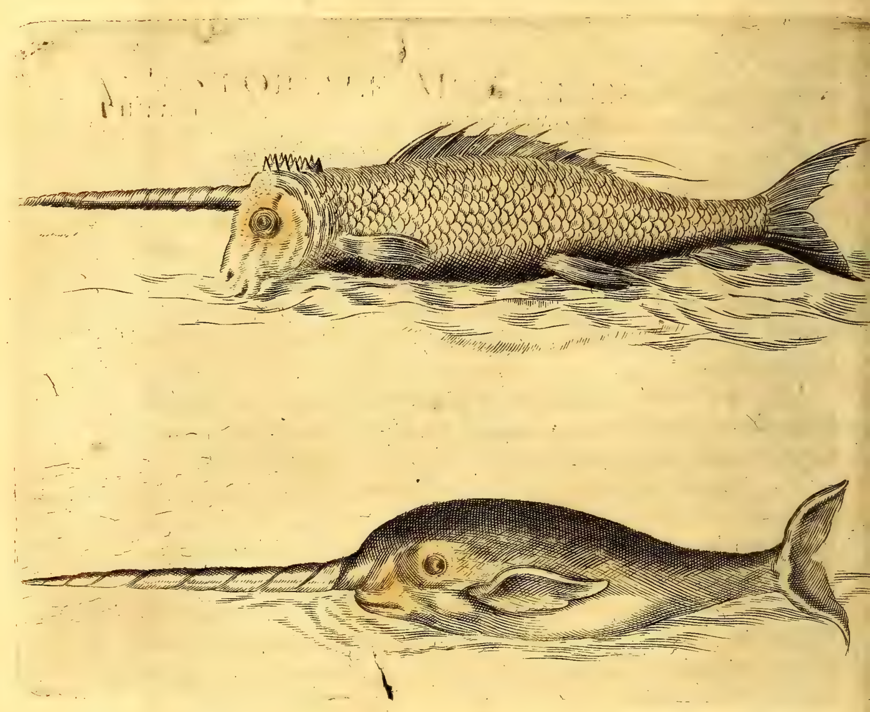
enpennure sur le dos, laquelle étant plus étroite au milieu, fait comme une double creste, qui s'éleve en une forme tres-propre, pour fendre commodément les eaus. Elles ont trois trous en forme de soupiraus, à la naissance de leur dos, par où elles vomissent en haut toute l'eau superfluë qu'elles ont avallée, de même que les Baleines. Leur teste se termine en pointe, & au costé gauche de la machoire d'enhaut, elle est munie d'une corne blanche par tout, comme la dent d'un jeune Elefant, qui s'avance quelquefois de la longueur de quinze à seize pieds hors de la teste. Cette corne est torse en quelques endrois, & rayée par tout de petites lignes de couleur de gris de Perle, léquelles ne sont pas seulement en la superficie : mais qui penetrent au dedans de la masse, qui est creuse jusques au tiers, & par tout aussi solide, qu'un os le plus dur.

Quelques uns, veulent que cette prominence, soit plûtost une dent qu'une Corne, à cause qu'elle ne sort pas du front comme celle dont nous veñons de parler, ni du dessus de la teste, comme celles des Taureaus & des Beliers; mais de la machoire d'enhaut dans laquelle le bout est enchassé, comme sont les dens en leurs propres cassettes. Ceus qui sont de ce sentiment ajoûtent, qu'il ne se faut pas étonner si ces Poissons n'ont qu'une de ces longues dens, veu que la matiere laquelle en pouvoit produire d'autres, s'est entierément epuisée pour former cellecy, qui est d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuse, qu'elle suffiroit bien pour en faire une centaine.

Or soit que cette pesante & merveilleuse défense d'ont ces monstrueus Poissons sont armez, soit appellée dent ou Corne : il est constant qu'ils s'en servent, pour combattre contre les Baleines, & pour briser les glaces du Nord, dans léquelles ils se trouvent bien souvent enveloppez; d'où vient qu'on en à veu quelquéfois, qui pour avoir fait de violens efforts, pour se démesler du milieu de ces montagnes glacées, avoyent non seulement emoussé la pointe de cette lance naturelle; mais même l'avoyent brisée & fracassée en deus. Nous avons fait metre en une même planche les figures de la Licorne laquelle s'échoüa en l'Ile de la Tortuë, &

 d'une

d'une de celles du Nord, afin que l'on puiſſe plus facilement diſcerner la grande difference qui eſt entre ces deus eſpeces.



Au même tems, que nous tirions de noſtre cabinet cette Hiſtoire pour la donner au public, un Navire de Fliſſingue commandé par Nicolas Tunes, dans lequel Monſieur Lampſius, les Sieurs Biens, Sandras, & d'autres Marchands de la même Ville étoient intereſſez, étant heureuſement retourné du d'étroit de *Davis*, en a rapporté entre autres rarétez, pluſieurs excellentes dépoüilles de ces Licornes de la mer du Nord, dont nous venons de parler. Et d'autant que la relation qu'on nous a envoyée touchant ce voiage, peut donner de grandes lumieres à la matiere que nous traittons, nous croyons que le Lecteur curieus trouvera bon, que nous le ſervions de cette nouveauté par forme de digreſſion, qui ſera accom-

compagnée de la même fidelité, avec laquelle elle nous a esté communiquée.

Le Capitaine de qui nous tenons ce recit, étant party de Zelande sur la fin du Printems de l'an 1656. en intention de découvrir quelque nouveau commerce es terres du Nord, arriva sur la fin du mois de Juin dans le *Détroit de Davis*, d'où étant entré dans une riviere qui commence au soixante quatriéme degré & dix minutes de la ligne en tirant vers le Nord, il fit voile jusques au septante deuzieme, sous lequel la terre que nous allons décrire est située.

Dez que les Habitans du Païs qui étoient à la pesche eurent apperçeu le Navire, ils le vinrent recognoitre avec leurs petis esquifs, qui ne sont faits que pour porter une seule personne, les premiers qui s'étoient mis en ce dévoir, en attirerent tant d'autres aprez eux, qu'ils composerent en peu de tems un escorte de soixante & dix de ces petis vaisseaus, qui n'abandonnerent point ce Navire étranger, jusques à ce qu'il eut moüillé à la meilleure rade, où ils luy témoignerent par leurs acclamations, & par tous les signes de bienveüillance, qu'on peut attendre d'une Nation si peu civilizée, la joye extraordinaire qu'ils avoyent, de son heureuse arrivée. Ces petis vaisseaus sont si admirables, soit qu'ils soyent considerez en leur matiere, soit qu'on ait égard à la merveilleuse industrie dont ils sont fassonnez, ou à la d'exterité incomparable avec laquelle ils sont conduits, qu'ils meritent bien, de tenir le premier rang, dans les descriptions que cette agreable digression nous fournira.

Ils sont composez de petis bois deliez, déquels la plupart sont fendus en deus comme des cercles. Ces bois sont attachez les uns avec les autres, avec de fortes cordes qui sont faites de boyaus de Poissons, qui les tiennent en arrest, & leur donnent la figure qu'ils doivent avoir, pour estre propres aus usages ausquels ils sont destinez. Ils sont couverts en dehors de peau de Chiens de mer, qui sont si proprément cousuës par ensemble, & si soigneusement enduites de resine à l'endroit des coutures, que l'eau ne les peut aucunement penetrer.

Ces petis Bateaus, sont ordinairement, de la longueur de quinze à seize pieds, & ils peuvent avoir par le milieu où ils

ont plus de grosseur, environ cinq pieds de circonference. C'est aussi dés cet endroit qu'ils vont en appetissant, de sorte que les extremitez aboutissent en pointes, qui sont munies d'os blanc, ou de dépouïlles des Licornes dont nous venons de parler. Le dessus est tout plat & couvert de cuir de même que le reste, & le dessous a la forme du ventre d'un gros Poisson : de sorte qu'ils sont tres-propres à couleur sur les eaus. Ils n'ont qu'une seule ouverture, qui est directement au milieu de tout l'edifice. Elle est relevée tout à l'entour d'un bord de coste de Baleine, & elle est faite à proportion, & de la grosseur du corps d'un homme. Quand les Sauvages qui ont inventé cette sorte de petis vaisseaus s'en veulent servir, soit pour aller à la pesche, ou pour se divertir sur la mer, ils fourrent par cette ouverture leurs jambes & leurs cuisses, & s'étans mis sur leur seant, ils lient si serrément la casaque qui les couvre, avec le bord de cette ouverture, qu'ils semblent estre entez sur cet esquif, & ne faire qu'un corps avec luy.

Voila pour ce qui concerne la figure & la matiere de ces petis vaisseaus. Considerons à present, l'équipage des hommes qui les gouvernent. Quand ils ont dessein d'aller sur mer, ils se couvrent par dessus leurs autres habits d'une Casaque, laquelle n'est destinée à aucun autre usage. Cét habit de mer est composé de plusieurs peaus, denuées de leur poil, qui sont si bien preparées & unies par ensemble, qu'on le croiroit estre fait d'une seule piece. Il les couvre depuis le sommet de la teste, jusques au dessous du nombril. Il est enduit par tout d'une gomme noirâtre, laquelle ne se dissout point dans l'eau, & qui l'empesche de percer. Le Capuchon qui couvre la teste, serre si bien sous le col, & sur le front, qu'il ne leur laisse rien que la face à decouvert. Les manches sont liées au poignet, & le bas de cette casaque, est aussi attaché au bord de l'ouverture du vaisseau, avec tant de soin, & avec une telle industrie, que le corps qui est ainsi couvert, se trouve toujours à sec au milieu des flots, qui ne peuvent moüiller auec tous leurs efforts, que le visage & les mains.

Encore qu'ils n'ayent ni voiles, ni maist, ni gouvernail, ni compas, ni ancre, ni aucune des pieces de tout ce grand attirail,

tirail, qui est requis pour rendre nos Navires capables d'aller sur mer. Il entreprenent neanmoins de longs voiages, avec ces petis vaisseaus, sur léquels ils semblent estre cousus. Ils se connoissent parfaitement bien aus étoiles, & ils n'ont besoin d'autre guide pendant la nuit. Les rames dont ils se servent, ont une largeur à chaque bout en forme de palette, & afin qu'elles puissent coupper plus aisément les flots, & qu'elles soyent de plus grande durée, ils les enrichissent d'un os blanc, qui couvre les extremitez du bois, ils en garnissent aussi les bords des pallettes, & ils y attachent cet ornement avec des chevilles de corne, qui leur servent au lieu de clous. Le milieu de ces rames est embelly d'os, ou de corne precieuse, de même que les bouts, & c'est par là qu'ils les tiennent afin qu'elles ne leur coulent des mains. Au reste, ils manient ces doubles rames avec tant de dexterité & de vitesse, que leurs petis vaisseaus dévancent aisément les Navires, qui ont deployé tous leurs voiles, & qui ont le vent & la marée favorables. Ils sont si assurez dans cet petis esquifs, & ils ont une si grande adresse à les conduire, qu'ils leur font faire mille caracoles, pour donner du divertissement à ceus qui les regardent. Ils s'éscriment aussi quelquéfois contre les ondes, avec tant de force & d'agilité, qu'ils les font écumer comme si elles étoient agitées d'une rude tempeste, & pour lors, on les prendroit plûtot pour des Monstres marins qui s'entrechoquent, que pour des hommes : Et même, pour montrer qu'ils ne redoutent point les dangers, & qu'ils sont en bonne intelligence avec cet element qui les nourrit & les caresse, ils font le moulinet, se plongeans & roulans en la mer, par trois fois consecutives, de sorte qu'ils peuvent passer pour de vrais Amfibies.

Quand ils ont dessein, de faire quelques voiages plus longs que les ordinaires, où quand ils apprehendent, d'estre jettez bien avant en pleine mer par quelque tempeste, ils portent dans le vuide de leur vaisseau, une vessie pleine d'eau douce, pour étancher leur soif, & du Poisson seché au Soleil ou à la gelée, pour s'en nourrir à faute de viandes fraiches. Mais, il arrive rarément qu'ils soyent reduits à recourir à ces provisions : Car ils ont certaines fleches en forme de petites lances, qui sont attachés sur leurs Bateaus, & lesquelles ils s'avent

d'arder

d'arder ſi vivement ſur les Poiſſons qu'ils rencontrent, qu'il n'arrive présque jamais, qu'ils ſoyent ſans ces rafraichiſſemens. Ils n'ont point beſoin de feu pour cuire leurs viandes, par ce que ſur la mer & ſur la terre, ils ſont accoutumez de les manger toutes crués, ils portent auſſi certaines dens de gros Poiſſons, ou des broches d'os fort pointuës, qui leur tiennent lieu de couteaus, car ils s'en ſervent pour eventrer & trancher les Poiſſons qu'ils ont pris. Au reſte il n'y peut point avoir de debats dans ces vaiſſeaus, puis qu'un ſeul homme en eſt le Maitre, le Matelot, le Pourvoyeur, & le Pilote, qui le peut arréter quand bon luy ſemble, ou l'abandonner au gré du vent & de la marée, lors qu'il veut prendre le repos qui luy eſt neceſſaire pour reparer ſes forces. En ce cas, il accroche ſa rame à des courroyes de cuir de Cerf, qui ſont preparéez à cet uſage, & qui ſont attachées par bandes au deſſus de ce Batteau: ou bien il la lie à une boucle, laquelle pend au devant de ſa caſaque.

Leurs femmes, n'ont point l'uſage de ces petis Eſquifs, mais afin qu'elles puiſſent quelquéfois ſe divertir ſur la mer, leurs marys, qui ont beaucoup de douceur & d'amitie pour elles, les conduiſent en d'autres vaiſſeaus, qui ſont de la grandeur de nos Chaloupes, & capables de porter cinquante perſonnes. Ils ſont faits de perches liées par enſemble, & ils ſont couverts de peaus de Chiens de mer, comme ceus que nous venons de décrire. Ils peuvent eſtre conduits à force de rames quand le tems eſt calme: mais lors que le vent peut ſervir, ils attachent au maſt des voiles de cuir.

Or afin que la deſcription de ces rares vaiſſeaus, & de ces hommes de mer, ſoit mieux éclaircie & comme animée: nous en avons icy fait mettre une figure, laquelle a été tirée au naturel ſur l'original.

Pour parler maintenant de la terre, en laquelle naiſſent ces hommes, qui ſont ſi entendus en la Navigation: les dégrez, ſous léquels nous avons déja dit qu'elle eſt ſituée, témoignent aſſez, qu'elle eſt d'une tres-froide conſtitution. Il eſt vray, que durant le mois de Juin & de Juillet, qui compoſent l'été de cette contrée là, & qui ſont éclairez d'un jour perpetuel, de même que ceus de Decembre & de Janvier, n'y ſont qu'une



ſeule nuit, l'air y eſt chaud agreable & ſerein : mais le reſte de l'année, les jours qui s'allongent & s'accourciſſent alternativement, ſont accompagnez de broüillards épais, de néges, ou de pluyes glacées, qui ſont extrémement froides & importunes.

Toute la Terre qui eſt prez de la mer eſt ſéche, & heriſſée de pluſieurs rochers pélez, qui ſont affreus au poſſible, elle eſt auſſi inondée en beaucoup d'endroits, au tems que les néges ſe fondent, de pluſieurs effroyables torrens, qui roulent leurs eaus troubles, dans le vaſte ſein de la mer. Mais lors qu'on a traverſé une petite lieuë de mauvais chemin, on rencontre de belles campagnes, qui ſont tapiſſées durant l'Eté, d'une agreable verdure. On y voit auſſi des montagnes, qui ſont couvertes de petis arbres, qui recreent merveilleuſement la veuë, & qui nourriſſent une grande multitude d'oiſeaus & de Sauvagine. Et on paſſe par des vallées, qui ſont arroſées de pluſieurs claires & agreables rivieres d'eau douce, qui ont aſſez de force, pour ſe rendre juſques à la mer.

Le Capitaine qui commandoit ce Navire de Fliſſingue, étant deſcendu à terre avec une partie de ſes gens, & l'ayant

 ſoigneu-

soigneusement visitée, il y rencontra entre autres choses dignes de remarque, une veine d'une certaine terre brune, parsemée de paillettes luisantes & argentées, de laquelle il fit remplir une barrique, pour en faire l'épreuve: mais apres avoir été mise au creuset, on a trouvé qu'elle n'étoit propre qu'à encroûter des Boettes, & quelques autres menus ouvrages de bois, ausquels elle donne un fort beau lustre. Cet Indice laisse neantmoins quelque esperance, qu'on pourroit trouver des Mines d'argent parmy cette terre, si on avoit encore penetré plus avant.

Encore que ce Païs soit bien froid, on y voit plusieurs beaus & grands Oiseaus d'un plumage blanc & noir, & de diverses autres couleurs, que les Habitans écorchent, pour en manger la chair, & pour se couvrir de leurs dépoüilles. On y trouve aussi des Cerfs, des Helans, des Ours, des Renards, des Lievres, des Lapins, & une infinité d'autres Bestes à quatre pieds, qui ont presque toutes le poil blanc ou grisâtre, fort épais, long, doux, & tres-propre à faire de bons chapeaus, ou de belles & tres-riches fourrures.

Quant aus Peuples qui habitent cette terre, Nos Voyageurs y en ont veu de deus sortes, qui vivent ensemble en bonne correspondance & parfaite amitie. Les uns, sont d'une fort haute stature, bien faits de corps, de couleur assez blanche, & fort habiles à la course. Les autres, sont de beaucoup plus petis, d'un teint olivâtre, & assés bien proportionnez en leurs membres, horsmis qu'ils ont les jambes courtes & grosses. Les premiers se plaisent à la chasse, à laquelle ils sont portez par leur agilité & leur belle disposition naturelle, pendant que ceus-cy s'occupent à la pesche. Ils ont tous les dens extrémément blanches & serrées, les cheveus noirs, les yeus, vifs, & les traits du visage si bien faits, qu'on n'y peut remarquer aucune notable difformité. Ils sont aussi tous si vigoureus, & d'une si forte constitution, qu'on en voit plusieurs qui ayans passé la centiéme année de leur âge, sont encore fort alaigres & fort robustes.

En leur conversation ordinaire, ils paroissent d'une humeur gaye, hardie & courageuse. Ils aiment les étrangers qui les vont visiter, à cause qu'ils leurs portent des aiguilles,

des

des hameçons, des couteaus, des ſerpes, des coignées, & tous les autres ferremens qui leur ſont propres, & dont ils font une ſi grande eſtime qu'ils les achetent au prix de leurs propres habits, & de tout ce qu'ils ont de plus precieus: mais ils ſont ſi grands ennemis de toute nouveauté, en ce qui concerne leurs vétemens & leur nourriture. qu'il ſeroit bien difficile, de leur faire recevoir aucun changement, ni en l'un ni en l'autre. Encore qu'ils ſoyent l'une des plus pauvres, & des plus Barbares nations que le Soleil éclaire, ils ſe croyent tres-heureus, & les mieus partagez du monde: Et ils ont ſi bonne opinion de leur maniere de vivre, que les civilitez de tous les autres Peuples, paſſent aupres d'eux pour des actions mal-ſeantes, ſauvages, & ridicules au poſſible.

Cette haute eſtime laquelle ils ont conceuë de leur condition, ne contribuë pas peu à cette ſatisfaction, & à ce contentement d'eſprit qu'on lit ſur leur viſage; Joint, qu'ils ne s'entretiennent pas dans la vanité de pluſieurs deſſeins, qui pourroient troubler leur tranquillité: Ils ne ſcavent ce que c'eſt de tous ces ſoucis rongeans, & de ces chagrins inportuns, dont le deſir déreglé des richeſſes tourmente la plûpart des autres hommes. La commodité des beaus & ſomptueus bâtimens, la gloire du ſiecle, les delices des feſtins, la connoiſſance des belles choſes, & tout ce que nous eſtimons la douceur & le repos de la vie, n'ayant point encore penetré juſques à eus, ils ne ſont auſſi travaillez d'aucune penſée de les poſſeder, qui pourroit interrompre le dous repos dont ils joüiſſent: mais tous leurs deſſeins ſont terminez à acquerir ſans beaucoup d'empreſſement, les choſes qui ſont preciſément neceſſaires pour leur vétement, & pour leur nourriture.

Leurs exercices les plus ordinaires, ſont la peſche & la chaſſe: & encore qu'ils n'ayent point d'armes a feu, ni de filets, l'ingenieuſe neceſſité, leur a ſuggeré des autres induſtries toutes particulieres, pour y pouvoir reuſſir. Ils mangent toutes les viandes dont ils ſe nourriſſent, ſans les faire cuire, & ſans autre ſauce, que celle que leur franc appetit leur fournit. Ils ſe rient de ceus qui font cuire le poiſſon ou la venaiſon,

car ils tiennent, que le feu consomme leur saveur naturelle, & tout ce qui les rend plus agreables à leur goût.

Encore qu'ils n'ayent point besoin de feu, pour cuire leur viandes, ils en loüent neantmoins grandement l'usage, & leurs cavernes n'en sont jamais dépourveuës durant l'hyver; tant pour éclairer & adoucir par sa lumiere, la noirceur & l'effroy de cette longue nuit, qui regne en leur contrée; que pour temperer par son aimable chaleur, la froidure qui les tient assiegez de toutes parts. Mais quand ils prennent leur repos, ou qu'ils sont contrains de sortir de leurs grottes, ils se munissent d'une certaine fourrure, laquelle par un excellent trait de la Divine Providence, a la vertu de les garantir parfaitement, contre toutes les injures du froid, quand ils seroyent couchez au milieu des néges.

Les habits des hommes consistent en une Chemise, un haut de chausse, une Casaque & des bottines. La Chemise ne bat que jusques au dessous des reins. Elle a un Capuchon qui couvre la teste & le col. Elle est faite de vessies de gros Poissons, qui sont couppées par bandes d'une égale largeur, & fort proprément cousuës par ensemble. Elle n'a point d'ouverture à la poitrine comme les nôtres; mais afin qu'elle ne se déchire en la vétant, les bouts des manches, la tétiere, & le déssous, sont bordez d'un cuir noir fort delié: selon la figure laquelle nous avons fait mettre en ce lieu.

Leurs autres Habits, & même leurs bottines, sont aussi de pieces r'apportées comme leurs chemises: mais ils sont d'une matiere beaucoup plus forte, assavoir de peaus de Cerf, ou de Chien de mer, parfaitement bien preparées, & garnies de leur poil. Celuy du Sauvage duquel nous avons fait mettre icy le pourtrait tiré au naif sur l'original, étoit de peau de deus couleurs, les bandes étoyent couppées d'une même largeur, & disposées en un si bel ordre, qu'une bande blanche, étoit cousuë entre deus brunes, par une agreable assemblage. Le poil qui paroissoit en dehors, étoit aussi poly, & aussi dous que du velours, & il étoit si bien couché, & les diverses pieces se rapportoient si parfaitement les unes aus autres, qu'on eut jugé au dehors, que tout l'habit avoit esté taillé d'une seule peau. Pour ce qui concerne maintenant la forme de la

casaque



casaque & de tout l'ornement exterieur du Sauvage qui en étoit paré : le Graveur les a representez si naifuément en cette taille douce, que ce seroit un travail inutile, d'en vouloir faire une plus ample description.

Ces Sauvages qui habitent ce détroit, ne sortent jamais en campagne, sans avoir sur l'épaule un carquois remply de fléches, & l'arc ou la lance en la main. Quant aus fléches ils en ont de plusieurs sortes. Les unes sont propres pour tuer les Lievres, les Renards, les Oiseaus, & toute sorte de menu Gibier : & les autres ne sont destinées, que pour abbatre les Cerfs, les Helans, les Ours, & les autres grosses bestes. Celles-là, n'ont qu'environ deus ou trois pieds de longueur, & au lieu de fer, elles ont la pointe munye d'un os delié, tranchant & fort aigu, qui a l'un des côtez herissé de trois ou qua-



tre crochets, qui font qu'on ne les peut arracher du lieu qu'elles ont percé, sans élargir la playe. Et celles-cy, qui ont du moins quatre ou cinq pieds de longueur, sont armées par le bout d'un os pointu, qui a aussi des crochets, qui sont faits comme les dens d'une Scie. Ils lancent ces dernieres avec la main; mais pour leur donner plus de force, & faire qu'elles attaignent de plus loin. Ils attachent à leur bras droits un bois long d'un pied & demy, qui a d'un côté une assez profonde coulisse, dans laquelle ils font passer le gros bout de cette Javeline, laquelle étant dardée, reçoit par ce moyen une plus forte impression, & fait un effet beaucoup plus violent.

Ils portent aussi quelquéfois à la main, une espece de lance, qui est d'un bois fort & pesant, lequel est garny par le petit bout, d'un os rond, dont la pointe a esté aiguisée sur une pierre, ou bien ils les munissent de ces cornes, ou dens de Poissons que nous avons décrites. Ces lances ont sét ou huit pieds d'hauteur, & elles sont enrichies par le gros bout, de deus ailerons de bois, ou de costes de Baleine, qui leur donnent un peu plus de grace, qu'elles n'auroyent sans cet ornement.

Outre plusieurs sortes d'hameçons, dont ils se servent pour prendre les menus Poissons qui frequentent leurs costes, ils ont encore diverses especes de Javelots, lesquels ils sçavent lancer avec une d'exterité non pareille, sur les gros & monstrueus Poissons qu'ils vont chercher en pleine mer. Et afin que ceus qu'ils ont blessez avec cette sorte de d'ards, ne se puissent couler au fonds de l'eau & frustrer leur attente, ils lient au gros bout une courroye de cuir de Cerf, longue de vint-cinq ou trente brasses, & ils attachent au bout de cette courroye, ou de cette ligne de cuir, une vessie enflée, laquelle retournant toujours au déssus de l'eau, leur marque l'endroit où est le Poisson, lequel ils attirent à eus, ou bien ils le conduisent aisément à terre, apres qu'il s'est bien débatu & qu'il a epuisé ses forces.

Le jeunes femmes portent un habit, qui n'est pas de beaucoup different de celuy des hommes: mais les vieilles, se couvrent le plus souvent, des depoüilles de certains gros Oiseaus, qui ont le plumage blanc & noir, & qui sont fort communs

en

en cette terre. Elles ont l'adresse de les écorcher si proprement, que la plume demeure attachée à la peau. Ces habits ne leur battent que jusqu'au gras de la jambe. Elles sont ceintes d'une courroye de cuir, à laquelle au lieu de clefs, elles attachent plusieurs osselets, qui sont pointus comme des poinçons, & de même longueur que des aiguilles de teste. Elles ne portent ni bracelets, ni colliers, ni pendans d'oreilles : mais pour tout ornement, elles se font une taillade en chaque joüe, & elles remplissent la cicatrice, d'une certaine couleur noire, qui selon leur opinion, les fait paroitre beaucoup plus agreables.

Pendant que les hommes se divertissent à la chasse, ou à la pesche, elles s'occupent à coudre des habits, & à faire des tentes, des paniers, & tous les petis meubles, qui sont necessaires au ménage. Elles prennent aussi un grand soin des petis Enfans, & si elles sont obligées d[illegible] de demeure, ou de suivre leurs Maris en quelque voyage, elles les portent ou les conduisent par tout où elles vont, & pour les desennuyer par le chemin, & les appaiser lors qu'ils crient, elles ont de petis Tambours, qui sont couverts de vessies de Poissons, sur léquels elles s'avent faire de si bons accords, que ceus des Tambours de Basque, ne sont pas plus dous, ni plus agreables. Elles les sonnent aussi, pour donner l'épouvante, & faire prendre la fuite aus Ours, & aus autres Bestes farrouches, qui viennent souvent roder prés des cavernes, où ces Sauvages se retirent avec leurs familles durant l'hyver, ou à l'entour des tentes sous léquelles ils logent pendant l'été. Nous avons fait mettre en ce lieu, le pourtrait d'une de ces femmes vetuë de plumes, duquel on pourra inferer la grace que les autres peuvent avoir.

Encore que ces pauvres Barbares n'ayent pas beaucoup de police, ils ont neantmoins entre-eux des Roytelets & des Capitaines qui les gouvernent, & qui president à toutes leurs assemblées. Ils élevent à ces dignitez ceus qui sont les mieus faits de corps, les meilleurs chasseurs, & les plus vaillans. Ils sont couverts de plus belles peaus, & de plus precieuses fourrures que leurs sujets, & pour marque de leur grandeur, ils portent une enseigne, en formé de roze de broderie, laquelle







quelle est cousuë au devant de leur casaque, & lors qu'ils marchent, ils sont toujours escortez de plusieurs jeunes hommes, qui sont armez d'arcs & de fléches, & qui executent fidelement tous leurs commandemens.

Il n'ont point l'industrie de bâtir des maisons ; mais durant l'été, ils demeurent à la campagne sous des tentes de cuir, léquelles ils portent avec eus, pour les dresser en tous les endroits

droits où ils trouvent bon de camper : & pendant l'hyver ils habitent dans des cavernes, qui sont faites naturellement dans les montagnes, ou qu'ils y ont creusées par artifice.

Ils ne sement, ni ne recueillent aucuns grains de la terre, pour l'entretien de leur vie. Ils n'ont point aussi d'arbres, ou de plantes qui leur portent des fruits, qui soyent bons à manger, horsmis quelque peu de fraises, & d'une espece de Framboises : mais ils ne subsistent, comme nous l'avons déja insinué, que de leur chasse & de leur pesche. L'eau toute pure est leur boisson ordinaire, & pour leur plus delicieuse regale, ils boivent le sang des chiens de mer, & celuy des Cerfs, & des autres animaus de terre qu'ils ont abbatus, ou qu'ils ont fait tomber dans les pieges, qu'ils leur sçavent dresser, avec un merveilleus artifice.

L'Hyver, étant si long & si rigoureus en cette contrée où ils habitent, il est impossible qu'ils ne souffrent beaucoup de dizette durant cette triste constitution de l'année, notamment pendant cette affreuse nuit qui les enveloppe deus mois entiers ; mais outre qu'au besoin ils supportent aisément la faim, ils ont tant de prevoyance, qu'ils font sécher en esté le surplus de leur pesche & de leur chasse, & le mettent en reserve, avec toute la graisse, & le suif, qu'ils ont pû ramasser, pour la provision de cette fâcheuse & ennuyeuse saison. On dit même, qu'ils sont si adroits à faire la chasse à la faveur de la Lune, que durant les plus épaisses tenebres qui les couvrent, ils sont rarément dépourveus de viandes fraiches.

Ils n'ont pas la curiosité de voir d'autre païs que celuy de leur naissance ; & s'il arrive que quelque rude tempeste, ou quelque autre rencontre, les ait poussez en quelque terre étrangere, ils soûpirent perpetuellement apres leur chere patrie, & ils ne se donnent point de repos, jusques à ce qu'on les y ait rétablis : que si l'on refuse, ou qu'on differe trop à leur accorder cette grace, ils essayent de s'y rendre au peril de leur vie, à la faveur de leurs petis vaisseaus, dans léquels ils s'exposent à tous les perils de la Mer, sans autre guide que celle des Etoiles, dont ils ont assez de connoissance, pour regler leur navigation sur leur cours.

Le

Le langage dont ils se servent, n'a rien de commun avec celuy de tous les autres peuples de la terre. Nous en avons un petit Vocabulaire : mais de peur de grossir un peu trop cette digression, nous le reserverons parmy nos memoires, jusques à ce qu'un second voyage qu'on projette pour ce d'étroit, nous en ait donné de plus claires lumieres.

On n'a pas encore pû bien remarquer, qu'elle sorte de religion est en usage parmy ces pauvres Barbares : mais par ce qu'ils regardent souvent le Soleil, & qu'ils le montrent avec admiration, en élevant leurs mains en haut, on a inferé de-là, qu'ils le tenoient pour leur Dieu.

Le Navire qui nous a fourny cette Relation, retourna de ce d'Etroit de *Davis* chargé de plusieurs bonnes Marchandises, déquelles nous mettrons icy la Liste, pour montrer que le froid qui regne en cette contrée n'est pas si rigoureus, qu'il y ait gelé toute sorte de commerce.

1. Neuf cens peaus de Chiens de mer, longues pour la plûpart de set à huit pieds, marquetées, & ondées de noir, de rous, de jaune, de tanné, & de plusieurs autres couleurs, qui relevoyent leur prix, par dessus celles qu'on voit communément en Hollande.

2. Plusieurs riches peaus de Cerfs, d'Helans, d'Ours, de Renards, de Lievres, & de Lapins, dont la plus grand' part étoit parfaitement blanche.

3. Un grand nombre de precieuses fourrures, de diverses Bestes à quatre pieds, qui sont toutes particulieres à cette région, & qui n'ont encore point de nom parmy nous.

4. Plusieurs Pacquets de costes de Baleine, d'une longueur extraordinaire.

5. Des Habits complets des Habitans du païs, dont les uns étoient de peaus, & les autres de dépoüilles d'oiseaus, & de la figure que nous les avons representez.

6. Plusieurs de leurs Chemises, faites de vessies de Poissons, fort proprement cousuës, de leurs bonets, gants, & bottines, de leurs carquois, fléches, arcs, & autres armes dont ils se servent, comme aussi plusieurs de leurs tentes, de

leurs sacs, de leurs paniers & autres petis meubles, dont ils usent en leur ménage.

7. Un grand nombre de ces petis vaisseaus de mer, qui sont faits pour porter un seul homme. Un grand Batteau long de quarante cinq pieds, qui pouvoit porter commodement cinquante personnes.

8. Mais ce qui étoit de plus rare & de plus precieus, c'étoit une quantité bien considerable de ces dens, ou cornes de ces Poissons qu'on appelle *Licornes de mer*, qui sont estimées les plus grandes, les plus belles, & le mieux proportionnées, de toutes celles, qu'on avoit veuës jusques à present.

On en a envoyé quelques unes à Paris, & en d'autres endroits de l'Europe, qui y ont esté bien receuës: mais il y a grande apparence qu'elles seront encore plus prisées, quand on aura la connoissance, des admirables vertus qu'elles ont en la Medecine. Car bien-que leur beauté, & leur rareté, leur doivent faire tenir le premier rang entre les plus precieuses richesses des plus curieus cabinets: plusieurs celebres Medecins & Apoticaires de Dannemark, & d'Allemaigne, qui en ont fait les essays en diverses rencontres, témoignent constamment, qu'elles chassent le venin, & qu'elles ont toutes les mêmes proprietez, qu'on attribuë communement à la Corne de la Licorne de terre. En voila assés, & peutestre que trop au goût de quelques-uns, pour une simple digression.

CHA-

CHAPITRE DIXNEUVIEME.

Des Poissons couverts de croutes dures, au lieu de peau & décailles : de plusieurs rares Coquillages : & de quelques autres belles productions de la Mer, qui se trouvent aus costés des Antilles.

A Moins que d'avoir quelque participation de cette celeste Sapience, qui fut autréfois adressée à Salomon, pour parler non seulement des Arbres depuis le Cedre qui est au Liban, jusques à l'Hissope qui sort de la paroi : mais encore des Bestes, des Oiseaus, des Reptiles, & des Poissons : Il est impossible de sonder les profons secrets des eaus, pour y conter toutes les excellentes creatures, qui se joüent dans leur sein, & remarquer toutes les vertus, & les proprietez occultes, dont elles sont ennoblies. Car cet Element est doüé d'une si merveilleuse fecondité, qu'il ne produit pas seulement en toute abondance, des Poissons de differentes especes, qui servent à la nourriture de l'homme, & qui sont pour la plûpart d'une grosseur demesurée, & d'une figure monstrueuse, comme nous venons de le monstrer dans les Chapitres precedens : mais encore, une si grande multitude de precieus Coquillages & d'autres Rarétez, qu'il faut confesser, que la Divine Sagesse qui est diverse en toutes sortes, a tiré toutes ces riches beautez de ses inepuisables tresors, pour faire paroître la gloire de sa puissance, au milieu des flots de la Mer ; & pour nous convier doucement à l'admiration de ses bontez, & de son adorable Providence, laquelle s'abaisse jusque dans la profondeur des abismes, pour les peupler d'un nombre de bonnes creatures, qui ne se voyent point ailleurs, & d'une infinité d'autres, qui portent les caracteres, & les images des corps les plus considerables qui ornent les cieus, ou qui volent parmy les airs, ou qui embelissent la terre : d'où vient qu'on y trouve, comme nous le verrons en ce Chapitre, des Etoiles, des Cornets, des Trompettes, des Porcelaines,

des Arbres, des Pommes, des Chataignes, & toutes les plus ravissantes curiositez, qui sont prisées parmy les hommes. Or pour commencer par les Poissons, qui sont couverts de croutes dures & solides au lieu décailles, ou de peau. Il y en a plusieurs especes en la Mer, & aus Rivieres des Antilles. On fait particulierement état, des *Homars*, des *Araignées*, & des *Cancres*.

ARTICLE I.

Des Homars.

LEs *Homars*, sont une espece d'Ecrevisses de même figure que celles de nos Rivieres. Mais elles sont si grosses, qu'il n'en faut qu'une pour remplir un grand plat. Elles ont la chair blanche & savoureuse, mais un peu dure à digerer. Les Insulaires les prennent pendant la nuit sur le sable, ou sur les basses de la Mer, & à l'aide d'un flambeau ou de la clarté de la Lune, ils les enfilent avec une petite fourche de fer.

ARTICLE II.

De l'Araignée de Mer.

L'*Araignée de Mer*, est tenuë par quelques uns, pour une espece de *Cancres*. Elle est couverte de deus fort dures écailles, desquelles celle de dessus est relevée, & celle de dessous est plus unie, & dentelée de pointes rudes. Elle a plusieurs jambes, & une queuë forte, & longue quelquefois d'environ un pied. Quelques Sauvages les recherchent soigneusement, pour en armer leurs fléches. Quand ce Poisson est seché au Soleil, son écaille devient luisante & comme diafane, encore qu'elle soit naturellement de couleur cendrée.

ARTI-

ARTICLE III.

Des Cancres.

LEs *Cancres* ordinaires des Antilles, sont de la même forme que ceus qu'on pesche es costes de France. Il y en a de differente grosseur, mais ceus qui sont les plus rares, sont ceus qui vivent de proye. Ils sont assez communs en la plûpart des Iles, sur tout aus Vierges. Ils se tienent sous les tronc des arbres du rivage de la mer: & à l'exemple de ces Grenoüilles qu'on appelle *Pescheuses*, ils épient de leur fort les Huitres & les Moules, pour en faire curée, & ils s'y prenent par cette ruse merveilleuse. C'est qu'ils ont reconnu que leurs mordans & leurs défenses, n'ont pas assez de force pour rompre les coquillages qui couvrent ces Poissons delicats. De sorte, qu'ayans aussi remarqué qu'ils ouvrent plusieurs fois le jour leurs écailles, pour prendre le frais, ils en épient soigneusément le tems, & s'étans garnis d'un petit caillou rond, qu'ils ont choisi dans le gravier, ils le tiennent prest en l'une de leurs tenailles, & s'aprochans de l'Huitre, ou de la Moule, le laissent tomber avec tant d'adresse dans sa coquille entr'ouverte, que ne se pouvant plus refermer, le Poisson demeure la proye de ces fins chasseurs.

Quant aus *Coquilles* que l'on trouve en ces Iles, dans les ances où la mer les pousse, elles sont en grand nombre, & de plusieurs sortes. Voicy les plus recherchées & les plus considerables.

ARTICLE IV.

Du Burgau.

LE *Burgau*, qui à la figure d'un Limaçon, étant denué de la premiere croûte qui le revest en dehors, presente une Coquille argentée, & entrelacée de taches d'un noir luisant, d'un vert gay, & d'une grisaille si parfaite & si lustrée, qu'aucun émailleur, n'en s'auroit aprocher avec tout son artifice. Si tost

que

que le Poiſſon, qui a l'honneur de loger ſous ce precieus couvert, en a quitté la poſſeſſion, on voit d'abord une entrée magnifique, encroutée de perles : & en ſuitte pluſieurs riches appartemens, ſi clairs, ſi polis, & émaillez par tout d'un argent ſi vif, qu'il ne ſe peut rien voir de plus beau, en matiere de Coquillage.

ARTICLE V.

Du Caſque.

LE *Caſque*, qui eſt de differente groſſeur, à proportion des teſtes de tant de Poiſſons qui en ſont revétus, eſt ainſi nommé à cauſe de ſa figure. Il eſt doublé par dedans & ſur les bords, qui ſont épais, plats, & dentelez, d'un ſatin incarnat, extremément luiſant. Et par le dehors, il eſt faſſonné d'une agreable ruſtique, relevée de pluſieurs petites boſſes, qui ſont entrelacées de mille compartimens, ſur léquels on voit ondoyer un pannache, de diverſes rares couleurs.

ARTICLE VI.

Du Lambis.

LE *Lambis*, a peut-eſtre reçeu ce nom, à cauſe que le Poiſſon qui le fait mouvoir, a la figure d'une groſſe langue, qui léche cette humeur gluante, qui s'atache ſur les rochers que la mer baigne de ſes flots. C'eſt un des plus gros Coquillages qui ſe voient. Il eſt retrouſſé par l'un de ſes bords, comme pour faire mieus paroitre, la belle couleur pourprine qui l'enrichit au dedans. Mais, il faut avoüer que ſa maſſe étant aſſez groſſiere, & heriſſée par deſſus de pluſieurs boſſes rudes & pointuës, luy fermeroit la porte des cabinets, ſi l'artifice en luy enlevant ſa premiere robe, ne découvroit la bigarrure & la politeſſe de lécaille marquetée, qu'il porte ſous cét habit de campagne. Le Poiſſon, qui loge ſous les cavernes de cette petite roche mouvante, eſt ſi gros, qu'il en faut peu pour remplir un plat. Il peut être admis ſur les tables des

des delicats, pourveu qu'il ſoit bien cuit, & encore mieus poyuré, pour corriger ſon indigeſtion. Et pour profiter de ſa dépoüille, étant calcinée & meſlée avec du ſable de riviere, on en compoſe un ciment, qui reſiſte à la plüie & à toutes les injures du tems. Ce lambis auſſi, s'entonnant comme un Cor de chaſſe, & s'entendant de fort loin, quelques Habitans des Iles s'en ſervent, pour apeller leurs gens aus repas. Et les Indiens de l'Amerique Septentrionale, l'ayans reduit en chaus, & meſlé avec une certaine terre minerale, qu'ils tirent des montagnes, en forment ces beaus pavez de leurs cabanes, dont nous parlerons en ſon lieu.

ARTICLE VII.

Des Porcelaines.

LEs *Porcelaines*, doivent être rangées entre les plus rares productions de l'Ocean : ſoit que l'on conſidere cette agreable politeſſe, dont elles ſont liſſées & au dehors & au dedans ; ſoit que l'on faſſe réflexion, ſur tant de differentes & de vives couleurs, dont elles ſont revetuës. Elles replient leur bord dentelé, & le roulent en dedans, & bien qu'elles ſoient plus ou moins luſtrées, elles ſont toutes d'une même figure ovale, entrebaillantes au milieu, & recoquillées par le bec. Mais il s'en trouve, qui ſont fort differentes en groſſeur & en couleur.

Les plus ordinaires, ſont d'un jaune doré, marqueté de petites taches blanches ou rouges, & l'on diroit de loin que ce ſont des marques de perles, ou de grains de coral. On en voit auſſi de bleuâtres, détoilées, de griſâtres, de cryſtalines, & de couleur d'Agate, qui ont toutes un œil fort attrayant.

Mais celles qui ſont les plus eſtimées des curieus, ſont de coraline incarnate au dehors, & argentées au dedans : ou bien elles ſont parées d'un beau bleü celeſte au dedans, & d'un riche porfire au dehors, rayéez de petis filets d'orez. On priſe auſſi avec raiſon, celles qui ſont par deſſus d'un vert luiſant comme émeraude, & emperlées dans l'interieur, au bord, & en leurs canelures. L'on met auſſi dans ce même rang, cel-

les qui sont sur le dos d'un noir luisant comme j'ayet, & quant au reste, émaillées d'un bleu mourant, entrelacé de petites veines de pourpre.

Enfin, il y en à qui sont chamarrées de tant de vives couleurs, qu'il semble que larc-en-ciel, ait imprimé sur ces petites creatures, un racourcy de ses plus ravissantes beautez: Il y en aussi une infinité d'autres, qui sont diversifiées de tant de chifres & de grotesques, qu'il est à croire que la nature étoit en sa plus gaye humeur, quand elle s'est mise à produire ces merveilles.

Mais le mal est, que la mer qui les possede comme ses plus precieus joyaus, ne s'en dessaisit pas volontiers, & semble ne les donner qu'à contre cœur. Car si les vens ne la mettoyent quelquefois en colére, & qu'en secoüant ses entrailles, ils ne foüilloyent jusques au fonds de ses trésors, pour les enlever par force, elle joüiroit toute seule de ces richesses & de ces beautez, sans nous en faire jamais de part.

Les curieus pour en rehausser le lustre, les placent selon leur rang, & leur prix, dans de differentes cassétes doublées de velours vert, ou de quelque autre riche étoffe. Et a limitation des Fleuristes, qui qualifient leurs Tulipes & leur Oeillets, des noms des Cesars & des plus illustres Héros; ils leur font porter les titres des Empereurs & des Princes.

ARTICLE VIII.

Des Cornets de Mer.

ON voit encore aus Antilles, de deus sortes de ces gros Coquillages, que l'on appelle *Cornets de Mer*, qui sont tournez par le bout en forme de vis. Les uns sont blancs comme de l'yvoire, & ne cedent en rien à son lustre. Les autres sont enrichis par dedans d'un gris de perle, extremément luisant, & par dehors de plusieurs belles & vives couleurs, qui se terminent quelquefois en écailles, ou se repandent en forme d'ondes, qui se poussent & qui flottent les unes sur les autres, depuis le bord de la large ouverture de dessus, jusques à la pointe entortillée où elles meurent. Si l'on perce ces Cor-

Cornets par le petit bout, on en fait une espéce d'instrument de musique, qui rend un son aigu & penetrant, & qui étant poussé par les diverses s'inuosités de ce Coquillage, se fait entendre de loin, comme feroit celuy d'un clairon. Mais, il y à du secret, à compasser le soufle qu'il faut, pour les faire jouër.

La mer, aussi bien que les Architectes, se plait à produire des ouvrages de diverse ordonnance. Quelquéfois elle en fait à la rustique, qui sont tout nuds, & ont fort peu d'ornemens; Puis elle en fait de composez par un mélange des ordres, qui viennent au secours les uns des autres, avec tant de mignardise & de delicatesse, qu'il n'y a rien de plus agreable à l'œil. Cela se remarque en une infinité de Coquilles, qui sont diversifiées de cent mille grotesques. On y peut remarquer des laqs entrenoüez, des espéces de fruitages, des saillies hors d'œuvre, des culs de lampe, des pointes de diamant, des goutes pendantes, des éguilles, des clochers, des pyramides, des colomnes, des fusées, des chapiteaus, des moulures & une infinité d'autres fantaisies, & d'autres moresques, qui donnent sujet d'entretien & d'admiration aus curieus. Comme en effet, l'on ne s'auroit jamais assés admirer par ces échantillons, la merveilleuse diversité, de tant de riches ouvrages, que les eaus reservent dans leurs profons cabinets.

ARTICLE IX.

De la Nacre de perle.

LEs Coquilles ne donnent pas seulement un divertissement agreable, qui porte les hommes, par la consideration de ces petis, mais admirables ouvrages de la nature, à benir celuy qui en est l'Auteur. Mais apres avoir contenté les yeus, elles fournissent aussi dequoy satisfaire le goût, & dequoy accroistre les trésors. Car les *Huitres* & les *Moules* servent aus délices des tables: & *l'Ecaille Nacrée* ou la *Nacre de perle*, est grosse de la Perle, qui enrichit les couronnes des Rois. Il est vray que ces Perles ne se trouvent qu'en semence aus Antilles, & que c'est l'Ile de la Marguerite, & la coste Meridionale de l'Amerique, qui ont le bonheur de les recueillir

entierement formées. Mais si les Antilles ne voyent point ce precieus germe se durcir en grosses Perles, ces riches Coquilles, ne les laissent pas pourtant sans quelque avantage. Car elles leur offrent pour nourriture le corps qu'elles enferment, & les deus parties de leur écaille argentée fournissent chacune une cuëillier, qui peut paroitre avec éclat sur la table.

Il est malaisé de dire, si la rosée qui tombe aus Antilles, n'est pas assés feconde pour faire que les Méres Perles, y produisent leurs fruits en perfection : Ou si apres avoir reçeu cette semence des cieus, elles auortent, & n'ont pas assés de force naturelle pour la retenir. Mais sans rechercher de qu'elle part vient le défaut, il est assuré qu'elles ont une aussi forte inclination à se delivrer de l'oprobre de la sterilité, que celles qu'on pésche aus costes de la Marguerite. Car si on se veut donner la curiosité d'épier leurs secrettes amours, de dessus les rochers au pied déquels elles se plaisent, on apercevra qu'au lever de l'Aurore, elles s'elancent plusieurs fois sur la surface de l'eau, comme pour faire hommage au Soleil levant : Puis tout à coup, on verra qu'elles ouvrent leur sein, & qu'elles s'épanovissent sur ce lit mollet, pour attendre les premiers rayons de ce bel astre. Que si elles sont assés heureuses, pour recevoir quelques goutes de la rosée, qu'il fait distiller des cieus à son lever, elles referment promtément leurs écailles nacrées, de peur que quelque goute d'eau salée, ne vienne à corrompre ce germe celeste. Et puis elles se replongent alégrement au fonds de leur couche.

Un Auteur nommé Fragosus, estime que les Perles s'engendrent dans la chair de l'Huitre, comme la pierre dans quelques animaus, d'une humeur crasse & visqueuse, qui reste de l'aliment. Quelques Doctes Medecins, qui sont aussi dans le même sentiment, appuyent cette opinion, sur ce que Josef à Costa, Ecrivain fort croiable pose pour constant, assavoir, que les Esclaves qui peschent les Perles, plongent par fois jusques à douze brasses dans la mer, pour chercher les Huitres, qui d'ordinaire sont attachées aus rochers : qu'ils les arrachent de-là, & reviennent sur l'eau en étant chargez : d'où ils concluent que du moins on ne peut pas dire, que ces

Huitres-

Huitres-là, qui ſont attachées aus rochers, hument la roſée, & que par là ſe faſſe la generation des Perles.

Mais ſans entrer en conteſtation avec ces Meſſieurs, & ſans rejeter abſolument leur opinion, laquelle a ſes fondemens : On peut dire que le recit tres-veritable d'Acoſta touchant la peſche des Perles, ne fait du tout rien, contre le ſentiment communement reçeu de leur generation : Car il ſe peut faire, que les meres Perles qui ont conçeu de la roſée, ſe s'entant chargées de ce precieus fruit, n'ayent plus d'inclination de ſe faire voir ſur la ſurface des eaus ; & qu'étant contentes du treſor qu'elles poſſedent, elles s'attachent pour lors fixement aus rochers, d'où puis aprés, elles ſont arrachées avec violence.

ARTICLE X.

De pluſieurs autres ſortes de Coquillages.

CEus qui au milieu des Villes les plus frequentées, veulent contrefaire des deſerts, des rochers, & des ſolitudes : ou qui dans les plaines de leurs jardins, veulent élever des montagnes dans lequelles ils creuſent des grottes, qu'ils encroutent de toutes les plus curieuſes dépoüilles de la mer, & de la terre, trouveroyent en la plûpart de ces Iles, dequoy contenter leur inclination. Mais il ſeroit il à craindre, que l'abondance & la diverſité, métant en peine leur choiz, ne leur en causât du mépris, Car pour parler de quelques-unes, on y voit une multitude innombrable de *Trompes de mer, d'Eſcargots*, & de petis *Vignols*, argentins, étoilez, ſanguins, verdâtres, rayez d'incarnat, mouchetez de mille ſortes de couleurs, qui les font éclater parmy le ſable, comme autant de pierres precieuſes. Le Soleil rehauſſe merveilleuſement leur luſtre. Et lors qu'aprés quelque rude tempeſte, la mer a enrichy la ſurface de ces rivages, de tous ces petis brillans, l'œil en demeure tellement ébloüy, que l'on eſt obligé d'avoüer, que la nature fait reluire avec majeſté ſa puiſſance, & montre ce qu'elle ſait faire, en revétant de tant de riches ornemens, & de tant de belles lumieres, ces menuës creatures.

Nos Insulaires, ramassent quelquefois par divertissement ces petis joüets de la mer, & en ayant percé le bout, ils les enfilent, pour en faire des bracelets & des cordons: Mais la plûpart des Indiens de l'Amerique Septentrionale, les ont en une bien plus haute estime. Car ils s'en servent pour leur trafic & pour leur menu commerce, comme nous faisons parmy nous, de l'or & de l'argent monnoyé: & ceux là, qui en ont le plus grand nombre, sont estimez les plus riches. Les Coquilles qui servent à cette usage, sont de mediocre grosseur, d'une solidité & d'un lustre extraordinaire. Et pour estre de mise en certains endroits, elles doivent avoir été marquées par des Officiers destinez à cela, qui y donnent le prix & le cours, en y gravant de certains petis caracteres.

ARTICLE XI.

D'un Coquillage couvert de Notes de Musique.

IL y a un Coquillage fort considerable, que Monsieur du Montel croit que l'on peut trouver en quelcune des Antilles, bien qu'il n'en ait veu qu'a Coraço. Il est d'une figure un peu differente des Porcelaines, c'est à dire un peu plus ramassé. On le nommé *Musical*, par ce qu'il porte sur le dos, des lignes noirâtres pleines de notes, qui ont une espece de clé pour les mettre en chant, de sorte que l'on diroit qu'il ne manque que la lettre, à cette tablature naturelle. Ce curieus Gentil-homme raporte, qu'il en a veu qui avoient cinq lignes, une clé & des notes, qui formoient un acord parfait. Quelcun y avoit ajouté la lettre, que la nature avoit oubliée, & la faisoit chanter en forme de trio, dont l'air étoit fort agreable.

Les beaus esprits, pourroient faire la dessus mille belles considerations. Ils diroient entr'autres choses, que si selon l'opinion de Pythagore, les cieus ont leur harmonie, dont les dous accords ne peuvent étre entendus à cause du bruit que l'on fait sur la terre, que si les airs retentissent de la melodie

lodie d'une infinité d'oiſeaus, qui y tienent leur partie, & que ſi les hommes ont inventé une Muſique à leur mode, qui charme les cœurs par les oreilles : auſſi la mer, qui n'eſt pas toujours agitée, a dans ſon empire des Muſiciens, qui chantent d'une faſſon qui leur eſt particuliere, les loüanges du Souverain. Les Poëtes adjouteroient, que ces Tablatures naturelles, ſont celles que les Syrenes avoient en mains dans leurs plus melodieus concerts : & qu'étant aperçeües de quelque œil qui vint troubler leur paſſetems, elles les laiſſerent tomber dans les eaus, qui depuis les ont toujours ſoigneuſement conſervées. Mais laiſſant ces conceptions, & leurs ſemblables, à ceus à qui elles apartienent, ſuivons le fil de noſtre Hiſtoire.

ARTICLE XII.

Des Pierres aus yeux.

ENcore qu'on trouve de ces Pierres bien avant en la terre, auſſi bien qu'au bord de la mer : neantmoins puiſque la plus commune opinion les tient pour une production des eaus, nous leur donnerons place en ce lieu. On en voit qui ſo t auſſi larges qu'un Lyard ; mais les plus petites ſont les plus eſtimées. A les conſiderer au Soleil, on croiroit que ce ſeroit de ces perles qu'on nommé Baroques, qui auroyent eſté couppées en deus, tant elles ſont claires, transparentes, & polies. Il y en a quelques unes, qui ont de petites, veines rouges ou violettes, qui leur donnent un fort agreable éclat, ſelon les divers aſpects qu'on les regarde. Elles portent toutes, la figure d'un Limaçon gravée ſur le coſté qui eſt plat. Quand on les met ſous la paupiere, elles ſe roulent autour de la prunelle de l'œil, & l'on dit, qu'elles ont la vertu de la fortifier, de l'eclaircir, & de faire ſortir promptement les fétus, qui y ſeroyent tombez. C'eſt pourquoy on les a appellées d'un nom, qui monſtre leur proprieté.

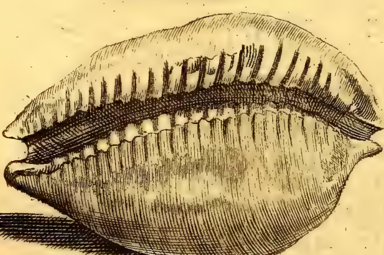


Burgau

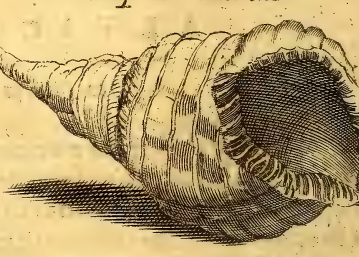


Musical

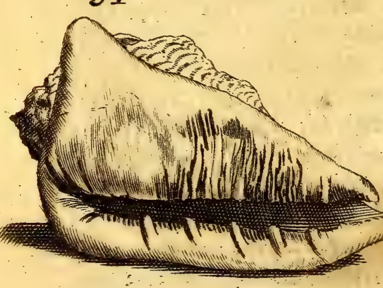




Trompette marine



Casque de mer



Lambis

ARTICLE XIII.

Des Pommes de mer.

ON rencontre en l'Ile de Saint Martin, des *Pommes de mer*, herissées d'aiguillons perçans, qui sortent d'une peau brune: mais quand le Poisson qui les roule est mort, elles quittent toutes ces épines & toutes ces défences, qui leur sont desormais inutiles: & laissant aussi, cette croûte cendrée qui les envelopoit, elles font montre de la blancheur de leurs coques, qui sont entre-lacées de tant de compartimens & de petites sinuositez, que l'aiguille du plus adroit brodeur, se trouveroit bien empéschée si elle les vouloit imiter. Il semble que ces *Pommes*, pourroient mieus étre apellées, de petis *Herissons de mer*, ou des *Chataignes de mer*: Car étant en vie elles sont & de la figure, & de la couleur, d'un petit Herisson, qui se forme en boule & qui s'arme de tous ses traits, pour se rendre imprenable à son ennemy. Ou bien, elles sont semblables à ces grosses & rudes envelopes, armées dépines, qui couvrent la Chataigne, quand elle est sur l'Arbre.

ARTICLE XIV.

Des Etoiles de Mer.

A Considerer de prés, toutes les raretez qui se trouvent en la mer, on diroit que le Ciel ne veüille rien posséder de beau, qu'il n'en imprime une ressemblance en la mer, comme en son miroir. C'est pourquoy, l'on y voit des *Etoiles* qui ont cinq pointes, ou cinq rayons, tirant sur le jaune. Tout ce beau composé, n'a qu'un bon pied de Diamétre: Son épaisseur est d'un pouce, sa peau est assez dure, & relevée par de petites bosses, qui luy donnent meilleure grace. Si ces *Etoiles de mer* cedent en grandeur & en lumiére à celles des Cieus, elles les surpassent, en ce qu'elles sont animées, & en ce que leur mouvement n'est point forcé, & qu'elles ne sont point fixes ni attachées en une place. Car le Poisson, à qui ce

riche domicile étoilé eſt écheu en partage, ſe promene comme il veut dans l'azur des eaus pendant le calme; Mais auſſitôt qu'il prévoit quelque orage, de crainte d'étre pouſſé ſur la terre, qui n'eſt pas digne de poſſeder les Aſtres; il jette deus petites ancres de ſon corps, avec léquelles il s'accroche ſi fermement contre les rochers, que toutes les agitations des ondes irritées, ne l'en peuvent détacher. Sa vie eſt entretenuë par le moyen de la nourriture qu'il prend, par une petite ouverture, qui luy ſert de bouche, & qui eſt juſtement au centre de ſon corps. Les curieus, tirent ces *Etoiles* de leur Ciel humide, & apres les avoir ſechées au Soleil, ils en parent leurs Cabinets,

ARTICLE XV.

Des Arbres de Mer.

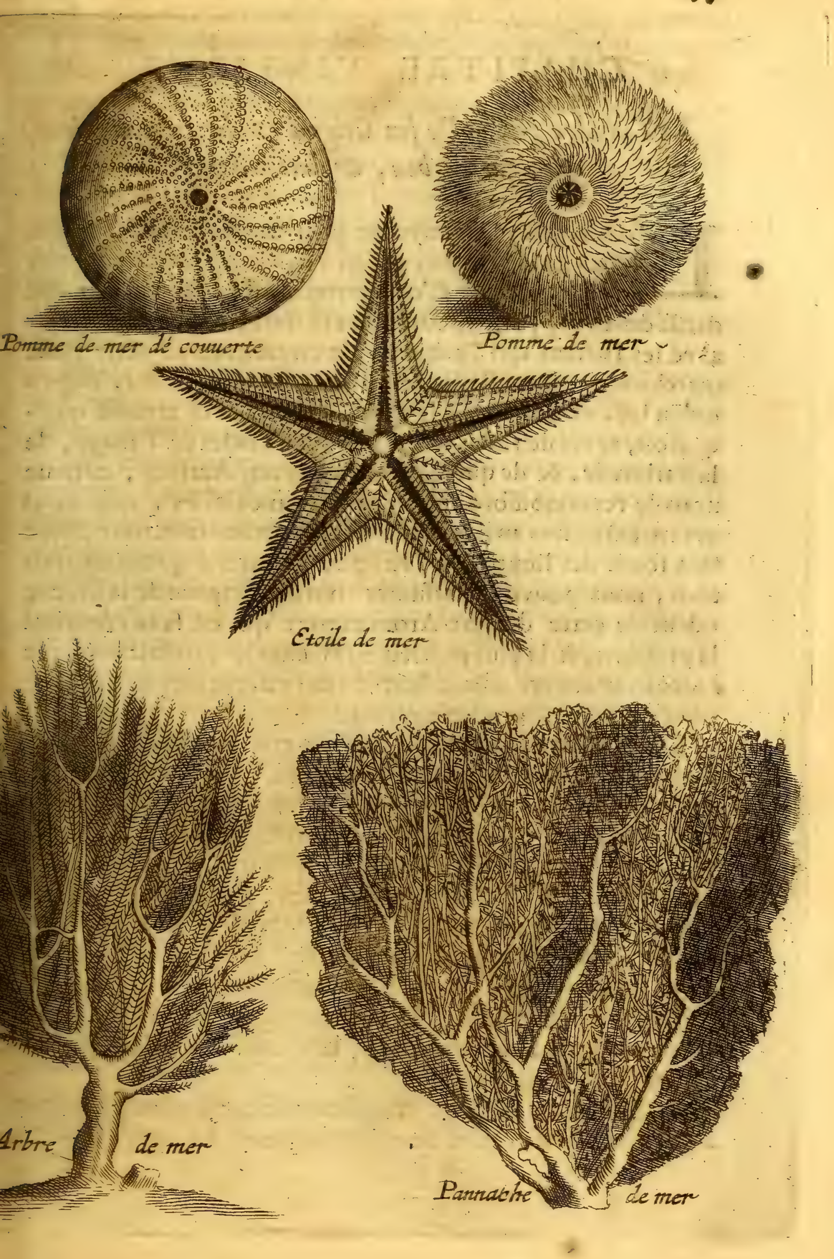
LEs bancs des Rochers, qui ſont couverts d'eau, ne peuvent ſoufrir la ſterilité, & nonobſtant la ſalure qui les baigne inceſſamment, ils ſéforcent de produire parmy l'herbe qui les reveſt, des Arbres qui ſont incontinent glacez d'un Salpêtre, qui les rend blancs au poſſible. Quelques uns les prenent pour une eſpece de Coral. On en arrache de toutes figures, & de ſi bien faſſonnés, que l'œil ne ſe peut laſſer, d'en conſiderer les groteſques.

ARTICLE XVI.

Des Pannaches de Mer.

IL y a auſſi des *Pannaches*, qui ſont par maniére de dire comme les bordures de ce grand Jardin liquide, qui n'a jamais beſoin d'étre arroſé. Elles ſont tiſſuës fort delicatement, en forme d'un riche point-coupé. Et ſelon la qualité des Rochers où elles ont leur racine, elles ſont auſſi de differentes couleurs. Il ſeroit ſeulement à deſirer, qu'elles euſſent un peu plus de ſolidité, pour ſouffrir le voyage des Iles, en ces quartiers.

CHA-


Pomme de mer découverte
Pomme de mer
Etoile de mer
Arbre de mer
Pannache de mer

CHAPITRE VINTIÉME.

De l'Ambre gris ; De son Origine & des marques de celuy qui est bon, & sans mélange.

L'*Ambre gris*, se trouve en plus grande abondance aus costes de la Floride, qu'en aucune des autres contrées de l'Amerique. C'est pourquoy les Espagnols y ont dressé des forts, pour se conserver la terre, & pour entretenir avec les Indiens qui l'habitent, le commerce de cette riche marchandise, laquelle ils receüillent soigneusement, depuis qu'on leur en a enseigné le prix. On en a aussi ramassé quelquéfois, aprés de rudes tempestes, sur les rades de Tabago, de la Barboude, & de quelques autres de nos Antilles, comme nous le reconnoissons par plusieurs memoires, que nous avons entre nos mains: Et c'est ce qui nous fait croire, que sans sortir des limites de l'Histoire Naturelle que nous traitons, nous pouvons parfumer tout ce Chapitre de la souëue odeur de cette drogue Aromatique, qui est sans contredit la plus rare, & la plus precieuse de toutes les productions, que l'Ocean ait encore poussé hors de son vaste & inépuisable sein, pour enrichir ce nouveau monde.

Les Maldivois appellent l'Ambre-gris *Panahambar*, c'est à dire *Ambre d'or*, à cause de sa valeur. Les habitans de Fés & de Maroc & les Ethiopiens, le nomment du même nom que la Baleine. Ce qui fait croire probablement, qu'ils ont estimé qu'il venoit de la Baleine. Il est tres-certain, que ni Hippocrate, ni Dioscoride, ni Galien, n'ont jamais oüi parler de l'Ambre-gris, non plus que de la pierre de Bésoar, du Gayac, du Sassafras, de la Sarsepareille, de la Gomme-goutte, de la Rubarbe, du Mechoacan, & d'une infinité d'autres choses. L'ambre-gris est donc une drogue, dont la connoissance est tout à fait moderne, & d'ont on ne sait pas l'origine.

Quelques uns, se sont imaginez que cet Ambre, inconnu à l'antiquité, est un excrement de Baleines. D'autres croyent qu'il

qu'il vient des Crocodiles, parce que leur chair est parfumée. Quelques autres se persuadent, que ce sont des pieces d'Iles, & des fragmens de rochers cachez en la mer, & emportez par la violence des flots, parce qu'il se reçueille quelquéfois des pieces de cet Ambre, qui pésent jusques à cent livres, & de la longueur de soixante paumes, & qu'au rapport de Linscot, en l'an mil cinq cens cinquante cinq, il en fut trouvé un morceau vers le Cap Comorin, du poids de trente quintaus. Il y en a qui estiment que c'est une espéce d'écume de mer, qui s'amasse & s'epaissit avec le tems, par l'agitation des eaus de la mer: & qui se durcit par la chaleur du Soleil.

Mais, c'est plus vrai-semblablement une sorte de Bitume, qui s'engendre au fond de la mer: Et lors qu'elle vient à estre agitée extraordinairement par quelque furieuse tempeste, elle détache ce Bitume de son sein, & le porte sur ses rivages. Car en effet, c'est ordinairément apres une grande tempeste, que l'on en trouve sur les bords. Filostrate en la vie d'Apollinius dit, que les Panteres qui sont à l'entour du mont Caucase, aiment fort la bonne odeur de ce lieu là. Mais il est certain qu'entre autres bestes, les Oiseaus se montrent extremément amoureus de cét Ambre, & qu'ils le s'entent de fort loin. C'est pourquoy dés que l'orage est cessé, il le faut chercher & l'enlever en diligence, autrement on le trouveroit tout mangé. Et ce n'est pas sa bonne odeur, mais sa mauvaise, qui attire ces Oiseaus. Car ce parfum si precieus & si admirable, lors qu'il est encore frais, & mol, & qu'il ne fait que sortir de la mer, sent tres-mauvais, & les animaus y courent en même fasson, qu'ils vont aus charognes: Car son odeur est à peu prés, comme de lard corrompu, & il est à croire, que c'est pour cette raison, que l'on a été si long-tems à le connoitre, & à s'en servir. Les Anciens jugeoient de sa vertu, par sa mauvaise odeur, plutôt capable de faire mal au cœur, que de le réjouir, ainsi ils le rejettoient comme inutile, ou même nuisible. Joint, qu'il ne se trouve pas si frequemment, ni en si grande quantité vers la coste de Gréce, ni dans l'Europe: & que les navigations aus Indes étoient rares autréfois.

Les Renards, ne s'en montrent pas moins passionez. Aus Païs où il se recueille en quantité, ces animaus font le guet à la coste, & aussitost qu'ils en decouvrent, ils s'en saisissent & l'avalent. Mais, apres l'avoir gardé quelque tems dans leur ventre, ils le rendent sans qu'il soit aucunement digeré: Seulement il y perd une partie de sa qualité, & de sa bonne odeur. C'est pourquoy cette sorte d'Ambre, qu'on appelle *Renardé*, est moins prisée que l'autre, & ne s'employe gueres qu'aus parfums.

Il ne sera pas mal à propos de donner en passant, le moyen de discerner le vray Ambre-gris d'avec le faus, veu que tous ceus qui en ont écrit, comme Garcias, Monard, Scaliger, Ferdinand Lopés, Clusius, & autres, n'en parlent que fort succinctement, & ne nous en disent pas les marques essencielles.

Il faut savoir premierement, que l'Ambre se distingue en general, en celuy de la mer du levant, & en celuy de la mer du Ponant. Celuy qui se prend à la coste du Levant, & particulierement à la coste de la Barbarie, où il se trouve en grande quantité & en grosses piéces, est generalement noir, & ne séche jamais si bien, qu'il se puisse reduire en poudre, comme celuy du Ponant, quelque addition qu'on y fasse pour le pulvériser. Il se fond aussi plus facilement au feu, il est de moins douce odeur, & de beaucoup moindre prix. On apporte peu de cét Ambre en ces quartiers, parce qu'il n'y est pas estimé, & qu'il n'est guére bon pour la Medecine, ni pour les parfums.

L'Ambre du Ponant, dont le meilleur est celuy de nos costes, est ordinairément d'un gris cendré: comme si l'on avoit meslé de la cendre parmy de la cire: de fasson neantmoins, que la cendre y parut distinctement, & ne se confondit pas avec la cire. Le dessus ayant frayé sur le rivage, & ayant plus senty l'air, est ordinairement de couleur tannée, ou du moins plus blanc que le dedans, dur & solide en fasson de croûte, & par fois meslé de sable, & de coquillages. Ce qui arrive, lors qu'étant mol comme du Bitume ou de la poix, les ordures s'y attachent facilement; Et cela diminuë son prix, mais ne le rend pas moins bon.

Pour

Pour savoir si cet Ambre, qui est de la meilleure espéce est bon, on regardera premierement la figure, qui doit tirer pour l'ordinaire, à la rondeur, par ce que toutes les choses moyennement molles étant roulées par la mer, & poussées sur le rivage, s'arrondissent. Il doit estre encore en quelque fasson poly, & de couleur brune, entre gris de more & tanné. Que s'il est bien sec, il faut qu'il soit fort leger pour sa grosseur. Car par lá, vous jugeres si ce n'est point une mixtion de Colofone, de Bitume, de Cire, de Poix, & de Résine, toutes ces choses pesant beaucoup plus. Vous connoitrez aussi par là, si parmy le bon Ambre, on n'a point meslé de sable, ou si ce n'est point de l'Ambre noir du levant.

Si l'on ne veut pas rompre la piece, il faut prendre une aiguille, & la faire chauffer, & en perçer cette piece d'Ambre. Vous remarqueres par ce moyen si elle entre aisément, qu'il n'y a point de pierres encloses. Et en sentant la liqueur qui sortira par la chaleur de l'aiguille qui fondra l'Ambre, vous trouverés une odeur, qui approche de celle de la cire gommée, & qui se termine enfin en une odeur assés douce.

Mais le plus assuré moyen, est, aprés avoir fait le prix de la piece d'Ambre à condition qu'il soit bon, de la rompre. Ainsi vous reconnoîtres s'il n'y a point de caillous Il faut comme nous avons déja dit, que l'Ambre se trouve de couleur cendrée, à petis grains, comme sont ceus de nos Truffles. Lors qu'il est recent, il est plus brun que lors qu'il est fort sec. Mais pourveu qu'il ne s'eloigne guere de cette couleur, & qu'il ne soit ni trop noir, ni trop blanc, il n'importe; sur tout il faut qu'il paroisse de couleur meslée. Il faudra aussi prendre un peu de l'interieur de la piece, ou de l'endroit que l'on soubçonne le moins bon, & le mettre sur un couteau que vous aures fait chauffer; y étant mis, il faut qu'il fonde aussi-tôt comme de la cire, & si le couteau est fort chaud, qu'il s'exhale tout sans rien laisser.

Vous prendrés garde en le faisant ainsi fondre, s'il a à peu prés l'odeur que nous avons déja dite, & qui ne se peut guére reconnoitre, qu'on ne l'ait expérimentée auparavant, par ce qu'elle luy est particuliere. Et par là vous reconnoîtrés encore, s'il n'y a point de poudre meslée parmy l'Ambre. Lors

qu'il

qu'il se fond vous pourrés aussi, si vous voulés en faire l'essay, en prendre un peu & le mettre sur la main: & en l'étendant vous verrés s'il n'y a rien de meslé. Il doit adherer si fortement à la main, qu'il ne soit pas aisé de l'en ôter. Quand il fond il devient d'une seule couleur, bien qu'auparavant il semble meslé, & il tire alors sur la Colofone. Il ne se doit dissoudre ni dans l'eau, ni dans l'huile. Ce n'est pas qu'il n'y ait un moien de le dissoudre dans l'une & dans l'autre, par l'addition d'une certaine chose, que ceus qui la savent tienent secrette. Il ne faut pas aussi qu'il se mette en poudre, si ce n'est qu'étant bien sec on le racle, & on le meslé avec quelque poudre bien subtile: encore prend il en partie au mortier, qu'il faut racler de tems en tems. Le noir ne se met jamais bien en poudre, ni de cette fasson, ni d'aucune autre.

La difference du noir d'avec le gris est, premierement sa couleur, qui tire plus sur la poix noire, & qui n'est pas meslée de grains gris-blancs, mais par tout égale. Le noir est aussi plus mol & plus pesant, & il sent plus le Bitume.

Il y a une troisiéme espece d'Ambre, qui est blanc, lequel comme dit Ferdinand Lopés, est le plus rare, mais non pas le meilleur, comme il estime: au contraire c'est le moindre de tous: & comme l'on n'en fait nul cas, on en transporte fort peu. Mais pour mieus dire, c'est de l'Ambre, ou gris ou noir, lequel ayant été mangé & digeré par les Oiseaus, qui ont l'estomac fort chaud, devient ainsi blanc, comme sont présque tous les excremens des Oiseaus. Celuy que les Poissons ont devoré, ce qui arrive souvent, n'est guére alteré ni en sa couleur, ni en sa substance. Ce qui vient, de ce que les Poissons ont l'estomac moins chaud que les Oiseaus, & que peut-estre sentant cet Ambre plus chaud que leurs alimens ordinaires, & s'en trouvant travaillez, ils le vomissent promptement. Mais celuy que l'on appellé Renardé, est présque tout corrompu, & de peu de valeur, à cause de la chaleur de l'estomac des Renars, qui l'ont devoré.

Cét Ambre blanc, ressemble à du Suif Mariné, se fond aisément, & sent le suif, aussi quelques uns croyent, que ce n'est que du Suif Mariné.

Nous

Nous ne nous arresterons pas à representer les Sofistications qui se font en l'Ambre, par ce quelles sont infinies, & qu'il suffit d'avoir donné les marques du bon. Nous ne dirons rien aussi, des admirables usages qu'il a en la Medecine, ni de toutes ses bonnes qualitez, & sur tout de la douce odeur qu'il donne aus liqueurs, aus confitures, & à tout ce en quoy on l'employe : puisque les Livres nouveaus en sont pleins, & que l'experience les témoigne.

CHAPITRE VINT-ET-UNIÉME.

De quelques animaus Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

POur ne faire qu'une volée des Oiseaus de nos Antilles, & ne les pas separer les uns d'avec les autres, nous avons déja parlé dans le sétiéme Chapitre de cette Histoire, des Oiseaus que l'on nomme de Riviere, & qui vivent également & sur la terre & sur l'eau. Il ne nous reste donc plus icy, qu'à décrire quelques autres Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

ARTICLE I.

Du Crocodile.

NOus commencerons par le *Crocodile*, que les Insulaires nomment *Cayeman*. C'est un monstre tresdangereus, qui croist par fois d'une grosseur & d'une longueur énorme. On en apporte si souvent des dépoüilles en France, qu'il n'est pas necessaire de nous étendre beaucoup sur sa déscription.

Cét Animal, se tient en la Mer & aus Rivieres des Iles inhabitées, & même sur la terre parmy les Roseaus. Il est hideus au possible. On tient qu'il est de longue vie, & que son corps croist en toutes ses dimensions, jusques à sa mort. Ce qui fait, qu'on ne se doit pas étonner, si on en a veu, qui avoient

dixhuit pieds de long, & qui étoient gros comme une Barrique. Il est soutenu sur quatre pieds, qui sont armez d'ongles crochus. Sa peau qui est relevée par écailles, est si dure sur le dos, qu'un coup de mousquet chargé de bales ramées, ne fait que l'effleurer legerement; mais si on le blesse sous le ventre, ou aus yeus, il est incontinent arreté. Sa machoire inferieure est immobile. Il a la gueüle si demésurement fendüe, & herissée de tant de dens si pointuës & si tranchantes, qu'en un coup, il peut couper un homme en deus.

Il court assés vitte sur la terre; mais la pesanteur de son corps, fait que ses pattes impriment dans le sable des traces aussi profondes, que feroit un cheval de carrosse. Et comme il n'a point de vertebres à l'éspine du dos, non plus que les Hyenes: il va tout droit, sans pouvoir tourner son grand corps, que tout d'une piece. De sorte, que si l'on en est poursuivy, il ne faut que prendre de fausses routes, & courir en biaisant & en serpentant, pour l'éviter.

Ceux qui se nourrissent en l'eau douce, sentent tellement le Musc quand ils sont en vie, que l'air en est tout parfumé, à plus de cent pas aus environs: Et même l'eau où ils sont, en est odoriferante. Cette remarque de la bonne odeur du Crocodile, nous montre en passant l'erreur de Pline, qui s'étoit imaginé, que la seule Panthere entre tous les animaus étoit odoriferante, comme il le dit en quelque endroit: bien qu'ailleurs il écrive, que les entrailles du *Crocodile* sentent tres-bon, & que cela vient des fleurs odoriferantes qu'il prend pour sa nourriture. Au reste cette odeur musquée du *Crocodile de l'Amerique*, est particulierement renfermée, en certaines glandules qui sont aus Emonctoires, qu'il a sous les cuisses, & qui estant arrachées conservent encore long-tems cette odeur. Il est à croire, que Dieu leur a donné cette senteur, afin que l'homme & les autres animaus, ausquels ce monstre carnacier fait une cruelle guerre, puissent à l'odeur discerner le lieu où il se cache, & s'en donner garde.

Ceus qui vivent en la Mer, ne sentent point le Musc, mais les uns & les autres sont extremement à craindre quand on se baigne, ou qu'on est contraint de passer quelque riviere à la nage. Cét horrible Monstre, a une ruse pour faire curée des

Boeufs

Bœufs & des Vaches. C'eſt, qu'il ſe met aus aguets aus endroits des étangs, ou des Rivieres d'eau douce, où ces animaus ont coutume d'aller boire. Et quand il en apperçoit quelcun à ſon avantage, il ferme les yeus à demy, & ſe laiſſe comme emporter au fil de l'eau, reſſemblant ainſi à une groſſe piece de bois pourry qui flotte. Par ce moyen s'étant approché peu a peu de la pauvre beſte qui boit, & qui ne ſe donne pas garde de luy, la prenant en trahiſon, il s'élance tout à coup, & la saiſiſ-



ſant prontément par les babines, il l'atire d'une telle furie au fons de l'eau, qu'il ne la quitte point, qu'elle ne ſoit noyée, & puis il en fait ſon repas. Il n'attrape pas ſeulement les beſtes, mais auſſi les hommes par cette ruſe. Témoin ce que recite Vincent le Blanc, du ſerviteur d'un Conſul d'Alexandrie, qui voulant prendre une de ces beſtes cruelles, qu'il eſtimoit eſtre une piece de bois, fut emporté par elle au fonds de l'eau, ſans qu'il ait jamais paru depuis. Mais, ils ne contrefont point au milieu des roſeaus où ils ſe tiennent cachez, les plaintes & les gemiſſemens des hommes comme ceus du Nil, pour atirer

dans leurs pieges les pauvres passans, qui touchez de compassions se detournent de leur chemin, pour aller au secours de ces pretendus afligez. Le païs de l'Amerique, ne produit pas aussi des *Ichneumons*, qui étans les ennemis irreconciliables de ce monstre, ont aussi le courage & la d'exterité, de luy déchirer les entrailles.

On voit sur tout abondance de ces Monstrueus *Crocodiles*, aus Iles qui pour ce sujet ont este nommées les Iles *du Cayeman*, & qui ne sont frequentées qu'au tems que l'on va tourner la Tortuë: Car à cause qu'apres que l'on a pris la meilleure chair de la Tortuë, on laisse le reste a l'abandon, ces *Crocodiles* viennent à troupe pendant la nuit, se repaitre des intestins & des Carcasses qu'on a laissez sur le sable. De sorte que ceus qui sont en garde pour tourner la Tortuë, sont obligez de porter de gros leviers de bois, pour se parer contre ces *Cayemans*, qu'ils assomment le plus souvent, aprés qu'ils leur ont rompu le dos avec ces leviers.

Ces Animaus ont une graisse blanche, d'ont autréfois les Medecins se servoient pour resoudre les fluxions, qui procedoient d'humeur froide; parce qu'elle est chaude, & qu'elle est composée de parties subtiles. Et par la même raison, on en frottoit les malades dans l'accés de la fiévre, pour leur provoquer la sueur. Pline recite mille autres proprietez qui se rencontrent au Crocodile, pour la guerison des maladies: Quelques uns, recerchent soigneusement certaines petites pierres en forme d'osselets qu'il a en sa teste, & les aiant reduites en poudre, ils en usent pour chasser la gravelle des reins. On dit aussi que les dens plus pointuës de cet Animal, qui sont à costé de cháque machoire, font passer la douleur des dens, & les empeschent de pourrir; pourveu qu'on ait soin de les frotter tous les jours avec ces dens Canines. Ainsi la teste des Dragons, & des Crapaus, renferment des Pierres d'une merveilleuse vertu, contre plusieurs maus. Et ainsi ces cruels Requiems que nous avons décrits cy dessus, fournissent un remede contre la pierre & la gravelle. Le sage Auteur de la nature aiant voulu, que nous receussions quelque utilité, des choses mêmes les plus contraires.

Les

Les Chinois, savent prendre & apprivoiser ces *Crocodiles*, à ce que disent les Historiens. Et quand ils les ont nourris quelque tems chez eus, & bien engraissez, ils les tuent & les mangent. Mais les Européens qui en ont goûté, disent, que cette chair bien que blanche & delicate, n'est pas agreable, parce qu'elle est fade, & douçâtre & par trop musquée.

ARTICLE II.

Des Tortuës Franches.

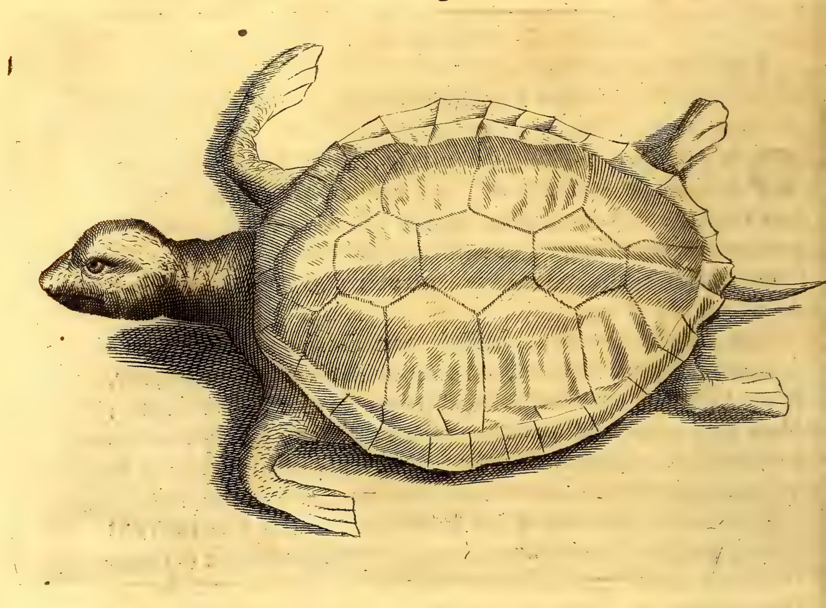
ON prend en ces Iles plusieurs sortes de *Tortuës* de terre, de mer, & d'eau douce, qui sont de differentes figures. Les Caraïbes les nomment toutes *Catallou*, mais quand ils parlent de celles de terre, ils ajoûtent le mot de *Nonum*, qui signifie la terre en leur langage ; ou celuy de *Tona*, c'est à dire de riviere, ou d'eau.

Les Tortuës de mer, se divisent ordinairement par les Insulaires en *Tortue Franche*, en celle qu'ils nomment *Caoüanne*, & en *Caret*. Elles sont présque toutes d'une même figure ; Mais il n'y a que la chair de la premiere espece, qui soit bonne à manger, si ce n'est en necessité, & à faute d'autre chose : de même, qu'il n'y a que lécaille de la derniere, qui soit de prix.

Les *Tortuës Franches* & les *Caoüannes*, sont le plus souvent d'une grosseur si demesurée, que la seule écaille de dessus a environ quatre pieds & demy de longueur, & quatre de large. Dequoy il ne se faut pas étonner, veu qu'en l'Ile Maurice on en rencontre, qui peuvent marcher portant quatre hommes : Qu'Elian recite, que les habitans de l'Ile Taprobane, en couvroient leurs maisons : Et qu'au rapport de Diodore de Sicile, certains peuples des Indes Orientales, s'en servent comme de petis Bateaux, sur léquels ils passent un d'étroit de mer, qui les separe de la terre ferme.

Ces Animaus Amfibies, ne viennent gueres à terre que pour poser leurs œufs : Ils choisissent pour cet effet un sable fort dous, & fort delié, qui soit sur le bord de la mer, en un endroit peu frequenté, & où ils puissent avoir un facile accés.

Les Insulaires, qui vont en certain tems de l'année aus Iles du *Cayeman*, pour faire provision de la chair des Tortuës qui y terrissent en nombre innombrable, disent, qu'elles y abordent de plus de cent lieuës loin, pour y poser leurs œufs, à cause de la facilité du rivage qui est bas, & par tout couvert d'un sable molet. Le terrissage des Tortuës commence à la



fin du mois dAvril, & il dure jusques à celuy de Septembre, & c'est alors que l'on en peut prendre en abondance, ce qui se fait en cette sorte.

A l'entrée de la nuit, on met des hommes à terre, qui se tenant sans faire de bruit sur la rade, guettent les Tortuës lors qu'elles sortent de la mer pour venir poser leurs œufs dans le sable. Et quand ils apperçoivent qu'elles sont un peu éloignées du bord de la mer, & qu'avec leurs pattes elles font au sable un trou profond d'un pied & demy, & quelquefois d'avantage pour y poser leurs œufs; pendant qu'elles sont occupées à se vuider dans ce trou, ces hommes qui les épient les surprenant, les tournent sur le dos: & estant en cette posture,

ſture, elles ne peuvent plus ſe retourner, & demeurent ainſi juſques au lendemain, qu'on les va querir dans les chaloupes pour les apporter au Navire. Lors qu'elles ſont ainſi renverſées ſur le dos, on les voit pleurer, & on leur entend jetter des ſoupirs. Tout le monde ſait, que le Cerf pleure, lors qu'il eſt reduit aus abois. Et c'eſt une choſe présque incroiable, de cris & des gemiſſemens, que pouſſent les Crocodiles du fleuve du Nil, & des l'armes qu'ils répandent ſe voians pris.

Les Matelots des Navires qui vont en ces Iles *du Cayeman*, pour faire leur charge de Tortuës, en peuvent facilement tourner cháque ſoir, en moins de trois heures, quarante ou cinquante, dont la moindre peſe cent cinquante livres, & les ordinaires deus cens livres, & il y en a telle, qui a deus grands ſeaus d'œufs dans le ventre. Ces œufs ſont ronds, de la groſſeur d'une bâle de jeu de paume: Ils ont de la glaire & un moyeuf comme les œufs de poule, mais la coque n'en eſt pas ferme, mais mollaſſe comme ſi c'étoit du parchemin moüillé. On en fait des fricaſſées, & des amelettes qui ſont aſſés bonnes; mais elles ſont plus ſéches & plus arides, que celles qu'on fait avec des œufs de poule. Une ſeule *Tortuë* a tant de chair, qu'elle eſt capable de nourrir ſoixante hommes par jour. Quand on les veut manger, on leur cerne l'écaille du ventre, que les Inſulaires appellent le *plaſtron de deſſous*, qui eſt uni a celuy de deſſus par de certains cartilages, qui ſont aiſés à couper. Tout le jour, les Matelots ſont occupés à mettre en pieces & à ſaler les *Tortuës*, qu'ils ont priſes la nuit. La pluspart des Navires qui vont en ces Iles du *Cayeman*, apres avoir fair leur charge, c'eſt à dire apres ſix ſemaines ou deus mois de demeure, s'en retournent aus Antilles, où ils vendent cette *Tortuë* ſalée, pour la nourriture du commun peuple & des Eſclaves.

Mais les *Tortuës* qui peuvent échapper la priſe, aprés avoir pondu leurs œufs à deus ou trois repriſes, s'en retournent au lieu d'où elles eſtoient venuës. Les œufs qu'elles ont couverts de terre ſur le rivage de la mer, étans éclos au bout de ſix ſemaines par l'ardeur du Soleil, & non par leur regard, comme Pline & quelques anciens ſe ſont imaginez autrefois: auſſi tôt que les petites Tortuës ont briſé la Coque, qui les te-

noit envelopées, elles percent le sable, & sortent de ce tombeau qui leur a donné naissance, pour se rendre droit à la mer aupres de leurs meres, par un instinct qu'elles ont reçeu de la nature.

La chair de cette espéce de Tortuë, est aussi delicate que le meilleur veau, pourveu qu'elle soit fraiche, & qu'elle soit seulement gardée du jour au lendemain. Elle est entremeslée de graisse, qui est d'un jaune verdâtre estant cuite. Elle est de facile digestion, & fort saine; d'où vient, que quand il y a des malades, s'ils ne peuvent se guerir aus autres Iles, on les fait passer aus Iles des du *Cayeman*, dans les Navires, qui en vont faire la provision. Et le plus souvent, ayans esté rafraichis & purgez par cette viande, ils retournent en bonne santé. La graisse de cette sorte de *Tortuë*, rend une huile qui est jaune, & propre à frire ce que l'on veut, lors qu'elle est fraiche. Etant vielle, elle sert aus lampes.

ARTICLE III.

Des Tortuës qu'on appellé Caoüannes.

LA Tortuë qu'on nommé *Caoüanne*, est de même figure que la precedente, horsmis qu'elle a la teste un peu plus grosse; Elle se met en defense lors qu'on la veut approcher pour la tourner: mais sa chair étant noire, fillaseuse, & de mauvais goût, elle n'est point estimée qu'à faute d'autre: l'huile qu'on en tire n'est aussi propre, que pour entretenir les lampes.

ARTICLE IV.

Des Tortuës qu'on appellé Carets.

QUant à la troisiéme espéce de *Tortuë de mer*, nos François la nomment *Caret*. Elle differe des deus autres en grosseur, étant de beaucoup plus petite, & en ce qu'elle ne pose pas ses œufs dans le sable; mais dans le gravier, qui est meslé de petis caillous. La chair n'en est point agreable, mais

les œufs son plus delicats, que ceus des autres espéces. Elle seroit autant negligée que la *Caoüanne*, n'étoit que sont écaille precieuse, la fait soigneusement rechercher. Elle est composée de quinze feüilles tant grandes que petites, dont dix sont plates; quatre un peu recourbées; & celle qui couvre le col, est faite en triangle cavé, comme un petit bouclier. La dépoüille d'un Caret ordinaire, pese trois ou quatre livres: mais on en rencontre quelquefois, qui ont lécaille si epaisse, & les feüilles si longues, & si larges, qu'elles pesent toutes ensemble, environ six ou sét livres.

C'est de cette écaille de *Caret*, qu'on fait à present tant de beaus peignes, tant de belles coupes, de riches boëttes, de cassettes, de petis Buffets, & tant d'autres excellens ouvrages, qui sont estimez de grand prix. On en enrichit aussi les meubles des chambres, les bordures des miroirs, & des tableaus, & pour leur plus noble usage, on en couvre les petis livres de devotion, qu'on veut porter en la poche. Pour avoir cette precieuse écaille, il faut mettre un peu de feu dessous le plastron de dessus, sur lequel les feüilles sont attachées: car si tôt qu'elles sentent le chaud, on les enleve sans peine, avec la pointe du couteau.

Quelques uns assurent, que cette espece de Tortuë est tellement vigoureuse, que son écaille lui étant ôtée, il en renaist bien tôt une autre, s'y on la remet incontinent en la mer. L'abondance du Caret, se trouve en la Peninsule de Jucatan, & en plusieurs petites Iles, qui sont dans le golfe d'Hondures. Ce qui fait voir, que le bon Pirard étoit mal informé, lors qu'au Chapitre deuxiéme, de son traitté des animaus & des fruits des Indes Orientales, il a dit que cette sorte de Tortuë, ne se voyoit qu'aus Maldives & aus Filippines.

On tient que l'huile de Caret, á la proprieté de guerir toutes sortes de gouttes, qui proviennent de causes froides On s'en sert aussi avec heureus succés, pour fortifier les nerfs, & pour appaiser les douleurs des reins, & toutes les fluxions froides.

ARTICLE V.

De la fasson qu'on pesche les Tortuës, & tous les autres gros Poissons des Antilles.

LEs Tortuës de mer, ne se prennent pas seulement sur le sable, en la maniere que nous avons décrite cy dessus : mais aussi par le moyen d'un instrument que l'on nomme *Varre*. C'est une perche de la longueur d'une demye pique, au bout de laquelle, on fiche un clou pointu par les deus bouts, qui est carré par le milieu, & de la grosseur du petit doigt. On l'enfonce jusques à moytie dans le bout de la varre, où il entre sans force. Quelques-uns, font des entaillures du costé qu'il sort, afin qu'il tienne plus fort, lors qu'on là lancé dans lécaille de la Tortuë.

Voicy comme les pescheurs font, pour darder cette Varre. La nuit lors qu'il fait clair de Lune, & que la mer est tranquille, le maitre pescheur, qu'ils appellent *Varreur*, s'étant mis en un petit esquif, qu'ils nomment *Canot*, avec deus autres hommes, l'un qui est à l'aviron, pour le remuer d'un & d'autre costé avec tant de vitesse & de d'exterité, qu'il avance autant & avec beaucoup moins de bruit, que s'il étoit poussé à force de rames. Et l'autre est au milieu du canot, où il tient la Ligne, qui est attachée au clou, en état de pouvoir aisément & promptement filer, lors que le *Varreur* aura frappé la Tortuë.

En cet equippage, ils vont sans faire aucun bruit, où ils esperent d'en trouver : & quand le Varreur, qui se tient tout droit sur le devant du Canot en apperçoit quelcune à la lueur de la mer, laquelle elle fait écumer en sortant par intervalles ; il montre du bout de sa Varre, qui doit servir de compas à celuy qui gouverne le petit vaisseau, l'endroit où il faut qu'il le conduise, & s'étant approché tout doucement de la Tortuë, il luy lance avec roideur, cette varre sur le dos. Le clou penetre l'écaille, & perce bien avant dans la chair, & le bois revient sur l'eau. Aussi tôt qu'elle se sent blessée elle se coule à fonds avec le clou, qui demeure engagé en son écail-
le.

le. Et d'autant plus qu'elle se remuë & s'agite, plus elle s'enferre. Enfin aprés s'étre bien débatuë, ses forces luy manquant, à cause du sang qu'elle a perdu, elle se laisse prendre aisément, & on la tire sans péne à bord du Canot, ou à terre.

On prend en cette même sorte le Lamantin, & plusieurs autres gros Poissons : mais au lieu d'un clou, on met au bout de la varre un harpon, ou un javelot de fer, qui est fait en forme de celuy d'une lance bien perçante. A costé de ce fer, il y a un trou, auquel est passée une corde, laquelle est aussi entortillée à l'entour de la perche, en telle sorte, que quand le Varreur l'a lancée de toute sa force sur le Poisson, la corde coule facilement, pour luy donner la liberté de se démener dans l'eau : & apres qu'il a epuisé toutes ses forces, & qu'il est reduit à l'extremité, s'y on ne le peut embarquer dans le Canot, on le tire facilement sur le bord de la mer, où l'on le divise par quartiers.

ARTICLE VI.

Des Tortuës de Terre, & d'Eeau douce.

LEs Tortuës de Terre, se trouvent en quelques Iles prés des Rivieres d'eau douce, qui sont les moins sujettes aus débordemens, ou dans les étangs & dans les marécages, qui sont bien éloignés de la mer. Elles sont couvertes de tous côtez, d'une dure & solide croute, qui ne se leve point par écailles, comme celles des Tortuës de mer, & qui est si épaisse par tout, qu'elle sert d'un fort si assuré à l'animal qui y fait sa demeure, que quand les rouës d'un chariot passeroyent par dessus, elle ne seroit pas brisée. Mais ce qui est de plus merveilleus, est, qu'il ne peut jamais estre à l'étroit dans cette maison mouvante : car elle s'élargit à mesure que le corps de son hoste, prend de nouveaus accroissemens. Le couvert de dessus, est en quelques unes de la longueur d'un pied & demy. Il est d'une figure ovale, creusé comme un bouclier, & enrichy par dessus de plusieurs rayes, qui sont arrangées en differens parquets, qui paroissent un peu relevez, & qui for-

ment plusieurs petis compartimens d'une parfaite symmetrie: Tous ces entrelacemens sont couchez sur un fond noir, qui est émaillé en plusieurs endroits, de blanc & de jaune.

Cette espece de Tortuë, a la teste fort hideuse, car elle est semblable à celle d'un serpent. Elle n'a point de dens : mais seulement des m'achoires, qui sont d'un os assez fort, pour briser ce qu'elle veut avaller. Elle est supportée de quatre pieds, qui sont bien foibles, pour soutenir la pesanteur de son corps, aussi elle ne se confie pas en leur legereté, pour se sauver, & gagner quelque retraitte, lors qu'elle est poursuivye: mais si elle n'est sur le bord des Rivieres ou des étangs, dans léquels elle se puisse precipiter; elle ne recherche aucun autre abry, ni aucun autre avantage, que le toict de sa propre maison, sous lequel de même que l'Herisson, & l'Armadille, elle retire promptément & seurément sa teste, ses pieds & sa queuë, aussi tôt qu'elle craint le moindre danger.

La Femelle, pose des œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon: mais un plus longuets. Elle les cache dans le sable, & les confie au Soleil, pour les couver & les faire éclore. Bien que quelques-uns tiennent, que la chair de ces Tortuës de terre soit de difficile digestion, ceus qui en ont goûté, la rangent entre les viandes les plus exquises, & les plus delicates de toute l'Amerique: Et les Medecins du païs, conseillent à ceus, qui sont menacez d'Hidropisie, d'en user souvent, pour leur guerison. Ils ont aussi reconnu par l'experience qu'ils en ont faite, que leur sang étant séché & reduit en poudre, attire le venin des viperes, & des Scorpions, en l'appliquant sur la playe. Il est aussi constant, que la cendre de leur écaille meslée avec le blanc d'un œuf, guerit les crevasses qui surviennent aux mammelles des femmes qui allaitent; & que s'y on s'en poudre la teste, elle empesche les cheveus de tomber.

CHAPITRE VINT-DEUSIÉME.

Contenant les descriptions particulieres de plusieurs sortes de Crabes, qui se trouvent communément sur la terre des Antilles.

IL se trouve par toutes ces Iles, des *Crabes* ou *Cancres*, qui sont une espéce d'Ecrevisses Amfibies, & fort bonnes à manger, au lieu que celles du Bresil sont desagreables, parce qu'elles sentent la racine de Genévre. Aussi les Indiens Insulaires estiment beaucoup les leurs, & en font leur mets le plus ordinaire. Elles sont toutes d'une figure ovale, ayant la queüe retroussée sous le ventre. Leur corps, qui est tout couvert d'une coque assez dure, est supporté sur plusieurs pieds, qui sont tous Herissez de petites pointes, qui servent à les faire grimper plus aisément, où elles ont envie d'atteindre. Les deus de devant sont fort gros : l'un notamment, est plus gros que l'autre. Nos François, appellent ces deus pattes de devant, des *Mordans*, parce qu'avec icelles elles pincent & serrent vivément ce qu'elles attrapent. La partie de devant qui est un peu plus large & plus relevée que l'autre, pousse en dehors deus yeux, qui sont solides, transparens & de differente couleur. Leur gueüle, est armée de deus petites dens blanches, qui sont disposées de chaque costé, en forme de tenailles trenchantes, dont elles couppent les feüilles, les fruits, & les racines des arbres, qui leur servent de nourriture.

ARTICLE I.

Des Crabes qu'on nommé Tourlourou.

IL y en a de trois sortes, qui different en grosseur & en couleur. Les plus petites, sont celles que l'on appelle communément *Tourlourous*. Elles ont la coque rouge marquée d'une tache noire ; elles sont assez agreables au goût : mais à

cauſe qu'il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre, & qu'on tient auſſi, qu'elles provoquent la diſſenterie, elles ne ſont recherchées que dans la neceſſité.

ARTICLE II.

Des Crabes blanches.

LEs autres ſont toutes blanches, & ſe tiennent aus pieds des arbres au bord de la mer, en des trous qu'elles font en terre, & où elles ſe retirent comme les Lapins en leurs clapiers. Elles ſont les plus groſſes de toutes, & il s'en voit telles, qui ont en l'une de leurs pattes, la groſſeur d'un œuf, de chair auſſi delicate, que celle des Ecreviſſes de riviere. Elles ſe montrent rarément de jour: mais pendant la nuit, elles ſortent en bandes de leurs tanieres, pour aller manger ſous les arbes; & c'eſt auſſi en ce tems là, qu'on les va prendre à la lanterne, ou aus flambeaus. Elles ſe plaiſent particulierement, ſous les Paretuviers, & ſous les autres arbres qui ſont au bord de la mer, & dans les endroits les plus marécageus. Quand on foüille dans la terre, ou dans le ſable pour les chercher en leurs retraittes, on les trouve toujours à moitie corps dans l'eau, de même que la plûpart des autres animaus Amfibies.

ARTICLE III.

Des Crabes peintes.

MAis celles de la troiſiéme eſpece, laquelle tient le milieu entre les deus autres, dont nous venons de parler, ſont les plus belles, les plus merveilleuſes, & les plus priſées de toutes. Elles ont bien la même figure que les precedentes; mais ſelon les diverſes Iles, & les differens terroir où elles ſe nourriſſent, elles ſont peintes de tant de couleurs, qui ſont toutes ſi belles & ſi vives, qu'il n'y a rien de plus divertiſſant, que de les voir en plein jour roder ſous les arbres, où elles cherchent leur nourriture. Les unes, ont tout le

le corps de couleur violette pannaché de blanc: Les autres, sont d'un beau jaune, qui est chamarré de plusieurs petites Lignes grisâtres & pourprines, qui commencent à la gueüle, & qui s'éparpillent sur le dos. Il y en à même quelques unes, qui sur un fond tanné, sont rayées de rouge, de jaune, & de vert, qui leur donne un coloris le plus riche & le mieus meslé, qu'on se pourroit figurer. On diroit à les voir de loin, que toutes ces agreables couleurs, dont elles sont naturellement émaillées, ne soient pas encores séches, tant elles sont luisantes; ou qu'on les ait tout fraichément chargées de vernis, pour leur donner plus de lustre.

Ces *Crabes peintes*, ne sont pas comme les blanches, qui n'osent pas se montrer de jour. Car on les rencontre sur tout le matin & le soir, & aprés les pluyes sous les Arbres, où elles ségaient par troupes. Elles se laissent aussi appprocher d'assez prés; mais, incontinent qu'on fait mine de les vouloir arréter avec une baguette, car il seroit trop perilleus d'y emploier les mains; elles font leur retraitte, sans tourner le dos à ceus qui les poursuivent, & en se reculant de costé, elles montrent leurs dens, & presentant leurs defenses ouvertes, qui sont ces deus ténailles ou mordans, qu'elles ont en leurs pieds, elles s'en parent tout le corps, & les font choquer de tems en tems l'une contre l'autre, pour donner de la terreur à leurs ennemis; & en cette posture, elles gaignent leur fort, qui est ordinairement sous la racine, ou dans le creus de quelque arbre pourri, ou dans les fentes des rochers.

Ces Crabes, ont cet instinct naturel, d'aller tous les ans environ le mois de May, en la saison des pluyes au bord de la mer se l'aver, & sécouër leurs œufs pour perpetuer leur espéce. Ce qu'elles font en cette sorte: Elles descendent des montagnes en si grande troupe, que les chemins & les bois en sont tout couverts: Et elles ont cette addresse merveilleuse, de prendre leur route vers la partie de l'Ile, où il y à des ances de sable, & des décentes, d'où elles peuvent commodement aborder la mer.

Les Habitans, en sont alors fort incommodez, parce qu'elles remplissent leurs jardins, & qu'avec leurs mordans, elles coupent les pois, & les jeunes plantes de Tabac. On diroit

à voir

à voir l'ordre qu'elles gardent en cette defcente, que ce feroit une armée qui marche en bataille. Elles ne rompent jamais leurs rangs. Et quoy qu'elles rencontrent en chemin, maifons, montagnes, rochers, ou autres obftacles, elles s'éforcent de monter deffus, afin d'aller toujours conftamment en ligne droite. Elles font alte deus fois le jour, pendant la plus grande chaleur, tant pour repaître, que pour fe repofer un peu; Mais elles font plus de chemin de nuit que de jour, jufques à ce qu'enfin, elles foient arrivées au bord de la mer.

Lors qu'elles font ce voyage, elles font graffes & bonnes à manger; les mâles étans pleins de chair, & les femelles remplies d'œufs. Auffi en ce tems-là, on en à provifion à fa porte. Et quelquéfois, elles entrent même dans les maifons, quand les paliffades ne font pas bien jointes, & qu'elles trouvent ouverture. Le bruit qu'elles font durant la nuit, eft plus grand que celuy des rats, & empefche de dormir. Quand elles font au bord de la mer, aprés s'eftre un peu repofées, & avoir confideré la mer, comme la nourrice de leurs petis, elles s'approchent de fi prés, qu'elles puiffent eftre baignées, à trois ou quatre reprifes, des petites ondes qui flottent fur le fable; puis s'étant retirées es bois, ou es plaines voifines pour fe delaffer, les femelles retournent une feconde fois à la mer, & s'étant un peu lavées, elles ouvrent leur queüe, laquelle eft ordinairement ferrée fous le ventre, & elles fecoüent dans l'eau, les petis œufs qui y étoient attachez. Puis s'étant encore l'avées, elles fe retirent avec le même ordre, qu'elles étoient venuës.

Les plus fortes regagnent incontinent les montagnes, chacune au quartier d'ou elle étoit partie, & par le même chemin où elle avoit paffé. Mais elles font alors, c'eft à dire, à leur retour, pour la plûpart fi foibles, & fi maigres; qu'elles font contraintes, de s'arréter es premieres campagnes qu'elles recontrent, pour fe refaire, & reprendre leur premiere vigueür, avant que de grimper au fommet des montagnes.

Quant aus œufs qu'elles ont ainfi confiez à la mer, apres avoir efté repouffez fur le fable mollet, & échaufez quelque temps par les rayons du Soleil, ils viennent enfin à s'eclorre,

& à

& à produire de petites *Crabes*, qu'on voit par millions de la largeur d'un liard gagner les buissons voisins, jusques à ce qu'étant fortes, elles puissent se rendre aus montagnes auprés de leurs meres.

Ce qui est de plus considerable en ces Crabes, est qu'une fois l'an, assavoir, aprés qu'elles sont retournées du voiage de la mer, elles se cachent toutes en terre, durant quelques six semaines: de sorte qu'il n'en paroit aucune. Pendant ce tems-là, elles changent de peau, ou d'écaille, & se renouvellent entierement. Elles poussent alors de la terre si proprement à l'entrée de leurs tanieres, que l'on n'en apperçoit pas l'ouverture. Ce qu'elles font pour ne point prendre d'air. Car quand elles posent ainsi leur vieille robe, tout leur corps est comme à nud, n'étant couvert que d'une pellicule tendre, & delicate, laquelle s'épaissit & se durcit peu à peu en croute; suivant la solidité de celle qu'elles ont quittées.

Monsieur du Montel rapporte, qu'il a fait creuser à dessein en des lieus, où il y avoit apparence qu'il y en eut de cachées. Et en ayant rencontré en effet; qu'il trouva qu'elles étoyent comme enveloppées dans des feüilles d'arbres, qui sans doute, leur servoient de nourriture & de nid, durant cette retraite: mais elles étoient si languissantes & si incapables de supporter l'air vif, qu'elles sembloient à demy mortes, quoy que d'ailleurs elles fussent grasses, & tres-delicates à manger. Les Habitans des Iles les nomment pour lors *Crabes Boursieres*, & les estiment beaucoup. Tout auprés d'elles, il voyoit leur vieille dépoüille, c'est à dire, leur côque qui paroissoit aussi entiere, que si l'animal eut encore été dedans. Et ce qui est merveilleus, c'est qu'à peine, quoy qu'il y employast de fort bons yeus, pouvoit il reconnoître d'ouverture, ou de fente, par où le corps de la beste fust sorty, & se fut dégagé de cette prison. Neantmoins, apres y avoir pris garde bien exactement, il remarquoit en ces dépoüilles, une petite séparation du costé de là queuë, par où les Crabes s'étoient d'éveloppées.

La maniere plus ordinaire de les appréter, est toute la même que celle des Ecrevisses en France: Mais ceus qui sont les plus delicats, & qui veulent emploier le tems qui est

requis, pour les rendre de meilleur goût, prennent la péne apres les avoir fait boüillir, déplucher tout ce qu'il y à de bon dans les pattes, & de tirer une certaine substance huileuse, qui est dans le corps, laquelle on nomme *Taumaly*, & de fricasser tout cela avec les œufs des femelles, y mêlant un bien peu de poyure du païs, & du suc d'oranges. Il faut avoüer que ce ragoût, est l'un des plus excellens, que l'on serve aus Antilles.

Aus Terres, où il y à plusieurs Arbres de Mancenilles, les Crabes qui repairent dessous, ou qui usent de ce fruit, ont une qualité venimeuse. De sorte que ceus qui en mangent, en sont dangereusement malades. Mais aus autres endroits elles sont fort saines, & tiennent lieu de delices, comme les Ecrevisses en Europe. Ceus qui sont soigneus de conserver leur santé, les ouvrent auparavant que d'en manger, & si le dedans du corps est noir, ils tiennent qu'elles sont dangereuses, & n'ont garde d'en user.

CHAPITRE VINT-TROISIÉME.

Des Tonnerres ; des Tremblemens de terre : & des Tempestes qui arrivent souvent en ces Iles.

COme il n'y à guéres de visage si beau & si agreable, où l'on ne puisse remarquer quelque defaut, & qui ne soit sujet à quelque tâche, & à quelque verruë ; Ainsi les Antilles, possedant d'ailleurs toutes les beautez & tous les avantages que nous avons representez, & qui les rendent si recommandables ; ont aussi leurs imperfections, & quelques manquemens, qui ternissent cet éclat, & qui diminuent ces agrémens & ce prix. Voicy quelques unes, des principales incommodités qui s'y rencontrent, & les remedes, qu' on y peut apporter.

ARTI-

ARTICLE I.

Des Tonnerres.

ET premierement, au lieu que dans toute la coste du Perou l'on n'entend jamais tonner ; icy les Tonnerres sont frequens, & en quelques endroits, ils sont si épouvantables, que le cœur le plus assuré tremble d'effroy, quand cette puissante & magnifique voix du Ciel, se fait entendre, avec un son si terrible.

ARTICLE II.

Des Tremblemens de terre.

LEs Tremblemens de terre, y produisent aussi quelquéfois de tristes effets, & émeuvent les fondemens de la terre, d'une secousse si violente ; qu'on est contraint de chanceler, aus lieus où l'on se croiroit le plus assuré. Mais par bonheur, cela arrive rarément, & en quelques endroits, l'agitation n'est pas si grande.

ARTICLE III.

D'une Tempeste que les Insulaires appellent Ouragan.

CE qui est le plus à craindre, est une conspiration generale de tous les Vens, qui fait le tour du Compas, en l'espace de vint-quatre heures, & quelquefois en moins de tems. Elle arrivé d'ordinaire es mois de Juillet, d'Aoust, ou de Septembre. Hors de-là, on ne la craint pas. Autréfois on ne l'éprouvoit que de sét en sét ans, & quelquéfois plus rarement : Mais dépuis quelques années, elle est venuë de deus en deus ans : Et en une seule année, on en à souffert deus : Même peu aprés que Monsieur Auber eust esté envoyé pour commander à la Gardeloupe, il y eut trois de ces orages en l'espace d'un an.

Cette Tempeste, que les Insulaires appellent *Ouragan*, est si étrange, qu'elle brise & déracine les Arbres, dépoüille de toute verdure ceus qu'elle n'enleve point, desole les forêts entieres, détache les rochers du haut des montagnes, & les precipite dans les vallées, renverse les cabanes, entraine jusques à la mer les plantes qu'elles arrache de la terre, fait un dégast universel, de tout ce qu'elle trouve à la Campagne: & en un mot laisse une famine en tout le païs, qui gemit long-tems en suite de ce désastre, & qui à bien de la péne à réparer ces ruines.

Cet *Ouragan*, ne fait pas seulement ses ravages sur la terre; mais il émeut encore une telle tempeste sur la mer, qu'elle semble se mêler & se confondre avec l'Air & les Cieux. Ce Tourbillon impetueus, brise & fracasse les Navires qui se trouvent dans les costes, jettant les uns sur le rivage, & faisant plonger les autres dans la mer. De sorte que ceus qui échappent de ce naufrage, ont grand sujet de loüer Dieu.

Ceus qui prenent garde aus signes qui sont les avant-coureurs de cette Tempeste ont remarqué, qu'un peu auparavant qu'elle arrive, la mer devient en un instant tellement calme, & unie, qu'il ne paroit pas la moindre ride en sa superficie: que les Oiseaus par un instinct naturel, descendent par troupes des montagnes, où ils font leur retraitte plus ordinaire, pour se retirer dans les plaines & dans les vallées, où ils se rangent contre terre, pour à estre labri des injures de ce mauvais tems, qu'ils prevoient devoir bien tôt suivre: & que la pluye qui tombe un peu devant, est amere & salée, comme l'eau de la mer.

Il y a peu d'années, qu'il parut un exemple memorable de cette tempeste, en plusieurs Navires qui estoient à la rade de Saint Christofle, chargez de Tabac, & prests à faire voile. Car ils furent tous fracassez & submergez, & la marchandize fut entierement perduë. Dont il sensuivit un étrange effet. C'est que la pluspart du poisson de la coste, fut empoisonné de ce tabac. On voioit la mer toute couverte de ces pauvres animaus, qui renversez & languissans, flottoient au gré de l'eau, & venoient mourir sur le rivage.

Et afin, que quelcun ne s'imagine pas que ces desaſtres ſoyent tout à fait particuliers au nouveau Monde, nous ajouterons icy, qu'il s'eſt veu en ces contrées de France de ſi épouvantables Tempeſtes, que l'on ne les peut eſtimer autre choſe, que des *Ouragans*.

L'An mil cinq cens quatre-vins dix-neuf, il ſe leva prés de Bordeaus un vent ſi violent & ſi impetueus, qu'il rompit & déracina la pluspart des grands arbres, qui eſtoient forts pour reſiſter, principalement les Noyers, dont les branches ſont ordinairement fort étenduës, & en transporta quelques uns, à plus de cinq cens pas du lieu où ils étoient. Mais les arbres les plus foibles, & qui plioient, furent laiſſés. Une partie du palais de Poitiers, en fut fort endommagée en ſa couverture. Le Clocher de Cangres prés de Saumur, en fut abbatu. Divers autres Clochers, & pluſieurs maiſons de la campagne, en ſouffrirent beaucoup de mal. Quelques perſonnes, ſe trouvant à cheval au milieu des champs, furent emportéez à plus de ſoixante pas loin. Ce vent courut dépuis le voiſinage de Bordeaus, juſques au Vendomois & au Perche: tenant de large environ ſix ou ſét lieuës, & on ne voyoit en tout cet eſpace, que fracas d'arbres arrachez & renverſez.

Et pour donner un exemple d'une eſpéce *d'Ouragan*, qui ſe ſoit particulierement montré ſur la mer, nous attacherons icy l'extrait, qui nous a eſté communiqué d'une lettre écrite de la Rochelle, par un honorable Marchand du lieu, à l'un de ſes amys & correſpondans à Roüen, en datte du trentiéme Janvier, mil ſix cens quarante cinq. Voicy donc ce qu'elle porte.

„ Dépuis deus jours, nous ſommes dans une affliction ſen-
„ ſible, au ſujet de l'extraordinaire tourmente qui a commencé
„ la nuit de Samedy dernier vinthuitiéme de ce mois, & qui
„ continuë encore. Nous voyons de deſſus noſtre muraille,
„ trente ou trentecinq Navires échoüez & briſez à la coſte,
„ la plûpart Anglois, avec nombre de Marchandiſes perduës.
„ Un de ces Navires, de deus cens Tonneaus, à eſté porté
„ juſques auprés d'un moulin à vent, qui eſt douze pieds plus
„ haut que la hauteur ordinaire de la mer. Car l'Orage n'a

,, pas esté seulement en l'air: Mais cette Tempeste, a telle-
,, ment émeu & enflé la mer, qu'elle à passé bien-haut au
,, dessus de ses bornes ordinaires: si bien que le dommage &
,, le dégast qu'elle à fait sur la terre, est sans comparaison plus
,, grand, que celuy du naufrage des vaisseaus. Tout le sel qui
,, estoit sur les marais bas, a esté emporté, tous les bleds des
,, terres basses, & des marais deséichez, ont esté inondez.
,, Et dans l'Ile de Ré, la mer à passé d'un costé à l'autre à tra-
,, vers, & y a gasté nombre de vignes, & noyé force bétail.
,, De memoire d'homme, on n'avoit veu monter la mer si
,, haut, & elle est entrée en des endroits, pres d'un lieuë avant
,, dans la terre. Si bien, que ceus qui ont esté à Saint Chri-
,, stofle, disent, que *l'Oüragan* qui y est assés ordinaire, n'est pas
,, plus épouvantable, qu'à été celuy-cy, qu'ils ont appellé du
,, même nom. Le vent étoit Nord-Oüest. On estime le dom-
,, mage, tant à la mer qu'à la terre, plus de cinq cens mil escus.
,, On tient, qu'il s'est perdu environ deus mille cens de sel,
,, qui sont la charge de deus cens Navires, de trois cens ton-
,, neaus la piece. Il s'est aussi perdu des Navires Hollandois
,, devant Ré, à Bordeaus, & à Bayonne, qui estoient riche-
,, ment chargez D'où il apparoit, qu'il fait souvent en Eu-
rope des Tempestes, qui sont bien aussi violentes, que celles qui sont tant apprehendées aus Antilles.

Quelques uns, pour se mettre à couvert de cette Bourrasque, abandonnent leurs maisons, crainte d'estre envelopez sous leurs ruines, & se sauvent es cavernes & es fentes des rochers, ou bien se tapissent contre terre, au milieu des chams, où ils essuyent tout cet Orage. Les autres, táchent de gagner promptement, quelque maison du voisinage, qui soit assez solidement bátie, pour resister à toutes les secousses de cette Tempeste. Car par bonheur, il y a maintenant aus Antilles plusieurs edifices, qui peuvent soûtenir cette épreuve. Il y en a même, qui se retirent dans de petites cabanes, que les Esclaves Négres ont báties, sur le modele de celles des Caraïbes, car on à reconnu par experience, que ces petites huttes de figure ronde, qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les cheurons touchent la terre, sont ordinairement épargnées; pendant que les maisons les plus

plus élevées, sont transportées d'une place en une autre, si elles ne sont entierement renversées, par l'impetueuse agitation des vens, qui excitent cette tempeste.

Mais il faut avoüer, que toutes ces precautions exterieures, ne sont pas capables de delivrer plainement les esprits des hommes, des frayeurs mortelles qui les environnent, lors que Dieu tonne du Ciel, qu'il fait retentir sa voix terrible, qu'il lance les éclairs & les charbons allumez; que la terre en tremble, que les montagnes croulent, & que les fondemens du monde sont découverts: car

A ceus que ses bontés ne peuvent émouvoir
Cette effroiable voix ne fait elle pas voir
Vne Image de sa puissance?
Certes, qui n'y connoist sa haute Majesté,
Qui l'entend sans frayeur, n'a pas de la constance
Mais il a de l'impieté.

il faut donc, que ceus qui desirent d'estre sans apprehension, au milieu de ces desordres, & de ces émotions de la mer & de l'air, ayent recours à des retraittes plus assurées, & que pour cet effet, ils entrent dans le sanctuaire de Dieu, qu'ils se logent à l'ombre du toutpuissant, & qu'ils prennent le Seigneur pour leur retraite & pour leur forteresse. Il faut qu'ils embrassent avec une foy vive, ce grand & precieus salut qu'il a deploié en son fils bienaimé, qui nous a delivré de toutes nos frayeurs par le sang de sa Croix, qui a fait nostre paix, & qui seul peut appaiser les craintes & les orages de nos consciences, & donner un vrai repos à nos ames, d'autant que

Celuy, qui du treshaut implore l'assistance
Et dont l'espoir plein de constance
N'attend son secours que de luy,
Quelque peril qui le menace
Se peut promettre sans audace
D'avoir en sa faveur un immobile appuy.

Il faut qu'ils considerent pendant cette tempeste, que c'est Dieu qui tire les vens de ses tresors, & qu'ils ne soufflent que

par son ordre : Que ces effroiables Tourbillons, ces Tonnerres grondans, ces noires obscuritez, qui voilent la face de la terre, & toutes ces puissantes agitations qui la secouënt : ne sont que des grossieres idées, de ce jour épouvantable du Seigneur, auquel les Cieux passeront rapidement & estant mis en feu seront dissouts, & les elemens étans embrasez se fondront, & la terre & les œuvres qui sont en elle, seront brulées.

Ils doivent particulierement recourir à Dieu de tout leur cœur, & le prier qu'en contemplation des merites infinis de son Saint Fils Jesus, il luy plaise d'estre appaisé envers ses serviteurs, & qu'il daigne avoir pitie de sa terre. Ils se doivent souvenir, que son courroux ne dure qu'un moment : mais que sa bienvueillance dure toute une vie. Que le pleur loge chés nous au soir, & qu'au matin il y a voix déjouissance. Enfin ils doivent estre fermement persuadez, que celuy qui a conté leurs cheveus, a aussi conté leurs jours ; Qu'il ne les abandonnera point au besoin, mais qu'il les commettra à la charge de ses Anges de lumiere, pour les contregarder parmy ces affreuses tenebres, afin que nulle playe n'approche de leur tabernacle.

Mais, pour avoir au besoin toutes ces douces pensées, & pour estre munys au jour de la calamité, d'une si sainte confiance. Il faut qu'en bien faisant, ils recommandent par chacun jour leurs ames au souverain Createur de toutes choses ; Qu'ils s'étudient de cheminer en Sainteté & Justice devant luy, durant toute leur vie ; Qu'ils lavent leurs mains en innocence, & qu'ils purifient leurs cœurs, par la Foy en ses precieuses promesses ; étans assurez, qu'il tient les vens, & toutes les autres creatures en bride par sa puissance, qu'il n'y en à aucune, qui se puisse mouvoir sans sa permission, qu'il fait servir à sa gloire les Feus, les Tonnerres, les Tempestes, & les Tremblemens de terre, & qu'il les dirige au bien & au salut de ses enfans.

CHA-

CHAPITRE VINT-QUATRIÉME.

De quelques autres incommodités du païs, & des remedes qu'on y peut aporter.

OUtre les Tremblemens de terre, les Tonnerres, & les Ouragans, qui ſecoüent & deſolent ſouvent la terre des Antilles, comme nous venons de le repreſenter : il y a encore quelques autres incommoditez, qui ſont bien inportunes, encore qu'elles ne ſoyent point tant à craindre que les precedentes. Nous leur avons, reſervé ce dernier Chapitre du premier Livre de cette Hiſtoire, où, pour témoigner la grande paſſion que nous avons d'eſtre aſſéz heureus pour contribuer quelque choſe au ſoulagément, & à l'entiere ſatisfaction des aimables Colonies de ce nouveau monde : nous propoſerons les remedes, que l'experience des anciens Habitans, & le jugement de pluſieurs celebres Medecins, ont trouvé eſtre les plus propres, & les plus efficacieus, pour les munir contre leurs dangereus effets.

ARTICLE I.

Des Mouſtiques, & des Maringoins.

NOus donnerons le premier lieu, à certains petis Moucherons appellez *Mouſtiques*, que l'on ſent plutôt qu'on ne les voit, tant ils ſont petis ; Mais dans la foibléſſe de leur corps, ils ont un aiguillon ſi piquant, & venimeus, que leur piquure cauſe une demangéaiſon tellement importune, qu'en s'écorchant quelquefois la peau à force de ſe gratter, la bleſſûre dégenere en un ulcere d'angereus, ſi l'on n'y aporte du remede.

Il s'en trouve d'une autre eſpece, qui ſont plus gros, & qui font un bruit, pareil à celuy que font les Moucherons, qui en France ſe trouvent proche les étangs, & les lieus marécageus. On les nommé *Maringoins*. Ils produiſent le même

effet que les *Moustiques*, étant armez d'un petit trait, qui perce les habits, & même les lits branlans, dans léquels on repose. Mais ils ont cecy de particulier, qu'ils ne lancent jamais leur petit éguillon, qu'ils n'ayent auparavant declaré la guerre, & sonné la charge avec leur petite trompette, qui donne souvent plus de peur, que leur piquure ne fait de mal.

Pour s'exempter de ces deus sortes de petites Bestes, on a de coûtume de placer la Maison, en un lieu un peu haut élevé, de luy donner air de tous costez, & de coupper tous les arbres qui empeschent le vent d'Orient, qui souffle présque ordinairement en ces Iles, & qui chasse au loin ces malins & importuns ennemis. Ceus aussi qui ont des logis bien fermez, & des lits biens clos, n'en sont point tant incommodez.

Mais, si l'on en est travaillé, on n'a qu'à faire fumer du Tabac en la chambre, ou de faire un feu, qui rende beaucoup de fumée; car par ces moiens, on met en fuite ces petis perturbateurs du repos des hommes. Que s'ils ont piqué, & qu'on desire de faire passer bien-tôt la demangéaison, & attirer tout le venin, qu'ils ont glissé: il faut seulement moüiller l'endroit de vinaigre, ou de jus de petit Citron.

ARTICLE II.

Des Guespes, & des Scorpions.

LES *Guespes, & les Scorpions*, sont communs en la plûpart des Antilles. Ces vermines sont de même figure, & aussi dangereuses, que celles des mêmes espéces que l'on voit en beaucoup d'endroits de l'Europe. Les piquures des Guespes sont soulagées par le jus de la feüille de la Ruë, & entierement gueries, par une fomentation du souverain remede contre toutes sortes de venins, qui est dispensé sous le nom celebre *D'orvietan*. Et celles des *Scorpions*, trouvent leur remede en la beste même, qu'il faut écraser dessus, & à son defaut, il faut recourir à l'huile qu'on appelle de *Scorpion*, qui doit estre commune par tout, où il se trouve de ces insectes.

ARTICLE III.

Des Arbres de Mancenille.

EN la plûpart de ces Iles, croissent certains Arbres nommés *Mancenilliers*, beaus à voir, qui portent des feüilles semblables à celles des Pommiers sauvages, & un fruit que l'on appellé *Mancenille*, tout pareil à une Pomme d'Apis, car il est pannaché de rouge, beau à merveille, & d'une odeur si agreable, que l'on seroit incontinent invité à en goûter, si l'on n'étoit averty de sa qualité dangereuse. Car bien qu'il soit dous à la bouche, il est si funeste, que si l'on en mangeoit, il envoyeroit dormir, non pour vint-quatre heures, comme une certaine semence du Perou, & une Herbe de l'orient, de laquelle Linscot parle amplement ; mais pour n'en réveiller jamais. Tellement que c'est bien pis, que ces Amandes d'un fruit de la Mexique, qui sentent le musc, mais qui aprés estre mangées, laissent un goût de pourriture. Et bien pis encore, que ces belles pommes de Sodome, qui étant ouvertes, ne presentent que de la suye, & de la poussiere. Car s'y vous avez le déplaisir d'y estre trompé, du moins ce n'est pas au danger de vostre vie. Mais ces Pommes venimeuses, se peuvent comparer à la noix Indienne, qui croist en Java. Elle ressemble à une noix de Galle, & d'abord qu'on la mange, elle à un goût d'Avelaine ; mais puis aprés, elle donne des angoisses mortelles, & c'est un poison tres-dangereus. Il se trouve aussi dans l'Afrique, un Arbre nommé *Coscoma*, qui est chargé de Pommes mortelles. L'Arbre des Maldives nommé *Ambou*, porte un fruit, qui n'est pas moins trompeur, & moins pernicieus. Et le Terroir de Tripoly en Syrie, produit certains gros Abricots, qui sont fort beaus à l'œil, & fort savoureus au goût ; Mais les qualitez en sont souvent mortelles, ou du moins, elles causent de longues & fácheuses maladies, à ceus qui en mangent.

Il croist des *Mancenilles*, sur le bord de la mer & des rivieres, & si le fruit tombe en l'eau, les poissons qui en man-

gent, ne manquent jamais d'en mourir; & encore qu'il demeure long tems dans l'eau, il n'y pourrit point; mais il se couvre d'un salpêtre, qui luy donne une croûte solide, comme s'il étoit petrefié. Dans les Iles, où cet Arbre croist en abondance, les Couleuvres y sont venimeuses; Par ce que quelques uns croient, qu'elles sucent quelquéfois de son fruit. Les Crabes mêmes, qui sont leur repaire sous ces Arbres, en contractent une qualité dangereuse, comme nous l'avons dit en son lieu: & plusieurs ont été malades pour en avoir mangé. D'où vient, qu'au tems que ces fruits estans fort meurs tombent à terre, on conseille à tous ceus qui sont soigneus de leur santé, de s'abstenir de manger des Crabes.

Ni les Couleuvres, ni les Crabes, ne vivent pas absolument de Pommes de Mancenilles. Mais quand elles sont leur repaire sous cet Arbre, elles en tirent l'infection, & plus encore quand elles sucent le venin de son fruit. Il se peut faire neantmoins, que ce qui est mortel à quelques animaus, ne le soit pas à tous: Et même que ces Insectes, qui mangent souvent de ce poison, le changent en leur nourriture, par la coûtume & la continuation: Comme l'on dit de Mitridate. Ainsi ils peuvent infecter ceus qui en mangent, n'en recevant quant à eus, aucun dommage.

Sous l'écorce du tronc, & des branches de ces Arbres, est contenuë une certaine eau gluante, & blanche comme du lait, extremément maligne & dangereuse. Comme il y a plusieurs Mancenilliers sur les chemins, si sans y prendre garde, vous froissez en passant quelcune de ces branches, ce lait, ou plûtost ce venin, en sort & reiaillit sur vous: s'il tombe sur vostre chemise, il y fait une vilaine tache, qui paroit comme une brûlure. Si c'est sur la chair nuë, & qu'on ne lave prontément l'endroit qui a esté touché, il s'y forme aussi tôt des enleuvres & des ampoules. Mais ce qui est le plus à craindre, c'est pour les yeux: Car si par malheur, une goutte de cette eau caustique & venimeuse tombe dessus, il s'y fera une horrible inflammation, & vous en perdez la veüe neuf jours durant; au bout déquels vous recevrés du soulagement.

La rosée, ou la pluye, apres avoir demeuré quelque tems sur les feüilles des *Manceniliers*, produisent le même effet, & si elles tombent sur la peau, elles l'écorchent, comme feroit de l'eau forte. Ce qui ne vaut guerés mieus, que les gouttes de pluye de dessous la ligne, qui sont tellement contagieuses, à ce qu'assurent ceus qui les ont senties, que s'y elles tombent sur les mains, sur le visage, ou sur quelque autre endroit du corps, qui soit à découvert; il s'y éleve aussi tôt des vessies & des ampoules avec douleur, & même si l'on ne change promptement d'habits, on voit bien tost son corps tout couvert de pustules, sans parler des vers qui s'engendrent dans les habits.

L'ombre de cet Arbre nuit aus hommes, & si l'on repose dessous, tout le corps enfle d'une étrange fasson. Pline & Plutarque font mention, d'un Arbre d'Arcadie, aussi dangereus que celuy-cy : Et ceus qui ont voyagé aus Indes Orientales, rapportent, qu'il s'y trouve une Herbe nommée *Sapony*, qui donne la mort à ceux qui couchent dessus. Mais ce qui augmente les mauvaises qualités du *Mancenillier*, est, que même la viande cuite au feu de son bois, contracte quelque chose de malin, qui brule la bouche & le gosier.

Les Sauvages Antillois, connoissans fort bien la nature de ces *Mancenilles*, font entrer & le l'ait de l'arbre, & la rosée qui en tombe, & le suc du fruit en la composition du venin, dont ils ont accoutumé dempoisonner leurs fléches.

Pour guerir en peu de tems l'enflure & les Pustules, qui se forment au corps, apres avoir dormy par mégarde à l'ombre de ces Arbres, ou apres qu'on a été arrosé de la pluye, ou de la rosée qui tombe de dessus leurs branches, & même de ce l'ait, qui est sous leurs écorces, il faut recourir promtement à une espece d'Escargots, dont nous avons parlé cy dessus, sous le nom de *Soldats*, & il en faut tirer une certaine eau claire, qui est contenuë dans leur coquille, & l'appliquer sur la partie offensée; ce remede, rabat incontinent le venin de cette brulante liqueur, & met la personne hors de danger. L'huile, qui est tirée sans feu de ce même escargot, a aussi le même effet, que s'il est arrivé à quelcun, de manger du fruit de c s Arbres venimeus, il faudra qu'il use des mêmes re ned s

que nous prescrirons cy aprés, pour chasser le venin des Serpens, & tous les autres poisons.

ARTICLE IV.

Des Pous de bois.

IL y a aussi une espece de fourmis, ou de vermisseaus, qui ont une petite tache noire sur la teste, & le reste du corps tout blanc. Ils s'engendrent de bois pourry, & c'est pour ce sujet, que nos François les nomment *Pous de bois*. Ils ont le corps plus molasse, que nos Fourmis ordinaires, & neantmoins leur dent est si acerée, qu'ils rongent le bois, & s'insinuent dans les coffres, qui sont placez prés de terre: & en moins de deus jours, par ce qu'ils se suivent à la piste, si l'on n'est soigneus de les tuer, il y en entre si grande quantité, qu'ils percent mangent & détruisent, le linge, les habits, les papiers, & tout ce qui est dedans: Ils mangent même & rongent tellement les maitrésses fourches, qui soutiennent les cabanes communes, qu'ils les font enfin tomber à terre, si l'on n'y apporte du remede.

On empesche ces bestes là de s'engendrer, si on ne laisse point de bois à terre en batissant la maison. Car ils s'engendrent de bois corrompu & pourry: si on brûle le bout de tous les bois qu'on plante en terre: si incontinent que l'on en remarque quelques uns, on jette de l'eau chaude dans les trous, qu'ils peuvent avoir faits: si on suspend les coffres en l'air avec des cordes, comme on est obligé de faire en divers endroits de l'Inde Orientale, afin qu'ils ne touchent point la terre, & si on a soin de nettoyer souvent les chambres, & de ne rien laisser contre terre. On a encore remarqué, que pour leur coupper chemin, il ne faut que frotter le lieu par où ils passent, de l'huile de cette espece de Palma-Christi, dont les Négres se frottent la teste, pour se garentir de la vermine. L'huile de Lamantin, à aussi le même effet, & si l'on en verse sur leur citadelle, qui est une fourmilliere composée de leur baue, laquelle ils attachent autour des fourches, qui soutiennent les cases, ils l'abandonnent incontinent.

ARTI-

ARTICLE V.

Des Ravets.

LEs *Ravets* sont encore dangereus. Il y en à de deus sortes. Les plus gros sont environ comme des Hannetons, & de même couleur : les autres sont plus petis de la moitié. Les uns & les autres rodent principalement pendant la nuit, & se glissent dans les coffres, s'ils ne sont bien fermez, s'alissent tout ce qu'ils trouvent, & font assés de dégast; mais non pas tant, ni si promtement, que les *Pous de bois*; On les appelle *Ravets*, par ce qu'ils rongent comme les Rats tout ce qu'ils peuvent attraper. C'est sans doute la même espéce, que Jean de Lery nomme *Aravers*, selon le langage des Bresiliens. Cette vermine, en veut particulierement aus livres & à leur couverture. Les pous de bois n'en font pas moins, lors qu'ils y peuvent mettre la dent. Mais ils ont cela de bon, qu'ils respectent les lettres, & qu'ils se contentent de ronger la marge des livres, & d'y faire des cizelures profondes. Car, soit que l'ancre ne soit pas à leut goût, ou pour quelques autre cause, ils ne mangent l'impression, qu'en une extreme famine, & à faute de toute autre chose. Nous pourrions faire voir des livres qui portent leur livrée, & les marques de leurs dens. Mais ils sont frians de linge, par dessus toute autre chose : Et quand ils peuvent entrer en un coffre, ils preparent en une nuit plus d'ouvrage, que les plus habiles couturieres, n'en pourroient r'entraire en un mois.

Quant aus *Ravets*, encore qu'ils ne soient pas si habiles en besongne, ils népargnent rien, sinon les étoffes de soye & de cotton. Celuy notanment, qui n'est pas mis en œuvre, n'est pas selon leur appetit. Et si l'on tient les coffres suspendus en l'air, & qu'on en entoure les cordes, qui les soutiennent : aussi tôt qu'ils sont parvenus à ce cotton, qui embarasse leurs petis pieds, ils táchent de s'en démesler, & ils prennent incontinent une autre route. Ceus qui ont des maisons de brique, ou de pierre, ne craignent point les *Pous de bois* : mais avec tous leurs soins, ils ont bien de la peine de s'exempter des courses,

& du

& du dégast des Ravets. On a neantmoins reconnu par experience, qu'ils sont ennemis des bonnes odeurs, & qu'ils ne se fourrent pas volontiers dans les coffres, qui sont faits de Cedre, & de ces excellens bois de senteur, qui sont communs en toutes les Iles. Au Caire, on met les pieds des Cabinets dans des vaisseaus pleins d'eau, pour empescher les fourmis d'y monter. Ce secret qui est bien aisé, produiroit sans doute le même effet aus Antilles, pour se munir contre les *Pous de bois* & les Ravets, dont nous venons de parler, & même contre les fourmis, qui y sont aussi extremément inportuns.

ARTICLE VI.

Des Chiques.

CE qu'il y a de plus à craindre en toutes ces Iles, sont de certains petis cirons, qui s'engendrent dans la poudre, dans les cendres du foyer, & en d'autres immondices. On les nomme ordinairement *Chiques*. Ils se fourrent le plus souvent aus pieds, & sous les ongles des orteils, mais s'y on les laisse passer outre, & qu'on ne les tire de bonne heure, ils gaignent toutes les autres parties du corps. Au commencement, ils ne causent qu'une petite demangeaison: Mais lors qu'ils ont percé la peau, ils excitent une inflammation à la partie, qui est infectée, & de petis qu'ils y étoient entrez, ils déviennent en peu de tems de la grosseur d'un pois, & produisent une multitude de Lentes, capables d'en engendrer d'autres. Et en suite, il se fait souvent des ulceres aus lieus, d'où on les à tirez.

Les Sauvages, à ce que racontent ceus qui ont conversé parmy eus, ont une certaine gomme, de laquelle ayant frotté leurs pieds, particulierement sous les ongles, ils ne peuvent estre incommodez de cette vermine. Mais, on conseille à ceus qui n'ont pas la connoissance de ce secret, de se faire regarder aux pieds, par ceus qui s'entendent à découvrir, & à tirer ces dangereuses petites bestes, incontinent que l'on sent la moindre demangeaison; à quoy les Indiens sont fort adroits,

adroits, & fort heureus. Il faut que ceus qui tirent ces *Chiques*, prennent bien garde à ne pas crever la poche, où ils sont enclos; autrement il ne manque jamais de demeurer quelques uns de leurs petis œufs, dont il s'engendre infailliblement d'autres *Chiques*. On croit aussi, que le Roucou dont les Caraïbes se servent pour se rendre plus beaus, plus souples, & plus agiles à la course, à la vertu de chasser toutes ces vermines.

C'est aussi un bon remede, d'arroser souvent la chambre d'eau salée; De n'aller point nuds pieds; de porter des bas de Chamois: & de se tenir nettement. Car, il n'y a d'ordinaire que ceus qui se negligent, & qui se tiennent salément, qui en soyent sensiblement attaquez. Ces facheus Cirons, sont les mêmes que les Bresiliens appellent *Tons*, & quelque autres Indiens *Nigas*.

Ceus qui ont des Ulceres, qui leur sont causéz par les *Chiques*, lors qu'ils n'ont pas esté tirez ni assés à tems, ni assés adroitément, sont nommez *Malingres* au stile du païs. Ces ulceres viennent aussi souventefois, aprés quelque petite écorchure, qui semble d'abord n'estre que fort peu de chose. Mais aprés on est tout étonné, que cela devient grand comme le creus de la main; & alors vous avez beau y donner ordre: Car il faut que l'ulcere prenne son cours. Il y en a même qui pour estre plus petis, ne laissent pas d'estre tres-dificiles à guerir Ces ulceres sont de deus sortes. L'une est ronde, & l'autre inégale. L'ulcere rond est beaucoup plus difficile à guérir que l'autre, par ce qu'il a des bords de chair morte qui viennent tout à l'entour, & qui empirent le mal. Car tant que cette chair morte & baveuse y est, l'ulcere ne peut guérir. C'est pourquoy, l'ors qu'on pense la playe, il faut toujours couper jusqu'au vif cette chair morte, ce qui fait de cruelles douleurs.

Entre les remedes pour la guerison de ces ulceres, on use de vert de gris, de l'eau forte, de l'essence de vitriol, & d'Alum brulé, qui mangent la chair morte de la playe. On se sert aussi pour le même effet, du jus du peit Citron qui est extraordinairément aigre. Et lors que la playe est sale, il la rend belle & nette. Il est vray, qu'a cause de la grande douleur que l'on sent, lors que l'on en frote la playe, on a plutôt

recours à d'autres remedes : mais aussi l'on ne guerit pas si tôt. On fait encore un onguent avec du Miel commun, un peu de fort vinaigre, & de poudre de vert de gris, qui est souverain pour guerir en peu de tems les ulceres. Et pour les prevenir, on conseille de ne point negliger la moindre blessure, ou égratinure, qui survient en quelque partie du corps que ce soit, particulierement aus pieds, ou aus jambes, mais d'y appliquer quelque emplâtre, qui attire le feu, qui pourroit estre en la playe, & au defaut de tout autre remede, d'y mettre du moins des feüilles de Tabac. Et de se servir de jus de citron, & de vinaigre, pour faire passer la démangeaison, qui demeure apres que les Moustiques, ou les Maringoins ont piqué, plutôt que d'y emploier les ongles.

ARTICLE VII.

Remedes contre la morsure des Serpens venimeus, & contre tous les autres poisons tant de la terre, que de la mer des Antilles.

NOus avons dit au Chapitre sixiéme de cette Histoire, qu'il y avoit des Serpens, & des Couleuvres aus Iles de la Martinique & de Sainte Alousie, qui ont un dangereus venin. Mais nous avons à dessein reservé pour ce lieu, les remedes qu'on peut heureusement emploier, pour en rabatre la force. Nous poserons donc premierement, qu'ils doivent estre mis en usage, & par dedans & par dehors. Par dedans pour soulager & fortifier le cœur, & dissiper la qualité venimeuse qui le pourroit gagner, on se sert avec heureus succés de Thériaque, de Mitridat, de Confection d'Alkermes, de Baume d'Egypte, & du Perou, de Rhuë, de Scordeum, de Scorçonnaire, de Viperine, d'Angelique, de Contrahierva. Mais sur tout, il faut avaler avec un peu d'eau de bourrache, ou de buglose, ou de quelque autre liqueur, le poids d'un escu, de poudre du foye & du cœur des Viperes. En general il faut user de toutes les choses qui fortifient le cœur, & qui réjoüissent & réveillent les Esprits. Par dehors, on peut appliquer tous les remedes, qui ont la vertu & la faculté d'at-
tirer

tirer & diſſiper toute ſorte de venin. Comme ſont la Ventouſe appliquée ſur la playe ſcarifiée, les Cornets, & tous les medicamens chauds & attractifs, tels que ſont le Galbanum, l'Ammoniac, la fomentation de vin cuit, avec la racine de Serpentaria, ou la feüille d'Armoiſe, les Aux & les Oignons, la fiente de Pigeon, le ſang de la Tortuë de terre, ſéché & mis en poudre, & ſemblables.

Il n'eſt rien de plus aſſuré, que de lier au deſſus de la morſure le plus prontement que faire ſe peut, la partie offencée: & de l'inciſer auſſi tôt, & même d'en emporter la piece; où du moins apres l'avoir ſcarifiée, d'y appliquer le plûtoſt que l'on peut, le derriere plumé d'une Poule, ou d'un Pigeon pour en attirer le venin, & cette Poule, ou ce Pigeon eſtant mort, il en faut reprendre un autre, tant qu'il n'y ait plus de venin à attirer.

Il ſeroit auſſi à deſirer, que tous les Habitans des Antilles, euſſent l'uſage de cet excellent Antidote, qui a été éprouvé en tant de lieus, qui eſt connu ſous le nom fameus *d'Orviétan*, & qui ſe debite à Paris au bout du Pont-neuf, au coin de la ruë d'Auphine, à lenſeigne du Soleil. Car cet admirable ſecret, a entre pluſieurs autres rares qualitez, la vertu de chaſſer le venin de toutes ſortes de Serpens, & de rabattre la force des plus puiſſans poiſons. Voici la faſſon dont ceus qui ont eſté mordus de Serpens venimeus, s'en doivent ſervir.

Il en faut prendre la groſſeur d'une féve, diſſous dans du vin. Et aprés il faut faire des ſcarifications ſur la morſure, & tirer le ſang par le moyen de la ventouſe. Puis y appliquer un peu d'Orviétan, & prendre garde, que le patient demeure éveillé, au moins l'eſpace de douze heures. Ce puiſſant remede, ſe peut conſerver en ſa bonté pluſieurs années, pourveu qu'on ne le tienne pas en un lieu chaud, où il ſe puiſſe deſſécher. Et s'il devient ſec, il le faut remettre en ſa conſiſtance avec du miel roſat. On en trouve auſſi qui eſt en poudre.

Quant au regime de vivre, qu'il faut tenir durant l'uſage de ce remede; Il faut éviter tous les alimens, qui, échaufent & brulent le ſang, ou qui engendrent l'humeur mélancolique.

Et il ſe faut abſtenir entierement de la purgation & de la ſaignée, de peur d'attirer le venin de dehors au dedans : ſi ce n'eſt que le mal eût gagné les parties nobles : Auquel cas il faudroit purger aſſés copieuſément, & uſer de bains, & de choſes capables d'ouvrir les pores, & de provoquer la ſueur.

Que ſi on eſtoit reduit à telle extremité, qu'on ne pût recouvrer aucun des Antidotes que nous venons de décrire : En voicy encore un, qui eſt fort commun & tresfacile à practiquer. Il faut que celuy qui a eſté mordu d'un animal venimeus, mange promtément une écorce de Citron tout frais ; car elle a la vertu de munir le cœur contre le venin. S'il eſt poſſible il faut lier la partie offenſée le plus ſerré que l'on peut, au deſſus de la morſure. Il la faut en ſuitte ſcarifier, & y appliquer ſouvent de la ſalive d'un homme, qui ſoit à Jeün, & ſi on peut avoir la beſte, qui a fait le mal, il luy faut couper la teſte, & la broyer, juſques à ce qu'elle ſoit reduite en forme d'onguent, qu'il faut appliquer tout chaud ſur la playe. C'eſt le remede ordinaire, dont ſe ſervent les Habitans naturels du Breſil, pour ſe garantir de la violence du venin de ce dangereus & monſtrueus Serpent, qu'ils appellent en leur langue *Boiciningua*, & que les Eſpagnols nomment *Caſcavel*.

Les derniers memoires qui nous ont eſté envoiez de la Martinique, portent que quelques Honorables Familles qui ſont venuës depuis peu du Breſil avec leurs ſerviteurs Négres, pour demeurer en cette Ile, ont donné aus Habitans la connoiſſance de pluſieurs herbes & racines, qui croiſſent aus Antilles auſſi bien qu'au Breſil, & qui ont une vertu ſouveraine pour éteindre la force du venin de toute ſorte de Serpens, & des fléches envenimées.

On ſe peut ſervir des mêmes remedes que nous avons décrits cy deſſus, pour ſe premunir contre le venin de la Becune, & de tous les autres poiſſons dangereus, qui ſe trouvent en la mer. Ils peuvent auſſi eſtre employez avec heureus ſuccés, pour empeſcher les pernicieus effets du Suc de Manioc, de l'arbe de Mancenille, & de la piqure des Guéſpes, des Scorpions, & de tous les autres Inſectes venimeus.

ARTI-

ARTICLE VIII.

De l'Ecume de mer.

CEus qui peſchent ou qui ſe baignent en la mer, ſont quelquéfois accuëillis d'une certaine écume qui flotte au gré du vent, comme une petite veſſie de couleur de pourpre, de differente figure, & agreable à voir : Mais à quelque partie du corps qu'elle s'attache, elle y cauſe en un inſtant, une tres-ſenſible douleur, qui eſt brulante, & piquante au poſſible. Le remede le plus prompt qu'on peut apporter pour appaiſer cette cuiſante douleur, eſt, d'oindre la partie offencée avec de l'huile de noix d'Acaïou, mélée avec un peu de bonne eau de vie : car une chaleur en fait paſſer une autre.

ARTICLE IX.

Des Rats qui ſont communs en ces Iles.

DEpuis qu'il frequente aus Antilles, un ſi grand nombre de Navires, & qu'il arrive aſſez ſouvent, que pluſieurs s'échouënt à la rade de ces Iles, où ils pourriſſent de vieilleſſe : *les Rats*, qui étoient autréfois inconnus aus Caraïbes, ont gagné la terre, & ils s'y ſont tellement multipliez, qu'en quelques endroits, ils font grand dommage aus Patates, aus Pois, aus Féves, & particulierément au Maïs ou gros Blé, qu'on nommé Blé de Turquie. Et n'étoit que les Couleuvres les detruiſent, & les vont chercher bien avant dans les trous de la terre & des rochers où ils ſe fourrent, & même dans les couverts des maiſons, qui ſont composez de feüilles de Palmes, ou de Canne de ſucre, on auroit ſans doute de la peine à conſerver des vivres. Il eſt vray, qu'à preſent il y a des Chats en ces Iles, qui ne les épargnent pas. On a même dreſſé des chiens à leur faire la guerre, & c'eſt un plaiſir de voir comme ils ſont ſubtils à les éventer, & adroits à leur donner la chaſſe, & à les tuer.

Cette incommodité n'est pas particuliere aus Antilles. Et c'est bien pis au Perou, car Garcilasso en son Commentaire Royal nous témoigne, que ces vilains animaus y étans en nombre présque infiny, y font par fois de grands dégats, ravageant les lieus par où ils passent, desolant les champs, & rongeant les fruits jusques aus bourgeons, & à la racine des Arbres.

Les Habitans des Iles, se servent encore d'une invention qu'ils nomment *Balan*, pour empescher que les Rats ne mangent leur cassaue, & leurs autres provisions. Ce Balan, est une espece de claye ronde, ou quarrée composée de plusieurs bâtons, sur léquels il ont coutume d'arranger la cassaue, aprés qu'elle a esté séchée au Soleil. Elle est attachée au haut de la case avec une liene; où une corde, qui tient le Balan suspendu en l'air. Et afin que les Rats ne se puissent pas couler le long de la corde, & descendre sur le Balan, ils font passer la corde par une calebasse bien polie, qui demeure suspenduë au milieu, de sorte que les Rats étans parvenus jusques à cet endroit-là, ne trouvans point de prise pour arrester leurs pieds, & apprehendans le mouvement de la Calebasse, ils n'ont pas lassurance de passer outre. Sans ce petit secret, les Habitans auroient de la peine à conserver leurs vivres.

Voila comme le sage Auteur de la Nature, a voulu par un admirable contrepoids, qui balance toutes les perfections de l'univers, que les Païs qui ont quelques avantages par dessus les autres, soient à l'opposite sujects à des incommodités, qui ne se rencontrent point ailleurs: Et comme sa Divine Providence, qui pourvoit puissanment aus besoins de ses creatures, a mis l'Antidote aupres du venin, le remede joignant le mal, & a même ouvert devant l'homme, les inépuisable tresors de la grace, & de la nature, pour le premunir contre les injures de l'air, les outrages des saisons, la violence des poisons, & de tout ce que la terre à produit de plus dangereus, depuis qu'elle à esté envenimée par le premier peché.

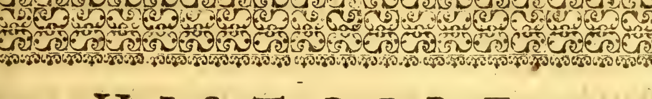
Fin du premier Livre de l'Histoire des Antilles.

HISTOIRE NATURELLE ET MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

COMPRENANT

L'HISTOIRE MORALE.



HISTOIRE NATURELLE ET MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

Comprenant l'Hiſtoire Morale.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etabliſſement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Chriſtofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles.

APrés avoir achevé, tout ce qui pouvoit eſtre de l'Hiſtoire Naturelle des Antilles, il faut venir à l'Hiſtoire, que nous appellons Morale, & traiter doreſenavant en toute la ſuite de ce Livre, des Habitans de ces Iles, dont nous avons déja fait quelque mention, ſelon qu'il eſt venu à propos, en la deſcription que nous avons donnée au Livre precedent, de chacune de ces Iles en particulier. Nous parlerons premie-

rement des Etrangers, ou des Européens, autant qu'il ſera neceſſaire à nôtre deſſein. Et puis nous deſcendrons, à une ample & particuliere conſideration des Indiens, Habitans naturels du Païs, dont le ſujet peu connu, demande une deduction de plus longue haleine, & une recherche plus exacte & plus curieuſe.

Les Eſpagnols, ſe fondans ſur la Donation du Pape Alexandre ſiziéme, & ſur quelques autres raiſons apparentes, pretendent que le droit de naviger en l'Amerique, & d'y établir des Colonies, ſoit au Continent ſoit aus Iles, leur appartient privativement à tous autres. Mais outre que la vanité de cette arrogante preſomption, ſe découvre aſſez d'elle même, & que ce ſeroit interrompre le fil de nôtre Hiſtoire, que de nous arréter icy à une telle controverſe, le Docte & curieus Bergeron, a ſi exactément traitté cette queſtion, & ſi clairement montré l'abſurdité de cette chimere, en ſon *Traitté des Navigations*, que ce ſeroit péne perduë de s'y étendre davantage, & d'y vouloir apporter de nouveaus éclairciſſemens. Auſſi tous les Rois & Princes Chrétiens, ont toûjours conteſté au Roy d'Eſpagne, ce pretendu droit qu'il s'attribuë. Et ils ne l'ont pas ſeulement combattu par paroles & par écrits: mais encore par les effets, ayant envoyé de tems en tems des flottes en l'Amerique, pour y faire des Peuplades, & ſe mettre en poſſeſſion de pluſieurs terres de ce nouveau Monde; où particulierement ſe ſont ſignalez les François, les Anglois, & les Hollandois.

Mais les plus renommées de toutes les Colonies que ces trois Nations poſſedent en Amerique, & celles qui ſont les plus frequentées des Marchands, comme étant les plus avantageuſes pour le commerce, ce ſont celles des Antilles. Les François & les Anglois, comme on le peut remarquer au premier Livre de cette Hiſtoire, y ſont les plus avancez; & ont en partage les plus grandes, les plus riches, & les plus peuplées de toutes ces Iles.

Il eſt auſſi conſtant, que ces Nations en leur établiſſement, n'ont pas ſuivy les cruelles & Barbares Maximes des Eſpagnols, & n'ont pas impitoyablement exterminé comme eus, les Peuples originaires du païs. Car ſi elles les ont trouvez

dans

dans les terres qu'elles possedent, elles les y ont conservez pour la plûpart, & ont contracté alliance avec eus. Il est bien vray, que les Caraibes ont depuis un long tems de grands differens avec les Anglois: mais l'origine de leurs querelles vient de quelques sujets de mécontentement, qu'ils ont receus de quelques particuliers de cette Nation, qui en corps à desapprouvé leur procedé: & en toute rencontres, a témoigné qu'elle desiroit, qu'ils fussent traittez avec la même humanité, moderation, & douceur Chrétienne, d'ont les amples & florissantes Colonies de la Virgine & de la Neuve Angleterre, qui relevent de sa Jurisdiction, ont usé jusques à present, à l'endroit des Habitans naturels de l'Amerique Septentrionale, où elles sont établies: avec léquels elles entretiennent une si sainte, & si parfaite correspondence, qu'elle leur a facilité les moyens, de les instruire avec un heureus succés, es mysteres de la Religion Chrétienne, & de fonder un grand nombre de belles Eglises, au milieu de ces pauvres Peuples.

Sur tout, il est tres-averé, que lors que les François se sont établis à la Martinique, à la Gardeloupe, & à la Grenade, ils l'ont fait par l'agréement des Caciques, & des principaus d'entre les Caraibes, qui ont désavoué ceus des leurs, qui ont voulu aller au contraire; & qui ont employé leurs forces & leurs bons avis pour reprimer leurs desseins, & faire entrer les nôtres en la paisible possession, de ce qu'ils leur avoyent auparavant accordé. Ce qui justifie, que nous ne sommes pas coupables des mêmes violences que les Espagnols, & que nôtre procedé en l'établissement de nos Colonies aus Iles, n'a pas esté semblable au leur. Que s'y on nous objecte que nous les avons chassez de Saint Christofle, & de la Gardeloupe, & qu'encore à present, nous avons guerre avec ceus de la Martinique. Nous répondons, que lors que nous avons peuplé ces Iles, nous n'avions autre but, que l'edification & l'instruction de ces pauvres Barbares, & que si contre nôtre premiere intention, nous avons été obligez d'user de severité à l'endroit de quelques uns, & de les traitter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur sur eus, en violant les premiers, les sacrées loix de l'aliance qu'ils avoyent contractée

avec nous, & en prenant des conseils sanguinaires, qui eussent étouffé nos Colonies dans leur berceau, s'ils n'eussent esté découverts.

Les Colonies Françoises & Angloises ont eu leur commencement en même tems, c'est à dire en l'an mil six cens vint-cinq. Monsieur DESNAMBUC, Gentil-homme François, de l'Ancienne Maison de Vauderop, & Capitaine entretenu par sa Majesté en la mer du Ponant, & Monsieur WAERNAER, Gentil-homme Anglois (lequel nos François nommoyent Monsieur Oüarnard, pour faciliter la pronontiation du double W, que nôtre langue ignore) ont en un même jour pris possession de l'Ile de Saint Christofle, au nom des Rois de France, & de la Grand' Bretagne leurs Maîtres, pour avoir un lieu de retraite assurée, & une bonne rade pour les Navires de l'une & de l'autre Nation, qui frequentoient en l'Amerique. Cette Ile, ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au Chapitre qui en contient la description, étoit fort visitée des Espagnols, qui y prenoient souvent leurs rafraichissemens, en allant & en retournant de leurs longs voyages. Ils y laissoient aussi quelquéfois leurs malades, qui étoient traittez par les Indiens Caraïbes, avec léquels ils avoient fait la paix a cette condition.

Ces Messieurs donc considerant, que s'ils possedoient cette terre, ils incommoderoient l'Espagnol leur ennemy commun en l'Amerique, & qu'ils auroient une bonne & seure demeure, pour jetter les fondemens des Colonies, qu'ils se proposoient de dresser en ces Iles, ils s'en rendirent maitres; & y laisserent des hommes pour la garder. Mais avant que d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentassent quelque secrette intelligence avec lès Espagnols, ou qu'en leur absence, ils n'executassent la resolution, que certains Sorciers, qui sont en haute estime parmy ce Peuple, leur avoient fait prendre dépuis peu, de mettre à mort tous les Etrangers, qui étoient en leur terre; ils se défirent en une nuit de tous les plus factieus de cette Nation; & peu aprés ils contraignirent tous les autres qui s'étoient cantonnez & mis en defense, à se retirer ailleurs, & à leur laisser la place libre.

Aprés

Aprés quoy, Monſieur Deſnambuc s'en retourna en France, & Monſieur Oüarnard en Angleterre, où leur conqueſte, & tout leur procedé furent agréez des Rois; & la permiſſion leur ayant été donnée d'y faire paſſer des hommes, ils y retournerent en bonne compagnie, en qualité de Gouverneurs, & de Lieutenans pour les Rois de France, & de la Grand'Bretagne, leurs Maitres.

Mais avant que Monſieur Deſnambuc vint cultiver & pourſuivre ſa conqueſte, il creut que pour avoir un puiſſant appuy en France, qui prit Intereſt en la conſervation de cette Ile, ſous la Souveraineté du Roy, & pour aſſurer & avancer ainſi ſes deſſeins, il feroit bien, de dreſſer une Compagnie de perſonnes d'autorité, qui euſſent la direction & la Seigneurie de cette Ile, & des autres qu'il pourroit conquerir & ſoûmettre à l'obeiſſance du Roy: à condition, que cette Compagnie eut ſoin, & prit à cœur d'y faire paſſer des hommes pour conſerver la terre, & la cultiver: d'y envoyer des Eccleſiaſtiques, & de pourvoir à leur entretenement: d'y faire bâtir des Forts pour la ſeureté des Habitans, & de les munir de Canons, de poudre, de boulets, de mouſquets, de meſche & de balles: en un mot d'y entretenir un bon arſenal, pour avoir toujours en main, déquoy faire teſte à l'ennemy.

Cette Compagnie ou Societé, fut établie au moys d'Octobre de l'an mil ſix cens vint-ſix, tant pour l'Ile de Saint Chriſtofle, que pour les adjacentes, & fut approuvée par le Roy: & dépuis elle fut confirmée & favoriſée de nouvelles conceſſions, & de tres-beaus Privileges obtenus de ſa Majeſté, le huitiéme de Mars mil ſix cens quarante deus pour toutes les Iles de l'Amerique, ſituées dépuis le dixiéme, juſques au trentiéme degré au deça de l'Equateur.

Monſieur Deſnambuc, ayant ainſi mis ordre à ſes affaires en France, retourna à Saint Chriſtofle avec trois cens hommes, que les Seigneurs de la Compagnie nouvellement erigée avoient levez, pour jetter les fondemens de cette Colonie: il amena auſſi pluſieurs braves Volontaires, qui tenoient à gloire de ſuivre un ſi celebre Avanturier, & de prendre part dans ſes honorables fatigues, ſous l'eſperance, de recueillir auſſi en ſon tems, le fruit de ſes conqueſtes. Ils arriverent tous

à Saint Christofle au commencement du Printems de l'année mil six cens vint-sét : & bien qu'ils eussent beaucoup souffert durant leur voyage, & qu'ils fussent malades pour la plûpart ou affoiblis, ils ne se laisserent point abbatre à ces rudes épreuves : mais se souvenans, que les belles entreprises sont toujours accompagnées de grandes difficultez, & que les roses ne se cueillent que parmy les épines, ils commencerent dés-lors à mettre la main à l'œuvre, & ayans appris dans peu de jours de ceus qu'ils avoient trouvé dans l'Ile, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dresser les habitations, cultiver la terre, planter les vivres & le Tabac, & pour faire tous les dévoirs, qui sont requis dans les nouveaus établissemens, ils seconderent les genereus desseins de leur Capitaine, qui les animoit puissanment par ses paroles, & par son bon exemple.

Les partages de l'Ile entre les deus Nations, avoient été projettez avant ce voyage : mais ils furent conclus & arrétez solennellement, le treiziéme du moisd e May en la même année. Car afin qu'un chacun put travailler avec assurance sur son propre fonds, & que les nôtres n'eussent rien à démesler avec les Anglois: Monsieur Oüarnard étant aussi retourné d'Angleterre, quelque tems avant Monsieur Desnambuc, où il s'étoit aussi appuyé d'une Compagnie, qui prenoit la protection de ses entreprises : ils diviserent entre eus toute la terre de l'Ile, & y poserent les limites, telles qu'elles se voient encore aujourduy, à condition toutefois, que la chasse & la pesche seroient par tout libres aus Habitans des deus Nations, & que les Salines, les bois de prix, qui sont propres à la teinture, ou à la menuyserie, les rades, & les mines demeureroient aussi communes. Ils convinrent encore de certains articles, qui furent agréez & arrétez de part & d'autre, pour entretenir une bonne correspondance, prevenir toutes jalousies, & éviter tous les sujets de disputes & de contestations, qui peuvent aisément naistre, entre des Peuples de differentes humeurs. Ils firent aussi ensemble une ligue defensive, pour s'entre-secourir au besoin, & se prester main forte, pour repousser l'ennemy commun, & quiconque voudroit troubler la paix & le repos, dont ils esperoient de

joüir par enſemble, en cette aimable terre, qui leur étoit écheuë en partage.

Aprés ces choſes; les deus Gouverneurs travaillerent à l'envy, à l'affermiſſement & à l'ornement de leur Colonie. Mais il faut avoüer, que les Anglois eurent de trégrands avantages par deſſus les François, pour faciliter & conduire à chef leurs deſſeins. Car outre que cette Nation-là, qui eſt née au ſein de la Mer, ſupporte plus facilement que nous, les fatigues des voyages de long cours, & qu'elle s'entend mieux à faire de nouvelles Peuplades: La Compagnie qui fut établie a Londres, pour la direction de celle de Saint Chriſtofle, pourveut ſi genereuſement à ce qu'elle fut aſſiſtée des ſa naiſſance, d'hommes, & de vivres, qui étoient neceſſaires pour leur ſubſiſtence, juſques à ce que la terre leur en eut produit, & elle eut tant de ſoins, que de tems en tems elle fut rafraichie de nouveau ſecours, & de toutes les choſes dont elle pouvoit avoir beſoin dans ces commencemens, qu'elle proſperoit & s'avançoit à veuë d'œil, pendant que la nôtre, qui étoit dépourveuë de toutes ces aſſiſtances, ne faiſoit que languir, & même ſe fut facilement écoulée, ſi l'affection qu'elle avoit pour ſon chef, & la haute eſtime qu'elle avoit conceuë de ſa valeur, ne l'euſſent entretenuë à ſa devotion, & liée tres-étroitement à ſon ſervice.

Pendant donc que nôtre Colonie ſouffroit toutes ces foibleſſes, & qu'elle ne ſubſiſtoit que par ſon courage; celle des Anglois profitant de ſes forces, en pouſſa une nouvelle dans l'Ile de Niéves, qui n'eſt ſeparée de Saint Chriſtofle, que par un petit bras de mer, comme nous l'avons dit en ſon lieu. Mais ſi ce petit nombre auquel nos gens étoient reduits, ne leur permettoit pas de faire de pareils progrez, Monſieur Deſnambuc, s'étudioit en recompenſe de les affermir, & de les policer par pluſieurs beaus Reglemens, dont nous coucherons icy quelques uns des principaus articles, afin que la memoire en ſoit precieuſement conſervée, pour l'inſtruction de la poſterité.

En premier lieu, par ce que par la paix & la concorde, les plus petites choſes s'accroiſſent, & que la diviſion fait écouler, & evanoüir les plus grandes: Il vouloit que tous les Habi-

Habitans de l'Ile, qui reconnoiſſoient ſon autorité, conſervaſſent entre-eus une tres-parfaite union, laquelle il leur recommandoit en toutes occurrences, comme la colomne de leur petit Eſtat, & le ſacré Canal d'où toutes ſortes de benedictions du Ciel & de la Terre, decouleroient abondanment ſur eus. Et d'autant qu'il eſt impoſſible, que dans la converſation mutuelle il ne ſurvienne beaucoup de choſes, qui ſeroient capables d'alterer ſouvent cette aimable correſpondance, s'il n'y étoit promptément pourveu: il deſiroit que ſemblables differens fuſſent au plûtoſt terminez avec douceur, & même avant le coucher du Soleil, s'il étoit poſſible.

Il leur ordonnoit d'eſtre Loyaus, ronds, & ſinceres dans toutes leurs affaires; d'eſtre courtois & ſecourables envers leurs voiſins, & de tenir auſſi religieuſement la parole qu'ils avoient donnée, que s'y elle eut eſté redigée par écrit, & receuë par devant des Notaires.

Afin que le travail trop aſſidu de leurs habitations, ne leur fit oublier le métier de la guerre, ou que leur courage ne ſe ramollit dans le profond repos, & qu'au beſoin ils ſçeuſſent manier les armes & s'en ſervir avec d'exterité, il vouloit qu'ils en fiſſent ſouvent les exercices, qu'ils s'y faſſonnaſſent ſelon les regles de la diſcipline militaire, & bien qu'ils fiſſent tous profeſſion de cultiver la terre, qu'ils euſſent la grace & l'air genereus des Soldats, & qu'ils en portaſſent en tous tems les marques & les livrées, ne ſortant jamais de leur quartiers ſans armes à feu, ou du moins ſans avoir l'épée.

Que s'il les formoit en cette ſorte, afin qu'aus occaſions ils fiſſent paroître leur valeur, & leur courage à l'endroit des ennemis; Il les obligeoit d'ailleurs, d'eſtre dous & humains les uns envers les autres; Et il ne pouvoit ſouffrir, que les plus forts foulaſſent les plus foibles. C'eſt pourquoy il fit cette belle ordonnance, laquelle eſt encore en vigueur dans toutes ces Iles, aſſavoir, que les maitres ne pourroient engager leurs ſerviteurs que pour trois ans, durant léquels ils ſeroyent tenus de les traitter avec toute moderation & douceur, & de n'exiger d'eux qu'un ſervice raiſonnable, & proportioné à leurs forces.

Ses

Ses ſoins s'étendoient notamment, à l'endroit des nouveaus venus, & afin que dés leur arrivée, ils euſſent dequoy ſe mettre à couvert des injures de l'air; & que leur travail ne fut point retardé à faute de logemens, il deſiroit, qu'auſſi toſt que la place qu'ils avoient deſtinée pour faire leur bâtiment étoit découverte, tout le Voiſinage les aidaſt à l'élever. Cette loüable Inſtitution fut ſi bien receuë, & ſi ſoigneuſement prattiquée, qu'il n'y avoit aucun des Habitans qui n'en reconnut l'equité, & qui ne tint à bonheur dans ces occaſions, d'y contribuer volontairément ſes pénes & ſes ſoins. Les uns alloient couper les bois qui étoient neceſſaires, les autres couroyent aus roſeaus, & aus feüilles de palmes, pour faire les paliſſades & le couvert, les meilleurs Architectes plantoyent les fourches, élevoyent les chevrons, & attachoient la couverture, & ils étoient tous dans un ſi aimable empreſſement, que le petit edifice ſe trouvoit logeable dans peu de jours, ſans que le proprietaire eut beſoin de ſe mettre en aucun fraiz, qu'a pourvoir tant ſeulement, à ce que la boiſſon ordinaire du païs, ne manquaſt point durant ce travail, à ces charitables ouvriers.

Enfin il avoit en horreur les pareſſeus, qui vivent de la ſueur & du travail d'autruy, comme les Bourdons du miel des Abeilles; mais pour ramener en nos jours, une petite image du ſiecle d'or, qui eſt tant priſé des Anciens, il incitoit tous les Habitans à eſtre liberaus, communicatifs des biens que Dieu leur avoit departy, & à témoigner leur charité & leur Hoſpitalité envers tous ceus qui les venoient viſiter, afin qu'a l'ávenir, on ne fut pas obligé d'établir parmy eus des Hoſteleries, des Cabarets & de ſemblables lieus de débauches, qui ſerviroient de retraite aus oiſeus & aus diſſolus, & qui attireroient la deſolation & l'entiere ruine de la Colonie.

Cependant que Monſieur Deſnambuc, régloit ſi ſagement ſa petite République, & qu'il l'entretenoit de l'eſperance d'un prompt ſecours; les Seigneurs de la Compagnie, imitans le naturel de pluſieurs de nôtre Nation, qui voudroient moiſſonner incontinent apres les ſémailles, étoyent de leur part, dans une continuelle attente de quelques Navires chargez

de tout ce qu'il y a de plus riche, & de plus precieus dans l'Amerique, pour remplacer avec usure, ce qu'ils avoient debourſé, pour faire le premier embarquement ; & jusques à ce que ce retour fut arrivé, ils ne penſoient à rien moins, qu'à ſe mettre en de nouveaus fraiz. Monſieur le Gouverneur, ayant remarqué que toutes les Lettres qu'il avoit envoyées à ces Meſſieurs ſur ce ſujet, n'avoyent point obtenu de reponces favorables, ſe reſolut avant que la Colonie fut reduite à une plus grande extremité, de les aller trouver en perſonne, & d'entreprendre un ſecond voyage, pour ſolliciter ce ſecours, duquel dépendoit la ſeureté de leurs premieres avances, & la ſubſiſtence des François en cette Ile. Ce bon deſſein, que le zele qu'il avoit pour la gloire de nôtre Nation luy avoit inſpiré, reuſſit ſelon ſon cœur ; Car étant arrivé à Paris, il ſçeut ſi bien repreſenter l'importance & la neceſſité de ce ſecours à Meſſieurs de la Compagnie, qu'ils luy accorderent trois cens hommes, & des vaiſſeaus munis de toutes les proviſions neceſſaires, pour les rendre à Saint Chriſtofle.

Ce renfort tant attendu de nôtre Colonie, luy arriva heureuſement au commencement du mois d'Aouſt, de l'an mil ſix cent vint-neuf, & elle le reçeut avec tant de joye & de ſatisfaction, qu'elle s'imaginoit d'eſtre parvenuë au comble de ſes ſouhaits, & que dez lors elle pouvoit ſurmonter aiſément, tout ce qui voudroit traverſer l'execution de ſes projets. Mais comme les proſperitez de cette vie ſont de courte durée, à péne s'étoit elle égayée deus mois en la poſſeſſion de ce bonheur, qu'une puiſſante Flotte d'Eſpagne vint fondre ſur elle. Dom Federic de Tolede qui la commandoit, avoit ordre exprés avant que de deſcendre à la Havanne, à Cartagene, & aus autres plus celebres ports du ſein de l'Amerique, de s'arréter à Saint Chriſtofle, & d'en chaſſer les François & les Anglois, qui s'y étoient établis depuis peu d'années.

Cette armée navale, qui étoit compoſée de vint-quatre grands Navires de charge, & de quinze Fregates, ſe ſaiſit pour premier acte d'hoſtilité de quelques Navires Anglois qui étoyent à l'ancre prés de l'Ile de Nieves, puis elle vint moüiller à la rade de Saint Chriſtofle, à la portée du Canon de

de la Baſſe-Terre, où Monſieur de Roſſey commandoit. Les forts des deus Colonies, n'étoyent pas encore en état pour ſoûtenir un ſiege, ils étoyent dépourveus de vivres, toutes les munitions de poudre & de bales, qui ſe trouvoyent dans l'Ile, ne pouvoient pas faire des grands effets, & quand les deus Nations euſſent uny toutes leurs forces, elles n'euſſent pas pu reſiſter à une ſi redoutable armée: mais leur courage ſuppleoit à tous ces défauts; car afin que l'ennemy n'eut pas ſujet de ſe glorifier d'eſtre venu à bout de ſes deſſeins, ſans quelque oppoſition; Monſieur Deſnambuc, détacha du quartier de la Cabes-terre où il commençoit de ſe fortifier, tous ſes meilleurs ſoldats, pour aller au ſécours de celuy qui étoit menacé, & les Anglois, y firent paſſer quatre de leurs meilleures Compagnies.

Auſſi tôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous, elles s'employerent d'un commun accord avec les Habitans du quartier, à ſe retrancher le long de la coſte, pour repouſſer vigoureuſement l'ennemy & luy conteſter la deſcente, & ſans doute, elles luy euſſent bien donné de la péne, ſi elle euſſent eſté bien commandées, & que cette premiere ardeur n'eut eſté ralentie, par la frayeur qui ſaiſit tellement le cœur de Monſieur de Roſſey, qu'il l'eut laiſſé mettre pied à terre, & venir aus approches ſans aucune reſiſtance, ſi un jeune Gentil-homme Neveü de Monſieur Deſnambuc, frere aiſné de Monſieur du Parquet, qui eſt a preſent Seigneur & Gouverneur de la Martinique, n'eut obtenu la liberté de paſſer les retranchemens, & de donner ſur la premiere Compagnie des ennemis qui parut ſur le ſable. Il fut ſoutenu de quelques Volontaires, qui voulurent avoir part à ſa gloire, mais, il les devança tous de beaucoup en courage & en reſolution; car il attaqua avec tant de vigueur celuy qui conduiſoit la troupe, qu'il le tuá & pluſieurs autres des plus vaillans de ſa Compagnie, qui eurent l'aſſurance de vouloir éprouver ſa valeur; mais étant abandonné de ceus qui l'avoient ſuivy en ceſte meſlée, il fut tellement inveſty de la multitude, qui venoit fondre ſur luy, qu'enfin il fut abbatu & emporté dans l'un des navires des ennemys, où aprés tous les devoirs qu'on fit pour le guerir de ſes bleſſures, il mourut au grand régret de l'un &

de l'autre party, qui avoit été témoin de ſa generoſité, & qui ne pouvoit ſe laſſer de luy donner tous les plus beaus éloges, que ſa vertu avoit merités.

Durant ce choc, qui devoit eſtre ſoutenu un peu plus vigoureuſement des nôtres, le General de la Flotte, fit détacher en un même tems, de tous les Navires de grandes Chaloupes remplies de Soldats bien armez, qui deſcendirent en fort bon ordre, & couvrirent la rade. C'eſt ce qui redoubla l'épouvantement de Monſieur de Roſſey, qui de peur d'eſtre opprimé de cette multitude, fut d'avis de ceder à la force, & de faire une honorable retraite, avant que les nôtres fuſſent inveſtis & envelopés de tous coſtez. Cette reſolution priſe tumultuairement, fût fort mal receuë de tous ceus qui étoyent jalous de la gloire de noſtre Nation, & qui euſſent deſiré que l'ennemy, eut acheté un peu plus cherément le degaſt de leur Colonie : mais les ſuffrages que l'épouvantement ſuggeroit en cette fatale conjoncture ayans prevalu, il fut arrêté qu'à l'inſtant même, on prendroit le chemin de la Cabes-terre, & que là on aviſeroit plus amplement, à tout ce qui ſeroit jugé neceſſaire, pour le ſalut commun.

L'Eſpagnol, voyant que nos gens abandonnoyent leur Fort, & leur retranchemens, ſans avoir fait beaucoup de reſiſtance, crut que cette retraite n'étoit qu'une feinte, qui étoit menagée à deſſein, de l'attirer dans quelque embuſcade, qu'on luy avoit dreſſée dans les bois. Ce ſoubçon, qui étoit appuyé ſur quelques apparences, le retint de pourſuivre ſa victoire, & l'arréta au quartier de la Baſſe-terre, juſques à ce qu'il eut apris au vray l'état de toute l'Ile, & qu'il eut pourveu, à tout ce qu'il trouveroit eſtre le plus expedient, pour executer promptement & fidellement, tous les points de ſa commiſſion.

Pendant que l'ennemy prenoit ainſi ſes meſures, pour conduire à chef ſes deſſeins, ſans ſe mettre en danger : Monſieur Deſnambuc ſurpris d'un ſi ſubit changement, & d'un ſuccés ſi ineſperé, tâchoit de r'aſſurer les ſiens, & de les encourager à porter conſtamment cette diſgrace : leur remontrant qu'elle n'étoit pas irremediable : que l'ennemy ne s'opiniatreroit pas à demeurer dans l'Ile, juſques à ce qu'il en eut entierement

ment chaſſé les Habitans : qu'il avoit des affaires de plus grand poids, qui l'appelloyent ailleurs: qu'il ne s'engageroit pas facilement dans les forets, qu'il luy faudroit traverſer de neceſſité, pour venir à ſon Quartier : qu'ils pouvoyent s'y mettre en bonne defenſe, pour ſoutenir ſes efforts, & luy faire marquer de ſon ſang cette invaſion, s'il entreprenoit de paſſer outre; & qu'en ce cas, il y avoit même en chemin des endroits ſi forts de nature, que peu d'hommes le pourroyent arrêter, & le contraindre de retourner ſur ſes briſées.

Ces avis étoient tres-judicieus : mais la terreur avoit tellement préoccupé les eſprits, & la conſternation étoit ſi generale, qu'ils ne furent point peſez ſelon leur merite. L'affaire étant donc miſe en deliberation, la concluſion fût, qu'on abandonneroit l'Ile, & que la Colonie ſe transporteroit en quelque autre, qui ne donneroit point tant d'ombrages à l'Eſpagnol, & qui ſeroit plus écartée de la route ordinaire de ſa Flotte. Monſieur Deſnambuc, qui prevoyoit que quelque couleur qu'on pût donner à cette reſolution, elle ſeroit notée de quelque lâcheté, qui flétriroit l'opinion qu'on avoit juſtement conceuë de la valeur des François, & étouferoit en un inſtant ces grandes eſperances, qu'on avoit euës de leur Colonie, ne pût point eſtre perſuadé d'y donner ſon approbation. Neantmoins, encore qu'il fut d'un ſentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triſte rencontre, ceus qu'il avoit amenez de ſi loin, & avec qui il avoit paſſé tant de mers, & eſſuyé tant de perils; il s'accommoda à leur humeur, & s'embarqua avec eus dans quelques navires qui ſe trouverent à la rade; & ainſi pour éviter un plus grand deſordre, en ſe ſurmontant ſoy même, il témoigna qu'il oublioit genereuſement, le peu d'eſtime qu'ils faiſoyent de ſes rémontrances.

Les Quartiers des Anglois, étoient auſſi dans un grand desordre, ils avoyent apris que l'ennemy étoit maitre de toute la Baſſe-terre : qu'il ruinoit la Fortreſſe des François, apres en avoir enlevé le Canon : qu'il avoit déja brulé toutes les caſes, & fait le dégaſt des habitations du quartier. Ils croioyent à châque moment, qu'il venoit fondre ſur eus avec toutes ſes forces, & dans cette apprehenſion les uns eſſaioyent de ſe

ſauver par mer, ou de ſe retirer ſur les montagnes, pendant que les autres, qui étoyent un peu plus courageus, furent d'avis d'envoyer des Députez à Dom Federic, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodément : mais pour toute reponſe, ils receurent un commandement exprés de ſortir promtement de l'Ile, ou qu'autrément ils ſeroyent traittez avec toute la rigueur, dont les armes permettent d'uſer à l'endroit de ceus, qui s'emparent contre tout droit, du bien qui ne leur apartient pas.

Pour faciliter ce départ que Dom Federic leur ordonnoit, on leur rendit ſelon ſes ordres les Navires, que ſa Flotte avoit pris devant l'Ile de Nieves, & il voulut qu'ils s'y embarquaſſent ſans aucun delay, & qu'en ſa preſence ils fiſſent voile vers l'Angletere. Et parce que ces vaiſſeaus ne pouvoient pas contenir une ſi grande multitude, il permit à tous ceus qui n'y purent pas avoir place, de demeurer dans l'Ile, juſques à ce qu'il ſe preſentât une occaſion favorable, pour ſuyvre leurs compagnons. Aprés cette expedition, Dom Federic fit lever l'ancre à ſes Navires pour continuer leur voyage : mais incontinent que les Anglois qui étoyent reſtez eurent perdu de veuë cette flotte, ils commencerent à ſe rallier, & à former une conſtante reſolution, de relever courageuſement les ruines de leur Colonie.

Pendant que ces choſes ſe paſſoyent à Saint Chriſtofle, les François qui en étoyent ſortis au commencement de cette déroute, avoyent tant enduré ſur mer, à cauſe du manquement de vivres & des vens contraires, qu'ils avoyent été contrains de relâcher aux Iles de Saint Martin & de Montſerrat, aprés avoir viſité en paſſant celle d'Antigoa. Ils euſſent bien ſouhaitté de ſe pouvoir établir en quelcune de ces terres : mais elles ne leur ſembloyent que des affreus déſerts, en comparaiſon de celle qu'ils avoyent quittée. Sa douce idée repaſſoit inceſſamment devant leurs yeus, ils l'à regrettoient à châque moment, & l'aimable ſouvenir de cet agreable ſejour, où la Providence Divine les r'appelloit, par des voyes qui leur étoient inconnuës, leur fit naiſtre le deſir de s'informer de l'état auquel l'Eſpagnol l'avoit laiſſé, puis-qu'ils en étoyent ſi voiſins. Pour contenter cette loüable curioſité, ils

ils y firent paſſer l'un de leurs Navires, qui leur rapporta à ſon retour, que la Flotte ennemie s'étoit entierement retirée, & que les Anglois qui y étoient reſtez, travailloyent courageuſement à rebatir leurs caſes, à planter des vivres & à reparer leurs deſolations.

Cette agreable nouvelle, reſuſcita en un inſtant toutes les eſperances de nos François, & releva glorieuſement le courage des plus abbatus : de ſorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifice, pour les animer au retour, & pour leur perſuader de ſe rendre en toute diligence en cette delicieuſe terre, qui poſſedoit déja leurs cœurs & toutes leurs plus tendres affections.

Auſſi-toſt qu'ils y furent arrivez, chacun reprit ſon poſte & retourna ſur ſa place, en bonne intention de s'y affermir, & d'en relever promtément le debris : Mais la famine qui les talonnoit, eut ſans doute interrompu le cours de tous ces beaus deſſeins, & ils fuſſent ſuccombez ſous le faiz des peſans travaus qu'il leur falloit entreprendre en un même tems, pour rebâtir leurs maiſons, & planter des vivres, ſi dans ces extremitez ſi preſſantes, Dieu ne leur eut ſuſcité le ſecours de quelques Navires des Provinces Unies, qui les vinrent viſiter à la bonne heure, & ayant reconnu leur triſte état, les aſſiſterent genereuſement de vivres, d'habits, & de toutes les choſes qui leur étoient neceſſaires dans ce grand abandonnément où ils ſe trouvoient reduits : & même pour leur faire la faveur toute entiere, ils ſe contenterent de leur ſimple parole, pour aſſurance de toutes ces avances.

Nos gens, s'étans tirez doucement à l'ayde de ce ſecours, hors du mauvais pas où ils ſe voioyent accrochez, dez l'entrée de leur rétabliſſement, travaillerent en ſuite avec tant d'ardeur en leurs habitations, que Dieu beniſſant l'œuvre de leurs mains, la terre leur produiſit des vivres, & du Tabac en ſi grande abondance, qu'ils contenterent avec honneur leurs charitables Creanciers, & en peu de tems ils ſe trouverent beaucoup mieus accommodez, qu'ils n'étoient avant leur déroute. Mais il leur falloit encore des hommes pour appuyer leurs entrepriſes, & entretenir le commerce, qui commençoit à s'établir parmy eus. Pour remedier à ce beſoin, Mon-

ſieur

ſieur Deſnambuc, qui voyoit ſa conſtance couronnée d'un ſi heureus ſuccés, ne trouva point de plus ſeur, ni de plus dous expedient, que de permettre aus principaus Habitans de la Colonie d'aller en France, pour en lever, & les y amener à leurs propres fraiz. Ce ſage conſeil ayant eſté ſuivy, l'Ile ſe peupla en peu d'années de pluſieurs braves hommes, qui la mirent en reputation,

La Colonie Angloiſe, répara auſſi en peu de tems, toutes les bréches que le ravage de l'Eſpagnol luy avoit faites. Et la Compagnie de Londres qui s'étoit chargée de ſa direction, ne ſe laſſant point de luy envoyer des hommes & des raffraichiſſemens, les deus quartiers qu'elle occupoit dans l'Ile de Saint Chriſtofle, ſe trouverent ſi étroits pour contenir une ſi grande multitude, qu'outre l'Ile de Nieves qu'elle avoit peuplée avant la déroute, elle eut aſſés de force pour pouſſer en moins de 4 ans des nouvelle Peuplades dans Celles de la Barboude, de Montſerrat, d'Antigoa, & de la Barbade, qui s'y ſont merveilleuſement accruës, & ſe ſont renduës fameuſes par le trafic des riches Marchandiſes qu'elles fourniſſent, & par le nombre de leurs habitans, comme il ſe peut voir, par les deſcriptions particulieres que nous avons données de ces Iles, au commencement du premier Livre de cette Hiſtoire.

Pour ce qui eſt des Colonies Hollandoiſes aus Antilles, elles ne content leur établiſſement qu'aprez celles des François & des Anglois. Et ce n'eſt pas l'Etat qui a fourny aus frais, mais des Compagnies particulieres de Marchands, qui ont deſiré, pour faciliter le commerce qu'ils ont en toutes les Iles, que les François & les Anglois occupent, d'avoir des places de retraitte aſſurée pour raffraichir leur Navires. La plus ancienne de ces Colonies, qui relevent de la Souveraineté de Meſſieurs les Etats Generaus des Provinces Unies, eſt celle de Saint Euſtache. Elle fut établie environ le même tems, que Monſieur Oüarnard forma celle de Montſerrat, c'eſt à dire en l'an 1632. Elle eſt conſiderable, pour eſtre en une place tres-forte de nature; pour le nombre & la qualité de ſes Habitans : pour l'abondance du bon Tabac qu'elle a produit juſques à preſent : & pour pluſieurs autres rares avantages, dont nous avons déja parlé, au Chapitre cinquiéme du Livre precedent.

Mon-

Monsieur Desnambuc, n'avoit pas moins de Passion ni de generosité que les autres Nations pour étendre sa Colonie: mais n'ayant pas esté secouru comme il eût esté requis dans ces commencemens, & ses desseins ayans esté souventéfois traversez de plusieurs facheuses rencontres, il eut ce déplaisir, de voir plusieurs belles Iles occupées par d'autres, avant qu'il fut en état d'y prendre part, & de pousser sa conqueste hors des limites de Saint Christofle. Il avoit dépuis un long tems jetté les yeus sur l'Ile de la Gardeloupe, comme étant l'une des plus belles & des plus grandes de toutes les Antilles, mais au même instant qu'il se disposoit pour y envoyer des hommes, il fut prevenu par Monsieur de l'Olive, l'un des principaus habitans de sa Colonie, qui pendant un voyage qu'il avoit fait en France pour ses affaires particulieres, s'associa avec Monsieur du Plessis, & quelques Marchands de Dieppe pour y établir une Colonie, sous la commission des Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique.

Ces deus Gentils-hommes, étans établis Gouverneurs de la Gardeloupe avec égale autorité, y arriverent le vint-huitiéme de juin, mil six cens trente cinq, avec une Compagnie de cinq cens hommes, qui furent accüeillis dez leur arrivée de la famine, & de diverses maladies, qui en enleverent plusieurs. On tient, que le premier de ces maus leur survint, pour s'estre placez d'abord en des endroits, où la terre étoit la plus ingrate & la plus mal-propre au labourage, qui fût en toute l'Ile; & pour avoir entrepris trop legerement la guerre contre les Caraïbes Originaires du lieu, qui leur eussent pû fournir en toute abondance la plûpart des vivres, qui étoient necessaires pour leur subsistence dans ces commencemens, jusques à ce que la terre leur en eût produit. Les maladies suivirent les mauvaises nourritures, que la faim les contraignoit de prendre, à faute de choses meilleures: à quoy on peut aussi ajouster, que la terre n'étant pas encore défrichée, l'air y étoit facilement corrompu.

Monsieur du Plessis, voyant les malheurs qui de jour en jour fondoient sur cette nouvelle Colonie, & ayant tout sujet d'en apprehender encore de plus grands à l'avenir, en conceut un tel déplaisir, qu'il mourut dans le séttiéme mois

aprés son arrivée. Il fut regretté de tous les François, & même des Indiens, qui avoyent toûjours témoigné beaucoup de déference à ses sentimens, & d'amour & de respect pour sa personne. Il étoit doüé d'une grande prudence, & d'une humeur si affable & si obligeante, qu'il attiroit les cœurs de tous ceus qui traitoient avec luy.

Aprés le decés de Monsieur du Plessis, Monsieur de l'Olive s'empara de tout le Gouvernement, & comme il étoit autant remuant, que son Collegue avoit esté dous & moderé, il defera tant aus conseils violens de quelques broüillons, qui l'obsedoient continuellement; qu'il fit bien tôt aprés entreprendre, cette guerre funeste contre les Caraïbes, qui pensa ruiner cette Colonie naissante. Il est vray, qu'il les pressa d'abord si vivement, qu'il les obligea de luy quitter l'entiere possession de la Gardeloupe. Mais d'autant, que pour venir à bout de ce dessein qu'il avoit formé déz son arrivée, il se soüilla de plusieurs cruautez, que les Barbares n'eussent pas voulu exercer à l'endroit de leurs plus grands ennemis, il flétrit tellement sa gloire & sa reputation, qu'il ny avoit que des gens de sang, & des desespérez, qui aprouvassent sa conduite.

Les Caraïbes, que Monsieur de l'Olive avoit chassez de cette Ile, se retirerent en celle de la Dominique. Ceus de la même Nation qui la possedent les receurent fort volontiers, & pour leur témoigner, qu'ils étoient sensiblement touchez de leur disgrace, ils leur presenterent de se joindre avec eus, pour venger par les armes l'injure qui leur avoit esté faite, cette offre étoit trop avantageuse, pour estre refusée. Leurs forces étant donc ainsi unies, ils firent plusieurs descentes à la Gardeloupe, & s'opiniâtrerent tellement à harceler les nôtres, par les frequentes incursions qu'ils faisoient sur eus, qu'ils étoient contrains d'abandonner la culture du Tabac, & même des vivres qui étoient necessaires pour leur subsistence, afin d'estre toujours sous les armes, pour repousser les efforts, prevenir les ruses, & éventer les desseins de ces ennemis, qu'ils avoient attirés sur eus par leur imprudence.

Cette cruelle guerre, qui dura environ quatre années, reduisit cette Colonie en un si deplorable état, qu'elle étoit décriée partout, & à cause qu'elle avoit si souvent les Caraïbes sur le bras, on la croyoit à la veille de sa ruine, mais comme elle étoit reduite à ces extremitez, Monsieur de l'Olive perdit la veuë, & Messieurs de la Compagnie y envoyerent Monsieur Auber pour Gouverneur, qui remedia à tous ces desordres, appaisa tous les troubles, & y apporta cette bonne paix, qui y attira puis aprés le commerce, & l'abondance de toutes choses, comme nous le dirons au Chapitre troiziéme de cette Histoire Morale.

Incontinent que Monsieur Desnambuc eut sçeu, que la Gardeloupe étoit habitée, il resolut, de ne pas differer davantage à se placer dans quelcune des meilleures Iles, qui étoient encore à son choix, & de peur d'estre encore une fois supplanté, se voyant assisté d'assez bon nombre de vaillans hommes, & pourveu de toutes les munitions de guerre, & de bouche, qui sont necessaires en ces entreprises, il alla luy même prendre possession de l'Ile de la Martinique, en laquelle il mit pour son Lieutenant Monsieur du Pont, & pour premier Capitaine, Monsieur de la Vallée. Puis mourant à Saint Christofle, il donna par son testament tous les biens, & tous les droits, qu'il avoit à la Martinique, laquelle il avoit fait peupler à ses fraiz, à Monsieur du Parquet son Neveu, qui en est encore à present Seigneur & Gouverneur, comme nous l'avons déja dit.

Ce Gentil-homme étoit vaillant, digne de commander, accostable, familier à tous, & doüé d'une grande adresse à se faire aimer & obeir tout ensemble. Les Anglois mêmes le respectoient & le craignoient également. On recite de luy, que ces Anglois, ayans outrepassé tant soit peu les limites, qui par un commun accord, avoyent este posées entre les deus Nations, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglois, & parla au Gouverneur, qui l'attendoit avec une grosse Compagnie de Soldats: Mais il se comporta avec tant de courage & de resolution, mit en avant de si bonnes raisons, & fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force, de ce qu'il ne pourroit obtenir par la douceur, que le

Gouverneur Anglois, luy accorda ce qu'il demandoit. Cette rencontre, prouve combien il étoit jalous de conserver les droits de sa Nation. Depuis ces deus Gouverneurs furent toujours bons amys.

CHAPITRE DEUXIÉME.

De l'Establissement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix.

APrés le decés de Monsieur Desnambuc, duquel la memoire est en benediction dans les Iles, Monsieur du Halde, qui étoit son Lieutenant au Gouvernement, fut fait Gouverneur en chef par Messieurs de la Compagnie des Antilles. Mais comme peu de tems aprés il se fût retiré en France, Monsieur le Cardinal de Richelieu, premier Ministre d'Etat, duquel la prevoyance s'étendoit aus lieus les plus éloignez, jugea que c'étoit une chose digne de ses soins, de prendre à cœur la conservation, & l'accroissement de cette Colonie en l'Amerique, & que de là, la gloire du nom François, & les armes victorieuses de nôtre invincible Monarque, pourroient s'étendre par tout ce nouveau Monde, comme elles éclatoient magnifiquement en celuy-cy. Il desira pour cet effet que les Iles fussent pourveuës d'un Gouverneur, qui pût seconder & executer ses genereus desseins. Et aprés avoir cherché par tout, un Seigneur capable de cet employ, & doüé de la conduite, de la sagesse, de la generosité, & de l'experience necessaire à une si grande charge: En un mot, qui eut tous les avantages de l'une & de l'autre Noblesse, pour representer dignement la Majesté du nom François en un païs si éloigné, son Eminence n'en trouva point qui eût toutes ces rares qualitez, en un plus haut degré, que MONSIEUR LE CHEVALIER DE LONVILLIERS POINCY, BAILLY ET GRAND CROIX DE LORDRE DE S. JEAN DE JERUSALEM.

Com-

Commandeur d'Oysemont, & de Coulours & chef d'Escadre des Vaisseaus de sa Majesté en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de POINCY, & dont l'aisné fait sa demeure en l'une de ses terres, proche la Ville de Meaus.

Monsieur le Cardinal, presenta cet excellent Gentil-homme au Roy Louïs treiziéme de glorieuse memoire, qui loüant & approuvant ce bon choix, l'investit de la charge de Gouverneur, & Lieutenant General pour sa Majesté aus Iles de l'Amerique. Dequoy, lettres luy furent expediées au mois de Septembre, de l'an mil six cens trente huit. Cette qualité, n'avoit pas esté donné à ceus qui l'avoient precedé.

L'an mil six cens trente neuf, Monsieur le Bailly de Poincy, étant party avec tout son train de la rade de Dieppe vers le my-Janvier, arriva un mois aprés aus Antilles, & fut reçeu premierement à la Martinique, par les Habitans en armes. Puis il alla à la Gardeloupe, & à Saint Christofle, recevant par tout le serment de fidelité. Sur tout sa reception fut tres-belle en l'Ile de Saint Christofle. Il fut salué à son arrivée du Canon de nôtre Fort, & de celuy de tous les Navires, Tous les Habitans François étant sous les armes, le receurent en qualité de General, avec un applaudissement universel, comme déja auparavant ils avoient fait des feus de joye, & rendu graces à Dieu, sur les premieres nouvelles qu'ils avoient euës, de sa nomination à cette charge, & il fut conduit à l'Eglise accompagné de ses Gentils-hommes, & de ses gardes pour y chanter le *Te Deum*.

Si tôt qu'il fut entré en possession, l'Ile prit une nouvelle face, & l'on vit en peu de tems un notable changement de bien en mieus. Ainsi il ne répondit pas seulement aus grandes attentes que sa Majesté, & Monsieur le Cardinal avoient conceuës de son Gouvernement: mais il les surpassa de beaucoup. D'abord il fit bâtir des Eglises en divers quartiers de l'Ile. Il prit soin que les Prestres fussent bien logez & entretenuz, afin qu'ils pussent vacquer à leurs charges sans divertissement. Sa Justice parut au bel ordre qu'il établit, pour la rendre bonne, briéve, & gratuite, par un Conseil composé des plus sages & des plus entendus d'entre les Officiers de

l'Ile. Sa Vigilance corrigea tous les desordres, qui se glissent facilement parmy des personnes recueïllies de divers endroits, & composées de differentes humeurs. Sa Prudence, qui n'est jamais surprise, & qui est toujours accompagnée d'une clarté, & d'une sage prevoyance, en l'occurrence soudaine des affaires les plus épineuses, le fit admirer également & de ceus qu'il gouvernoit, & de ses Voisins. La Grandeur de son esprit, qui luy fit surmonter toutes les difficultez qu'il trouva en l'accomplissement de ses desseins, le rendit redoutable aus broüillons. Son Affabilité, son facile accés, & le bon accüeil qu'il faisoit aus étrangers, attira le commerce & l'abondance dans son Ile. Sa Bonté & sa Liberalité, luy aquit à juste titre les cœurs & les affections des François. Enfin, sa Generosité éprouvée en plusieurs rencontres, tant en France, aus emplois tres-honorables qu'il a eus dans les armées de sa Majesté, qu'en l'Amerique, dépuis qu'il y commande, en la conservation, ou amplification, & en la conqueste de tant de places considerables, donna dés l'ors de la terreur à l'Espagnol, qui jusques à present n'a osé traverser ses belles & glorieuses entreprises.

Monsieur le General, ayant établi dans l'Ile de S. Christofle, tout le bon ordre qui étoit necessaire pour entretenir les Habitans en une bonne concorde, pour y attirer toutes sortes de biens & y faire fleurir le trafic: & l'ayant renduë la plus belle & la plus illustre de toutes les Antilles, comme nous l'avones representé au Chapitre 4 du premier Livre de cette Histoire, étendit puis apres la Colonie Françoise dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix, déquelles nous avons fait la description en son lieu, mais il nous reste encore quelques circonstances bien considerables, touchant la conqueste de l'Ile de Sainte Croix, léquelles nous ajoûterons en cet endroit.

Cette Ile, à eu plusieurs maitres en bien peu de tems, & durant plusieurs années, les Anglois & les Hollandois ont contesté ensemble à qui elle seroit. Enfin, ils l'avoient partagée entre eus: Mais en l'an mil six cens quarante neuf, les Anglois ayans remarqué, que les Hollandois étoient en petit nombre, les obligerent à leur laisser toute la place. Toutéfois

ils

ils ne jouyrent pas long tems de leur usurpation. Car bien tôt aprés, les Espagnols de l'Ile de Porto Rico y firent une descente, brulerent les maisons, tuerent ceus qu'ils trouverent sous les armes, & firent transporter les autres, avec leurs femmes, & leur bagage, en l'Ile de la Barboude.

Aprés qu'ils eurent ainsi depeuplé cette Ile, comme ils étoient sur le point de remonter dans leurs vaisseaus, pour s'en retourner en leur terre, voicy arriver un navire des Iles de Saint Eustache & de Saint Martin, qui étoit chargé d'hommes, léquels ayant apris la déroute des Anglois, dans la creance que l'Espagnol s'étoit déja retiré, venoient relever les droits, & les pretentions que la Nation Hollandoise avoit sur cette Ile: mais la partie étant inegale, veu que les Espagnols étoient dix contre un, ils furent contrains de composer. Le dessein des Espagnols, qui leur avoient promis bon quartier, & qui les ténoient prisonniers, étoit de les mener à Porto-Rico à leur Gouverneur, qui selon l'humeur Espagnole, ne leur eut peut estre pas fait un trop bon party.

Lors donc qu'ils meditoient leur retour avec ces prisonniers, qui étoient venus d'eux mêmes se jetter entre leurs mains: deus navires François chargez de Soldats, de vivres, & de toutes sortes de munitions de guerre aborderent en l'Ile, étant envoyez de la part de Monsieur de Poincy leur General, pour chasser l'Espagnol de cette terre, & la conquester pour le Roy. Ce secours, vint bien à propos pour la delivrance des Hollandois: Car les Espagnols ayant veu nos gens, qui descendoient alégrement & en bon ordre, & qui d'abord, formerent sur terre un gros de vaillans hommes bien armez, & en disposition de combattre, ils lâcherent incontinent leurs prisonniers, & aprés quelque pourparler, les François leur firent commandement de vuider à l'instant de l'Ile, & de r'entrer dans leurs vaisseaus, à faute dequoy, ils les chargeroient comme ennemis, tels qu'ils étoient, & ne leur donneroient aucun quartier. A quoy ils aimerent mieus obeir, que d'experimenter la valeur des nôtres, & le sort des armes, quoy ils fussent en plus grand nombre.

Monsieur le General, reconnoissant selon son exquise prudence, l'importance de cette Ile, qui peut faciliter d'autres con-

conqueſtes, encore plus glorieuſes, jugea qu'il falloit accompagner de ſi heureus commencemens, d'un grand ſoin pour la conſerver, & la munir d'un nombre conſiderable de vaillans hommes, & ſur tout d'un chef genereus & experimenté, pour y commander en ſon nom. Pour cet effet, il y envoya Monſieur Auger Major de l'Ile de Saint Chriſtofle, qui avoit exercé cette charge avec grande approbation par pluſieurs années, & le revétit de la qualité de Gouverneur de cette Ile. Il mourut en l'exercice de cette charge, au grand regret de tous les habitans, aprés avoir mis l'Ile en bon ordre; redreſſé ſes ruïnes, & donné les commencemens à un Fort, qu'il avoit luy même deſſiné, pour la ſeureté des vaiſſeaus, qui viendroient cy aprés à la rade; & pour faire perdre aus Eſpagnols, toute envie d'y deſcendre à l'avenir, pour y faire des ravages. La conqueſte de cette Ile fut faite, en la faiſſon que nous venons de dire en l'an 1650.

Si cette Colonie, doit ſes commencemens à la generoſité de Monſieur le General, qui ne laiſſe écouler aucune occaſion capable d'amplifier la gloire & le nom de la Nation Françoiſe, elle luy eſt auſſi redevable de ſa conſervation, & de ſon accroiſſement. Car il a eu ſoin d'y faire paſſer des hommes, & d'y envoyer des vivres, juſques à ce que la terre en eut produit, & tous les raffraichiſſemens neceſſaires en de nouveaus établiſſemens, & notamment les munitions de guerre qu'il faut en une place, qui eſt ſi voiſine de l'ennemy, & qu'il a enlevée devant ſes yeus, & ſous ſa main. Pour faciliter ce deſſein, il a eu long tems en mer un de ſes navires commandé par le Capitaine Mancel, duquel la vertu, la fidelité, le courage, & l'adreſſe, ont eſté éprouvées en pluſieurs rencontres ſignalées. Il faiſoit le voyage ordinaire de S. Chriſtofle à Sainte Croix, pour y porter tout ce qui pouvoit faire beſoin, à cette nouvelle Colonie.

Les Hollandois, avoient edifié ſur une agreable eminence de cette Ile, une belle Egliſe bâtie en forme de Croix. Si les Eſpagnols reſpectant ce ſigne ſacré, qui étoit ſur le clocher, n'ont pas ruiné cet edifice: nos François doivent cette maiſon d'oraiſon à la pieté & au zele d'une Compagnie de Marchands de la ville de Fleſſingue, qui fit premierement habiter cette Ile, ſous la commiſſion de Meſſieurs les Etats.

Le Roy à present régnant, étant informé de toute la gloire que Monsieur de Poincy a aquis, & qu'il acquiert journellement à nôtre Nation, & combien sa presence est necessaire en l'Amerique, a confirmé de nouveau ce Genereus Chevalier en la charge de son Gouverneur & Lieutenant General en ces quartiers là, & la Reyne pendant sa Regence, a hautement loüé ses dignes actions, & sa fidelité au service du Roy.

En l'an 1651 Monsieur le General, traitta sous le bon plaisir du Roy: avec la Compagnie dont nous avons parlé, & l'ayant remboursée de tous les frais qu'elle avoit faits pour l'établissement de cette Colonie, a aquis de ces Messieurs qui composent cette Compagnie, la Seigneurie & proprieté fonciere des Iles de Saint Christofle, de Saint Bartelemy, de Saint Martin, de Sainte Croix, & des adjacentes, & cela au nom & au profit de son ordre de Malte, qui par ce moyen est accreü de l'une des plus belles, des plus riches, & des plus honorables Seigneuries dont il joüisse, sous la Souveraineté de sa Majesté Tres-Chrestienne. Et depuis le Roy a fait don absolu de toutes ces Iles, à l'Ordre de Malte, à la seule reserve de la Souveraineté, & de l'hommage d'une Couronne d'or de redevance, à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil escus, comme il paroit par les lettres patentes de sa Majesté, du mois de Mars 1653.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous presens & avenir Salut. L'ordre de Saint Jean de Jerusalem, s'est monstré si utile à l'Eglise par ses services & sa continuelle resistance aus entreprises des Mahometans, ennemis de la Foy, dont les victoires frequentes qu'il a remportées sur eus, en tant de combats, sont des marques certaines, esquels grand nombre de Chevaliers ont espanché leur sang, & prodigué leur vie pour le salut commun, & les Hospitaus, ont esté si dignement & charitablement administrez par iceluy, depuis son Institution, qu'il seroit utile qu'il eut son siege non seulement en l'Ile de Malte, mais aussi en d'autres & plusieurs endroits, afin que ce fussent autant de stations, forteresses & remparts pour la Chrétienté, & d'azilles aus Fideles. Ces

Considerations, & l'affection que les Rois nos predecesseurs, & nous à leur exemple avons toûjours portée audit Ordre, nous ont fait favorablement entendre aux supplications qui nous ont esté faites de la part de nostre tres-cher Cousin le Grand Maistre dudit Ordre de Saint Jean de Jerusalem, par nostre amé & feal Conseiller en nos Conseils Chevalier & Bailly d'iceluy, & Ambassadeur de nostre dit Cousin le Grand Maistre prés nostre personne, le Sieur de Souvré: Que le Sieur Bailly de Poincy Grand Croix dudit Ordre, aprés plusieurs beaus employs en France, auroit esté envoyé par le feü Roy nostre tres-honoré Seigneur & Pere, son Gouverneur & Lieutenant General es Iles de Saint Cristophe, & autres Iles de l'Amerique peu connuës pour lors, lesquelles depuis sous sa conduite sont habitées de grand nombre de François, en quoy ledit Sieur Bailly de Poincy n'auroit rien espargné pour y maintenir nostre authorité, l'éclat & la dignité du nom François: Mesmes auroit fait bastir plusieurs forts à ses despens, & se seroit aussi formé un revenu considerable par acquisitions qu'il a faites dans lesdites Iles, ayant employé pour cét effet, le revenu de plusieurs années de deus des plus belles Commanderies dudit Ordre, desquelles il jouissoit en France, lesquels Domaines, par droit de pecul apartiennent à son Ordre, auquel d'abondant ledit Sieur Bailly de Poincy, comme bon Religieus en a donné toutes les seuretez necessaires. En sorte que nostre-dit Cousin le Grand Maistre & ledit Ordre, s'en peuvent dire dés à present le vray proprietaire, sans attendre qu'ils luy reviennent aprés le decés par droit de dépoüille, à quoy nostre-dit Cousin le Grand Maistre a desiré joindre la proprieté entiere desdites Iles de Saint Christophe, par l'acquisition d'icelles, pour laquelle nostre dit Cousin a envoyé ses ordres & pouvoir audit Sieur de Souvré, afin de traiter avec ceus de la Compagnie desdites Iles sous nostre bon plaisir, & sous l'esperance que nous aurions ledit traité agreable, & que nous y joindrions en outre, ce qui nous apartient esdites Iles, afin de pouvoir par nostre-dit Cousin & son Ordre, y former un établissement pour le service & la defense de la Chrestienté, & pour la conversion des Sauvages à la Religion Catholique. A CES CAUSES, & aprés avoir fait voir en nostre Conseil les

Let-

Lettres de Concession par nous cy devant faites à ladite Compagnie des Iles de l'Amerique du mois de Mars 1642. L'acte de deliberation de l'assemblée de ladite Compagnie de l'Amerique, pour la cession, vente & alienation de tout ce qu'ils pourroyent pretendre en icelles sous nôtre bon plaisir, aus charges & conditions portées par le resultat du 2 May 1651. Le traité fait par ledit Sieur de Souvré avec ceus de ladite Compagnie, le 24 desdits mois & an, attachez sous le contre-séel de nostre Chancellerie. De l'avis de nostre-dit Conseil, où estoyent la Reyne nostre tres-honorée Dame & Mere, nostre tres-cher Frere le Duc d'Anjou, plusieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de nostre Couronne, & autres grands & notables Personnages de nôtre Royaume; Nous desirans favorablement traiter nostre Cousin le Grand Maistre & son Ordre, & tesmoigner à toute la Chrétienté l'estime que nous en faisons, & que comme Fils aisné de l'Eglise, nous ne laissons eschaper aucune occasion pour le bien & l'augmentation de la Religion Chrétienne, & par ce moyen inviter les autres Princes Chrétiens de faire le semblable, & de contribuer de leur part ainsi que nous faisons, à la manutention & propagation de la Foy, de nostre grace speciale, certaine science, plaine puissance & authorité Royale, Avons loüé, agrée, ratifié, loüons, agreons, ratifions & confirmons par ces presentes signées de nostre main, la concession cy devant faite à ladite Compagnie des Iles de l'Amerique du mois de Mars 1642. Ensemble ledit Contract du 24 May 1651. Portant l'alienation vente & cession des droits de ladite Compagnie dans les Iles de l'Amerique, à eus concedées, au profit de nostre-dit Cousin le Grand Maistre & dudit Ordre de Saint Jean de Jerusalem. Et adjoustant aus concessions faites par cy devant, avons de nouveau donné & octroyé à nostre-dit Cousin & à son Ordre, donnons & octroyons par cesdites presentes ladite Ile de Saint Christophe, & autres en general en dependantes, conformement audit Contract du 24 May avec toutes leurs consistances, à la reserve des Iles contenuës & specifiées aus Contracts de Vente des 4 Septembre 1649. & 27 Septembre 1650. Pour ladite Ile de Saint Christophe, & autres Iles de l'Amerique, en general, à la reserve cy dessus, estre tenuës par nostre-dit Cousin

le Grand Maiſtre & ſon Ordre en plain Domaine, Seigneurie directe, & utile proprieté incommutable. Enſemble les places & forts eſtans en icelles, droit de Patronage Laïque de tous benefices & dignités Eccleſiaſtiques, qui ſont ou pourront eſtre cy apres fondées, & qui nous peut de preſent ou pourroit apartenir, avec tous droits Royaus, & pouvoir de remettre & commuër les peines, creer, inſtituer, & deſtituer Officiers & Miniſtres de Juſtice, & Juriſdiction tant volontaires que contentieuſes, pour paſſer tous actes, juger toutes matieres tant civiles que criminelles en premiere inſtance, & par appel en dernier reſſort, & en tous cas, le tout à perpetuité en plain fief, & amorty, & ſous tel titre, & y faire tels établiſſemens que bon luy ſemblera, à la ſeule reſerve de la Souveraineté, qui conſiſte en l'hommage d'une Couronne d'or de redevance à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil eſcus, qui ſera preſentée par l'Ambaſſadeur dudit Ordre vers cette Couronne, ou par tout autre Officier d'iceluy en ſon abſence, à la charge que noſtredit Couſin le Grand Maiſtre, & l'Ordre, ne pourront mettre leſdites Iles hors de leur main, n'y y donner commandement à autres qu'aus Chevaliers des Langues Françoiſes nos ſujets, ſans nous le faire ſcavoir, & pris ſur ce noſtre conſentement. Si donnons en mandement à nos amez & feaus Conſeillers les Gens tenans noſtre Cour de Parlement de Paris, Chambre des nos Comptes, & autres nos Officiers qu'il apartiendra, que ces preſentes ils faſſent enregiſtrer, & du contenu en icelles faire joüir noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre & ledit Ordre plainement, paiſiblement & perpetuellement, ſans ſouffrir qu'il luy ſon fait, mis ni donné aucun trouble ni empeſchement au contraire. Et d'autant que des preſentes l'on peut avoir beſoin en même tems en pluſieurs lieus, Nous voulons qu'aus Copies deuëment collationées, foy ſoit adjouſtée comme à l'Original des preſentes. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe conſtance pour toujours, Nous avons fait mettre noſtre Seel à ces preſentes, ſauf en autres choſes noſtre droit, & l'autruy en toutes. Donné à Paris au mois de

Mars,

Mars, l'an de grace 1653. Et de nostre Regne le dixiéme. Signé

LOUIS

Et sur le Reply, par le Roy *de Lomenie.*

Visa MOLE'.

Et seellée du grand sceau de cire verte sur lacs de soye.

Aprés que Monsieur le General de Poincy, eut afermy la Seigneurie de l'Ile de Saint Christofle entre les mains de son Ordre de Malte, & procuré soigneusement la gloire & la prosperité des Colonies Françoises de l'Amerique, il deceda paisiblement à Saint Christofle, l'onziéme du mois d'Auril de l'an mil six cens soixante, au grand regret de tous les Habitans des Iles, parmy léquels la memoire de ses eminentes vertus sera toûjours precieuse & en singuliere veneration. Le Roy, considerant selon son exquise sagesse, que la charge qui étoit vacante par le decés de ce digne Seigneur, étoit de tres-grande importance, en a pourveu Monsieur le Chevalier de Sales, qui porte en ses Titres. Charles de Sales, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Administrateur de la Seigneurie de Saint Christofle, & Chef de la Nation Françoise estably de sa Majesté pour son Eminence de Malte.

Monsieur du Parquet Gouverneur de la Martinique, à aussi aquis de la méme Compagnie la Seigneurie des Iles de la Martinique, de la Grenade, & de Sainte Alousie. Monsieur d'Hoüel Gouverneur de la Gardeloupe, a fait la même chose pour les Iles de la Gardeloupe de Marigalante, de la Desirade, & des Saintes. Ces deus dernieres ne sont pas encore peuplées. Mais il a demandé par avance la Seigneurie de ces terres, afin que d'autres ne s'en puissent civilement emparer. Car il faut savoir, que la Compagnie des Iles de l'Amerique, laquelle est maintenant abolie, avoit obtenu du Roy, toutes les Antilles habitees, & à habiter par succession de tems. De sorte que ces Messieurs, qui ont traitté avec cette Compagnie, ont fait mettre dans leur octroy, des Iles qu'ils n'ont pas encore habitées; mais qui sont en leur voi-

 sinage,

ſinage, & à leur bienſeance : & incontinent qu'ils auront aſſéz d'hommes en leurs autres Iles, ils en feront paſſer en celles là, ſi ce n'eſt que les Anglois, ou les Hollandois s'en emparaſſent auparavant. Car c'eſt une régle generale, qu'une Terre qui eſt ſans habitans, eſt au premier occupant. Et l'Octroy du Roy, ou de la Compagnie, ne ſert, que pour parer ces Meſſieurs contre quelcun de nôtre Nation, qui pourroit courir ſur leurs deſſeins.

Ainſi toutes ces Iles que les François tiennent aujourduy en l'Amerique, relevent entierement du Roy pour la Souveraineté, & de Meſſieurs les Chevaliers de Malte, du Parquet, & d'Hoüel, pour la Seigneurie, ſans plus reconnoitre la Compagnie, qui a cedé en leur faveur tous ſes droits, & toutes ſes pretentions.

Quant à la ſuite des Gouverneurs Anglois de l'Ile de Saint Chriſtofle. Monſieur Oüarnard étant mort apres avoir glorieuſement établi ſa Nation dans les Antilles, & avoir peuplé en particulier l'Ile de Saint Chriſtofle, de douze à treize mille Anglois : Monſieur *Riche*, qui étoit premier Capitaine de l'Ile fut établi en cette charge, & celuy-cy pareillement étant decedé, Monſieur *Euret* fut pourveu du Gouvernement, qui l'adminiſtre encore aujourduy, avec la capacité & l'approbation ſinguliere, que nous avons déja repreſentée, en parlant de l'Ile de Saint Chriſtofle.

Au reſte lors que les Nations étrangeres arriverent en ces Iles, elles ſe logerent au commencement à peu prés comme les Habitans naturels du païs, ſous de petis couverts, & dans de ſimples huttes, & cabannes, faites du bois même qu'ils coupoient ſur le lieu, en défrichant la terre. On voit encore dans les Colonies naiſſantes, pluſieurs de ces foibles edifices, qui ne ſont ſoutenus que par quatre ou ſix fourches, plantées en terre, & qui pour murailles ne ſont entourez & pallisadez que de roſeaus, & pour toit, n'ont que des feüilles de palmes, de cannes de ſucre, ou de quelqu'autre herbe. Mais en toutes les autres Iles, où ces Nations ſont mieus établies, on voit à preſent pluſieurs beaus edifices de charpente, de pierre & de brique, qui ſont faits en la même forme, que ceus de leur païs ; excepté, que pour l'ordinaire ils n'ont qu'un étage,

étage, ou deus au plus, afin qu'ils puiſſent plus facilement reſiſter aus vens, qui ſoufflent quelquefois avec beaucoup d'impetuoſité en ces quartiers là. Nous avons aſſez parlé de ces edifices, dans l'occaſion qui s'en eſt preſentée, lors que nous avons décrit chacune des Antilles en particulier.

Mais nous ajouterons ſeulement icy, que ſur tout, les Anglois qui habitent ces Iles, ſont pour la plûpart commodement logez, & proprement ajuſtez en leur ménage, par ce qu'ils s'arrétent dans les Colonies, & les embelliſſent, comme ſi c'étoit le lieu de leur naiſſance. Ils ſont auſſy préſque tous mariez, ce qui fait, qu'ils travaillent mieus à s'accommoder, que ceus qui menent une vie de garçon, comme font pluſieurs entre les François.

Nous avions deſſein pour la clôture de ce Chapitre, de coucher icy tout le procedé que tint Monſieur Auber, pour faire la paix avec les Caraïbes : lors qu'il vint prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Gardeloupe : mais à cauſe que le diſcours en eſt un peu long, & qu'il peut donner de grandes lumieres, pour connoitre le naturel de ces Indiens, dont nous avons à traitter en ce deuziéme Livre, nous avons creu qu'il n'en falloit rien retrancher, & qu'il meritoit bien de remplir un Chapitre tout particulier.

CHAPITRE TROISIÉME.

De l'afermiſſement de la Colonie Françoiſe de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640.

LEs premiers d'entre les François qui occuperent l'Ile de la Gardeloupe, y aborderent en l'an 1635. par les Ordres d'une Compagnie de Marchands de la ville de Dieppe, qui ſous l'autorité de la Compagnie Generale des Iles de l'Amerique établie à Paris, y envoyerent les Sieurs du Pleſſis & de L'Olive, pour y commander en leur nom. Mais le premier étant mort peu de mois aprés ſon établiſſement, & l'au-

l'autre par la perte de sa veuë, & par ses maladies continuelles, étant rendu inhabile à gouverner une Colonie naissante, comme nous l'avons déja representé dans les Chapitres precedens. Monsieur de Poincy, pourveut dignement à tout ce qui étoit necessaire pour l'entretien des nôtres en cette Ile, laquelle auroit esté abandonnée, sans les grands soins qu'il prit, d'y envoyer des troupes auxiliaires sous la conduite de Monsieur de la Vernade, & de Monsieur de Saboüilly, pour s'opposer aus desseins des Caraïbes, qui leur en contestoient puissanment la possession; de sorte, que si cette Colonie ne doit pas son premier établissement à Monsieur le General de Poincy, elle luy est redevable au moins de sa conservation, & de sa subsistence. Il approuva aussi & confirma au nom du Roy, la nomination que la Compagnie des Iles avoit faite de Monsieur Auber, pour estre Gouverneur de cette Ile.

Ce nouveau Gouverneur, préta serment de fidelité entre les mains de Monsieur le General le 20 d'Octobre 1640. Mais avant que de descendre à Saint Christofle, le navire qui l'avoit passé de France en Amerique, ayant moüille prés de la Dominique, plusieurs Sauvages qui avoient reconnu de loin le navire, & jugé par les signes de bien-vueillance qu'on leur donnoit, qu'ils n'avoient point d'ennemis dans ce vaisseau, prirent l'assurance d'y entrer. Par bonheur, ceus qui l'étoient venu reconnoître; étoient les premiers Capitaines de l'Ile. Monsieur Auber se resolut de profiter de cette occasion, jugeant qu'elle étoit tres-favorable, pour r'entrer en alliance avec ce peuple, qui avoit été éfarouché, & présque entierement aliené des François, par les violences & les Rigueurs de Monsieur de l'Olive, l'un de ses predécesseurs en la charge, & par la mauvaise conduite de ceus qui commandoient le secours que Monsieur le General avoit envoyé à nos gens qui étoient en cette Ile. Et parce qu'il savoit, que ceus de cette Nation se laissent facilement gagner par caresses & par petis presens, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de son dessein.

Il leur fit donc savoir qu'il venoit de France, & qu'il étoit envoié pour commander en l'Ile de la Gardeloupe : Qu'il avoit apris avec regret, les diférens qu'ils avoient eus avec les Fran-

François depuis quelques années : Qu'il venoit avec intention de les terminer à l'amiable ; Et qu'il vouloit estre leur bon Compere, & leur bon voisin, & vivre avec eus comme avoit fait feü Monsieur du Plessis leur bon amy. Il faisoit entremeler cet entretien, de force verres d'eau de vie, qu'il leur faisoit presenter.

Ces Sauvages, voyant une reception si franche, & si cordiale ; aprés avoir parlé entre eus en leur langage de guerre, qui n'est entendu que des Anciens Chefs de leurs entreprises, se resolurent d'accepter l'ofre qui leur étoit faite, & de renoüer lancienne amitie, en renonçant à tout ce qui pourroit entretenir cette guerre sanglante, qui avoit tant incommodé les deus partis. Mais avant que de rien promettre ils demanderent à Monsieur Auber, si Monsieur de l'Olive, Monsieur Saboüily, & tous ceus qui avoient suivy leurs violences, sortiroient de l'Ile. Et luy leur ayant répondu, qu'il les y obligeroit, ils dirent que cela étoit necessaire, & qu'autrement ils seroient toujours fâchez contre les François, par ce que disoient ils, *l'Olive & Sabouly point bons pour Caraïbes*, Ce sont leurs mots. La dessus, Monsieur Auber les ayant assurez que cela demeureroit arresté, & que pour luy il leur seroit bon, s'ils vouloient aussi estre bons : ce qu'ils promirent, il leur fit faire grand'chere, & les r'envoya avec des présens, & bien satisfaits.

De la rade de la Dominique, Monsieur Auber alla à la Gardeloupe, pour y poser son Equipage ; & de là à Saint Christofle, pour y rendre ses devoirs à Monsieur le General, qui fut joyeus du bon chois que la Compagnie des Iles avoit fait de sa personne, & le confirma en sa charge au nom du Roy, aprés qu'il eut prété le serment de fidelité.

Il partit bien tôt aprés de Saint Christofle, pour se rendre en son Gouvernement : où étant arrivé il fut reçeu avec joye par tous les habitans, qui l'avoient en une haute estime pour son experience, en tout ce qui pouvoit servir à l'avancement des Colonies naissantes, & par ce qu'ils étoient persuadez qu'il étoit remply d'une prudence singuliere, pour remedier aus desordres passez, d'une generosité capable de resister aus difficultés presentes, & d'entreprendre ce qui seroit necessaire

pour le bien & le repos de l'Ile, & d'une douçeur & afabilité qui l'avoient rendu recommandable à tous ceus de Sainct Christofle, léquels aussi l'avoient reconnu pour un de leurs meilleurs Capitaines. Sa commission fut leuë & publiée à la teste des Compagnies de l'Ile, par deus Dimanches consecutifs, qui furent le 25 Novembre & le second de Decembre, de l'an 1640.

La guerre, qui s'étoit allumée entre les Sauvages & ceus de nostre Nation, par le mauvais conseil de quelques esprits remuans, & par la facilité du Gouverneur precedent, qui leur avoit prété l'oreille; Et les divisions, les defiances, & les partialités, que ces broüillons avoient suscitées entre les principaus de l'Ile, l'avoient renduë la plus désolée de toutes les Colonies de l'Amerique. La diséte des vivres, en avoit reduit plusieurs à des extremites si grandes, que la vie leur étoit ennuyeuse, & la mort souhaitable. L'aprehension en laquelle ils étoient continuellement détre surpris par les Sauvages, les obligeoit à se tenir incessamment sous les armes, & à laisser leurs jardins & leurs habitations en friche: Et le rude & insuportable traitément, qu'ils recevoient de quelques officiers qui abusoient de leur autorité, les avoit tous reduits à la veille d'une ruine inevitable.

Mais, dépuis que Monsieur Auber eût esté reconnu pour leur Gouverneur, par l'acclamation unanime de tous les habitans, & qu'il leur eût donné les nouvelles de la paix, qu'il avoit concluë avec les Sauvages leurs voisins, laquelle il esperoit de voir bien tôt ratifiée, par toutes les assurances qu'on pouroit atendre d'une Nation si peu civilisée qu'est celle des Caraïbes: les perturbateurs du répos public s'écarterent, & les gens de bien se virent en seureté, sous la sage conduite de ce digne Gouverneur, qui n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à remétre l'Ile en bon ordre: De sorte, que cette Ile prit en un instant une nouvelle face: La justice commença à y refleurir, la bonne union & le travail des habitans y rapella l'abondance, la paix & le commerce, qui s'en étoient retirez: Et la pieté du chef, convia tous les menbres de cette Colonie, à bien vivre à son exemple.

Quoy qu'il eût traité de paix avec les Sauvages, il fut neantmoins d'avis, crainte de surprise, que les habitans se tinssent toujours sur leurs gardes. A cét éfet, il ordonna des sentinelles en tous les lieus où les Caraïbes pourroient le plus facilément aborder, sans estre découverts: Il changea les corps-degarde, & les plaça en des lieus plus avantageus; & reprima par son autorité, ceus qui vouloient ruiner les premiers fondemens qu'il avoit jettez d'une ferme paix, & d'une étroite alliance avec ces ennemis reconciliez, les obligeant par ses défenses expresses, de cesser tous actes d'hostilité, afin de ne pas troubler par leurs animositez particulieres, cette confederation si necessaire, pour le bien general de tous les habitans.

Les Iles subsistant par le commerce, Monsieur Auber reconnut, qu'il n'y avoit rien qui les décretitât plus que les mauvaises Marchandises que l'on y fait; Et par ce que le Tabac étoit la seule, qui avoit cours en ce tems-là à la Gardeloupe; ayant apris que plusieurs en débitoient, qui n'étoit pas de mise, ce qui auroit décrié l'Ile envers les Etrangers, qui n'y auroient plus envoié leurs navires, il établit des personnes intelligentes en Tabac, qui le visitoient soigneusement, & qui jettoient dans la mer celuy qui se trouvoit ou pourry, ou défectueus, en quelcune des qualités qu'il doit avoir pour estre parfait.

Ce bon ordre, & dans la milice, & dans la police, rendit cette Ile Florissante en peu de tems: Et sa renommée y atira plusieurs Marchands, & convia un grand nombre d'honnêtes familles, à y venir prendre leur demeure, & à s'y établir.

Pour revenir maintenant à nos Sauvages, qui avoient visité Monsieur Auber en son navire; & qui avoient traité de paix avec luy, sous les conditions que nous avons dites, ils ne furent pas plutôt retournez en leur terre, où ils étoient attendus avec impatience, sur ce qu'ils avoient demeuré un peu long tems au navire, qui étoit à leur rade, qu'ils publierent par toute l'Ile, l'amiable acüeil qu'ils avoient reçeu. Ils ne pouvoient assés priser le bon traitément, que le Gouverneur nouvellement venu de France leur avoit fait. Les beaus presens qu'il leur avoit donnez, confirmoient autentiquement sa

bonté & sa liberalité. Et ils ajoutoient, que leurs ennemys l'Olive & Sabouly devant sortir de la Gardeloupe, ils avoient fait la paix avec ce brave Compere, qui les avoit si bien receus, qu'il étoit digne de leur alliance. Que pour ne luy donner aucun sujet de défiance, il faloit desormais s'abstenir des courses, qu'ils avoient coutume de faire en la terre de la Gardeloupe, dépuis qu'ils étoient en guerre. Et que lors qu'ils s'auroient que ce nouveau Gouverneur seroit fermément établY, ils iroient le visiter avec des presens, & confirmer solennellement cette paix, qui leur seroit si profitable à l'avenir. Les Caraïbes, qui avoient perdu plusieurs de leurs hommes, dans les combats qu'ils avoient eus contre les François, & qui se lassoient d'avoir à faire à des ennemis si adroits & si courageus, furent bien aises de l'heureuse rencontre qu'avoient fait quelques uns de leurs principaus Capitaines. De sorte qu'ils approuverent ce qu'ils avoient arrêté avec Monsieur Auber, & aquiescerent à tout ce qui leur étoit proposé, pour entretenir & pour afermir d'oresenavant cette paix.

Prés de cinq mois s'écoulerent, pendant lesquels les Sauvages tinrent ponctuellement la promesse qu'ils avoient faite à Monsieur Auber, de ne plus inquiéter les François. Aprés quoy, s'étant persuadez que ce tems-là luy devoit avoir sufy pour s'accommoder à la Gardeloupe, y mettre les ordres necessaires, & informer les habitans de l'aliance qu'ils avoient contractée ensemble à la rade de la Dominique, ils se resolurent de luy envoyer une deputation solemnelle, pour confirmer la paix, & luy souhaitter toute prosperité en son Gouvernement. Il y avoit de l'empressement parmy ces Sauvages, à qui auroit l'honneur d'une Commission de si grande importance, & de laquelle ils ne doutoient aucunement qu'ils ne receussent des avantages singuliers. Ils se résolurent donc, pour contenter les plus apparens d'entr'eus, qui étoient competiteurs en cette ambassade, d'en établir Chefs deus de leurs plus anciens, & de leurs plus renommez Capitaines: & de donner à chacun une escorte considerable, composée de l'élité de leurs plus braves Officiers & soldats. Et afin qu'il n'y eut point de jalousie entre les Capitaines, ils trouverent

bon

bon de les faire partir en deus differentes Piraugues, chacun avec sa suite, & avec cét ordre, que l'un devanceroit l'autre d'un jour.

Le premier de ces Ambassadeurs, se nommoit le Capitaine *Amichon*, fort consideré parmy eus, qui fut accompagné de trente des plus lestes & des plus adroits de la Dominique. Monsieur Auber dit, qu'il n'a point veu depuis de Sauvages plus beaus, ni de plus agiles. Ces Sauvages donc se confiant en la parole qu'il leur avoit donnée à leur rade, aborderent à la Gardeloupe. Et aussi tost qu'ils eurent apris de celuy qui commandoit au corps de garde, que Monsieur Auber étoit en l'Ile & qu'il y étoit en bonne santé, ils descendirent hardiment à terre & demanderent à le voir, ayant laissé cependant quelques uns des moins considerables de leur troupe, pour garder la Piraugue. Pendant qu'on aloit donner avis à Monsieur le Gouverneur de l'arrivée de ces Deputez de la Dominique, le Capitaine Amichon, qui devoit porter la parole, luy envoya deus des plus gaillars de sa suite, chargez des plus beaus fruits de leur terre, qu'ils avoient aportez pour luy en faire present.

Monsieur Auber fut fort joyeus de leur arrivée. Et ayant incontinent commandé à ceus de sa maison, & à tout le quartier, de ne leur donner aucune occasion d'aprehender quelque mauvais traitément, il prit la peine d'aller luy même au devant d'eus, avec un visage qui témoignoit assés qu'ils étoient les biens venus. Il ne faut pas se mettre icy beaucoup en peine, pour coucher la harangue & les complimens, que le Capitaine Amichon luy fit en cette premiere rencontre. Il avoit été l'un de ceus qui avoient veu Monsieur Auber en son navire à son arrivée de France, & il n'eut point de peine à le reconnoitre. D'abord il luy fit entendre, qu'il venoit pour confirmer ce qu'ils avoient resolu ensemble à la rade de la Dominique, touchant une bonne paix: & que tous les Caraïbes de sa terre le souhaitoient aussi. Monsieur Auber, avec cette affabilité & cette grace particuliere qu'il a pour gagner les cœurs de ceus qui traitent avec luy, leur donna sur le champ assés clairement à entendre, & par son interprete, & par sa contenance, qu'il garderoit toujours de sa part une

union inviolable, pourveu qu'ils n'y contrevinſſent pas les premiers. Aprés, il les fit entrer en ſa maiſon : Et par ce qu'il ſavoit que la bonne chére étoit le meilleur ſeau qu'il pût apoſer à ce traité de paix, il leur fit auſſi tôt preſenter de l'eau de vie, & ſervir de tout ce qui ſe trouvoit de plus apétiſſant dans l'Ile. En ſuite il courona le feſtin, par des preſens qu'il leur fit de toutes ſortes de curioſitez, qui ſont le plus eſtimées parmy cette Nation. Et afin que tous les Députez euſſent part à la bonne chere & aus liberalitez de Monſieur le Gouverneur, ceus qui avoient été traitez furent prendre la place de ceus qui étoient demeurez à la garde de la Piraugue, qui eurent auſſi à leur tour, tout ſujet de ſe loüer du bon accueïl qui leur fut fait, & des preſens qui leur furent diſtribuez de même qu'aus premiers. Le Capitaine Amichon n'oublia pas, ſelon la coutume dont ils uſent envers leurs amis, de prendre le nom de Monſieur Auber, & de luy donner le ſien.

Aprés qu'ils eurent tous été comblez des biens & des civilitez de Monſieur le Gouverneur, ils retournerent fort joyeus en leur Piraugue, & firent voile du côté de leur Ile. Ils trouverent à un certain rendez-vous dont ils étoient convenus avant que de partir de la Dominique, l'autre Piraugue, qui étoit chargée du ſecond Chef de la députation, nommé le Capitaine *Baron*, avec ſa ſuite. Et comme ce ſecond Capitaine eût apris du premier, tout l'agreable acüeil & toute la bonne chere que Monſieur Auber avoit faite à luy & à ſes gens, il ſe rendit le lendemain à la Gardeloupe. Ce Baron avoit été l'un des meilleurs amis de Monſieur du Pleſſis, qui étoit mort Gouverneur de la Gardeloupe, en égale autorité avec Monſieur de l'Olive ſon Collegue, lequel aprés la mort de Monſieur du Pleſſis, avoit fait imprudemment la guerre aus Sauvages.

Ce Capitaine donc, qui avoit viſité diverſes fois feu Monſieur du Pleſſis, & qui conſervoit un ſouvenir particulier de l'amitié qu'il luy avoit portée, étant perſuadé de la generoſité des François, mit d'abord pied à terre avec ſa Compagnie, & fut conduit au logis de Monſieur Auber, qui leur fit toute la même réception qu'il avoit faite aus premiers. Et même quand il eut apris que ce Capitaine étoit le Compere de feu Mon-

Monſieur du Pleſſis, c'eſt à dire l'un de ſes confidens & de ſes meilleurs amis, il le traita avec plus de témoignages d'afection que les autres, & lia une amitié particuliere avec luy, recevant ſon nom & luy donnant le ſien. Ainſi ces nouveaus hôtes, ſe retirerent encore plus ſatisfaits que les premiers, & promirent de continuer leurs viſites à l'avenir. Mais les uns & les autres firent raport en tous leurs Carbets, de la civilité & du bon acüeil du nouveau Gouverneur.

Le Capitaine Baron, qui s'étoit ſi bien trouvé de ſa premiere viſite, ne tarda guére ſans avoir envie d'en faire une ſeconde. Et ce fut en celle-cy que Monſieur Auber luy fit voir un des fils de feu Monſieur du Pleſſis, auquel ce Capitaine fit mille careſſes, en memoire de ſon Pere, qu'il appelloit ſon bon Compere, & l'amy de ſa Nation. En éfet, ce Gentil-homme avoit aquis l'afection des ces Barbares, qui reſpectoient ſes merites, & les belles qualitez qu'il avoit pour commander.

Aprés cette viſite, & pluſieurs autres que les Caraïbes faiſoient preſque tous les jours, Monſieur Auber voulut eſtre aſſuré d'eus par ôtages, qu'ils tiendroient ferme l'alliance. Il s'adreſſa pour cet éfet au Capitaine Baron, avec lequel il avoit contracté une amitié plus étroite qu'avec les autres, & qui l'appelloit ſon Compere, comme ayant ſuccedé à l'alliance qui avoit autrefois été entre Monſieur du Pleſſis & luy: Monſieur Auber demanda donc un jour à ce Capitaine, s'il ne trouvoit pas raiſonnable que pour s'aſſurer de ceus de ſa Nation, il leur demandat quelques uns de leurs enfans en ôtage. Cét homme qui avoit le raiſonnement beaucoup meilleur, & le jugement beaucoup plus vif que l'ordinaire des Sauvages, répondit auſſi-tôt, qu'il faloit faire la condition égale: & que s'ils donnoient de leurs enfans aus François, il étoit juſte auſſi que les François leur en donnaſſent des leurs. Il preſenta ſur l'heure à Monſieur Auber, quelques uns de ſes enfans qui l'avoient accompagné: Et Monſieur Auber prenant l'occaſion, & acceptant l'offre, choiſit entr'eus tous un jeune garçon, qui avoit un air plus agreable, une façon plus atrayante, en un mot je ne ſay quoy de plus aimable que ſes autres Freres. Le Pere accorda ſon fils, & le fils

donna ſon conſentement à demeurer avec Monſieur Auber, ſans aucune répugnance. Ce qui eſt bien conſiderable parmy des Sauvages. Il s'apelloit *Iamalaboüy*. Dés ce jour-là Monſieur Auber le traita comme ſon fils, & ne le nommoit point autrement. Auſſi le jeune garçon, de ſon côté, l'appelloit ſon Pere. Il ne paroiſſoit point contraint dans ſes habits, lors qu'il fut habillé : & il n'eut pas beaucoup de peine à s'acoutumer à nôtre faſſon de vivre. Le Capitaine Baron demandoit de ſa part, en échange de ſon fils, un des fils de Mademoiſele Auber, qui avoit été mariée en premieres Noces à feu Monſieur du Pleſſis, & qui l'étoit en ſecondes à Monſieur Auber. Mais Monſieur Auber ayant repreſenté à ce Capitaine, que le Jeune du Pleſſis étoit d'une nature trop delicate pour pouvoir ſuporter la faſſon de vivre des Caraïbes, il le fit conſentir à accepter en ôtage, au lieu de luy, l'un de ſes ſerviteurs qui s'ofroit volontairement à le ſuivre. Ce jeune homme qui étoit d'une forte complexion, demeura quelques mois avec ces Sauvages, qui le traitoient avec beaucoup de douceur. Mais ſoit que le changement d'air, ou le changement de nourriture, eût alteré ſa bonne diſpoſition, il tomba malade quelque tems aprés. Ce que le Capitaine Baron ayant aperceu, & craignant que s'il mouroit entre leurs mains, il n'en reçeut du reproche, il le ramena à Monſieur Auber avec grand ſoin, ſans luy demander une autre perſonne en ſa place, diſant, que pour ôtage il ne vouloit que la parole de ſon Compere. Il eſt vray qu'il ſolicita ſon fils à retourner : mais il ne put l'y induire, le garçon diſant, qu'il ſe trouvoit beaucoup mieus avec Monſieur Auber, qu'avec ſon Pere.

Le Capitaine Baron, ayant laiſſé à la Gardeloupe un ſi precieus gage, prenoit ſouvent occaſion de viſiter Monſieur Auber, & par même moyen de voir ſon fils : Et ſe ſentant infiniment redevable à Monſieur Auber de tant de biens qu'il recevoit de luy, & ſingulierement de l'afection ſi tendre qu'il portoit à ſon fils, lequel il avoit en ôtage, il chercha les occaſions de luy en témoigner quelques reconnoiſſance. Il s'aviſa donc, de luy déclarer que durant les guerres que ceus de ſa Nation avoient eues contre les François comman-

dez

dez par Monſieur de l'Olive, il avoit fait ſon priſonnier de guerre un jeune homme François, à qui il avoit donné la vie, par ce qu'il avoit été autrefois au ſervice de Monſieur du Pleſſis ſon Compere: Et qu'il y avoit prés de trois ans qu'il le tenoit dans une honnête liberté, bien qu'ayant été pris les armes en main, & dans la chaleur du combat, il eut pû le faire mourir. Mais qu'il n'avoit pas voulu uſer de rigueur, en conſideration de l'ancienne amitié, qu'il avoit euë autrefois avec Monſieur du Pleſſis, à la ſuite duquel il ſe ſouvenoit d'avoir veu ce François. Monſieur Auber, ayant compaſſion de ce pauvre jeune homme, pria le Capitaine Baron de le luy vouloir ramener. Ce qu'il luy accorda volontiers: & peu de jours aprés il ſatisfit à ſa promeſſe; & celuy qui avoit été delivré par ce moyen, a demeuré depuis à la Gardeloupe, fort long-tems.

Ce genereus Capitaine, ne ſe contentant pas d'avoir ainſi obligé Monſieur Auber, & relâché à ſa conſideration ſon priſonnier, luy donna avis, qu'un autre Capitaine de la Dominique avoit encore un François en ſa maiſon, auſſi priſonnier de guerre, & s'offrit de s'employer auprés de ce Capitaine, pour le faire mettre en liberté. Ce qu'il executa avec une fidelité & une affection nonpareille, ramenant peu de jours aprés cét autre priſonnier, qui ſe nommoit *Iean Iardin*. Ce jeune homme ayant beaucoup d'eſprit, avoit gaigné les bonnes graces, non ſeulement du Capitaine dont il étoit le priſonnier, mais de tous les Caraïbes, qui luy portoient autant d'afection, que s'il eût été de leur Nation même. Et il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il avoit apris leur langue en perfection.

Monſieur Auber, ne pouvant ſoufrir que le Capitaine Baron l'emportât ſur luy en bons offices, & en témoignages d'afection, outre les preſens qu'il luy faiſoit tous les jours, & l'amitié ſincere qu'il luy montroit en particulier, voulut auſſi obliger toute ſa Nation. Ce fut lors que ce Capitaine devoit aller en guerre, contre les Aroüagues qui habitent en l'Ile de la Trinité, & que pour ce deſſein, il eut fait un armement extraordinaire. Car ce brave Sauvage, étant venu dire adieu à Monſieur Auber avant que de partir pour cette expedition.

Monsieur Auber luy donna pour mettre dans ses troupes un de ses serviteurs domestiques, qui étoit son giboyeur, nommé *Des Serissiers*, qui souhaitoit depuis long-tems de se trouver aus combats de ces Sauvages : Et il le pourveut de bonnes armes à feu, & de toute la munition necessaire pour s'en bien servir. Le Capitaine Baron fut ravy de cette faveur, & l'ayant acceptée avec joye, la fit sonner bien haut parmy ceus de sa Nation. Ce volontaire, suivit de grand cœur ce Capitaine : & s'étant embarqué il fut au combat contre les Aroüagues de l'Ile de la Trinité, avec une puissante armée de Sauvages de toutes les Iles Antilles ; En cette rencontre il fit tout ce qu'on pouvoit atendre d'un vaillant Soldat : & comme il étoit tres-bon fuselier, il tua & blessa tant d'Aroüagues, qui n'étoient pas acoutumez à s'entir l'éfet des armes à feu, qu'enfin ils l'ácherent le pied, & s'étant retirez dans les montagnes, laisserent le champ de bataille aus Caraïbes victorieus. Dépuis, Serissiers passoit parmy ceus de cette Nation pour un grand Capitaine, & ils ne pouvoient assés admirer la bonté de Monsieur Auber, qui s'étoit volontairement privé du service qu'il pouvoit atendre de ce jeune homme, pour le préter à leurs troupes. Nous avons d'original toutes ces particularitez, & Monsieur Auber luy même en est garent.

Pendant tout le tems que Monsieur Auber à gouverné l'Ile de la Gardeloupe, la paix qu'il avoit faite avec les Caraïbes à été inviolablement entretenuë de part & d'autre, au grand profit des deus Nations. Car les Sauvages par cet accord avoient moyen de traiter avec les François, de coignées, de serpes, de couteaus, & de plusieurs autres outils & marchandises qui leur étoient necessaires : Et les François, recevoient d'eus en échange, des Porceaus, des Lézars, des Tortuës de Mer, & une infinité d'autres poissons, & d'autres rafraichissemens, qui leur aportoient un singulier avantage. De sorte, que les Caraïbes étoient comme les Pourvoyeurs des François, qui travailloient cependant en leurs habitations avec assiduité & seureté.

CHA-

CHAPITRE QUATRIÉME.

Du Trafic & des Occupations des Habitans Etrangers du Païs: & premierement de la culture & de la preparation du Tabac.

EN toutes les Antilles, l'argent n'a point de cours pour le trafic ordinaire, mais il ſe fait par échange des Marchandiſes qui croiſſent au païs, contre celles qui viennent de l'Europe; ſoit qu'elles conſiſtent en habits & en linge, ſoit en armes ou en vivres, & en autres commodités neceſſaires pour paſſer la vie avec douceur. Et c'eſt ce qui ſe pratiquoit chez tous les peuples, avant l'uſage de la monnoye, & qui ſe voit encore aujourd'huy en pluſieurs Nations Sauvages, & meſmes dans la Colchide, où chacun porte au marché ce qu'il a de trop, pour avoir de ce qu'il n'a pas.

Les Magazins qui ſe voyent en ces Iles, ſont ordinairement fournis de toute ſorte de Marchandiſes qui ſont amenées de France, d'Angleterre, de Hollande, & de Zelande, auſſi abondamment qu'en lieu du monde. Le prix de chaque Marchandiſe, n'eſt point laiſſé à la liberté des marchans qui tiennent les Magazins, mais il eſt mis à chaque ſorte, par Meſſieurs les Gouverneurs, de l'avis de leur Conſeil. Les marchandiſes, que les habitans preſentent en échange en toutes ces Iles, ſe reduiſent à cinq eſpeces principales, ſavoir au Tabac, au Sucre, au Gingembre, à l'Indigo, & au Cotton.

Au commencement, tous les habitans étrangers des Antilles s'adonnoient à la ſeule culture du Tabac, qui les faiſoit ſubſiſter honorablement. Mais depuis que la grande abondance qu'on en a fait en a ravallé le prix, ils ont planté en pluſieurs endroits des Cannes de Sucre, du Gingembre, & de l'Indigo: Et Dieu a tellement beny leurs deſſeins, que c'eſt une merveille de voir avec quel ſuccés, toutes ces marchandiſes croiſſent en la plû-part de ces Iles. Et dautant que pluſieurs qui les voient en l'Europe, ne ſavent pas là façon

que l'on apporte à les preparer, il sera à propos pour contenter leur curiosité, de parler icy de chacune : & nous y joindrons un mot du maniment du Cotton.

Il est vray, que ces matieres ont esté déja traittées par divers Auteurs. Mais outre que nostre Histoire seroit incomplette & defectueuse si nous les passions sous silence, nous pouvons dire icy premierement avec sincerité, que tout le discours que nous en allons faire n'est pas une copie, ou une imitation de quelque autre, mais un veritable original, tiré au naturel avec tout le soin, & toute la fidelité possible. De sorte, que si nous disons les mêmes choses, que d'autres ont dites avant nous : l'on ne doit pas estre marry de voir icy la confirmation d'une verité qui vient de si loin, & dont on ne sauroit avoir trop d'assurance. Et si ce sont des choses contraires, elles pourront servir à faire voir la fausseté de celles qui leur sont opposées : ou du moins elles prouveront qu'en tous lieus on ne suit pas si exactement une même métode en la preparation de ces marchandises, qu'il ne s'y remarque souvent quelque petit changement. De plus, nous esperons aussi, que quelques uns trouveront peutestre dans les descriptions suivantes, quelque exactitude & quelque clarté, qui ne leur déplaira pas, & que même ils y rencontreront quelque chose de nouveau, qui n'a pas encore esté remarqué ni produit par les auteurs. Apres tout, nous supplions ceus qui croiront ne rien trouver dans ce Chapitre, ni dans le suivant qu'ils ne sachent, & qui puisse ou les instruire, ou les divertir, de passer outre, sans blâmer nôtre diligence, & nôtre peine, & de permettre que nous écrivions cecy pour d'autres, qui pourront en recevoir de l'instruction, ou du divertissement.

Pour avoir de beau & bon Tabac, on prepare premierement en saison propre des couches en divers endroits des jardins, qui soient à l'abry des vens. On jette dessus la graine qui a été recueïllie des tiges de l'année precedente ; que l'on à laissé croistre & meurir pour servir à cét usage. On mesle de la cendre avec la graine quand on la seme, afin qu'elle ne tombe pas trop épais en de certains lieus. Quand elle commence à lever, on la couvre soigneusement de feüil-

les

les de Palmiste épineus, ou de branches d'Oranger ou de Citronier, pour la garantir des ardeurs du Soleil, du froid de la nuit, & du degast que les volailles domestiques & les Oiseaus y pourroient faire.

Pendant que la plante croist, & devient en état d'étre transplantée, on prepare la place necessaire pour la recevoir. Si l'habitation est nouvellement établie, il faut avoir long tems auparavant abattu le bois, & brûlé les branches sur la terre & sur les souches pour les faire mourir. Que s'il y en reste encore, il faut tirer aus lizieres tout ce qui n'a pas été brûlé, afin que la place soit libre. Il est vray, qu'il n'est pas besoin de labourer la terre ni de la renverser & remuer profondement, mais il en faut seulement arracher toutes les méchantes herbes, & la nétoyer si soigneusement qu'il n'y reste ni bois, ni écorce, ni feüille, ni le moindre brin d'herbe. Pour cét effet on se sert de Houëes larges & tranchantes, qui pélent & écorchent la surface de la terre, & au besoin extirpent la racine des herbes, que l'on craint devoir pulluler de nouveau.

Aprés qu'on a preparé la terre en cette sorte, on la partage & divise en plusieurs sillons, éloignez de deus ou trois pieds l'un de l'autre en égale distance. On se sert pour cela des grands cordeaus, qui sont marquez de deus en deus pieds, ou environ, avec une petite piece de drap de couleur, qui y est cousuë. Et puis on fiche de petis bois pointus, en tous les lieus de la terre, où ces marques répondent: Afin que quand le tems de transplanter le jeune Tabac arrive, qui est celuy auquel Dieu envoye une bonne pluye, on n'ait rien à faire qu'à planter, sans s'amuser à former les compartimens du jardin.

La plante de Tabac, est en état d'étre levée de dessus sa couche, quand elle a quatre ou cinq feüilles assez fortes & épaisses, de la largeur de la paume de la main. Car alors s'il arrive que la terre soit arrosée d'une agreable pluye, tous ceus qui sont soigneus d'avoir de beau Tabac en la premiere saison, ne craignent point de se moüiller, pourveu qu'ils en mettent beaucoup en terre. On voit tous les bons ménagers en un agreable empressement dans leurs jardins, les uns s'occupent à choisir & à tirer la plante de dessus les couches,

& à l'arranger en des paniers : les autres la portent à ceus qui la doivent planter en tous les lieus, qui ont été auparavant marquez au cordeau, comme nous avons dit.

Ceus qui ont la charge de planter, font un trou avec un bois pointu, à chaque endroit marqué, où ils mettent la racine du Tabac : puis ils ramassent & pressent tout-autour la terre, en telle sorte neantmoins que l'œil de la plante ne soit point couvert. Ils font ainsi le long de chaque rangée. Puis ils en recommencent une autre. Aprés qu'ils ont finy cét exercice, la premiere fois que les voisins se rencontrent, leur entretien le plus ordinaire, est de s'informer les uns des autres, combien ils ont mis de milliers de plantes en terre; & sur cela chacun fonde l'esperance de sa future recolte.

La plante étant mise en terre; ce qui se fait ordinairement à diverses reprises, à cause que la pluye ne vient pas assez abondammant pour le faire tout à coup, ou bien parce que la terre n'est pas préparée à même tems, ou qu'on n'a pas assez de plantes, on ne la laisse pas à l'abandon. Ce n'est encore que le commencement du travail & des soins qu'il y faut apporter. Car il faut étre soigneus de la visiter souvent : & aussi tost qu'on a remarqué qu'elle a pris racine, il faut prendre garde que les vers, les chenilles, & autres méchans insectes qui fourmillent en ces païs-là, ne la rongent & ne l'empeschent de croistre.

Il faut en suite, du moins de mois en mois, arracher les mauvaises herbes qui la pourroient étouffer, sarcler diligemment toute la terre, & porter les herbes qu'on a enlevées, à la liziere, ou bien loin du jardin : car si on les laissoit en la place d'où elle ont été tirées, la moindre pluye leur feroit prendre de nouvelles racines, & elles se releveroient bien-tost. L'herbe la plus importune, & que l'on a le plus de peine à bannir des jardins, c'est le Pourpier, qui ne croist en France que par les soins des Jardiniers. On continuë cét exercice, jusques â ce que la plante du Tabac ait couvert toute la terre voisine, & que son ombre empesche toutes les autres herbes nuisibles de se pouvoir élever.

Cela fait, on n'a pas encore de repos, parce qu'à mesure que la plante se hausse & s'elargit, il faut luy retrancher les feüilles

feüilles superflues, arracher celles qui sont séches, pourries, ou viciées, & la rejettonner, comme on parle, c'est à dire émonder les petis rejettons, qui l'empêcheroient de venir en perfection, en tirant le suc des plus grandes feüilles. Enfin qùand la Tige est creuë d'une hauteur convenable, il faut l'arréter en coupant le sommet de chaque plante, hormis de celles qu'on veut conserver pour en avoir la graine. Aprés toutes ces façons, la plante demeure quelques semaines à meurir: pendant quoy elle donne quelque tréve au soin assidu qu'on en a pris jusques alors.

Mais si l'on ne travaille autour d'elle, il luy faut preparer la place propre pour la mettre à couvert quand elle sera meure. On doit prendre garde que la grange où elle doit être mediocrement séchée, soit bien couverte, & fermée de tous costez; qu'elle soit fournie de plusieurs perches propres pour la pouvoir suspendre; qu'on ait bonne provision de certaines écorces deliées que l'on tire d'un arbre appellé *Mahot*, pour attacher chaque plante sur les perches; & que la place pour tordre le Tabac quand il sera sec, soit en bon ordre.

Pendant que l'on fait tous ces préparatifs, si les feüilles du Tabac quittent un peu de leur premiere verdure, qu'elles commencent à se recourber vers la terre plus qu'à l'ordinaire, & que l'odeur en devienne un peu plus forte, c'est signe que la plante est en maturité. Et alors il faut en un beau jour, aprés que la rosée est tombée de dessus, la couper à un pouce prés de terre, & la laisser sur la place jusques au soir, la retournant une fois ou deus, afin que le Soleil desséche une partie de son humidité. Sur le soir on la porte a pleines brassées sous le couvert. On l'attache par le bas de la tige aus perches, en telle sorte que les feüilles panchent contre bas. Il ne faut pas aussi, qu'elles soient par trop pressées les unes contre les autres, de crainte qu'elles ne se pourrissent, ou qu'elles ne puissent sécher faute d'air.

Cette premiere coupe du Tabac étant achevée, on visite souvent les plantes qui séchent, tandis que les autres que l'on a encore laissées sur le pied meurissent. Et lors qu'on apperçoit qu'elles sont en état d'être torses, (nos gens des Iles disent *torquées*) c'est a dire qu'elles ne sont ni trop séches, car

elles

elles ne pourroient souffrir le maniment de la roüe : ni aussi trop humides, car elles pourriroient en peu de tems : on les détache des perches, on les arrange à un bout de la grange, & on dépoüille chaque tige de toutes ses feüilles en cette sorte.

On met premierement à part les plus longues & les plus larges feüilles, & on arrache la grosse coste qui est au milieu de chacune : les habitans appellent cela *éjamber*. Les petites feüilles sont mises aussi de costé, pour être employées au dedans de la corde du Tabac ; & les grandes leur servent de couvertures & des robes. Ces feüilles ainsi disposées, sont arrangées sur des planches ou des tables, à costé de celuy qui les doit tordre, & faire la corde, telle qu'on la voit sur les rouleaus que l'on envoye par deça.

Il y a de l'industrie à tordre le Tabac : & ceus qui le savent faire avec diligence & dexterité, sont fort estimez, & gagnent beaucoup plus, que ceus qui travaillent à la terre. Il faut qu'ils ayent la main & le bras extrémement souples & adroits, pour faire tourner le roüet avec la vitesse & la proportion necessaire, pour rendre la filure de même grosseur par tout.

C'est aussi une adresse particuliere en fait de Tabac, de savoir bien disposer, arranger, & monter, comme parlent les maitres, un rouleau sur les bastons, qui doivent tous être d'une certaine grosseur & longueur, pour éviter la tromperie.

Quand le Tabac est ainsi monté, on le porte au Magazin, & on le couvre de feüilles de Bananier ou d'autres, de peur qu'il ne s'évente, & afin qu'il prenne une belle couleur. Celuy qui a la coupe grasse, noirastre, & luisante, & l'odeur agreable & forte, & qui brûle facilement étant mis à la pipe, est estimé le meilleur.

Nous avons dit, que la plante de Tabac se couppoit entre deus terres, & ne s'arrachoit pas : Ce qui se fait à dessein, afin que la racine puisse repousser. Et en effet elle produit une seconde plante, mais qui ne devient pas si forte ni si belle que la premiere Le Tabac que l'on en fait, n'est pas aussi si précieus, ni de si bonne garde. On le nommé, *Tabac de rejetton*, ou de la seconde coupe, ou levée. Quelques uns tirent d'une même

même souche, jusques au troisiéme rejetton. Et c'est ce qui décredite le Tabac, qui vient de quelques Iles.

Puisque nous nous sommes tant étendus sur la manufacture du Tabac, il ne faut pas oublier ce qui se pratique par quelques Curieus, pour le rendre même plus excellent que celuy qu'on nommé de Verine, de bonne garde, & d'une odeur qui fortifie le cerveau. Aprés qu'on a mis à part les plantes de la premiere couppe, & pendant qu'elles séchent à la perche, on amasse toutes les feüilles de rebut, les petits rejettons, comme aussi les filamens qu'on tire du milieu des feüilles, qui ont été déja émondées, qu'on appelle communement, *jambes de Tabac*. Et aprés les avoir pilées en un mortier, on met tout cela dans un sac, que l'on porte sous la presse pour en exprimer le suc, lequel on fait puis aprés boüillir sur un feu médiocre, jusques à ce qu'il soit reduit en consistance de syrop. Puis aprés il faut mêler en cette decoction un peu de Copal, qui est une gomme aromatique, qui a la vertu de fortifier le cerveau, laquelle coule d'un arbre de même nom, qui est commun en la terre ferme de l'Amerique, & aus Iles du Golfe d'Hondures.

Aprés qu'on a versé cette drogue en la composition, il la faut bien remuer, afin que sa bonne odeur, & ses autres qualitez, se communiquent & se repandent par tout. Puis il la faut retirer du feu, & quand elle est refroidie, la mettre dans un vaisseau prés du Tordeur de Tabac : & il faut qu'à chaque poignée de feüilles qu'il met en œuvre, il moüille sa main dans cette liqueur, & qu'il l'essuye sur les feüilles. Cét artifice, a un effet admirable pour rendre le Tabac, & de bonne garde, & d'une vertu qui luy donne un pris extraordinaire.

Le Tabac ainsi composé, doit être tordu gros du moins comme le pouce, & mis en suitte en petis rouleaus de la pesanteur de dix livres au plus, puis envoyé en des Tonneaus ou en des Paniers faits à dessein, pour le mieus conserver. Quelques habitans des Iles ayans essayé ce secret, ont fait passer leur Marchandise pour vray Tabac de Verine, & l'ont debitée au même prix.

Ceus qui s'imaginent que le Tabac croist sans peine, & que l'on en trouve, par maniere de dire, les rouleaus attachez aus arbres de l'Amerique, d'ou il ne faut que les secouër pour les ramasser en suite lors qu'ils sont tombez : Ou qui du moins se persuadent, qu'il ne faut pas beaucoup de fasson ni de peine pour les remettre en leur perfection, seront desabusez, s'ils jettent les yeus sur cette relation de la culture & de la préparation du Tabac. Et nous pouvons ajouter, que s'ils avoient veu eus-mêmes, les pauvres serviteurs & les Esclaves qui travaillent à ce pénible ouvrage, exposez la plus grande partie du jour aus ardeurs du Soleil, & occupez plus de la moitié de la nuit, à le mettre en l'état auquel on l'envoye en l'Europe, sans doute, ils estimeroient davantage, & tiendroient pour precieuse cette herbe, qui est détrempée par la sueur de tant de miserables creatures.

Il n'est pas besoin d'ajouter icy, ce que les Medecins écrivent des merveilleus effets du Tabac, veu que cela est proprement de leur fait, & qu'il se trouve assez amplement dans leurs livres. Nous dirons seulement qu'il faut bien que ses vertus soient grandes, puis qu'il a son cours par tout le Monde, & que presque toutes les Nations de la Terre, tant les civilisées que les Barbares, luy ont fait une reception favorable, & en ont conseillé l'usage. Que si quelques Princes l'ont interdit en leurs Etats, de crainte que l'argent de leurs sujets, qui leur est rare & precieus, ne s'en aille en fumée, & ne s'écoule de leurs mains, pour une chose qui n'est pas necessaire à l'entretien de la vie, il n'y a toutefois personne, qui ne luy doive permettre au moins, de tenir place entre les Drogues & les remedes de la Medecine.

Les delicats & les curieus, parmy les Peuples qui habitent des contrées chaudes, le temperent avec de la Sauge, du Romarin, & des senteurs qui luy donnent une odeur fort agreable : Et aprés l'avoir reduit en poudre, ils l'attirent par les narines. Les Nations qui habitent des païs froids, n'en interdisent pas l'usage aus personnes de condition : & c'est même une perfection, & une galantiere entre les Dames de ces païs-là, de savoir tenir de bonne grace une pipe, le tuyau de laquelle est de coral ou d'ambre, & la teste d'argent ou d'or : &

& de rendre la fumée de cette herbe, sans faire aucune grimace, & la pousser hors de la bouche à diverses reprises, qui font paroistre autant de petites vapeurs, dont la couleur brune, rehausse la blancheur de leur teint. La composition que nous avons d'écrite pour rendre le Tabac de bonne odeur, sera bien receuë, sans doute, parmy ces personnes, qui trouvent tant d'agréement & de delicatesse en cette fumée.

Au reste, on ne sauroit dire la quantité de Tabac qui se tire tous les ans de la seule Ile de Saint Christofle : & c'est une chose merveilleuse que de voir le nombre de Navires de France, d'Angleterre, de Hollande, & particulierement de Zelande, qui y viennent en traitte, sans qu'aucun s'en retourne à vuide. Aussi le commerce que cette derniere Province a toujours entretenu en cette Ile & aus Iles voisines, a fait de riches & puissantes maisons à Middelbourg & à Flessingues. Et encore à present le principal trafic de ces deus villes, qui sont les plus considerables de la Zelande, se fait en ces Iles, qui leur sont ce que les Mines du Perou sont à l'Espagne.

CHAPITRE CINQUIÉME.

De la maniere de faire le Sucre, & de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton.

APrés que la grande abondance de Tabac que l'on faisoit à Saint Christofle, & aus autres Iles, en eut tellement ravalé le pris, qu'on n'y trouvoit plus son conte. Dieu mit au cœur de Monsieur de Poincy General des François . de tenter d'autres moyens, pour faciliter la subsistance des Habitans, & pour entretenir le commerce. Et sa Prudence luy ayant suggeré, d'employer ses serviteurs & ses esclaves à la culture des Cannes de Sucre, & du Gingembre, & de l'Indigo, ce dessein a esté suivy d'une telle benediction, que c'est une merveille de voir, quels en ont esté les heureus succés.

Si la plante de la Canne de Sucre à esté connuë à l'Antiquité, du moins l'invention d'en faire le Sucre est nouvelle. Les Anciens l'ont ignorée, aussi bien que le Sené, la Casse, l'Ambre-gris, le Musc, la Civette, & le Benjoin. Ils ne se servoient de ce precieus roseau qu'en bruvage & en Medecine. Et nous pouvons opposer toutes ces choses, avec beaucoup d'avantage, aussy bien que nos Horloges, nôtre Boussole, & nôtre art de naviger, nos Lunettes d'approche, nôtre Imprimerie, nôtre Artillerie, & plusieurs autres belles inventions de ces derniers siecles, à leur teinture du vray Pourpre, à leur verre malleable, aus subtiles Machines de leur Archimede, & à quelques autres semblables.

Ayant donné au livre precedent, la description de la Canne de Sucre, il ne nous reste qu'à representer la maniere, dont on s'en sert pour faire le Sucre.

En décrivant la magnifique maison de Monsieur le General de Poincy, nous avons dit que sa basse cour est enrichie de trois Machines ou Moulins propres à briser les Cannes de Sucre. La Fabrique de ces Moulins est de bois plus solide, plus elegante, plus industrieuse, mieus ordonnée, & plus commode, que celle des Moulins qu'on voit à Madere & au Bresil. Il n'est pas à craindre icy, comme en ces lieus-là, que le feu gagne les chaudieres boüillantes, & allume un deplorable embrasement, qui cause souvent la mort de ceus qui travaillent aus environs. Car on voit boüillir ces Chaudieres, sans appercevoir le feu, qui s'allume, s'attire, & s'entretient par le dehors, dans les fourneaus, qui sont si bien cimentez, que ni la flamme, ni la fumée n'empesche aucunement ceus qui sont occupez à ce travail, d'y vaquer sans crainte d'aucun peril, & sans en recevoir d'incommodité.

Outre ces trois Moulins que Monsieur le General à devant son Logis de la grande montagne, il en a fait faire trois à Cayonne, qui est un des quartiers tenus par nostre Nation en la même Ile: l'un déquels, au lieu que tous les autres sont tournez par des bœufs, ou par des chevaus, est conduit par la cheute d'un gros ruisseau d'eau vive, qui étant ramassée dans un grand reservoir, & de-là tombant sur une gran-

de

A. La façon de faire marcher les boeufs qui font tourner le moulin

B. Le grand Rouleau de la machine

C. Les petis Rouleaus qui brisent les cannes

D. Le Tuyau par ou le suc decoule

E. Le Bassin qui reçoit le suc

F. Les deux vaisseaus remplis déau ou dequel que autre liqueur qui degoute sur les essieus, afin démpecher lémbrazement que le mouvement assidu pourroit causer

La Figure

A

F

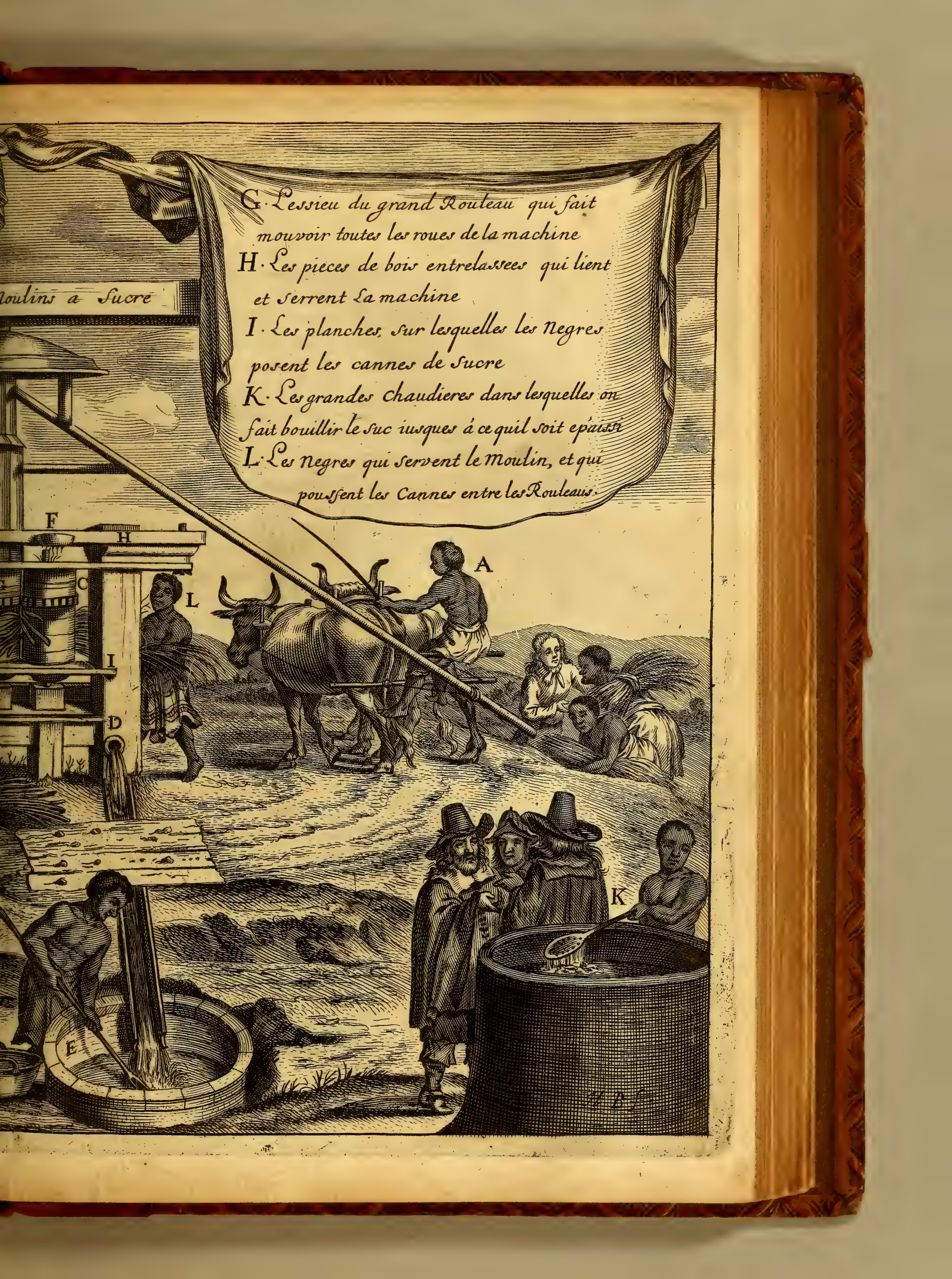
H

C

L

K

A. W. delin.



G. L'essieu du grand Rouleau qui fait mouvoir toutes les roues de la machine
H. Les pieces de bois entrelassees qui lient et serrent la machine
I. Les planches, sur lesquelles les Negres posent les cannes de Sucre
K. Les grandes chaudieres dans lesquelles on fait bouillir le suc iusques á ce quil soit épaissi
L. Les Negres qui servent le Moulin, et qui poussent les Cannes entre les Rouleaus.
oulins a Sucre
F
H
C
L
A
I
D
E
K

de rouë à ſeaus, fait mouvoir toute la Machine.

A l'exemple de Monſieur le General, les principaus Officiers & Habitans de l'Ile de S. Chriſtofle, ont auſſi fait edifier des Moulins à Sucre. De ſorte qu'en cette ſeule Ile, on conte aujourd'huy beaucoup plus grand nombre de ces Machines, que les Portugais n'en ont bâty juſques à preſent à Madere. Les principaus aprés ceus de Monſieur le General, ſe voyent aus habitations de Meſſieurs de Lonvilliers, de Treval, & de Benévent. Et apres ceus là Monſieur Giraud en a trois en divers quartiers de l'Ile, ou il a de belles & de grandes habitations, Monſieur de la Roſiere, Monſieut Auber, Meſſieurs l'Eſperance, de Beaupré, de la Fontaine-Paris, & de la Roche, qui ſont tous Capitaines dans la même Ile, en ont pareillement fait baſtir, comme auſſy Meſſieurs Bonhomme, de Bonne Mere, de la Montagne, Belleteſte, & Guillou, qui ſont des principaus & des plus conſiderables Habitans. Les Anglois, en ont auſſi pluſieurs en leurs quartiers, qui ſont parfaitement bien faits.

Quand ces Cannes de Sucre ſont meures, on les couppe entre deus terres, au deſſus du premier nœud qui eſt ſans Suc, & aprés leur avoir ôté le ſommet, & les avoir purgées de certaines petites feüilles, longues & extremement deliées, qui les environnent, on en fait des faiſſeaus, que l'on porte au Moulin, pour y être preſſez & écraſez, entre deus rouleaus garnis de bandes d'acier, qui ſe meuvent l'un ſur l'autre, à meſure que la Machine eſt ébranlée, par l'impreſſion qu'elle reçoit d'une grande rouë, qui la fait tourner.

Le Suc qui en découle, eſt reçeu dans un grand baſſin ou reſervoir, d'où il ſe répand par de longs canaus dans les vaiſſeaus, qui ſont deſtinez pour le faire boüillir. Dans les grandes Sucreries, il y a du moins ſix chaudieres, dont il y en a trois fort grandes, qui ſont de cuivre rouge, & de la largeur & profondeur de celles des Teinturiers, & qui ſervent à purifier le Suc qu'on doit faire boüillir à petit feu, en y meſlant de tems en tems, d'une certaine leſſive extremement forte, qui luy fait pouſſer en haut toutes les immondices, qu'on enleve avec une grande écumoire de cuivre. Aprés que ce Suc eſt bien purifié dans ces trois chaudieres, par où il paſſe alternativément,

on le coule par un drap, & en suitte on le verse dans trois autres chaudieres de metal, qui sont fort epaisses, assez amples & profondes d'un bon pied & demy; c'est dans ces chaudieres ou ce Suc reçoit sa derniere cuisson; car on luy donne alors un feu plus vif, on le remuë incessamment; & quand il éleve ses bouillons un peu trop haut, & qu'on craint qu'il ne répande hors de ces chaudieres, on rabaisse sa ferveur en jettant dedans ùn peu d'huile d'olive, ou de beurre, & à mesure qu'il s'epaissit, on le verse en la derniere de ces chaudieres, d'où quand il commence à se figer, il est mis dans des formes de bois ou de terre, puis il est porté en des galleries, où on le blanchit avec une espece de terre grasse, detrempée avec de l'eau, qu'on étend dessus, puis on ouvre le petit trou, qui est au dessous de chaque forme; afin que tout ce qui reste d'immodices dans le sucre, coule dans un canal, qui le porte dans un vaisseau, qui est preparé à cet usage.

La premiere écume qu'on enleve des grandes chaudieres, ne peut servir qu'au bétail, mais l'autre est propre pour faire le bruvage des serviteurs & des Esclaves. Le Suc qui est tiré de la Canne ne peut durer qu'un jour, & si dans ce tems-là il n'est cuit, il s'aigrit & se change en vinaigre. Il faut aussi apporter un grand soin, à laver souvent le reservoir qui conserve le suc qui est exprimé, & les canaus par où il passe, car s'ils avoient contracté de l'aigreur, le suc ne se pourroit reduire en sucre. On gateroit aussi tout l'ouvrage, si dans les trois grandes chaudieres qui doivent estre arrosées de lessive, on y jettoit du beurre ou de l'huile d'olive, ou si dans les trois petites où le suc se forme en syrop & en grain, par la force du feu & par lagitation continuelle qui s'en fait avec une pallette, on versoit tant soit peu de lessive. Sur tout il faut bien prendre garde, de ne point laisser tomber de suc de Citron dans les chaudieres: car cela empescheroit absolument le sucre de se former.

Plusieurs habitans qui n'ont pas le moyen d'avoir tant de chaudieres, & de ces grandes machines pour briser leurs Cannes, ont des petis Moulins qui sont faits comme des pressoirs, qui sont conduits par deus ou trois hommes, ou par un seul cheval, & avec une ou deus chaudieres, ils purifient le suc qu'ils

qu'ils ont exprimé, le reduisent en consistance de syrop, & en font de bon sucre, sans autre artifice.

Le plus grand secret pour faire de bon Sucre, consiste à le savoir blanchir; Ceus qui ont la conduite des Sucreries de Monsieur le General le savent en perfection, mais ils ne le communiquent pas volontiers. De ce que dessus on recueille quel est l'avantage & le profit singulier qui revient aus habitans de cette Ile, par le moyen de cette douce & precieuse marchandise: Et quel contentement reçoivent nos François, de voir croître en leur terre, & si grande abondance & avec si grande facilité, ce qu'ils n'avoient auparavant que par les mains des étrangers, & à grand prix d'argent.

Cette abondance de Sucre, leur a donné envie de confire une infinité d'excellens fruits, qui croissent en cette Ile: tels que sont les Oranges, les Limons, les Citrons, & autres: mais ils reussissent sur tout au Gingembre, dont nous parlerons incontinent, & en l'admirable confiture qu'ils font du fruit de l'Ananas, & des fleurs d'Oranges & de Citrons.

Quant à la preparation du Gingembre, lors que la racine est meure, on la tire de terre. Puis on la fait sécher en des lieus secs & aërez: la remuant souvent de peur qu'elle ne se corrompe. Les-uns se contentent de l'exposer au Soleil pour la sécher: mais les autres jettent encore par dessus de la chaux vive, reduite en poudre, pour attirer plus facilement l'humidité. Cette racine, qui tient un rang considerable parmy les épiceries, se transporte par tout le monde: mais elle est particulierement recherchée aus païs froids.

Nos François, la tirent par fois de terre avant qu'elle soit meure, & la confissent entiere avec tant d'artifice, qu'elle devient rouge & transparente comme un verre. Le Gingembre confit que l'on envoye du Bresil, & du Levant, est ordinairement sec, plein de filamens, & trop piquant pour estre mangé avec plaisir. Mais celuy qu'on prepare à Saint Christofle, n'a point du tout de fibres, & il est si bien confit, qu'il n'y demeure rien qui resiste sous la dent, quand on en veut user.

Il a une proprieté singuliere pour fortifier la poitrine quand elle est affoiblie, par un amas d'humeurs froides, éclair-

éclaircir la voix, adoucir l'haléne, rendre bonne couleur au visage, cuire les cruditez de l'estomac, ayder a la digestion, rappeller l'apétit, & consumer les eaus & la pituite, qui rendent le corps languissant. Et même on tient, qu'il conserve, & fortifie merveilleusement la memoire, en dissipant les humeurs froides, ou la pituite du cerveau. On reduit aussi cette racine en paste, de laquelle on compose une conserve, ou une Opiate qui a les mêmes effets.

Venons à l'Indigo. La plante étant coupée, est mise en petis faisseaus, qu'on laisse pourrir dans des cuves de pierre ou de bois, pleines d'eau claire, sur laquelle on verse de l'huile, qui selon sa nature, surnage & occupe toute la superficie. On charge de pierre les faisseaus, afin qu'ils demeurent sous l'eau, & au bout de trois ou quatre jours que l'eau a boüilly, par la seule vertu de la plante, sans qu'on l'ait approchée du feu, la feüille étant pourrie, & dissoute par cette chaleur naturelle qui est en la tige; on remuë avec de gros & forts batons toute la matiere qui est dans les cuves, pour luy faire rendre toute sa substance, & apres qu'elle est reposée, on tire de la cuve le bois de la tige qui ne s'est pas pourry. Puis on remuë encore par plusieurs fois, ce qui reste dans la cuve; & aprés qu'on la laissé rassoir, on tire par un robinet l'eau claire qui surnage: Et la lie, ou le marc qui demeure au fonds de la cuve, est mis sur des formes, où on le laisse sécher au Soleil. Ce marc, est la Teinture qui est tant estimée, & qui porte le nom *d'Indigo.*

Quelques uns, expriment en des pressoirs les faisseaus de la plante pourrie, pour luy faire rendre tout son suc: Mais par ce que ce sont les feüilles de l'herbe, qui composent cette marchandise, ceus qui la veulent rendre de plus grand prix, se contentent d'avoir le marc qui demeure aprés la corruption de ces feüilles, & qui se trouve apres l'agitation, au fonds de la cuve. Le lieu où l'on prepare cette riche couleur de pourpre violette, s'appelle, *Indigoterie.*

Les François des Antilles, ont demeuré un fort long tems avant que de faire trafic de cette marchandise, à cause que la plante dont on la compose, étant de soy-même de forte odeur, exhale une puanteur insuportable, quand elle est pour-

pourrie : Mais dépuis que le Tabac à esté à un prix fort bas, & qu'en quelques endroits, la terre ne s'est plus trouvée propre, pour en produire de beau comme cy devant, ils se sont adonnez à la culture de l'Indigo, dont ils tirent à present un grand profit.

Enfin pour ce qui est du Cotton, nos François ne s'occupent pas beaucoup à l'amasser, encore qu'ils ayent plusieurs arbres qui le produisent aus lizieres de leurs habitations. Ce qui toutéfois est fort peu de chose, au pris de ce que l'on dit d'un certain quartier, d'une Province de la Chine. Car Trigaut au Chapitre dixhuitiéme du Livre cinquiéme de son Histoire, rapporte qu'il y croist tant de Cotton, que pour le mettre en œuvre, il s'y conte jusques à deus cens mille tisserans.

Les Anglois de la Barboude, font grand trafic de cette marchandise, comme aussi ceus qui demeuroient cy devant en l'Ile de Sainte Croix. Il n'y a pas grand artifice à mettre le Cotton en état : car il ne faut que tirer du bouton entr'ouvert cette matiere, qui se pousse au dehors présque d'elle même. Et par ce qu'elle est meslée des grains de la semence de l'arbre, qui sont en forme de petites féves, liées avec le Cotton, au milieu duquel ils ont pris naissance, on a de petites machines, qui sont composées avec tel artifice, qu'au mouvement d'une rouë qui les fait jouër, le Cotton tout net tombe d'un côté, & la graine de l'autre. Aprés quoy, on entasse le Cotton en des sacs avec violence, afin qu'il occupe moins de place.

Ce sont là les principales occupations, qui entretiennent le commerce des Iles, & dont les Habitans font leur trafic ordinaire.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles : de leurs Esclaves, & de leur Gouvernement.

LEs Colonies étrangeres qui habitent les Antilles, ne sont pas seulement composées de gens errans & de basse condition, comme quelques uns s'imaginent, mais aussi de plusieurs personnes Nobles, & de plusieurs familles honorables. De sorte que les occupations que nous venons de décrire, ne sont que pour les moins considerables Habitans, & pour ceus qui ont besoin de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Mais les autres, qui ont des hommes à gages, qui conduisent leurs serviteurs & leurs esclaves en tous ces ouvrages, ménent, quant à leurs personnes, une vie fort douce & fort agreable. Leurs emplois & leurs divertissemens, aprés les visites qu'ils font profession de rendre, & de recevoir avec grande civilité, sont la chasse, la pesche, & autres honnestes exercices. Et à l'exemple de Monsieur le General, qui est incomparable à recevoir avec courtoisie, & à traitter magnifiquement ceus qui le visitent, soit des François, soit des Etrangers : tous ceus de nôtre Nation de son Ile, qui sont de la condition que nous venons de representer, tiennent à faveur qu'on les frequente, & qu'on accepte les témoignages de leur civilité, qu'ils rendent avec tant de franchise, & d'un cœur si ouvert, que l'on s'en trouve doublement obligé. Ils sont splendides dans les festins qu'ils font à leurs amis, où, avec le bœuf, le mouton, & le pourceau ; les volailles, le gibier de toutes sortes, le poisson, la patisserie, & les confitures excellentes, ne sont non plus épargnées qu'aus meilleures tables de France. Tous les Officiers excellent notamment en ces courtoisies. Et à leur imitation, les moindres Habitans tiendroient avoir commis une incivilité, s'ils avoient congedié quelcun hors de chez eus, sans luy avoir presenté à boire, & à manger.

Le

Le Vin, la Biere, & l'Eau de vie, manquent rarement dans les Iles; & au défaut de toutes ces choſes, on y fait premierement une eſpéce de bruvage delicieus, avec cette douce liqueur qu'on exprime des Cannes de Sucre, laquelle étant gardée quelques jours, a autant de force que du vin d'Eſpagne; on en tire auſſi de l'excellente eau de vie, qui eſt fort approchante de celle qu'on aporte de France; Mais ceus qui en prenent avec excés, en ſont dangereuſement malades. De plus, ils font pluſieurs autres ſortes de boiſſons avec du ſuc d'Oranges, des Figues, des Bananes, & des Ananas, qui ſont toutes fort delicieuſes, & qui peuvent tenir lieu de vin. Ils compoſent auſſi de la Biere, avec de la Caſſaue, & des Racines de Patates, qui eſt preſque auſſi agreable, nourriſſante & rafraichiſſante, que celle qu'on leur amene d'Hollande.

Quant aus emplois honorables & neceſſaires tout enſemble pour la conſervation des Habitans des Iles, ils font tous profeſſion de manier les armes, & les chefs de famille ne marchent gueres ſans épée. Chaque quartier eſt rangé ſous certains Chefs & Capitaines qui y commandent. Ils ſont tous bien armez, & ſouvent on leur fait faire la reveuë, & les exercices de guerre, même dans la paix la plus profonde, ſi bien qu'en tout tems ils ſont prets, au premier coup de tambour, pour ſe rendre au lieu deſigné par leurs Capitaines. En l'Ile de Saint Chriſtofle, outre douze Compagnies de gens de pied, il y a auſſi des Compagnies de Cavalerie, comme nous en avons fait mention cy deſſus.

Et par ce que toutes les perſonnes de condition honorable, qui ſont en aſſez grand nombre en ces Iles, ont des ſerviteurs & des Eſclaves, qui travaillent à tous les ouvrages que nous avons ſpecifiez, & qu'en France on ne ſe ſert point d'Eſclaves, n'y ayant en toute l'Europe que les Eſpagnols & les Portugais, qui en aillent acheter au païs de leur naiſſance, Angole ou Cap Vert, & Guinee: il ſera bon que nous en diſions icy quelque choſe. Mais premierement, nous parlerons des ſerviteurs à loüage, & qui ne ſont que pour un tems.

Les François, que l'on mene de France en Amerique pour ſervir, font ordinairement des actes obligatoires à leurs Mai-

tres, par devant des Notaires: Par lesquels actes ils s'obligent de les servir trois ans, moyenant un nombre de livres de Tabac qui leur sont acordées pendant ce tems-là. A cause de ces trois ans de service où ils sont engagez, on les appelle communément des *Trente-six mois*, au langage des Iles. Il y en a qui s'imaginent, que pour ne s'estre pas obligez par écrit à leurs Maitres dés la France, ils en sont moins engagez lors qu'ils sont rendus dans les Iles. Mais ils se trompent fort en celà. Car lors qu'ils se produisent devant un Gouverneur, pour se plaindre de ce qu'on les a embarquez par force, ou pour représenter qu'ils ne se sont pas obligez par écrit, on les condamne à servir trois ans, celuy qui a payé leur passages, ou tel autre qu'il plaira à leur Maitre. Si le Maitre n'a promis pour salaire à son serviteur que l'ordinaire des Iles, il n'est obligé à luy donner pendant tous ces trois ans, que trois cens livres de Tabac; Ce qui n'est pas grand chose pour s'entretenir de linge & d'habits. Car ce Maitre ne luy fournit chose quelconque pour son entretien, que la simple nourriture. Mais celuy qui dés la France promet de donner plus de trois cens livres de Tabac à celuy qui entre à son service, est obligé à les luy fournir exactement, luy en eust-il promis mille. C'ét pourquoy il est avantageus à ces pauvres engagez, de ne s'en pas aller aus Iles, sans bien faire leur marché, avant que de s'embarquer.

Quant aus Esclaves ou Serviteurs perpetuels dont on se sert dans les Antilles, ils sont originaires d'Afrique; & on les améne du Cap de Vert, du Royaume d'Angole, & d'autres ports de mer qui sont en la côte de cette partie du Monde. C'est-là qu'on les achete, de même que l'on feroit des bestes de service.

Les uns sont contrains de se vendre & de se reduire à une servitude perpetuelle, eus & leurs enfans, pour éviter la faim. Car aus années de la sterilité, laquelle arrive assez souvent quand les sauterelles, qui comme des nuées inondent le païs, ont brouté tout le fruit de la terre, la necessité les presse tellement, qu'il n'y a sorte de rigueur, où ils ne se soumettent volontiers, pourveu qu'ils ayent dequoy s'empescher de mourir. En ces occasions lamentables, le Pere vend ses enfans

enfans pour du pain, & les enfans quittent Pere & Mere sans regret.

Les autres sont vendus, ayans été faits prisonniers de guerre par quelque Roytelet, car c'est la coutume des Princes de ces quartiers-là, de faire souvent des courses dans les Etats de leurs voisins, pour prendre des prisonniers, qu'ils vendent aus Portugais & aus autres Nations, qui vont faire avec eus cét étrange & barbare trafic. On leur donne en échange, du fer qu'ils prisent à l'egal de l'or, du vin, de l'eau de vie, ou quelques menuës hardes. Ils captivent aussi bien les femmes que les hommes, & les vendent pesle-mesle, à plus haut ou à moindre pris, selon qu'ils sont jeunes ou vieus, robustes ou foibles, bien ou mal proportionnez de leur corps. Ceus qui les aménent aus Iles, les revendent derechef quinze ou seize cens livres de tabac, chaque teste.

Si ces pauvres Esclaves tombent entre les mains d'un bon Maitre, qui ne les traitte pas avec trop grande rigueur, ils préferent leur servitude à leur premiere liberté: & s'ils sont mariez, ils multiplient à merveilles dans les païs chauds.

Ils sont tous noirs, & ceus qui ont le teint d'un noir plus luisant, sont estimez les plus beaus. La pluspart ont le nez un peu plat, & de grosses levres: ce qui passe aussi pour beauté entre eus. On tient même qu'en leur païs, les sages femmes leur applatissent ainsi le nez tout exprés à leur naissance. Ils ont tous les cheveus si frisez, qu'à peine se peuvent ils servir de peignes: mais ils usent de l'huile de cét arbrisseau que l'on nomme *Palma Christi*, pour empescher la vermine. Ils sont forts & robustes au possible, mais si timides & si peu adroits à manier les armes, qu'on les domte facilement.

Leur naturel est susceptible de toutes impressions; & les premieres qui leur sont données parmy les Chrestiens, aprés qu'ils ont renoncé à leurs superstitions & à leurs idolatries, ils les gardent constamment. En quoy, ils sont differens des Indiens de l'Amerique, qui sont changeaus comme des Cameleons. Entre les François habitans des Antilles, il y a de ces Négres qui jeûnent exactement le Caresme, & tous les autres jours de jeûne qui leur sont ordonnez, nonobstant leurs travaus ordinaires & continuels.

Ils ſont ordinairement orgueilleus & ſuperbes : Et au lieu que les Indiens veulent être traittez avec douceur, & qu'ils ſe laiſſent mourir de triſteſſe, ſi on les rudoye tant ſoit peu ; ceus-cy au contraire, doivent être rangez à leur devoir par les menaces & par les coups. Car ſi on ſe familiariſe un peu trop avec eus, incontinent ils en abuſent. Mais, ſi on les châtie avec moderation quand ils ont failly, ils en deviennent meilleurs, plus ſouples, & plus obeiſſans, & ſe louënt de leurs maitres. Si auſſi on uſe de rigueur exceſſive en leur endroit, ils prennent la fuite, & ſe ſauvent dans les montagnes, où ils ménent, comme de pauvres beſtes, une vie malheureuſe & ſauvage, & on les appelle alors Négres *Marons*, c'eſt à dire *Sauvages :* Ou bien ils s'étranglent par deſeſpoir. Il faut donc garder en leur conduite un milieu, entre l'extreme ſeverité & la trop grande indulgence, ſi on les veut conſerver en leur devoir, & en tirer un bon ſervice.

Ils s'aiment paſſionément entre eus, & bien qu'ils ſoyent nez en païs differens, & quelquefois ennemis les uns des autres, ils s'entreſupportent & s'entr'aident au beſoin, comme s'ils étoyent tous freres. Et quand leurs maitres leur donnent la liberté de ſe recréer, ils ſe viſitent reciproquement, & paſſent les nuits entieres en jeus, en danſes, & en autres paſſetems & réjouiſſances, & même en petis feſtins, chacun d'eus épargnant ce qu'il peut, pour contribuër au repas commun.

Ils ſe plaiſent à la muſique, & aus inſtrumens qui peuvent rendre quelque ſon agreable & faire une eſpéce d'harmonie, laquelle ils accompagnent de leurs voïs. Autréfois ils avoient à Saint Chriſtofle un certain rendez-vous au milieu des bois, où ils s'aſſembloient tous les Dimanches, & tous les autres jours de feſte, aprés le ſervice de l'Egliſe, pour donner quelque relaſche à leurs corps. Ils paſſoyent-là quelquéfois le reſte du jour, & la nuit ſuivante, en danſes, & en entretiens agreables, ſans prejudice de l'ouvrage ordinaire de leurs maitres. Même on remarquoit, qu'aprés qu'ils s'étoyent divertis de cette ſorte, ils travailloient de beaucoup meilleur courage, ſans témoigner aucune laſſitude, & mieus que s'ils euſſent repoſé en leurs cabanes tout le long de la nuit. Mais par ce que, pour entretenir ces réjouiſſances publiques, ils déroboient

boient souvent les volailles & les fruits des voisins, & quelquefois de leurs maitres, l'exquise sagesse de Monsieur le General, qui n'estime pas les moindres choses, indignes de ses soins, leur a interdit ces assemblées nocturnes : & à present s'ils se veulent divertir, ils le font seulement en leur voisinage, avec la permission de leurs maitres, qui leur accordent volontiers cette honneste liberté.

Au reste, celuy qui a une douzaine de ces Esclaves, peut être estimé riche. Car outre que ces gens-là cultivent & entretiennent tous les vivres necessaires pour la subsistance de leurs maitres, & pour la leur : étant bien conduits ils font beaucoup de marchandise de Tabac, de Sucre, de Gingembre, & d'Indigo, qui apportent un grand profit. Et leur service étant perpetuel, leur nombre s'accroist de tems en tems, par les enfans qui leur naissent ; lesquels pour tout heritage succedent à la servitude & à la sujettion de leurs parens.

Tous les Habitans étrangers, qui ont leur demeure en ces Iles, se gouvernent selon les Lois & les coutumes de leurs païs.

Parmy les François de Saint Chaistofle, la Justice s'administre par un Conseil composé des principaus Officiers de la Milice de l'Ile, auquel Monsieur le General Préside. Et bien qu'il y ait des maisons propres & destinées à cette action, comme cette Chambre du Conseil, que nous avons décrite en son lieu, neantmoins ce Conseil s'assemble par fois, selon que le tems & les affaires le peuvent requerir, & que Monsieur le General le trouve le plus à propos pour sa commodité ; sous une espéce de grand Figuier, qui est de la grosseur du plus gros Orme, proche le Corps-de-garde de la Basse-terre, & tout joignant la Rade.

C'est en ce Conseil, que sans user de tant de formalitez que l'on a inventées pour rendre les Procés immortels, tous les differens qui peuvent survenir entre les Habitans, sont vuidez à l'amiable, & terminez le plus souvent à la premiere seance, sans qu'il coûte rien aus parties, sinon ce que celle qui est trouvée avoir tort, doit payer, suivant la coutume, au profit des pauvres, & de l'entretien de l'Eglise ; & pour la satisfaction de la partie qui estoit interessée.

Ce Conseil condamne aussi à mort en dernier ressort.

Les Gouverneurs des autres Iles, rendent aussi la Justice, chacun en son Gouvernement. De sorte, qu'il ne faut pas se persuader qu'on vive en ces païs-là, sans ordre & sans régle, comme plusieurs se l'imaginent. Et c'est une merveille, de ce qu'y ayant là des personnes ramassées de tant de divers païs, & qui sont d'humeurs si differentes, le desordre ne s'y soit pas glissé, & qu'on les puisse contenir dans le devoir & la sujetion des Lois.

Voila pour ce qui regarde les Habitans Etrangers des Antilles.

CHAPITRE SETTIÉME.

De L'origine des Caraïbes, Habitans Naturels du Païs.

L'Ordre que nous nous sommes proposé, demande que nous parlions desormais, des Indiens Habitans Naturels des Antilles. Et il n'est past besoin d'agiter icy cette grande & difficile question, comment la race des hommes s'est répanduë en l'Amerique, & d'où elle est venuë en ce Nouveau Monde. De grands personnages ont traitté cette matiere avec tant de suffisance, d'exactitude, & de solidité, que ce seroit une chose ennuyeuse & superfluë d'en entretenir presentement les Lecteurs. Joint, que l'Histoire de l'Origine de nos Sauvages Antillois, ne requiert pas que nous en prenions le commencement si haut, ni si loin.

Les Anciens & naturels Habitans des Antilles, sont ceus que l'on a nommez *Cannibales, Antropofages*, ou Mangeurs d'hommes: & que la plûpart des Auteurs qui en ont écrit, appellent *Caribes:* Mais leur nom primtif & originaire, & qui a plus de gravité, est celuy de *Caraïbes*, comme ils le prononcent eus-mêmes, aussi bien que ceus de leur Nation, qui se trouvent en la terre ferme de l'Amerique: soit au continent Septentrional, soit au Meridional. Et par ce que c'est aussi

aussi l'appellation la plus commune, en la bouche de nos François Habitans de ces Iles, & qu'elle est suivie par les derniers Ecrivains, nous l'employerons plutôt que l'autre, en la suitte de cette Histoire.

Quelques uns estiment que ce nom de *Caraibes* n'est pas naturel aus Sauvages Antillois; mais qu'il leur a été imposé par les Espagnols, comme à plusieurs Sauvages du Continent Meridional qui le portent: de même que celuy de *Galibis*, ou de *Calibites*, à leurs alliez Habitans du même Continent. Ceus qui sont de cette opinion, disent que les Espagnols ont bien pü donner à ces Peuples ce nom de Caraïbes, veu qu'ils ont parcouru tous les quartiers de l'Amerique Meridionale, & qu'ayant fait les premieres Cartes, ils ont marqué ces Nations-là sous ce nom, qui leur est demeuré depuis. Pour preuve de cela, ils aléguent, que les Caraïbes ne se nomment jamais ainsi entr'eus, sinon lors qu'ils sont yvres, & qu'ayant la teste pleine de vin, ils sautent & se réjoüissent, disant en leur Baragoïn, *Moy bonne Caraïbe*. Que hors de là, ils se servent seulement de ce mot lors qu'ils sont parmy les Etrangers, & que dans leur négoce, & leur communication avec eus, ils se veulent donner à connoitre à eus, sachant bien que ce nom leur est connu. Mais quentr'eus ils s'appellent toujours, aussi bien que font ceus de leur Nation de la Terre ferme, & les Calibites, *Calinago*, qui est le nom des Hommes; & *Callipon̄an*, qui est celuy des Femmes. Et qu'ils se nomment encore *Oubao-bonon*, c'est à dire, *Habitans des Iles*, ou Insulaires: de même qu'ils appellent ceus du Continent, *Baloüé-bonon*, c'est à dire, *Habitans de terre ferme*.

Avec tout cela neantmoins, il n'y a guere d'aparence que le nom de Caraïbe soit venu des Espagnols, & que nos Insulaires ne l'ayent porté que depuis qu'ils ont été connus d'eus; Premierement, parce qu'avant que les Espagnols ni les Portugais eussent penetré au Bresil, il s'y trouvoit de certains hommes plus subtils & plus ingenieus que les autres, que les Bresiliens nommoient Caraïbes, ainsi que Jean de Lery l'a remarqué dans son Histoire. Secondement il est constant, qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de *Caraïbes*, en des quartiers du Continent de l'Amerique Meridionale, où les Espagnols

n'ont jamais eu de commerce. Car non seulement ceus de la Nation de nos Insulaires, qui habitent le long de ces costes de l'Amerique Meridionale, & qui sont voisins des Collonies Hollandoises de *Cayenne* & de *Berbice*; mais ceus encore qui demeurent bien avant dans ce Continent Meridional, au dessus du sault des plus celebres rivieres, s'apellent eus mêmes *Caraïbes*. De plus, nous verrons dans la suitte de ce Chapitre, qu'il y a au Continent Septentrional une Nation puissante, composée en grande partie de certaines Familles qui se glorifient encore à present, d'estre Caraïbes, & d'en avoir reçeu le nom, long-tems avant que l'Amerique ait été découverte. Aprés, quand même les Espagnols auroient voulu imposer ce nom à toutes ces Nations, comment pourroit on prouver qu'elles l'eussent voulu accepter de la main de gens inconnus & ennemis : Or il est certain que non seulement tout ces peuples, s'apellent eus-mêmes Caraïbes, mais que de plus, ils se glorifient & tirent avantage de ce nom, comme Monsieur du Montel l'a ouï de leur bouche plusieurs fois : se plairoient ils à faire trofée d'un nom qu'ils auroient reçeu de leurs ennemis ? Que si, comme nous le verrons tantost, les ancestres de nos Sauvages Insulaires, ont reçeu des Apalachites le nom de *Caraïbes*, au lieu de celuy de *Cofachites* qu'ils portoient auparavant, ils le prirent de personnes amies & confederées, & même comme un éloge d'honneur ? Enfin, ce n'est pas seulement dans l'yvresse, & dans la débauche, que nos Indiens Antillois se nomment *Caraïbes*, mais aussi, lors qu'ils sont sobres & de sang froid. Que s'ils se nomment entr'eus *Calinago*, ils peuvent bien avoir plusieurs noms diferens, sans que pour cela il s'ensuive, que les Européens leur en ajent donné quelcun de ceus là. Pour ce qui est du nom *d'Oubao-bonon*, sa signification montre assez, qu'il ne leur est pas particulier, & qu'il se peut apliquer à tous les Insulaires generalement : Et s'ils se servent plutôt du nom de *Caraïbes*, que d'un autre nom, en parlant aus Etrangers, c'est parce qu'ils savent en effet, que ce nom leur est plus connu : Mais cela n'emporte pas, qu'ils l'ayent reçeu des Espagnols, il seroit sans doute plus probable de dire, que les Espagnols l'ayant apris d'eus, l'auroient en suite communiqué

que aus autres Européens. Mais au fonds, il n'importe guére ce que l'on en croye : Et chacun en peut avoir quel sentiment il luy plaira. Nous ne faisons que proposer ce qui nous semble plus vray-semblable.

Quant à l'Origine des Caraïbes Insulaires, ceus qui en ont parlé jusques icy, ont eu si peu de lumiere pour se conduire dans cette obscure antiquité, qu'à vray dire ils n'y ont marché qu'à tâtons. Quelques uns s'imaginent qu'ils sont venus des Juifs, se fondant entre autres choses, sur ce que les parentes des Caraïbes leur sont naturellement aquises pour femmes, & qu'une partie d'eus, ne mangent point de Pourceau, ni de Tortuë. Mais c'est prendre la chose infiniment loin, & sur de trop foibles conjectures. Il y en a, qui les font deriver du havre de Caribana, & qui pretendent qu'ils en sont issus. Mais cette opinion n'est fondée que sur la seule rencontre des mots de *Caribana* & de Caribes, sans aucun autre fondement.

D'autres disent par une simple conjecture, que ces Sauvages sont Originaires des grandes Iles, & qu'il n'y a pas bien long-tems qu'ils habitent les Antilles, n'étant que des refugiez, des restes, & des parcelles de debris, en un mot des réchappez des horribles massacres que firent les Espagnols, lors qu'ils s'emparerent de Saint Domingue, Cube, Jamaique, & Porto-Rico. Mais la verité de l'Histoire nous témoigne, que dés le commencement de la découverte de l'Amerique, les Antilles étoient occupées & peuplées par les Caraïbes. Et que d'abord, ils furent surpris & mal-traittez par les Espagnols. Mais que puis aprés les Espagnols étant vivement repoussez, & ressentans beaucoup d'incommoditez de cette guerre, firent une espece d'acord avec quelques uns d'entr'eus : comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de leur Guerres. Ajoustez à cela, que les Indiens de Coraço, qui sont sans contredit de ces veritables réchapez, & qui ont encore parmy eus des personnes vivantes, qui demeuroient au port, dit a present *de l'Ile à Vache*, en l'Ile Hispaniola, quand les premiers Espagnols y aborderent, n'ont aucun mot de la langue Caraïbe en la leur, ni aucune fasson de faire, d'où l'on puisse recueillir qu'ils ayent jamais

eu de communication avec les Caraïbes. Outre que ceus des grandes Iles, qui pouvoient prendre la fuite pour eviter la tyrannie des Espagnols, avoient bien meilleur conte de se retirer aus terres qui étoient au dessous d'eus, & où les vens reguliers les portoient, que de remonter contre le vent, & ainsi retarder leur fuite, s'exposer à mille perils de la mer, & allonger leur voyage de vint fois autant. Car c'est merveille quand des vaisseaus tels que sont les leurs, peuvent gagner contre le vent une lieuë en un jour. Et il arrive le plus souvent à de bien grands vaisseaus qui veulent remonter, qu'ils reculent plus en trois heures qu'ils n'avoient avancé en six jours. Nous savons de bons Pilotes, qui ont mis trois mois à remonter du *Cul-de-Sac*, de Saint Domingue, à Saint Christofle; au lieu que pour descendre de Saint Christofle à Saint Domingue, il ne faut d'ordinaire que quatre ou cinq jours au plus.

Quant au sentiment que les Caraïbes eus mêmes ont de leur propre origine, ignorans les monumens de l'antiquité, autant que peu curieus de l'avenir, ils croyent la plupart estre venus des Calibites ou Galibis, leurs alliez & grans amis, Habitans de l'Amerique Meridionale, & voisins des *Aroüagues*, ou *Aloüagues*. en cette contrée, ou en cette Province, qui se nommé communément *Guyana*, ou *Coste Sauvage*. Et ceus qui adherent à cette opinion, se fondent sur la conformité de langage, de Religion, & de mœurs, qui se trouve entre les Caraïbes Insulaires & les Calibites: Bien qu'au reste, cette ressemblance puisse venir en partie de l'alliance & de l'amitie particuliere qu'ils ont entr'eus, en partie du voisinage des Caraïbes du Continent Meridional, & de ces Calibites, & en partie d'autres causes que nous representerons cy-aprés.

Mais ces pauvres Sauvages Insulaires, ne s'accordent pas entr'eus, dans le recit particulier qu'ils font de leur extraction, & de la cause qui les a portez dans les Iles, & ils ne peuvent dire le tems. Voicy ce que ceus de Saint Vincent, & quelques autres, en ont recité à Monsieur du Montel, & qu'il nous a fait voir dans ses Memoires curieus. Tous les Caraïbes étoient autrefois assujetis aus Aroüagues & obeissoient

ſoient à leur Prince. Mais une partie d'entr'eus ne pouvant plus ſuporter ce joug-là, ſe rebellerent. Et afin de pouvoir vivre en repos, éloignez de leurs ennemis, ils ſe retirerent aus Antilles, qui étoient alors inhabitées, & aborderent premierement en l'Ile de *Tabago*, qui eſt l'une des plus proches du Continent. Depuis les autres *Calibites* ſecouërent auſſi la domination des *Aroüagues*, mais ſe trouvans aſſez forts, ou n'ayans pas la même inclination que les precedens, ils demeurerent en leur païs : Et ils s'y ſont toujours conſervez juſqu'à preſent, qu'ils y vivent encore libres, mais ennemis des *Aroüagues*, ayant un Capitaine General de leur propre Nation, qui leur commande. Ils ſont auſſi demeurez juſqu'à cette heure confederez & ſinguliers amys des Caraïbes.

C'eſt ſur ce recit là même que l'on fonde, & par ce détail que l'on explique le nom de *Caraïbes*, comme s'il ſignifioit *Rebelles*, ſoit qu'il ait eſté impoſé à nos Antillois par les *Aroüagues*, ſoit que ces Peuples l'ayent pris eus mêmes, pour leur ſervir d'une eſpece de trofée, tirant gloire de leur noble ſoulevement, & de leur genereuſe Rebellion, qui les a mis en paix & en liberté. Mais il ne faut autre choſe pour montrer que *Caraïbe* ne veut pas dire *Rebelle*, comme le poſe entr'autres un certain Journal d'un Hollandois, ſinon qu'il y a pluſieurs Colonies en divers endroits de la terre ferme de l'Amerique, ſoit au Septentrion, ſoit au Midy, que perſonne ne pretend, & ne peut pretendre, avoir jamais eſté ſous la puiſſance des *Aroüagues*, & qui cependant portent ce nom de *Caraïbes*. Que s'il y en a d'entr'eus qui ſe ſoyent rebellez contre d'autres Souverains, s'étans depuis reconciliez avec eus, & vivant encore aujourduy au milieu d'eus, ſous ce nom de Caraïbes, ainſi que nous le verrons plus particulierement tantoſt, il ny a nulle apparence, qu'il exprime des *Rebelles*, puiſque ce leur ſeroit une flétriſſure, & une marque d'infamie.

Mais, ceus qui ont converſé long-tems avec les Sauvages de la Dominique, raportent que ceus de cette Ile eſtiment que leurs Anceſtres ſont ſortis de la Terre ferme, d'entre les *Calibites*, pour faire la guerre à une Nation d'*Aroüagues* qui habitoit les Iles, laquelle ils détruiſirent entierement, à la reſer-

reserve de leurs femmes, qu'ils prirent pour eus, ayant par ce moyen repeuplé les Iles. Ce qui fait, qu'encore aujourduy les femmes des Caraïbes Insulaires, ont un langage different de celuy des hommes en plusieurs choses, & conforme en quelque choses à celuy des *Aroüagues* du Continent. Celuy qui étoit le Chef de cette entreprise, donnoit les Iles conquises à ses confidens. Et celuy qui avoit eu en son partage la Dominique, se disoit *Ouboutou-timani*, c'est à dire Roy, & se faisoit porter sur les épaules de ceus que les Insulaires nomment *Labouyou*, c'est à dire serviteurs.

Il y a si peu de certitude, & tant d'inconstance en toutes ces narrations, & en d'autres semblables que ces pauvres ignorans peuvent faire sur ce sujet, que selon l'avis des plus sages, il n'y a guére d'aparence d'y assoir aucun fondement. En effet, ces Sauvages eus mêmes, n'en parlent qu'a l'avanture, & comme des gens qui reciteroient des songes: tant ils ont été peu soigneus de la tradition de leur origine: Et ils se contredisent & se refutent les uns les autres, par la diference de leurs recits. Nous verrons neantmoins à la fin de ce Chapitre, ce qui pour sembler probablement, leur avoir donné ocasion à la plupart, de croire qu'ils sont venus des *Calibites*.

Dans tous ces divers sentimens, que nous avons raportez ou des Escrits ou des discours de plusieurs, il y a cecy de loüable, que ceus qui les mettent en avant, suivent les connoissances qu'ils ont, & qu'ils font leurs efforts pour éclaircir & pour déveloper des veritez anciennes & inconnuës. Mais comme la Relation que nous allons donner de l'Origine des Caraïbes Insulaires, est la plus ample la plus particuliere, la plus curieuse, & la mieus circonstantiée, qui ait paru jusqu'à present, aussi la tenons nous pour la plus veritable, & la plus certaine, laissant toutéfois à la liberté du Lecteur judicieus, de suivre tel sentiment qu'il jugera le plus raisonable. Au reste, comme nous devons rendre à chacun la loüange qui luy apartient, le public sera redevable de ces particularitez & de ces lumieres, à l'obligeante communication que nous en a donnée Monsieur *Bristok*, Gentil-homme Anglois, l'un des plus curieus hommes du Monde, & qui entre ses autres riches con-

connoiſſances, parle en perfection la langue des Virginiens & des Floridiens; Ayant veu dans ſes beaus voyages toutes les Iles, & une grande partie de l'Amerique Septentrionale. C'eſt par ce moyen, qu'il a appris exactement ſur le lieu même, dont nous allons faire mention, & par des perſonnes intelligentes, & qui luy ont parlé avec certitude, l'Hiſtoire ſuivante de l'Origine de nos Sauvages, dont il garentira toujours la verité, lors qu'il en ſera beſoin.

Les *Caraïbes*, ſont Originaires de l'Amerique Septentrionale, de la Terre que l'on appelle maintenant la Floride. Ils ſont venus habiter les Iles, aprés eſtre ſortis du milieu des *Apalachites*, entre léquels ils ont demeuré long-tems. Et ils y ont laiſſé de leurs gens, qui portent encore aujourduy le nom de *Caraïbes*. Mais leur premiere origine eſt des *Coſachites*, qui changerent ſeulement de nom, & furent appellez *Caraïbes*, en la terre des *Apalachites*, comme nous l'allons voir incontinent.

Les *Apalachites* ſont une Nation puiſſante & genereuſe, qui ſubſiſte encore à preſent en la même contrée de la Floride. Ils habitent un beau & grand païs nommé *Apalache*, dont ils ont reçeu leur nom: & qui commence ſur la hauteur de trente-trois degrez & vint-cinq ſcrupules, du Nord de la Ligne Equinoctiale, & s'étend juſqu'au trente-ſeptiéme. Ce Peuple, communique à la mer du grand Golfe de la Mexique, ou de la Neuve Eſpagne, par le moyen d'une Riviere qui prenant ſa ſource des Montagnes *Apalates*, au pied déquelles ils habitent, aprés avoir arroſé pluſieurs belles campagnes, ſe vient en fin rendre en la Mer, pres des Iles de *Tacobago*. Les Eſpagnols ont nommée cette Riviere, *Rio del Spiritu Santo*. Mais les Apalachites luy conſervent ſon ancien nom *d'Hitanachi*, qui ſignifie en leur langue, *Belle & agreable*. Du coſté du Levant, ils ſont ſeparez de toutes les autres Nations, par de hautes & longues montagnes, qui ſont couvertes de nége en leur ſommet la plus grande partie de l'année, ce qui les ſepare de la Virginie. Des autres coſtez ils confinent avec pluſieurs petis Peuples, qui leur ſont tous amis & confederez.

Ces

Ces Apalachites, se glorifient d'avoir poussé des Colonies bien avant dans la Mexique. Et ils montrent encore à present un grand chemin par terre, par lequel ils disent que leurs troupes passerent pour s'y rendre. Les Habitans du païs les nommerent à leur arrivée *Tlatuici*, qui signifie *Montagnars*: car ils estoient plus robustes & plus genereus qu'eus. Ils se placerent en un quartier pareil à celuy de leur naissance, situé au pied des montagnes, en une terre fertile; Où ils bâtirent une Ville de même forme & figure que celle dont ils estoient sortis, laquelle ils occupent encore aujourduy. Ils s'y sont tellement unis par mariages, & par d'autres liens de paix, qu'ils ne sont plus qu'un Peuple avec eus. Et on ne les pourroit discerner, s'ils n'avoient retenu plusieurs mots de leur langue originaire, qui est la seule difference que l'on y remarque.

Aprés que les Apalachites eurent fait cette peuplade, les Cofachites qui demeuroient plus au Nord de l'Amerique, en un païs merécageus & présque sterile, & qui avoient vécu jusques la en bonne intelligence avec eus, sachant qu'ils étoient alors dénuez de leurs meilleurs & plus vaillans hommes, prirent l'occasion qui leur étoit favorable, pour entreprendre sur ces Apalachites leurs voisins, & les chasser de leurs demeures, ou du moins partager avec eux la terre où ils habitoient, aprés qu'ils s'en seroient rendus maitres. Ce dessein, ayant été ménagé fort adroitement entre les Chefs des Cofachites, ils le publierent puis aprés par tous leurs villages, & le firent approuver à tous les Chefs de familles, qui au lieu de cultiver & d'ensemencer la terre de *Mays*, au commencement du Printems, comme ils avoient accoustumé de faire chaque année, préparerent leurs arcs, leurs fléches, & leurs massuës: & aprés avoir mis le feu en leurs villages, & s'être munis du peu de provisions qu'ils avoient de reste de l'hyver passé, ils se mirent en campagne avec leurs femmes & leurs enfans, & tout le petit bagage qu'ils avoient, dans la resolution de mourir ou de vaincre, puis qu'ils ne pouvoient plus rebrousser chemin, & retourner en un lieu qu'ils avoient détruit & dépouillé de toutes sortes de commoditez.

En

En cét équipage, ils arriverent bien tost sur les frontieres de leurs voisins. Les Apalachites, qui ne pensoient à rien moins, qu'à avoir un ennemy sur les bras, étoient alors occupez à planter leur *Mays*, & les racines qui servent à leur nourriture ordinaire. Ceus qui demeurent auprés du grand Lac, qu'ils nomment en leur langue *Theomi*, ayant apperceu ceste puissante armée qui venoit fondre sur eux, se retirerent incontinent aus montagnes voisines, & laisserent leurs villages, & leur bestail, à la discretion de l'ennemy; Puis ils furent de là au travers des bois, porter la nouvelle de cette irruption, aus villes qui sont dans les vallées, entre les premieres montagnes, où residoit le *Paracousse*, qui est le Roy du païs, avec toutes les forces les plus considerables de son Etat. Sur cette nouvelle si surprenante, ce Prince, pendant qu'il se preparoit à aller à la rencontre de l'ennemy, fit gagner, par ceus qui se trouverent le plu-tost prets à cette expedition, les avenuës des montagnes, & mit des embuscades en divers endroits des grandes forêts, qui sont entre le grand Lac & les montagnes, & par lesquelles il faut passer pour entrer en une belle & spacieuse vallée, qui a plus de soixante lieuës de long, & environ dix de large; où sont les demeures des principaus du païs, & les villes les plus considerables de l'Etat.

Pendant que les Cosachites s'amusoient au pillage des maisons, qu'ils avoient trouvées prés du grand Lac, les Apalachites eurent moyen de se preparer à les recevoir. Mais eus, au lieu de prendre les routes & les chemins ordinaires qui conduisoient au plat païs, qui est entre les montagnes comme nous avons dit, aprés avoir laissé les femmes & les enfans prés du grand Lac, avec quelques trouppes qu'ils détacherent de leur armée pour les garder, étant guidez par quelques Apalachites qu'ils avoient surpris peschant au grand Lac, furent au travers des bois, des montagnes, & des precipices, où les Chamois n'auroient pû marcher qu'a grand'peine, se rendre tout au cœur & au centre du païs, en une Province appellée *des Amanites*. Ils surprirent sans resistance les premieres places, qu'ils trouverent gardées seulement par les femmes, par les enfans, & par quelques vieillards qui

n'avoient pû suivre le Roy, lequel avec son peuple, étoit allé attendre l'Ennemy, aus descentes ordinaires qui conduisent au païs.

Les Cofachites, voyans que leur dessein avoit si bien reussy, & qu'il y avoit grande apparence qu'en peu de tems ils se rendroient maitres de tout le païs, puis que leur commencement avoit été si heureus, pousserent incontinent leurs conquestes plus outre; & ayant des villes de retraitte, où ils avoient laissé de bons hommes en garnison, ils furent au devant du Roy d'Apalache, en intention de le combattre, ou du moins, de l'obliger à leur laisser la paisible jouïssance d'une partie du païs. L'Apalachite, fut extrémement surpris quand il apprit que l'ennemy qu'il attendoit aus frontieres & aus avenuës acoustumées du païs s'étoit déja emparé d'une Province qui étoit au centre de ses Etats, & qu'il avoit laissé garnison dans les villes & autres places considerables. Neantmoins, comme il étoit magnanime & courageus, il voulut essayer si le sort des armes luy seroit aussi favorable, qu'il croyoit sa cause bonne & juste. Il descendit donc avec les siens des montagnes où il s'étoit campé: & aprés avoir animé ses gens au combat, il attaqua brusquement l'avant-garde des Cofachites, qui étoit venu reconnoître sa contenance. Lors que de part & d'autre ils eurent consumé toutes leurs fléches, ils vinrent aus mains; & ayant pris leurs massuës, il se fit un grand carnage des deus armées, jusques à ce que la nuit les ayant separez, les Cofachites remarquerent qu'ils avoient perdu beaucoup des leurs en cette rencontre, & trouverent qu'ils avoient à combattre un peuple plus vaillant, qu'ils ne s'étoient imaginé: & par consequent qu'ils feroient mieus de traitter avec luy a l'amiable, que de hazarder encor une fois leurs troupes en un païs étranger.

Ils resolurent donc d'envoyer dés le matin des Ambassadeurs au Roy des Apalachites, pour luy presenter des conditions de paix, & pour en cas de refus (dissimulant la perte qu'ils avoient faite au dernier combat) luy declarer la guerre, & le sommer de se tenir prest à l'instant, pour recevoir leur attaque, qui seroit bien plus rude que celle qu'il avoit experimentée le jour precedent, que leurs forces étoient alors

alors toutes unies. Le *Paracoussis* d'Apalache ayant ouï ces Ambassadeurs, demanda la journée pour adviser sur leur proposition de paix. Et en suite, leur ayant aussi demandé les articles & conventions sous lesquelles ils vouloient traitter avec luy, en cas qu'il inclinast à une paix, ils luy dirent qu'ils avoient quitté leur terre en intention de se placer, ou par amitié, ou par force, en ce bon & gras païs qu'il possedoit : Et que s'il agréoit le premier de ces moyens, ils demandoient de faire un même Peuple avec les Apalachites, d'habiter en leur terre, & de la cultiver ; & ainsi de remplir les places vuides de ceus d'entr'eus qui s'étoient débandez de puis peu, pour aller au loin planter une nouvelle Colonie.

L'Apalachite, assembla son Conseil sur ces propositions ; & en ayant fait l'ouverture, il representa que l'armée des Cosachites leur empeschoit le secours, qu'ils pourroient avoir des autres Provinces, qui n'avoient pas été prestes pour venir avec eus à cette guerre. Que par même moyen le passage des vivres leur étoit entiérement fermé. Que l'ennemy étoit maître de la Campagne ; & que sans coup ferir, il étoit entré en l'une des meilleures Provinces de tout l'Etat, où il s'étoit saisy des places de la plus grande importance. Et que bien qu'en la journée precedente, il eut remarqué la fidelité & la generosité incomparable des siens, à attaquer & à combattre leurs ennemys, sur lesquels ils avoient remporte de tres-notables avantages, toutéfois cét heureus succés avoit été acheté par la perte de ses plus vaillans Capitaines & de ses meilleurs Soldats ; Par consequent, qu'il falloit aviser à conserver le reste du Royaume, en épargnant ce qu'il y avoit encore d'hommes d'élite. Et puisque les ennemis proposoient d'abord des conditions de paix, ce seroit sagement fait d'y entendre, si cela se pouvoit faire sans préjudice de leur gloire, & de la grande renommée qu'ils s'étoient aquise jusques alors. Qu'au reste, la terre qui étoit deserte en plusieurs endroits, par la transmigration d'une partie de leurs habitans, étoit assez grande & assez fertile, pour les nourrir tous.

Tous les Chefs des Apalachites ayant ouï la propofition de leur Roy, & jugeant que ce n'etoit pas la timidité, qui l'obligeoit à pancher du cofté d'un accommodement avec les Cofachites, veu que le jour précedent il s'étoit trouvé au plus fort de la meflée: mais que c'eftoit le feul defir qu'il avoit de ne les pas expofer témérairement, & de conferver fon peuple lequel étoit déja en proye à l'ennemy, qui occupoit une des plus floriffantes Provinces. Ayant auffi eu advis par quelques coureurs, qui s'étoient rendus en l'armée du Roy par des voyes détournées, & qui venoient des Villes, où les Cofachites avoient leurs garnifons, qu'ils traittoient avec grande douceur & grand refpect les femmes & les vieillards, qu'ils y avoient trouvez ; ils fouscrivirent unanimement au fentimens du Prince, & répondirent qu'il faloit entendre à un bon accord, & faire en forte que les conditions en fuffent les plus avantageufes, que la conjoincture préfente de leurs affaires le pouvoit permettre. Et aprés avoir confirmé cette refolution par leur *Ha ha*, qui eft la marque de l'applaudiffement & de la ratification qu'ils ont coutume de donner à leurs déliberations, ils la fignifierent aus Ambaffadeurs des Cofachites, qui l'attendoient avec impatience.

Cette nouvelle eftant apportée au camp des Cofachites, ils la receurent avecque joye, comme eftant conforme à la fin qu'ils s'eftoient propofée, en entreprenant la guerre, & en quittant leur païs. Ils deputerent donc fur le champ des principaus d'entr'eus, pour convenir avec les Apalachites, des moyens de cette paix, & pour en paffer tous les articles. Ces Deputez, eftant arrivez au lieu où le Prince d'Apalache les attendoit, avec les plus confiderables de fa Cour, affis fur un fiege plus relevé que les autres, & couvert de riche fourrure, ils furent receus courtoifement. Et ayant pris feance, le Roy leur fit prefenter à boire d'un certain bruvage nommé *Caßine*, dans une coupe dont felon la coûtume il goûta le premier. Tous ceus du Confeil en burent en fuite : Et puis on entra de part & d'autre en traitté d'accord, à ces conditions.

Que les Cofachites, habiteroient pefle-mefle dans les villes & les bourgs des Apalachites. Qu'ils feroient en toutes chofes eftimez & tenus comme les Naturels du païs. Qu'ils

jouy-

jouyroient entierement des mesmes franchises. Qu'ils seroient sujets au Roy comme les autres. Qu'ils embrasseroient la Religion & les coûtumes du païs. Ou que s'ils aimoient mieus, les Apalachites leur quitteroient la belle & grande Province *d'Amana*, pour la posseder en propre & en particulier, suivant les limites qui y seroient posées. à condition toutéfois, qu'ils reconnoitroient le Roy d'Apalache pour Souverain, & qu'à l'avenir ils luy en feroient tous les ans les hommages raisonnables.

Cét accord fut ainsi arresté reciproquement, & suivy d'aeclamations mutuelles. Et peu de tems aprés que les Deputez des Cosachites eurent rendu conte de leur negotiation à leur Chef & à son Conseil, & qu'ils eurent presenté le chois qui leur estoit donné, ou de mesler leurs demeures avec les Apalachites, ou de posseder eus seuls & en propre la Province où ils estoient entrez, ils accepterent d'un commun consentement, la proprieté de cette Province *d'Amana*, de laquelle le Roy d'Apalache les mit luy même en paisible possession. Les femmes, les enfans & les vieillards, qui y étoient demeurez pendant que les hommes capables d'aller à la guerre, avoient suivy leur Prince, furent transportez dans les autres Provinces, où le Roy leur assigna une demeure arrestée, pour eus & pour tous les vaillans hommes de cette même Province, qui s'estoient exposez pour repousser l'ennemy, & pour conserver l'Etat. Aprés quoy, les deus partis poserent les armes: Et les Cosachites furent querir leurs femmes, leurs enfans, leur bétail, leur bagage, & les Soldats qu'ils avoient laissez prés du grand Lac de *Theomi*: Et se réjouïrent tous ensemble dans les Villes de leur demeure, pour le beau Païs qu'ils avoient conquis, ainsi qu'ils l'avoient auparavant projetté.

Les Apalachites, nommerent depuis ce tems-là CARAÏBES, ces nouveaus hostes qui leur étoient arrivez inopinement & contre leur attente, pour reparer la bréche qui avoit esté faite, par la peuplade de leurs gens en une autre Contrée de l'Amerique. Ce mot de *Caraïbes* signifie en leur langue, des *Gens ajoutez*, ou *survenus subitement & à l'Improviste*, *des Etrangers*, ou *des Hommes forts & vaillans*; Comme pour dire qu'un Peuple genereus, qu'ils n'attendoient pas,

leur estoit survenu, & leur avoit esté ajouté. Et ce nom demeura à ces nouveaus venus, au lieu de celuy de *Cofachites*, qui n'a esté conservé que par quelques foibles & chétives familles, qui estoient plus au Nord de la Floride, & qui aprés la sortie des vrais Cofachites, s'emparerent de leurs Terres, & encore à present, veulent, passer sous le nom de ceus qui les ont précedez en la possession de ce païs. Pendant que d'autre costé ces vrais Cofachites furent reconnus sous le nom de *Caraïbes*, en la Province d'Amana. Et c'est aussi sous ce nom que doresenavant nous parlerons d'eus, & des Colonies qu'ils ont faites depuis ce tems-là.

Ces deus Nations s'étant ainsi unies pour terminer leurs differens, & finir une cruelle guerre qui les eust pû ruiner toutes deus, vécurent en suite plusieurs années en bonne correspondance l'une avec l'autre. Mais aprés que les Caraïbes se furent acrus en grand nombre en cette terre qu'ils avoient aquise par leurs armes, ils ne voulurent point embrasser la Religion des Apalachites qui adoroient le Soleil, comme nous dirons cy aprés, ni se trouver à leur Ceremonies, au Temple qu'ils avoient en la Province de Bémarin, où étoit la Cour, ni enfin rendre au Roy les hommages qui luy estoient deus, pour la Province qu'ils avoient occupée, suivant leur promesse & leur Traitté.

Ce manquement de parole de la part des Caraïbes, & cét acte de felonnie, fut le sujet de plusieurs guerres sanglantes, qui survinrent puis aprés entre ces deus Nations. Les Caraïbes, étoient investis de tous costez de leurs adversaires, qui les resserroient de telle sorte, qu'ils ne pouvoient aucunement s'élargir. Et les Apalachites, avoient au cœur de leur Etat un cruel & irreconciliable Ennemy, qui les tenoit perpetuellement en alarme, & les obligeoit à estre toujours sous les armes. Pendant quoy ces deus peuples, tantost vaincus & tantost victorieus, selon que le sort de la guerre est journalier & casuel, menoient une triste vie : Et souvent, pour n'avoir pû cultiver la terre, ou pour avoir fait le dégast dans les champs les uns des autres, un peu avant la recolte, ils estoient reduits à une extréme famine, qui faisoit mourir plus de gens entre eus que l'épée.

Ils

Ils passerent plus d'un siecle en ces contestations & en cette guerre. Pendant laquelle les Caraïbes qui avoient pour Chef & pour Roy de leur Nation un de leurs plus vaillans Capitaines qu'ils nommoient *Regazim*, accrurent leur Etat d'une autre Province qui leur estoit voisine du costé du Midy, & qui s'appelle *Matique*, laquelle perçant les montagnes par une ouverture, qui reçoit un torrent descendant des mêmes montagnes, s'étend puis aprés au Couchant, jusqu'à la Riviere qui prenant sa source au grand Lac, aprés avoir formé plusieurs Iles, & arrosé plusieurs Provinces, se va rendre en fin dans l'Ocean. C'est cette celebre Riviere que nos François ont appellée *de May*, & que les Apalachites nomment *Basainim* qui signifie en leur langue, *Riviere delicieuse*, ou *abondante en poissons*. Les Caraïbes ayant ainsi étendu leurs limites, & écarté leurs ennemis, firent pour quelques années une espece de tréve avec les Apalachites, qui estant fatiguez de tant de guerres, & mattez par la perte d'une Province considerable, entendirent volontiers de leur part à cette cessation d'armes, & de tous actes d'hostilité.

Mais ces Apalachites, qui séchoient de regret de voir leur Etat écorné d'une celebre Province, profitant de l'occasion favorable de cette tréve, tinrent plusieurs fois des conseils secrets comment ils pourroient emporter de plus grands avantages sur les Caraïbes, qu'ils n'avoient fait jusques alors. Et aprés avoir reconnu par leurs tristes experiences, qu'ils n'avoient pas beaucoup avancé leurs affaires en attaquant leurs ennemis à decouvert & à main armée, ils se resolurent de les supplanter par finesse, & à cet effet, de chercher tous les moyens de les diviser entre eus, & de les engager insensiblement en une guerre civile & intestine. Ce conseil estant reçeu & approuvé generalement de tous: leurs Prestres, qui sont parmy eus en grande estime, & qui ont vois en leurs Assemblées les plus importantes, leur en fournirent bien tost les expediens, & leur en suggererent les moyens, qui furent tels.

Ils avoient remarqué; que ces gens qui les estoient venu surprendre en leur propre Terre, estoient sans Religion, & sans connoissance d'aucune Divinité, à laquelle ils rendissent quelque service public, & qu'ils craignoient seulement un

Esprit malin, qu'ils nommoient *Mabouya*, à cause qu'il les tourmentoit quelquefois: mais que cependant ils ne luy faisoient nul hommage. Et c'est pourquoy dés les premieres années de leur arrivée, pendant lesquelles ils avoient vécu en bonne intelligence avec eus, ils les avoient voulu induire à reconnoître à leur exemple le Soleil pour le Souverain Gouverneur du Monde, & à l'adorer comme Dieu. Ces exhortations & ces enseignemens avoient fait de fortes impressions, dans les esprits des principaus d'entre les Caraïbes. De sorte qu'ayant reçeu les premiers principes de cette Religion, pendant les années que leur mutuëlle correspondance eut lieu, beaucoup quittoient la Province *d'Amana*, en laquelle ils demeuroient, pour aller en celle de Bémarin, la Capitale des Apalachites, d'où ils montoient en la montagne, *d'Olaïmi*, sur laquelle les Apalachites font leurs offrandes solennelles. Et à leur imitation, ils avoient participé à ces Ceremonies & à ce Service. Ces Prestres, que les Apalachites nomment *Iaoüas*, qui veut dire, *Hommes de Dieu*, savoient que les semences de Religion ne s'étouffent pas si facilement dans les cœurs des Hommes, & qu'encore que les longues guerres qu'ils avoient euës avec les Caraïbes, en eussent empesché l'exercice, il leur seroit aisé de rallumer les étincelles de cette connoissance, qui estoient cachées sous la cendre.

La tréve & cessation de tous actes d'hostilité, qui avoit esté arrestée entre les deus Nations, en presentoit une occasion favorable. C'est-pourquoy les Prestres du Soleil s'aviserent avec l'agrément du Roy, de faire publier parmy les Caraïbes, qu'au commencement du mois de Mars, qu'ils nomment *Naarim* en leur langue, ils feroient un service solennel à l'honneur du Soleil en la haute montagne, & que ce service seroit suivy de jeus, de festins, & de presens, que le Roy donneroit liberalement aus assistans. Cette Ceremonie n'estoit pas nouvelle parmy les Apalachites; les Caraïbes ne pouvoient soupçonner aucune fraude, ni avoir aucune crainte de surprise. Car ils avoient cette coûtume fort ancienne parmy eus, de faire des prieres extraordinaires au Soleil, au commencement de ce mois de *Naarim*, qui est précisement le tems

tems qu'ils ont ſemé leur *Mays*. Ils font ce Service, pour demander au Soleil qu'il veuille faire germer, croiſtre, & meurir, ce qu'ils ont confié à ſes ſoins. Et ils pratiquent la même choſe, à la fin de May; auquel tems ils ont fait la premiere moiſſon, pour luy rendre graces des fruits qu'ils croyent avoir receus de ſa main. D'ailleurs, les Caraïbes ſavoient que durant ces feſtes les Apalachites pendoient au croc les arcs & les fléches; que ce ſeroit un grand crime parmy eus de porter des armes en leur Temple, & d'y émouvoir la moindre diſpute; & qu'en ces jours-là, les plus grands ennemis ſe reconcilioient & dépoſoient toute leur inimitié. Ils ne doutoient auſſi nullement, que la foy publique, & la promeſſe ſolennellement faite, ne fuſt inviolablement gardée.

Dans cette aſſurance, ils ſe diſpoſent à paſſer à Bémarin au tems aſſigné: & pour contribuer de leur part à la réjouïſſance publique, ils ſe parent le plus avantageuſement qu'il leur eſt poſſible. Et bien que dés lors ils euſſent coutume de s'habiller fort à la legere, & de montrer leur corps preſque à nud, toutefois, pour s'accomoder aus faſſons de faire de leurs voiſins qu'ils alloient viſiter, ils mettent en œuvre toutes les fourrûres, les peaus peintes, & les étoffes qu'ils avoient, pour ſe faire des habits. Ils n'oublient point auſſi de peindre d'un rouge éclatant leur viſage, leurs mains, & toutes les nuditez qui pouvoient paroitre: Et ils ſe couronnent de leurs plus riches guirlandes, tiſſuës de plumes differentes des plus beaus oiſeaus du païs. Les femmes, voulant de leur coſté prendre part à cette ſolennité, font tout ce qu'elles peuvent pour ſe rendre agreables. Les châines de Coquillage de diverſes couleurs, les pendans d'oreilles, & les hauts bonets enrichis de pierres luiſantes & precieuſes, que les torrens charrient avec eus des plus hautes montagnes, leur donnoient un luſtre extraordinaire. En cét équipage les Caraïbes, partie par curioſité, partie par vanité de ſe faire voir, & quelques-uns par un mouvement de Religion, entreprenent ce pelerinage: Et pour ne point donner d'ombrage à ceus qui les avoient ſi amiablement conviez, ils quittent arcs, fléches, & maſſuës, au dernier village de leur juriſdiction, & entrent en la Province de Bémarin avec une ſimple baguette, en chantant & en ſautant, com-

me ils sont tous d'une humeur extrémement gaye, & enjoüée.

D'autre part les Apalachites les atendoient en bonne devotion: & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçeu de leur Roy, qui se nommoit *Teltlabin*, la race duquel commande encore à present parmy ce peuple, ils receurent courtoisement tous ceus qui vinrent au Sacrifice. Dés l'entrée même des Caraïbes en leur Province, ils leur firent un accueil aussi cordial, que s'ils eussent esté leurs freres, & qu'il n'y eust jamais eu de different entre eus: Ils les regalerent & festinerent tout le long du chemin, & les escorterent jusques à la Ville Royale qu'ils appellent encore maintenant *Melilot*; c'est à dire *la Ville du Conseil*, parce que c'est la demeure du Roy & de sa Cour. Les Chefs des Caraïbes, furent traittez splendidement au Palais Royal, & ceus du commun chés les Habitans de la ville, qui n'épargnerent rien, de ce qui pouvoit contribuër à la satisfaction & à la rejoüissance de leurs hostes.

Le jour dedié au Sacrifice du Soleil, le Roy des Apalachites avec sa Cour, qui estoit notablement accreuë par l'arrivée des Caraïbes, & d'un grand nombre d'habitans des autres Provinces, qui estoient venus à la feste, monta de grand matin sur le sommet de la montagne d'Olaïmi, qui n'est eloignée que d'une petite lieuë de la ville. Ce Prince, selon la coutume du païs, estoit porté dans une chaize sur les épaules de quatre grand hommes, escortez de quatre autres de méme hauteur, pour prendre la place quand les premiers seroient las. Il estoit précede de plusieurs joüeurs de flute & d'autres instrumens de musique. En cette pompe il arriva au lieu destiné à ces assemblées. Et quand la Ceremonie fut achevée, il fit une plus grande largesse d'habillemens & de fourrures qu'il n'avoit accoustumé de faire en de pareilles rencontres. Sur tout, il estendit sa liberalité à l'endroit des principaus d'entre les Caraïbes: & à son imitation les plus aisez de son peuple distribuërent aussi des presens à tous ceus de cette Nation, qui avoient honoré de leur presence leur Sacrifice Solennel. De sorte qu'il n'y eut aucun des Caraïbes, qui ne retournast content & paré de quelque livrée. Aprés qu'ils furent

furent descendus de la montagne, on les accueillit encore, & on les traitta, avec toute sorte de témoignages de bonne volonté, en toutes les Maisons des Apalachites, au milieu desquels ils avoient à repasser, pour retourner en leur quartier. En fin, pour les inciter à une seconde visite, on leur protesta de la part du Roy & de ses Officiers, qu'ils seroient toujours reçeus avec nne égale affection, s'ils desiroient de se trouver quatre fois l'an avec eus, aus mêmes Ceremonies.

Les Caraïbes estant de retour en leur Province, ne pouvoient assez louër la bonne reception qu'on leur avoit faite. Ceus qui avoient gardé le logis, estans ravis de voir les riches presens que leurs concitoyens avoient rapporté de leur voyage, prenoient dés-lors la resolution de faire le même pelerinage, à la premiere feste. Et le jour qui y estoit destiné estant écheu, il y avoit un si grand empressement parmy eus à y aller, que si leur Cacique n'y eust mis ordre, la Province eust esté dépourveuë d'habitans. Les Apalachites continuërent aussi leur accueil & leurs liberalitez : & il y avoit une émulation entre eus, à qui rendroit plus de devoirs aus Caraïbes. Leurs Prestres, qui savoient à quoy devoit enfin aboutir toute cette ruse, ne leur recommandoient rien tant que la continuation de ces bons offices, qu'ils disoient estre fort agreables au Soleil.

Trois années s'écoulerent en ces visites : au bout desquelles les Apalachites qui s'estoieut épuisez en liberalitez à l'endroit de leurs voisins, voyans qu'ils avoient puissanment gagné leurs affections, & que la plus part estoient tellement zelez au Service du Soleil, que rien ne seroit capable de leur faire perdre à l'avenir, les profonds sentimens qu'ils avoient conçeus de sa Divinité, se resolurent, estant incitez à cela par leurs Prestres, à l'avis desquels le Roy & tout le Peuple déferoient beaucoup, de prendre l'occasion de la tréve qui estoit expirée, pour declarer de nouveau la guerre aus Caraïbes, & leur interdire l'accés de leurs ceremonies, s'ils ne vouloient faire comme eus, une profession ouverte de tenir le Soleil pour Dieu, & s'aquitter de la promesse qu'ils leur avoient autrefois faite de reconnoître le Roy d'Apalache

pour leur Souverain, & de luy faire hommage de la Province *d'Amana*, en laquelle ils habitoient, comme la tenant de luy.

Les Caraïbes furent divisez sur cette proposition. Car tous ceus qui étoient portez pour l'adoration du Soleil, furent d'avis de contenter les Apalachites, disant que quand ils n'y seroient pas obligez par leur parole, ils y seroient tenus, pour ne se point priver du libre exercice de la Religion du Soleil, en assistant aus sacrifices, qu'ils ne pourroient à present abandonner qu'à grand regret. Le Cacique, & la plupart des plus considerables entre les Caraïbes, disoient, au contraire, qu'ils ne vouloient point flétrir leur reputation, & la gloire de toutes les victoires precedentes, par une paix honteuse, qui sous pretexte de Religion, les rendroit sujets des Apalachites. Qu'ils étoient nez libres, & qu'en cette qualité, ils étoient sortis du païs de leur naissance, & s'estoient poussez en une meilleure terre par la valeur de leurs armes. Qu'il falloit défendre pour toujours cette precieuse liberté, & la cimenter de leur propre sang, s'il en étoit besoin. Qu'ils étoient les mêmes, qui avoient autrefois contraint les Apalachites à leur quitter en proprieté la plus considerable de leurs Provinces, qui étoit le centre & comme l'œil de leur Etat. Qu'ils n'avoient rien diminué de cette generosité: Et que tant s'en faut, que cette valeur fust éteinte; qu'au contraire ils avoient accru depuis peu leur jurisdiction, d'une belle & grand étenduë de païs, qui les mettoit au large, & leur donnoit jour au delà des montagnes, qui les reserroient auparavant. Qu'ayant ainsi écarté tout ce qui pouvoit s'opposer à leurs desseins, ce leur seroit une lâcheté insupportable, de quitter, sur un simple prétexte de Religion, & pour la seule curiosité de se trouver à quelques sacrifices, la possession de ce qu'ils avoient aquis, avec tant de peine & tant de sang: En fin, que s'ils desiroient d'adorer le Soleil, il luisoit aussi favorablement en leurs Provinces, qu'en celles des Apalachites. Qu'il les regardoit tout les jours d'un œil aussi gracieus, qu'aucun autre endroit du monde. Et que s'il s'agissoit de luy consacrer une montagne & une grotte, on en pourroit trouver parmy celles qui separoient leur Etat, d'avec le grand

grand Lac, d'auſſi hautes & d'auſſi propres à ces myſteres, qu'étoit celle *d'Olaïmi*.

Ceus qui defendoient le Service du Soleil, & qui ſoutenoient qu'il ne faloit pas s'engager en une nouvelle guerre, en refuſant des conditions qui leur étoient auſſi avantageuſes qu'aus Apalachites, repliquoient, que puis qu'ils avoient gouté depuis quelques années la douceur de la paix, & qu'ils avoient experimenté en tant de rencontres la bonté, la candeur, & la generoſité de leurs voiſins, il n'y avoit point d'apparence de ſe jetter en de nouveaus troubles, qu'il étoit ſi facile d'eviter, & même ſans perte de la reputation qu'ils s'étoient aquiſe. Que la reconnoiſſance que les Apalachites demandoient pour la Province qu'ils occupoient, pourroit être d'une telle nature & de ſi petite conſequence, que leur honneur n'en ſeroit en rien diminué, ni leur autorité bleſſée. Que pour ce qui touchoit le Service & les ſacrifices du Soleil, ils n'avoient point de Preſtres qui fuſſent inſtruits en cette ſcience, & qui en ſeuſſent les Ceremonies. Qu'il ſeroit à craindre, que s'ils vouloient entreprendre d'imiter les *Iaoüas* des Apalachites, ils n'attiraſſent par les fautes qu'ils y feroient, l'indignation de la Divinité qu'ils voudroient ſervir, au lieu de gagner ſa faveur. Que même ils avoient appris, qu'il ne ſe trouvoit nulle montagne en tout le païs, dont ils avoient connoiſſance qui fuſt regardée du Soleil d'un aſpect ſi agreable & ſi dous, que celle *d'Olaïmi*: ni qui euſt comme elle un Temple cavé dans le roc d'une façon ſi merveilleuſe, que tout l'artifice des hommes, ne pourroit jamais atteindre à cette perfection; & qu'auſſi, c'étoit un ouvrage des rayons de la Divinité qui y étoit adorée. Que quand on trouveroit une montagne & une caverne qui approchaſt de celle-là, ce qu'ils croyoient neantmoins être impoſſible, les oiſeaus meſſagers du Soleil n'y feroient pas leur demeure. Et que la fontaine conſacrée à ſon honneur, laquelle produiſoit des effets admirables & des guerifons inouïes, ne s'y rencontreroit pas. Et par conſequent qu'ils s'expoſeroient à la riſée des Apalachites, qui auroient toujours ſujet de ſe glorifier d'une infinité de prérogatives de leur Temple & de leur Service ancien, par deſſus ce nouveau qu'ils pretendoient d'établir.

Ce party, concluoit de tout celà, qu'il falloit faire une bonne paix, & assister à l'avenir aus memes Ceremonies, qu'ils avoient frequentées pendant la tréve.

Mais ceus qui s'estoient arrestez à des sentimens contraires, ne peurent aucunement être fléchis par toutes ces considerations, ni divertis de la resolution qu'ils avoient prise de ne reconnoître jamais les Apalachites pour Souverains, & de ne pas perdre leur liberté, sous l'ombre d'une Religion & d'une adoration que leurs peres avoient ignorée. De sorte qu'enfin cette contrarieté d'avis donna le commencement à deus factions qui se formerent parmy les Caraïbes, comme les Prestres des Apalachites l'avoient préveu. Et parce qu'ils étoient divisez en leur Conseil, ils ne peurent rendre nne response assurée & uniforme, sur les propositions de guerre ou de paix qui leur étoient faites. Mais chaque party se fortifiant de jour en jour, celuy qui concluoit en faveur de l'alliance avec les Apalachites & de l'adoration du Soleil, s'accreut tellement, qu'il se vid en état d'obliger l'autre à se soumettre à son opinion, ou bien à abandonner la Province.

Ce seroit un recit trop ennuyeus, de vouloir icy d'écrire tous les maus que cette guerre civile apporta aus Caraïbes, qui se déchiroient les uns les autres, jusqu'à ce qu'enfin, aprés plusieurs combats, les Apalachites s'étant joints avec le party qui leur étoit favorable, ils contraignirent l'autre, à prendre la fuite & à vuider des Provinces *d'Amana* & de *Matique*, pour aller chercher au loin quelque demeure assurée.

Les Caraïbes victorieus, ayant ainsi chassé par le secours des Apalachites ceus qui troubloient leur paix & leur repos, munirent puissamment leurs frontiers, & poserent aus avenuës les plus vaillans & les plus genereus de leurs corps, pour oster à jamais aus exilez toute esperance & toute pretention de retour. Puis ils contracterent une tresferme alliance avec les Apalachites, se soumettant à leurs Lois, embrassant leur Religion, & ne faisant plus qu'un Peuple avec eus. Ce qui dure encore à present: Mais non pas toutefois en telle sorte, que ces Caraïbes ne retiennent leur ancien nom, comme nous l'avons déja remarqué au commencement

ment de ce Chapitre, & beaucoup de mots qui leur ſont communs avec les Habitans des Antilles: tels que ſont entre une infinité d'autres les termes de *Cakonnes* pour dire les menuës curioſitez qu'on reſerve par rareté, de *Bouttou*, pour ſignifier une maſſuë de bois peſant, de *Taumaly*, pour exprimer un ragouſt: de *Banaré*, pour dire un Amy familier. *d'Etoutou*, pour denoter un Ennemy. Ils nomment auſſi un arc *Allouba*, des fléches *Allouani:* un Etang *Taonabo:* leſprit Malin *Mabouya*, & l'ame de l'homme *Akamboué*, qui ſont les propres termes deſquelles les Caraïbes Inſulaires ſe ſervent encore à preſent, pour ſignifier les mêmes choſes.

Quant aus Caraïbes déchaſſez de leur terre, par ceus de leur propre Nation, & jettez hors des limites de leur ancienne demeure & de toutes leurs conquétes, aprés avoir rôdé prés de la riviere qui prend ſa ſource au grand Lac, & avoir eſſayé en vain, de s'accommoder avec les Peuples qui habitent l'un & l'autre bord, ils reſolurent de ſe faire paſſage au travers de leur terre, ou par amitié ou par force, & de pouſſer du moins, les reſtes de leur condition malheureuſe, en quelque païs deſert, où ils puſſent ſe perpetuër, & relever en toute ſeureté, les ruines de leur Etat. Dans cette reſolution ils pénetrent juſques au bord de la mer, où ayant rencontré des Peuples qui prirent compaſſion de leur miſere, ils hyvernerent auprés d'eus, & paſſerent en grande diſette cette triſte ſaiſon de l'année. Et comme ils faiſoyent des regrets continuëls, pour la perte qu'ils avoient faite d'un païs ſi dous & ſi fertile que le leur, & qu'ils voyoient qu'ils ne ſe pourroient jamais habituër avec joye, en celuy où leur malheur les avoit releguez, voicy arriver à la coſte, au commencement du printems, deus petis vaiſſeaus qui venoient des Iles *Lucayes*, & qui avoient eſté pouſſez par les vens à la rade, où nos Caraïbes avoient paſſé leur hyver. Il y avoit en ces deus vaiſſeaus, qu'ils nomment *Canos* où *Piraugues*, environ treize ou quatorze habitans de *Cigateo*, qui eſt l'une des Iles *Lucayes*, leſquels ayant mis pied à terre, raconterent aus Habitans naturels de cette coſte, comment ils avoient eſte jettez par la tempeſte entre leurs bras. Et ils dirent entre autres choſes, des merveilles des Iles où ils demeuroient, ajoutant, qu'il

qu'il y en avoit encore plusieurs au dessus d'eus, en tirant vers l'orient & au midy, qui étoient desertes & inhabitées, & que l'on estimoit meilleures, que celles-là même, dont ils leur faisoient un si grand recit. Que quant à eus, ils ne demandoient aus habitans du païs qu'un peu d'eau & de vivres, pour pouvoir repasser dans leur Terre, dont ils tenoient n'être éloignez que de quatre ou cinq journées pour le plus.

Les Caraïbes, qui étoient en peine de chercher quelque nouvelle demeure, & qui s'ennuyoient beaucoup de n'avoir point de lieu seur & arresté, qui les mist à couvert de tant de maus qu'ils souffroient en une vie errante & vgabonde, ayans ouï dire tant de bien de ces Iles, que l'on assuroit étre voisines des *Lucayes*, se resolurent de profiter de l'occasion de ces guides, qui leur avoint été suscitez par un bonheur extraordinaire, de les suivre lors qu'ils s'en retourneroient, & aprés qu'ils seroient arrivez en leur terre, de se placer dans les autres Iles desertes, dont ils leur avoient ouï faire un recit si avantageus.

Ils estimoient que l'exécution de cette entreprise mettroit fin à toutes leurs miseres. Mais ils y rencontroient un grand obstacle, qui d'abord leur sembloit insurmontable, assavoir le manquement de vaisseaus pour passer la mer, & les porter où ils desiroient aller. Ils se proposoient bien pour remedier à ce defaut, de mettre à bas des arbres, & de creuser le tronc avec du feu, comme faisoient les autres Nations, & celle-là même au milieu de laquelle ils vivoient. Mais cét expedient, demandoit un long-tems pour en venir à bout: pendant quoy, ceus qu'ils esperoient avoir pour conducteurs, mediteroient sans doute leur retraite. Et par consequent ils jugerent que le plus court seroit, de chercher des vaisseaus tout prests. Pour cét effet, ils se disposerent à enlever à la faveur de la nuit, tous ceus que les Nations des rades voisines, & du long des rivieres, qui se venoient rendre à la mer, avoient de préparez en leurs ports, & en état de voguer. Le jour donc étant arrivé du partement des *Lucaïquois*, qui leur devoient servir de guides, nos Caraïbes, qui s'étoient munis auparavant des provisions necessaires, s'assemblerent, le plus secrettement qu'il leur fut possible, le long des rivieres & des

des havres, & s'étant emparez de tous les *Canos* ou vaiſſeaus, qu'ils rencontrerent, ſe joingnirent aus Lucaïquois, avec leſquels, ſans avoir pris congé de leurs hoſtes, ils firent voile vers les Iles Lucayes.

Le vent ayant été favorable à ces fugitifs, ils arriverent en peu de jours à *Cigateo*, où ils furent reçeus fort humainement par les habitans, qui aprés leur avoir fourny les refraichiſſemens neceſſaires, les conduiſirent juſques aus dernieres de leurs Iles, & de-là leur donnerent encore une eſcorte, pour les mener à la premiere des Iles deſertes, dont ils leur avoient parlé, laquelle ils nommerent *Ayay* & qu'à preſent on appelle *Sainte Croix*. Ils cottoyerent en faiſant ce chemin l'Ile de *Boriquen*, dite aujourd'huy *Porto-Ricco*, qui étoit habitée par une Nation puiſſante. Ce fut donc en cette Ile *d'Ayay*, que nos Caraïbes jetterent les premiers fondemens de leur Colonie, & où jouïſſant d'un dous repos, qui leur fit bien-tôt oublier toutes leurs traverſes paſſées, ils ſe multiplierent tellement, que dans peu d'années ils furent contrains de s'étendre en toutes les autres Iles Antilles. Et quelques ſiecles aprés, ayant occupé toutes les Iles habitables, ils ſe pouſſerent juſqu'au Continent de l'Amerique Meridionale, où ils ont encore aujourduy pluſieurs grandes & nombreuſes Colonies, dans leſquelles ils ſe ſont tellement affermis, que bien que les *Yaos*, *Sappayos*, *Paragotis*, *Aroüacas*, ou *Aroüagues*, qui demeurent en l'Ile de la Trinité & es Provinces de *l'Orenoque*, les ayent ſouvent voulu chaſſer de leurs demeures, & qu'ils leur ayent livré de ſanglantes guerres, ils y ſubſiſtent en un état floriſſant, & entretiennent une ſi bonne correſpondance & une ſi parfaite amitié avec nos Caraïbes Inſulaires, que ceus-cy, vont une fois ou deus l'année à leur ſecours, ſe liguant tous enſemble avec les *Calibites* leurs amis & confederez, pour faire la guerre aus *Aroüagues* leurs ennemis communs, & aus autres Nations qui leur ſont contraires.

Au reſte, nous voulons bien croire, que la plupart des Caraïbes Inſulaires ſe diſent deſcendus des Calibites leurs Confederez. Car ces Caraïbes étans moins puiſſans que les Calibites, lors qu'ils arriverent en la Terre ferme parmy

eus, & s'étant dépuis alliez avec eus par mariages & par interets communs, ils n'ont fait qu'un peuple, qui s'eſt mutuellement communiqué le langage & les coutumes particulieres. Ce qui fait, qu'uné grande partie des Caraïbes, oublieus dé leur Origine, ſe font acroire qu'ils ſont deſcendus des Calibites. Et il eſt à preſumer, que dépuis un tems immemorial, que leurs predeceſſeurs ſont paſſez du Nord dans les Iles, ils n'ont eu aucune connoiſſance de leur terre natale, qui les ayant comme vomis hors de ſa bouche, & jettez hors de ſon ſein, les traittant comme des rebelles, ne fut pas regrettée de ces pauvres fugitifs, juſques au point d'en conſerver precieuſement la memoire. Au contraire il eſt croyable, que pour bannir de leur eſprit, le ſouvenir des maus qu'ils y avoient ſouferts, ils en effaçoient les triſtes idées, autant qu'il leur étoit poſſible, & qu'ils étoient bien aiſes de ſe glorifier d'une autre Origine. Il pourroit bien eſtre auſſi, que lors que les Caraïbes entrerent dans les Iles, en venant du Septentrion, elles n'étoient pas tellement deſertes, qu'il ny eut çà & là quelques familles, qui pouvoient y eſtre paſſées de l'Ile Hiſpaniola ou de Porto-Rico, leſquelles ils deſirent à la reſerve des femmes, qui pouvoient ſervir à l'acroiſſement de leur Colonie. Veu nommement, qu'il y a toute aparence de croire que ces Caraïbes étant exilez du milieu des Apalachites, & contrains par le ſort des armes, de quitter la place au victorieus, pluſieurs de leurs femmes étoient demeurées parmy ces Apalachites, & les autres de leur Nation, qui s'étoient unis avec eus. Et de là pourroit eſtre venuë, la difference du langage des hommes & des femmes Caraïbes.

Mais, pour repreſenter plus particulierement ces Colonies de Caraïbes au Continent Meridional de l'Amerique, premierement, les Memoires de ceus qui ſont entrez dans la celebre riviere de *l'Orenoque*, diſtante de la Ligne vers le Nord, de huit degrez & cinquante ſcrupules, diſent, que fort loin au dedans du païs, il y habite des Caraïbes, qui peuvent aiſément y être paſſez de l'Ile de Tabago, celle de toutes les Antilles qui eſt la plus proche de ce Continent.

Les Relations des Hollandois nous apprennent auſſi, qu'avançant plus outre vers l'Equateur, on trouve à ſept degrez de cette

cette Ligne ; la grande & fameuse riviere *d'Essequebe*, au bord de laquelle sont premierement les Arouägues, & en suite les Caraïbes, qui ont guerre continuelle avec eus, & qui se tiennent aus dessus des sauts de cette Riviere, qui tombe avec impetuosité des montagnes. Et de là ces Caraïbes s'étendent jusques à la source de la même Riviere, & sont en grand nombre, tenant une vaste étenduë de païs.

Les même Voyageurs nous recitent, qu'à six degrez de la Ligne, on trouve la riviere de *Sarname* ou *Suriname*, dans laquelle entre une autre riviere appellée *Ikouteca*, le long de laquelle il y a aussi plusieurs villages de Caraïbes.

Il y a de plus un grand Peuple de cette Nation, lequel habite un païs qui penetre bien avant en la terre ferme. & qui aboutit à la côte, sous le cinquiéme & le sixiéme degré au Nord de l'Equateur, s'étendant le long d'une belle & grande riviere, qu'on nommé *Maroüyne*, distante seulement de dixhuit lieuës de celle de *Sarname*, laquelle depuis sa source, traverse plus de deus cens lieuës de païs ; où sont plusieurs villages de Caraïbes, qui élisent comme les Insulaires, les plus vaillans d'entre eus pour leurs Caciques, & qui sont d'une stature un peu plus haute que ces Antillois, ne differant gueres d'eus, sinon que quelques uns couvrent d'un drapeau leurs parties naturelles, plutôt par parure que par pudeur, ou par honte. Ceus donc qui ont voyagé en ces Contrées, disent que depuis l'embouchure de cette riviere de *Maroüyne*, laquelle est à cinq degrez & quarante cinq scrupules de la Ligne vers le Nord, jusques à sa source, il y a vint journées de chemin : & que dans toute cette étenduë, les Caraïbes ont leurs villages, pareils à ceus des Insulaires.

Nous recueillons encore des Voyages des mêmes Hollandois, que les habitans de ce Continent, parmy lesquels serpente la riviere de *Cayenne*, sont Caraïbes de Nation.

Enfin, ces Caraïbes, ont pû passer au travers des terres de ces Contrés, jusqu'au Bresil. Car ceus qui y ont voyagé assurent, que parmy les Provinces qui sont le long des côtes de la Mer du Sud, il s'y trouve des gens qui portent le nom de Caraïbes, & qu'étant d'un naturel plus hardy & plus entreprenant, plus rusé & plus subtil, que les autres Indiens du

Bresil, ils sont en telle estime parmy eus, qu'ils les tiennent pour être douëz d'un savoir plus relevé que les autres. D'où vient, qu'ils déferent beaucoup à leurs avis, & les prient de présider à toutes leurs festes & réjouïssances, lesquelles ils ne celebrent gueres, qu'il n'y ait quelcun de ces Caraïbes, qui pour cét effet vont rôdant çà & la par les villages, où ils sont receus de tous avec joye, festins, & caresses; comme Jean de Lery l'a remarqué.

Que s'il étoit besoin de confirmer que ces Caraïbes, répandus en tant de lieus de la terre ferme de l'Amerique Meridionale, sont de la même Nation que les Insulaires, on pourroit icy mettre en avant, ce qui nous est constamment rapporté par les deus Colonies Hollandoises qui sont en ces costes, assavoir celle de Cayenne & celle de Berbice, l'une & l'autre voisines des Caraïbes du Continent, pour faire voir le rapport & la ressemblance qu'il y a en plusieurs choses, de leur naturel, de leurs mœurs, & de leurs coutumes, à celles des Indiens Antillois. que nous décrirons cy aprés. Mais il est tems de finir ce Chapitre, qui sans cela même, semblera peut être trop long. Il a été impossible de le diviser, à cause de l'uniformité & de l'enchainure de la matiere : Et la nature du sujet que nous traittions, ne nous à pas permis d'en abreger le discours.

Nous serons même obligez d'ajoûter encore un mot, sur la question que la curiosité de quelcun le pourroit obliger de faire, combien de tems il y a, que les Caraïbes sont passez de la Floride dans les Iles. Et c'est dequoy l'on ne peut avoir de connoissance assurée. Car ces Nations n'ont pour la pluspart, d'autres annales que leur memoire. Mais parce que ces gens-là vivent pour l'ordinaire, plus de six vints ans, on ne doit pas trouver étrange, si les choses qui se sont passées parmy eus, se perpetuent jusques à trois ou quatre generations. Et pour confirmation de cecy, on voit plusieurs hommes & plusieurs femmes entre ce peuple, qui racontent la venuë des Espagnols en l'Amerique, comme si elle étoit d'hyer. De sorte, que le souvenir de la sortie des Caraïbes hors de la Floride, & des guerres qu'ils y ont euës, étant encore frais à present parmy les Apalachites, ceus qui les ont

ont ouï discourir, conjecturent qu'il y peut avoir cinq à six cens ans, ou environ, que ces choses là sont avenuës. Que si l'on demande pourquoy s'étant accrus si puissamment dans les Iles, ils ne se sont pas mis en devoir de repasser en la Floride, pour se venger des Apalachites, & de ceus de leur Nation qui les en avoient chassez; on peut répondre, premierement. Que la difficulté de la navigation, qui est fort aisée des Antilles en la Floride: mais fort perilleuse de la Floride aux Antilles, les vens étant ordinairement contraires, leur en a peut estre fait perdre l'envie. Secondement, Que les Iles ayant un air plus chaud, & une terre aussi bonne, & apparemment plus propre à leur naturel, que celle de la Floride, ils ont creu que ceus qui les en avoient chassez, leur avoient, sans y penser, procuré le plus grand bien qu'ils pouvoient desirer; & leur avoient fait trouver, contre leur dessein, un repos assuré dans leur exil.

CHAPITRE HUITIÉME.

Digression contenant un Abregé de l'Histoire Naturelle & Morale du Païs des Apalachites.

PUisque nous avons tant parlé des *Apalachites* au Chapitre precedent. & que plusieurs des anciens Caraïbes depuis leurs guerres, ne font qu'un Peuple, & qu'une même Republique avec eus: il ne sera pas hors de propos, veu que cette matiere est rare & peu connuë, de dire quelque chose de l'étenduë & de la nature de leur païs. Des productions de la Terre, & des singularitez qui s'y trouvent. Des mœurs des habitans, de leur ménage, & de leurs employs. De leur Police, & de leurs Guerres. De la Religion qu'ils avoient autrefois, & de celle qu'ils professent aujourduy. De leurs maladies, & de leurs enterremens, comme nous l'avons recueilli, des excellens & judicieus memoires, qui nous ont esté envoyez, premierement en Latin, par *Mr. Bristok*, puis aprés en notre langue, par *Mr. Edouard de Graeves*, Chefs & Di-

recteurs des familles étrangeres, qui sont à present habituées parmy ce Peuple.

ARTICLE I.

De l'étenduë & de la nature de Païs des Apalachites.

L'Etat des *Apalachites*, contient plusieurs petites Provinces, dont les unes sont en cette belle & spacieuse Vallée, qui est bornée des côtés du levant & du nord, par une chaine d'hautes montagnes, qui sont connuës dans toutes les cartes, sous le nom *d'Apalates*: de celuy du midy, de la Province de *Tagoüesta*, qui est habitée par une nation cruelle & barbare au possible, qui est toûjours en guerre avec ses voisins: & du couchant, de la Riviere *d'Hitanachi*, que les Espagnols appellent, *le Fleuve du Saint Esprit*, & de quelques petites montagnes, qui les separent des *Cofacites*, & de plusieurs autres petites Seigneuries, qui sont dans l'aliance, ou sous la protection du Roy d'Apalache.

La plus considerable des Provinces qui sont en la vallée, se nomme *Bemarin*, celle qui la suit s'appelle *Amana*, & la troisiéme *Matique*. Il est vrai que cette derniere, qui commence dans la vallée, s'étend encore entre les montagnes, & même jusqu'au midi du grand Lac: qui est connu parmy eus sous le nom de *Theomi*. Les autres Provinces, sont, *Schama* & *Meraco*, qui sont situées entre les montagnes *d'Apalates*, & *Achalaque*, qui est en partie dans les montagnes, & qui s'étend en suite en des marais, qui sont entretenus par les débordemens du grand Lac, qui arrivent reglement deus fois chaque année.

Le Païs des *Apalachites* étant ainsi divisé en six petites Provinces, qui ont chacune leurs Chefs particuliers, qu'ils appellent *Paracousses*, & qui reconnoissent celuy *d'Apalache* pour leur Souverain: il ne luy manque que le voisinage de la mer, ou quelque fleuve navigable, pour avoir tous les plus grands avantages, qu'on sauroit souhaiter à un état, afin de le rendre recommendable. Car il renferme des montagnes d'une vaste étenduë, & d'une hauteur prodigieuse, qui sont habitées

tées par tout où elles ſont acceſſibles, d'un Peuple vaillant au poſſible, qui ne vit preſque que de ſauvagine, qui eſt abondante parmy ces ſolitudes. On y rencontre auſſi des plaines & des valées, qui ſont peuplées d'une Nation moins rude & mieus policée, qui cultive la terre, & ſe nourrit de toute ſorte d'excellens fruits, qu'elle produit en abondance. Et enfin l'on y trouve un grand Lac, & pluſieurs marécages, qui y ſont frequentez d'un nombre aſſez conſiderable de familles, qui y vivent de leur peſche, & des grains, que le peu de bonne terre qui leur reſte à cultiver, leur peut fournir.

L'air de ces Provinces, n'eſt point d'une égale & conſtante temperature, comme celuy de la plûpart des Iles que nous avons décrites: mais, le chaud & le froid, les pluyes & le beau tems, y changent alternativement la face de la terre, & y entretiennent une agreable diverſité de ſaiſons. Sur la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les tonnerres y ſont ſi frequens & ſi terribles, que les habitans mourroyent de frayeur, s'ils n'étoyent faſſonnez à les entendre. Le vent du nord, y eſt auſſi tellement impetueus, que ceus qui ſont à la campagne, ſont ſouvent contrains de ſe jetter par terre, juſques à ce que ſa plus grande furie ſoit paſſée.

Le ſommet des plus hautes montagnes qui regardent le ſeptentrion, eſt couvert de neiges prés de la moitie de l'année. Car elles ne ſe fondent, que durant les plus grandes chaleurs de l'été: & c'eſt auſſi en ce tems-là, que les torrens qui ſe forment dans les ravines, faiſant ſortir les rivieres hors de leurs canaus, inondent les plaines, & cauſent de grands ravages dans toutes les campagnes: mais, outre que ces débordemens ſont bien toſt écoulez, ils laiſſent par tout où ils paſſent, un limon, qui engraiſſe la terre, & la rend fertile à merveille.

Les trois Provinces qui ſont dans les Vallées, ont par tout une terre graſſe un peu dificile à labourer, mais d'un grand raport. Les Villages & les autres places plus conſiderables, qui portent le nom de Villes, ſont ordinairement bâties ſur de petites eminences, qui les garentiſſent des inondations. Et le terroir qui eſt à la pente des montagnes, eſt ſablonneus, & tres-aiſé à cultiver, à cauſe qu'il eſt preſque par tout arrouſé de ruiſſeaus, & de petites rivieres qui en deſcendent.

La

La Terre qui n'eſt point défrichée, eſt revétuë d'une infinité de beaus Arbres, qui recreent merveilleuſement la veuë. Ils ſont pour la plûpart d'une hauteur & groſſeur démeſurées & produiſent divers bons fruits, qui ſervent à la nourriture & au rafraichiſſement des habitans. L'on y voit des Cedres, des Cyprés, des Pins, des Cheſnes, des *Saſſafras* de toute ſorte de Palmes, des *Tapaïkas*, qui ſont couverts d'une écorce, qui a la couleur & le goût aprochant de la Canelle, & un grand nombre d'autres, qui n'ont encore point de noms parmy-nous.

Quant à ce qui eſt des Arbres fruitiers, outre le Chatagniers & les Noyers qui y croiſſent entre les autres arbres des forets: les dernieres familles étrangeres qui ſont paſſées à cette terre, & les Indiens qui y ſont auſſi venus dépuis peu, du Golfe d'Hondures, y ont planté en tant d'endroits des Cocos, des Figuiers, des Bananiers, des Grenadiers, des Orangers, des Citronniers, des Pommiers & des Poiriers de differente eſpece, & même des Ceriſiers, des Pruniers, des Peſchiers, des Abricotiers & toute ſorte de fruits à noyaus, qui y ont tellement multiplié, qu'a preſent ils y ſont auſſi communs qu'en la Virginie, ou en quelque autre des Colonies de l'Amerique Septentrionale.

Les Arbriſſeaus & les Plantes qui portent des feuilles, ou des fleurs de bonne odeur, comme le Laurier, le Jaſmin, le Myrte, les Roſiers, le Romarin & la Sauge, y croiſſent en perfection: de même que les Oeillets, les Tulipes, les Violiers, les Lys, & toutes les autres belles Fleurs qui émaillent les parterres. Les Fraiſes, les Frambroiſes, & les Bleuës, croiſſent dans les bois ſans eſtre cultivées. On y trouve même des Noiſettes, des Groſeilles rouges & blanches, & une infinité d'autres petis fruits, qui ſont bons à manger.

Le Froment, l'Orge, & le ſégle, qu'on y a ſemé à diverſes repriſes & en divers endroits, n'ont pouſſé que de l'herbe de même qu'aus Antilles. Mais en recompenſe, il y croiſt par tout, une ſi grande abondance de ris & de toute ſorte de millet, de pois, de féves, & d'autres legumes, que les Habitans des Vallées & des Plaines, en recueillent aſſez pour leur nourriture, & pour en fournir à leurs voiſins qui demeurent aus mon-

montagnes, & qui leur aportent en échange, des peaus precieuses de Martes, de Renards, de Chamois, de Cerfs, d'Ours, de Tigres & de diverses autres bestes sauvages.

Les herbes potageres, les racines, les melons, les cocombres, les citroüilles, & generalement toutes les productions des jardins de l'Europe, y viennent aussi facilement, qu'en aucun endroit du monde, pourveu que l'on prene la peine de les cultiver, & d'avoir de bonne semence.

Entre les Bestes à quatre pieds, qui se voyent dans ces Provinces, les plus ordinaires, sont, les Cerfs, les Chevrevils, les Sangliers, les Daims, & les Chamoys. Il n'y a point de Lievres; mais les Lapins y sont fort communs, & les Originaires se servent de leurs peaus, qui sont parfaitement blanches, pour faire les paremens de leurs habits d'hyver. Ils les savent aussi teindre en diverses couleurs, afin de donner plus de grace à leurs fourrures. Il n'y a aucun animal farrouche dans le plat païs, parce que les Indiens qui habitent aus montagnes, etans parfaitement bons chasseurs, leur font incessanment la guerre, & les repoussent au loin dans les solitudes inhabitables: tellement que les troupeaux de brebis, de vaches, & de chevres, qu'on y a amenez, paissent parmy les prez en toute assurance, sans qu'il y ait personne qui les garde. Mais dans les grandes forets, & au fond des deserts plus éloignez du commerce des hommes, il y a des Ours, des Tigres, des Leopards, une espece de Lions plus craintifs, & moins cruels que ceus de l'Afrique, & plusieurs autres sortes de bestes farrouches, qui vivent de proye. On y rencontre aussi plusieurs monstrueus & dangereus Reptiles.

Quant aus Oiseaus, il y a presque par tout des coqs-d'inde, des poules pintades, qu'on peut à bon droit nommer les faisans du païs, des perdris, des ramiers, des tourterelles, des oiseaus de proye, des aigles, des oyes sauvages, des cygnes, des cannes, des aigrettes, des passereaus blancs, des *Tonatzulis*, des *Paracoussis*, des *Flotiens*, que nous décrirons en l'article suivant, & une infinité d'autres, qui ont un plumage merveilleus, & beaucoup different de celui des mêmes especes, dont nous avons parlé en traitant des Antilles. Les Perroquets n'y sont point frequens, à cause qu'ils ne peuvent

pas souffrir le froid. Mais les Indiens, qui demeurent aus contrées plus meridionales, y en aportent assez, pour contenter la curiosité des habitans, qui se divertissent à les aprivoiser, & à leur aprendre à parler, comme on le fait ailleurs.

Les *Apalachites*, n'ont aucune connoissance des Poissons de la mer, à cause qu'ils sont éloignez de la coste, de sét ou huit journées pour le moins : mais ils en peschent une grande quantité dans les rivieres & dans les Lacs, qui sont fort nourrissans, d'un excellent goût, & d'une figure bien aprochante de celle de nos carpes, de nos perches, de nos barbeaux, & de nos brochets. Ils y prenent aussi des anguilles, des Ecrevisses, des Crabes, & même des Loutres, qui ont la peau parfaitement noire & luisante, & des Castores, dont ils font de riches bonets, & de belles & precieuses fourtures.

ARTICLE II.

De plusieurs rares singularitez, qui se trouvent dans les Provinces des Apalachites.

LA plûpart des productions de la terre & des eaus, que nous avons specifiées en l'article precedent, sont communes à toutes les Provinces des Apalachites : mais les singularités, que nous allons décrire en celui-cy, ne se rencontrent qu'en quelques endroits particuliers, bien qu'elles soyent connuës parmi tous les habitans des autres, à cause de la grande communication qu'ils ont par ensemble, comme étans menbres d'un même état.

La Province de *Bemarin*, est fertile en une espece de racines fort excellentes, que les Originaires apellent *Oriaely*. Elles sont pour la plûpart un peu plus grosses qu'une noix, & d'une forme presque ronde. La peau qui les couvre est fort deliée, & d'une couleur vermeille, mais la substance qu'elle envelope est d'un gris blanc, partagé de veines violettes. Ces racines sont liées les unes aus autres, par certains petis filamens, déquels elles tirent aussi leur nourriture. Etant cuites sous la cendre, ou bouillies en l'eau, elles ont un goût agreable & relevé, & une vertu si puissante à fortifier la poitrine, qu'on a re-

a remarqué par une douce experience, que leur frequent usage, restituë la chaleur naturelle, à ceus qui l'ont debilitée, & qu'il conserve & augmente les forces, & la bonne constitution, de ceus qui sont en santé.

Les *Apalachites*, ont aussi la connoissance d'une autre Racine qui croist dans la même Province, qui a une vertu particuliere pour fortifier le corps aprés un long travail. Elle est composée de plusieurs nœuds, qui sont de la grosseur d'un petit œuf de poule. Elle n'est point propre à estre mangée, mais étant formée en boulettes, & séchée à l'ombre, de même que ces chapelets, que l'on forme parmi-nous de la racine d'Iris: ils s'en servent à laver les mains & le visage, au lieu de savonettes, & même ils s'en frotent tout le corps, quand ils se baignent; dans la creance qu'ils ont, qu'elle a la proprieté de délasser les menbres, & de les rendre plus souples & plus vigoureus. Ils ont aussi remarqué par l'usage, que ces racines étant bien preparées, communiquent leur odeur aromatique à leurs vétemens, & qu'elles empeschent toute sorte de vermines de s'engendrer dans leurs fourrures. Ils les nomment *Koymelak* en leur langue, c'est à dire, les Racines de bonne odeur.

Il croist parmy les buissons de la Province *d'Amana*, une Plante en forme de chardons, à larges feüilles, qui sont herissées d'un costé de plusieurs épines. Les habitans du païs l'apellent *Hyaleitokt*, d'un terme qui signifie, la Plante bien utile. Elle pousse un tige, qui est ordinairement chargé une fois l'an, de deus ou trois testes, qui grosissent comme celles des Artichaus, & qui sont couronnées d'une fleur de couleur violette, laquelle est divisée en plusieurs petites feüilles longuettes & étroites, comme celles du Soucy. Cette fleur étant tombée, & la chaleur ayant meury la teste qu'elle couvroit, ce gros bouton s'ouvre en divers endroits, & fait voir par ses fentes, une espece de cotton extremement dous & delié dont il est rempli. Cette sorte de cotton ou de duvet, a un lustre éclatant & vermeil comme celuy des roses fraischement épanouïes: mais ce qui releve son prix, c'est qu'il conserve cette vive couleur bien qu'il soit exposé au Soleil, & que les vents en fassent leur joüet. Les étrangers, & même plusieurs des

originaires à leur imitation, le recueillent lors qu'il eſt meur, pour en garnir des matelats, des lits, & des couſſins, qui ſont beaucoup priſez parmy eus à cauſe de leur molleſſe, & qu'ils n'échaufent point les reins, comme ceus qui ſont faits de plumes, ou de laine, ou de cotton.

Dans les montagnes de la Province *d'Achalaque*, qui confine à la ſeigneurie des *Coſacites*, il y a une plante ſenſitive, qui eſt l'incomparable entre toutes celles, qui meritent de porter ce nom. Les habitans du païs l'apellent par excellence, *Amazuli*, qui vaut autant à dire, que *la fleur vivante*. Elle n'a point d'autre graine que ſa racine, qui a la figure d'un gros oignon de lys, d'où elle pouſſe un buiſſon fort toufu, composé de pluſieurs feüilles longues & étroites, qui ſont ſemblables à celles du glayeul, horsmis qu'elles ſont heriſſées de tous côtés, de certaines petites pointes extremement piquantes, qui leur ſervent de défenſe. Du milieu de cet amas de feüilles, qui ſont d'un beau verd d'émeraudes, qui recrée merveilleuſement la veuë, il s'eleve un tuyau de la groſſeur d'un pouce, qui durant le printems, juſques au commencement des plus ardentes chaleurs de l'eſté, eſt chargé d'une ſeule fleur, agreable à la veuë, & de bonne ſenteur, laquelle étant épanouye, eſt un peu plus large, que les plus grandes Peonnes. Ses feüilles qui ſont de la couleur de pourpre, ſont parſemées de pluſieurs points jaunes, qui paroiſſent comme autant de petites étoiles: & pour le dernier trait de ſa beauté, elle pouſſe de ſon ſein, une forme de clochette, émaillée de tout autant de couleurs, qu'on en admire en l'arc en ciel: & au milieu de cette coupe, on voit un petit fruit vermeil au poſſible, de la groſſeur d'une ceriſe ſans noyau, qui eſt fort delicat au goût; ce qui fait que les Oiſeaus en ſont fort friands. Mais ce qui eſt de plus merveilleus en cette belle Fleur, & qui luy a aquis le nom qu'elle porte, c'eſt, qu'elle ſe tourne toûjours du coſté du Soleil, qu'elle ſe ferme lors qu'il ſe couche, & s'épanouït quand il ſe leve, & que pour un ſurcroiſt de merveille, elle ne peut ſouffrir d'eſtre touchée de la main, ni en ſes feüilles, ni en ſa fleur, & particulierement en ſon fruit, qui eſt comme le petit cœur de ce rare composé, que toutes ſes feüilles, qui ſont armées d'épines, comme nous l'avons repreſenté,

ne se recoquillent comme par de certains résorts secrets & naturels, pour enveloper la main, & se mettre en état de repousser la violence. Mais aprés ce foible & inutile éfort, qui n'est bon qu'a enlacer de petis oiseaus, qui ont l'assurance de s'en aprocher, & non pas assez de force pour rompre ces filets, cette admirable fleur, se flétrit en un instant avec ses feüilles, sans reprendre jamais sa premiere vigueur. De sorte, qu'un leger atouchement est capable, de faire perdre en un moment, non seulement toute la grace & tout le lustre, mais encore la vie à ce petit miracle de la nature. Mr. de Graeves, de qui nous tenons cette naifue description, de même que le crayon de cette plante incomparable, que nous avons fait tirer au racourcy, dans le Paysage de la ville de *Mélilot*, & de la montagne *d'Olaimy*, pour enrichir cette seconde edition de nôtre Histoire, nous assure, qu'on a essayé à plusieurs fois de transplanter son oignon dans des jardins particuliers, & qu'on a même aporté du lieu où elle croist, autant de terre qu'il falloit pour l'entretenir : mais qu'aprés tous ces soins & toutes ces precautions, au lieu de pousser le tige il s'est pourri. Ce qui fait croire, que cette merveilleuse Plante, qui ne se plaist qu'aus montagnes & dans les lieus les plus éloignez du commerce des hommes, ne peut estre élevée en un autre air, qu'en celuy où elle a pris sa naissance, ni arrachée de son propre terroir, sans qu'elle perde la vie.

Les Provinces de *Bemarin* & de *Meraco*, sont fertiles en certains Arbres que les Originaires nomment *Labiza*, c'est à dire un *Ioyau*, a cause sans doute qu'ils en tirent leurs colliers, leurs bracelets, & la plûpart de leurs plus precieuses richesses. Ils sont de la grosseur & de la figure des Lauriers, excepté que leurs feüilles qui sont dentelées par le bout, sont d'un verd plus gay. Ils portent aussi au printems des fleurs fort aprochantes de celles des abricotiers, qui se s'echent & tombent sans estre suivies d'aucun fruit : mais en recompense, le tronc & les plus grosses branches de ces Arbres, suent une espece de *Copal*, ou de gomme precieuse, de bonne odeur, & d'un jaune pâle, à laquelle on peut donner telle figure que l'on desire, quand elle est nouvellement recueillie. Mais étant exposée au Soleil, ou gardée quelque tems en lieu sec, elle se durcit en telle sorte,

qu'elle ne se peut disoudre ni à la pluye, ni même dans l'eau chaude. Pour avoir cette liqueur gluante & épesse, en plus grande abondance, les Habitans de ces Provinces-là, font au printems des incisions & divers endroits du tronc, & des plus grosses branches de ces Arbres, puis de trois en trois jours, ils vont recuëillir les goutes qu'ils y trouvent pendantes, desquelles ils forment des bracelets, des coliers, des pendans-d'oreilles, des boutons, des jettons, & même de petites boettes de diverse figure & capacité, & des medailles sur léquelles ils impriment diverses effigies, avant que cette riche matiere, qui est comme une espece d'Ambre, se durcisse. Toutes ces curiositez, sont en grande estime parmy ce pauvre Peuple, & y tiennent le même rang que l'or & l'argent entre-nous. Ils s'en servent aussi, au lieu de monnoye, pour entretenir leur commerce, comme nous le dirons en son lieu.

Mais, entre tous les plus beaux Arbres, qui croissent dans ces contrées, ils font un état particulier, d'une espece de Cedres, de tres-agreable odeur, qui ne se trouve communément, que dans une belle vallée, que les Originaires de la Province de *Matiques*, ont nommëe *Bersaykaou*, qui signifié en leur langue, la *Vallée des Cedres.* Ces Arbres poussent leur troncs fort droits, & fort hauts, avant qu'ils s'épandent en branches. Leur bois est sans nœuds, de couleur de citron, & si solide, qu'on le peut polir, & en faire toutes sortes de beaus ouvrages de menuiserie, qui ont un lustre éclatant comme l'or bruni, & une si douce & si agreable senteur, qu'elle a la vertu de fortifier le cerveau, & de parfumer tout ce qu'on reserre dans les coffres, qui sont faits de ce precieus bois, sans crainte qu'il s'y engendre aucune vermine.

La Province de *Bemarin*, & cette vallée dont nous venons de parler, sont encore tres-renommées, pour les rares Oiseaus qui s'y trouvent, dont les plus considerables sont les *Tonatzulis*, qui chantent, aussi melodieusement que nos Rossignols. Ils sont de la grosseur & presque de la figure des Chardonnerets: mais ils ont le ventre & les ailes, d'un jaune doré, le dos, d'un bleu celeste, qui s'étend jusques à la queuë. La teste, d'un plumage entremeslé, de toutes les couleurs, dont le reste de leur corps est revétu, & le bec & les serres, de cou-

couleur d'yvoire. Ces peuples croyent, comme nous le dirons tantost, que ces Oiseaus, qui sont si pompeusement parez, sont les messagers du Soleil, & qu'ils sont particulierement consacrez à chanter ses loüanges, aussi le nom qu'ils leur ont donné, signifie en leur langue, *un Chantre*, ou *Musicien de Ciel*.

Aprés le *Tonatzuli*, que nous venons de décrire, le plus rare & le plus merveilleus de tous les Oiseaus, qui sont en estime parmy ces Nations, est celuy qu'ils nomment *Paracousse*, c'est-à-dire, le *Roytelet*. Il est de la grosseur de ces petis Perroquets, que nos Insulaires apellent *Perriques :* mais, il n'a pas le bec crochu, son vol, est aussi plus roide, & de plus longue portée; & au lieu d'un ramage inportun, & d'un même ton, il a une voix fort douce, qui contente merveilleusement l'oreille, à cause qu'il la fait conduire selon les regles d'une musique naturelle, qui n'a point de mauvais acords. Il est timbré d'un pennache, d'où il sort encore une petite aigrette, qui est comme le plus riche fleuron, qui termine sa couronne. Ses yeus, sont comme deus rubis enchassez. En un chaton d'or, émaillé de blanc. Sa teste & son col, sont enrichis d'un duvet, de toutes les plus vives couleurs de la nature, qui representent un changeant admirable. Il a sous le col, un petit cordon noir, qui luy donne une grace merveilleuse. Son ventre & le désus de ses ailes, sont diversifiez de jaune & d'incarnat. Son dos, & les grosses plumes de ses ailes & de sa queuë, sont d'un jaune doré, partagé de noir, & de couleur de feu, par un mélange en forme d'écailles, qui ont une tres-acomplie proportion. Ses jambes sont orangées, & la corne de son bec, & l'extremité de ses serres, sont de couleur brune, tirant sur le violet. Le port, & le corsage de cet Oiseau, montrent assez qu'il a quelque sentiment de gloire, & qu'il sait tenir son rang, parmy les autres, pour se voir revétu de tant de vives couleurs, & si avantageusement paré. De sorte qu'il faut avoüer, que c'est avec raison que les Apalachites, luy ont deferé la couronne, & le titre de Roy, entre tous les autres Oiseaus, qui se voyent dans leurs Provinces.

Le grand Lac, qui est connu parmy eus, sous le nom de *Theomi*, & celuy qui est dans la vallée de *Bersaykaou*, ont aussi plu-

plusieurs rares Oiseaus, tels que sont les Flammans & les Aigrettes, que nous avons deja decrits au premier Livre de cette Histoire. Mais celuy qui merite d'estre particulierement consideré, entre ceus qui hantent les rivieres & les marais, est celuy, que les Originaires du païs nomment *Flotien*, il est de la grosseur d'une Aigrette, & d'une forme toute pareille. Ses ailes, son dos, & les plumes de sa queuë, sont chamarrées comme par écailles, de gris, de blanc, & de noir, & bordées d'un petit filet rouge. Sa teste, est couverte de petites plumes noires & luisantes, qui luy font comme une toque; & quant au reste de son plumage, il est parfaitement blanc. Il prepare au printems son nid dans les roseaus, de même que les Poules d'eau. Il le couvre par désus avec une singuliere industrie, ne laissant qu'une petite ouverture du costé du midy, par laquelle il peut entrer & sortir. Il le garnit par dedans d'une fine mousse, & de diverses petites plumes, qu'il va recueillir ça & là parmy les buissions, où il a coûtume d'en trouver: & aprés avoir ainsi preparé & agencé son lit mollet, il y pose ses œufs, & y éclost ses petis, pour perpetuer son espece.

Parmy les *Cofacites*, qui sont les bons voisins & alliez des Apalachites, il y a dans les plus hautes montagnes de leur Province, une Caverne merveilleuse, en laquelle les eaus ont fassonné, toutes les grotesques & les raretez les plus exquises, que la curiosité la plus dificile à contenter, s'auroit desirer pour son divertissement. L'on y admire particulierement un certain endroit, où les eaus tombant en partie sur une pierre dure au possible, & distilant aussi goutes aprés goutes de differente grosseur, dans un bassin qu'elles ont formé, font une musique si acomplie, qu'a peine y à-til aucune harmonie, qui luy soit preferable.

On trouve aussi parmy les montagnes des Provinces de *Schama*, & de *Meraco*, du Cristal de roche, & quelques Pierres rouges, & éclatantes, qui ont un feu assez brillant, pour passer pour une espece de Rubis. Il y a aussi des mines de cuivre, mais elles ne sont pas encore découvertes. Ce qui confirme cette opinion, est, qu'on y rencontre du sable doré, qui a un si grand lustre, qu'on le prendroit pour du tres-fin or, quand les torrens qui le charrient des montagnes à la plaine, le

laissent

laissent sur le bord des rivieres parmy le sable; mais, les Orfevres l'ayant voulu mettre à l'épreuve, il s'est presque entierement evaporé au feu, & même ce peu qui est resté dans le creuset, ne peut passer, que pour du plus fin Cuivre.

Pour la clôture, de toutes les raretez & singularitez qui se trouvent parmy les Apalachites, il ne faut pas oublier de faire la description, de la celebre Vallée de *Bersaykaou*, de laquelle nous avons déja dit quelque chose. Car c'est l'une des plus agreables, & des plus propres à recevoir des Habitans, qui se trouvent non seulement en la Floride, mais encore en toute l'Amerique Septentrionale, soit qu'on ait égard à la fertilité de son terroir, aus claires sources qui l'arrousent, aus excellens arbres qui la revétent si magnifiquement, & sur tout aus Cedres tres-precieus, qui luy ont aquis le nom qu'elle porte, de *Vallée des Cedres*, qui est l'interpretation du terme, dont les Originaires se servent, pour la distinguer d'avec les autres; ou que l'on veüille considerer, la chasse & la pesche, qui s'y peuvent faite fort avantageusement, ou la facilité de la fortifier avec peu de frais, & la rendre du rang des places que l'on dit estre imprenables.

Cette Vallée, est située en un air fort temperé, entre les trente-quatre & trente-cinquiéme degrez au deça de la ligne, & presque au centre des renommées montagnes *d'Apalates*, qui l'entourans de tous costez, ne luy laissent qu'une petite ouverture, laquelle aprés plusieurs sinuositez fort étroites, se vient enfin rendre dans la Province de *Matiques*, qui s'étend comme nous l'avons deja dit, & dans la plaine & dans les mêmes montagnes. Elle est couverte presque par tout de beaus Arbres de *Cassine*, dont la plûpart des Floridiens font ce breuvage si excellent & si sain, qui est tant prisé parmy eus. Il y a aussi des Chesnes d'une grosseur & d'une hauteur extraordinaire, qui portent des glands si dous, qu'ils sont autant prisez que les Chataignes: & un si grand nombre de cette espece de Cedres precieus dont nous avons parlé cy désus, qu'ils ont donné à cette vallée le beau nom qu'elle porte. Tous ces beaus Arbres, y sont rangez par les sages mains de la nature, en une distance si bien proportionée, qu'on diroit qu'ils y ayent esté plantez à dessein, d'aller par tout à cheval, & sans aucun empeschement.

Cette agreable Vallée, a environ neuf lieuës de long, à prendre du Nord au Sud, ſur une largeur inegale. Car en quelques endroits, elle s'étend juſques à trois lieuës, & aus plus étroits, elle en a du moins une & demye. Elle eſt arrouſée par tout de pluſieurs petis ruiſſeaus d'eau vive, qui de la pente des montagnes, où ils prenent leurs ſources, ſe viennent rendre dans une belle Riviere, qui commence au pied de la plus haute montagne du coſté du Nord, & aprés avoir ſerpenté cette Vallée en ſa longueur, vient enfin ſe perdre dans un grand Lac, qu'elle forme au Sud, qui a environ deus lieuës de tour.

Ce Lac, a cecy de merveilleus, qu'étant entouré de toutes parts, d'une chaine continuë de hautes & ſourcilleuſes montagnes, qui luy font par tout un rampart inpenetrable, excepté du ſeul coſté, par où la Riviere s'y décharge: ſon baſſin paroit neantmoins en tout tems également rempli; bien que la Riviere qui le forme, ſoit ſouvent demeſurément enflée, & que les torrens, qui roulent leurs eaus de toutes les montagnes voiſines, s'y precipitent avec impetuoſité, lors que les neiges ſe fondent, & durant les grandes pluyes du printems & de l'automne. Cette égale conſtitution des eaus de ce Lac, qui ſe contiennent toûjours dans leur lit, fait croire avec raiſon, à tous ceus qui voyent cette merveille, que dans les racines de ces hautes montagnes, qui le bornent preſque de toutes parts, il y a des abyſmes, & des concavitez ſi profondes & ſi vaſtes, qu'elles ſont capables d'engloutir toutes ces eaus, qui ſans doute aprés avoir traverſé ces conduits ſouſterrains, vont faire leur ſortie, en quelque autre endroit de ce nouveau Monde.

La Riviere qui compoſe ce Lac, faiſant ſon cours depuis ſa ſource, & rencontrant en trois endroits differens, quelques petites eminences de terre armées de rochers, ſe diviſe en deus branches, & ſe reunit autant de fois en un même canal: & ainſi, elle forme en ſon ſein trois petites Iles, extremement belles, qui ſont auſſi enrichies de Cedres & d'autres arbres, qui leur conſervent un ombrage perpetuel. Elle eſt auſſi abondante en Ecreviſſes, & en pluſieurs ſortes d'excellens Poiſſons. Le Lac en nourrit auſſi une infinité, qui en une ſaiſon de

de l'année montent jusques-à la source de la Riviere, puis redescendent dans le vaste sein d'où ils estoyent sortis, s'ils ne tombent dans les nasses des Pescheurs, qui leur dressent pour lors des pieges. On trouve aussi sur le rivage du Lac, & en divers endroits du bord de la Riviere, des Loutres & des Castors, qui sont fort estimez non tant pour leur chair, qu'a cause de leurs precieuses dépoüilles.

On rencontre aussi parmy les montagnes, qui sont une si forte ceinture de murailles naturelles à cette Vallée, une espece de Chamois, ou de petites Chevres Sauvages, qui se coulent quelquefois par les precipices & les fentes des rochers dans la plaine; mais aussi tost qu'elles aperçoivent des hommes, elles regaignent les montagnes avec une agilité incomparable. Les Apalachites les nomment *Akoueyas*, elles ont la teste fort petite, à proportion du reste du corps; le col droit & elevé, les yeus gros & vifs, le poil blanc & assez long, pour pouvoir estre filé. Leurs cornes sont fort petites, & recourbées sous les oreilles. Leurs pieds sont partagez en quatre ongles, dont il y en a trois sur le devant, & le quatriéme, qui est plus large & plus gros que les autres, tourne en arriere. Ces Chevres sont si legeres à la course, & lors qu'elles sont poursuivies, elles s'élancent avec tant de roideur & de vitesse de rocher en rocher, qu'elles semblent plûtost voler que courir. Ces animaus, ont aussi une si grande chaleur naturelle, que par tout où ils se couchent, durant même les plus grandes froidures de l'hyver, la glace & la neige y sont incontinent fonduës. C'est aussi à cet indice, que les Chasseurs reconnoissent leur giste, & qu'ils prenent occasion de leur y tendre des lacets. Leur chair, est tres-bonne, courte & la plus delicate de toutes les venaisons de la Floride: & leur peau étant bien preparée, resiste à la pluye, & a la proprieté, de même que celle du *Veldre*, d'échaufer tellement ceus qui en sont couverts, qu'ils peuvent passer sur les glaces, & parmy les neiges, sans estre incommodez de la rigueur du froid. Tous ceus aussi, qui sont travaillez de defluxions froides, ne sauroyent desirer un plus dous & plus souverain remede, pour en estre soulagez.

Cette Vallée, n'est pas seulement frequentée des Chasseurs

de la Province de *Matiques*, qui y ont déja bâti des Villages, mais même du *Paracousse* d'Apalache, qui y va tous les ans une ou deus fois, prendre le plaisir de la chasse, parce qu'elle est tres-abondanre en Cerfs, en Renards, en Sangliers, & en une infinite d'autres bestes fauves, qui sont recherchées par ces Peuples, non tant pour leur venaison, qu'a cause des peaus & des precieuses fourrures qu'ils en tirent, & qui sont estimées entre eus, pour de grandes richesses

Au reste, cette Vallée n'ayant qu'une entrée fort étroite, qui soit connuë jusqu'à present, peut estre facilement preservée des ravages, que les Barbares font souvent dans tout le plat païs des terres voisines, & au besoin, elle pourra servir de retraite assurée, & de vaste & ample Citadelle aus Apalachites, à l'encontre de tous ceus qui voudroyent troubler le repos dont ils jouïssent parmy ces agreables solitudes, où la providence les a fait naistre. Nous aprenons aussi des derniers memoires de Mr. de Graeves, qu'ils ont dessein, d'y transporter les principales forces de leur Etat, la Maison Royale, les Colleges, & tous les autres ornemens de leur Ville capitale, & d'y en bastir une autre de plus grande étenduë que celle de *Melilot*, suyvant le plan, qui en a esté dressé dépuis quelques années, par un Capitaine Irlandois, qui s'entend parfaitement bien à l'architecture, & aus fortifications: & que dans l'esperance de venir à bout de ce genereus projet, ils ont déja bâti un petit fort à l'embouchure de cette Vallée, pour s'en conserver la proprieté.

ARTICLE III.

Du Corps des Apalachites, & de leurs Vétemens.

Les *Apalachites* sont pour la plûpart de grande stature, de couleur olivâtre & bien proportionez de corps. Ils naissent tous assez blancs; mais ils changent la couleur naturelle de leur peau, par le frequent usage d'un certain onguent, qu'ils composent avec de la graisse d'Ours, & la racine d'une Herbe, qui a la vertu de les endurcir contre le chaud & le

froid. Ils ont tous les cheveus noirs & longs, & ce leur est comme un prodige, de voir quelques étrangers, qui les ont blonds, & naturellement bouclez & frisez. Ils n'ont point de barbe, & s'il leur en vient quelques poils, ils les arrachent avec un grand soin, & de même que les Caraïbes Insulaires, ils apliquent promtement à l'endroit quelque huile caustique, qui a la vertu de refermer les pores, & de brûler les racines du poil, afin qu'il ne puisse plus recroistre.

Les hommes & les femmes, ont une curiosité égale, d'entretenir leurs cheveus dans une grande netteté, & de les tresser fort proprement; toutéfois avec cette difference, que les femmes les agencent sur le sommet de leurs testes, en forme de guirlande, au lieu que les hommes, les tiennent d'ordinaire liez & entortillez en deus floquets, qui pendent derriere leurs oreilles: pour n'avoir rien qui empesche, de bander & de tirer leurs arcs: mais aus jours de parade & de rejouïssance, ils en laissent floter une partie sur leurs épaules, ce qui leur donne une fort bonne grace.

Les Habitans des montagnes, coupent entierement les cheveus du costé droit, & laissant croistre les autres, ils les recoquillent & les ramassent sur le haut de leur teste, en forme de creste, qui panche un peu sur l'oreille gauche. Ils n'ont aussi pour la plûpart, aucun usage de bonets ni de chaussure, & quant aus autres parties de leurs corps, ils les couvrent de dépoüilles de Tigres & de Leopards, ou de peaus de Cerfs & de chevres sauvages, fort proprement cousuës en forme de casaques, qui leur batent jusques-aus genous, & qui ont des manches qui ne passent point le coude.

Ceus des autres Provinces, qui sont situées au pied des montagnes *d'Apalates*, alloyent autréfois nuds dépuis le nombril en haut, durant tout l'esté: & en hiver, ils portoient des manteaus de peaus, enrichis de fourrures, mais aujourduy, ils sont en toute saison honestement couverts. Car pendant les chaleurs ils ont des habits fort legers, qui sont faits de cotton ou de laine, que les femmes savent filer, pour en composer en suite sur des métiers, plusieurs sortes de petites étofes bigarrées de diverses couleurs, qui sont de durée, & agreables à la veuë. Mais durant l'hiver, qui est souvent assez rude, ils

 sont

ſont tous habilez de diverſes peaus, qu'ils ſavent apreſter auſſi proprement, que les plus experts peletiers de l'Europe. Ils laiſſent à quelques unes, le poil ou la laine, qui leur ſervent de fourrure; & ils paſſent les autres & les laiſſent unies des deus côtez, afin d'y peindre des fleurs, ou quelques figures, léquelles ils relevent avec des couleurs ſi vives, & ſi bien apliquées, qu'elles paroiſſent de loin, comme de la broderie bien exquiſe. Ils ont auſſi apris des étrangers qui ſont parmi-eus, à tanner les peaus de bœufs & de cerfs, pour en faire des ſouliers & des botines.

Les hommes mariez, portent des bonets de peaus de Loutres, parfaitement noires & luiſantes. Ils les font aſſez hauts, & leur laiſſent un bord large de trois pouces ou environ, qui aboutit en pointe par devant, & l'un des côtez eſt enrichi d'un bouquet de plumes d'aigrettes, ou de quelque autre oiſeaus, qui ſont en eſtime parmi eus. Les Femmes, ſe couvrent auſſi la teſte, avec des coeffes qui ſont bordées de quelque riche fourrure griſe ou noire, mais les jeunes hommes & les filles, n'ont en tout tems aucun autre ornement de teſte, que leurs propres cheveus, cordelez & treſſez curieuſement, comme nous l'avons repreſenté cy deſus.

Ceus du commun, n'ont pour tout habilement, qu'une Caſaque à courtes manches, ſur un petite chemiſette de chamois, qui leur deſcend juſques aus genous. Cette Caſaque qui leur couvre le gras de la jambe, eſt liée ſur les reins avec une ceinture de cuir, qui eſt ornée en divers endroits d'un ouvrage, qui ſemble eſtre fait à l'aiguille. Mais les Chefs de famille portent encore par déſus, une ſorte de manteau ſans collet, qui ne tombe par devant, que ſur le nombril; bien que par derriere, il pende preſques juſques à terre. L'habit des femmes de la même condition, eſt fort aprochant de celuy des hommes, horsmis que leurs robes couvrent la cheville du pied, & que leur manteau, qui eſt entierement fermé par devant, a deus ouvertures aus côtez, par où elles paſſent les bras.

Le Paracouſſe, les Gouverneurs des Provinces, les Capitaines. & generalement tous les Officiers, qui frequentent la cour de *Melilot*, ſont habilez beaucoup plus richement & plus

plus curieusement que le commun. Car au lieu que ceus-cy sont couverts sur la peau d'une chemisette de chamois, ceus-la, qui ont à present la connoissance & l'usage des toiles de cotton & de lin, se servent de chemises fort amples, dont les bords des collets & des manches, sont brodez de soye de diverses couleurs: & quant à leurs robes, elles sont enjolivées en esté, de plusieurs listons en forme de passemens, & en hiver, de fort exquises & rares fourrures, qui les enrichissent, & qui paroissent comme par divers étages. Ils se ceignent aussi d'une ceinture de soye, ou de quelque autre riche étofe: & lors qu'ils veulent paroistre en leur plus grande pompe, & avec leurs habits de ceremonie, ils se chargent par désus tout cela, de cette sorte de long manteau, dont nous avons déja parle: ou s'ils ne veulent point estre tant embarassez, ils se parent seulement d'une espece de casaque à larges manches, qui est ouverte par devant, afin de faire voir leurs autres habits, & sur tout, une lame d'argent ou de fin cuivre, de la largeur de la paume de la main, qu'ils portent sur leur poitrine, comme une marque de leur noblesse, ou si vous voulez comme le collier de leur ordre.

Ils sont aussi fort curieus d'avoir des Toques de grand prix, soit que l'on considere les belles peaus & les riches fourrures dont elles sont faites, ou qu'on ait égard aus plumes, & aus riches cordons qui les embelissent. Ils n'ont pas encore l'usage des bas de chausse, ni des gants: mais ils portent des botines & des souliers, qui leur tiennent le pied serré, & qui peuvent passer pour bien faits, en un païs, où les arts ne sont encore qu'en leur naissance.

Les *Iaoüas*, qui sont les Sacrificateurs du Soleil, & les Medecins de ce peuple, sont aussi discernez par des vétemens, qui leur sont particuliers: & bien que la matiere & la forme, en soit ridicule & grotesque au possible, ils croyent neantmoins, qu'il n'y a rien qui soit plus seant à la gravité de leur profession, ni qui soit plus capable de leur atirer le respect & l'admiration des autres ordres. Ces habits consistent en une longue robe, qui est faite de peaus de diverses bestes sauvages, coupées par bandes de largeur inegale, dont les poils de differentes couleurs, representent au dehors un afreus mélange.

Ce Pelisson, qui leur bat jusqu'au désous du gras de la jambe, est serré par le milieu, avec une ceinture de cuir de cerf, à laquelle ils attachent trois ou quatre escarcelles, qui sont ordinairement remplies de plusieurs sortes d'herbes, ausquelles ils atribuent de grandes vertus pour la guerison de diverses maladies, ausquelles ils sont sujets. Par désus cette robe, ils portent au lieu de manteau, la dépoüille toute entiere, d'un Lion, ou d'un Tigre, ou d'un Leopard, dont la teste & les pates qui sont séches, leur pandent sur l'estomac, & aus deus côtez. Ils ont les oreilles percées, & au lieu de pendans de quelques pierres precieuses, ils y atachent certains petis oiseaus noirs, qui sont endurcis à la fumée. Soit que ce soit par superstition, ou par coûtume, ils ont en tout tems les pieds nuds, mais leur teste est couverte d'un bonet fort haut qui aboutit en pointe, & qui est composé de peaus avec leur poil marquetées de diferentes couleurs, & les plus hideuses qu'ils peuvent rencontrer. Enfin, leurs bras qui sont nuds jusques au coude, sont marquez de plusieurs caracteres, & autres figures qui leur sont faites au tems de leur promotion à ces charges, par les Surintendens de leur religion, qui aprés les avoir designées sur la chair de leurs disciples, y font des piqures jusques au sang, lequel ils étanchent à l'instant en jettant sur la playe la cendre d'une certaine écorce d'arbre, qui laisse à la cicatrice une couleur brune, qui ne s'éface jamais.

Les femmes des Gouverneurs & des Officiers, sont plus richement parées que les autres de moindre condition. Leurs robes montent par degrez & sont enrichies de broderie à leur mode, ou de riches fourrures suyvant la saison; de même que celles des hommes de qualité. Mais au lieu de Casaques, elles portent des mantelines, qui les couvrent jusqu'aus genous, & qui ont des ouvertures aus côtez, par où elles passent les bras. Lors qu'elles sont conviées de se trouver en quelque assemblée solemnelle, ou à quelque festin, elles ajoûtent à leur coeffure ordinaire, un voile de quelque legere étofe, qui flote sur leurs habits. Elles peignent aussi leurs joües de vermillon, & atachent à leurs oreilles des pendans de cristal, ou de quelque autre matiere qui ait de l'éclat, & pour le dernier de leurs ornemens, elles se chargent le col, de chaines & de

coliers,

coliers, d'ambre, ou de coral, ou de quelques pierres vertes ou rouges qui ont du lustre. Car pour les perles, les émeraudes & les diamans, que quelques uns ont mis entre les tresors de ce peuple, il est tres-constant, qu'ils leur ont donné beaucoup plus de richesses sur le papier, qu'ils n'en ont dans leurs cofres.

ARTICLE IV.

De l'Origine des Apalachites & de leur Langage.

LES *Apalachites*, se tiennent des plus anciens Peuples de tout ce nouveau monde : & bien qu'ils ne se vantent pas comme les Arcadiens d'estre nez devant la Lune, & d'avoir esté produits immediatement de la terre, ils se glorifient neantmoins, d'avoir possedé depuis plusieurs generations, le païs qu'ils habitent. Mais d'autant qu'ils n'ont point d'autres Annales, que la traditive qu'ils ont receuë de leurs predecesseurs, ils ne sauroient dire precisement, combien il y a de siecles qu'ils sont en cette terre, ni d'où ils y sont venus. De sorte, que tout ce que l'on peut recueillir de plus vray semblable de leurs discours sur ce sujet, c'est, qu'ils y ont esté poussez de cette partie de l'Asie, qui est à present ocupée par une nation de Tartares, qui n'est separée de l'Amerique Septentrionale, que par ce petit d'étroit que l'on apelle *d'Anjan*.

Les plus éclairez dans la connoissance de l'origine des Habitans de ce nouveau monde, & les plus judicieus entre les Anglois de la Virginie & de la neuve Angleterre, confirment ce sentiment touchant la vraye source de ces Peuples, & l'apuyent en premier lieu, sur ce que les Americains, ont le teint, tous les traits du visage, la posture du corps, les cheveus, & particulierement les yeus entierement raportans à ceus des plus rudes entre les Tartares, qui habitent les contrées de l'Asie, que l'on tient estre les plus voisines de l'Amerique, Ils fondent aussi leur opinion, sur ce que les Americains sont dans l'ignorance grossiere des lettres & des arts, & au milieu des plus épaisses tenebres de l'idolatrie, de même que ces peuples barbares de l'Asie. Ils confirment enfin leur juge-

ment, ſur ce que ceus qui ont conſideré atentivement les mœurs, le langage, la police, & la religion des uns & des autres, y ont remarqué de ſi grands raports, & une ſi grande conformité en pluſieurs choſes tres-conſiderables, qu'ils ne tiennent pas ſeulement pour probable, mais pour tres-conſtant que les Americains ſont deſcendus des Tartares. Mais, nous laiſſons volontiers cette diſpute qui eſt aſſez delicate, & nous nous contentons de repreſenter les opinions des autres ſur ce ſujet, ſans pretendre de le decider, veu notamment que nous aprenons avec joye, que des perſonnes tres-doctes des Colonies Angloiſes, travaillent preſentement à éclaircir ſur les lieus une matiere ſi confuſe, & qui ſoufre encore tant de dificultez, bien qu'elle ait eſté maniée par tant de bonnes plumes.

Pour ce qui eſt maintenant de leur langage, les ſix Provinces qui reconnoiſſent le Paracouſſe d'Apalache pour leur ſouverain, entendent la langue de celle de *Bemarin* & de la ville de *Melilot*, où juſqu'à preſent il a fait ſa demeure plus arrétée : mais, elles ont chacune une dialecte particuliere, qui fait que le langage des uns, differe en quelque choſe de celuy des autres. Les Provinces *d'Amana* & de *Matiques*, où ſe trouvent encore pluſieurs familles de *Caraïbes*, ont auſſi retenu juſqu'à maintenant, beaucoup de mots de l'ancien idiome de cette Nation-là, qui juſtifient plénement ce que nous avons poſé, aſſavoir, qu'aians un même nom, & beaucoup de termes qui leur ſont communs avec les anciens habitans des Antilles, ils ont auſſi une même origine ; comme nous l'avons repreſenté au Chapitre precedent.

Les Capitaines, les Chefs de familles, & tous ceus qui font profeſſion de quelque civilité, ou qui aſpirent d'eſtre employez au conſeil, & au maniement des afaires de la derniere importance de leur petit état, ſe ſervent d'un langage plus orné, & plus fleuri que celuy du vulgaire. Leurs expreſſions ſont preciſes, & leurs periodes aſſez courtes. Ils ont auſſi de beaus mots, qui ſont tres-propres, pour exprimer leurs penſées. Ils ſont auſſi fort riches en comparaiſons fort naifues, qui donnent une grace merveilleuſe, & de grandes lumieres à leurs diſcours. Et tous les étrangers qui vivent avec eus & qui

qui entendent leur langue, leur rendent ce témoignage, qu'ils n'ont ni la ſterilité de quelques autres peuples de l'Amerique, qui n'ont point de termes particuliers, pour exprimer beaucoup de choſes, qui ſont de l'uſage ordinaire de la societé civile; ni l'abondance & la ſuperfluité de quelques autres: mais une netteté ſans artifice, qui eſt animée d'un certain feu, & d'une agreable cadence, qui n'a rien de rude ni de choquant en la prononciation, ou qui n'ait ſon poids & la force particuliere.

Nous aurions icy ajoûté pour la clôture de cet Article, un petit eſſay de cette langue, pour en donner quelque goût aus curieus. Mais, outre que la prononciation des Originaires lui donne la meilleure partie de la douceur & de la grace, que nos caracteres & nôtre ortographe, ne lui peuvent point conſerver: l'un de Meſſieurs les Directeurs de la Colonie de la Palme, travaillant actuellement, à faire voir la conformité & le grand raport, qu'il y a entre la plûpart des langues des Peuples de l'Amerique, & celle des Tartares, & de quelques Arabes de l'Aſie, nous luy laiſſons tres-volontiers, cette tâche toute entiere.

ARTICLE V.

Des Villes, & des Villages des Apalachites, de leurs maiſons & de leurs meubles.

LEs places que les Apalachites honorent du nom de Villes, ſont certains Villages ou hameaus un peu plus peuplés que les autres qui au lieu de murailles de pierres ou de briques, ſont fermez par dehors, de groſſes pieces de bois pointuës & brulées par le bout, qui eſt fiché profondement en terre; ou qui au lieu de ces paliſades qui peuvent eſtre facilement brulées, ſont entourez d'hayes vives, tiſſuës & entrelaſſées d'épines fort piquantes, qui ont ordinairement trois ou quatre pieds d'épaiſſeur, & qui ſont plantées au pied du terrain qui les apuye, & qui panche en talus au dedans la place, a laquelle il ſert de rampart aſſez large, pour la pouvoir defendre de déſus. En chaque Ville, il n'y a pour l'ordinaire que deus

portes aſſez étroites, qui ſe ferment avec des pieces de bois, que l'on coule de déſus une eſpece de petis boulevards, ou de tourelles de gazons, qui ſont elevées de part & d'autre de ces entrées pour y poſer les ſentinelles, & pour pouvoir commander de-là ſur les avenuës. Chaque Province, n'a que trois ou quatre Villes pour le plus, qui ont leurs Gouverneurs particuliers, qui y font leur demeure ordinaire, & qui commandent à tous les Capitaines des Villages voiſins, qui ſont de leur réſort, ſelon le partage, que le Paracouſſe d'Apalache à trouvé bon d'en faire, pour eviter les querelles, qui naiſſoyent ſouvent entre les Gouverneurs & les autres Officiers qui relevent de luy, ſur l'étenduë des limites de leur Juriſdiction.

Les Villages des Apalachites, ſont ſans contredit plus agreables que leurs Villes: à cauſe que les habitations ou maiſons, y ſont beaucoup plus ſpacieuſes & plus aërées, bien que quant au reſte, elles ne ſoyent pas de beaucoup diferentes. Car elles ſont toutes bâties avec une merveilleuſe ſimplicité, aſſavoir de pieces de bois plantées en terre, & jointes les unes aus autres, ſans eſtre rabotées ni enclavées par quelque ſolide aſſemblage, ſelon l'ordre de nos bâtimens de charpenterie. Ou bien, elles ſont faites de perches, dont on a levé l'écorce, qui ſont arangées en forme de claves, ou de galandage, lequel eſt enduit & encroûté de part & d'autre, avec de la terre graſſe, qui en remplit ſi parfaitement tous les trous, & toutes les crevaſſes, que le vent ni le froid ne peuvent penetrer au travers.

Ces legers edifices, ſont tous d'une figure plus longue que large, qui ſe termine en ovale aus deus extremités, qui ſont toûjours tournées au Nord & au midi, afin que les vens les plus impetueus, qui ſouflent regulierement de ces coſtez-la, ayent moins de priſe ſur elles. C'eſt auſſi dans le même deſſein, de les parer contre les grandes ſécouſſes des vens, qu'ils les font ſi baſſes, que la naiſſance de leurs toits, n'eſt élevée de terre, que de cinq à ſix pieds pour le plus. Ces Couverts, qui n'ont de pente qu'autant qu'il en faut pour faire écouler la pluye, ſont pour la plûpart tiſſus de roſeaus, ou de joncs liez en petis faiſſeaus & ſerrez ſi prés les uns des autres,

tres, qu'ils suportent plus long tems la pluye & le vent sans en estre endommagez, que ceus qui sont de tuiles ou d'ardoize: sur tout s'ils sont enduits d'un certain mastic, qui est composé de gomme d'arbres, & d'un certain sable meslez ensemble, qui a la vertu de les conserver entiers par plusieurs années.

Dans l'interieur de ces maisons basses & simples, il n'y a rien de plus beau ni de plus considerable, que le pavé des chambres. Car bien qu'il ne soit fait que de coquillages calcinez, & d'une sorte de sable doré qu'ils tirent des montagnes, dont ils font un ciment; il a tant d'éclat lors qu'il est bien sec, qu'il semble estre parsemé de paillettes dor, & avec le tems, il devient si solide & si poli, qu'on le prendroit pour une espece de marbre.

Ces Maisons, qui sont fort longues à proportion de leur largeur, sont toutes partagées en plusieurs petites chambres un peu obscures, ausquelles on entre par une allée fort étroite, qui les separe, par une sorte de tapisserie faite d'écorces d'arbres, ou de feüilles de palmes, & tissuë en forme de compartimens de diverses couleurs. Les Chambres des principaus du païs, sont tenduës tout autour de peaus de Cerfs ou de Chamoys, qui sont diversifiées par une agreable mélange de couleurs assez vives, dont ils les savent teindre. Il y a même des hommes parmy eus, qui sont assez adroits, pour faire des tapis avec le duvet & des plumes de divers oiseaus, lesquelles ils arrangent avec tant d'industrie & de proportion, qu'à péne y a t-il aucune étofe de soye, qui soit plus agreable à la veuë.

Leurs lits, ne sont point fermez ni entourez de rideaus comme la plûpart des nôtres. Deus ou trois planches élevées sur quatre piquets qui sont fichez en terre, en font le chalit & le soûtien, sur lequel ceus du commun, étendent des sacs remplis de Fougere, & des couvertures de peaus d'Ours, qui ont la proprieté de ne soufrir aucune vermine. Ils tiennent, de même que les anciens Ecossois, que ces lits qui ne sont que de simples feuilles de fougere, sont

preferables à ceus de plumes : à cause que cette plante, a une vertu secrette pour delasser le corps, & reparer ses forces épuisées par la chasse, ou par quelque autre violent exercice. Mais les personnes qui veulent coucher un peu plus mollement, remplissent leurs lits de ce duvet, qui croist sur la Plante que nous avons d'écrite cy desus sous le nom *d'Hyaleitokt.* Ils les parent aussi durant les chaleurs de peaus de chamoys, ou d'autres bestes fauves, lesquelles ils savent preparer & teindre de si vives couleurs, qu'on les prendroit de loin pour des plus riches tapis de Turquie. Ces Couvertures d'esté, sont d'ailleurs si proprement cousuës, qu'encore qu'elles soyent faites de plusieurs pieces raportées à péne en peut-on discerner les jointures : mais en hiver les Gouverneurs & les Chefs des familles les plus considerables, couvrent leur lits de fourrures de martes, ou de castors, ou de renards blancs, qui sont toutes si bien passées, qu'il ne s'y engendre aucune ordure : de sorte, que sans estre beaucoup chargez, ils sont parfaitement bien munis contre la rigueur du froid.

Ils n'ont ni bufets, ni cofres, ni tables, ni aucuns autres meubles precieus pour l'ornement de leurs chambres : leurs lits, & quelques Coussins, leur tiennent lieu de chaises & de bancs : & un tapis de cuir étendu sur le pavé, autour duquel ils se rangent en rond, lors qu'ils veulent prendre leur repas, leur sert de table, de napes & de serviettes. Ils tranchent toutes leurs viandes en petis morceaus, avant que de les presenter pour estre mangées, & bien qu'ils n'ayent point l'usage des fourchettes, ils se servent de cueillieres, & de certains poinçons d'os ou de bois, & ils en prenent leurs morceaus avec tant de dexterité, qu'il arrive fort rarement, qu'ils répandent quoy que ce soit sur leurs habits.

Le vaisselle d'ont ils usent en leur ménage, est de terre, ou de fruits d'arbres qui ont une écorce ligneuse, laquelle ils savent polir & encroûter par dedans, d'un certain lac de diferente couleur, qui ne s'eface jamais, bien qu'il soit souvent lavé avec de l'eau chaude : & quant au dehors, il est émaillé de fleurs & de diverses grotesques, qui encherissent leur prix, selon qu'elles sont faites d'une meilleure main, ou qu'elles sont mieus enjolivées.

Les

Les pois, les fevés, le ris, les mays, les lentilles, & semblables legumes sont les mets les plus ordinaires qui leur sont servis, & il arrive rarement, qu'on leur presente deus sortes de viande en un même repas. Avant que les Etrangers eussent penetré jusques-à eus, ils ne mangeoyent aucune chaire d'oiseaus ni de bestes à quatre pieds, & bien qu'ils fissent la chasse, ce n'étoit que par divertissement, & pour netoyer le païs d'animaus farrouches. Il y a même encore à present plusieurs anciennes familles parmy eus, qui ne sauroyent estre induites à manger du poisson, ni d'aucune autre chose, qui ait eu vie sensitive; tellement, que sans faire profession d'estre des disciples de Pythagore, ils observent exactement ce point de sa rigoureuse discipline.

Bien-que la Vigne croisse naturellement en leur terre, & que les raisins y viennent à maturité, ils ne font point de vin: mais l'eau pure, est leur boisson la plus ordinaire. Ils ne batissent aussi aucune de leurs demeures, qu'aus endrois où il y a des sources, qui ne tarissent jamais. Il est vray que dans leurs festins, ils se servent d'une sorte de biere fort agreable & nourrissante, qui est faite de *Mays*; & qu'ils ont l'adresse de composer de l'hydromel parfaitement bon, le miel qu'ils tirent des fentes des rochers & du creus des vieus arbres, leur en fournissant la matiere en toute abondance: mais ni l'un ni l'autre de ces bruvages, non plus que celuy de la *Cassine*, qui est mysterieus & medecinal, ne sont point d'un usage commun parmy ce peuple.

Diverses bonnes racines qui croissent dans leurs terres, leur servent en la place du pain. Ils font aussi des galettes assez delicates avec du *Mays*, que les femmes reduisent en farine à force de bras, en moulant ce grain entre deus pierres, dont l'une est plate & l'autre ronde & longue. Ce qui ne peut estre sans un grand travail, & une longueur qui lasseroit la patience de toutes autres personnes. Ceus d'entre eus qui usent à present de chair & de poisson, les font rôtir, à cause qu'ils estiment, que l'eau leur osteroit leur meilleure & plus agreable saveur.

Ils ont, à ce qu'ils disent, l'usage du sel depuis un tems immemorial, mais au lieu qu'autréfois ils n'en avoyent point

qu'avec

qu'avec beaucoup de pénes, & par l'entremise des autres peuples qui demeurent le long de la coste de la mer, ils ont depuis peu découvert une fontaine salée, au pied de l'une de leurs montagnes, qui sera capable de leur en fournir de fort blanc & de tres-pur avec une facilité nonpareille, puis qu'il ne leur manque point de bois pour le cuire, & qu'ils ont trouvé le secret de le mettre en petis pains, ainsi qu'ils l'ont déja éprouvé avec un heureus succés.

ARTICLE VI.

Des mœurs des Apalachites.

LEs Apalachites ont une certaine simplicité naturelle, qui paroit en plusieurs rencontres, ausquelles ils sont saisis d'étonnement, pour ne pouvoir point comprendre la vraie cause, de ce qui leur en fournit le sujet. De même que les autres nations barbares, qui n'ont pas encore l'usage des caracteres, ils étoyent autréfois extremement surpris lors qu'ils voioyent écrire, & sur tout, quand ils remarquoyent par leur propre experience, qu'a l'ayde de ces petites figures formées sur le papier, les Europeens qui vivent avec eus, donnoyent à connoistre à leurs amis absens, l'état de leurs afaires, & leurs plus secrettes pensées. Ils admiroyent aussi les livres, les armes à feu, les môntres sonantes, les quadrans, les cartes de geografie, les globes celestes & terrestres, les spheres, & toutes les curiositez d'émail, de miniature, & d'orfévrerie, que les étrangers leur aportoyent: mais à present que toutes ces choses leur sont assez familieres, ils cessent d'avoir de l'admiration pour elles, bien qu'ils les ayent en si grande estime, qu'ils n'épargnent point ce qu'ils ont de plus precieus pour en avoir la possession.

Ils ont une Astrologie à leur mode, par laquelle ils predisent à peu prés, les pluyes, les sécheresses, les orages, & les changemens du tems, auparavant qu'ils arrivent: mais ils ne peuvent se persuader que la mer & la terre ne fassent ensemble qu'un seul globe, qui est ferme & suspendu au milieu de la vaste étenduë de l'air, qui l'envelope également de tous côtez,

côtez, n'ayant aucun autre soûtien, que la puissante main du Divin Ouvrier qui l'a faite à la loüange de sa gloire. Car au contraire, ils croyent, qu'encore que la superficie de la terre soit raboteuse & relevée en montagnes, elle est plate par dé-sous, étant apuyée sur une baze ferme & immobile, qui leur est inconnuë. Ils tiennent aussi, que les Cieus sont d'une matiere solide & transparente, & que le Soleil la Lune & les étoiles, sont des corps celestes, incorruptibles & animez, qui s'égayent incessament & sans le lasser, sur ces beaus lambris azurez d'où ils éclairent le monde.

Ils ne peuvent voir de longues barbes, sans en témoigner un étonnement extraordinaire, parce qu'ils ne puvent comprendre, à ce qu'ils disent, que des personnes douées de raison, puissent soufrir à leurs mentons & en leurs jouës, ces excremens superflus & cette charge inutile, qui suyvant leur sentiment, ne peut estre bienseante, qu'aus cheures, & aus boucs. Ils s'émerveilloyent aussi au commencement de ce que les étrangers qui ont la veuë foible, ou debilitée par la vieïllesse, ou par quelque accident, se servent de lunettes pour la soulager. Parce que parmy-eus, l'on voit communement des vieïllards qui aprochent, ou même qui ont passé la centiéme année de leur âge, sans qu'ils puissent remarquer aucune foiblesse, ou le moindre racourcissement de leur veuë. Le grand soin qu'ils ont d'éviter la fumée, & tout ce qui peut ofenser les yeus, contribue beaucoup à la vigoureuse constitution, & à la conservation de ce sens, car ceus qui ont conversé parmy eus ont remarqué, qu'ils n'aprochent point du feu, si ce n'est dans des rencontres extraordinaires, se servant pour échaufer leurs chambres durant l'hyver, d'une sorte de Poéles, qui sont faits de terre cuite, & qui sont si bien disposez en certains endrois de leurs demeures, que toutes les places en sont échaufées, sans que ceus qui sont dans les chambres ausquelles ils répondent, soyent tant soit peu incommodez de la flamme ou de la fumée du feu, qui y est mis & attizé par dehors.

Ils ont neanmoins, une singuliere veneration pour le feu, comme étant, selon leur ancienne creance, la vive image du Soleil qu'ils adorent. D'où vient que s'ils introduisent quel-

ques étrangers dans leurs cuisines, ou à l'enbouchure des fournaises qui échaufent leurs Poéles, ils ne peuvent soufrir, qu'ils crachent ou qu'ils jettent quelque inmondice sur le brazier, d'autant qu'ils croyent que l'injure qu'on fait à l'image, réjaillit sur l'original, & que c'est une irreverence & une ingratitude insuportable, d'avoir si peu de respect, & de reconnoissance, pour un element si pur, & si necessaire à l'entretien de la vie.

Ils conservent soigneusement en leurs memoires, comme en autant de fideles registres, les genereuses actions de leurs ancestres, & les plus memorables exploits de leurs Roilelets, pour en faire le recit aus jours de leurs rejouïssances publiques. Ils font particulierement une commemoration solennelle de l'un de leurs plus illustres *Paracousse*, qu'ils nomment *Mayrdok*, d'autant qu'ils tiennent que c'est lui, qui étendit & afermit les limites de leur état, avec tant de gloire & d'heureus succés, que durant son regne, les Sauvages n'osoyent pas seulement aprocher de leurs frontieres pour y faire le dégast, ou y enlever des prisonniers, comme ils le faisoyent auparavant. Ils ajoûtent, que ce fût même Prince, qui les obligea par la force de ses raisons, & par son exemple, à former des communautez fixes & arrétées en un lieu, & à munir leurs Villages de pieuz & d'hayes vives, pour resister plus facilement aus ataques de leurs ennemis, & eviter leurs surprises. Ils celebrent aussi dans leurs chansons, l'un de leurs *Iaoüas*, qui est connu parmy eus, sous le nom de *Karakaïry*, & qui a merité cet honneur, pour avoir institué le service du Soleil, & leur avoir enseigné la façon de cultiver la terre, de faire la chasse du Cerf, & de tendre des pieges aus bestes farrouches, qui desoloyent autréfois leurs Provinces.

Ils ont assez de soin & de prevoyance, pour se procurer les choses qui sont absolument necessaires pour leur nourriture, & pour leurs vétemens, comme aussi pour bâtir leurs cabanes, & se mettre à couvert des injures de l'air: mais ils n'amassent point de provisions pour plusieurs années, & tant s'en faut qu'ils se travaillent en aucune façon pour amasser des richesses, ou des delices, & des magnifiques maisons, qu'ils se rient ordinairement entre-eus, des vaines sollicitudes, & de tous les enpres-

enpressemens des étrangers, qui recherchent souvent avec ardeur toutes ces choses superfluës.

Ils sont presque tous, d'un naturel obligeant & grandement aimable, & parce qu'ils ne se souvienent point, d'avoir receu aucun déplaisir des étrangers, depuis que les premiers Espagnols qui les visiterent sous la conduite *d'Hernando à Soto*, ravagerent leur païs, & contraignirent leur Roy, d'abandonner sa ville capitale à leur discretion, pour se retirer au sommet des montagnes voisines, ils ne savent à present qu'elles caresses ils doivent faire, à ceus des autres nations, qui les vont visiter, & dans ces rencontres, ils ne se lassent point, de leur rendre toutes sortes de bons ofices, & de témoignages d'amitie.

D'autant, qu'ils n'ont pas encore la connoissance d'une infinité de delicatesses, qui sont en usage parmy les peuples mieus civilisez, ils paroissent assez sobres, dans leurs répas ordinaires : mais au tems de leurs festins solemnels, & de leurs réjouïssances publiques, ils se licencient à plusieurs excés, qui témoignent assez, que toute la frugalité qu'ils observent au boire & au manger, dans leurs maisons particulieres, ne leur est dictée que par l'inpuissance en laquelle ils sont, d'avoir commodement les vivres qui sont requis pour continuer en de pareilles débauches, ou de ce qu'ils ne veulent pas acheter des ragouts, & des friandizes, au detriment de ce profond repos dont ils jouïssent, sans y chercher tant d'artifice.

Ils sont dociles & susceptibles d'instruction, & de toute loüable discipline : ce qui paroit, en ce qu'il y en a déja plusieurs de leur corps, qui ont apris en perfection, & avec une merveilleuse facilité à lire & à escrire, & quelques-uns des métiers qui sont necessaires à l'entretien de la societé civile. Mais ils ont cecy de mauvais, qu'ils sont fort méfians & arretez à leurs propres sentimens, promts à se courroucer, & adonnez à tirer vengeance par trahison, de tous ceus dont ils croyent avoir receu quelque déplaisir. Il y en a aussi plusieurs parmi-eus, qui conservent des inimities hereditaires dans leurs familles, qui éclatent souvent en des querelles ouvertes, & en des bateries, qui ne peuvent estre apaisées que par l'autorité absoluë de leurs Chefs, au commandement desquels ils

déferent entierement, dans ces occurrences. Ils ajoûtent encore une trop legere creance à leurs songes; & ils ont entre eus, certaines vieïlles réveuses, qui faisant ouverte profession de les interpreter, & de predire en suite, les choses qui leur doivent avenir, entretiennent ce pauvre peuple dans ses superstitions, & le repaissent de ces vanitez.

ARTICLE VII.

Des Ocupations ordinaires des Apalachites.

LES Apalachites, ont toûjours eus en horreur l'oisiveté comme la plus dangereuse peste de leur petite Republique, la roüille de leurs esprits, & le sepulcre des hommes vivans: & le travail auquel ils s'adonnent avec plaisir & assiduité, sans toutefois, témoigner beaucoup d'enpressement, leur produit ce grand avantage entre plusieurs autres, qu'au lieu que leurs voisins qui habitent joïgnant la coste de la mer, sont souvent pressez de la famine, pour n'avoir pas ensemencé leurs terres en la saison convenable, ou pour avoir consumé en festins & en débauches les fruits de la derniere moisson; ceus-cy au contraire s'adonnans au labourage, & menageans avec prudence & discretion le provenu de leurs champs, ont toûjour dequoy entretenir leurs familles avec honneur, & même pour subvenir à la necessité de leurs Alliez, qui demeurent aus montagnes.

Aprés le tems des semailles & des moissons, les hommes s'employent à la chasse, à la pesche, à planter des arbres fruitiers, à défricher les places qui sont propres à faire des jardins, à bâtir leurs maisons, à reparer les bresches de leurs Villes, ou à coudre leurs habits, leurs souliers & leurs botines: de sorte qu'il arrive rarement qu'on les treuve sans employ. Mais, il n'y a rien à quoy ils se plaisent d'avantage, ni en quoy ils reussissent mieus, qu'a preparer leurs arcs, leurs fléches, leurs massuës, leurs zagayes, leurs boucliers, & toutes les autres armes ofensives & défensives, dont ils ont acoûtumé de se servir, tant pour la chasse que contre leurs enne-

ennemis. Car tous les hommes jeunes & vieus, tiennent à gloire de les ſavoir faire, d'en avoir à rechange pour en acommoder leurs amis, de les entretenir luiſantes & polies, non tant pour en faire parade durant la paix, que pour s'en pouvoir ſervir avec d'exterité au tems de guerre.

Ils ſavent auſſi preparer, avec une adreſſe bien conſiderable les peaus de Cerfs, de Chamoys, & d'autres bétes, pour en faire des vétemens, des tapis, & des couvertures de lits, qui ſont tres-commodes & de durée. Ils ſe divertiſſent encore aſſez ſouvent, à faire de toutes ſortes de poterie, de corbeilles & de paniers : ou bien à arranger des plumes d'oiſeaus en forme de tapiſſerie, avec une induſtrie merveilleuſe. Les femmes auſſi de leur part, aprés le ſoin de leurs ménages, & de ce qui concerne la cuiſine, s'ocupent inceſſanment à filer du cotton, ou de la laine, ou de la pite, dont elles font pluſieurs ſortes de petites étofes ſur des métiers, qui ſont tres-propres à faire des habits d'eſté, pour l'acommodement de leurs familles.

Ils aiment paſſionement la muſique & tous les inſtrumens qui rendent quelque harmonie, tellement qu'a péne trouve-t-on aucun parmy eus, qui ne ſache joüer du flageollet, ou d'une ſorte de flûtes de differente groſſeur, qui font un acord fort agreable. Ils ont auſſi la voix naturellement douce & flexible, ce qui eſt cauſe, que pluſieurs de leurs jeunes gens s'étudient à contrefaire le chant & le gazoüillement des Oiſeaus : en quoy, ils reuſiſſent pour la plûpart ſi heureuſement, que comme des autres Orphées, ils atirent des bois auprés d'eus, ces innocentes creatures, qui croyent d'entendre leurs ſemblables. Ils adouciſſent auſſi avec le chant, tout le travail auquel ils s'adonnent ſelon leur loüable coûtume, par forme de divertiſſement, & pour eviter l'oiſiveté, plûtoſt que pour le profit qu'ils en eſperent.

Ils ſont auſſi paſſionément amoureus de la danſe, ſautillans & faiſans mille poſtures, par léquelles ils croyent ſe décharger des mauvaiſes humeurs que leurs corps ont amaſſées, & ſe conſerver cette grande agilité qu'ils ont à la courſe, & à grimper les montagnes quand ils font

la chasse; comme aussi pour acroistre par ce moyen, cette merveilleuse souplesse de tous leurs menbres, de laquelle ils font de grand trofées, en la presence des étrangers. Ils celebroyent autréfois des danses solemnelles à la clôture de chaque moisson: mais à present, ils n'ont point de tems reglé pour ces divertissemens, qui dependent absolument de l'inclination, & de l'humeur des Capitaines, & des Chefs de famille, qui les assignent en la saison, & aus jours, qu'ils jugent les plus convenables.

Dépuis quarante cinq ans ou environ, qu'ils ont la frequentation ordinaire des étrangers, ils se sont beaucoup perfectionez dans les métiers, dont ils n'avoyent auparavant que quelque legere connoissance. Et même, ils en ont apris plusieurs autres, qui leur sont tres-utiles; d'où vient, qu'ils bâtissent à présent un peu plus solidement & plus commodement, qu'ils ne faisoyent par le passé. Ils sont aussi, beaucoup plus habiles qu'ils n'étoyent, à tanner les cuirs, & à preparer les peaus, de Cerfs, de Chamoys, de Castors, de Martes, & toutes les autres, dont ils font leurs plus riches fourrures. Ils commencent même à faire des cofres, des bufets, des tables & d'autres ouvrages de menuiserie, & à travailler au Tour, comme aussi à peindre des fleurs & des fruits, plus aprochans du naturel, qu'ils ne faisoient, avant que les Europeens leur eussent fait part de leurs secrets, & des outils qui sont necessaires, pour reussir en ces arts, avec facilité & avec succés.

ARTICLE VIII.

De la Police des Apalachites.

CE Peuple, à l'exemple des Arabes, & de la plûpart des Tartares, étoit autréfois errant parmi les forets & les vastes solitudes, de cette partie de l'Amerique, où la divine providence les avoit poussez; & aprés qu'ils avoyent consumé les fruits des arbres, & les racines de la terre, qu'ils avoyent treuvées en un lieu, ils en décampoient, pour courir à un autre. De sorte, qu'étans ainsi vagabonds, & exposez en tout tems aus injures de l'air, & à l'intemperie des saisons, ils me-

menoyent une vie fort triste, & tout à fait ennuyeuse. Mais il y a environ cinq ou six generations, à ce qu'ils racontent, qu'un de leurs *Paracousses*, nommé *Mayrdok*, dont nous avons déja parlé, leur persuada de s'arréter au païs qu'ils possedent encore à present; leur prescrivant la police qu'ils y devoyent garder, afin qu'ils ne fussent plus flotans de place en place, comme sont encore aujourduy les *Houstamins* & les *Elamins*, qui rodent sans cesse par les Provinces de la Floride, pour y faire le dégast par tout, où ils ne trouvent point de resistance, ne traisnant aucun autre bagage avec eus, que leurs armes, & quelques chetives tentes faites de peaus ou d'écorces d'arbres, sous léquelles ils se mettent à couvert durant la nuit.

Dépuis ce tems-la, les Apalachites ont maintenu leur petite Republique en bonne union, sous la conduite d'un Chef & premier Capitaine, qui faisoit autrefois sa demeure à Apalache, & maintenant à *Melilot*, qui est la capitale de leur état. En châque Province il y a un *Paracousse*, & en chaque Ville un Gouverneur, qui sont établis par celuy d'Apalache, duquel ils relevent. Il y a aussi d'autres Officiers inferieurs, qui sont nommez par les Chefs de familles, qui ont eu de tout tems, le droit de les instaler en ces charges. Enfin il n'y a si petit Village parmy eus, qui n'ait son Capitaine, qui represente la puissance superieure.

Le procedé de leur justice, est fort court, parce qu'ils n'observent aucunes des formalitez, qui sont en usage parmy nous, en matiere de procés, ni aucun des artifices, que la chicane a inventez, pour les rendre immortels. Les Capitaines assistez des Officiers qui composent leur conseil, rendent la justice deus fois le mois, assavoir au premier croissant, & au plein de la Lune, touchant tous les menus diferens, qui surviennent entre les familles. Mais lors qu'il s'agit d'une afaire de grande importance, ils ont recours au Gouverneur de la Ville ou au *Paracousse* de la Province, qui la terminent en dernier résort. Et s'il arrive, que les *Paracousses* des Provinces, ou les Gouverneurs des Villes, ayent des démelez par ensemble, ou avec leurs sujets, le *Paracousse* d'Apalache, qui reside ordinairement à *Melilot*, en prend connoissance en qualité de Souve-

rain,

rain, & les apointe par l'avis de ſon Senat, qui l'acompagne par tout, où il lui plait de ſe tranſporter.

Ils diſent, qu'ils ont toûjours puni de mort, les traiſtres, les Incendaires, les homicides, & les ſentinelles qu'ils treuvent endormies, ſoit de jour ſoit de nuit. Tous ceus qui ſont convaincus d'avoir commis quelcun de ces crimes, ſont liez à un arbre, & percez de fléches, ou aſſommez à coups de maſſuë. Mais quant aus larrons, ils ne leur donnent point d'autres chatimens, que la honte & le reproche qu'ils leur font de leur faute, dans toutes les Compagnies, où ils ont l'aſſurance de comparoiſtre. Ce qui leur eſt une punition ſi ſenſible, que la plûpart de ceus qui ont dérobé, pour éviter cette honte, ſe retirent dans les deſerts, où ils menent une vie ſauvage, ou ils s'aſſocient aus *Houſtamins* ou avec les *Elamyns*, pour continuer inpunement dans leurs brigandages, & ne vivre deſormais que de proye, à la faſſon de ces barbares.

Ils font preſque tous leurs petis commerces par échange de marchandiſes, & à ce défaut, ou lors qu'ils ſont obligez de donner du retour, ils ſe ſervent de même que leurs voiſins, de certains petis grains noirs ou blancs, qui leur tiennent lieu de monoye d'or ou d'argent, ou de quelque autre metal : avec cette diference, qu'un ſeul de ces grains noirs, vaut autant que vint de ceus qui ſont blancs. Les Indiens qui ont leurs Villages auprés de la mer, font cette eſpece de monoye, avec l'extremité de certains coquillages qu'ils eſtiment precieus, & aprés les avoir percez, & leur avoir donné, la forme & le coin qu'ils doivent avoir, pour eſtre de miſe ; ils en compoſent des chaines, déquelles ils ſe chargent quand ils veulent paroiſtre avec plus de pompe, comme étans les principales richeſſes, & les plus grands treſors, dont ils ayent la connoiſſance. Cette legere monnoye a ſon cours, nou ſeulement entre les Originaires de l'Amerique Septentrionale, mais encore entre les Anglois, & les Hollandois, qui y ont établi de celebres Colonies.

Les Apalachites, trafiquent auſſi avec des grains de Coral & de Criſtal, & même avec cette eſpece d'ambre, dont nous avons déja parlé, & quelquefois avec des pierres vertes ou rou-

rouges, que les torrens charrient des montagnes, aufquelles ils favent donner des figures diferentes, qui rehauffent leur éclat, & encheriffent leur prix. Avant qu'ils euffent la connoiffance des étrangers, ils n'avoyent point l'ufage des aulnes, ni des poids, ni des mefures : mais à prefent, ils reconnoiffent par experience, que tout cela eft neceffaire, pour faciliter le commerce, & pour eviter les fraudes.

Tous les biens inmeubles, font communs parmy ce Peuple : de forte qu'excepté leurs maifons, & les petis jardins qui les accompagnent, ils n'ont aucuns champs, ni prez, ni bois, ni autres heritages, qui leur apartiennent en propre : mais, ils cultivent toutes leurs terres en commun, & au tems qu'il faut faire le labourage, ou les femailles, ou les moiffons, les Capitaines & les autres Officiers, conduifent au travail tous ceus de leurs Compagnies, à qui l'âge & la fanté donnent affez de vigueur, pour s'ocuper à tous ces laborieus exercices.

Ils vont tous à ce travail commun, fans enpreffement, & d'un franc courage, comme à un divertiffement bien agreable ; & dans ces rencontres, ils gardent leurs rangs, & marchent en ordre de bataille, avec leurs trouffes remplies de fléches, & l'arc à la main : afin que s'ils étoyent affaillis de leurs ennemis, comme il leur eft arrivé affez fouvent, ils foyent trouvez en état de les repouffer vigoureufement. Durant ces employs qui regardent le public, les Chefs ont le foin de les rafraîchir de tems en tems avec quelque bon bruvage, & leurs femmes ne manquent pas des leur apréter de viandes beaucoup meilleures, que celles dont ils fe nourriffent à l'ordinaire. Ils refervent tout le provenu de leurs champs en des greniers publics, qui font bâtis au milieu de chaque Ville ou Village, & au plein de la Lune, & à tous les renouveaus, ceus qui font commis pour en faire la diftribution, en donnent à chaque famille, autant qu'il en faut pour fon entretien, ayant égard au nombre plus grand, ou plus petit des perfonnes, dont elle eft compofée.

ARTICLE IX.

Des Guerres des Apalachites.

LEs Apalachites, joüiſſent entre eus d'une profonde paix, dépuis un fort long tems ; mais au dehors, ils ont pour ennemis irreconciliables, les Habitans de la Province de *Tagoüeſta*, que quelques-uns apellent *Carlites*, & les *Elamyns* & *Houſtamyns*, qui ſont ces peuples cruels & ſauvages au poſſible, dont nous avons déja parlé, qui n'ayans aucune demeure arrétée, courent d'un lieu à l'autre avec une viteſſe incroiable, pour y faire les ravages, les maſſacres, & tous les deſordres, auſquels ils ſont incitez par leur humeur barbare & ſanguinaire. Ces mauvais voiſins, obligent les Apalachites à ſe tenir toûjours ſur leurs gardes, & à poſer de jour & de nuit des ſentinelles aus avenuës de leurs terres, pour découvrir leurs deſſeins, prevenir leurs ſurpriſes, & s'opoſer aus irruptions de ces nations, qui leur ſont également formidables.

Leurs armes, ſont l'arc & la fleſche, la maſſuë, la fronde, & une eſpece de zagaye, ou de grand javelot, qu'ils lancent avec la main, quand ils ont épuiſé toutes les fléches de leur carquois. Ils ſe muniſſent auſſi lors qu'ils vont à la guerre, de certains grand boucliers de figure ovale, qui ſont faits de joncs cordelez & poiſſez avec un tel artifice, que bien qu'ils ne ſoyent couverts que d'un ſimple cuir, & qu'ils ſoyent grandement legers, ils ſont neantmoins impenetrables à tous les dards de leurs ennemis. Ceus d'entre ce Peuple qui habitent aus montagnes, ſont particulierement renommez pour leur adreſſe à tirer de l'arc. Car l'exercice aſſidu de la chaſſe dont ils font profeſſion, les a rendus ſi habiles à le manier, que le *Paracouſſe* general, qui en a toûjours à ſa ſuite, n'a point de plus grand divertiſſement, que de les faire tirer au blanc, pour emporter quelque prix, qu'il donne à celuy qui l'ateint en moins de coups, ou qui abat avec plus de dexterité, une couronne, ou un bouquet, qu'il fait atacher au plus haut d'un arbre.

Ils

Ils ne combatent point pour étendre leurs limites, ou pour le butin, comme plusieurs autres peuples: car ils s'estiment si bien partagez en terres, & ils vivent si contens dans leur condition, qu'ils ne souhaitent rien du tout, au delà de ce qu'ils possedent. Mais comme ils ne sont animez à la guerre, que pour conserver la gloire que leurs predecesseurs leur ont laissée en heritage, ou pour repousser la violence, & tirer vengeance des torts, qu'ils croyent leur avoir esté faits; si leurs voisins se veulent emparer, de la moindre partie du païs qu'ils ocupent depuis un tems immemorial, ils n'oublient rien pour reprimer promptement & courageusement les usurpations des uns, & la violence des autres; & pour se maintenir en la paisible possession du païs où ils sont nez, & des places, qu'ils ont aquises & conservées par leur valeur.

Quand leurs troupes marchent contre l'ennemy, aucun d'eus n'oseroit quiter son rang ou s'écarter de la Compagnie, sans la licence expresse du Capitaine, sous péne d'estre degradé, ou percé de fléches. Ils gardent un profond silence en faisant leur route, parce qu'ils ne conduisent point de femmes ni d'enfans, comme les *Elamins* & les *Houstamins*, qui les trainent par tout avec le reste de leur petit bagage. Mais lors qu'ils ont reconnu leurs ennemis, ils les investissent & leur donnent l'assaut avec tant de furie, & des cris si effroyables, qu'ils sont capables de faire tomber les armes des mains, & de porter la terreur & l'épouvantement, aus cœurs des plus assurez.

Ils ont tant de generosité, qu'ils n'ont point voulu aprendre le secret d'empoisonner leurs fléches: & lors qu'ils ont gagné la victoire, & qu'ils se sont rendus maitres du champ de bataille, ils n'exercent aucune inhumanité sur les corps de ceus qui sont morts au combat, mais aprés s'estre assurés de tous leurs prisonniers de guerre, & leur avoir coupé la chevelure, ils la portent en triomfe au bout de leurs zagayes, & si tost qu'ils sont retournez de ces expeditions, ils l'atachent à la porte de leurs cabanes, comme un precieus trofée.

Ils usent encore dans ces rencontres d'une telle moderation, qu'encore qu'ils soyent dans la chaleur du combat, ils pardonnent avec une generosité qui n'a rien de barbare, à tous ceus

qui demandans quartier, posent les armes à leurs pieds, comme aussi aus femmes & aus enfans de leurs ennemis, & se contentent de les mener à leurs Villes, où ils les entretiennent dans une honeste liberté, avec autant de douceur & de soins que leurs propres domestiques. Enfin au retour de leurs guerres, ils font de grands festins, & passent plusieurs jours en danses, en jeus & en d'autres rejouïssances, durant lequelles ils exaltent avec excés leur propre valeur, & les faits les plus memorables de leurs predecesseurs.

ARTICLE X.

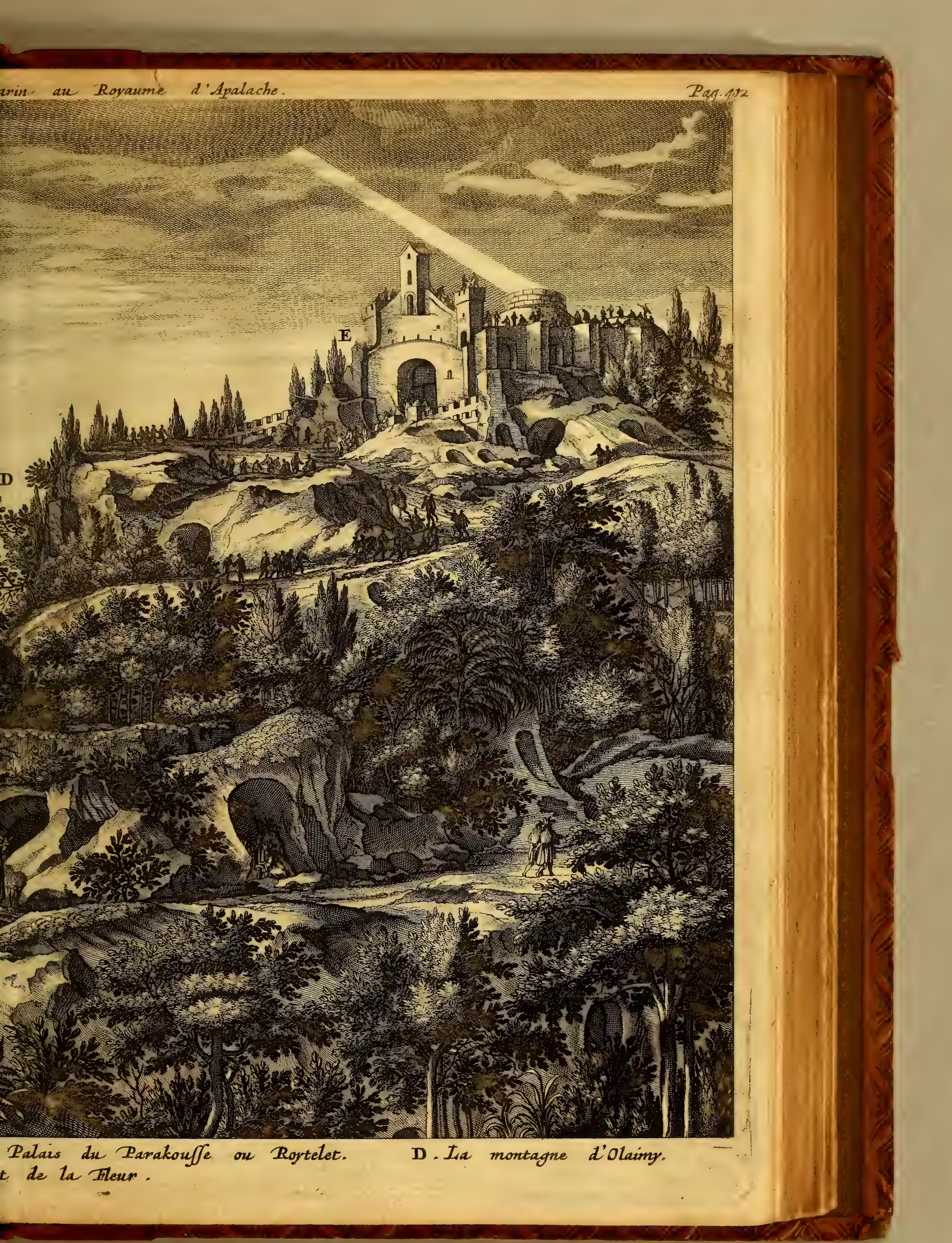
De la Religion ancienne des Apalachites.

LEs Apalachites, adoroient le Soleil, de même que la plûpart des plus celebres peuples de l'Amerique, & avoient des Prêtres ou Sacrificateurs, qu'ils nommoient *Iaoüas*, qui étoient fort superstitieus, à lui faire rendre le service qu'ils avoient inventé à son honneur. Ils avoient aussi de nobles sentimens, pour cette pretenduë divinite: car ils croioyent, que ses rayons avoient la vertu de donner le mouvement & la vie, à toutes les creatures qui en sont douëes: qu'ils remettoient en parfaite santé, toute sorte de malades, & rendoient fecondes les landes & les montagnes les plus steriles; que le monde ne subsistoit que par les benignes influences de ce Roy des astres, & qu'ayant une seule fois, retardé de vint-quatre heures sa course ordinaire, les eaus du grand Lac, qu'ils apellent *Theomi*, s'étoient tellement débordées, qu'elles avoient couvert les plus hautes montagnes qui les entourent, à la reserve du sommet de celle *d'Olaimy*, qui fut preservé de cette inondation generale, à cause du Temple qui y étoit consacré à sa gloire; de sorte, que tant les hommes que les bétes, qui purent gagner cet azile, y furent conservées en vie pour repeupler la terre.

Ils ajoûtent encore, à ces foibles idées, qui leur sont restées du Deluge universel, que la parole de Dieu nous enseigne, que ce grand Flambeau retournant de cette éclypse, avoit par sa presence, renvoyé les eaus dans leurs abismes, & déchargé la terre de toutes les vapeurs & malignes qualités, qui



A. La ville Royale de Melilot. B. La grande Eglise. C.
E. Le Temple du Soleil. F. La Figure de la Plante Sensitiue



... Palais du Parakousse ou Roytelet. D. La montagne d'Olaimy.
...t de la Fleur.

qui avoient plongé le monde dans cette épouvantable confusion; & que depuis ce tems-là, leurs predecesseurs, par un tres-juste mouvement de reconnoissance, se sentirent obligez de l'adorer & de l'avoüer pour leur Dieu. Ils tenoient aussi pour constant, que le Soleil s'étoit bâti lui-même le Temple, qui est dans la montagne *d'Olaïmy*; & que les Oiseaus qu'ils nomment *Tonatzulis*, qui se plaisent parmi les bois de cette agreable retraite, étoyent ses courtisans, & les musiciens qui chantent sans cesse ses loüanges.

Le service que les Apalachites rendoient au Soleil, étoit de le saluër à son lever, & de chanter quelques Hymnes à son honneur. Ils lui faisoient aussi le même hommage tous les soirs, le supliant de retourner bien tost, pour les éclairer de sa lumiere. Mais outre ce service journalier, que chacun lui pouvoit presenter à la porte de son logis, ils en avoient encore d'autres plus solennels, qui consistoient en des Sacrifices de loüanges & d'actions de graces acompagnées de parfums, qu'ils avoient acoûtumé de lui ofrir quatre fois l'an, sur la montagne *d'Olaimy*, avec une grande põpe, & un concours general de tous les Habitans de leurs six Provinces, & même de ceus des états voisins, qui sont dans leur alliance, comme nous le representerons en suite.

Cette montagne *d'Olaimy*, est sans contredit, l'une des plus belles & des plus ravissantes de toutes celles, qui sont en ce nouveau Monde. Elle est située en la Province de *Bemarin*, & elle commence à une petite lieuë de la ville royale de *Melilot*, sa figure est parfaitement ronde, & d'une pente si roide, que pour en faciliter l'accés, on a esté contraint de tailler tout au tour, un chemin assez large, pour monter trois hommes de front, qui dure environ deus lieuës & demye, en tournoyant continuellement, jusques à ce que l'on soit parvenu au desus. Ce chemin, qui est entretenu aus frais communs de la Province, est orné en divers endroits, & dans une distance égale, de beaus reposoirs gagnez dans le roc, en forme de grandes niches, pour la commodite des voyageurs: & tout le circuit de la montagne depuis le pied, jusqu'à deus cens pas du coupeau, est revétu de beaus arbres de Cedres, de Pins, de Palmes, de Cyprés, de *Cassine*, & de plusieurs autres sortes, qui rendent des résines, & des drogues aromatiques, d'une tres-soüeue odeur.

Le ſommet de cette incomparable montagne, s'étend en une large plaine parfaitement unie, qui a environ une lieuë de tour, & qui eſt ombragée en divers endrois, de petis bouquets des mêmes arbres qui ſont à la pente, bien qu'ils ne ſoyent pas d'une pareille hauteur, à cauſe que les grands vens qui les agitent, les empeſchent de croiſtre: Mais ce qui eſt expoſé au plein jour, eſt couvert par tout d'un riche tapis d'herbes aſſez courtes, qui ſont émaillées d'une infinité de petites fleurs, & d'une eſpece de Thym & de Mariolaine, qui recreent tellement la veuë, & exhalent une ſi agreable ſenteur, que l'œil & l'odorat, y rencontrent également leurs delices.

Bien que cette montagne, leve ſa teſte beaucoup plus haut que les autres du voiſinage auſquelles elle commande, & qu'elle ſoit du rang de celles à qui les Poétes attribueroient d'avoir de ſecrettes intelligences avec la moyenne region de l'air: elle a encore ces precieus avantages, qu'elle eſt rarement couverte de neiges durant l'hiver, & que pour étancher en eſté la ſoif des Voyageurs, elle eſt rafraichie d'un agreable étang, qui conſerve en toute ſaiſon ſes eaus claires & enjoüées, dans un large baſſin, qui s'eſt trouvé directement placé, au milieu de ce fleuriſſant terrein, qui lui ſert de couronne.

Le lieu qui leur ſervoit de Temple, eſt une belle & ſpacieuſe Caverne, qui s'eſt rencontrée naturellement taillée à l'orient de cette montagne. Son ouverture eſt vaſte, large, & bien proportionée comme l'entrée de quelque ſuperbe palais; & bien que l'artifice n'ait rien du tout contribué à ſa perfection, l'on diroit toutéfois à la voir de loin, que quelque architecte bien expert, ait voulu déployer en ce rare frontiſpice, toutes les plus exquiſes richeſſes de ſon art, & tous les plus dous agréemens, que ſon induſtrie lui a pû ſuggerer, pour le rendre acompli. Ce beau Portail, que le Soleil eſclaire de ſes premiers rayons auſſi-toſt qu'il ſe leve, eſt poſé ſur une belle & ample plateforme, qui ſemble n'avoir eſté gagnée dans la maſſe du roc, qu'à deſſein de ſervir d'un aimable parvis, à ce Temple magnifique.

Le dedans de cette Grotte merveilleuſe eſt fait en ovale, d'une longueur de deus cens pieds ou environ, ſur une largeur tres-convenable, pour entretenir la juſte proportion de

ſa

sa figure. La voute, qui paroit aussi n'avoir esté fassonnée dans le sommet de cette montagne, par aucunes autres mains que par celles de la nature, se hausse doucement depuis le bas en forme de demi cercle, jusques-à la hauteur d'environ six vints pieds, où elle se termine. L'on voit tout au milieu de cette voute, une assez grande ouverture, laquelle perçant jusqu'au dessus du terrain de la même montagne, enprunte de là, tout le beau jour qui l'esclaire. Cette espece de grande lanterne, est entourée au dehors, de grosses pierres qui sont liées & enclavées les unes avec les autres avec beaucoup d'industrie, en forme de bord revelé de trois pieds hors de terre, pour eviter les cheutes: & c'est justement au dessous de ce vaste souspirail, que répond l'autel de ce Temple, qui ne consiste qu'en une table de pierre sans artifice, soutenuë d'un gros pivot, qui l'éleve au dessus du pavé.

Tout l'interieur de cette fabrique naturelle, est encroûté d'une sorte de salpétre, qu'on prendroit pour du coral blanc, qui s'est durci dans la suite du tems, & formé en plusieurs grotesques & figures differentes qui le diversifient, & lui donnent un merveilleus éclat. Le pavé, qui est aussi d'une seule pierre, sans fentes ni crevasses, de même que la voute & les parois; est si poli & si glissant, que pour marcher dessus sans peril, on est contraint de le couvrir de sable. Tout au fonds de ce Temple, & à l'oposite de l'entrée, on aperçoit un bassin, qui est rempli en tout tems d'une eau tres-claire, qui y tombe d'une petite source, qui est presque inperceptible, de même que l'on ne peut discerner qu'a grand péne les fentes & les secrets conduits du rocher par où elle se décharge. Enfin, le plus grand ornement de tout ce Temple si renommé parmi ce Peuple, consiste en la parfaite blancheur, qui éclate de l'un à l'autre bout, & en une tres-acomplie proportion de toutes ses parties.

Les Sacrifices, que les Apalachites avoyent acoûtumé de faire au Soleil, ne consistoyent point, en l'élevation d'une peau de cerf au dessus d'un arbre, remplie des plus excellens fruits du païs, & couronnée de fleurs & d'herbes de bonne odeur, comme il se pratique parmi quelques autres nations de la Floride, ni en l'éfusion du sang humain, ou en l'immolation

lation de quelques bêtes, comme ceus que les Mexicains ofroient à leur Idoles. Car ils croioient que ce grand luminaire, qu'ils reveroient comme leur Dieu, donnant la vie à toutes les creatures qui en joüiſſent, n'agréeroit pas un culte, qui en priveroït quelques-unes du plus precieus de ſes dons. Mais au lieu de toutes ces choſes, ils luy ofroyent tant ſeulement de l'encens & d'autres parfums, qu'ils faiſoyent bruler en chantant & exaltant ſa gloire & ſes perfections, & des habits ou quelques autres preſens, qu'ils mettoyent entre les mains des *Iaoüas*, pour eſtre donnez aus pauvres, qui aſiſtoyent à ces ceremonies.

Ces Sacrifices de loüanges & de reconnoiſſance, ſe celebroyent en la maniere que nous allons d'écrire. La veille de chaque feſte, les Sacrificateurs montoyent ſur la montagne, où ils avoient auparavant fait dreſſer des tentes, ou quelques petites cabanes, pour s'y preparer à l'action ſolemnelle qu'ils y devoient faire le lendemain, & le peuple qui y abordoit de toutes parts, s'y rendoit du moins avant le jour. Le déſus de la montagne & le chemin qui y conduiſoit, étoyent éclairez durant toute cette nuict-là, de pluſieurs grands feus qu'on allumoit en divers endrois, pour réjouïr & guider ſurement ceus qui s'y tranſportoient pour adorer. Pendant la ceremonie, le peuple demeuroit ſur la montagne, mais nuls autres que les Sacrificateurs, n'oſoyent aprocher de la Grote qui leur ſervoit de Temple. Les riches qui avoyent aporté des robes, ou quelques autres preſens pour eſtre donnez aus pauvres, les confioyent aus *Iaoüas*, qui les ſuſpendoient à des perches qui étoient à chaque coſté du portail, où toutes ces choſes demeuroyent juſqu'à la fin du ſervice, qu'ils en faiſoient la diſtribution, ſuivant l'intention des Donateurs.

Dés que le Soleil commençoit à paroiſtre, les Sacrificateurs qui étoient au devant du Temple, commençoient de chanter à ſon honneur des Himnes & des Cantiques en l'adorant & ſe proſternant les genous en terre à pluſieurs repriſes : puis ils alloient en bon ordre chacun ſelon ſon rang, jetter dans le brazier qui étoit entretenu devant le portail, quelques grains d'encens & d'autres parfums, dont le peuple les avoit abondanment pourveus.

En

En ſuite de cette ceremonie, l'un des Sacrificateurs verſoit du miel dans une pierre creuſée à cet uſage, laquelle étoit au devant de la plate forme, & répandant aus environs pluſieurs poignées de *Mays* à demy briſé & dépoüillé de ſon écorce, & quelques autres petites ſemences, que les *Tonatzulis* mangent volontiers. Ces Oiſeaus, qui ſuyvant leur ſuperſtition étoyent dediez au Soleil, étoyent ſi acoûtumez à trouver de pareilles douceurs en cette place-la, qu'ils ne manquoient jamais d'y voler en troupe, incontinent que l'aſſemblée s'étoit retirée.

Pendant que les *Iaoüas* étoient ocupez à bruler le parfum, & à chanter les loüanges du Soleil, tous ceus qui étoient ſur la montagne s'enclinoient par pluſieurs fois juſques en terre pour luy faire hommage, & aprés des jeus, des danſes, & quelques autres divertiſſemens auſquels ils s'ocupoient, croyans de luy rendre un ſervice agreable, ils mangeoient avec ceus de leurs familles, & avec les pauvres & les étrangers qui étoient venus à cette feſte, les proviſions qu'ils avoient aportées, pour ſervir à ce feſtin ſolemnel.

Ces exercices de rejouïſſance publique, plûtoſt que de devotion, continuoyent juſques environ le midy. Car lors que ce tems aprochoit, les Sacrificateurs quittans la porte du Temple, & entourans la Table de pierre qui étoit au milieu, redoubloient leurs chançons & leurs cris d'alegreſſe, & auſſi-toſt que le Soleil doroit de ſes rayons le bord de l'ouverture, ſous laquelle cet autel étoit dreſſé, ils jettoient avec profuſion & ſans aucune reſerve, dans le brazier qui y avoit eſté ſoigneuſement entretenu dés le matin, tout ce qui leur reſtoit de drogues aromatiques, afin que la fumée eut aſſez de force pour monter par ce ſoûpirail, comme une nuée de ſoüeue odeur, & ſe faire voir & ſentir à ceus qui étoient ſur la montagne.

Apres que les *Iaoüas* avoient emploié tous leurs parfums ſelon la coûtume, ils ſe retiroient à la porte du Temple, à la reſerve de ſix de leur corps, qui étoient choiſis par ſort, pour demeurer auprés de l'autel, & donner au nom de leurs Provinces la liberté à ſix *Tonatzulis*, qu'ils avoyent aportez & conſervez en des cages, pour ſervir à cette ceremonie. Ces Oiſeaus, qui étoient reverez parmy ce peuple comme les

chantres & les messagers du Soleil, ainsi que nous l'avons déja dit, ayans fait le tour du Temple, & trouvans l'entrée ocupée par les Sacrificateurs, qui la fermoient entierement avec des branches d'arbres qu'ils tenoient entre leurs mains, étoient enfin contrains de prendre leur vol par l'ouverture du milieu du Temple, & aprés avoir fait quelques tours par dessus l'assemblée, qui étoit sur la montagne, & qui les acompagnoit de grands cris d'éjouïssance, ils gagnoient les bois avec une vitesse incroïable.

Incontinent que ces misterieus Oiseaus avoient donné ce congé, & que les Pelerins les avoyent perdus de veuë, ils descendoient de la montagne en assez bon ordre, portans en leurs mains des rameaus de palmes, ou d'autres arbres verdoyans, & quand ils étoyent parvenus au parvis du Temple, les Sacrificateurs les y faisoient entrer avec un profond silence, & sans enpressement, pour laver leurs visages & leurs mains, dans le bassin de cette fontaine inespuisable, qui est tout au fonds. Ce qu'étant fait, ils se retiroient avec beaucoup de respect, par la même porte, qui dans ces occurrences étoit divisée en deus, par une separation, qui y étoit mise à dessein d'éviter le desordre.

Les pauvres, dont les Sacrificateurs avoient la liste, demeuroient au parvis du Temple les derniers de tous, pour y recevoir les robes & les autres presens, qui leur étoient destinez, & aprés s'en estre revétus & chargez, ils prenoient le chemin des autres, & la ceremonie étoit terminée.

Aujourduy, que la plus considerable partie du peuple qui habite les Provinces de *Bemarin* & de *Matique*, a embrassé le Christianisme, & que le *Paracousse* de *Melilot* a receu le Batesme, cette montagne *d'Olaimy* & son Temple, ne sont plus frequentez que par curiosité, ce Prince ayant defendu fort étroitement, à tous ses sujets des autres Provinces qui sont encore idolatres, & principalement aus *Iaoüas* d'y monter, pour y faire aucune de leurs anciennes superstitions. L'on dit aussi, qu'encore qu'il ne les contraigne en aucune façon de se faire Chrétiens, qu'il a resolu par l'avis de son conseil, pour retirer ses peuples de leur idolatrie, de faire murer l'entrée de ce Temple, & de faire rompre en divers endrois le chemin

assez étroit, qui conduit au désus de cette montagne, afin qu'elle soit inaccessible.

Ces Peuples ont toûjours creu à ce qu'ils disent, l'immortalite de l'ame, mais ils avoient meslé tant de fables parmi cette verité, qu'elle en étoit presque toute étoufée. Ils tenoient aussi, que leurs predecesseurs qui avoient bien vécu, & qui avoient servi religieusement le Soleil, & donné à son honneur des aumônes aus pauvres, étoyent transportez au Ciel aprés leur mort, & qu'en ce bien-heureus sejour, ils étoient changez en étoiles; & au contraire, que ceus qui avoient mené une vie méchante & dereglée, étoyent portez entre les precipices des hautes montagnes du nord, où parmi les neiges & les glaces, & au milieu des Lions, des Ours des Tigres & des autres bestes farrouches, ils soufroient des miseres extremes, & de continuelles frayeurs.

ARTICLE XI.

Comment les Apalachites ont eu connoissance de la Religion Chrestienne.

LA connoissance de la Religion Chrétienne, est parvenuë aus Apalachites par divers degrés. Car pour prendre la chose dés sa source, il y a un peu plus d'un siecle, que les premieres semences du Christianisme, furent jettees en la Floride par une Colonie Françoise, composée de plusieurs personnes de condition, qui y fut conduite & établie par le Capitaine *Ribauld*, sous les auspices du Roy Charles neufvieme. Ce digne Commandeur muni de la commission de son Souverain, y fit bâtir d'abord une forteresse, laquelle il nomma *Caroline*, du nom du Roy son maitre. Il imposa aussi, aus caps, aus ports, & aus rivieres, les noms qui leur sont demeurez jusques à present, léquels étans françois, justifient amplement que cette nation-là, y a autréfois commandé, & qu'elle a esté la premiere qui en a fait la découverte, à dessein d'y former une Colonie. De sorte, qu'on trouve le long de cette coste le *port Royal*, le *cap François*, les Rivieres de *Seine*, de *Loire*, de *Charente*, de *Garonne*, des *Dauphins*, & de *Somme*.

 Mais,

Mais, ce qui est le plus digne de remarque, & qui fait d'avantage à nôtre propos, est, que par ce premier embarquement, qui fut fait pour la Floride; il y passa deus savans & religieus Personnages, qui dés leur arrivée en cette belle terre, prirent à cœur de gagner par toutes sortes de bons offices, les affections des Habitans du païs, & d'aprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connoissance de Dieu, & des sacrez misteres de son Euangile. Les memoires, que le Capitaine *Ribauld* à laissez sur ce sujet, raportent, que le Roy *Saturiova*, qui commandoit le quartier, où les François s'étoient établis, receut fort humainement ces Hommes de Dieu, & qu'étant ravi de la douceur de leur conversation, & & de la sainteté de leur vie, il commanda à tous ses sujets, de les avoir en une singuliere estime, & de ne point troubler leurs religieus desseins. De sorte que le respect que ce pauvre Peuple leur portoit, & la fidelité & le zele qu'ils emploioyent pour avancer leur conversion, donnoient dés lors de tres-grandes esperances, que l'œuvre du Seigneur prospereroit entre leurs mains, & que cette petite portion de sa Vigne, étant soigneusement cultivée, produiroit avec le tems, plusieurs bons & precieus fruits, à la loüange de sa grace.

Ces heureus commencemens, & ces agreables premices de la predication de l'Euangile de nôtre Seigneur Jesus, en la Floride, furent en suite soûtenuës & acruës par les soins de Monsieur l'Admiral de *Coligny*, qui donna commission à Monsieur de *Laudoniere* d'y conduire un renfort bien considerable de Soldats, & de toutes sortes d'artisans, qui y arriverent en l'an mille cinq cens soixante quatre; mais, à peine ces nouveaus venus avoient pris l'air de la terre, que l'Espagnol, qui pretend que toute l'Amerique lui apartient, print l'ocasion des desordres qui étoient pour lors en France, pour traverser les genereus desseins des Directeurs de cette Colonie naissante, & l'étoufer dans son berceau. Pour cet effet, il y envoya *Pierre Melandez*, avec six grands navires, remplis d'hommes & de munitions de guerre, qui vinrent fondre sur elle le dixneufviéme de Septembre, de l'an mil cinq cens soixante cinq.

Monsieur de *Laudoniere*, & le Capitaine *Ribauld*, qui avoit encore amené tout fraichement un petit secours à cette Colonie,

nie, reconnoiſſans ſelon leur prudence, & leur grande experience en fait de guerre, que leur Place n'étoit pas en état de ſoûtenir un ſiege, & que leurs forces étoient entierement inegales pour repouſſer l'agreſſeur, reſolurent, par l'avis & le conſentement exprés de tous les Officiers, de capituler & de ſe rendre, ſous les conditions les plus honorables que les aſſiegez ont coûtume de demander. *Pierre Melandez*, leur acorda la plûpart des articles qu'ils avoient propoſez; mais, auſſi-toſt qu'il fut entré dans la Forteresse, & qu'il ſe fut rendu maiſtre du corps de garde, il fauſſa la foy qu'il avoit donnée, & en violant le droit des Gens, fit cruellement maſſacrer non ſeulement les Soldats, mais même les femmes & les enfans qu'il y trouva.

Le Capitaine *Ribauld*, fut envelopé dans ce maſſacre, Monſieur de *Laudoniere* échapa heureuſement, en ſe ſauvant au travers des Marais, dans des vaiſſeaus nouvellement arrivez de France, qui par bonheur étoient à la rade à deus lieuës de-là, en un ſein qui étant couvert d'un cap fort haut, les avoit dérobez à la veuë des Eſpagnols. Quelques autres Habitans, qui dés l'arrivée de l'ennemi, ayans preveu le peril eminent qui les menaçoit, s'étoyent retirez de bonne heure dans les bois, gagnerent à la faveur de la nuit, le village de *Saturiova* leur bon amy, qui haïſſant l'Eſpagnol les tint ſous ſa protection, & leur fournit des vivres pour ſubſiſter honneſtement juſques à l'an mil cinq cens ſoixante ſét, que le Capitaine de *Gourgues*, étant deſcendu à la Floride avec trois bons navires équipez à ſes propres frais, & chargez de pluſieurs braves hommes, & de toute ſorte de munitions de guerre, punit ſeverement la cruauté des Eſpagnols. Car ce vaillant Capitaine, ayant reſolu de tirer vengeance de l'injure qui avoit eſté faite à ſa Nation, s'étant rendu maiſtre de la même Forteresse nommée la *Caroline* à l'aide des forces du Roy *Saturiova*, qui vint en perſonne à l'aſſaut general, qui fut livré à la pointe du jour, fit paſſer au fil de l'épée tous les Eſpagnols qu'il trouva non ſeulement dans cette place-là, qu'ils avoient bien munie & reparée depuis leur uſurpation, mais encore dans deus autres Forts, qu'ils avoient auſſi bâti le long de cette coſte, léquels il brûla & démolit, comme l'on le peut voir

tout au long, au Chapitre douziéme du Livre quatriéme de la description des Indes Occidentales du Sieur Jean de Laët.

Les memoires que le Capitaine de *Gourgues* fit imprimer touchant son expedition en la Floride, pour servir d'Apologie à son procedé qui n'étoit pas aprouvé à la Cour, nous aprenent, qu'un François nommé *Pierre du Bré*, qui etoit l'un de ceus qui s'étoient refugiez auprés du Roy *Saturiova*, pour eviter la cruauté des Espagnols, lui raconta entre autres choses, qu'il ne réchapa de ce massacre que dix hommes, du nombre déquels il étoit: Qu'ils trouverent tous une retraite assurée dans les états de ce Prince, qui ne demeuroit pas beaucoup loin de leur desolée Colonie: Que trois de ces réchapez, y moururent quelques mois aprés cette grande déroute: Que de sét qui restoient il y en eut six, qui furent tellement charmez du recit avantageus, que les sujets de *Saturiova* leur faisoient par chacun jour, des grands tresors du Roy *Mayra*, de la puissance d'un autre, qui se nommoit *Ollata*, qui commandoit à quarante Seigneurs, & particulierement de la generosité, & de la sage conduite du *Paracousse d'Apalache*, qui gouvernoit plusieurs belles & grandes Provinces, qui étoient situées au pied des montagnes, & qui s'étendoient bien avant dans plusieurs agreables vallées qu'elles renfermoient, qu'ils prierent *Saturiova* qui les avoit recueillis si cordialement, de leur vouloir donner des guides, qui les pussent conduire surément jusques aus frontieres du Royaume de ce dernier, de qui ils avoient ouï dire tant de merveilles, & nommement qu'il aimoit les étrangers, & que ses sujets étoient les mieus policez de toute l'Amerique Septentrionale: Que *Saturiova* voulant ajoûter cette nouvelle faveur, à toutes les autres dont il avoit déja usé envers eus, leur donna une bonne escorte composée de l'élite de ses sujets, pour les mener auprés de tous ses Alliez, & même jusqu'au domaine du Roy d'Apalache, s'ils desiroient de le visiter.

Nous recueillons encore, de la Relation du succés de ce voyage, que ces François entreprirent pour contenter leur curiosité, & employer utilement le tems que leur disgrace leur fournissoit, qu'aprés qu'ils eurent visité *Athore*, fils de *Saturiova*, & la plûpart des autres Princes ses bons voisins & alliez,

alliez, qui avoient leurs Seigneuries, le long d'une belle & agreable riviere, qu'ils apellent *Seloy*, il leur falut passer des rivieres assez larges & profondes, sur des branches d'arbres liées ensemble, traverser des marais, grimper des montagnes, penetrer des forets tres-épaisses, où ils rencontrerent plusieurs bestes farrouches, & cheminer presque toûjours par les égarées, pour eviter la rencontre des sujets de *Timagoa*, qui avoit guerre contre *Saturioua*: Qu'avant que d'arriver sur les terres du *Paracousse d'Apalache*, ils furent souvent ataquez par des troupes de ces Sauvages, qui rodent incessanment par ces vastes solitudes: Que deus de leurs Guides furent tuez dans ces rencontres, & plusieurs autres dangereusement blessez: Que les sujets de *Timagoa* ayant espié & découvert leur marche, les avoient suivis quelque tems, & que ne les ayant pû ateindre, ils leur avoient dressé des embusches, pour tâcher de les y faire tomber à leur retour: Qu'enfin aprés avoir essuyé une infinité de perils, & enduré souvent beaucoup de faim & de soif, ils étoient parvenus à la Province de *Matique*, qui qui est de la Souveraineté d'Apalache: Que le Gouverneur de la ville d'*Akoüeka*, qui est la capitale de cette contrée-là, les fit conduire vers le *Parakousse*, qui pour lors étoit venu visiter la province d'*Amana*: Que ce Prince leur fit un favorable acueïl, & leur témoigna tant d'amitie, qu'ils prirent la resolution, de renvoyer leurs Guides en leur païs, & de s'afermir au milieu des Apalachites, puis qu'ils les trouvoient en toutes choses, tels qu'on les leur avoit décrits.

Le souvenir des dangers que ces avanturiers avoyent courus, avant que de se pouvoir rendre à Matiques, la vive aprehension qu'ils avoient des dificultés qui leur étoient inevitables au retour, le peu d'esperance qu'il y avoit que les François prissent envie de faire un nouvel embarquement, pour relever les ruines de leur Colonie: la beauté & la fertilité du païs, où la providence divine les avoit amenez, & la douceur des meurs des Habitans, jointe à plusieurs autres considerations de leurs propres interets, les convioit puissanment à s'arréter à ce bon dessein qu'ils avoient formé; mais les Guides que *Saturioua* leur avoit donnez, y faisoient de si grandes opositions & remontroient avec tant de chaleur, que sans

eus,

eus, ils n'oseroient point se presenter devant leur Seigneur, qui les avoit confiez à leurs soins, que pour composer ce diferent, & les mettre à couvert du reproche qu'ils aprehendoient, lors qu'ils seroient retournez en leur terre; ils obtinrent que deus de ces François retourneroient avec eus auprés de *Saturioua*, pour y estre témoins de toute la fidelite qu'ils avoient aportée, pour executer la commission qu'ils avoient receuë de sa part.

Cette même Relation ajoûte, que ces quatre Voyageurs, qui s'arréterent volontairement au milieu des Apalachites, étans bien instruits en la voye de Dieu, leur laisserent quelque connoissance de sa Majesté Souveraine, & du vray service qui luy doit estre rendu en esprit & en verité selon sa parole. Et les familles étrangeres qui dépuis ce tems-là, ont penetré dans ces Provinces, & qui s'y sont afermies, écrivent, que les Habitans de celle de *Bemarin*, ont encore à present la memoire fraiche de ces François, & que c'est d'eus, qu'ils ont apris & conservé plusieurs termes de la langue Françoise, tels que sont; *Dieu*, la *Terre*, *Ami*, le *Soleil*, la *Lune*, le *Paradis*, *l'Enfer*, *ouy*, *non*, & plusieurs autres mots, qui sont communs parmi ces Peuples, & qui sont employez par eus, pour exprimer le même, qu'ils signifient entre nous.

Aprés la mort de ces quatre François, qui furent regrettez de tous les Apalachites, horsmis des Sacrificateurs du Soleil, qui leur portoient une haine irreconciliable, à cause qu'ils détournoient le Peuple de l'idolatrie, & le portoient à la connoissance du vray Dieu vivant qui a crée le Soleil, & toutes les choses qu'il éclaire: les Provinces qui sont dans les vallées des montagnes *d'Apalates*, & qui pour lors n'avoient receu qu'un bien foible rayon de la lumiere celeste, fussent facilement retombées dans les plus épaisses tenebres de leur ancienne superstition, si Dieu par un trait singulier de sa providence ne leur eut envoyé quelques familles d'Angleterre & d'Hirlande, qui à leur arrivée ralumerent ce petit feu, qui étoit caché sous la cendre.

Ces Familles, ainsi que nous l'avons tiré des Relations, que les Habitans de la Colonie de la Palme nous ont envoyées, avoient esté contraintes de quiter la Virginie en l'an mil six cens

cens vint & un, à cause des horribles massacres que les Barbares Originaires du païs, y faisoient pour lors, de tous les étrangers qu'ils rencontroient, & elles s'étoient embarquées à dessein de se retirer à la neuve Angleterre: mais les vens leur ayans esté contraires, elles furent poussées à la coste de la Floride, où le manquement de vivres les obligea de descendre, & de s'arréter sur le bord de la riviere de *Seloy*, & c'est de là qu'elles passerent en la Province de *Matique* & puis en celles *d'Amana* & de *Bemarin*, sous la conduite d'une Compagnie d'Apalachites, qui étoient descendus à la coste de la mer, pour y prendre leur provision de sel, comme ils avoient acoûtumé de le faire en ce tems-là.

C'est dans ces belles Provinces, que ces Familles étrangeres se sont acruës & fortifiées, y ayant attiré dépuis quinze ou seize ans la plûpart des Indiens Habitans des Iles de *Roatam*, de la *Monaque* & *d'Outila*, qui sont au Golfe d'Hondures, & un nombre assez considerable de personnes de toutes sortes de qualitez & de diferentes nations, qui vivoient aus *Lucayes* prés du détroit si celebre de *Bahama*, & particulierement quelques savans & zelez Eclesiastiques, qui se sont servis d'une retraite si douce & si favorable, pour s'employer serieusement & sans distraction à leur propre salut: & pour estendre en suite les limites du pur & ancien Christianisme, parmi ces pauvres Peuples, si Dieu leur en donnoit les moyens.

Nous aprenons aussi, par les derniers memoires qui nous sont venus de ces quartiers-la, que Dieu benissant les loüables intentions des Chefs & Directeurs de ces Familles étrangeres qui se sont associées dans ce religieus dessein, & les incomparables soins de leurs Predicateurs & Catechistes, le *Parakousse* d'Apalache, s'est fait instruire par eus en la Religion Chrétienne, qu'en suite il a reçeu le Batéme, & qu'a son exemple plusieurs de ses Officiers, & des principaus Chefs des familles de *Bemarin* & *d'Amana*, & sur tout de la Ville de *Melilot*, ont aussi embrassé le Christianisme, avec beaucoup de connoissance & d'ardeur: qu'outre les Pasteurs ordinaires qui ont la conduite des Eglises formées, ils ont encore établi une sainte Compagnie d'Envoyez, ou de Missionaires Euangeliques, qui comme leurs Coadiuteurs en l'œuvre de la predication de

la parole de Dieu, travaillent avec une assiduité & une fidelité nonpareilles, à l'instruction de ce Peuple, & à recueillir des Eglises en divers endrois de ce nouveau Monde, sous l'aprobation & la direction des Inspecteurs & Pasteurs ordinaires, de qui ils tiennent leur vocation exterieure, à ce sacré ministere, & leur envoy particulier en cette belle moisson du Seigneur: Que pour reussir en une si sainte entreprise, ils ont premierement apris en perfection la langue la plus connuë des Floridiens, & qui a le plus de cours parmi ces peuples; & qu'en suite, ils ont dressé des Escoles en tous les lieus, où Dieu a assemblé des Fideles par leur predication, afin que les grands & le petis, y puissent estre informez des sacrez misteres de la Religion Chrétienne, & élevez en la vraye pieté par les instructions familieres du Catechisme, au même tems qu'on leur enseigne à lire & à écrire.

Ces mêmes memoires ajoûtent, qu'encore que le *Parakoussé* d'Apalache ait receu le Batéme, & qu'il témoigne avoir beaucoup d'afection pour les étrangers dont Dieu s'est servi pour lui procurer ce bonheur; il est neantmoins entré depuis peu en quelque ombrage contre eus, & que dans l'aprehension que quelques uns de son Conseil luy ont fait concevoir, que s'il leur soufroit de s'acroistre d'avantage, ils pourroient avec le tems s'emparer de tout le gouvernement de l'état, il les a premierement dispersez en diverses Villes & Villages de ses Provinces, afin qu'a l'avenir, ils ne soient pas capables de faire en aucun lieu un corps assez considerable pour fomenter quelque party: & qu'en suite il a ordonné, que tous ceus qui se trouvent à present dans ses païs, y pourront demeurer paisiblement, & y jouïr de tous les mêmes droits & avantages que ses sujets naturels, pourveu qu'ils n'entretiennent aucune intelligence au dehors, au prejudice de la tranquilité publique: mais que l'entrée en sera desormais entierement fermée, à tous les autres étrangers, qui auroient dessein de s'y venir établir.

Ceus qui savent la nature de ce païs-là, disent que les Apalachites n'ont aucune juste raison de craindre, que les Europeens prenent jamais l'envie d'usurper leurs Terres: Car outre qu'il faudroit une assez puissante armée pour executer une

pareille

pareille entreprise, & que les familles qui s'y sont arrétées de leur consentement, ne sont au milieu de ce grand Peuple, aucun corps considerable, qui puisse subsister de soy même: ce païs étant si reculé du reste du monde, & entierement dépourveu d'or, d'argent, de pierres precieuses, & de toutes les riches marchandises, qui atirent & entretiennent le commerce, il est constant, qu'il ne sera jamais recherché, ni envié avec beaucoup de passion, des peuples de l'Europe, qui ne poussent des Colonies, que là où il y a esperance de faire du profit par le moyen du trafic. Joint, que quand ces Provinces auroient les racines de l'or, & les sources des perles, il n'y a point d'aparence, qu'on pût trouver beaucoup de personnes en l'Europe, qui voulussent se resoudre à passer tant de mers, pour aller finir leurs jours dans une Terre, qui est éloignée prés de cent lieuës de tous ports de mer, qui n'a aussi aucune riviere navigable, qui s'y vienne rendre pour faciliter le commerce, qui ne peut aussi esperer d'estre rafraischie de tant de douceurs, qui font subsister avec honneur les autres Colonies de l'Amerique, & pour le dire en un mot, qui ne peut promettre à ses Habitans, que ce qui est precisement necessaire, pour le vivre & le vétément.

ARTICLE XII.

Des mariages des Apalachites, de l'education de leurs enfans, & des maladies ausquelles ils sont sujets, & des remedes dont ils se servent.

Bien que les Apalachites ne se glorifient pas d'estre descendus des anciennes Tribus d'Israël; ils ont neantmoins cecy de commun avec elles, qu'ils ne prenent point de femmes hors de leurs familles, & si quelques-uns d'entre eus en usent autrement, ils s'exposent au mépris & au rebut de toute leur parenté; & outre, que de semblables mariages sont facilement disouts, les enfans qui en naissent, sont incapables d'estre Capitaines ou Chefs de familles, d'autant qu'ils sont tenus parmi eus, au même rang que des bâtards.

Les jeunes hommes ne font pas beaucoup de ceremonies ni de recherches pour avoir des filles en mariage : parce que les parens de part & d'autre, ont ſouvent conveuu de tout cela par enſemble, lors que leurs enfans étoient encore fort jeunes : & les enfans ſont en ce point ſi reſpectueus envers leurs parens, & deferent tellement à de pareils acords, qu'il n'y a point d'exemple parmi eus, d'aucuns qui ayent deſavoué ce qu'ils ont traité en de pareilles rencontres. Ils peuvent épouſer de leurs parentes, dans tous les degrez qui ſont au déſous de leurs ſœurs. Ils ont toûjours pris la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent commodement entretenir : mais il n'y a que la premiere, qui leur a eſté donnée par leurs parens, qui ſoit reputée pour legitime, & dont les enfans puiſſent eſtre avancez aus charges, & preferez à tous ceus qui naiſſent des autres.

Ils donnent pour l'ordinaire à leurs enfans mâles, les noms de leurs ennemis qu'ils ont ſurmonté, ou de leurs Villages qu'ils ont brûlez, ou même de leurs priſonniers de guerre qui ſont morts à leur ſervice. Quant à leurs filles, ils les nomment de mêmes noms que leurs meres ou grand'meres ou ayeules qui ſont decedées, ayant toûjours égard, qu'il n'y en ait aucune dans leur famille qui ſoit encore en vie, qui porte le même nom : & au defaut des noms de cette nature, ils en forgent d'autres ſelon leur caprice, auſquels, ſi on les en doit croire, il y a beaucoup de myſteres cachez.

Les femmes, élevent tous leurs enfans juſqu'à l'age de douze ans ou environ, mais quand les garçons ſont parvenus à ce terme, elles les confient entierement aus ſoins & à la conduite de leurs maris, qui ſe chargent dés-lors, de leur education, les conduiſant avec eus à la chaſſe, à la peſche, au labourage, & à tous les autres exercices, dont ils tachent de les rendre capables. Ils les faſſonnent auſſi à tirer de l'arc & à lancer la zagaye de bonne grace, & à ſe parer de leurs boucliers contre les coups de fléches, & ils les menent à la guerre, quand ils ſont parvenus en âge d'en pouvoir ſuporter la fatigue.

Ils ont tous beaucoup d'amitie ponr leurs enfans, mais ils ne leur en donnent point tant de preuves exterieures que plu-

plusieurs autres nations, qui font consister l'amour qu'ils ont pour eus, en une infinité de caresses, & qui l'evaporent en mignardises, dont les enfans abuzent le plus souvent. Et bien que cette conduite des Apalachites, semble un peu trop pancher du costé de la severité, l'on remarque toutéfois par experience, qu'elle n'abat point le courage à leurs enfans, & qu'elle n'étoufe en aucune fasson le feu & la vivacité qui est requise, pour entreprendre quelque chose de genereus.

L'on ne voit aucun d'entre eus qui soit travaillé de la pierre, ou de la gravelle, ni même des goutes : ce qu'on atribuë à la sobrieté qu'ils gardent au boire & au manger, & aus exercices assez laborieus ausquels ils s'ocupent tous les jours de leur vie, comme aussi à l'usage frequent de la Cassine, qui est une sorte de bruvage fort estimé parmi eus, qui est composé de la feuïlle de cet Arbre de même nom, dont nous avons déja parlé en plusieurs endroits. Car ils tiennent qu'il a la vertu, de faire rendre quantité de serositez par les conduits naturels, & de chasser toutes les humeurs gluantes, qui leur pourroient causer des obstructions. Mais ils sont fort sujets, lors notanment qu'ils deviennent vieus, à de grandes douleurs de teste, à des foiblesses d'estomac, & à des demangeaisons, qui leur excitent des pustules par tout le corps, qui degenerent souvent en des ulceres malins, qui deviennent incurables.

Ils n'ont point d'autres Medecins que leurs *Iaoüas*, qui meslent beaucoup de superstitions parmi les remedes qu'ils prescrivent à leurs malades. Ils se servent au lieu de lancettes & de rasoirs, de certaines dens de poissons extremement aiguës & trenchantes, d'ont ils font des incisions assez profondes, sur les parties douloureuses de ceus qui se mettent entre leurs mains. Ils n'essuyent point le sang, qui coule des playes qu'ils ont faites : mais aprés l'avoir sucé, ils le rendent promptement à terre. Les escarcelles qu'ils portent atachées à leurs ceintures, sont toûjours garnies de diverses sortes de graisses, & de plusieurs feüilles, d'herbes, lesquelles ils apliquent en forme d'emplâtres, sur les parties mal affectées de leurs patiens. Ils provoquent aussi des vomissemens & des sueurs, avec une poudre composée de l'écorce d'une sorte d'arbrisseau, & d'une espece de coquillage calciné, qui ont

la vertu de produire ces éfets. Mais ces remedes sont si violens, que les Europeens qui ont eus l'assurance d'én user, en ont esté dangereusement malades.

Quand tous ces remedes ordinaires n'avancent point la guerison des malades, les *Iaoüas* leurs prescrivent des bains, des fomentations, l'usage des eaus minerales qui sont au pied de la montagne *d'Olaimy*, & enfin, aprés avoir épuisé tous leurs secrets, ils les font exposer au lever du Soleil, à la porte de leurs cabanes, dans la creance que les dous rayons de cet Astre, seront plus puissans pour leur rendre la santé, que toutes leurs autres ordonnances. C'est pourquoy, dans ces occurrences ils conjurent cette pretenduë divinité, de vouloir déployer sa vertu vivifiante en faveur de ceus qui lui découvrans leurs maus, n'attendent leur guerison, que de ses benignes influences.

Ces Medecins, qui sont aussi Sacrificateurs du Soleil, comme nous l'avons representé, sont fort estimez parmi les Apalachites, car outre qu'ils acompagnent cette double profession, de gravité, de modestie, & d'une abstinence de toute sorte de delices, & même de l'usage des creatures, qui ont euës la vie sensitive: ils ne peuvent point estre promeus à ces charges, qui les obligent à mener une vie beaucoup plus retirée que celle du commun, qu'ils n'ayent fait l'aprentissage de toutes leurs superstitions au milieu des forets, & des plus afreuses solitudes, sous la conduite des Chefs de leur Secte, qui durant trois ans entiers les exercent & les fassonnent par plusieurs rudes épreuves, à tous les mysteres de leur profane discipline. C'est aussi durant ce tems-là, qu'ils ont à ce qu'ils racontent, d'étranges visions, & la communication familiere de certains esprits folets, qui leur aparoissans en diverses figures, se joüent de la simplicité de ces miserables abusez, qui ont l'adresse & la vanité, de faire passer leurs réveries, & les illusions de ces Anges de tenebres qui les seduisent, pour des revelations divines, & des inspirations qui leur sont envoyées du Ciel.

ARTI-

ARTICLE XIII.

De l'âge ordinaire des Apalachites, de leur mort, & de leurs enterremens.

LEs Apalachites, ſont preſque tous de fort longue vie, car il s'en voit communément qui paſſent les cent ans, & encore à preſent il s'en trouve pluſieurs, qui ont atteint le cent cinquantiéme. Ce qui ne doit point eſtre tenu pour une nouveauté, ou pour une merveille extraordinaire; puiſque nous liſons au Chapitre dixiéme du livre quatriéme de la Deſcription des Indes Occidentales, du Sieur de Laët, que Mr. de Laudoniere viſitant la coſte de la Floride, y vid un Roitelet, amy de ce *Saturiova*, dont nous avons tant parlé dans les articles precedens, qui avoit plus de cent cinquante ans, & qui pouvoit conter de ſes fils & petis fils, juſqu'à la cinquiéme generation.

Ils embaûment avec un artifice tout particulier, les corps de leurs parens & amis decedez: car aprés en avoir tiré tous les inteſtins, léquels ils enſeveliſſent au même lieu, où le reſte du corps doit eſtre mis à la fin de leur deüil, ils les plongent dans un baume precieus qu'ils reſervent à cet uſage. Cette compoſition eſt faite de pluſieurs ſortes de gommes aſtringentes, & de quelques drogues aromatiques, qui ont la vertu de deſſécher les corps, & les preſerver de corruption: & il eſt conſtant, qu'apres qu'ils ont demeuré trois mois ou environ dans ce baume, ils en peuvent eſtre tirez, ſans qu'il y aparoiſſe aucune alteration, & ſans crainte qu'ils ſe corrompent à l'avenir. En ſuite de cet embaumement, ils les revétent de leurs plus precieuſes fourrures, & aprés les avoir enfermez dans des cofres de cedres, & conſervez dans leurs maiſons l'eſpace de douze lunes entieres, ils les enterrent dans la foreſt la plus voiſine de leurs demeures, au pied de quelque arbre, avec beaucoup de pleurs & de lamentations.

Il n'y a pas grande difference entre les enterremens du ſimple peuple & ceus des Capitaines, ou des Chefs de famille: mais ils obſervent quelque choſe de particulier aus funerailles

de leurs *Parakousses :* Car aprés qu'ils les ont enbaumez avec tous les soins possibles, & qu'ils les ont couverts de leurs plus beaus habits, & parez de leurs chaines & de leurs Colliers de ceremonies, ils les gardent trois années entieres dans des Cofres de bois precieus, au milieu de la chambre où ils sont decedez. Ce terme étant expiré, ils les portent avec beaucoup de pompe au tombeau, que les heritiers du defunt ont fait creuser, à la pante de la montagne *d'Olaimy*, où depuis un tems immemorial, ils ont acoûtumé d'ensevelir leur Souverains: & si tost qu'ils ont posé les corps dans la grote, ils ferment l'ouverture avec de grosses pierres, qu'ils couvrent d'un grand amas de gazons de terre.

Les Capitaines, & tous les autres Officiers & Chefs de famille, qui ont assisté à ces derniers devoirs, apres avoir jetté beaucoup de cris & pleuré le defunt, attachent aus arbres voisins leurs arcs & leurs carquois pleins de fléches, leurs massuës & leurs boucliers. Et les plus proches parens du defunt, plantent auprés de la caverne où ils ont mis le corps, un Cedre, ou quelque autre sorte d'arbres precieus, qu'ils y entretiennent avec tous les soins qui sont requis pour empescher qu'il ne meure: & s'il arrive qui soit renversé par les vens, ou qu'il vienne à sécher, ou à deperir par quelque autre accident: ils ne manquent jamais d'en substituer un autre en la place, pour perpetuer entant qu'il est en eus, la memoire du defunt par ce signe visible.

Pour témoigner leur deüil, & faire paroistre la grande tristesse qu'ils ont conceuë de la mort de leurs parens, ils coupent une partie des cheveus de leur teste: mais lors que leur Prince est decedé, ils les rasent entierement, & ne les laissent point recroistre, jusques-à ce qu'ils ayent porté son corps au sepulcre, en la façon que nous venons de décrire. Pour verifier que les Ceremonies que les Apalachites observent à embaumer les corps de leurs parens, & à les conserver quelque tems dans des cofres, avant que leur rendre les derniers devoirs, ne leur est ni nouvelle, ni particuliere; le Sieur de Laët au Chapitre troisiéme du livre quatrieme de son Histoire déja citée, raporte que les Soldats qui acompagnoyent *Pamphile Nerveus*, en ses expeditions du nouveau monde, sous la com-

commiſſion de l'Empereur Charles cinquiéme Roy d'Eſpagne, qui lui avoit acordé le gouvernement de toutes les terres qu'il pourroit découvrir, dépuis la *Riviere des Palmes*, juſqu'aus derniers confins de la Floride, étans déſcendus à la plus prochaine coſte du païs que nous décrivons, trouverent dans les cabanes que ces pauvres barbares avoyent abandonnées, incontinent qu'ils eurent aperceu ces étrangers, qui étoyent munis d'armes à feu & montez à l'avantage : quatre grands Cofres de bois precieus, ou il y avoit pour tout treſor, des corps morts couverts de peaus de beſtes ſauvages.

Ce que nous avons dit juſques-à preſent, des mariages des Apalachites, de leurs Medecins & de leurs Funerailles, ne doit eſtre entendu, que de ceus qui ſont encore dans l'idolatrie. Car ceus que Dieu a honorez de ſa precieuſe connoiſſance, & apellez de leurs anciennes tenebres, à la merveilleuſe lumiere de ſon Euangile de grace, ont leurs mariages reglez, dans les degrés permis par ſa Loy, & ſe tiennent arrétez indiſſolublement à une ſeule femme. Ils ne ſe ſervent point auſſi dans leurs maladies, des remedes ſuperſticieus des *Iaoüas*, mais aprés l'invocation du nom du Sauveur, qui eſt le vray Soleil de juſtice qui comme dit l'Ecriture, porte la ſanté dans ſes ailes c'eſt à dire en ſes rayons, ils uſent de quelques ſimples, que l'experience leur a enſeigné eſtre tres-propres à la gueriſon de leurs maladies. Ils confient auſſi à la terre, les corps de leurs freres en toute ſimplicité gravité, & modeſtie Chrétienne, dans l'eſperance de la bien-heureuſe reſurrection, ſelon la pratique de l'Egliſe primitive; ſuivans en cela, & en toutes autres choſes qui concernent le ſervice divin, l'ordre de leur Liturgie particuliere, laquelle eſt entierement tirée de la parole de Dieu, & fort aprochante de celle de l'Egliſe d'Angleterre.

Voilà la Digreſſion curieuſe, dont la recherche de lorigine des Caraïbes nous a fourni le ſujet & la matiere. Nous ſouhaitons pour la clôture, que cette nouvelle Relation, qui eſt beaucoup plus ample & plus exacte, que celle que nous avions inſerée en la premiere edition de cette Hiſtoire agrée à ceus qui prendront la péne de la lire, & qu'ils ayent la bonté de ſuporter les defauts de nos expreſſions qui ſe ſont bien ſouvent trouvées contraintes, en tâchant de rendre fidelement & clai-

rement en nôtre langue, le contenu aux memoires qui nous ont esté confiez de divers endroits, & en langue differente, sur cette riche matiere.

Au reste, ces Messieurs qui conversent encore à present avec ce Peuple, ou qui demeurent dans le voisinage, nous ayans honorez de toutes ces excellentes & judicieuses remarques, que nous tenons de leur liberalité, comme il apert par leurs lettres, qui paroissent au commencement de cet Ouvrage, seront toûjours les irreprochables témoins, de la fidelité que nous nous sommes étudiez de garder, en les donnant au public, & les répondans de la verité de tout ce que nous avons avancé aprés eus, en maniant ce digne sujet.

Il seroit à desirer qu'a l'exemple de ces genereus Habitans de la Floride, les autres Colonies de l'Amerique Septentrionale, nous informassent aussi à leur tour, de ce qu'elles ont de plus considerable dans les païs où elles sont établies; car nous aprenons qu'en la neuve Angleterre, qui sans contredit, est la plus peuplée, & la plus fleurissante de toutes, il y a une infinité de raretez, qui sont tres-dignes d'estre communiquées à nôtre Europe: qu'il y a plusieurs belles & grandes places fort renômées, qui peuvent porter le nom de Villes: qu'il y a par tout de Écoles ausquelles les enfans des Indiens sont nourris & élevez en la vraye pieté, & en la connoissance des lettres, avec ceus de la Colonie: qu'il y a même une Academie fort celebre en l'une de leurs villes, laquelle est composée entre autres, de plusieurs Docteurs & Professeurs en Theologie, qui enseignent publiquement & gratuitement cette divine science, à tous ceus qui ont un saint desir de consacrer leur vie & leurs études, au service des Eglises que le Seigneur a recueillies dans cette partie de nouveau Monde: & que leurs saints labeurs, y sont encore à present acompagnez de tant d'heureus succés, & de si grandes benedictions du Ciel, que leur dernier Synode National, étoit composé de plus de cent Pasteurs, qui y comparurent au nom de leurs Troupeaus, & qui y rendirent des solemnelles actions de graces au Seigneur, de ce que de jour en jour, il ouvroit le cœur de ces pauvres barbares, au milieu déquels sa providence les a appellez, pour entendre à l'Euangile qui leur est presché, & en y croyant avoir part à son alliance de grace.

CHAPITRE NEUVIÉME.

Du Corps des Caraïbes, & de leurs Ornemens.

IL faut maintenant reprendre le grand chemin dont nous nous étions écartez, & retourner de la Floride aus Antilles, pour y considerer aussi exactement qu'il nous sera possible dans toute la suite de cette Histoire, le Corps & l'Esprit, les Mœurs, la Religion, les Coûtumes, & les autres particularitez des Sauvages Caraïbes ou Cannibales, dont nous avons déja deduit amplement l'origine.

Et parce que ceus d'entre ce peuple, qui demeurent dans les mêmes Iles où les François & les autres Nations Européennes ont des Colonies, ou qui les frequentent souvent, s'accommodent en plusieurs choses à leurs fassons de faire, & que pour leur estre plus agreables, ils quittent beaucoup de leurs vieilles coutumes, ceus qui veulent savoir les anciennes mœurs des Caraïbes, ne les doivent pas apprendre des Caraïbes qui demeurent à la Martinique, ou qui frequentent le plus nos Européens: mais de ceus de Saint Vincent, léquels entre tous les autres, ont eu jusqu'à present le moins de communication avec les Etrangers. Aussi est ce d'eus, qu'est particulierement tiré tout ce que nous dirons cy aprés des Caraïbes: mais avant que d'entrer en cette matiere, nous ferons quelques remarques generales, pour prévenir l'étonnement que le Lecteur pourroit avoir, de la difference de plusieurs de nos Relations, à celles des autres, ou de bouche ou par écrit.

I. Il est presque impossible, que des Relations de terres & de coutumes si éloignées de nous s'accordent en toutes choses, veu que même nous voyons que celles des païs voisins, n'ont pas toujours un parfait rapport entr'elles.

II. Dépuis que les Caraïbes ont frequenté avec les Nations étrangeres, ils ont beaucoup relasché de leurs anciennes pratiques, & ont quitté plusieurs fassons de faire, qui leur étoient auparavant inviolables. De sorte qu'il se trouve au-

jourduy en eus un notable changement, de ce qu'ils étoient autréfois. Ce qui est arrivé, & en partie de ce que nous Européens les ont déniaisez, & en partie aussi, car il le faut avouër à nôtre honte, de ce qu'ils les ont corrompus. Et sur ce sujet, Monsieur du Montel nous rapporte en ses memoires, que deus bons vieillards Caraïbes, avec léquels il a conversé familierement, luy disoient souvent en leur entretien.

,, Nos gens sont devenus presque comme vous, depuis
,, qu'ils vous ont veus: Et nous avons de la peine à nous
,, reconnoître nous-mêmes, tant nous sommes differens de
,, ce que nous étions autréfois. Aussi nôtre Nation estime,
,, qu'à cause de ce changement, les Ouragans sont plus fre-
,, quens qu'ils n'étoient par cy-devant: & que *Maboya*,
,, (c'est à dire, *l'esprit malin*) nous a mis sous la puissance des
,, François, des Anglois, & des Espagnols, qui nous ont
,, chassez de la plupart de nos meilleures terres.

III. Ils peuvent avoir des fassons de faire differentes, selon la diversité des Iles, bien qu'ils soient un même Peuple: comme nous le voyons dans la diversité des coutumes d'un même Royaume, selon les quartiers, & les Provinces. De sorte que par exemple, ceus qui ont le plus conversé à la Dominique r'apporteront des opinions, des coutumes, & des ceremonies des Caraïbes, qui seront recitées diversement par des personnes qui les auront frequentez ailleurs. Et neantmoins les uns & les autres feront une relation fidele.

IV. Comme dans le Continent de l'Amerique, les Caraïbes qui habitent bien avant dans la Terre, & qui voyent rarément les étrangers, retiennent beaucoup plus leurs anciennes mœurs, & leur ancienne fasson de vivre, que ceus qui habitans prés des Colonies Hollandoises de Cayenne & de Berbice, ont un commerce ordinaire avec les Chrétiens. Aussi entre nos Caraïbes Insulaires, ceus qui ont moins de communication avec les Européens, tels que sont ceus de Saint Vincent, sont plus exacts observateurs de leurs vieilles habitudes, que ne le sont par exemple, ou ceus de la Martinique, ou ceus de la Dominique, qui nous hantent davantage.

V. C'est pourquoy si ceus qui ne les ont veus qu'en ces derniers lieus, ou qui ont appris de leurs nouvelles par des person-

personnes qui ne les avoient pratiquez qu'en ces lieus là, trouvent dans la suite de nôtre Histoire diverses choses qui ne s'accordent pas bien avec celles dont ils ont la connoissance, ils ne s'en étonneront pas s'il leur plait, veu que la plûpart de nos memoires, ont esté faits sur les Caraïbes de S. Vincent.

VI. Enfin les Lecteurs seront avertis, que nous allons décrire pour la plupart les anciennes mœurs, & les anciennes coutumes de ces Caraïbes, afin que personne ne trouve étrange si dans ce qu'ils pratiquent aujourduy, il y a quelque chose qui ne s'y rapporte pas. Ces avertissemens étant donnez, rien ne nous empesche de commencer ce que nous avons entrepris, pour satisfaire au titre de ce Chapitre.

La plupart des Peuples que nous appellons Sauvages & Barbares, ont quelque chose de hideus, & difforme, ou de defectueus, soit en leur visage soit au reste de leur corps: comme les Historiens nous le rapportent des Maldivois, des Habitans du Détroit de Magellan & de plusieurs autres qu'il n'est pas besoin de nommer.

Mais les Caraïbes sont gens bien-faits, & proportionez de leur corps, assez agreables, la mine riante, de moyenne taille, larges d'épaules & de hanches, & presque tous en assez bon point, & plus robustes que les François. Ils ont le visage rond & ample, & pour la plupart les jouës marquées de deus petites fossettes dans le milieu. Leur bouche est mediocrement fenduë, & leurs dents sont parfaitement blanches & serrées. Il est vray qu'ils ont le teint naturellement olivâtre, & que cette couleur s'étend même sur le blanc de leurs yeus, léquels ils ont noirs, un peu petis, aussi bien que les Chinois & les Tartares, mais fort penetrans. Ils ont aussi le front & le nez aplatis, mais par artifice, & non pas naturellement. Car leurs meres les leur pressent à leur naissance, & continuellement pendant tout le tems qu'elles les allaitent, s'imaginant qu'il y a en cela de la beauté & de la perfection, car sans cela ils auroient le nez bien formé, & le front élevé comme nous. Ils ont les pieds larges & épatez, parce qu'ils vont nus-pieds: mais au reste si endurcis, qu'ils sont à toute épreuve, & dans les bois & sur les rochers.

Entre ceus du païs on ne voit ni borgne, ni aveugle, ni boiteus, ni bossu, ni chauve, ou qui ait de nature aucune difformité, comme on le témoigne aussi des Bresiliens, des Floridiens, & de la plûpart des Peuples de l'Amerique. Au lieu que ceus qui se sont promenez dans le grand Caire, rapportent que parmy les ruës on voit force borgnes, & force aveugles, ces infirmitez étant si frequentes, & si populaires en ce païs-là, que de dix hommes, il y en a toujours cinq ou six qui en sont atteints. Mais s'il y en a quelques uns entre les Caraïbes qui soient difformes, ou perclus de quelque menbre, cela leur est survenu dans les rencontres, & dans les combats qu'ils ont eus avec leurs ennemis, & ces difformitez ou ces flétrissures, étant autant de preuves de leur valeur, sont estimées parmy eus de bonne grace, & glorieuses; bien loin de les mettre en danger d'estre assommez, ou jettez en une fondriere par leurs compatriotes, comme ces pauvres enfans qui parmy le Peuple de Guyana, & chez les Lacedemoniens du tems, de Lycurgue, venoient du ventre de leurs meres imparfaits & difformes. Il se voit même de belles filles & de belles femmes entre les Sauvagesses Caraïbes. Témoin Madamoiselle de Rosselan, femme de Monsieur le Gouverneur de Sainte Alousie.

De Lery Chap.8.

Voyage de Bréves.

Tous les Caraïbes ont les cheveus noirs, comme les Chinois, qui pour cela sont par fois nommez, *le Peuple aus cheveus noirs.* Ces cheveus des Caraïbes, ne sont pas frisez comme ceus des Mores, mais tout droits & fort longs comme ceus des Maldivois. Et leurs femmes donnent toutes à cette couleur noire, le premier rang de la beauté pour la chevelure. On dit aussi, que les Indiennes du Perou, ont tant de passion pour les cheveus noirs, que pour donner à leur chevelure cette couleur, quand elle y manque; elles se donnent des peines & des tourmens incroyables. Au contraire, en Espagne plusieurs Dames pour se teindre les cheveus de couleur d'or, les parfument de soufre, les trampent dans de l'eau forte, & les exposent au Soleil en plein midy, durant les plus violentes chaleurs de la Canicule. Et en Italie cette couleur de cheveus est aussi fort affectée; témoin ce que dit un Poëte au sujet des Courtisannes Romaines.

Trigaut en son Hist. de la Chine, liv. 1. chap. 8.

Garcilasso liv. 8. chap. 13.

O que

O que ces Guenuches coiffées
Avec leur poil fauve par art, &c.

Les Caraïbes sont fort soigneus de se peigner, & estiment cela fort honneste. Ils huilent leurs cheveus, & ont une invention pour les faire croitre. Les femmes peignent ordinairement leurs maris & leurs enfans. Hommes & femmes tressent leurs cheveus par derriere, & les font aboutir en une petite corne, qu'ils se mettent au milieu de la teste. Aus deus costez ils les laissent en moustaches, selon la liberté naturelle. Les femmes divisent leurs cheveus en sorte, qu'ils leur tombent des deus costez de la teste ; Et les hommes separent les leurs en l'autre sens, c'est à dire qu'ils les tirent sur le devant & sur le derriere de la teste. Ce qui les oblige à en couper de dessus le front, parce qu'autrement ils leur tomberoient sur les yeus. Ce qu'ils faisoient autrefois avec de certaines herbes tranchantes, avant-que d'avoir l'usage de nos cizeaus. Outre ce qu'ils ont accoutumé d'en couper, lors qu'ils sont en deüil. Au lieu qu'en Madagascar les hommes ne coupent rien du tout leurs cheveus. Mais les femmes se rasent entierement. Ce qui est tout à fait contraire à la coutume des Peuples, parmy léquels vivoit l'Apostre Saint Paul.

On n'apperçoit point du tout de barbe aus Caraïbes, s'il leur en vient ils l'arrachent, comme font les Bresiliens, les Cumanois, & certains Peuples sujets de l'empire des Tartares, qui portent toujours un fer à la main, dont ils s'arrachent tout les poils de barbe qui leur croissent de nouveau. *Carpin chez Bergeron.* Au reste, l'on ne voit guere les Caraïbes en cette peine, & l'on croit qu'ils ont un secret, pour empécher le poil de revenir, quand une fois il est arraché ; Invention qui eust esté fort commode aus anciens Romains. Car on tient qu'ils n'ont presque point donné à leur barbe la permission de croitre, que depuis le tems de l'Empereur Adrien, qui le premier laissa croitre la sienne. Jusques là, il étoit si honorable parmy eus de ne porter point de barbe, que les esclaves n'eussent osé faire raser la leur : Et même cela étoit defendu à toute personne accusée de crime, comme pour mettre sur eus une marque d'infamie, jusqu'a ce qu'ils eussent esté absous, ainsi que le rapporte Aule-Gelle. Tout au contraire de ce qui se *Liv. 3. chap. 4.*

pra-

pratique ſous la domination du Grand Seigneur, qui fait raſer la barbe par ignominie. Ce qui arriva l'an 1652 au Conſul François d'Alexandrie, accuſé d'avoir mal-verſé en ſa charge, & de qui la barbe étoit naturellement ſi bien friſée, & d'une couleur blonde ſi belle, que quelques Turcs luy en voulurent donner une ſomme d'argent bien conſiderable, pour la garder par rareté. Mais il aima mieus l'apporter en France.

Les Caraïbes s'etonnent de voir nos Européens nourrir leur barbe, & trouvent que c'eſt une grande difformité d'en avoir, comme c'eſt en eus une belle perfection de n'en avoir point. Mais ils ne ſont pas les ſeuls des Sauvages, qui ſoient fantaſques en matiere de bienſeance & de beauté. Toutes les Nations Barbares, & même quelques civiliſées, ont ſur cela des gouts & des ſentimens particuliers. Par exemple, on met pour beauté entre les Maldivois, d'avoir tout le corps velu, ce qui ſeroit parmy nous la beauté d'un Ours, & non pas celle d'un homme. Entre les Mexicains, d'avoir le front petit & plein de poil. Entre les Japonnois, de n'avoir gueres de cheveus: ce qui les oblige à les arracher ſoigneuſement, & à n'en laiſſer qu'un toupet au ſommet de la teſte. Entre les femmes Tartares, d'eſtre fort camuſes, Mais pour relever les attraits de leur nez, elles le frottent d'un onguent fort noir. Entre les Guinois, d'avoir de grans ongles & le nez plat. C'eſt pourquoy ils l'aplatiſſent & l'enfoncent avec le pouce à leurs enfans, dés qu'ils viennent au monde, comme font auſſi les Breſiliens. Entre ceus de la Province de Cuſco au Perou, & quelques Indiens Orientaus, comme entre les Calecutiens & les Malabares, d'avoir les oreilles extremement grandes, & pendantes juſques ſur les épaules. Auſſi quelques uns d'entr'eus, ſe les font venir telles par artifice. Entre les Ethiopiens, d'avoir de groſſes lévres, & le teint noir & poly comme jayet. Entre les Négres de Moſambique, d'avoir les dens extremement pointuës: & ils uſent de la lime pour les rendre telles. Entre les Maldivois, de les avoir rouges, & pour cet éfet, ils mâchent continuellement du Petel. Entre les Japonois & les Cumanois de les avoir noires: auſſi les noirciſſent ils exprés. Entre ces derniers encore,

Tout cecy eſt rapporté par divers Hiſtoriens qu'il ſeroit trop long de citer.

core, d'avoir le visage long, les jouës maigres, & les jambes grosses par excés: Et c'est pour cela qu'ils pressent la teste de leurs enfans entre deus coussins à leur naissance, & qu'aussi-bien que les Habitans de la Riviere d'Essequebe, ils se tiennent les jambes étroitement liées par le haut, & à la cheville du pied, afin de les faire enfler. Entre quelques Peruviens, d'avoir le visage incisé & déchiqueté, comme à coups de lancettes, & d'avoir la teste platte & contrefaite, large de front, & fort étroite dépuis le front, jusqu'au chignon du cou. Et c'est pour se la rendre de cette belle forme, qu'ils tenoient la teste de leurs enfans pressée entre deus petis ais, dés le moment de leur naissance, jusqu'à l'aage de quatre ou cinq ans. Enfin entre quelques Orientaus, & quelques Africains, c'est une grande perfection aus femmes, d'avoir des mammelles à renverser par dessus l'épaule. Et entre les Chinoises, la principale beauté est, d'avoir le pied excessivement petit & gresle. Et c'est pour cet effet, que dés leur enfance on le leur serre si étroitement, qu'elles en sont tout estropiées, & qu'à peine se peuvent elles soûtenir. Il seroit bien mal-aisé de décrire une beauté, sur les opinions differentes de tous ces Peuples. Retournons aus Caraïbes.

Ils vont nûs entierement, hommes & femmes, comme plusieurs autres Nations. Et si quelcun d'eus vouloit cacher ses parties naturelles, il seroit moqué de tous les autres. Quelque frequentation que les Chrétiens ayent euë avec eus, il leur a esté jusques à present impossible de leur persuader de se couvrir. Que si quelquéfois en venant voir les Chrétiens, ou traitter avec eus, ils se couvrent pour leur complaire, prenant une chemise, des calleçons, un chapeau, & les habits qu'ils leur ont donnez, aussi tost qu'ils sont de retour chez eus, ils se depoüillent, & mettent tous ces habits-là dans leurs Cabinets en parade. Pour échange de cette complaissance des Caraïbes, quelques uns de nos François, étant allez au milieu d'eus, n'ont fait point de difficulté de se dépoüiller entierément à leur exemple. Cette nudite regne au long & au large sous la zone Torride comme chacun sait. *Vincent le Blanc 3. par. chap. 16.*

Quand on reproche aus Bresiliens leur nudité, ils disent que nous venons nus au monde, & que c'est folie de cacher

Relation des Hollandois. le corps qui nous a esté donné par la nature. Ceus du Royaume de Bennin en Afrique, sont loüables, de se couvrir au moins lors qu'ils se marient, ou même plutost, si leur Roy le veut premettre. Les femmes des Iles Lucayes, dévoyent aussi participer à cette loüange, car elles avoyent accoutumé de se couvrir, lors qu'elles étoient en état d'être mariées, & solemnisoient cette action avec beaucoup de réjouissance. Mais aujourd'huy cette coutume n'a plus de lieu : car cette pauvre Nation a été entierément détruite par les Espagnols, ou enlevée pour travailler aus mines, & il n'y a plus en toutes les Iles qui portent ce nom, aucuns habitans naturels, mais seulement quelque peu d'Anglois, que l'on y a transportez, de l'Ile de la Vermoude. Venons aus ornemens de nos Sauvages.

Ils changent leur couleur naturelle, par une couleur rouge qu'ils appliquent sur leur corps. Car demeurant auprés des Rivieres & des Fontaines, la premiere chose qu'ils font tous les matins, c'est de s'aller laver tout le corps. Et c'est ce que pratiquoient les anciens Allemans comme Tacite le témoigne. *En son Livre des mœurs des anciens Allemans.* Aussi-tost que les Caraïbes sont lavez ils retournent à la maison, & se séchent auprés d'un petit feu. Etant séchez, leur femme, ou quelcun de leur domestiques, prend une Calebasse remplie d'une certaine peinture rouge, qu'ils appellent *Roucou*, du nom de l'arbre qui la produit, & lequel nous avons representé en son lieu. On leur frotte tout le corps, & même aussi le visage de cette couleur, qui est démeslée avec de l'huile. Pour appliquer cette peinture ils se servent d'une éponge au lieu de pinceau, & ils nomment cette action-là, se *Roucoüer*. Et pour paroitre plus galans, ils se font souvent des cercles noirs à l'entour des yeus, avec du jus de pommes de Junipa.

Cette peinture rouge, leur sert d'ornement & de couverture tout ensemble. Car outre la beauté qu'ils y trouvent, ils disent que cela les rend plus souples & plus agiles. comme de vray, les anciens Atletes se frottoient d'huile, pour le même effet. De plus ils disent, qu'en se Roucoüant ainsi, ils se garentissent du froid de la nuit & des pluyes, des piquûres des Mousquites & des Maringoins, & de l'ardeur du Soleil,

qui

qui autrement leur cauferoit des éleuvres & des ulceres à la peau. Cette onction endurcit leur peau, mais auffi elle la rend luifante, douce, & polie, comme le favent tous ceus qui les ont veus & touchez.

La plupart des Sauvages fe peignent & s'ajuftent ainfi le corps bizarrement, mais non pas de même couleur, ni de même façon. Car il y en a qui fe rougiffent le corps, auffi bien que les Antillois Caraïbes, comme ceus du Cap de Lopes Gonfalves: Mais les autres y employent d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de chataigne, le Zinzolin, le bleu, le jaune, & femblables. Quelques uns n'en mettent qu'une: D'autres fe peignent de plufieurs enfemble, & y reprefentent diverfes figures. Quelques autres fans s'appliquer de couleur, fe frottent avec de l'huile de palmes. Il y en à qui fe font huiler de baume, & faupoudrer tout le corps d'une menuë poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'une colle gluante, & foufflent fur cela du duvet de divers oifeaus : ou bien ils fe couvrent d'une pafte gommée, & odoriferante, & y collent des plus belles fleurs qui croiffent en leur païs. Il y a à choifir dans toutes ces modes, & ce feroit un plaifir, que de voir tous ces pantalons danfer enfemble. On y pourroit joindre, pour rendre la troupe plus complette, ces Pelerins Turcs, qui portent ordinairement de longues robes, faites d'un million de pieces de toutes couleurs.

La lecture des Historiens en fait foy.

Voyage de Breves.

Au refte, la mode de fe peindre le corps eft bien ancienne: Et entre autres monumens de cette antiquité, Pline & Herodien nous recitent que certains Peuples de la Grand Bretaigne, nayant l'ufage d'aucun vétement, fe peignoient le corp de diverfes couleurs, & y reprefentoient même des figures d'animaus: d'où ils furent nommes *Pictes* ou *Peints.* Mais entre tous les Sauvages qui fe peignent aujourd'huy le corps, les Caraïbes ont l'avantage de fe parer d'une couleur, que les Anciens ont fort honorée fur toutes les autres. Car on dit que les Gots ufoient de Cinnabre pour fe rougir le vifage. Et les premiers Romains au rapport de Pline fe peignoient le corps de *Minium* le jour de leur Triomfe. Il nous apprend que Camille en ufa de la forte. Et il ajoûte, que les jours de Fefte on enluminoit ainfi le vifage de la ftatuë de

Pline Liv. 22. chap. 1. Herod. en la vie de Severe.

Liv. 33. chap. 7.

leur Jupiter : Et qu'autrefois les Ethiopiens faisoient si grand état de cette couleur vermeille, que leurs principaus Seigneurs se l'appliquoient sur tout le corps, & que leurs Dieus mêmes la portoient en leurs simulacres.

Nos Caraïbes, se contentent pour l'ordinaire de cette peinture rouge, qui leur sert de chemise, d'habit, de manteau & de Justaucorps. Mais en leurs jours solemnels & de réjouissance, ils ajoutent à leur rouge diverses autres couleurs, dont ils se bigarrent le visage & tout le corps.

Mais ce n'est pas de peinture seulement qu'ils usent pour se parer. Ils ornent le sommet de leur teste, d'un petit chapeau tissu de plumes d'oiseaus de differentes couleurs, ou d'un bouquet de plumes d'aigrette, ou de quelque autre oiseau. Ils portent aussi quelquefois une couronne de plumes, qui leur couvre toute la teste. Ainsi voit-on parmy eus, force testes couronnées, bien qu'on n'y voye point de Rois. Encore les prendroit-on plutost pour des Rois à leur couronnes de plumes, que l'on ne reconnoitroit pour Prince, le Seigneur du Golfe d'Antongil, qui n'a pour son sceptre & pour marque de sa dignité Royale, qu'une grande serpe de Jardinier qu'il porte toujours avec luy.

Les femmes Maldivoises, se font à chaque oreille un douzaine de trous, où elles atachent de petis clous dorez, & quelquefois des perles & des pierres precieuses. Les Dames de Madagascar & du Bresil, se font un grand trou à passer le pouce, au tendron de l'oreille, où elles fourrent des pendans de bois & d'os. Et les Peruviens sous le regne des Rois Yncas, avoient acoutumé de se faire aus oreilles un trou d'une grandeur incroyable, où ils attachoient des lacets longs d'un quart d'aune, qui soutenoient des pendans d'or, d'une largeur demesurée. Mais nos Caraïbes, ne veulent qu'un petit trou à l'Européenne, au mol de l'oreille, ou ils mettent des arrestes de certains poissons fort polies, des pieces d'écaille de Caret, & dépuis que les Chrétiens sont venus vers eus, des boucles d'or, d'argent, ou de leton, où ils attachent de beaus pendans d'oreilles. Ils sont ravis d'en avoir de ceus que leur apportent nos gens, & savent fort bien distinguer, & cherir sur tous les autres, ceus qui sont de prix, ils font particulierement état

de

de ceus qui ſont de Criſtal, d'Ambre, de Coral, ou de quelque autre riche matiere, pourveu que la boucle, & tout l'enrichiſſement ſoit d'or. Quelquefois on leur en a voulu donner, qui n'étoyent que de cuivre doré, & leur faire accroire qu'ils étoient d'or: mais ils les ont rejettez en diſant, qu'on les vouloit tromper, & que ce n'étoit que de l'or de chaudiere. Et pour en faire l'épreuve, ils ont accoutumé de mettre la piece en leur bouche. Bien au contraire de ceus de Madagaſcar, qui lors que les Hollandois qui y navigerent en l'an mil cinq cens quatre-vints quinze, leur offrirent une cuillier d'argent, la mirent entre leurs dens, & ſentant qu'elle étoit dure, la refuſerent demandant une cueillier d'étain. Et l'on peut aſſez juger quel état ils faiſoient de l'étain, puis qu'ils preſenterent une fille, en échange d'une cuillier de ce metal. Herodote nous recite, qu'autrefois parmy les Ethiopiens, le *Livre 3.* cuivre étoit plus eſtimé que l'or, dont l'uſage étoit vil à un tel point, que l'on y lioit les criminels avec des chaines d'or.

Les Caraïbes, ſe percent auſſi quelquefois les levres, pour y faire paſſer une eſpece de petit poinçon, qui eſt fait d'un os, ou d'une arreſte de poiſſon. Ils ouvrent même l'entredeus de leurs narines, pour y attacher une bague, un grain de criſtal, ou quelque ſemblable gentileſſe. Le col, & les bras de nos Caraïbes ont auſſi leurs ornements; Car ils y mettent des Colliers & des Bracelets, d'ambre, de raſſade, de coral, ou de quelque autre matiere qui ait du luſtre. Les hommes, portent les bracelets au gros du bras proche l'épaule: Mais les femmes en entourent leurs poignets, de même que celles de ces contrées. Ils parent encore leurs jambes de chaines de raſſade, au lieu de jarretieres. Ceus d'entr'eus qui n'ont poins de communication avec les Européens, portent ordinairement pendus à leur col, des ſifflets d'os de leurs ennemis, & de grandes chaines qui ſont compoſées de dens d'Agouty, de Tigres, de Chats Sauvages, ou de petis Coquillages percez & liez par enſemble, avec une cordelette de fin cotton, teinte en rouge ou en violet. Et quand ils ſe veulent mettre ſur leur bonne mine, ils ajoutent à tout cela des Bonets, des Bracelets qu'ils lient ſous les eſſailles, des écharpes, & des

ceintures de plumes, fort induſtrieuſement tiſſuës par un agreable aſſemblage, léquelles ils laiſſent flotter ſur leurs épaules, ou pendre dépuis le nombril, juſques au milieu de leurs cuiſſes.

Mais les plus conſiderables de tous leurs ornemens, ſont, de certaines grandes medailles de fin cuivre extremément poly, ſans aucune grauvre, qui ont la figure d'un croiſſant, & ſont enchaſſées en quelque bois ſolide & precieus. Ils les nomment *Caracolis* en leur langue; Elles ſont de differente grandeur, car ils en ont de ſi petites, qu'ils les attachent à leurs oreilles en forme de pendans, & d'autres qui ſont environ de la largeur de la paume de la main, léquelles ils portent penduës au col, d'où elles battent ſur leur poitrine. Ils ont ces Caracolis en grande eſtime, tant par ce que leur matiere, qui ne contracte jamais de roüillure, eſt éclatante comme l'or: qu'à cauſe que c'eſt le butin le plus rare & le plus priſé, qu'ils remportent de courſes qu'ils font tous les ans, dans les terres des Arouägues leurs ennemis: Et que c'eſt la livrée, ou le collier qui diſtingue les Capitaines & leur enfans, d'entre les hommes du commun. Ceus-là auſſi qui ont de ces joyaus en font un tel cas, qu'en mourant ils ne laiſſent autre heritage à leurs enfans, ou à leurs plus intimes amis: Et il y en a tel parmy eus, qui garde encore un Caracolis de ſon Grand Pere, dont il ne ſe pare qu'aus plus grandes rejouiſſances.

Les femmes, ſe peignent tout le corps & s'ajuſtent preſque comme les hommes, horsmis quelques petites differences que nous avons déja remarquées, & qu'elles ne mettent point de couronnes deſſus leurs teſtes. Elles ont auſſi cecy de particulier, qu'elles portent des demye bottines, qui ne leur deſcendent que juſques à la cheville du pied. Cette eſpece de chauſſure eſt fort proprement travaillée, & terminée par le haut & par le bas d'une petite rotonde tiſſuë de jonc & de cotton, qui leur ſerre le gras de la jambe, & le fait paroitre plus remply.

CHA-

CHAPITRE DIXIÉME.

Remarques sur la langue des Caraïbes.

NOus avons dessein de donner à la fin de cette Histoire pour la satisfaction des curieus un assez ample Vocabulaire du langage des Caraïbes. C'est pourquoy nous nous contenterons de faire en ce Chapitre les Remarques principales, qui en pourront faire connoître la grace, la douceur & les proprietez.

1. Les Caraïbes ont un Langage ancien & naturel, & qui leur est tout particulier, comme chaque Nation a le sien.

2. Mais outre cela, ils en ont formé un autre, qui est batard & meslé de plusieurs mots étrangers, par le commerce qu'ils ont eu avec les Européens. Sur tout ils ont emprunté beaucoup de mots des Espagnols, par ce que ce sont les premiers Chrétiens qu'ils ayent abordez.

3. Ils se servent toujours entr'eus, de Leur Langage ancien & naturel.

4. Mais lors qu'ils conversent, ou qu'ils négocient avecque les Chrétiens, ils employent leur Langage corrompu.

5. Outre cela ils ont un fort plaisant baragoin, lors qu'ils veulent entreprendre de parler en quelque Langue étrangere. Comme lors qu'ils disent, *Compere Gouverneur*; employant ce mot de *Compere* generalement envers tous ceus, qui sont leurs amis où leurs alliez. Ainsi ils diroient tout franchement, s'il s'en presentoit occasion, *Compere Roy*. C'est aussi un de leurs complimens de dire à nos François, avec un visage riant, *Ah si toy bon pour Caraïbe, moy bon pour France:* Et lors qu'ils veulent se loüer de nos gens, & témoigner qu'ils en sont fort satisfaits, *Mouche bon France pour Caraïbe.* Ainsi disent ils encore *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, lors qu'il tonne ou qu'ils fait un Ouragan: Et, *Moy mouche Lunes*, pour signifier qu'ils sont fort âgez. Ils ont aussi fort souvent ces paroles en la bouche, lors qu'ils reconnoissent que nos gens veulent abuser de leur simplicité, *Compere, toy trompe Caraïbe:*

Et on les entend dire souvent lors qu'ils sont en belle humeur, *Moy bonne Caraïbe.*

6. Au reste, bien que les Caraïbes de toutes les Iles s'entendent tous universellement entr'eus, ce n'est pas à dire pourtant, qu'il ne se trouve en quelque une, quelque dialecte different de celuy d'une autre.

7. Le P. n'est guére en usage en leur Langue : Mais hors de cela on n'y remarque aucun défaut de lettres, comme en la Langue du Japon, du Bresil, & de Canada, qui se trouve dans la disette d'F. L. R. Ou en celle du Pérou ; qui manque de B. D. F. G. I. Jota, & X. au rapport des Historiens.

8. Leur Langage est extrémement dous, & se prononce presque tout des lévres, quelque peu des dents, & presque point du gosier. Car bien que les mots que nous en donnerons cy-aprés, semblent rudes sur le papier, neantmoins lors qu'ils les prononcent, ils y font des élisions de certaines lettres, & y donnent un certain air qui rend leur discours fort agreable. Ce qui oblige Monsieur du Montel à leur rendre „ ce témoignage, je prenois dit-il, grand plaisir à les écouter, „ lors que j'étois parmy eus, & je ne pouvois assez admirer „ la grace, la fluidité, & la douceur de leur prononciation, „ qu'ils accompagnent d'ordinaire d'un petit soûris, qui a „ beaucoup d'agréement.

9. Ils ont la prononciation plus douce que les Caraïbes du Continent : Mais d'ailleurs ils ne different qu'en dialecte.

10. D'un seul mot, selon qu'il est diversement prononcé, ils signifient plusieurs choses differentes. Par exemple, le mot d'*An han* signifie 1. *Ouy*, 2. *Ie ne say pas*, 3. *Tien* ou *Pren* ; selon la prononciation qu'on luy donne.

11. Pour nous, nous ne pouvons prononcer cette Langue avecque toute la grace, & toute la douceur qui luy est naturelle ; à moins que de l'avoir apprise dés le bas âge.

12. Ils s'écoutent patiemment les uns les autres, & ne s'interrompent point dans leurs discours : Mais ils ont accoutumé de pousser un petit ton de vois, au bout de trois ou quatre périodes de celuy qui parle, pour témoigner la satisfaction qu'ils ont de l'oüir.

13. Quel-

13. Quelque avantage que nous ayons ſur eus, ou pour les facultez naturelles de l'eſprit, ou pour la douceur de la prononciation, qui nous devroit augmenter la facilité de prononcer leur Langue, neantmoins ils aprénent plus facilement la nôtre, que nous n'aprenons la leur, comme il ſe reconnoit par l'experience.

14. Nos François ont remarqué, qu'ils ont grande averſion pour la Langue Angloiſe, juſqu'à ne pouvoir ſouffrir qu'on la parle devant eus, par ce qu'ils leur ſont ennemis. Que s'il ſe voit dans leur langage corrompu pluſieurs mots tirez de l'Eſpagnol, qui eſt auſſi leur ennemy, c'eſt qu'ils les ont a pris, durant le tems qu'ils avoient communication avec cette Nation-là, & quelle ne les avoit pas encore maltraitez.

15. Ils ſont fort ſoigneus, de ne point communiquer leur langue, de crainte que les ſecrets de leurs guerres ne ſoient découverts. Ceus même d'entr'eus qui ſe ſont faits Chrétiens, ne veulent pas revéler le fonds de cette Langue, dans la creance qu'ils ont, que cela pourroit prejudicier à leur Nation.

16. Voicy quelques unes des propriétez les plus particulieres à leur Langue. Et premierement, les hommes ont beaucoup d'expreſſions qui leur ſont propres, que les femmes entendent bien, mais qu'elles ne prononcent jamais: Et les femmes ont auſſi des mots & des fraſes, dont les hommes n'uſent point, à moins que de ſe faire moquer. De là vient, qu'en une bonne partie de leur entretien, on diroit que les femmes ont un autre langage que les hommes; comme on le pourra reconnoitre en notre Vocabulaire, par la difference des faſſons de parler dont les hommes & les femmes ſe ſervent, pour exprimer une même choſe. Les Sauvages de la Dominique, diſent que cela procede de ce que lors que les Caraïbes vinrent habiter les Iles, elles étoient occupées par une Nation d'Arouägues, qu'ils détruiſirent entierement, à la reſerve des femmes qu'ils épouſerent, pour peupler le païs. De ſorte que ces femmes-là ayant conſervé leur Langue, l'enſeignerent à leurs filles, & les acoutumerent à parler comme elles. Ce qui s'étant pratiqué juſques à preſent

 par

par les Meres envers les filles, ce Langage eſt ainſi demeuré different de celuy des hommes en pluſieurs choſes. Mais les garçons, bien qu'ils entendent le parler de leurs Meres & de leurs ſœurs, ſuivent neantmoins leurs Peres & leurs freres, & ſe faſſonnent à leur Langage, dés l'âge de cinq ou ſix ans. Pour confirmer ce que nous avons recité ſur l'origine de cette difference de Langage, on allegue qu'il y a quelque conformité entre la langue des Arouägues de la Terre Ferme, & celle des femmes Caraïbes. Mais il eſt à remarquer que les Caraïbes du Continent, hommes & femmes, parlent un même langage, nayant point corrompu leur langue naturelle, par des mariages avec des femmes étrangeres.

17. Les vieillars, ont pluſieurs termes qui leur ſont affectez, & pluſieurs faſſons de parler particulieres, qui n'ont point d'uſage en la bouche des jeunes gens.

18. Les Caraïbes, ont auſſi un certain langage, dont ils ſe ſervent ſeulement entr'eus, lors qu'ils prenent des reſolutions de guerre. C'eſt un baragoin fort difficile. Les femmes & les filles n'ont aucune connoiſſance de ce langage myſterieus, ni même les jeunes hommes, juſques à ce qu'ils ayent donné des preuves de leur generoſité, & du zéle qu'ils ont, pour la querelle commune de leur Nation contre leurs ennemis. C'eſt afin que leurs deſſeins ne ſoient pas découvers avant le tems.

19. Pour faire leurs cas, leurs perſonnes, leurs mœufs, & leurs genres, ils n'ont point de particules ſeparées comme nous: mais ils allongent leurs mots de quelques ſyllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, & ils en changent quelques unes. Ainſi diſent ils à l'imperatif, *Bayoubaka*, marche: mais à l'indicatif, *Nayoubakayem*, je marche. Et de même *Babinaka*, danſe. *Nabinakayem*, je danſe. Ce qui a du rapport, avec la faſſon dont ſe forment les Verbes Ebreus.

20. Les noms indéfinis & abſolus, ſont peu en uſage parmy eus; ſur tout les noms des parties du corps: mais ils ſont preſque toujours reſtreints à une premiere, à une ſeconde, ou à une troiſiéme perſonne.

21. La premiere perſonne ſe marque ordinairement par une

une N. au commencement du mot: *Nichic*, ma teste. La seconde par un B. *Bichic*, ta teste. Et la troisiéme par une L. *Lichic*, sa teste.

22. Le genre neutre & absolu est exprimé par un T, *Tichic*, la teste: Mais cela est peu en usage.

23. Ils ont des noms differens, pour parler aus personnes mêmes, & d'autres pour parler d'elles. Ainsi disent ils *Baba*, mon Pere: en parlant à luy: Et *Youmaan*, en parlant de luy. *Bibi* ma Mere, en parlant à elle, & *Ichanum*, en parlant d'elle. Ce qui avec la difference du langage des hommes & des femmes, des jeunes & des vieus, de l'entretien ordinaire, & des conseils de guerre, doit sans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

24. Leurs noms propres, ont souvent de la signification, & sont pris de diverses rencontres, comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de la Naissance & de l'éducation de leurs enfans.

25. Ils ne nomment jamais le nom d'une personne, en sa presence: Ou bien par respect ils ne le nomment qu'à demy.

26. Ils ne disent jamais le nom entier ni d'un homme, ni d'une femme: mais bien celuy des enfans: Ainsi ils diront, le Pere ou la Mere d'un tel: Ou bien ils diront le nom à moitie, comme par exemple, *Mala*, au lieu de dire *Mala Kaali*: & *Hiba* pour *Hibalomon*.

27. Les Oncles & les Tantes, tout autant qu'il y a dans la ligne collaterale, sont nommez *Peres* & *Meres* par leurs Neveus. Ainsi l'Oncle est il appellé *Baba*, c'est à dire *Pere*. Mais quand ils veulent signifier expressément le vray & propre *Pere*, ils ajoutent par fois un autre mot, en disant *Baba tinnaca*.

28. Suivant cela, tous les Cousins s'appellent aussi *Freres*, & toutes les Cousines *Sœurs*.

29. Mais de Cousin à Cousine, le Cousin appelle sa Cousine, *Youëilleri*, c'est à dire proprement, *ma femelle*, ou *mon accordée*, parce que naturellement entr'eus, leurs Cousines, leur sont aquises pour femmes.

30. Ils nomment les mois des *Lunes*; & les années des *Poussinieres*.

31. Ce sont icy ensuite, quelques traits de la naïveté & de l'élegance de leur langage. Nous ne ferons pour la plupart que marquer ce que leurs mots signifient, sans exprimer les mots mêmes, pour ne les pas mettre deus fois sans necessité, parce que nous les donnerons cy-dessous en nôtre Vocabulaire.

32. Pour signifier qu'une chose est *perduë*, ou qu'elle est *rompuë*, ils disent ordinairement qu'elle est *morte*.

33. Ils nomment un Capucin *Pere Aïoupa* : Et le mot *d'Aïoupa* signifie en leur langue un *Couvert* ou un *Appenty*. De sorte que c'est comme s'ils disoient, que c'est un homme où il y a de quoy se mettre à couvert, à cause de son grand Capuce. Ils le nomment aussi par raillerie, une Guenon ou une Barbuë, à cause de sa longue Barbe.

34. Un Chrétien, *un homme de Mer*; à cause que les Chrétiens sont venus vers eus en des navires.

35. Un Lieutenant, *La trace d'un Capitaine*, ou *Ce qui paroit aprés luy*.

36. Mon Gendre, *Celuy qui me fait de petits enfans*.

37. Mon Cadet, *Ma moitie*.

38. Ma Femme, *Mon cœur*.

39. Un Garçon, *Vn petits masle*.

40. Un Fille, *Vne petite femelle*.

41. Les Espagnols & les Anglois, *Ennemis contrefaits Etôutou noubi*, parce qu'ils sont vétus, en les opposant à leurs Ennemis qui sont nuds, & qu'ils nomment simplement *Etôutou*, c'est à dire *Ennemis*.

42. Un Fol, *Celuy qui ne voit goutte*, ou *qui n'a point de lumiere*.

43. La paupiere, *la couverture de l'œil*.

44. Les cils, *le poil de l'œil*.

45. La prunelle, *le noyau de l'œil*.

46. La lévre, *le bord de la bouche*.

47. Le menton, *le soutien des dens*.

48. Le col, *le soutien de la teste*.

49. Le bras & une aile s'expriment par un même mot.

50. Le pouls *l'ame de la main*. Les Allemans font à peu prés

prés une composition semblable, lors qu'ils appellent un Gand, *le soulier de la main.*

51. Les doits, *les petis* ou *les enfans de la main.*

52. Le pouce, *le Pere des doits*, ou *ce qui leur est opposé.* C'est justement l'ἀντίχειρ des Grecs.

53. Les Jointures, *chose ajoutée*, ils nomment encore ainsi une piece mise sur un habit.

54. La vessie, *le vaisseau de l'urine.*

55. Le jarret, *ce qui tire la jambe.*

56. La plante du pied, *le dedans du pied.*

57. Les orteils, *les petis*, ou *les enfans du pied.*

58. Dix, *tous les doits de la main.*

59. Vint, *tous les doits des mains*, & *tous les orteils des pieds.*

60. Un Pistolet, *petite arquebuse.*

61. Un Chandelier, *ce qui tient quelque chose.*

62. Des épines, *le poil de l'arbre*, ou *les yeus de l'arbre.*

63. L'arc-en-ciel, *la plume* ou *le pannache de Dieu.*

64. Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni.*

65. Cette langue, a aussi dans son abondance & dans sa naïveté, quelques défauts qui luy sont particuliers; dont toutefois il y en a quelques uns, qui luy doivent moins tourner à blâme qu'à loüange.

66. Les Caraïbes ont en leur langue naturelle peu de noms d'injure & de moquerie; Et ce qu'ils disent ordinairement de plus offensif en leurs railleries, est, *Tu n'es pas bon*, ou *Tu es adroit comme une Tortuë.*

67. Ils ne savent pas non plus, les noms de plusieurs vices. Mais les Chrétiens ne leur en aprenent que trop. Ainsi l'on admire au langage de Canada, qu'il n'y a point de mot qui réponde à celuy de *peché*: Mais il faut tout dire; Il n'y en a point aussi qui exprime la *vertu.*

68. Ils n'ont point de noms pour exprimer *l'hyver*, *la glace*, *la gresle*, ni *la neige*, car ils ne savent ce que c'est.

69. Ils ne peuvent exprimer, ce qui ne tombe point sous les sens : excepté qu'ils nomment quelques esprits & bons & mauvais : Mais hors de là ils n'ont point de mot pour signifier les autres choses spirituelles, comme *l'entendement*, *la*

memoire & la volonté. Quant à *l'ame*, ils l'expriment par le mot de *cœur*.

70. Ils n'ont point aussi les noms des *Vertus*, des *Sciences*, des *Arts*, des *Metiers*, ni de plusieurs de nos *armes* & de nos *outils*, si ce n'est ce qu'ils en peuvent avoir appris, depuis leur commerce avec les Chrétiens.

71. Ils ne savent nommer que quatre couleurs, ausquelles ils rapportent toutes les autres : le *blanc*, le *noir*, le *jaune*, & le *rouge*.

72. Ils ne peuvent exprimer un plus grand nombre, que *vint :* Et encore l'expriment ils plaisamment, étant obligez comme nous avons dit, à montrer tous le doits de leurs mains, & tous les orteils de leurs pieds.

73. Lors qu'ils veulent signifier un grand nombre, où leur conte ne peut atteindre, ou bien ils montrent leurs cheveus, ou le sable de la mer : Ou bien ils repetent plusieurs fois le mot de *mouche*, qui signifie *beaucoup* ; Comme lors qu'ils disent en leur baragoin, *Moy mouche, mouche Lunes*, pour faire entendre qu'ils sont fort âgez.

74. Enfin, ils n'ont point de comparatifs ni de superlatifs. Mais au défaut de cela, lors qu'ils veulent comparer les choses entr'elles, & qu'ils en veulent élever une au dessus de toutes les autres, ils expriment leur sentiment par une démonstration assez naïve & assez plaisante. Ainsi, quand ils ont dessein de representer ce qu'ils pensent des Nations Européenes dont ils ont la connoissance, ils disent de l'Espagnol & de l'Anglois, qu'ils ne sont point du tout bons : Du Hollandois, qu'il est bon comme la main, ou comme une coudée ; Et du François, qu'il est comme les deus bras, qu'ils étendent en même tems, pour en montrer la grandeur. Aussi est ce la Nation Chrétienne, qu'ils aiment sur toutes les autres ; Particulierement ceus des François qui ont été à la guerre avec eus. Car à ceus-là, ils font part de tout leur butin. Et toutes les fois qu'ils retournent de la guerre, bien que ces gens-là n'ayent pas été de la partie, ils ne laissent pas de leur envoyer de leurs dépouilles.

CHA-

CHAPITRE ONZIÉME.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs Mœurs.

LEs Caraïbes, dans leur naturel sont d'un temperament triste, réveuz & melancholique, la pesche, la fainéantise & la temperature de l'air, contribuënt beaucoup à l'entretien de cette humeur: Mais ayant remarqué par leur propre experience, que cette fâcheuse constitution altere leur santé, & que l'esprit abbatu desséche les os, ils font pour la plupart une telle violence à leur inclination naturelle, qu'ils paroissent, gais agreables, & enjoüez en leur conversation, sur tout lors qu'ils ont un peu de vin dans la teste. Aussi ont-ils de la peine, comme les Bresiliens, à souffrir la compagnie des melancoliques: Et ceus qui ont conversé souvent avec eus, les ont toujours reconnus fort facetieus, & fort soigneus de ne laisser écouler aucun sujet de rire sans en profiter; & même, ils les ont veu souvent éclater en des occasions, où les plus gais d'entre nous faisoient à peine un souris. *De Lery chap. 12.*

Leurs entretiens entre eus, sont ordinairement de leur chasse, de leur pesche, de leur jardinage, ou de quelques autres sujets fort innocens; Et lors qu'ils sont en la compagnie des étrangers, ils ne se fâchent jamais des risées qui se font en leur presence, & ne les prenent pas, comme si l'on avoit dessein de se moquer d'eus. Toutefois, au lieu que les Sorìquois, Nation de la Nouvelle France, se nomment eus mêmes, *Sauvages*, ne sachant ce que cela signifie, ces peuples s'offencent fort, si on leur donne ce nom-là, quand on leur parle. Car ils entendent ce mot, & disent qu'il n'appartient qu'aus bestes des bois. Ils ne veulent pas non plus être nommez *Cannibales*, bien qu'ils mangent la chair de leurs ennemis; Ce qu'ils font pour assouvir leur rage & leur vengeance, & non pour aucun goût qu'ils y trouvent plus delicieus, que dans les autres viandes dont ils se nourrissent: Mais on leur fait grand plaisir de les appeller *Caraïbes*, parce que c'est un

nom qui leur semble glorieus, marquant leur courage & leur generosité. Car en effet ce ne sont pas seulement les Apalachites du milieu déquels ils sont venus, qui par ce mot signifient un *belliqueus*, un *vaillant homme*, doué d'une force & d'une d'exterité particuliere au fait des armes. Les Arouägues même, leurs Capitaus ennemis, ayant souvent experimenté leur valeur, entendent par là, la même chose, bien qu'ils expriment aussi par ce mot, un *Cruel*, à cause des maus que les Caraïbes leur ont fait sentir. Tant y a que nos sauvages Antillois aiment si fort ce nom-là, qu'ils disent perpetuellement à nos gens, *Toy François*, *moy Caraïbe*.

Leur naturel, au reste, est dous & benin; Et ils sont si ennemis de la severité, que si les Nations qui les tiennent pour Esclaves, comme font les Anglois, qui par ruse en ont enlevé plusieurs des lieus de leur naissance, les traittent avec rigueur, ils en meurent souvent de regret. Mais par la douceur on gagne tout sur eus; tout au contraire des Négres, qui veulent être menez avec rudesse, autrement ils deviennent insolens, paresseus, & infideles.

Ils nous reprochent ordinairement nôtre avarice, & le soin dereglé que nous avons d'amasser des biens pour nous & pour nos enfans, puisque la terre est si capable de donner la nourriture à tous les hommes, pourveu qu'ils veüillent prendre tant soit peu de peine à la cultiver. Aussi quant à eus, ils sont entierement libres du soucy des choses qui appartiennent à la vie, & incomparablement plus gras & plus dispos que nous ne sommes. En un mot, ils vivent sans ambition, sans chagrin, sans inquiétude, n'ayant aucun desir d'aquerir des honneurs, ni d'amasser des richesses : méprisant l'or & largent, comme les anciens Lacedemoniens, & comme les Peruviens, & se contentant également, & de ce que la nature les a fait être, & de ce que leur terre fournit pour leur entretien. Que s'ils vont à la chasse ou à la pêche, ou qu'ils abbatent des arbres pour faire un jardin, ou pour se bâtir des maisons, qui sont des occupations fort innocentes, & fort convenables à la nature de l'homme, ils font tout cela sans empressement, par maniere de divertissement & de recreation, & comme en se joüant.

Sur

Sur tout, ils s'étonnent quand ils voyent que nous estimons tant l'or, veu que nous avons le verre & le Cristal, qui, selon leur jugement, sont plus beaus, & par consequent plus à priser. Et à ce propos, Benzoni, Historien Milanois, nous recite en son Histoire du Nouveau Monde, que les Indiens detestant l'avarice demesurée des Espagnols qui les subju-
„ guerent, prenoient une piece d'or, & disoient. Voicy le
„ Dieu des Chrétiens; Pour cecy ils viennent de Castille en
„ nôtre païs, pour cecy ils nous ont rendus esclaves, nous
„ ont bannis de nos demeures, & ont commis des choses
„ horribles contre nous: pour cecy ils se font la guerre en-
„ tr'eus: pour cecy ils se tuënt les uns les autres: pour cecy
„ ils sont toûjours en inquietude, ils querellent, ils déro-
„ bent, ils maudissent, ils blasfement: En fin, pour cecy il n'y
„ a ni vilenie, ni méchanceté où ils ne se portent.

Pour nos Caraïbes, quand ils voyent les Chrétiens tristes & plein d'ennuy, ils ont acoutumé de leur en faire doucement
„ la guerre en leur disant, Compere (car c'est un mot qu'ils ont appris, & dont ils se servent ordinairement pour témoigner leur bonne volonté, comme leurs femmes aussi appellent nos Européenes, *Commeres*, pour une marque
„ d'amitié) tu es bien miserable d'exposer ta personne à de si
„ longs & de si dangereus voyages, & de te laisser ronger à
„ tant de sourcis & de craintes. La passion d'avoir des biens
„ te fait endurer toutes ces peines, & te donne tous ces fâ-
„ cheus soins: Et tu n'es pas moins en inquiétude pour les
„ bien que tu as déja aquis, que pour ceus que tu recherches
„ encore. Tu appréhendes continuellement que quelcun ne
„ te vole en ton païs ou sur mer, ou que tes marchandises ne
„ fassent naufrage, & ne soient englouties dans les eaus. Ainsi
„ tu vieillis en peu de tems, tes cheveus en blanchissent, ton
„ front s'en ride, mille incommoditez travaillent ton corps,
„ mille chagrins te minent le cœur, & tu cours à grand' haste
„ vers le tombeau. Que n'es-tu content des biens que ton
„ païs te produit? Que ne méprises tu les richesses comme nous? Et à ce sujet, est remarquable le discours de quelques Bresiliens à Vincent le Blanc, Ces richesses, disoient-ils, 3. part. chap. 16.
„ que vous autres Chrétiens poursuivez à perte d'haleine

„vous mettent-elles plus avant en la grace de vôtre Dieu? „Vous empêchent-elles de mourir? Et s'emportent elles „avec que vous au tombeau? Ils tenoient à peu pres le même discours à Jean de Lery, comme il le rapporte en son Histoire.

Chap. 13.

Les Caraïbes, savent aussi fort bien & fort emfatiquement reprocher aus Européens, comme une injustice manifeste, „l'usurpation de leur Terre natale. Tu m'as chassé, dit ce „pauvre peuple, de Saint Christofle, de Niéves, de Mont-„serrat, de Saint Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de „la Barboude, de Saint Eustache, &c. qui ne t'apparte-„noient pas, & où tu ne pouvois legitimement prétendre. „Et tu me menaces encore tous les jours de m'oster ce peu „de païs qui me reste. Que deviendra le miserable Caraïbe? „Faudrat-il qu'il aille habiter la mer avec les poissons? Ta „terre est, sans doute, bien mauvaise, puis-que tu la quittes „pour venir prendre la mienne: Ou tu as bien de la malice, „de venir ainsi de gayeté de cœur me persecuter. Cette plainte n'a pas un air trop Sauvage.

Lycurgue ne permettoit pas à ses citoyens de voyager, craignant qu'ils ne prissent des mœurs étrangeres. Mais nos Sauvages auroient bien besoin de grand voyages, pour se débarbariser, s'il est permis de parler ainsi. Et cependant, ils ne sont pas seulement exems de cette convoitise insatiable, qui fait entreprendre de si grans & si perilleus voyages aus Chrétiens, & traverser temerairement tant de terres & tant de mers: mais ils n'ont même nulle curiosité de voir les autres contrées du monde, aimant leur païs plus que tous ceus qu'on leur voudroit proposer. Et comme ils estiment que nous ne devrions pas être plus curieus, ni moins amateurs du nôtre, ils s'étonnent fort de nos voyages. En quoy, certes, ils ont l'honneur de ressembler à Socrate, à qui Platon rend ce témoignage, qu'il étoit moins sorty d'Athenes pour voyager, que les boiteus & les aveugles: & qu'il ne desira jamais de voir d'autres villes, ni de vivre sous d'autres loix; N'étant pas en ce point, non plus que ces Caraïbes, de l'opinion des Perses, qui disent en commun proverbe, que celuy qui n'a point voyagé par le monde, resemble à un Ours.

En son Criton.

Les

Les Antillois ne sont pas seulement sans aucun desir de voyager ; ils ne veulent pas même souffrir que l'on enmene personne des leurs en une terre étrangere, si ce n'est que l'on promette expressément, de le ramener bien-tost. Mais s'il arrive par malheur qu'il meure en chemin, il ne faut pas faire état de retourner jamais parmy eus ; car ils vous prennent en une haine mortelle, & il n'y a point de reconciliation à esperer.

Mais s'ils n'ont point de curiosité pour les choses qui sont éloignées, ils en ont beaucoup pour celles qui sont proche d'eus ; jusques là que si on ouvre un coffre en leur presence, il leur faut montrer tout ce qui est dedans, ou bien ils se tiendroient desobligez. Que s'ils agréent quelque chose de ce qu'ils y voyent, encore qu'il ne soit que de tres-petite valeur, ils donneront ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieus pour l'avoir, afin de contenter ainsi leur inclination.

Pour le trafic, il est vray que lors qu'ils ont passé l'envie de ce dont ils ont traitté, & qu'ils ont reçeu en échange, ils s'en dediroient volontiers. Mais le secret pour leur faire tenir leur marché, est de leur dire qu'un marchand doit estre ferme en sa parole. Quand on les pique ainsi d'honneur, & qu'on leur reproche qu'ils n'ont pas plus de constance que des enfans, ils ont honte de leur legereté.

Le larcin est tenu pour un grand crime parmy eus. En quoy veritablement ils se montrent plus raisonnables que Lycurgue, qui nourrissoit en ce vice les enfans de Lacedemone, comme en une occupation fort loüable, pourveu qu'on s'en aquitast finement & avec souplesse. Mais comme les Caraïbes haïssent naturellement ce peché, aussi ne se voit-il point au milieu d'eus ; ce qui est assez rare chez les autres Sauvages : Car la plûpart sont larrons ; Et de là vient que quelques unes de leurs Iles en portent le nom.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Les Iles des Larrons.

Pour les Caraïbes, comme ils ne sont point enclins de leur nature à dérober, ils vivent sans défiance les uns des autres. Tellement que leurs maisons & leur heritages sont à l'abandon, sans portes ni clôtures, comme les Historiens le témoignent des grans Tartares. Que si on leur derobe la moindre chose, comme pourroit être un petit couteau,

Voyage de Carpin en Tartarie.

avec

avec quoy ils font mille petis ouvrages de menuyſerie, ils eſtiment tant ce qui leur eſt utile, que cette perte eſt capable de les faire pleurer huit jours, & de les faire liguer avec leurs amis pour en tirer reparation, & pour ſe venger ſur la perſonne qu'ils ſoupçonneroient de ce larçin. Et en effet, dans les Iles où ils ont leurs demeures prés des Chrétiens, ils ont ſouvent tiré vengeance de ceus qui leur avoient, à ce qu'ils diſoient, pris quelques uns de leurs petis meubles. Auſſi en ces lieus-là, lors qu'ils trouvent quelque choſe de manque en leur maiſon, ils diſent auſſi toſt, *Vn Chrétien eſt venu icy.* Et entre les griefs & les plaintes qu'ils font aus Gouverneurs de nôtre Nation, celle-cy eſt toujours en teſte, *Compere Gouverneur, tes matelots* (ainſi nomment ils tous les habitans étrangers) *ont pris en ma caſe un couteau*, ou quelque autre menuë piece de pareille nature. Les Guinois ne formeroient pas de telles plaintez. Car s'ils perdent quelque choſe, ils eſtiment qu'un de leurs parens trépaſſez s'en eſt venu ſaiſir, parce qu'il en avoit affaire en l'autre monde.

Tous les intereſts des Caraïbes ſont communs entr'eus. Ils vivent en grande union & s'entr'aiment beaucoup les uns les autres: ne reſſemblant pas aus Aſiatiques de Java, qui ne parlent pas mêmes à leurs freres, ſans leur Poignard à la main, tant ils ont de défiance. Cette amour, que nos Sauvages ſe portent naturellement l'un à l'autre fait, que l'on ne voit que fort peu de querelles & d'inimitiez entr'eus.

Mais s'ils ont été offenſez, ou d'un étranger ou de quelcun de leur compatriotes, ils ne pardonnent jamais, & pouſſent à toute extremité leur vengeance. Ainſi lors que quelcun de ces abuſeurs qu'ils nomment *Boyez* leur fait accroire que l'un de ceus qu'ils eſtiment ſorciers, eſt auteur du mal qui leur eſt arrivé, ils ne manquent pas de raſcher à le tuer s'ils peuvent, diſant *Yaraliatina*, il m'a enſorcelé. *Nebanebouïbatina*, je m'en vengeray. Et cette paſſion furieuſe & deſeſperée de ſe venger, eſt celle qui les pouſſe, comme nous avons déja dit, à manger même à belles dens la chair de leurs ennemis, ſelon que nous en décrirons les particularitez en leur lieu. Cette animoſité deſordonnée, eſt le vice régnant univerſellement & tyranniquement parmy eus. Et il regne de même, preſque

que sans exception, chez tous les Sauvages Americains. La vengeance des Canadiens est quelquefois bien plaisante : car elles les porte jusques à manger leurs pous parce qu'ils en ont été mordus. Si les Bresiliens se heurtent à quelque pierre, ils la mordent à belles dens, comme pour s'en venger. Et ainsi encore mordent ils les fléches, dont ils sont atteints dans les combats. *De Lery chap. 11. & 14.*

Sans avoir reçeu les loix de Lycurgue, les Caraïbes, par une secrette loy de nature, portent un grand respect aus vieillards, & les écoutent parler avec attention, témoignant, & par leur geste, & par un petit son de voix, qu'ils ont leurs discours pour agreables : Et en toutes choses, les jeunes deferent aus sentimens des Anciens, & se reglent sur leurs volontez. On dit qu'il en est de même au Bresil & en la Chine. *Linscot & Semedo.*

Les jeunes hommes Antillois, ne frequentent point de filles ni de femmes qu'ils ne soient mariez. Et l'on a remarqué, que les hommes sont d'ordinaire moins amoureus en ce païs-là, que les femmes, comme en divers autres lieus de la Zone Torride. Hommes & femmes Caraïbes sont naturellement chastes, qualité bien rare entre les Sauvages. Et quand nos gens les considerent trop curieusement, & se rient de leur nudité, ils ont accoutumé de leur dire, *Compere, il ne faut nous regarder qu'entre les deus yeus.* Vertu digne d'admiration en un peuple nud & barbare comme celuy-là.

On raconte du Capitaine Baron, qu'entre les diverses descentes qu'il a fait avec les siens, à plusieurs reprises, en l'Ile de Monserrat, tenuë par les Anglois, il fit une fois un grand dégât dans les habitations voisines de la mer, qu'il en enleva un grand butin, & que parmy les prisonniers s'étant trouvé une belle Demoiselle, qui étoit femme de l'un des Officiers de l'Ile, il la fit conduire en l'une de ses maisons de la Dominique. Cette Demoiselle étant enceinte lors qu'elle fut enlevée, fut servie avec grand soin en ses couches, par les femmes des Sauvages de la même Ile. Et bien qu'aprés cela, elle demeurât encore long tems parmy eus, ni le Capitaine Baron, ni aucun autre d'entr'eus, ne la touchérent jamais. Ce qui est sans doute, une grande retenuë pour de telles gens.

Il est vray, qu'une partie d'eus ont degeneré de cette chasteté, & de plusieurs autres vertus de leurs ancestres. Mais il est certain aussi, que les Européens par leur pernicieus exemples, & par le mauvais traitement dont ils ont usé envers eus, les trompant vilainement, faussant lachement en toute rencontre la foy promise, pillant & bruslant impitoyablement leurs maisons & leurs villages, & violant indignement leurs femmes & leurs filles, leur ont appris, à la perpetuelle infamie du nom Chrétien, la dissimulation, le mensonge, la trahison, la perfidie, la luxure, & plusieurs autres vices, qui leur étoient presque inconnus, avant qu'ils eussent eu commerce avec eus.

Au reste, ces Sauvages, tout Sauvages qu'ils sont, ont de la civilité & de la courtoisie au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer en des Sauvages; Ce n'est pas sans doute, qu'il n'y ait quelques Caraïbes fort déraisonnables & fort abbrutis. Mais au moins pour la plupart, témoignent ils du jugement & de la docilité en beaucoup de rencontres, & ceus qui les ont pratiquez un long tems, ont remarqué en plusieurs divers traits d'honesteté & de reconnoissance, d'amitie & de generosité; Mais nous en parlerons plus particulierement au Chapitre de la réception qu'ils font aus étrangers, qui leur vont rendre visite.

Ils ont aussi la proprieté en si grande recommandation (chose bien extraordinaire encore entre les Sauvages) & ont si grande horreur des ordures, que si l'on en avoit fait en leurs jardins où sont plantez leur Manioc & leurs Patates, ils les abandonneroient aussi tost, & ne voudroient plus se servir des vivres qui y seroient. Nous verrons plus amplement leur propreté & sur ce sujet & sur quelques autres, aus Chapitres de leurs Habitations & de leurs Repas.

CHA-

CHAPITRE DOUZIEME.

De la simplicité naturelle des Caraïbes.

L'Admiration étant fille de l'ignorance, on ne doit pas trouver étrange, que les Caraïbes, qui ont si peu de lumiere & de connoissance de toutes les belles choses, que l'étude & l'experience ont renduës familieres parmy les Nations civilisées, soyent saisis d'un profond étonnement à la rencontre de tout ce dont ils ignorent la cause, & qu'ils soyent nourris dans une si grande simplicité, qu'on la prendroit en la plupart de ce pauvre peuple, pour une stupidité brutale.

Cette simplicité paroist, entr'autres choses, dans l'extréme peur qu'ils ont des armes à feu, lesquelles ils considerent avec une extréme admiration. Sur tout, ils s'étonnent des fuzils: car encore pour les pieces d'artillerie & pour les mousquets, ils y voyent mettre le feu. Mais quant aus fuzils, ils ne peuvent concevoir, d'où il est possible qu'ils prennent feu: & ils croyent que c'est *Maboya* qui fait cét office. Ainsi nomment ils l'Esprit malin. Mais cette peur & cét étonnement leur sont communs avec beaucoup d'autres Sauvages, qui n'ont rien trouvé de si étrange en leur rencontres avec les Européens, que ces armes qui jettent du feu, & qui de si loin percent & tuënt ceus qu'elles rencontrent en droite ligne. Ce fut-là, avec le prodige de voir des hommes combattre à Cheval, la principale cause qui fit que les Peruviens tinrent les Espagnols pour des Dieus, & qu'ils se soumirent à eus, avec peu de resistence. On dit que les Arabes même, qui courent le long des rivages du Jordain, & qui semblent devoir être plus aguerris, sont dans cette peur & dans cét étonnement.

Garcilasso en son Commentaire Royal liv. 3. chap. 8.

Voyage de des Hayes au Levant.

Entre les marques de simplicite des Caraïbes, en voicy encore deus bien considerables. Lors qu'il arrive une éclipse de Lune, ils croyent que *Maboya* la mange, & dansent toute la nuit, faisant sonner des calebasses où il y a de petis caillous.

Et quand ils ſentent quelque mauvaiſe odeur en un lieu, ils ont accoutumé de dire *Maboya Cayeu eu*, c'eſt à dire, le Diable eſt icy. *Caima Loary*, allons nous en à cauſe de luy, ou ſauvons nous crainte de luy. Et même ils donnent le nom de *Maboya*, ou de Diable, à de certaines plantes, à de certains champignons de mauvaiſe odeur, & à tout ce qui eſt capable de leur donner de la frayeur.

Il y a quelque tems, que la plus grande partie des Caraïbes ſe perſuadoient que la poudre à Canon étoit la graine de quelque herbe: Et il s'en eſt trouvé, qui en ont demandé pour en ſemer en leurs jardins. Et même quelques uns, quoy qu'on leur en ait pû dire, en ont jetté en terre, dans la creance qu'elle produiroit auſſi aiſément que de la graine de Chous: Imagination, toutefois, moins groſſiere que celles de ces brutaus de Guinée, qui, la premiere fois qu'ils virent des Européens, penſoient que les marchandiſes qu'on leur apportoit, comme toiles, couteaux, & armes à feu, croiſſoient ſur la terre ainſi preparées, de même que les fruits des Arbres, & qu'on n'avoit qu'à les cueillir. Cela n'eſt pas, ſans doute, à beaucoup prés ſi pardonnable, que la ſimplicité de nos Caraïbes. Et l'on peut encore alleguer, pour excuſer cette ſimplicité, ou du moins pour la faire trouver plus ſupportable, la ſtupidité de ces Americains, leſquels au commencement de la découverte du Nouveau Monde, s'imaginoient que les Cheval & le Cavalier étoient une même choſe, comme les Centaures des Poëtes: Et de ces autres, qui aprés avoir été vaincus, venant demander paix & pardon aus hommes, & leur apporter de l'Or & des viandes, en allerent autant offrir aus chevaus, avec une Harangue toute pareille à celle qu'ils faiſoient aus hommes, prenant le hanniſſement de ces animaus pour un langage de compoſition & de tréve. Et pour faire la cloture de ces exemples, nous ajoûterons ſeulement la niaiſerie de ces mêmes Indiens de l'Amerique, qui croyoient tout franchement, que les lettres miſſives que les Eſpagnols s'envoyoient les uns aus autres, étoient des couriers & des eſpions parlans & voyans, & declarans les actions les plus ſecrétes: Et dans cette croyance, redoutans un jour l'œil & la langue de l'une de ces lettres, ils la cacherent ſous une pierre, pour man-

Garcilaſſe l. 9. chap. 16.

Montagne en ſes eſſais l. 1. chap. 8.

De Lery chap. 16. Garcilaſſe l. 9. chap. 29.

manger en liberté quelques melons de leurs maitres. Enfin l'on n'aura pas sujet de trouver si étrange, que les Caraïbes ayent pris de la poudre à Canon qui leur étoit inconnuë, pour de la graine à semer, puis qu'il s'est même trouvé des gens en France, qui vivant éloignez des lieus où se fait le sel, croyoient par une imagination toute semblable, qu'il se recueilloit dans les jardins. Il arriva aussi il y a peu d'années, qu'une femme habitante de la Martinique, ayant envoyé plusieurs livres de Caret, & de Tabac à une marchande de Saint-Malo, comme cette femme eut vendu sa marchandise, elle en donna avis à sa correspondante à la Martinique, & luy manda qu'elle luy conseilloit de planter à l'avenir beaucoup de Caret en son jardin, plutôt que du Tabac, parce que ce Caret étoit beaucoup plus cher en France, & qu'il ne se pourrissoit pas dans le navire comme le Tabac. Mais voyons ce qui se presente encore à dire, sur la simplicité naturelle des Sauvages Antillois.

Caret est une espece d'écaille de Tortuë.

C'est une chose plaisante, que ces pauvres gens sont si simples, que bien qu'ils ayent chez eus force belles Salines, neantmoins ils n'oseroient s'en servir dans leur ordinaire, estimans le Sel extrémement contraire à la santé & à la conservation de la vie. Aussi ne leur arrive-til jamais d'en manger ni d'en assaisonner leur viandes. Et quand ils voyent nos gens en user, ils leur disent, par une compassion digne de compassion, *Compere, tu te fais mourir.* Mais au lieu de sel, ils pimentent étrangement tous leurs mets.

Ils ne mangent point non plus entr'eus, de Pourceau, qu'ils nomment *Coincoin* & *Bouïrókou :* ni de Tortuë, qu'ils appelent *Catallou*, bien que ces animaus se trouvent en grande abondance en leur païs. Et ils s'en abstiennent pour les plus niaises raisons du monde. Car pour le Pourceau, ils apprehendent d'en goûter, de peur que leurs yeus n'en deviennent petis comme ceus de cette beste. Or c'est, à leur avis, la plus grande de toutes les difformitez, que d'avoir de petis yeus. Et cependant, il ny en a guéres d'entr'eus, qui ne les ayent tels. Quant aus Tortuës, la raison n'en est pas moins ridicule. Ils ne s'en nourrissent point, disent-ils, de crainte que s'ils en mangeoient, ils ne participassent à la lourdise & à la stupidité de cet animal.

Les peuples Sauvages sont ainsi remplis d'imaginations particulieres & grotesques, en matiere de repas. Pour exemple, les Canadiens s'abstiennent de Moules par une certaine fantaisie: mais ils sont si bestes qu'ils ne sauroient donner la raison de cette abstinence. Ils ne jettent point aus chiens les os de Castor, de peur que l'ame de cette beste ne l'aille dire aus autres Castors, & ne les fasse fuir du païs. On dit aussi qu'ils ne mangent point la moëlle de l'épine du dos d'aucun animal, de peur d'avoir mal au dos. Les Bresiliens ne mangent point d'œufs de poule, estimant que c'est du poison. Ils ne mangent point non plus de Cannes, ni d'aucun autre animal qui marche lentement, ni de poissons qui ne nagent pas viste, de crainte d'aquerir la lenteur de ces bestes-là. Les Maldivois ne mangent point de Tortuë, non plus que les Caraïbes, mais c'est à cause de la conformité qu'elles ont, à leur avis, avec l'homme. Les Calecutiens, & quelques autres Orientaus, ne goustent jamais de chair de Buffle, de Vache, ni de Taureau, parce qu'ils croyent que les ames humaines, au sortir du corps, vont animer celuy de ces bestes. Enfin, certains Peruviens de la Province de Pastu, ne mangent absolument d'aucune chair: Et si on les presse d'en gouter seulement, ils répondent qu'ils ne sont pas des chiens. Tous ces exemples sont mis en avant, pour faire voir que l'apprehension des Caraïbes de manger du Sel, du Pourceau & de la Tortuë, ne les doit pas faire estimer les plus bourrus & les plus extravagans de tous les Sauvages.

Paul. le jeune en ses Relations de la Nouvelle France.

De Lery chap. 11.

Pirard au Traitte des Animaus des Indes Orientales c. 2. Vincent le Blanc. Garcilasse l. 8. chap. 7.

Outre les marques que nous avons déja produites de leur niaiserie & de leur simplicité, on trouve encore celle-cy. C'est qu'ils sont si grossiers, qu'ils ne savent pas conter un plus grand nombre que celuy des doigts de leurs mains, & des orteüils de leurs pieds, qu'ils montrent pour signifier ce nombre-là; le surplus leur étant un nombre innombrable. De sorte qu'ils n'auroient guarde d'estre propres à estre banquiers. Bien au contraire des Chinois, qui sont si savans à conter, qu'en un moment ils font des contes, sans faute, où nous serions bien empeschez.

Voyage fait aus Indes Orientales en 1630.

Mais les Caraïbes, ont le Privilege de n'estre pas la seule Nation du monde, a qui l'on puisse reprocher cette ignorance.

rance.

rance. Car elle s'eſt trouvée auſſi chez les Peuples de Madagaſcar & de Guinée, pour n'alléguer que ceus-là. Et même les Anciens Hiſtoriens nous diſent, que certains Peuples ne ſavoient conter que juſqu'à cinq, & d'autres juſques à quatre.

Les Guinois ayant conté juſquà dix, avoient acoutumé de faire une marque & puis de recommencer. Certains Sauvages du Septentrion de l'Amerique, pour exprimer un grand nombre qu'il leur eſt impoſſible de nommer, ſe ſervent d'une demonſtration bien facile, prenant leurs cheveus ou du ſable à pleines mains; Comparaiſons, qui ſe voyent en pluſieurs endroits dans les Saintes Ecritures. Les Antillois, ont auſſi leur invention pour ſuppléer au defaut du conte: car quand il leur faut aller à la guerre & ſe trouver preſts au rendez-vous general, à jour nommé, ils prenent chacun l'un aprés l'autre, un égal nombre de pois, en leur aſſemblée ſolennelle, comme trois ou quatre dizaines, & quelque nombre au deſſous de dix, s'il en eſt beſoin, ſelon qu'ils ont reſolu d'avancer leur entrepriſe. Ils verſent ces pois dans une petite Calebaſſe, & chaque matin ils en oſtent un, & le jettent: lors qu'il n'y en reſte plus, c'eſt à dire que le tems arreſté pour leur partement eſt écheu, & qu'il ſe faut mettre en état de marcher le lendemain. Ou bien ils font chacun autant de nœuds en une petite corde, & en dénouënt un chaque jour: Et quand ils ſont venus au dernier, ils ſe trouvent au rendez-vous. Quelquefois auſſi ils prenent de petis morceaus de bois, ſur léquels ils font autant de crans, qu'ils veulent employer de jours à leur preparation. Tous les jours ils coupent une de ces marques: & lors qu'ils ont la derniere, ils ſe vont rendre au lieu aſſigné.

Les Capitaines, les Boyez, les Vieillards, ont l'eſprit plus ſubtil que le commun, & par une longue experience jointe à la traditive de leurs anceſtes, ils ont acquis une groſſiere connoiſſance de pluſieurs aſtres, d'où vient qu'ils content les mois par Lunes, & les années par Pouſſiniéres prenant garde à cette conſtellation. Ainſi quelques Peruviens regloient leurs années ſur les recoltes. Les Montagnars de Canada obſervent le nombre des nuits & des Hyvers, & les

Soriquois content par Soleils. Mais, bien que les plus judicieus parmy nos Caraïbes, discernent les mois & les années, & qu'ils remarquent les differentes saisons, ils n'ont neantmoins aucuns monumens d'antiquité, & ne peuvent dire combien de tems il y a, que les premiers de leur Nation vinrent du Continent habiter les Iles: Mais seulement ils ont donné à entendre que ni eus, ni leurs peres, ni leurs grands peres, ne s'en souvenoient point. Ils ne sauroient dire non plus, ni quel âge ils ont, ni depuis quand precisement, les Espagnols sont arrivez en leur païs, ni beaucoup d'autres choses semblables. Car ils ne marquent rien de tout cela, & ils ne font nul état de ces connoissances.

CHAPITRE TREZIÉME.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes.

IL n'est point de Nation si Sauvage, ni de Peuple si Barbare, qui n'ait quelque opinion & quelque croyance de la Divinité, disoit autrefois le Prince de l'Eloquence Romaine. Et ailleurs, la nature même a imprimé la connoissance de la Divinité en l'Esprit de tous les hommes. Car quelle nation, ou qu'elle sorte d'hommes y a til, qui n'ait sans l'avoir appris d'aucun, un sentiment naturel de la Divinité? On admire sans doute, avec juste raison, ces belles lumierés, qui sortent de la bouche d'un homme envelopé dans les tenebres du Paganisme. Mais il semble, qu'il est aujourd'huy bien malaisé de verifier les fameuses paroles de cet incomparable Orateur. Car les pauvres Sauvages de l'ancien peuple des *Antes* au Perou, & des deus Provinces des *Chirhuanes* ou *Cheriganes*; Ceus de la plupart des païs de la Nouvelle France, de la nouvelle mexique, de la nouvelle Hollande, du Bresil, des nouveaus Païs-bas, de la Terre del Fuego, des Arouägues, des Habitans du fleuve de Cayenne, des Iles des larrons & quelques autres, n'ont à ce que rapportent les Historiens, aucune espece de Religion, & n'adorent nulle puissance souveraine.

Au Livre des Quest. Tusculo.

Ceus

Ceus aussi qui ont conversé parmy les Caraïbes Insulaires, sont contrains d'avoüer, qu'ils ont presque étouffé par la violence de leurs brutales passions, toute la connoissance que la nature leur donnoit de la Divinité, qu'ils ont rejetté toutes les adresses & les lumieres qui les y conduisoient, & qu'en suitte, par un juste jugement de Dieu, ils sont demeurez dans une nuit si affreuse, qu'on ne voit parmy eus, ni invocation, ni Ceremonies, ni sacrifices, ni enfin exercice ou assemblée quelconque de devotion. Ils n'ont pas même de nom pour exprimer la Divinité, bien loin de la servir. De sorte, que quand on leur veut parler de Dieu, il leur faut dire. Celuy qui a crée le Monde, qui a tout fait, qui donne la vie & la nourriture à toutes les creatures vivantes, ou quelque chose de semblable. Ainsi sont ils aveuglez & abrutis à tel point, qu'ils ne reconnoissent pas le Seigneur de la nature, en cet admirable ouvrage de l'univers, où luy même a voulu se peindre de mille couleurs immortelles, & faire voir comme à l'œil son adorable puissance. Ainsi demeurent-ils sourds à la vois d'une infinité de creatures, qui leur prêchent continuellement un Createur. Ainsi usent-ils tous les jours des biens de leur souverain Maitre, sans penser qu'il en est l'Auteur, & sans en rendre graces à sa bonté, qui les leur communique si liberalement.

Ils disent que la Terre est la bonne Mere, qui leur donne toutes les choses necessaires à la vie. Mais leur esprit tout de terre, ne s'éleve pas jusques à ce Pere Tout-puissant & Tout-misericordieus, qui de ses propres mains à formé la Terre, & qui par une continuelle influence de sa Divinité, luy donne tous les jours la vertu de porter leur nourriture. Que si on leur parle de cette Essence Divine, & qu'on les entretienne des mysteres de la Foy, ils écoutent fort patienment tout le discours : Mais aprés qu'on à achevé, ils répondent comme par moquerie, *Compere tu es fort eloquent*, *tu es mouche manigat*, c'est à dire fort adroit, je voudrois aussi bien parler que toy. Même ils disent comme les Bresiliens, que s'ils se laissoient persuader à de tels discours, leurs voisins se moqueroient d'eus.

Quelcun d'entre les Caraïbes travaillant un jour de Di-

„ manche, Monsieur du Montel rapporte qu'il luy dit, celuy „ qui a fait le Ciel & la Terre sera fâché contre toy de ce que „ tu travailles aujourd'huy : Car il a ordonné ce jour pour „ son service. Et moy luy répondit brusquement le Sauvage, je suis fâché contre luy : Car tu dis qu'il est le Maitre du Monde, & des saisons. C'est donc luy, qui n'a pas envoyé la pluye en son tems, & qui a fait mourir mon Manioc & mes Patates, par la grande sécheresse. Puis qu'il m'a si mal traitté, je veus travailler tous les Dimanches pour le fâcher. Voyez jusqu'où va la brutalité de ces miserables. Ce discours-là, se rapporte à celuy de ces insensez de Toupinambous, qui sur ce qu'on leur avoit dit que Dieu étoit l'Auteur du tonnerre, argumentoient qu'il n'étoit pas bon, puis qu'il se plaisoit à les épouvanter de la sorte. Retournons aus Caraïbes.

De Lery chap. 17.

Ceus de cette même Nation, qui habitent au Continent Meridional de l'Amerique, n'ont aucune Religion non plus que ces Insulaires. Quelques uns d'entr'eus respectent bien le Soleil & la Lune, qu'ils estiment estre animez. Mais pourtant ils ne les adorent pas, ni ne leur offrent ni sacrifient chose qui soit. Il est vray-semblable, qu'ils ont encore retenu cette veneration pour ces deus grands luminaires, qu'ils l'ont dije retenuë des Apalachites, avec léquels leurs predecesseurs ont sejourné autréfois. Nos Insulaires n'ont pas méme conservé cette traditive, mais voicy tout ce qu'on peut nommer Religion parmy eus, & qui en porte quelque grossiere Image.

Ils ont un sentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puissance superieure & bienfaisante, qui reside es Cieus, ils disent, qu'elle se contente de joüyr en repos des douceurs de sa propre felicité, sans s'offenser des mauvaises actions des hommes, & qu'elle est douée d'une si grande bonté, qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis, d'où vient, qu'ils ne luy rendent ni honneur ni adoration, & qu'ils interpretent ces tresors de Clemence qu'elle déploye si liberalement envers eus, & cette longue patience, dont elle les supporte, ou à une impuissance, ou à une indifference qu'elle a, pour la conduite des hommes.

Ils croyent donc deus ſortes d'Eſprits, les uns bons, les autres mauvais. Ces bons Eſprits ſont leurs Dieus. Et ils les appellent en general *Akamboüé*, qui eſt le mot que diſent les hommes: Et *Opoyem*, qui eſt celuy des femmes. Il eſt vray que le mot *d'Akamboüé*, ſignifie ſimplement un Eſprit, & de la vient qu'il ſe dit auſſi de l'Eſprit d'un homme. Mais tant y a, qu'ils ne l'appliquent point aus Eſprits malins. Ces bons Eſprits qui ſont leurs Dieus, ſont plus particulierement exprimez par les hommes ſous le mot *d'Icheïri*, & par les femmes, ſous celuy de *Chemijn*, que nous ne pouvons tourner que par celuy de Dieu, & *Chemiignum*, les Dieus. Et chacun parlant de ſon Dieu en particulier, dit *Ichéirikou*, qui eſt le mot des hommes, & *Nechemérakou*, qui eſt celuy des femmes. Mais les hommes & les femmes nomment le mauvais Eſprit, qui eſt leur Diable *Mapoya*, ou *Maboya*, comme diſent tous les François. Mais les Caraïbes prononcent icy le B, à l'allemande.

Ils croyent que ces bons Eſprits, ou ces Dieus, ſont en grand nombre, & dans cette pluralité, chacun s'imagine en avoir un pour ſoy en particulier. Ils diſent donc que ces Dieus ont leur demeure au Ciel, mais ils ne ſavent ce qu'ils y font, & d'eus mêmes ils ne s'aviſent point de les reconnoitre, comme les Createurs du monde, & des choſes qui y ſont. Mais ſeulement quand on leur dit, que le Dieu que nous adorons a fait le Ciel & la Terre, & que c'eſt luy qui fait produire à la terre nôtre nourriture, ils répondent, ouy, ton Dieu a fait le Ciel & la terre de France, & y fait venir ton blé. Mais nos Dieus ont fait nôtre païs, & font croitre nôtre Manioc.

Quelques-uns diſent, qu'ils appellent leurs faus Dieus des *Rioches*; Mais c'eſt un mot qui n'eſt pas de leur langue, il vient de l'Eſpagnol. Nos François le diſent aprés les Eſpagnols. Et ſi les Caraïbes s'en ſervent ce n'eſt pas entr'eus, mais ſeulement parmy les Etrangers. De tout ce que deſſus il appert, que bien que ces Barbares ayent un ſentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puiſſance ſuperieure, il eſt meſlé de tant d'extravagances, & enveloppé de ſi profondes tenebres, que l'on ne peut dire que ces pauvres

gens

gens ayent connoiſſance de Dieu. En effet, les Divinitez qu'ils reconnoiſſent, & auquelles ils rendent quelque hommage, ſont autant de Demons, qui les ſeduiſent, & qui les tiennent enchainez ſous leur damnable ſervitude. Bien que quant à eus neantmoins, ils les diſtinguent d'avec les Eſprits malins.

Ils n'ont aucuns Temples ni Autels, qui ſoyent particulierement dediez, à ces pretenduës Divinitez qu'ils reconnoiſſent, ils ne font auſſi aucun Sacrifice à leur honneur de choſe qui ait eu vie; Mais ils leur font ſeulement des offrandes de Caſſaue, & des primices de leurs fruits; Sur tout, quand ils croyent avoir eſté gueris par eus de quelque maladie, ils font un vin, ou un feſtin à leur honneur, & pour reconnoiſſance, ils leur offrent de la Caſſaue & du Ouïcou. Toutes ces offrandes ſont nommées par eus *Anacri*. Leurs maiſons étant faites en ovale, & le toit allant juſqu'à terre, ils mettent à l'un de bouts de la caſe leurs offrandes, dans des vaiſſeaus, ſelon la nature de la choſe, ſur un ou ſur pluſieurs *Matoútous*, ou petites tables tiſſuës de jonc & de feüilles de Latanier. Chacun dans ſa caſe peut faire ces offrandes à ſon Dieu; mais quand c'eſt pour l'evoquer, il faut un Boyé: Toutes ces offrandes ne ſont accompagnées d'aucune adoration, ni d'aucunes prieres, & elles ne conſiſtent, qu'en la preſentation même des ces dons.

Ils évoquent auſſi leurs faus Dieus, lors qu'ils ſouhaittent leur preſence. Mais cela ſe doit faire par l'intervention de leurs *Boyez*, c'eſt à dire de leurs Prêtres, ou pour mieus dire de leurs Magiciens, & ils font cela principalement en quatre occaſions. 1. Pour demander vengeance de quelcun qui leur a fait du mal, & attirer quelque punition ſur luy. 2. Pour être gueris de quelque maladie dont ils ſont affligez, & pour en ſavoir l'iſſuë. Et quand ils ont eſté gueris, ils font des Vins comme on les appelle aus Iles, c'eſt à dire des aſſemblées de réjouiſſance, & de débauches en leur honneur, comme pour reconnoiſſance, Et leurs Magiciens, font auſſi parmy eus l'office de Medecins: joignant enſemble la Diablerie & la Medecine, & ne faiſant point de cure, ni d'application de remedes, qui ne ſoit un acte de ſuperſtition. 3. Ils les conſultent

tent encore sur l'evenement de leurs guerres. 4. Enfin ils évoquent ces Esprits-là par leurs Boyez, pour obtenir d'eus, qu'ils chassent le *Maboya*, ou l'Esprit malin. Mais jamais ils n'évoquent le *Maboya* luy même, comme quelques uns se sont imaginez.

Chaque Boyé, a son Dieu particulier, ou plutost son Diable familier, lequel il évoque par le chant de quelques paroles, accompagné de la fumée de Tabac, qu'ils font bruler devant ce Demon, comme un parfum qui luy est fort agreable, & dont l'odeur est capable de l'attirer.

Quand les Boyez évoquent leur Demon familier, c'est toujours pendant la nuit, & il faut bien prendre garde de ne porter aucune lumiere, ni aucun feu dans la place où ils exercent ces abominations, car ces Esprits de tenebres, ont en horreur toute sorte de clarté. Et lors que plusieurs *Boyez* évoquent ensemble leurs Dieus, comme ils parlent, ces Dieus, ou plûtôt ces Demons, s'injurient & querellent, s'attribuant l'un à l'autre la cause des maus de quelcun, & il semble qu'ils se battent.

Ces Demons, se nichent souvent dans des os de mort, tirez du sepulcre, & envelopez de Cotton, & rendent par là des oracles, disant que c'est l'ame du mort. Ils s'en servent pour ensorceler leurs ennemis, & pour cet effet les sorciers envelopent ces os, avec quelque chose qui soit à leur ennemy. Ces Diables, entrent aussi quelquéfois dans les corps des femmes, & parlent par elles. Quand le *Boyé*, ou le Magicien a obligé par ses charmes le Diable qui luy est familier, à comparoitre, il dit, qu'il luy apparoit sous des formes differentes, & ceus qui sont aus environs du lieu, où il prattique ses damnables superstitions, disent, qu'il répond clairement aus demandes qu'on luy fait, qu'il predit l'issuë d'une guerre ou d'une maladie, & qu'aprés que le *Boyé* s'est retiré, que le Diable remuë les vaisseaus, & fait comme claquer des mâchoires, de sorte, qu'il semble qu'il mange & qu'il boive les presens, qu'on luy avoit preparez, léquels ils nomment *Anacri*; Mais que le lendemain, on trouve qu'il n'y a pas touché. Ces viandes profanes, qui ont esté souillées par ces malheureus Esprits, sont reputées si saintes par ces Magiciens & par le

peuple qu'ils ont abusé; qu'il n'y a que les vieillards, & les plus considerables d'entr'eus, qui ayent la liberte d'en goûter: & même ils n'oseroient s'y ingerer, si ce n'est qu'ils ayent une certaine netteté de corps, qu'ils disent estre requise en tous ceus, qui en veulent user.

Aussi tôt que ces pauvres Sauvages ont quelque mal ou quelque douleur, ils croyent que ce sont les Dieus de quelcun de leurs ennemis, qui les leur ont envoyez: Et ont recours au *Boyé*, qui consultant son Demon, leur apprend que c'est le Dieu d'un tel, ou d'un tel qui leur a causé ces maus-là. Et de là viennent des haines & des vengeances contre ceus, dont les Dieus les ont ainsi traittez.

Outre leurs *Boyez* ou Magiciens, qui sont grandement respectez & honorez parmy eus, ils ont des Sorciers, au moins les croyent ils tels, qui à ce qu'ils disent envoyent sur eus des charmes, & des sorts dangereus & funestes, & ceus qu'ils estiment tels, ils les tuent quand ils les peuvent attraper. C'est bien souvent un pretexte pour se défaire de leurs ennemis.

Les Caraïbes, sont encore sujets à d'autres maus qu'ils disent venir du *Maboya*, & ils se plaignent souvent qu'il les bat. Il est vray, que quelques Personnes de merite qui ont conversé quelque tems parmy ce pauvre Peuple, sont persuadez qu'ils ne sont ni poursuivis, ni battus effectivement par le Diable: & que toutes les plaintes & les recits épouvantables qu'ils font sur ce sujet, sont fondez sur ce qu'étans d'un naturel fort melancolique, & ayant pour la plupart la ratte grosse & enflée, ils font souvent des songes affreus & terribles, où ils s'imaginent que le Diable leur apparoit, & qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait reveiller en sursaut, tout effrayez. Et à leur réveil, ils disent que *Maboya* les a battus: En ayant l'imagination tellement blessée, qu'ils en croyent sentir la douleur.

Mais il est tres-constant, par le témoignage de plusieurs autres personnes de condition, & d'un rare savoir, qui ont sejourné assez long tems en l'Ile de Saint Vincent, qui n'est habitée que de Caraïbes, & qui ont aussi veü ceus de la même Nation qui demeurent au Continent de l'Amerique Meridiona-

dionale : que les Diables les battent effectivément, & qu'ils montrent ſouvent ſur leurs corps, les marques bien viſibles des coups qu'ils en ont reçeu. Nous apprenons auſſi, par la relation de pluſieurs des Habitans François de la Martinique, qu'étans allez au quartier de ces Sauvages, qui demeurent dans la même Ile. Ils les ont ſouvent trouvez faiſant d'horribles plaintes, de ce que *Maboya* les venoit de mal traiter, & diſans qu'il étoit *Mouche fâche contre Caraïbes*, de ſorte qu'ils eſtimoyent les François heureus, de ce que leur *Maboya* ne les battoit point.

Monſieur Du Montel, qui s'eſt ſouvent trouvé en leurs Aſſemblées & qui à converſé fort familierement & un long tems avec ceus de cette Nation qui habitent l'Ile de Saint Vincent, & même avec ceus du Continent Meridional, rend ,, ce témoignage ſur ce triſte ſujet. Dans l'ignorance & dans ,, l'Irreligion où vivent nos Caraïbes, ils connoiſſent par ex- ,, perience, & craignent plus que la mort, l'Eſprit malin, ,, qu'ils nomment *Maboya :* car ce redoutable ennemy leur ,, apparoit ſouvent en des formes tres-hydeuſes. Sur tout ,, cet impitoyable & ſanguinaire bourreau, affamé de meur- ,, tres dés l'origine du monde, outrage & bleſſe cruellement ,, ces miſerables, lors qu'ils ne ſe diſpoſent pas aſſez pronte- ,, ment à la guerre. De ſorte, que quand on leur reproche la ,, paſſion ſi ardente qui paroit en eus, pour l'effuſion du ſang ,, humain, ils répondent, qu'ils ſont obligez à s'y porter mal- ,, gré qu'ils en ayent, & que *Maboya* les y contraint.

Ces pauvres gens, ne ſont pas les ſeuls que l'ennemy du Genre humain traitte comme ſes eſclaves. Divers autres Peuples Barbares, portent tous les jours en leurs corps de ſanglantes marques de ſes cruautez. Et l'on dit que les Breſiliens fremiſſent & ſuënt d'horreur, dans le ſouvenir de ſes apparitions, & m'eurent quelquéfois de la ſeule peur qu'ils ont, du mauvais traittement qu'il leur fait. Auſſi ſe trouve til quelques unes de ces Nations, qui flattent ce vieus Dragon, & qui par adorations, par offrandes, & par Sacrifices, tâchent d'adoucir ſa rage & d'appaiſer ſa fureur; Comme entre autres, pour ne point parler des Peuples de l'Orient, quelques Floridiens, & les Canadiens. Car c'eſt la raiſon qu'ils donnent

du ſervice qu'ils luy rendent. On aſſure, que les Juifs même ſe ſont portez à faire quelquéfois des offrandes à ce Demon, pour eſtre delivrez de ſes tentations & de ſes pieges. Et l'un de leurs Auteurs cite ce Proverbe comme uſité parmy eus : *Donnez un preſent à Samaël, au jour de l'expiation.*

Elie dans ſon Thisby.

Mais, quelque crainte que les Caraïbes puiſſent avoir de leur *Maboya*, & quelque rude traittement qu'ils en reçoivent, ils ne l'honorent ni d'offrandes, ni de prieres, ni d'adoration, ni de ſacrifices. Tout le remede dont ils uſent contre ſes cruelles vexations, c'eſt de former le mieus qu'ils peuvent de petites images de bois, ou de quelque autre matiere ſolide, a l'imitation de la forme où ce eſprit malin leur eſt apparu. Ils pendent ces images à leur col, & diſent, qu'ils en éprouvent du ſoulagement : Et que *Maboya* les tourmente moins, quand ils les portent. Quelquefois auſſi, à l'imitation des Caraïbes du Continent, ils ſe ſervent pour l'appaiſer, de l'entremiſe des *Boyez*, qui conſultent leurs Dieus ſur ce ſujet, de même qu'en ces rencontres, ceus du Continent ont recours à leurs Sorciers, qui ſont en grande recommandation parmy eus.

Car bien que les Caraïbes de ces quartiers-là, ſoyent tous generalement aſſez ruſez, neantmoins, ils ont parmy eus certains Eſprits adroits, qui pour ſe donner plus d'autorité & de reputation parmy les autres : leur font accroire qu'ils ont des intelligences ſecrettes avec les Eſprits malins, qu'ils nomment *Maboyas*, de même que nos Caraïbes Inſulaires, dont ils ſont tourmentez, & qu'ils apprenent d'eus, les choſes les plus cachées. Ces gens, ſont eſtimez parmy ces Peuples ſans connoiſſance de Dieu, comme des Oracles, & ils les conſultent en toutes choſes, & s'arrétent ſuperſtitieuſement à leurs réponſes : Ce qui entretient des inimities irreconciliables parmy eus, & qui eſt cauſe bien ſouvent, de pluſieurs meurtres. Car quand quelcun eſt mort, ſes parens & ſes alliez ont de coutume de conſulter le Sorcier pourquoy il eſt mort ? Que ſi le Sorcier répond, que celuy-cy ou celuy-là, en eſt la cauſe, ils n'auront jamais de repos, tant qu'ils ayent fait mourir celuy que le *Piais* (ainſi nomment-ils le Sorcier en leur langue) aura marqué. Les Caraïbes des Iles, imitent

tent auſſi en cela, la coutume de leurs Confreres, comme nous l'avons deja repreſenté cy deſſus.

Mais c'eſt une choſe aſſurée, & que tous ces Sauvages reconnoiſſent tous les jours eus-mêmes par experience, que le Malin n'a pas le pouvoir de les maltraitter, en la Compagnie d'aucun des Chrétiens. Auſſi, dans les Iles où les Chrétiens ſont meſlez avec eus, ces malheureus étant perſecutez par ce maudit adverſaire, ſe ſauvent à toute bride dans les plus prochaines maiſons des Chrétiens, où ils trouvent un azile & une retraitte aſſurée, contre les violentes attaques de ce furieus agreſſeur.

C'eſt auſſi une verité conſtante, & dont l'experience journaliere fait foy dans toute l'Amerique, que le Saint Sacrement du Batême étant conferé à ces Sauvages, le Diable ne les bat & ne les outrage plus tout le reſte de leur vie. Il ſembleroit aprés cela, que ces gens dévroient ſouhaitter avec paſſion d'embraſſer le Chriſtianiſme, pour ſe tirer une bonne fois des griffes de ce Lyon rugiſſant. Et de vray, dans les momens qu'ils en ſentent les cruelles pointes en leur chair, ils ſe ſouhaittent Chrétiens, & promettent de le devenir. Mais auſſi-toſt que la douleur eſt paſſée, ils ſe moquent de la Religion Chrétienne & de ſon Batême. La même brutalité ſe trouve parmy le peuple du Breſil. *De Lery chap. 16.*

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques unes de leurs Traditions : & du sentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame.

NOus avons veu dans le Chapitre precedent, comment les Esprits de tenebres, épouvantent durant la nuit par des spectres hideus, & des representations effroyables les miserables Caraïbes, & comment pour les entretenir dans leur erreur, & dans une crainte servile de leur pretendu pouvoir, ils les chargent de coups s'ils n'acquiescent prontément à leurs malignes suggestions, & qu'ils charment leurs sens par des illusions, & des imaginations étranges, feignant d'avoir l'autorité de leur reveler les choses futures, de les guerir de leurs maladies, de les venger de leurs ennemis, & de les delivrer de tous les perils où ils se rencontrent. Aprés cela se faut il étonner, si ces Barbares qui n'ont point sçeu discerner ni reconnoitre l'honneur que Dieu leur avoit fait, de se reveler à eus en tant de belles creatures, qu'il a mises devant leurs yeus pour les conduire à la lumiere de leurs enseignemens, ont esté livrez en un sens reprouvé, s'ils sont encore à present destituez de toute intelligence pour appercevoir le vray chemin de vie, & s'ils sont demeurez sans esperance & sans Dieu au monde.

Nous avons aussi representé, que quelque effort qu'ils ayent fait, pour étoufer tous les sentimens de la Divine Justice, & de son droit, en leurs consciences ; ils n'ont neantmoins pû faire en sorte, qu'il ne leur soit resté quelque étincelle de cette connoissance, qui les reveille, & leur donne de tems en tems, de diverses craintes & apprehensions d'une main vangeresse de leurs crimes, mais au lieu d'elever les yeus au Ciel pour en implorer le secours, & fléchir par confiance & par amandement de vie, la Majesté Souveraine du vray Dieu qu'ils

qu'ils ont offensé, ils descendent jusques au profond des enfers, pour en évoquer les Demons par les sacrileges superstitions de leur Magiciens, qui aprés leur avoir rendu ces funestes offices, les engagent par ces infames liens, en la déplorable servitude de ces cruels tyrans.

Ces fureurs, transportent ces pauvres Barbares jusques-là, que pour avoir quelque faveur de ces ennemis de tout bien, & apprivoiser ces tygres, ils leur rendent plusieurs menus services. Car ils ne leur consacrent pas seulement les premices de leurs fruits: Mais ils leur dressent aussi les plus honorables tables de leurs festins; ils les couvrent de leurs viandes les plus delicates, & de leurs bruvages les plus delicieus; ils les consultent en leurs affaires de plus grande importance, & se gouvernent par leurs funestes avis; ils attendent en leurs maladies, la sentence de leur vie ou de leur mort de ces detestables oracles, qu'ils leur rendent par l'entremise de ces marmousets de Cotton, dans lesquels ils envelopent les os vermoulus de quelque malheureus cadaure, qu'ils ont tiré de son sepulcre; Et pour détourner de dessus eüs la pesanteur de leurs coups, & divertir leur rage, ils font fumer à leur honneur par le ministere des *Boyez* des feüilles de Tabac; ils peignent aussi quelquéfois leurs hydeuses figures, au lieu le plus considerable de leurs petis vaisseaus qu'ils appellent *Pyraugues*, ou ils portent panduë à leurs cous, comme le collier de leur desordre, une petite effigie relevée en bosse, qui represente quelcun de ces maudits Esprits, en la plus hydeuse posture, qu'il leur est autréfois apparu, comme nous l'avons déja touché au Chapitre precedent.

On tient aussi, que c'est dans le même dessein qu'ils ont de se rendre ces monstres favorables, qu'ils macerent souvent leurs corps, par une infinité de sanglantes incisions, & de jusnes superstitieus, & qu'ils ont en singuliere veneration les Magiciens, qui sont les infames ministres de ces furies d'enfer, & les executeurs de leurs passions enragées. Ces pauvres abusez n'ont neantmoins aucunes loix, qui determinent precisement le tems, de toutes ces damnables Ceremonies, mais le même Esprit malin qui les y pousse, leur en fait naistre assez souvent l'envie: ou par le mauvais traittement

qu'il leur fait, ou par la curiosité qu'ils ont, de savoir lévenement de quelque entreprise de guerre, ou le succés de quelque maladie, ou enfin pour chercher les moyens de se vanger de leurs ennemis.

Mais, puis que ceus qui ont demeuré plusieurs années au milieu de cette nation, témoignent constamment, qu'en leurs plus grandes détresses, ils ne les ont jamais veus adorer ou invoquer aucun de ces Demons, nous sommes persuadez, que tous ces menus services que la crainte leur arrache, plutôt que la reverence ou l'amour, ne peuvent point passer pour un vray culte, ou pour des actes de Religion, & que nous donnerons le vray nom â toutes ces singeries, si nous les appellons des superstitions, des enchantemens, des sortileges, & des honteuses productions d'une Magie autant noire, que le sont ces Esprits tenebreus, que leurs *Boyez* consultent. Et nous tenons aussi, que le manger & le bruvage qu'ils presentent à ces fausses Divinitez, ne peuvent pas estre proprement appellez des Sacrifices, mais plutôt les pactes exprez, dont les Diables sont convenus avec les Magiciens, pour se rendre presens à leur demande.

De sorte, qu'il ne faut pas trouver étrange, si dans tous ces foibles sentimens qu'ont la plupart des Caraïbes, de tout ce qui a quelque apparence de Religion, ils se moquent entt'eus de toutes les Ceremonies des Chrétiens, & s'ils tiennent pour suspects ceus de leur Nation, qui témoignent quelque desir de se faire batiser. Aussi le plus seur pour ceus à qui Dieu auroit ouvert le cœur pour croire au Saint Euangile, seroit, de sortir de leur terre, & de leur parenté, & de se retirer aus Iles, qui sont seulement habitées de Chrétiens: Car encore, qu'ils ne soyent pas si superstitieus que le Peuple du Royaume de Calecut, qui témoigne de l'horreur à toucher seulement une personne de Loy contraire à la leur, comme s'ils en étoient soüillez; ni si rigoureus qu'au Royaume de Pegu, où quand un homme embrasse le Christianisme, la femme en celebre les funerailles, comme s'il étoit mort, & luy dresse un tombeau, où elle fait ses lamentations, puis elle a la liberté de se remarier comme veuve: neantmoins celuy d'entre les Caraïbes, qui se seroit rangé au Christianisme, s'exposeroit

à mil-

à mille réproches & injures, s'il perseveroit de faire sa demeure au milieu d'eus.

Lors qu'ils voyent les Assemblées & le Service des Chrétiens, ils ont accoutumé de dire, que cela est beau & divertissant, mais que ce n'est pas la mode de leur païs: sans témoigner d'ailleurs en leur presence, ni haine ni aversion contre ces Ceremonies, comme faisoyent les pauvres Sauvages qui vivoyent en l'Ile Hispaniola, ou de Saint Domingue, & aus Iles Voisines, qui ne vouloyent pas se trouver au service des Espagnols, & encore moins embrasser leur Religion, à cause, disoient ils, qu'ils ne pouvoyent se persuader que des personnes si méchantes & si cruelles, dont ils avoyent tant experimenté la fureur & la Barbarie, pussent avoir une bonne creance.

Quelques Prestres & Religieus, qui ont autréfois esté en ce païs-là, en ayant batizé quelques-uns un peu à la legere, avant que de les avoir bien instruits en ce mystere, ont esté cause que ce Sacrement n'a pas esté en telle reputation parmy ces Caraïbes, qu'il eut esté sans cela. Et parce que leurs Parreins, leur donnoient de beaus habits, & plusieurs menuës gentilesses au jour de leur Batéme, & qu'ils les traittoyent splendidement, huit jours aprés avoir reçeu ce Sacrement, ils le demandoyent de nouveau, afin d'avoir encore des presens, & dequoy faire bonne chere.

Il y a quelques années, que quelqu'uns de ces Messieurs se chargerent d'un jeune Caraïbe leur Catecumene natif de la Dominique qui se nommoit *Ya Maraboüy*, Fils du Capitaine que nos François nommoyent *le Baron*, & les Indiens, *Orachora Caramiana*, à dessein de luy faire voir l'une des plus grandes & des plus magnifiques Villes du monde, ils luy firent passer la mer, & aprés luy avoir montré toutes les somptuositez de cette cité incomparable, qui est la Capitale du plus Florissant Royaume de l'univers, il y fut batizé avec grande solemnité, à la veuë de plusieurs Grands Seigneurs, qui honorerent cette action de leur presence, il fut nommé Louïs. Et aprés quelque tems de sejour en ces quartiers-là, il fut renvoyé en son païs, étant chargé de beaucoup de presens à la verité, mais aussi peu Chrétien qu'il en étoit sorty, parce

qu'il n'avoit pas bien compris les Mysteres de la Religion Chrétienne. Et il n'eut pas si tôst mis le pied dans son Ile, que se moquant de tout ce qu'il avoit veu comme d'une farce, & disant que les Chrétiens ne se repaissoient que de folies, il retourna en la Compagnie des autres Sauvages, quitta ses habits, & se fit roucouër comme auparavant.

Pour preuve de l'inconstance & de la legereté des Indiens Caraïbes, en la Religion Chrétienne quand ils l'ont une fois embrassée, on raconte encore que du tems que Monsieur Auber étoit Gouverneur de l'Ile de la Gardeloupe, il étoit souvent visité d'un Sauvage de la Dominique, qui avoit demeuré un fort long tems à Seville en Espagne, où il avoit reçeu le Batéme. Mais etant de retour en son Ile, bien qu'il fit tant de signes de Croix qu'on en vouloit, & qu'il portat un grand Chapelet pendu à son col, il vivoit neantmoins à la Sauvage, alloit nud parmy les siens, & n'avoit rien retenu de ce qu'il avoit veu, & de ce qu'on luy avoit enseigné à Seville, hormis, qu'ils se couvroit d'un vieil habit d'Espagnol pour se rendre plus recommandable, lors qu'il rendoit visite à Monsieur le Gouverneur.

Ils ont une Tradition fort ancienne parmy eus, qui montre que leurs Ayeuls ont eu quelque connoissance d'une Puissance Superieure, qui prenoit soin de leurs personnes, & dont ils avoyent senty le favorable secours. Mais c'est une lumiere, que leurs brutaus enfans laissent éteindre, & qui par leur ignorance ne fait sur eus, nulle réflexion. Ils disent donc, que leurs ancestres étoyent de pauvres Sauvages, vivant comme ne bestes au milieu des bois, sans maisons, & sans couvert pour se retirer, & se nourrissant des herbes & des fruits que la terre leur produisoit d'elle même, sans estre aucunement cultivée. Comme ils étoyent en ce pitoyable état, un vieillard d'entr'eus extrémement ennuyé de cette brutale fasson de vivre, fondoit en larmes tres-ameres, & tout abbatu de douleur, déploroit sa miserable condition. Mais sur cela, un homme blanc s'apparut à luy descendant du Ciel, & s'étant approché, il consola ce vieillard desolé en luy disant; Qu'il étoit venu pour secourir luy & ses Compatriotes, & pour leur enseigner le moyen de mener à l'avenir une vie plus

douce

douce & plus raiſonnable. Que ſi quelcun d'eus eut plutôt formé des plaintes, & pouſſé vers le Ciel des gemiſſemens, ils euſſent eſté plus prontement ſoulagez. Que le rivage de la mer étoit couvert de pierres aiguës & tranchantes, dont ils pourroyent couper & tailler des arbres pour ſe faire des maiſons. Et que les Palmiers portoyent des feüilles, qui ſeroient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air. Que pour leur témoigner le ſoin particulier qu'il avoit d'eus, & le ſingulier amour dont il favoriſoit leur eſpece, ſur toutes celles des animaus, il leur avoit apporté une racine excellente, qui leur ſerviroit à faire du pain, & que nulle beſte n'oſeroit toucher, quand elle ſeroit plantée; Et qu'il vouloit que desormais, ce fut leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutent, que la deſſus ce Charitable Inconnu, rompit en trois ou quatre morceaus un bâton qu'il avoit en main: & que les donnant au pauvre Vieillard, il luy commanda de les mettre en terre, l'aſſurant que peu aprés y foüiſſant, il y trouveroit une puiſſante racine, & que le bois qu'elle auroit pouſſé dehors, auroit la vertu de produire la même plante. Il luy enſeigna puis aprés comme on en devoit uſer, diſant qu'il falloit raper cette racine avec une pierre rude & picotée, qui ſe trouvoit au bord de la mer: exprimer ſoigneuſement le jus de cette rappure, comme un poiſon dangereus; & du reſte, à l'ayde du feu, en faire un pain qui leur ſeroit ſavoureus, & dont ils vivroient avec plaiſir. Le vieillard fit ce qui luy avoit eſté enjoint, & au bout de neuf Lunes, (comme ils diſent) ayant la curioſité de ſavoir quel ſuccés auroit eû la revelation, il fut viſiter les bâtons qu'il avoit plantez en terre, & il trouva que chacun d'eus avoit produit pluſieurs belles & groſſes racines, d'ont il fit entierement comme il luy avoit eſté ordonné. Ceus de la Dominique qui font le conte, diſent de plus, que ſi le vieillard eut viſité ces bâtons au bout de trois jours, au lieu de neuf Lunes, il auroit trouvé les racines creuës de même groſſeur, & qu'elles auroient eſté toujours produites en auſſi peu de tems. Mais parce qu'il n'y foüilla qu'apres un ſi long terme, le Manioc demeure encore à preſent tout ce tems-là en terre, avant qu'il ſoit bon à faire la Caſſaue.

C'est tout ce que porte la Tradition Caraïbe, & l'on pouvoit bien la coucher icy toute entiere, veu que c'est la seule qui se conte entre ce Peuple ignorant, qui ne se met point en peine de savoir le nom, & la qualité de cet aimable & celeste Bienfaiteur, qui les a tant obligez, ni de luy rendre aucune reconnoissance, & aucun honneur. Les Payens étoient bien plus curieus d'honorer leur Cerés, dont ils disoient tenir le froment, & l'invention d'en faire du pain. Et les Peruviens, quoy qu'ils ne connussent pas le grand *Pachacamac*, c'est à dire celuy qu'ils tenoient pour l'ame de l'univers, & le Souverain Auteur de leur vie & de tous leurs biens, ne laissoient pas de l'adorer en leur cœur avec beaucoup de respect & de veneration, & de luy rendre exterieurement par leurs gestes & par leurs paroles, de grans témoignages de soumission & d'humilité, comme au Dieu Inconnu.

Comment. Royal de Garcilasso l. 2. chap. 2.

Les Caraïbes, croyent qu'ils ont autant d'ames chacun d'eus, comme ils sentent en leurs corps de battemens d'arteres, outre celuy du cœur. Or de toutes ces ames la principale, à ce qu'ils disent, est au cœur, & aprés la mort elle s'en va au Ciel avec son *Icheïri*, ou son *Chemiin*, c'est à dire avec son Dieu, qui l'y mene pour y vivre en la compagnie des autres Dieus. Et ils s'imaginent, qu'elle vit de la même vie que l'homme vit icy bas. C'est pourquoy ils tuent encore aujourd'huy des esclaves sur la tombe des morts, quand ils en peuvent attraper qui fussent au service du défunt, pour l'aller servir en l'autre monde. Car il faut savoir sur ce sujet, qu'ils ne pensent pas que l'ame soit tellement immaterielle, qu'elle soit invisible : Mais ils disent, qu'elle est subtile & deliée comme un corps épuré : Et ils n'ont qu'un même mot, pour signifier le cœur & l'ame.

Quant à leurs autres ames, qui ne sont point dans le cœur, ils croyent que les unes vont aprés la mort faire leur demeure sur le bord de la mer, & que ce sont elles qui font tourner les vaisseaus. Ils les appellent *Oumékou*. Les autres à ce qu'ils estiment, vont demeurer dans les bois, & dans les forets, & ils les nomment des *Maboyas*.

Bien que la plûpart de ce pauvre Peuple croye l'immortalité de l'ame, comme nous venons de le dire : ils parlent si con-

confusément & avec tant d'incertitude, de l'état de leur ame separée du corps, qu'on auroit plutôt fait de dire qu'ils l'ignorent entierement, que de rapporter leurs revéries. Les uns tiennent, que les plus vaillans de leur Nation sont portez aprés leur mort en des Iles fortunées, où ils ont toutes choses à souhait, & que les Arouägues y sont leurs Esclaves. Qu'ils n'agent sans lassitude en de grans & larges fleuves, & qu'ils vivent delicieusement, & passent heureusement le tems en danses en jeus & en festins, en une terre qui produit en abondance toutes sortes de bons fruits sans estre cultivée. Et au contraire, ils tiennent, que ceus qui ont esté lâches & craintifs d'aller à la guerre contre leurs ennemis, vont servir apres leur mort les Arouägues, qui habitent des païs deserts & steriles, qui sont au de-là des montagnes. Mais les autres, qui sont les plus brutaus, ne se mettent point en peine de leur état apres la mort : ils ny songent ni n'en parlent jamais. Que si on les interroge la dessus, ils ne savent que répondre, & se moquent des demandes qu'on leur fait.

Ils ont neantmoins tous eu autrefois quelque creance de l'immortalité des ames ; mais grossiere & bien oscure, ce qui se peut recueillir de ceremonies de leurs enterremens, & des prieres qu'ils font aus morts de vouloir retourner en vie, comme nous le representerons plus amplement au dernier Chapitre de cette Histoire : & de ce que les plus polis d'entr'eus, vivent encore à present en cette persuasion, qu'aprés leurs trépas ils iront au Ciel, où ils disent que leurs dévanciers sont déja arrivez : mais ils ne s'informent jamais du chemin qu'il faut tenir, pour parvenir à ce bien-heureus sejour. Aussi quand leurs Boyez, qui contrefont les Medecins, desesperent de les pouvoir guerir de leurs maladies, & que les Diables leur ont predit par leur bouche, qu'il ny a plus de vie à attendre pour eus ; ils ajoutent pour les consoler, que leurs Dieus les veulent conduire au Ciel avec eus, où ils seront pour toujours à leur aise, sans crainte de maladie.

La creance des Calecutiens sur cet article, vaut encore moins que celle de nos Caraïbes, & c'est une extravagante inmortalité que leur Metempsicose : car ils croyent que leur ame au sortir de leur corps, se va loger en celuy d'un Buffle, *Voyage de Pirard 1. partie, chap. 27.*

Buffle, ou de quelque autre Beste. Les Bresiliens sont icy plus raisonnables: car ils estiment que les ames des méchans, vont aprés la mort avec le Diable, qui les bat & les tourmente: mais que les ames des bons vont danser & faire grand chere en de belles plaines, au delà des montagnes. Et c'est une chose plaisante & pitoyable tout ensemble, que la plupart des Sauvages Americains, mettent dans la danse leur souveraine felicité de l'autre vie.

De Lery chap. 16.

La resurrection des corps, est parmy les Caraïbes une pure réverie; leur Theologie est trop obscure, pour les éclairer d'une si belle lumiere. On admirera sans doute, dans les pauvres Virginiens, un petit rayon qui s'y trouve de cette verité sacrée, veu que c'et une matiere, où les anciens Payens non plus que nos Caraïbes, n'ont veu goutte. Il en apparoit aussi quelque étincelle chez les Indiens du Perou, à ce que disent la plupart des Auteurs.

Voyez Garcilasso l. 2. chap. 7. Iean de Laet, l. 5. chap. 7.

Au reste, bien que les Caraïbes ayent si peu de connoissance & de crainte de Dieu, comme nous l'avons representé, ils ne laissent pas de redouter merveilleusement sa voix, c'est à dire le Tonnerre: Cette épouvantable voix qui gronde dans les nuées, qui jette des éclats de flammes de feu, qui ébranle les fondemens des montagnes, & qui fait trembler les Nerons & les Caligules même. Nos Sauvages donc aussitôt qu'ils apperçoivent les approches de la tempeste, qui accompagne ordinairement cette voix, gagnent prontement leurs petites maisons, se rangent en leur cuisine, & se mettent sur leurs petis sieges auprés du feu, cachant leur visage & appuyant leur teste sur leurs mains, & sur leurs genous, & en cette posture, ils se prenent à pleurer, & disent en leur Baragoin, en se lamentant, *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, c'est à dire que *Maboya* est fort en colere contre eus, & c'est ce qu'ils disent aussi lors qu'ils arrive un Ouragan. Ils ne quittent point ce triste exercice, que tout l'Oragan ne soit passé: Et ils ne se sauroient assez étonner, que les Chrétiens ne témoignent point comme eus d'affliction ni de peur, en ces rencontres. Ainsi les grands Tartares, craignent tous merveilleusement le Tonnerre, & lors qu'ils l'entendent ils chassent de leurs maisons tous les étrangers, & s'envelopent dans

Rubrique en son Voyage de Tartarie.

des feutres, ou dans des draps noirs, où ils demeurent cachez tant que le bruit soit passé. Et divers autres peuples Barbares, ne sont pas moins épouvantez que les Antillois, en de pareilles occasions. On dit même que les Peruviens, les Cumanois, les Chinois, & les Moluquois les imitent dans ces lamentations, & dans ces frayeurs, lors qu'il arrive une Eclipse.

Il est bien vray, que depuis que les Caraïbes ont eu la communication familiere des Chrétiens, il s'en trouve quelques-uns, qui témoignent en apparence assez de constance & de resolution pour ne point craindre le Tonnerre. Car on en a veu, qui ne faisoient que rire lors qu'il éclattoit le plus fortement, & qui en contrefaisoient le bruit, disant par maniere de chant, & de raillerie, un mot que l'on à peine à écrire, & dont le son revient à peu prés à ces lettres *Trtrquetenni*. Mais il est aussi tres-constant, qu'ils font une grande violence à leur inclination naturelle, quand ils feignent de n'avoir point peur du Tonnerre, & que ce n'est qu'une pure vanité, qui les pousse à contrefaire cette assurance, pour persuader à ceus qui les voyent, qu'en ces occurrences, ils n'ont pas moins de generosité que le Chrétiens. Car quelques-uns des nos Habitans de la Martinique, qui les ont surpris dans leur Quartier lors qu'il tonnoit & qu'il éclairoit, disent, qu'ils ont trouvé, même les plus resolus d'entr'eus, qui trembloient de frayeur dans leurs pauvres Cabanes.

Or ce trouble & ces épouvantemens qu'ils font paroitre à l'ouïe de cette voix celeste, ne sont ils pas un effet tout visible, du sentiment d'une infinie & souveraine puissance, imprimé par la nature dans l'esprit de tous les hommes, & une preuve bien illustre, que bien que ces miserables s'éforcent de tout leur pouvoir, à émousser les aiguillons de leur conscience, ils ne sauroient neantmoins les briser tellement, qu'ils ne les piquent & les tourmentent malgré qu'ils en ayent. Et cela ne peut il pas bien verifier le beau mot de Ciceron, que nous avons mis à la teste du Chapitre precedent? Veu que si tous les hommes ne reconnoissent pas de bouche cette Divinité, au moins ils en sont convaincus en eus mêmes, par une secrette mais invincible main, qui d'un ongle de diamant,

écrit

écrit cette premiere de toutes les veritez dans leurs cœurs. De sorte, que pour conclure, nous dirons avec ce grand homme, dont les paroles finiront excellenment ce discours, comme elles l'ont commencé, Qu'il est né, & comme gravé dans l'esprit de tout les hommes, qu'il y a une Divinité.

Au Livre second de la nature des Dieux.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Habitations & de Ménage des Caraïbes.

Garcilasso en son Commentaire Royal. liv. 2. c. 12. & l. 6. c. 11.

LEs Historiens recitent, qu'autrefois une partie des Anciens Habitans du Perou, vivoient épars sur les montagnes & par les plaines, comme des bestes Sauvages, sans avoir ni villes, ni maisons. Que d'autres se retiroient en des cavernes & en des lieus écartez & solitaires : & d'autres dans des fosses, & dans les creus des gros arbres. Mais l'état des Caraïbes d'aujourd'huy, se trouve bien eloigné de cette maniere de vivre si Sauvage & si brutale. Il est vray, que nous n'aurons pas beaucoup de peine à décrire leurs logemens; car ils n'y font gueres de fasson : Et il ne leur faut qu'un arbre & une serpe, pour leur bâtir un logis.

Ils ont leurs demeures proche les unes des autres, & disposées en forme de village. Et pour la plupart ils recherchent pour leurs logemens, la situation de quelque petite montagne, afin de respirer un meilleur air, & de se garantir de ces moucherons, que nous avons nommez *Mousquites* & *Maringoins*, qui sont grandement importuns & dont la piqure est dangereuse, aus lieus où les vens ne soufflent pas. C'est la même raison qui oblige les Floridiens, de delà la Baye de Carlos & des Tortugues, à se loger en partie à l'entrée de la mer, en des Huttes bâties sur pilotis. Les Antillois ne s'éloignent guere aussi des fontaines, des ruisseaus, & des rivieres, par ce que, comme nous l'avons dit, ils ont acoutumé de se laver le matin tout le corps, avant que de se rougir. Et c'est pourquoy ils recherchent autant qu'il leur est possible, un voisinage de cette nature pour leurs petis édifices.

Par-

Parmy-nous & parmy plusieurs autres Nations, les Architectes se travaillent à faire des édifices si puissans & si superbes, qu'il semble qu'ils entreprenent de braver les siécles, & de faire disputer la durée de leurs ouvrages, avec celle du Monde. Les Chinois, dans la nouvelle frequentation qu'ont euë les Chrétiens avec eus, en ont témoigné grand étonnement, & nous ont taxé de beaucoup de vanité. Pour eus, ils ne mesurent la durée de leurs edifices, qu'à celle de la briéveté de leur vie. Mais nos Sauvages Antillois diminuënt encore beaucoup de cette durée, & ils edifient de telle sorte, qu'il leur faut souvent edifier en leur vie. Leur petites Cases sont faites en ovale, de pieces de bois plantées en terre, sur léquelles ils élevent un couvert de feüilles de Palmes, ou de Cannes de Sucre, ou de quelque herbes, qu'ils savent si bien agencer & si proprement joindre les unes sur les autres, que sous ce couvert, qui bat jusqu'à terre, ils s'y trouvent à l'épreuve des pluyes & des injures du tems. Et ce toit, tout foible qu'il semble, duré bien trois ou quatre ans sans se rompre, pourveu qu'il n'y vienne point d'Ouragan. Pline dit que certains Peuples du Septentrion se servoient aussi de roseaux pour la couverture de leurs maisons; & encore aujourd'huy, l'on en voit plusieurs maisons couvertes dans les Païs-bas, & en quelques lieus champestres de la France. Les Caraïbes, employent aussi de petis roseaux entre-lassez, pour faire des palissades, qui tiennent lieu de murailles à leurs logis. Sous chaque couvert, ils font autant de separations qu'ils veulent de chambres. Une simple natte fait chez eus l'office de nos portes, de nos verrous, & de nos serrures. Leur plancher d'en haut est le toit même, & celuy d'en bas n'est que de terre battuë. Mais ils ont un tel soin de le tenir propre, qu'ils le balayent toutes les fois, qu'ils y apperçoivent la moindre ordure. Ce qui n'a lieu que dans leurs cases particulieres: Car ordinairement leur Carbet, ou leur maison publique, où ils font leurs réjouïssances, est fort sale. De sorte que souvent la place est pleine de Chiques.

Trigaut dans son Histoire de la Chine. chap. 4.

Plin. l. 16. c. 38.

Outre un petit corps de logis où ils prenent leur repos, & où ils reçoivent leurs amis, chaque famille considerable a

encore deus petis couverts. Dans l'un, ils font leur cuisine & ils se servent de l'autre comme d'un magasin, où ils conservent leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous, qui sont des Massuës de bois pesant & poly, dont ils se servent en guerre au lieu d'épée, lors qu'ils ont usé toutes leurs fléches. Ils y tiennent encore leurs outils, leurs paniers, leurs licts de reserve, toutes les bagatelles, & tous les petis ornemens dont ils se servent en leurs réjouïssances publiques & aus jours de parade. Ils nomment toutes ces babioles des *Caconnes*.

Pour tous meubles, nos Sauvages n'ont que des licts branlans, qu'ils apppellent *Amacs*, qui sont de grandes couvertures de cotton, fort industrieusement tissuës, qu'ils froncent par les bouts, pour joindre ensemble les deus coins de la largeur. Puis ils attachent ces *Amacs* par ces deus bouts froncez, aus principaus piliers de leur edifice. Ceus qui n'ont point de lict de cotton, se servent d'un autre lict, que l'on appelle *Cabane*. Ce sont plusieurs bâtons tissus de long & de travers, sur lesquels on met quantité de feüilles de Balisier, ou de Bananier. Cette Cabane est suspenduë & soutenuë par les quatre coins, avec de grosses cordes de Mahot. Ils ont outre cela de petis sieges, tout d'une piece, faits d'un bois de couleur rouge ou jaune, poly comme du marbre. Et l'on voit aussi chez-eus de petites tables, qui ont quatre piliers de bois, & qui sont tissuës de feüilles de cette espece de Palme qui se nomme *Latanier*.

Leur vaisselle, & leur batterie de cuisine est toute de terre, comme celles des Maldivois: ou de certains fruits semblables à nos courges, mais qui ont l'écorce plus épaisse & plus dure, taillez & composez de diverses figures, & qui sont polis & peints aussi delicatement qu'il se peut. Cela leur tient lieu de plats, d'écuelles, de bassins, d'assiettes, de coupes, & de vaisseaus à boire. Ils nomment *Coïs* ou *Couïs*, toute cette vaisselle faite de fruits: Et c'et le même nom, que les Bresiliens donnent à la leur, faite de semblable matiere. Ils se servent de leur vaiselle de terre, comme nous nous servons de nos marmites & de nos chauderons de France. Ils en ont entre autres d'une fasson, qu'ils appellent *Canary*. On voit de ces Canaris qui sont fort grands, & d'autres qui sont fort petis.

Les

Les petis ne servent qu'à faire des ragouts, que l'on appelle *Taumalis*; Mais les grands sont employez à faire le bruvage, qu'ils nomment *Oüicou*. Les Caraïbes de la Martinique, apportent fort souvent de ces petis *Canaris* au quartier des François, qui leur donnent en échange quelques *Cacones*, c'est à dire quelques petiques babioles qui leur plaisent. Nos gens font état de ces petis vaisseaus, parce qu'ils ne se cassent pas si aisément que nos pots de terre. Cette vaisselle que nous venons de décrire, quelque chetive qu'elle soit, est conservée & entretenuë par eus, avec autant de curiosité & de propreté que l'on puisse desirer.

Ce ragoust est fait avec des œufs & des entrailles de crabes, & du pyment.

Les caraïbes ont même un lieu, loin de leurs maisons, destiné à leurs necessitez naturelles, où, lors qu'ils en ont besoin, ils se retirent, y portant un baston pointu avec lequel ils font un trou en terre, où ils mettent leur ordure, qu'ils couvrent de terre puis aprés. De sorte que jamais on ne voit de ces vilenies parmy eus. Et quoy que le sujet n'en soit pas fort agreable, cette coutume, neantmoins, merite d'estre remarquée, veu qu'elle se rapporte formellement à l'ordonnance que Dieu avoit faite au vint-troisiéme du Deuteronome, pour l'armée d'Israël, qui estant à la campagne, ne pouvoit pas user de la propreté & de la commodité ordinaire dans ces necessitez. A cela se rapporte aussi la coutume des Turcs, qui lors qu'ils se trouvent dans ce besoin, font une fosse avec une pêle pour cacher leurs excremens. Ce qui rend leur Camp extremément propre, quand ils sont à la guerre. Un ancien Auteur nous dit que dans l'Inde Orientale, un certain Oiseau nommé le *Iuste*, fait quelque chose de semblable, en foüissant son ordure, & la couvrant en sorte qu'elle ne paroisse point. Ce qui seroit merveilleus, s'il tenoit autant de la verité, qu'il sent la fable. Les Tartares, à ce que l'on dit, ne voudroient pas même avoir fait de l'eau dans l'enclos de leurs logemens, tenant cela pour un peché. Repassons vers nos Sauvages.

Busbequius en ses Ambassades. liv. 3.

Ctesias.

Carpin en son Voyage de Tartarie.

On voit dans l'enceinte de leürs maisons, un grand nombre de Poulles communes, & de Poulles d'Indes, qu'ils nourrissent, non tant pour l'entretien de leurs tables, que pour régaler leurs amis Chrétiens qui les vont visiter, ou pour

échanger contre des ſerpes, des coignées, des houës, & autres ferremens qui leur ſont neceſſaires.

Ils ont encore aus environs de leurs logis pluſieurs Orangers, Citroniers, Goyaviers, Figuiers, Bananiers, & autres arbres portans fruit: de ce petis Arbres qui portent le Pyman, & les Arbriſſeaus ou les Simples dont ils ont la connoiſſance, pour s'en ſervir quand ils ont quelque incommodité. Et c'eſt de tout cela qu'ils font les bordures de leurs jardins. Mais ces jardins ſons remplis au dedans de Manioc, de Patates & de divers Légumes, comme de Pois de pluſieurs eſpeces, de Feves, de gros Mil appelle *Mays* de petit Mil & de quelques autres. Ils y cultivent auſſi des Melons, de toutes ſortes des Citroüilles excellentes, & une eſpece de Chous qu'on appelle *Chous Caraïbes*, qui ſont d'un goût delicat. Mais ils ont ſoin particulierement de la culture de l'Ananas, qu'ils cheriſſent par deſſus tous les autres fruits.

Breves, Rubruquis, & Carpin. Au reſte, bien qu'ils n'ayent point de villages, ni de maiſons mobiles, & ambulatoires, comme l'on dit des *Bedovins*, pauvre peuple de l'Egypte, de certains Mores habitans au Midy de Tunis en Afrique, & des Nations de la grande Tartarie, neantmoins, ils changent aſſez ſouvent de demeure, ſelon que les y porte leur caprice. Car auſſi-tôt qu'une habitation leur déplaiſt le moins du monde, ils démenagent, & ſe vont placer ailleurs. Et cela ſe fait en moins de rien, & ſans en demander la permiſſion à leur Cacique, comme étoient obligez de faire à leur Roy les Anciens Peruviens, en ſemblables rencontres.

Entre les ſujets de ce changement de demeure parmy les Antillois, ſe trouve parfois la creance qu'ils onr d'être plus ſainement placez ailleurs. Ce qui cauſe bien ſouvent un pareil remu-menage chez les Breſiliens. *De Lery chap. 19.* Parfois quelque ſaleté que l'on aura faite en leur logis, & qui leur donne de l'horreur. Et parfois auſſi la mort de quelcun de la maiſon, qui leur faiſant apprehender d'y mourir de même, les oblige à ſe retirer ailleurs, comme ſi la mort ne les y pouvoit ni trouver ni ſaiſir avec la même facilité. Mais cette folle apprehenſion a bien plus la vogue encore chez les Caraïbes du Continent, qui ne manquent point en de pareilles occaſions, de brûler la caſe,

case, & d'aller chercher un autre giste. Cette plaisante superstition se voit aussi chez les Indiens de l'Ile de Coraçao, bien que ces pauvres gens ayent reçeu le Saint Batême. Car Monsieur du Montel rapporte, qu'étant au grand village de ces Indiens nommé *l'Ascension*, & ayant remarqué en deus ou trois endroits, des maisons les unes desertes, quoy qu'elles fussent en leur entier, & les autres absolument ruinées, il demanda pourquoy ces maisons étoient ainsi abondonnées: Et le Cacique ou Capitaine, luy répondit, que c'étoit parce qu'il étoit mort quelques personnes en ces lieus-là. Les anciens Peruviens se mettoient même dans le tracas d'un tel démenagement, s'il arrivoit que leur logis vint-à être frappé de la foudre. Car alors, ils l'avoient en si grande abomination, qu'ils en muroient aussi-tôt la porte avec des pierres & de la bouë, afin qu'il n'y entrast jamais personne. *Garcilasse, l. 2. chap. 1.*

On dit qu'autrefois les hommes de la Province de Quito au Perou, n'avoient point de honte de s'assujettir à faire tout le ménage, pendant que leurs femmes s'alloient promener: Et les anciens Egyptiens n'en faisoient pas moins, si nous en croyons Herodote. Il faut bien dire que le métier de faire la cuisine étoit estimé bien noble dans la vieille Grece. Car le bon homme Homere represente en son Iliade, Achille faisant luy même un hachis, & mettant de la viande en broche, & tous ses Courtisans employez à la cuisine pour régaler les Ambassadeurs d'Agamemnon. Et pour le poisson, il a toujours eu ce privilege, comme il a encore aujourd'huy, que les personnes de qualité, ne dédaignent pas de le savoir apprester. *Livre 2.* *Livre 9.*

Mais parmy les Caraïbes, les hommes tiennent tous ces emplois & toutes ces occupations pour indignes d'eus. Ils sont d'ordinaire à la campagne. Mais leurs femmes gardent soigneusement la maison, & y travaillent. Ils abbatent, à la verité, le bois de haute futaye, necessaire pour leurs logemens: Ils bâtissent les maisons; Et ils ont soin d'entretenir l'edifice de reparations necessaires. Mais les femmes ont la charge de tout ce qu'il faut pour la subsistance de la famille: Ils vont bien à la chasse & à la pêsche, comme nous le dirons cy-aprés. Mais ce sont elles, qui vont querir la venaison au

lieu où elle a été tuée, & le poiſſon ſur le bord de l'eau. Enfin, ce ſont elles, qui ont la peine de chercher le Manioc, de preparer la Caſſaue, & le Ouïcou, qui eſt leur bruvage le plus ordinaire, de faire la cuiſine, de cultiver les jardins, & de tenir la maiſon nette & le ménage bien en ordre, ſans conter le ſoin qu'elles ont de peigner & de rocouër leurs maris, & de filer le cotton pour l'uſage de la famille. De ſorte qu'elles ſont en une occupation continuelle, & en un travail ſans relâche, pendant que leurs maris courent les chams & ſe divertiſſent : reſſemblant plutôt ainſi à des eſclaves, qu'à des compagnes.

Dans les Iles de Saint Vincent, & de la Dominique, il y a des Caraïbes qui ont pluſieurs Négres pour Eſclaves, à la façon des Eſpagnols & de quelques autres Nations. Ils les ont en partie, pour les avoir enlevez de quelques terres des Anglois : ou de quelques navires Eſpagnols, qui ſe ſont autrefois échovez à leur coſtes. Et ils les nomment *Tamons*, c'eſt à dire Eſclaves. Au reſte, ils ſe font ſervir par eus, en toutes les choſes où ils les employent avec autanr d'obeiſſance, de promitude, & de reſpect, que le pourroient faire les peuples les plus civiliſez.

Quelcun pourroit peut-être demander icy, ſur le ſujet de ce ménage des Caraïbes, ſi comme nous avons l'uſage des lampes, des chandelles, & des flambeaus, ils ne ſe ſervent point auſſi de quelque lumiere & de quelque artifice durant la nuit, pour ſupléer, dans le beſoin, au defaut de la lumiere du jour. Et de vray, ils ont apris des Chrétiens à ſe ſervir d'huyle de poiſſon, & à mettre du Cotton dans des lampes, pour s'éclairer pendant les tenebres de la nuit. Mais la plupart n'ont point d'autres lumieres pour la nuit, qu'un bois fort ſuſceptible de feu, qu'ils conſervent pour cét effet, & que les nôtres, à cauſe de celà, appellent *bois de chandelle*. En effet, il eſt tout remply d'une gomme graſſe, qui le fait brûler comme une chandelle : Et ce bois étant allumé, rend une fort douce odeur. Ainſi les Madagaſcarois uſent la nuit, au lieu de flambeaus & de chandelles, de certaines gommes qui prenent aiſément feu, leſquelles ils mettent en des creuſets de terre, où elles font un feu beau & odorant. Que ſi le feu

des Caraïbes vient à s'éteindre. Ils savent le secret d'en exciter avec deus bois de Mahot, qu'ils frottent l'un contre l'autre : & par cette collision ils prenent feu, & éclairent en peu de tems. C'est ainsi qui les Bresiliens, au lieu de la pierre & du fuzil, dont ils ignorent l'usage, se servent de deus certaines especes de bois, dont l'un est presque aussi tendre que s'il étoit à demy pourry, & l'autre, au contraire, extremément dur : Et par la friction & l'agitation le feu s'y prend, & allume ce que l'on veut. On voit à Paris le méme effet, en frappant l'un contre l'autre certains bois d'Inde, qui se trouvent dans les cabinets des curieus.

De Lery chap. 19.

Ceus qui ont voyagé vers l'embouchure de la Riviere des Amazones, raportent qu'ils y ont veu des Indiens tirer du feu avec deus bâtons, mais d'une fasson differente de celle de nos Caraïbes. Car en ce quartier-là, ils ont aussi deus morceaus de bois, l'un mol, qu'ils applatissent en forme de planchette, & l'autre qui est tres-dur, en forme de bâton pointu par le bout, qu'ils piquent dans celuy qui est mol, lequel ils tiennent arresté contre terre sous leurs pieds. Et ils tournent l'autre avec les deus mains, d'une si grande vitesse, qu'enfin le feu prend à celuy de dessous & il s'enflamme. Et comme il arrive souvent qu'une personne se lasse en cét exercice, une autre reprend prontement le bâton, & le tourne avec la même vitesse, jusques à ce qu'ils ayent allumé le feu. Au reste, bien que plusieurs estiment que ces fassons d'allumer le feu sont modernes, il s'en trouve neantmoins des marques dans l'antiquité, comme on le peut voir dans Theophraste.

Livre 7. de l'Hist. des plantes. c.10.

CHA-

CHAPITRE SEIZIÉME.

Des Repas ordinaires des Caraïbes.

De Lery chap. 9.

Paul le Ieune en la Relation de la Nouvel. Franc.

Voyez Rubriques & Carpin.

Busbequius, des Hayes, & Bergeron.

Vincent le Blanc, & Garcilasso.

LA plupart des peuples Sauvages & Barbares, sont goulus & sales en leurs repas. Les Bresiliens mangent & boivent & par excés, & fort salement, à toutes heures, & se levent même la nuit pour cét exercice. Les Canadiens sont gourmans jusqu'à crever, & ne se peuvent même résoudre à laisser perdre l'écume du pot. Jamais on ne les voit laver, ni leurs mains, ni leurs viandes. Ils ne savent non plus ce que c'est que de s'essuyer en mangeant, & ils n'ont point d'autres servietes que leurs cheveus & le poil de leurs chiens, ou la premiere chose qu'ils rencontrent. Les grands Tartares en font de même. Ils ne lavent jamais leurs écuelles, ni leurs marmites qu'avec le potage même, & commettent d'autres vilenies, qui seroient trop horribles à reciter. Les petis Tartares ne leur cedent guere en saleté, & en gourmandise, humant leur boüillon avec le creus de la main, qui leur sert de cuillier pour en prendre : Et mangeant la chair des chevaus morts, sans se donner la peine de la faire cuire autrement, qu'en la laissant une heure ou deus, entre la selle & le dos de leurs chevaus. Ainsi, pour sortir de ces vilains exemples, les Guinois, ceus du Cap de bonne Esperance, & certains autres Sauvages, devorent la chair cruë & puante, avec poil & plumes, tripes & boyaus, comme pourroient faire des chiens. Mais il faut donner aus Caraïbes la loüange d'être sobres, & propres en leurs repas ordinaires, aussi bien que ceus du Continent, encore que quelques uns d'entr'eus ne meritent pas cét éloge, comme il n'y a point de regle si generale qui n'ait son exception. Monsieur du Montel, digne & fidele témoin, rend ce témoignage de sobrieté & de propreté à ceus qu'ils a veus à Saint Vincent, & ailleurs: Mais ils ne sont pas tous si retenus ni si propres. Et ceus qui les ont veus, entr'autres, à la Dominique, ne leur donnent pas cette qualité.

Ce

Ce peuple, mange souvent ensemble en la maison publique, comme nous le verrons plus particulierement cy aprés, ou pour se divertir & faire la débauche, ou même pour s'entretenir de la guerre & des affaires du commun, comme autrefois les Lacedemoniens. Les femmes, comme en quelques autres païs des Barbares, ne mangent point que leurs maris n'ayent pris leur repas, & ils n'ont point d'heure reglée pour cét exercice. Leur estomac est leur Horloge. Ils endurent si patiemment la faim, que s'ils retournent de la pesche, ils auront la patience de faire rostir le poisson à petit feu, sur un gril de bois de la hauteur de deus pieds ou environ, sous lequel ils allument un feu si petit, qu'il faut quelquefois une journée, pour cuire le poisson comme ils le desirent. Il y a de nos François qui en ayant mangé de leur façon, l'ont trouvé de fort bon goût, & cuit en perfection. Ils observent generalement en toutes les viandes qu'ils preparent, de les faire ainsi cuire fort lentement & à petit feu.

Ils mangent d'ordinaire assis sur de petis sieges; & chacun d'eus a sa petite table à part, qu'ils nomment *Matoutou*, comme Tacite témoigne qu'il se pratiquoit chez les anciens Allemans, & comme l'on dit qu'il se fait encore aujourd'huy dans le Japon. Par fois aussi ils mangent à terre, accroupis sur leurs genous, & en rond les uns auprés des autres. Pour nappes, ils n'ont point de linge comme nous, ni de peaus comme les Canadiens: ni de nattes ou de taffetas comme les Maldivois, ni de tapis comme les Turcs, & quelques autres peuples, mais de belles & amples feüilles de Bananier toutes fraiches, qui sont tres-propres à servir de napes, étant de la grandeur que nous les avons representées. Ce sont aussi leurs serviettes, & ils en mettent sur eus pour s'y essuyer. Ils se lavent toujours soigneusement les mains avant le repas. Et même dans leur cuisine, ils ne touchent jamais rien de ce que l'on peut manger, qu'ils n'ayent les mains nettes. Enfin, dans tous leurs repas ordinaires, il paroit avec la sobrieté, une propreté, que l'on auroit peine à s'imaginer parmy des Sauvages.

Au livre des Mœurs des Anciens Allemans. Linscot. chap. 26.

Nous avons déja dit cy-dessus, que leur pain ordinaire est une certaine galette assez délicate, qu'ils appellent

lent *Caſſave*, compoſée de la racine du Manioc. Elle ſe fait en cette ſorte, que nous ſommes obligez de d'ecrire icy, pour la perfection de nôtre Hiſtoire, bien que d'autres l'ayent repreſentée avant nous. La racine, bien qu'elle ſoit quelquéfois de la groſſeur de la cuiſſe, s'arrache aiſément hors de terre. On la racle d'abord avec un couteau, pour emporter une petite peau dure qui la couvre. & puis on la rape ou grage (ſelon la fraſe du païs) avec une rape ou grage platte, de fer ou de cuivre, de bonne grandeur: & on preſſe la farine qui s'en forme dans un ſac de toile, ou dans de longues chauſſes, ou poches, que l'on appelle aus Iles *Couleuvres*, induſtrieuſement tiſſuës de jonc, ou de feüilles de Latanier, par la main des Caraïbes, pour en exprimer le Suc. Les Sauvages, avant qu'on leur eut porté de ces rapes, ſe ſervoient au lieu de cela, de certaines pierres dures & picotées, qui ſe trouvent ſur leurs rivages. Elles ſont ſemblables à nos pierres ponces. Quand l'humidité du Manioc eſt bien tirée, on paſſe la farine par un tamis, & ſans la d'etremper avec aucune liqueur, on la jette ſur une platine, qui n'eſt quelquefois que de terre, ſous laquelle il y a du feu. Lors qu'elle eſt cuite d'un coſté, on la tourne de l'autre. Et quand elle eſt achevée de cuire, on l'expoſe au Soleil, pour la faire durcir davantage, & afin qu'elle ſe puiſſe mieux conſerver. On ne la fait pas pour l'ordinaire plus épaiſſe, que d'un petit doit, & quelquefois moins, ſelon la fantaiſie des Habitans. Elle ſe garde pluſieurs mois. Mais pour la trouver meilleure, il la faut manger fraiche d'un jour ou deus. Il y en a qui ne la quitteroient pas pour nôtre pain ordinaire. Et c'eſt une merveille, que d'une racine ſi dangereuſe de ſa nature, l'on ſache tirer par artifice, une nourriture ſi excellente. Ainſi les Mores, mettant ſécher au Soleil de certains Abricots mortels qui croiſſent dans leur terre, & les faiſant puis aprés boüillir au feu, avec d'autres ingrediens, en font un bruvage, dont on uſe ſans aucun danger, & avec plaiſir.

Voyage Bréves.

Sur tout, la Caſſave que font les Sauvages Antillois eſt extremément delicate. Car ils ont tant de patience à faire ce qu'ils entreprenent, qu'ils y reüſſiſſent mieus que les François, qui ſe précipitent ordinairement en leurs ouvrages, & qui

qui n'ont pas si tôt commencé qu'ils voudroient avoir achevé. Mais nos Caraïbes travaillent à loisir, & ne considerent pas le tems qu'ils mettent en leur occupations, pourveu que l'ouvrage soit bien fait.

Que si quelques Européens, qui ont usé de la Cassave, se plaignent que cette nourriture n'est pas saine, qu'elle gâte l'estomac, qu'elle corrompt le sang, qu'elle change la couleur, qu'elle débilite les nerfs, & qu'elle desséche le corps: il faut considerer, que comme l'acoutumance est une seconde nature, si bien que plusieurs choses, quoy que mauvaises en elles mêmes, lors qu'on les a acoutumées, ne nuisent point à la santé, aussi à l'opposite, celles qui de leur nature sont bonnes & innocentes, voire les meilleures; si on ne les a point acoutumées, sont par fois préjudiciables & nuisibles. Et pour montrer cette verité, c'est que par cette faute d'acoutumance, en la même sorte que quelques uns de nos gens se plaignent de la Cassave, les Historiens nous rapportent que les Bresiliens étant enfermez avec les Hollandois au Fort Sainte Marguerite, trouvoient étrange le pain & les viandes qu'on leur distribuoit comme aus soldats, & dont il leur falloit vivre; & se plaignoient qu'elles les rendroient malades, & les faisoient mourir. Et à ce propos, est encore extremément remarquable, ce que nous lisons dans le Voyage de Monsieur des Hayes au Levant. C'est que ce personnage ayant à sa table quelques petis Tartares, qui ne savoient ce que c'étoit que de pain, il leur en fit manger, dont ils penserent mourir deus heures aprés, que ce pain qu'ils avoient mangé commença à s'enfler, & à leur causer de grandes douleurs.

Moreau en la Relation de la guerre faite au Bresil entre les Hollandois & les Portugais.

On fait aussi, parmy les Antillois, une autre sorte de pain avec du blé d'Espagne, qu'on nomme *Mays*. Les Anglois qui habitent la Vermoude n'en usent point d'autre. Quelques uns mangent aussi au lieu de pain, la racine appellée *Patate*, dont nous avons fait mention cy devant.

Pour ce qui est des autres vivres dont usent les Caraïbes, leurs mets les plus communs, & dont se servent aussi les Caraïbes du Continent, sont les Lezards, le Poisson de toutes sortes, excepté la Tortuë; & les Legumes, comme les Chous, les Pois, & les Féves. Mais leur plus ordinaire manger

Voyage de François Cauches.

ger (bien au contraire des Madagascarois qui ont cette nourriture en horreur) est de Crabes bien n'étoyées de leurs Coques, & fricassées avec leur propre graisse, & avec du jus de Citron & du Pyman, qu'ils aiment éperdument, & dont ils remplissent toutes leurs sauces. Neantmoins, quand ils reçoivent des François, ou d'autres Européens, ils n'en sont pas si prodigues, & ils s'accommodent en cela à leur goût, par une complaisance & une discretion qui n'est pas trop Sauvage. Ils appellent le dedans de la Crabe *Taumaly:* Et c'est de cela qu'ils font leur ragout le plus ordinaire avec de l'eau, de la mouchache, ou fine farine de Manioc, & force Pyman. Pour le dessert ils usent de fruits comme nous. Et d'ordinaire ils se contentent de Figues, de Bananes, ou d'Ananas. Que s'ils mangent de la chair, & des choses salées, c'est seulement par complaisance envers les E'trangers, pour n'être point importuns à ceus qui les reçoivent, & pour gratifier ceus qui les vont voir. Car alors, ils apprestent la plupart des viandes selon leur goût. Et c'est à cela qu'il faut ajuster ce que nous avons dit, qu'ils ne mangent jamais de Sel, de Pourceau, ni de Tortuë, ni de Lamantin.

Il est vray, qu'il se trouue parmy ce Peuple certains hommés extrémement paresseus & melancoliques qui menent une miserable vie; Car ils ne se nourrissent que de Burgaus, de Coquillages, de Crabes, de Soldats, & de semblables insectes. Ils ne mangent aussi jamais de potage, ni de chair, si ce n'est de quelques Oiseaus qu'ils boucanent, c'est à dire qu'ils font cuire sur la braise, avec leur plume, & sans les éventrer, & pour tout ragoût, ils ne se servent que d'eau de Manioc, qui perd sa qualité venimeuse étant boüillie, de fine farine de Manioc & de force Piman.

Ils assaisonnent quelquefois leurs viandes, d'un détestable assaisonnement, c'est à dire de graisse d'Arouägues, leurs ennemis irreconciliables. Mais cela n'a pas de lieu dans leurs repas ordinaires: C'est seulement en des jours solemnels de débauches, & de réjoüissance.

Quant à leur boisson, tout ainsi qu'en plusieurs endroits de l'Amerique, les mêmes grains de *Mays* qui servent à faire du pain, sont employez à la composition d'un bruvage qui tient

lieu

lieu de vin: & que parmy nous, des mêmes grains de blé qui composent nôtre pain, nous faisons aussi de la biere; de même, en ces Iles, avec les racines des Patates & du Manioc, qui servent de pain, on compose deus bruvages, qui sont ordinaires dans le païs. Le premier & le plus commun, qui se fait de Patates boüillies avec de l'eau, s'appelle *Maby*. Il raffraichit & desaltere merveilleusement, & il a aussi une vertu aperitive qui fait évacuër tout le sable & toutes les viscositez des parties basses. D'où vient que l'on ne voit aucun de ceus qui s'en servent, se plaindre de la gravelle. L'autre bruvage que l'on nomme *Oüicou*, (d'un nom approchant du *Caouïn* des Bresiliens) se fait avec la Cassave même, boüillie pareillement dans de l'eau. On le coule au travers d'un tamis, que les Sauvages nomment *Hibichet*. Ce bruvage est plus excellent que le Maby & n'est guere different de la biere, en couleur, & en force. Les Indiens le rendent fort agreable, mais d'ailleurs d'une telle vertu, que si l'on en prend beaucoup, il enyvre comme du vin. Ils le font de Cassave bien rissolée sur la platine, puis maschée par des femmes, & versée dans des vaisseaus pleins d'eau: où aprés avoir infusé & bouilly environ deus jours par sa propre vertu, sans feu, comme fait le vin nouveau, on coule en suite l'infusion par un tamis. Et le suc que l'on en tire étant conservé deus autres jours, se trouve dans sa perfection pour être bu. Au reste, pour faire bouillir cette composition, on met dans le vaisseau deus où trois racines de Patates, rapées bien menu. Et il est vray que cette coutume que les Sauvages observent, de mascher la Cassave avant que de la jetter dans le vaisseau, est dégoutante au possible: Mais aussi est-il constant, que le bruvage qui est composé de cette sorte, est incomparablement meilleur que celuy qui est fait autrement.

On fait aussi le *Oüicou* d'une autre fasson, sans racines de Patates. C'est qu'aprés que la Cassave est tirée de dessus la platine, on la met quelque part dans la case, & on la couvre de feüilles de Manioc, & de quelques pierres pesantes, pour la faire échaufer. Ce qui se fait durant trois ou quatre jours. Aprés quoy on la met en plusieurs morceaus, que l'on étend sur des feüilles de Bananier, & puis on les arrose d'eau lege-

rement, & on les laiſſe à découvert. Quand la Caſſave à demeuré une nuit ainſi, elle devient toute rouge : Et c'eſt alors qu'elle eſt bonne à faire le *Ouïcou*, & qu'elle fait boüillir ſon eau ſans racines de Patates. On la nomme *Caſſave pourrie.*

Outre ces deus boiſſons, qui ſont les plus ordinaires dans les Antilles, on y fait encore en divers endroits, pluſieurs vins delicieus. Les Négres, qui ſont eſclaves en ces Iles, font des inciſions aus Palmiſtes épineus, d'où il diſtille une certaine liqueur ſemblable à du vin blanc, laquelle ils recueillent dans pluſieurs petites Callebaſſes qu'ils attachent aus ouvertures de ces arbres, qui en rendent chacun par jour deus pintes, & quelquefois davantage. Les plus anciens Auteurs nous apprennent, que parmy les Orientaus le vin de Palmes étoit fort en uſage, comme il y eſt encore aujourd'huy : L'on s'en ſert auſſi en quelques endroits de l'Afrique, comme en *Monomotapa.*

De plus, on fait aus Antilles, avec des Bananes, un autre bruvage qui ſe trouve auſſi ailleurs, & que quelques uns appellent *Couſcou.* Mais parce que ce vin, quoy que tres-agreable & plein de force, cauſe de grandes ventoſitez, il n'eſt guére en uſage.

Enfin, on tire en ces Iles un excellent vin de ces precieus roſeaus qui donnent le Sucre. Et c'eſt le bruvage le plus eſtimé, qui ſe faſſe aus Antilles. On le nomme *Vin de Cannes :* & il y a un ſecret particulier pour le faire. Il s'en fait plus à Saint Chriſtofle qu'ailleurs, à cauſe de la quantité de Cannes qui y ſont plantées. Le ſuc de ces Roſeaus, s'exprime dans un moulin dreſſé tout-exprés pour cét uſage. Et puis, on le purifie avec le féu, dans de grandes chaudieres. Il ſe peut conſerver long-tems en ſa bonté : Et il a une douceur & une certaine pointe, qui le feroient préſque paſſer pour du vin d'Eſpagne. On en fait auſſi de l'eau de vie, que l'on appellé *Eau de vie de Cannes*, & qui ſe garde mieus que le vin de ces mêmes Roſeaus.

Il n'y a rien dans la matiere de ces repas ordinaires de nos Antillois, qui puiſſe ſembler tenir du Sauvage, que peut être les Lezards. Mais cela ne vaut-il pas bien les Grenoüilles

& les Escargots, dont quelques uns mangent en ces quartiers? Et qui ne sait qu'en Espagne il se mange force Asnons? Aprés tout, que l'on compare le vivre de nos Caraïbes avec celuy des Canadiens; qui outre l'écume, dont nous avons dit qu'ils mangent, boivent d'ordinaire de vilaine & sale graisse, & preferent la chair de l'Ours à toute autre viande: Avec celuy des habitans de l'Ile de fort-aventure, l'une des Canaries, qui mangent du suif en abondance: Avec celuy des Tartares, des Perses, des Chinois, des Huancas, Nation du Perou, & des Négres d'Angole, qui vivent communement de chair de Cheval, de Chameau, de Mulet, de Loup, de Renard, d'Asne, de Chien, & du sang de ces Animaus en bruvage: Avec celuy des Indiens de l'Orient, qui trouvent la chair de Chauve-souris aussi delicieuse que celle de la Perdrix: Avec celuy des Bresiliens qui se nourrissent de Crapaus, de Rats, & de vers: Ou enfin, avec celuy des Tapuyes, & de quelques autres Barbares, qui mangent des cheveus d'écoupez fort menu, & meslez avec du miel Sauvage, & qui saupoudrent leurs viandes de la cendre des corps brûlez de leurs parens, & la paîtrissent avec de la farine; Ce qui cause de l'horreur seulement à le representer: Que l'on fasse, dis-je, une comparaison de tous ces infames ragoûts avec ceus de la Nation Caraïbe; Et l'on trouvera, que dans son manger ordinaire, elle n'a rien de barbare. Il ne faut pourtant pas dissimuler, que quelques uns de nos François raportent, qu'ils ont veu parfois les Caraïbes manger des pous & des chiques qu'ils avoient pris, comme on le dit des Mexicains & des Cumanois: Mais ils n'en font pas un ordinaire, & cela est particulier à quelques-uns d'eus, joint qu'ils ne le font pas pour aucun goût qu'ils trouvent en ces vermines: mais seulement pour se venger & rendre la pareille, à ce qui leur à fait du mal.

En témoignages s'en peuvent voir en divers Auteurs.

Au reste, l'horreur que les Caraïbes avoient autrefois de manger du Pourceau, de la Tortuë, & du Lamantin, pour les plaisantes raisons que nous avons alleguées cy dessus, alloit jusqu'à tel point, que si quelcun des nôtres leur en avoit fait manger, par surprise, & qu'ils vinssent puis aprés à le savoir, ils s'en vengeoient assurement tost ou tard. Témoin ce qui ariva à une personne de marque d'entre nos François. Ce personage

ſonage recevant viſite du Cacique, ou Capitaine des Sauvages de l'Ile où il étoit, le traitta par raillerie de Lamantin deguiſé en faſſon d'achis, le Cacique, dans la défiance où il étoit de ce qui luy arriva, pria le Gentil-homme de ne le point tromper. Et ſur l'aſſurance qui luy en fut donnée, il ne fit point de difficulté de manger. Le diſner étant achevé nôtre Gentil-homme découvrit la fourbe au Cacique & à ſa compagnie, pour avoir le plaiſir de leurs diſcours & de leurs grimaces. Mais ils eurent aſſez de pouvoir ſur eus-même, pour diſſimuler leur dépit. Et le Cacique ſe contenta de dire en riant, *He bien Compere nous n'en mourrons pas.* Quelque tems aprés, le Gentil-homme luy fut rendre la viſite. Il le reçeut avec toute ſorte de civilité, & luy fit grand chere. Mais il avoit donné ordre à ſes gens, de mettre dans toutes les ſauſſes de la graiſſe d'Arouägue, dont les principaus Indiens ont toujours proviſion chez eus. Aprés que cét infame repas fut finy, le Cacique plein de joye, demanda au Gentil-homme & à ſa troupe, s'ils ſe trouvoient bien de ſon traittement. Eus s'en loüant fort, & luy en faiſant des remercimens, il leur apprit ſa malice, dont la plupart eurent tant de créve-cœur, & tant de bondiſſemens & de dévoyemens d'eſtomac, qu'ils en furent grandement malades. Mais l'Indien ſe moquant d'eus diſoit, qu'il avoit ſa revanche

Ceus qui ont frequenté dépuis peu les Caraïbes de la Dominique & de la Martinique, diſent qu'à preſent, ils ne font pour la plupart aucune difficulté de manger du Lamantin, de la Tortuë, du Pourceau, & même de toutes les autres viandes qui ſont en uſage parmy nous, & qu'ils ſe rient de cette ſimplicité, qui les obligeoit de s'en abſtenir, crainte de participer à la nature & aus qualitez de ces Animaus.

Ils ont auſſi beaucoup relâché de cette grande ſeverité, dont ils uſoient à l'endroit de leurs femmes. Car elles ne vont plus que rarement querir la peſche de leur mary. Et quand ils ont été à la peſche, le mary & la femme mangent enſemble. Elles vont auſſi plus ſouvent au Carbet, pour participer au feſtin & à la rejouïſſance publique, qu'elles ne faiſoient avant que leurs marys euſſent eus la communication familiere des étrangers.

CHA-

CHAPITRE DIXSETTIÉME.

Des Occupations & des Divertiſſemens des Caraïbes.

ALexandre le grand eſtimoit que le travail eſtoit une choſe vrayment royale. Et l'on voit encore aujourd'huy dans le Serrail d'Andrinople des outils, dont Amurat ſe ſervoit pour faire des fléches, qu'il envoyoit à des principaus de ſa Porte. Les Peruviens meritent auſſi ſur ce ſujet-là, beaucoup de loüange. Car les Roys du Perou avoient fait des Loys & étably des Juges particuliers contre les Faineans & les Vagabonds. Juſques-là, qu'il falloit que les enfans de cinq ans s'employaſſent à quelque travail qui fuſt conforme à leur âge: Et ils n'eſpargnoient pas même les aveugles, les boiteus, & les muëts. Les occupant à diverſes choſes, où l'on pouvoit travailler de la main. Mais il s'eſt trouvé des Peuples ſi lâches, que de tenir l'Oiſiveté pour une choſe fort belle & fort honorable. Et les Hiſtoriens des Indes Occidentales nous parlent de certains ſtupides & brutaus Indiens de la Nouvelle Eſpagne & du Breſil, qui ronflent tout le long du jour en leurs cabanes, pendant que leurs femmes leur vont chercher des racines pour manger.

Plut. en la vie de ce Prince. Voyage de des Hayes au Levant. Commentaire Royal de Garcilasso, l. 5. c. 11. & l. 6. c. 35. Herodote liv. 5. De Laet en ſon Hiſtoire de l'Ameriq.

Nos Caraïbes, ne reſſemblent pas à ces Faineans. Car on les voit travailler & prendre plaiſir à diverſes ſortes d'exercices. Les principaus & ceus qui leur ſont les plus ordinaires, ſont la chaſſe & la peſche, où ils employent une bonne partie de leur tems, mais particulierement à la peſche. On ne les voit gueres ſortir de leurs maiſons ſans arc & ſans fléches. Et ils ſont admirablement adroits à s'en ſervir, s'habituânt à cét exercice, comme les Turcs, dés leur plus tendre jeuneſſe. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent ſi habiles & ſi aſſurez à tirer de l'Arc, que de cent pas ils mettroient dans un quart d'écu, ſans jamais y manquer. Et même en s'enfuyant ils ſavent tirer adroitement ſur leurs ennemis, comme faiſoient autrefois les Parthes. Il y avoit encore plus de ſujet d'admirer ces gauchers Benjamites qui frondoient à un cheveu, & n'y falloient point.

Au Livre des Iuges chap. 10.

Lors que les Caraïbes sortent pour la chasse ou pour la pesche, ils ne menent pas avec eus leurs femmes, comme certains Bresiliens qui les font toujours marcher devant eus, tant ils sont jalous : Mais quand ils ont pris quelque chose, ils le laissent sur le lieu, & les femmes étoyent autréfois obligées à l'aller chercher, & à l'apporter au logis, comme nous l'avons déja touché. On dit que les Canadiens en font tout de même.

Il n'y a point chez les Antillois, non plus que parmy tous les autres Indiens Occidentaus, de distinction de qualité pour la chasse : & l'exercice en est aussi libre au plus petit d'entr'eus, qu'au plus grand.

Comme en leurs repas particuliers, ils ne se servent d'aucune chair, s'ils n'ont des Etrangers à leur table, aussi ne vont ils pour l'ordinaire qu'à la chasse de Lezards. Et s'ils font quelque autre chasse, c'est en des occasions extraordinaires, lors qu'ils veulent traitter qu'elques-uns de leurs amis d'entre nos Européens: où bien lors qu'ils les vont voir, & qu'ils veulent tirer d'eus quelque marchandise en échange.

Ils sont merveilleusement subtils, à pécher à l'hameçon & à tirer le poisson avec la fléche. Et l'on ne sauroit assez admirer leur patience en cét exercice. Car ils y demeureroient quelquefois un demy jour tout entier sans se lasser. Et lors qu'aprés avoir guetté long-tems le poisson, ils viennent enfin à en appercevoir quelque gros & puissant, qui soit à leur gré & bien à leur main, ils tirent dessus avec la fléche, de méme que les Bresiliens. Et comme ils sont excellemment bons nageurs, ils se jettent à l'instant eus-mêmes à corps perdu aprés la fléche, pour se saisir de leur proye. Mais outre l'hameçon & la fléche avec quoy ils prennent le poisson, ils savent aussi heureusement plonger auprés des rochers, & le tirer des cavernes où il est caché: semblables en cela aus Floridiens, qui n'attendant pas que le poisson vienne à se montrer, le vont chercher jusqu'au fond de l'eau, & l'y assomment à coups de massuë; Si bien qu'on les voit remonter tenant d'une main la beste. & de l'autre la massuë. C'est une chose commune entre les Sauvages, que d'estre ainsi grands nageurs; Et l'on assure nommément des Bresiliens, des Maldivois, de quelques

Voyez sur tout Iean de Lery, chap. 12. Ioseph Acosta liv. 3. c. 15. & Franc. Pirard. 1 part. chap. 2.

ques Peruviens, & des habitans des Iles des Larrons, qu'ils peuvent passer pour anfibies.

Que si les autres inventions pour la pesche viennent à manquer à nos Caraïbes, ils ont recours à un certain bois lequel ils battent, l'ayant coupé en morceaus. Puis ils le jettent dans les étangs, ou dans les lieus où la mer est coye. Et c'est comme une momie souveraine, avec quoy ils prennent du poisson tant qu'ils veulent. Mais ils ont cette prudence, de ne se point servir de ce dernier artifice, que dans la necessité, pour ne pas faire un trop grand dégast.

Aprés la chasse & la péche, ils s'adonnent à plusieurs menus ouvrages, comme à faire des licts de cotton, fort bien tissus, & qu'ils nomment *Amacs*. Les femmes filent le cotton sur le genou, & ne se servent pour l'ordinaire, ni de fuseau, ni de quenoüille. Mais il y en a à la Martinique, qui en ont appris l'usage de quelques Françoises. Elles le savent aussi parfaitement bien retordre: Mais dans quelques Iles les hommes font la tissure du lict. Ils font outre cela, des paniers de joncs & d'herbes, de diverses couleurs: des siéges de bois poly, qui sont tout d'une piéce, de petites tables, qu'ils appellent *Matoutou*, tissuës de feüilles de Latanier, des tamis nommez *Hibichets*, des *Catolis*, qui sont de certaines hottes, plusieurs sortes de vases, & de vaisseaus, propres à servir à boire & à manger, qui sont polis peints & enjolivez de mille grotesques & enluminures agreables à la veuë. Ils font aussi quelques petis ornemens, comme les ceintures, les chappeaus & les couronnes de plumes, dont ils se parent les jours de leurs festes & de leurs rejouïssance publiques. Et les femmes font pour elles des demy-botines, ou des demy-chausses de cotton. Mais sur tout, ils s'appliquent avec soin à façonner & à polir leurs armes, c'est à dire leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous ou massuës, qui se font de bois dur & poly, & qui par le manche, sont curieusement ornez de bois & d'os de diverses couleurs.

Ils ne sont pas moins soigneus de travailler à leurs *Piraugues*, ou vaisseaus de mer, & à tout leur appareil de paix & de guerre. Ils les font d'un seul gros arbre, qu'ils creusent, rabottent, & polissent avec une dexterité nonpareille. Les

grandes *Piraugues* sont par fois huvées, comme on parle, par haut, tout à l'entour, sur tout au derriere, de quelques planches ajoutées. Quelquesfois il y peignent leur *Maboya*. Par fois des Sauvages, ou des grotesques. Ces chalouppes portent souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant qu'ils eussent communication avec les Chrétiens, qui leur ont fourny toutes sortes de coignées, & d'autres outils de charpenterie & de menuyserie, ils avoient mille peines à venir à bout de faire leurs vaisseaux. Car ils étoient obligez, comme les Virginiens & quelques autres Sauvages, à mettre le feu au pied des arbres, & à les environner de mousse moüillée un peu au dessus du pied, pour empescher le feu de monter: Et ainsi ils minoient l'arbre peu à peu. Aprés, ils se servoient pour tailler le bois, de certaines pierres dures, aiguisées par le bout, avec lesquelles il coupoient & creusoient leurs *Piraugues*. Mais c'étoit avec une longueur de tems si penible & si ennuyeuse, qu'ils reconnoissent aujourd'huy l'obligation qu'ils nous ont, de les en avoir delivrez, & s'estiment heureus de la facilité qu'ils ont à present en leurs ouvrages, par le moyen de ferremens dont ils sont pourveus. Ainsi les Peruviens, tenoient pour un si grand bonheur ces outils que leur avoient apporté les Européens, que l'usage des ciseaus s'étant introduit dans le Perou par le moyen des Espagnols, il y eut un Indien de qualité, qui n'en pouvant assez loüer l'invention, disoit à l'un d'eus, que quand les Espagnols n'auroient fait autre chose que leur apporter des rasoirs, des ciseaus, des peignes, & des miroirs, cela pouvoit suffire pour les obliger à leur donner liberalement, tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent.

Huvées c'est à dire rehaussées.

De Lery chap. 13.

Garcilasso en son Commentaire Royal, l.1. c.11.

Les Caraïbes, s'employent aussi à faire des pots de terre de toutes sortes, qu'ils savent cuire en des fourneaus comme nos potiers. Et avec cette même terre, ils forment des platines, sur léquelles ils font cuire la Cassave.

L'adresse qu'ils ont à tous ces petis exercices que nous venons de décrire, témoigne assez qu'ils apprendroient aisément plusieurs métiers de nos artisans, si on leur en donnoit la connoissance. Ils se plaisent sur tout à manier les outils des charpentiers & des menuysiers: Et sans avoir appris com-

comme il s'en faut servir, ils en savent faire plusieurs ouvrages, depuis que nos gens les en ont acommodez. De quoy donc vraysemblablement ne seroient ils point capables, s'ils étoient instruits & exercez par de bons maistres, & qu'ils fissent leur aprentissage sous eus.

Comme ils aiment fort les divertissemens & la recreation, aussi recherchent ils avec passion tout ce qui peut les entretenir en bonne humeur, & chasser la melancolie. Pour cét effet, ils se plaisent à nourrir & à apprivoiser grand nombre de Perroquets & de petites Perriques, ou Arrats, ausquels ils aprennent à parler.

Pour se divertir, ils font aussi plusieurs instrumens de Musique, si on les peut appeller ainsi, sur lesquels ils forment des accords. Comme entr'autres sur de certains Tambours faits d'un arbre creus, sur léquels ils étendent une peau d'un seul costê, à la façon des Tambours de Basque. On peut joindre à cét exemple une forme d'Orgues, qu'ils composent avec des Callebasses, sur léquelles ils posent une corde faite d'un fil de roseau, que l'on nomme *Pite*. Et cette corde étant touchée rend un son qui leur agrée fort. Le concert de beaucoup d'autres Sauvages, ne vaut pas mieus que le leur, & n'est pas moins pitoyable & moins discordant à l'oreille des François. Ordinairement aussi, le matin à leur lever ils se mettent à jouër de la flute. Ils en ont de diverses sortes, aussi bien polies que les nôtres : quelques unes faites des os de leurs ennemis. Et plusieurs d'entr'eus, en savent jouër avec autant de grace que l'on pourroit s'imaginer pour des Sauvages, bien qu'en cela ils n'approchent pas des François. Pendant qu'ils jouënt ainsi de la flute, les femmes apprestent le déjeuner.

Ils passent encore le tems à chanter quelques airs, qui ont des refreins assez agreables. Et avec ces chansons en la bouche, ils se divertissent quelquefois un demy jour, assis sur de petis siéges, à voir rôtir leur poisson. Ils mettent aussi des pois ou de menus caillous, comme les Virginiens, en des calebasses, par le milieu desquelles ils font passer un baston, qui leur sert de manche. Et puis ils les font sonner en les remuant. C'est ainsi qu'en ces quartiers les femmes appaisent

& divertissent les enfans avec des jouëts & des sonnettes. La plupart des chansons des Caraïbes, qui sont fort frequentes en leur bouche, sont des railleries sanglantes de leurs ennemis. Les autres sont sur des oiseaus, ou sur des poissons, ou sur des femmes, & le plus communement sur quelque badinerie. Et il y en a beaucoup qui n'ont ni rime ni raison.

Souvent aussi nos Sauvages Antillois, joingnent la danse à leur Musique : Mais cette danse est aussi belle & aussi bien reglée, que leur Musique a de douceur & de justesse. On voit une bonne partie de peuples Barbares s'adonner à cét exercice, avec une passion démesurée, comme pour exemple les Bresiliens, qui au raport de Jean de Lery, dansent jour & nuit. Et nous avons déja dit, qu'il y en a beaucoup, qui font même consister en danses, leur imaginaire felicité de l'autre vie.

Mais les Caraïbes, usent particulierement de danses dans leurs festins Solennels, en leur Carbet ou maison publique. Ces festins se font avec cet ordre. Quelques jours avant cette réjouïssance publique, le Capitaine en avertit toutes les maisons, afin que chacun ait à se trouver au Carbet, au jour assigné. Cependant, les femmes font une sorte de boisson de Cassaue rôtie, & mieus preparée que celle dont ils se servent à l'ordinaire. Et comme ils augmentent la dose des ingrediens de cette boisson, elle a aussi plus de force, & elle est capable d'enyvrer aussi facilement que le vin. Les hommes de leur costé vont à la pesche, où à la chasse des Lezards. Car pour les autres viandes, nous avons déja dit qu'ils n'en préparent point pour leur table, s'ils n'ont des étrangers à traitter. Au jour nommé, hommes & femmes se peignent le corps de diverses couleurs & de diverses figures, & se parent de leurs couronnes de plumes, de leurs plus belles chaines, & de leurs plus beaus pendans d'oreilles, colliers, bracelets, & autres ornemens. Les plus galans se frottent le corps d'une certaine gomme, & soufflent dessus du duvet de divers oiseaus. Enfin, ils se mettent tous sur leur bonne mine, & s'efforcent de paroitre le plus qu'ils peuvent en cette solennité. Equippez de la sorte, & se mirans en leurs plumes, ils viennent à l'assemblée. Les femmes y apportent le bruvage & les mets qu'elles ont preparez, & sont extremément soig-

neuses

neuſes qu'il n'y manque rien, qui puiſſe contribuer à la réjouïſſance. Nos Caraïbes employent tout ce jour, & la meilleure partie de la nuit à faire bonne chere, à danſer, à s'entretenir, & à rire. Et dans cette débauche, ils boivent beaucoup plus qu'à l'ordinaire : c'eſt à dire en un mot, qu'ils s'enyvrent : Les femmes même le font par galanterie. Lors qu'ils peuvent trouver du vin & de l'eau de vie, pour meſler dans cette feſte, ils ne s'y épargnent pas non plus, & s'en donnent au cœur joye. Si bien que ce que nous avons dit de leur ſobrieté ordinaire, n'a point de lieu dans ces rencontres, non plus que lors qu'ils ſe preparent à aller à la guerre, ou qu'ils en retournent. Quoy qu'au fonds ils n'aillent pas juſqu'à l'exté des Breſiliens, qui dans leur réjouïſſance, boivent deus ou trois jours entiers ſans ceſſer, & dans leur yvreſſe, ſe plongent en toutes ſortes de vices.

Leur yvrognerie & leurs débauches ſont fréquentes. Car ils en font. 1. Pour tenir leurs conſeils de guerre. 2. Lors qu'ils retournent de leurs expeditions, ſoit qu'ils y ayent reuſſi ou non. 3. Pour la naiſſance de leurs premiers enfans maſles. 4. Quand on coupe les cheveus à leurs enfans. 5. Quand ils ſont en âge d'aller à la guerre : 6. Pour abatre un jardin ſelon leur ſtile, c'eſt à dire, pour couper des bois, découvrir & défricher la terre, & la preparer pour un jardin : 7. Quand ils trainent à la mer un Vaiſſeau neuf. 8. Et quand ils ont été gueris de quelque maladie. Ils nomment ces Aſſemblées *Ouïcou*, & dépuis qu'ils ont converſé avec les François, *Vin*.

Mais à l'oppoſite auſſi, tant leur humeur eſt en cela bizarre & contraire à ſoy même, ils ſont de grands & de ridicules jeuſneurs. Et 1. ils jeuſnent lors qu'ils entrent en adoleſcence. 2. Quand on les fait Capitaines. 3. A la mort de leurs Peres, ou de leurs Meres. 4. A la mort du Mary, ou de la Femme. 5. Lors qu'ils ont tué un Arouägue : jeuſne qui leur tourne à grand honneur.

CHA-

CHAPITRE DIXHUITIÉME.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceus qui les vont visiter.

C'Est icy où nos Caraïbes trionfent en matiere de civilité pour des Sauvages. Car ils reçoivent avec toute sorte de Courtoisie & de temoignages d'affection, les Etrangers qui abordent en leurs Iles, pour leur y rendre visite.

Ils ont des Sentinelles sur le bord de la mer, dans la plupart des Iles qu'ils possedent tous seuls. Ces Sentinelles sont placées sur les montagnes, ou sur les eminences qui découvrent loin en mer, & elles sont posées en telle sorte, qu'elles ont la veuë sur les lieus où il y a un bon moüillage pour les Navires, & une facile descente pour les hommes. Si tost que ces gens apperçoivent un Navire, ou une Chalouppe venir à eus, ils en donnent avis à ceus des leurs qui leur sont les plus proches. Et en moins de rien, vous voyez parêtre plusieurs petis Canos ou vaisseaus, dans chacun desquels il n'y a au plus que trois hommes, qui sont députez pour venir reconnoitre qui vous étes, & qui vous crient de loin, que vous ayez à le declarer. Car ils ne se fient pas au pavillon, parce que souvent ils y ont été trompez : & ils reconnoissent à la voix si l'on est François, Espagnol, Anglois, ou Hollandois. Sur tout on dit qu'ils reconnoissent les Anglois. On assure que les Bresiliens & les Peruviens ont l'odorat si subtil, qu'au flair ils discernent un François, d'avec un Espagnol.

Quand les Caraïbes ne sont pas bien assurez qui l'on est, & qu'on descend à eus les armes à la main, & en posture de leur malfaire, ils se mettent en défense, se saisissent des avenuës les plus étroites de leurs terres, mettent des embuscades dans les bois, & sans qu'ils soient apperceus, suivent de l'œil leurs ennemis, se reculant par les voyes égarées, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé leur avantage, & qu'ils ayent uny toutes leurs forces. Et alors, ils décochent une gresle de fléches sur ces enne-

ennemis. Puis ils les environnent, viennent aus mains, & les assomment avec leurs massuës. Ils font en quelques unes des Iles un gros, qui est par fois de quinze cens hommes, & davantage, à ce qu'il paroist; car on ne peut pas savoir assurément leur nombre, veu qu'eus-mêmes ne sachant pas conter, n'en ont pas la connoissance. Que s'ils se sentent pressez de leurs ennemis, ils se cachent facilement, & se glissent parmy les buissons herissez d'épines extremément piquantes, se coulant adroitement pas dessous: Ou bien ils grimpent des rochers inaccessibles à tous autres; Ou s'ils sont voisins de la mer, ils se jettent dedans, & plongent: puis vont sortir à cent, voire à deus cens pas loin du lieu où vous aviez la veuë. Et en suitte, ils se rallient ensemble aus rendez-vous qui leur sont connus, & viennent de nouveau à la charge, lors qu'on y pense le moins, & que l'on croit les avoir mis en déroute.

Mais quand ils reconnoissent que ceus qui abordent sont de leur amis, qui les viennent visiter, comme si ce sont des François ou des Hollandois, aprés leur avoir crié qu'ils sont les tres-bien venus, ils vont en partie à la nage au devant d'eus, entrent dans leur vaisseau, & lors qu'il approche de terre, s'offrent à les porter à bord sur leurs épaules, pour témoigner leur affection dés l'entrée. Cependant, le Capitaine luy même, ou son Lieutenant, vous attend sur le rivage. Et lors que vous mettez pied à terre, ils vous reçoit au nom de toute l'Ile, & vous fait compliment sur vôtre arrivée. Vous étes aussi-tost conduits en bonne compagnie au Carbet, qui est la maison de Ville, où les habitans de l'Ile, chacun selon l'âge & selon le sexe de leurs nouveaus hostes, viennent faire la bien-venuë. Le vieillard complimente & caresse le vieillard: le jeune homme & la jeune fille, font le même envers leurs semblables; & dans le visage de toute la troupe, on peut lire clairement, la satisfaction qu'ils ont de vous voir.

Mais le premier discours qu'ils vous tiennent, en vous abordant, est de vous demander vôtre nom, & puis, ils vous disent le leur. Et pour témoignage de grande affection, & d'amitié inviolable, ils se nomment eus-mêmes du nom de leurs hostes. Mais ils veulent pour la perfection de la ceremonie;

que celuy qu'ils reçoivent se qualifie aussi de leur nom. Ainsi ils font un échange de noms; Et ils ont la memoire si heureuse à retenir les noms de leurs amis & comperes, qu'au bout de dix ans ils s'en souviendront sans aucune équivoque, & reciteront quelque circonstance de ce qui s'est passé de considerable en leur derniere entreveuë. Que si on leur a fait present de quelque chose, ils ne manqueront pas de le ramentevoir, pour témoigner leur reconnoissance. Et si la chose est encore en être, ils la montreront à celuy qui la leur avoit auparavant donnée.

Aprés tous ces complimens de Sauvages, qu'ils vous ont faits d'abord, ils vous presentent des licts suspendus, qui sont fort nets & fort blancs, & qu'ils tiennent en reserve pour de pareilles rencontres. Ils vous prient de vous y reposer, & en suite ils vous apportent des fruits; & pendant que les uns pourvoyent au festin, les autres se tiennent auprés de vous, pour vous entretenir, observant toûjours le rapport de l'âge & du sexe.

Cét accueil, sera trouvé sans doute, bien plus raisonnable que celuy des Caraïbes du Continent Meridional, qui reçoivent leurs hostes d'une façon fort bizarre, & qui est semblable à celle que pratiquent les Canadiens. Car le Cacique de ces Caraïbes conduit en la maison publique, sans parler aucunement, celuy qui les vient voir; puis, on luy presente un siege & du Tabac, & on le laisse ainsi quelque tems sans luy dire mot, jusques à ce qu'il se soit reposé, & même qu'il ait achevé de humer son Tabac. Alors le Cacique approche & luy demande s'il est venu? L'autre répondant qu'ouy, il se sied prés de luy, & l'entretient. Puis aprés ceus du commun viennent, luy demandant en la même sorte, s'il est venu? Et luy ayant presenté à manger, ils s'entretiennent aussi fort agreablement. Or il est bien vray, que nos Caraïbes Insulaires pratiquent dans la reception de leurs hostes, envers ceus de leur Nation qui sont étrangers de leurs Iles, la même chose que les Caraïbes du continent: Mais quand ils reçoivent des François, & d'autres Européens, qui ne savent pas garder le silence si long-tems, ils parlent à eus, & les entretiennent d'abord, comme nous avons dit, s'acommodant à leur humeur,

meur, & contrevenant, pour leur complaire, aus regles de leurs propres ceremonies.

Mais, le festin qu'ils leur veulent faire est desormais preparé. Voyons donc comme ils s'y gouvernent. Ils donnent à chacun sa petite table, & ses mets à part, comme les Chinois. Les uns apportent des Lezards rotis, les autres des Crabes fricassées : quelques uns des legumes : & d'autres des fruits ; & ainsi du reste. Pendant le repas, ils vous entretiennent, & vous servent avec un soin merveilleus. On ne leur sauroit faire plus de plaisir, que de bien boire & de bien manger, & ils ne cessent de vous en conjurer fort amiablement, de vous verser à boire, & de prendre garde si chaque table est bien fournie. Il ne faut rien laisser dans le vaisseau en buvant, si vous ne voulez les mécontenter. Que si vous ne pouvez manger toute la Cassave qu'ils vous ont donnée, il faut prendre le reste sur vous, & l'emporter ; autrement, vous les desobligeriez. Ainsi les Turcs, quand ils se trouvent aus tables de leurs amis, ont acoutumé de remplir leurs mouchoirs, & quelquefois les manches de leurs robes, de morceaux de viande & de pain, qu'ils emportent chez eus. Et parmy les grands Tartares, quand un convié ne peut achever toute la viande qui luy a été presentée, il faut qu'il donne le reste à son valet, pour le luy garder, ou bien qu'il l'emporte luy même en son escarcelle, où il serre aussi les os, quand il n'a pas eu le tems de les bien ronger, afin de les achever aprés, tout à son aise. Mais parmy les Chinois, quand le convié s'en retourne chez luy, les serviteurs du conviant portent avec luy, les mets qui sont restez sur la table.

Trigaut l.1.c.7.

Busbequius, liv. 4.

Voyage de Rubruquis en Tartarie.

Aprés le repas, les Caraïbes vous ménent promener en leurs maisons particulieres, & en leurs jardins, vous montrent leurs armes, leurs curiositez, & leurs babioles, & vous font present de fruits, ou de quelques menus ouvrages de leur façon.

Que si l'on a envie de demeurer quelque tems avec eus, ils le tiennent à faveur & en sont ravis, & jamais ils ne cessent de vous faire bon visage, ni ne diminuënt leur bon traitement. Mais si l'on se veut retirer, ils témoignent de la tristesse de vôtre départ, & demandent si vous avez été mal-

traittez, pour vous en aller si tost. Avec ce triste visage ils vous reconduisent en grande troupe jusque au bord de la mer, & même vous portent dans la chalouppe, si vous le voulez souffrir. Et dans cét adieu, vous recevez encore de leur main des presens de fruits, qu'ils vous pressent fort d'accepter, disant à ceus qui les veulent refuser, *Compere, si tu n'en as pas besoin pour toy-méme, tu les donneras à tes matelots.* Ils appellent ainsi, tous les serviteurs & domestiques de ceus à qui ils parlent.

Ce mot de *Matelot*, est commun aussi entre les François habitans des Iles, pour signifier un Associé. Et lors que deus habitans ont acheté, ou defriché une habitation ensemble, on dit qu'ils se sont *enmatelotez*. On dit que les Bresiliens & les Canadiens, font aussi quelques presens en de pareilles rencontres. Et Tacite nous rapporte, que les anciens Allemans régaloient de leurs liberalitez les étrangers qui les alloient visiter: Mais qu'ils demandoient reciproquement aussi quelque chose de leur part: En ceste occasion, les Caraïbes se montrent plus genereus: Car ils donnent sans rien demander.

Au Livre des Mœurs des Anciens Allemans.

Mais ce seroit une incivilité, d'aller voir ces bonnes gens & de recevoir leurs courtoisies, sans leur faire aussi present de quelque chose. C'est pourquoy les étrangers qui les vont voir, ont toûjours quelques grains de Rassade ou de Crystal, quelques hameçons, éguilles, épingles, ou petis couteaus, & autres menuës bagatelles. Et à la fin du repas ils mettent sur la petite table, sur laquelle ils ont mangé, quelques unes de ces choses. Ceus qui ont preparé le festin, s'en tiennent recompensez au centuple, & en témoignent une grande satisfaction, & une reconnoissance nompareille.

Jusques icy, nous avons representé le bon accueil & l'agreable traittement, que les Caraïbes ont fait autrefois à quelques uns de leurs amis, ou Comperes comme ils parlent, de la Nation Françoise, & Hollandoise, qui les ont visitez. Mais ils usent d'autres Ceremonies en la reception des Etrangers de leur même Nation, ou de leurs Confederez, qui arrivent dans leurs Iles. Il y a en chaque Carbet un Sauvage, qui a la Commission de recevoir les passans, & qui s'appelle *Nioüakaiti.* S'ils sont du commun, il leur presente des siéges,

ſiéges, & de ce qu'il à de propre à manger, & ſur tout une Caſſave pliée en double, qui ſignifie qu'ils mangent ce qu'ils pourront, mais qu'il laiſſent le reſte.

Si ceus qui les vont voir, ou qui paſſent par occaſion, leur ſont plus conſiderables, comme parens, ou Capitaines, ils leur peignent les cheveus & en entrant & en ſortant, ils pendent des lits & les invitent à ſe repoſer, en leur diſant, *En Bouëkra*, voila ton lict. Ils leur preſentent auſſi des *Matoutou*, qui ſont de petites tables tiſſuës de jonc, ou de feüilles de Palme ou de Latanier, comme nous l'avons déja dit, ſur léquelles ils poſent des viandes & des Caſſaves non pliées en deus, mais étenduës. Les femmes les mettent à leurs pieds: Et les hommes ſe preſentant tout debout, font la civilité, & montrent ce qui a été apporté, en diſant, *En yérébali*, voila ton manger. Apres les femmes apportent des calebaſſes pleines de *Ouïcou*, & leur font boire à même. Puis les ayant poſées devant eus contre terre, le mary qui eſt derriere elles, fait encore civilité, en diſant *En bátoni*, voila ton bruvage. Et l'autre répond à ces deus complimens *Yao*, c'eſt à dire, Bien, *ou grand mercy*. La Caſſave dépliée veut dire, Mange ton ſoul, & emporte le reſte. A quoy ils ne manquent. Quand ils ont bien diſné ſans eſtre interrompus de perſonne, chacun les vient ſaluer l'un apres l'autre, en luy diſant *Halea-tibou*, c'eſt à dire ſois le bien venu. Mais les femmes ne ſe meſlent pas beaucoup dans cette ceremonie. Pour eus, quand ils s'en veulent aller, ils vont dire adieu à tous en particulier: Ce qu'ils expriment par le mot de *Huichan*, en leur langage.

CHAPITRE DIXNEUVIÉME.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraïbes.

IL y a en chaque Ile des Antilles habitées par les Caraïbes, plusieurs sortes de Capitaines. 1. Capitaine de Carbet, ou de Village, qu'ils nomment *Tiouboutouli hauthe.* C'est quand un homme a une famille nombreuse, & qu'il se retire à lécart des autres avec elle, & bâtit des cases pour la loger, & un Carbet où elle s'assemble quelquefois toute, pour se réjoüir, ou bien pour traitter des affaires qui touchent leur Communauté. Il est donc à cause de cela, nommé Capitaine de Famille, ou de maisons. 2. Capitaine de Piraugue, c'est à dire, ou celuy à qui appartient le vaisseau, ou celuy qui y commande quand on va en guerre, & ils sont nommez *Tiouboutouli Canâoa.* 3. Entre ceus qui commandent chaque vaisseau en particulier, ils ont encore un Amiral ou un General de mer, qui commande à toute la Flotte. Ils le nomment *Nhalené.* Enfin ils ont le grand Capitaine, qu'ils appellent *Ouboutou,* & au plurier *Ouboutounum.* C'est le même que les Espagnols nomment *Cacique*, comme quelques autres Indiens, & quelquefois aussi nos Sauvages par imitation. Il est toute sa vie, dépuis qu'il est éleu à cette charge, le General de leur armées, & on luy fait toujours grand honneur. Il convoque les assemblées du Carbet, soit pour les rejouissances publiques, soit pour les deliberations de la guerre. Et il marche toujours accompagné de toute sa maison, & d'autres gens qui luy veulent faire honneur. Ceus qui ont le plus de suite, sont les plus considerez. Si quelcun ne luy porte pas le respect qu'il luy doit, il a droit de lever la main sur luy pour le frapper. Il n'y en a que deus au plus dans une Ile, comme à la Dominique. Ordinairement ils sont aussi les Amiraus quand la Flotte marche. Ou bien c'est quelque jeune homme qui pretend à la charge, & qui se veut signaler en cette occasion.

On parvient à cette charge par election. Et on ne peut être éleu que l'on nait tué plusieurs Arouägues, ou pour le moins un Chef. Les fils ne succedent pas plutôt que les autres à la charge de leurs Peres, s'ils n'en sont dignes. Quand le Grand Capitaine parle, chacun fait silence. Et quand il entre au Carbet, chacun se retire pour luy faire place. Il a aussi toujours la premiere, & la meilleure part du festin. Le Lieutenant de ce Capitaine se nomme en Sauvage, *Ouboutou mali arici*, c'est à dire proprement la trace du Capitaine, ou ce qui paroit aprés luy.

Aucun de ces Chefs ne commande à toute la Nation, & n'a d'empire sur les autres Capitaines. Mais quand les Caraïbes vont à la guerre, ils choisissent de tous les Capitaines, un General d'Armée, qui fait la premiere attaque : Et la Campagne étant finie, il n'a nulle autorité que dans son Ile. Il est bien vray, que s'il a genereusement réüssy dans son entreprise, il est toujours fort consideré dans toutes les Iles. Mais autrefois, avant que le commerce que les Caraïbes ont avec les étrangers eust alteré la plus grand' part de leur ancienne police, il y avoit bien du mystere, & bien des conditions, pour obtenir ce degré d'honneur.

Il falloit premierement, que celuy qu'on élevoit à cette Dignité, eust fait plusieurs campagnes à la guerre, & qu'au seû de toute l'Ile dont il devoit être éleû Capitaine, il s'y fust porté courageusement & vaillammant. Aprés cela, il luy étoit necessaire d'être si agile & si leger à la course, qu'il surmontast en cét exercice tous les competiteurs qui s'y presentoient avecque luy. En troisiéme lieu, le prétendant au Generalat de l'Ile, devoit emporter l'avantage à nager & à plonger, sur tous les autres aspirans. Pour la quatriéme condition, il falloit qu'il portast un fardeau d'une telle pesanteur, que tous ceus qui briguoient avecque luy, n'en pussent soutenir le poids. Enfin, il étoit obligé à donner de grandes preuves de sa constance. Car on luy déchiquetoit cruellement les épaules & les mammelles avec une dent d'Agouty. Même ses plus grands amis, luy faisoient de tres-vives & profondes incisions en divers endroits du corps. Et le miserable qui vouloit obtenir cette charge, devoit endurer tout cela, sans

faire parêtre le moindre ſigne de reſentiment & de douleur. Au contraire, il faloit qu'il montraſt un viſage ſatisfait & riant, comme s'il eût été le plus content & le plus aiſe du monde. On ne s'etonnera pas tant que ces Barbares ſouffriſſent un traittement ſi cruel, pour aquerir quelque dignité. lors qu'on ſe repreſentera que les Turcs ne ſe montrent quelquefois pas moins cruels envers eus-mémes, par une pure galanterie, & comme pour un ſimple divertiſſement. Temoin ce que Busbequius nous rapporte au quatriéme livre de ſes Ambaſſades; Ce qui ſeroit trop long à reciter en cét endroit.

Pour revenir aus Antillois, cette ancienne ceremonie qu'ils obſervoient en l'élection de leurs Chefs, ſemblera ſans doute, comme elle l'eſt en effet, étrange & Sauvage. Mais il ſe trouve parmy d'autres Nations quelque choſe de ſemblable. Car au Royaume de *Chili*, on élit pour Souverain Capitaine, celuy qui peut porter le plus long-tems un gros arbre ſur ſes épaules. Au païs de *Wiapaco*, vers la grande Riviere des Amazones, pour être fait Capitaine, il faut endurer, ſans crier, ſans faire la grimace; ni branler, neuf furieus coups de houſſine de chaque Capitaine, à trois diverſes fois. Mais ce n'eſt pas tout. Il faut encore ſouffrir d'être dans un lict de cotton au deſſus d'un feu de feüilles vertes, qui ne rend que de la fumée épaiſſe, laquelle montant en haut incommode beaucoup, comme l'ont peut penſer, le miſerable qui eſt ſi sôt que de s'y expoſer. Et il eſt obligé à demeurer là, juſqu'à être évanouï & à demy-mort. C'eſt avoir une merveilleuſe envie d'être Capitaine. Autrefois même, parmy les Perſes, on demandoit à ceus qui vouloient être admis dans la confrerie du Soleil, des preuves de leur conſtance, en quatrevints ſortes de tourmens. Les Breſiliens, ſans y faire tant de façon, éliſent pour leur General, celuy qui a le plus pris, & le plus tué d'ennemis. Et à preſent auſſi, en quelques unes des Antilles, les Caraïbes ſe rient eus-mémes de leurs anciennes ceremonies, en l'élection de leur Capitaine. Et parce qu'ils ont remarqué que leurs voiſins tiennent pour ridicules ces façons de faire, ils ſe contentent de choiſir pour Chef celuy qui s'étant porté vaillammant dans les guerres, con-

Vincent le Blanc, 3. part. chap. 7.

Voyages de Moquet, l. 2.

De Lery chap. 14.

contre leurs ennemis, s'eſt aquis la reputation de brave & de courageus.

Dés que le Cacique eſt reçeu dans la charge, il ſe voit extrémement honoré de tous. On ne paroiſt devant luy qu'avec un grand reſpect. Et jamais perſonne ne parle, s'il ne l'interroge, ou ne le luy commande. Que s'il arrive à quelcun de ne pouvoir tenir ſa langue, on entend les autres luy crier à l'heure même, *Cala la Bocca*, qu'ils ont apris de l'Eſpagnol Mais ce n'eſt pas tout que de ſe taire en la preſence de leur Chef. Ils ſont tous fort attentifs à ſon diſcours, le regardent quand il parle, & pour témoigner, qu'ils approuvent ce qu'il dit, ils ont acoutumé de faire un ſoûris, acompagné d'un certain *Hun-hun*.

Ces marques d'honneur n'ont rien du tout de Sauvage, & qui ne ſoit reçeu preſque par tout l'univers. Mais les Maldivois ont une façon d'honorer bien particuliere : Car comme ils eſtiment une action de mépris de paſſer derriere une perſonne, auſſi pour luy témoigner une grande déference, ils prennent leur paſſage devant ſes yeus, & ſe baiſſant le corps, diſent en paſſant, *Ne vous déplaiſe*. Les yuncas, peuples de l'empire du Perou, pour témoigner le reſpect qu'ils portoient à leur Dieu, entroient dans ſon Temple à reculons, & en ſortoient tout de même ; Tout au contraire de ce que nous pratiquons dans nos viſites & dans nos civilitez ordinaires. Les Turcs, eſtiment la main gauche la plus honorable parmy les gens de guerre : les Javans croyent qu'on ne ſe peut ſoumettre & avilir davantage qu'en ſe couvrant la teſte : Ce qui ne ſe raporte pas mal à ce que Saint Paul dit de l'homme qui fait oraiſon, ou qui profetiſe ayant la teſte couverte. Les Japonois tiennent pour une grande incivilité, de recevoir étant debout ceus que l'on veut honorer. Ils s'aſſayent, & déchauſſent leur ſouliers lors qu'ils veulent faire honneur à quelcun. Au Royaume de Gago en Afrique, tous les ſujets parlent à genous au Roy, ayant en leurs mains un vaſe plein de ſable, qu'ils ſe jettent ſur la teſte. Les Négres du païs d'Angole ſe couvrent auſſi de terre, quand ils rencontrent leur Prince, comme pour témoigner qu'ils ne ſont devant luy que poudre & cendre. Les Maronites du Mont

Voyez Picard, Linſcot, Garcilaſſo, des Hayes, & autres.

1 Cor. 11.

Liban rencontrant en face leur Patriarche, se prosternent à ses pieds pour les baiser. Mais luy les relevant aussi-tôt, leur presente la main, laquelle ils saisissent à deus mains, & l'ayant baisée, la portent sur leur teste. Mais ceus du détroit de Sunda ont une coutume tout à fait étrange. C'est que pour faire honneur à leurs Superieurs, ils leur prennent en main le pied gauche, & leur frottent doucement la jambe depuis le pied jusqu'au genou : Et en suite, ils leur frottent de même le visage jusques par dessus la teste. Jugez si cette action-là seroit estimée fort respectuëuse en ces quartiers. Tout cela montre que l'honneur mondain, qu'el qu'il puisse être, hors la vertu, ne consiste au fonds, que dans l'opinion & dans la coutume, qui different, & qui bien souvent se choquent, selon la diversité & la contrarieté du caprice des Nations.

Pour revenir au Capitaine de nos Caraïbes, son office est de prendre les resolutions pour le tems de la guerre, d'en ordonner les preparatifs, & d'y aller à la teste de ses Compagnies. C'est aussi luy qui convoque les assemblées de son Ile, & qui commande les reparations du Carbet, qui est la maison où l'on s'assemble pour prendre les resolutions sur toutes les affaires publiques. Enfin, c'est luy qui dans les occasions, répond au nom de toute l'Ile, & qui prescrit les jours de divertissement & de rejouïssance, dont nous avons déja parlé.

La Justice, chez les Caraïbes, n'est point exercée par le Capitaine, ni par aucun Magistrat : Mais tout de même que parmy les *Toupinambous*, celuy qui se tient offensé entr'eus, tire de son adversaire telle satisfaction que bon luy semble, selon que la passion le luy dicte, & que sa force le luy permet. Le public ne s'interesse point dans la recherche des crimes. Que si quelcun d'eus souffre un tort ou un affront, sans s'en venger, il est m'eprisé de tous les autres, & tenu pour un lâche, & pour un homme sans honneur. Mais, comme nous avons dit ailleurs, leurs divisions & leurs querelles sont fort rares.

Un Frere venge son Frere & sa Sœur, un Mary sa Femme, un Pere ses enfans, les enfans leur Pere. Ainsi tuez, ils sont bien

bien tuez, par ce que ça été pour tirer raiſon. Pour prevenir cela, ſi un Sauvage de quelque Ile a tué un autre Sauvage, crainte d'eſtre tué en revanche par les parens du mort, il ſe ſauve dans une autre Ile, & s'y habituë. Ceus qu'ils croyent Sorciers, ne la font pas longue parmy eus, quoy que bien ſouvent, il y ait plus d'imagination que de verité.

Si les Caraïbes ſoubçonnent quelcun de leur avoir derobé quelque choſe, ils taſchent de l'attraper, & de luy faire des taillades, ou de couteau ou de dent d'Agouty, ſur les épaules, pour marque de ſon crime & de leur vengeance. Ces dens d'Agouty, font en pluſieurs occaſions chez les Caraïbes, l'office de nos raſoirs. Et en effet elle ne ſont guére moins tranchantes & moins affilées. Ainſi les anciens Peruviens & les Canariens n'ayant pas encore l'invention de nos ferremens, ſe ſervoient de certaines pierres à feu, comme de ciſeaux, de lancettes, & de raſoirs.

Le mary, ne ſouffre point que ſa femme viole impunément la foy conjugale: mais il s'en fait luy-même la juſtice, comme nous le dirons plus particulierement au Chapitre des Mariages. Mais ils ne ſavent ce que c'eſt que de punir publiquement, & par forme de juſtice. Et ils n'ont pas même de mot en leur langue, pour ſignifier *Iuſtice* ou *Iugement*. *Plutarque en la vie de Solon.*

CHAPITRE VINTIÉME.

Des Guerres des Caraïbes.

C'Eſt ordinairement dans leurs feſtins publics, que les Caraïbes prennent leurs reſolutions de faire la guerre. Ce qui n'eſt pas particulier à leur Nation: car les Breſiliens & les Canadiens en font de même. Et afin qu'on ne penſe pas qu'il ne ſe trouve rien de tel que chez les Sauvages, Herodote & Strabon nous témoignent, qu'autrefois les Perſes conſultoient de leurs affaires les plus importantes dans leurs banquets, & lors qu'ils avoient la teſte pleine de vin. Et non ſeulement les Perſes: mais pluſieurs Nations Gréques tenoient leurs Conſeils à table, ſi nous en croyons Plutarque. Ce que font encore aujourd'huy les Chinois, au rapport des Hiſtoriens.

Livre 1. & l. 15.

Livre 3. des propos de table, queſt. 2. Trigaud liv. 1. c. 7.

Mais pour venir au détail des Conſeils de guerre de nos Caraïbes, quand ils commencent à avoir le cerveau échauffé de leur boiſſon, une Vieille entre dans leur aſſemblée avec une mine dolente & un maintien triſte, & les larmes aus yeus, demande audience. Ce qui luy eſtant facilemect accordé, à cauſe du reſpect & de la reverence que l'on porte à ſon âge: d'une vois plantive & entre coupée de ſoupirs, elle repreſente les dommages que toute la Nation a receus des Arouâgues, leurs anciens & capitaus ennemis. Et aprés avoir fait un denombrement des plus grandes cruautez, qu'ils ont autrefois exercées contre les Caraïbes, & des vaillans hommes qu'ils ont tuez ou pris captifs dans les batailles, qui ſe ſont données entr'eus, elle deſcend en particulier, à c'eus qui de fraiche datte ont eſté faits priſonniers, maſſacrez, & mangez, dans les dernieres rencontres; Et enfin, elle conclud, que ce ſeroit à leur Nation une lâcheté honteuſe & inſupportable, s'ils ne prenoient la vengeance de tous ces maus, imitant la generoſité de leurs Predeceſſeurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation, que de tirer raiſon des injures qu'ils avoient receuës: Et qui aprés avoir ſecoüé le joug que

que les Tyrans leur vouloient imposer pour asservir leur ancienne liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis, qu'ils ont poursuivis avec la fléche & le feu jusques sur leurs plus hautes montagnes, les ayant contraints de se retirer dans le creus le plus profond des Abymes, dans les ouvertures des rochers, & dans l'horreur des Forets les plus épaisses: avec tant d'heureus succés, que même à present, ils n'oseroient plus paroitre sur les costes de leurs Mers, & ne sauroient trouver de demeure si écartée, où ils se puissent tenir à couvert contre les attaques des Caraïbes; la frayeur & l'épouvantement les ayant saisis aprés de si grandes victoires. Qu'il faut donc courageusement pour suivre cette pointe, & ne se point relâcher, que cette race ennemie ne soit tout à fait exterminée.

Aussi-tost que le discours de la vieille est finy, le Capitaine harangue sur le même sujet, pour émouvoir davantage les Esprits: aprés quoy, on voit toute l'assemblée applaudir unanimement à sa proposition, & donner toutes sortes de signes qu'ils reconnoissent la justice de la cause. Et dés ce moment, estant animez par les paroles qu'ils viennent d'entendre, ils ne respirent plus que le sang & le carnage. Le Capitaine, jugeant bien par l'applaudissement de toute l'assemblée, & par ses gestes & sa contenance, qu'elle conclud à la guerre, bien qu'elle ne le dise pas par ses paroles, il en fait, à l'heure même l'ordonnance, & limite le tems de l'entreprise par quelques-unes de leurs façons de conter, comme nous l'avons décrit dans le Chapitre de leur simplicité naturelle. Il faut remarquer icy, qu'ils prennent ces resolutions sanglantes estant yvres; & aprés que le Diable les a tourmentez pour les y porter, comme nous l'avons touché cy dessus.

Dés le lendemain de cette assemblée, on ne voit & on n'entend en tous les quartiers de l'Ile, que les preparatifs à la guerre. Les uns polissent leurs arcs: les autres mettent en état leurs massuës: les autres préparent, aiguisent, & envenimenent leurs fléches: les autres, enfin, dressent & agencent leurs Piraugues. Les femmes de leur costé, travaillent à disposer & à amasser les vivres necessaires pour l'armée.

Et au jour préfix chacun ſe trouve ſans manquer au bord de la mer, avec tout ſon équipage, pour l'embarquement.

Ils ſe fourniſſent tous d'un bon arc, & d'un gros trouſſeau de fléches qui ſont faites d'un certain petit roſeau poly, armé d'un fer par le bout, ou d'un os de queuë de raye, dentelé & extremement piquant. C'eſt auſſi de cela que les fléches des Breſiliens ſont armées. Mais les Caraïbes ajoûtent aus leurs, pour les rendre plus redoutables, un poiſon ſouverainement mortel, compoſé de jus de Mancenilles, & d'autres venins, la moindre égratignure qu'elles font, eſt une bleſſure mortelle. Il a eſté juſques cy impoſſible, de tirer d'eus le ſecret de cette compoſition. Ils portent auſſi chacun cette épée de bois qu'ils nomment *Boutou*, ou pour mieus dire, cette maſſuë puiſſante, qui leur tient lieu d'épée, & dont ils s'eſcriment à merveilles. Ce ſont-là toutes leurs armes: car ils ne ſe couvrent point de Rondaches, comme les *Taupinambous*; mais leurs corps demeurent tout à nud.

De Lery chap. 14.

Aprés le ſoin de leurs armes, ils prennent celuy de leurs munitions de bouche, & portent en leurs vaiſſeaus, de la Caſſave, du poiſſon roſty, des fruits, & particulierement des Bananes, qui ſe gardent long-tems, & de la farine de Manioc. Les Icaques dans leur guerre ne ſe donnent pas cette peine. Et ce qu'ils pratiquent en ce point, leur eſt tout particulier, & merite que l'on en parle. Car ils ſe paſſent de ſi peu de choſe pour leur nourriture, & ſe plaiſent ſi fort à vivre de certaines prunes, qui croiſſent en abondance en leurs quartiers, & dont ils portent même le nom *d'Icaques*, que quand ils vont à la guerre, on ne les voit jamais porter de proviſion de bouche avec eus.

De Lery chap. 14.

Nos Sauvages Antillois, auſſi bien que ceus du Breſil, menent à la guerre quelques femmes avec eus, pour faire leur cuiſine & pour garder leurs Piraugues ou vaiſſeaus de mer, quand ils ont fait leur deſcente. Ils attachent fermement à ces Piraugues leurs armes & leurs munitions de bouche. De ſorte que ſi le vaiſſeau vient à renverſer, ce qui arrive aſſez ſouvent, ils le remettent ſur ſon aſſiette, ſans rien perdre de ce qui eſt dedans. Et dans ces rencontres, eſtant ſi bons nageurs que nous les avons repreſentez, ils ne ſe trouvent point

Chap. 13.

point en peine de leurs perſonnes ; & ils ſe ſont quelquefois moquez des Chreſtiens, qui ſe rencontrant prés d'eus en ces occaſions, ſe mettoient en devoir de les ſecourir. C'eſt ainſi que les Toupinambous ſe rioient un jour de nos François, en une ſemblable aventure, comme le recite Jean de Lery. Les voiles des vaiſſeaus des Caraïbes ſont de toile de cotton, ou d'une eſpece de natte tiſſuë avec des feüilles de Palme. Ils ſavent admirablement bien ramer avec de certains petis avirons, qu'ils pouſſent d'une viteſſe nonpareille. Ils menent auſſi quelques Canots, qui ſont leurs plus petis vaiſſeaus, pour accompagner leurs Piraugues. *Chap. 12.*

Leur coutume eſt de marcher d'Ile en Ile pour s'y raffraichir, & ils ont à cét effet des jardins, en celles là même qui ſont deſertes & inhabitées. Ils deſcendent auſſi dans les Iles de leur Nation, pour joindre à leurs troupes, en chemin faiſant, tous ceus qui ſont en état de les accompagner. Et ainſi ils groſſiſſent leur armée, & avec cét équipage, ils ſe vont rendre ſans bruit, ſur les Frontieres.

Lors qu'ils marchent le long des coſtes, & que le ſoir eſt venu, ils mettent leur vaiſſeau ſur le ſable, & font en une demye heure leur logement ſous quelque arbre, avec des feüilles de Baliſier ou de Latanier, qu'ils attachent enſemble ſur des gaules, ou ſur des roſeaus, ſoutenus par quelques fourches plantées en terre, & pour ſervir de fondement à ce petit couvert, & pour ſuſpendre leurs lits. Ils appellent ces logemens faits à la haſte, *Aioupa*.

Le Legiſlateur de Lacedemone avoit defendu, entre autres choſes, de faire ſouvent la guerre contre mêmes ennemis, de peur de les aguerrir. Mais les Caraïbes ne ſuivent pas ces maximes, & n'apprehendent pas un pareil inconvenient. Car ils font toujours la guerre à la même Nation. Leur anciens & irreconciliables ennemis, ce ſont les *Aroüacas*, *Aroüaques*, ou *Aroüagues*, qui eſt le nom qu'on leur donne le plus communement dans les Iles, bien que quant aus Caraïbes, ils les appellent *Aloüagues* : léquels demeurent en cette partie de l'Amerique Meridionale, qui eſt connuë dans les Cartes ſous le nom de Province de *Guyana* ou *Guayana*, guére loin des bords des rivieres, qui deſcendent de cette Province pour *Plutarque en la vie de Lycurgue.*

ſe rendre en la mer. Le ſujet de l'inimitié immortelle de nos Caraïbes Inſulaires contres ces Peuples, a eſté déja touché au Chapitre de l'Origine des Caraïbes, aſſavoir, que ces Aroüägues ont cruellement perſecuté les Caraïbes du Continent leurs voiſins, Confreres de nos Inſulaires, & de la même Nation qu'eus. Et qu'ils leur ont livré continuellement des guerres ſanglantes pour les exterminer, ou, tout au moins, pour les chaſſer de leurs demeures. Ce ſont donc ces Aroüägues, que nos Antillois vont chercher en leur païs ordinairement une fois ou deus par an, pour en tirer toute la vengeance que leur fureur eſt capable de leur dicter. Et il faut remarquer que de leur coſté, les Aroüagues ne vont jamais attaquer les Caraïbes Inſulaires dans leurs Iles, dépuis qu'ils ſe ſont retirez de celle de Tabago, qui étoit la plus voiſine de leur Terre, mais qu'ils ſe tiennent ſur la ſimple defenſive; Au lieu qu'ils ſont aſſurez de voir plus ſouvent chez eus nos Sauvages, qu'ils n'auroient à ſouhaiter, bien que de la derniere des Antilles qui eſt Sainte Croix, en côtoyant, comme ils ont coutume de faire, toutes les autres Iles, dans léquelles ils ont des jardins ou des Colonies, juſques aus terres de Aroüagues, il y ait environ trois cens lieuës de chemin.

Arrian & Quinte Curſe Iuſtin. liv. 9. La grande generoſité du grand Alexandre le portoit à dire, qu'il ne falloit pas dérobber la victoire: Mais Filippe, d'une autre humeur que ſon fils, eſtimoit qu'il n'y avoit jamais de honte à vaincre, de quelque faſſon que ce puſt eſtre. Nos Caraïbes, avec la plupart des Ameriquains, ſe trouvent dans le même ſentiment. Car ils font toutes leurs guerres par ſurpriſe, & ne tiennent pas à deshonneur de s'y ſervir de la faveur des tenebres. Bien au contraire des Icaques, qui s'eſtimeroient flétris en leur reputation, ſi lors qu'ils arrivent dans les terres de leurs ennemis, ils ne les envoyoient avertir de leur venuë & ſommer de ſe mettre ſous les armes pour les recevoir. Les Arraucains qui ſont voiſins du gouvernement de Chili, Peuple belliqueus, & que l'Eſpagnol n'a pû domter juſques icy, en ayant eſté même ſouvent vaincu, font encore bien davantage. Car quand ils veulent combatre cét ennemy, ils luy font denoncer la guerre par des Héraus & luy en- *Garcilaſſo l. 5. chap. 12.*
„voyent dire, Nous t'irons trouver dans tant de Lunes:
„Tien

„ Tien toy prest. Et ainsi les Yncas, Rois du Perou, n'entreprenoient aucune guerre, qu'auparavant ils n'en avertissent leurs ennemis, & ne la leur declarassent par deus ou trois fois. Ce qui sera voir, en passant, que Lescarbot s'est trompé dans son Histoire de la Nouvelle France, lors qu'il a dit que tous les Indiens Occidentaus universellement, font leurs guerres par surprise.

Les Caraïbes ont cette imagination, que la guerre qu'ils commenceroient ouvertement ne leur reüssiroit pas. De sorte qu'aprés avoir fait leur descente chez les Aroüagues, s'ils sont découverts, avant que de donner le premier choc, ou qu'un chien, par maniere de dire, ait abbayé contr'eus, tenant cela pour mauvais augure, ils remontent tout froidement dans leurs vaisseaus, & retournent en leurs Iles, remettant la partie à une autre fois.

Mais s'ils ne sont point apperceus, ils donnent vivement sur leurs ennemis, & les vont chercher en leurs Cabanes. Que s'ils ne les peuvent pas aisément aborder, & qu'ils les trouvent trop bien retranchez & fortifiez dans quelques maisons munies de bonnes palissades, d'où ils décochent leurs fléches avec avantage: ils ont acoutumé de les contraindre d'en sortir, en y jettant le feu avec leurs fléches, au bout déquelles ils attachent du cotton allumé. Et ces fléches estant poussées sur les toits, qui ne sont que d'herbes, ou de feüilles de Palme, les enflamment aussi-tost. Ainsi les Aroüagues sont obligez de sortir de leurs tanieres, & de rendre combat en pléne campagne; ou bien de prendre la fuite, si leur courage ne leur permet pas de faire teste aus ennemis. Quand nos Sauvages les ont de cette sorte attirez au champ de bataille, ils tirent premierement contr'eus toutes leurs fléches. Et aprés avoir épuisé leurs Carquois, ils ont recours au Boutou, & font d'étranges effets avec cette épé de bois, ou plutost avec cette massuë: Ils ne font que sauteler en combattant, pour donner moins de loisir à l'ennemy de les mirer. Les armes à feu, particulierement les canons, qui font tant de bruit & tant d'effet, sur tout lors qu'ils sont chargez de clous, de chaines, & d'autres ferrailles, leur ont abbatu le courage, quand ils ont affaire avec nous, & leur font apprehender l'approche

Voyages de Villamont l. 2. Paludanus chez Linscot, chap. 76. & Vincent le Blanc. Linscot & de Laet.

de nos navires & de nos forts. Mais bien qu'ils ne prenent pas d'Opium, pour oster lé sentiment, avant que d'aller au combat, comme les Turcs & les Indiens Orientaus de Cananor: & qu'ils ne se nourrissent pas de Tygres ni de Lions, pour se rendre plus courageus, comme le Peuple du Royaume de Narsingue vers Malabar, toutefois quand ils combattent armes égales contre les Aroüagues, & qu'ils ont commencé la bataille, principalement s'ils sont animez par quelque heureus succés, ils sont hardis comme des Lions, & rien n'est capable de leur faire lâcher le pied: mais ils veulent vaincre ou mourir. Ainsi en faisoient les Sauvages belliqueus du païs de Cartagene estans attaquez par les Espagnols. Car ils se precipitoient au combat de telle furie, hommes & femmes, qu'une de leurs filles, coucha plusieurs Espagnols sur la place avant que d'être tuée. On dit aussi que les Mexicains & les Canadiens se font plutost tailler en pieces, que de se laisser prendre au combat.

Acosta & le Ieune.

Si les Antillois peuvent avoir en vie quelcun de leurs ennemis, ils le lient & l'enménent captif en leurs Iles. Que si quelcun de leurs gens tombe mort ou blessé dans le champ de bataille, ce leur seroit un reproche eternel & insupportable, de le laisser au pouvoir de l'ennemy. Et c'est-pourquoy ils se jettent de furie au milieu des plus grands dangers, & teste-baissée percent d'un commun effort, tout ce qui leur fait resistance, pour enlever les corps de leurs camarades, & les ayant arrachez par force d'entre les mains des ennemis, les porter en leurs vaisseaus.

Aprés que la bataille est finie, nos Sauvages se retirent au bord de la mer, ou dans quelque Ile voisine. Et s'ils ont reçeu quelque notable perte par la mort de quelques uns de leurs Chefs, ou de leurs plus vaillans soldats, ils font retentir l'air d'hurlemens & de cris épouvantables, avant que de remonter en leurs vaisseaus: Et meslant une infinité de larmes au sang de leurs morts, ils les couchent pitoyablement en leurs Piraugues, & les accompagnent de leurs regrets & de leurs soupirs jusques aus premieres de leurs terres.

Que s'ils ont eu la victoire, ils ne s'amusent pas à couper les testes de leurs ennemis tuez, à les porter en trofée, & à depoüil-

depoüiller ces pauvres corps de leur peau, pour la faire servir d'étendart à leurs triomfes, comme font les Canadiens : & comme le pratiquoient autrefois les Scythes, sur le témoignage d'Herodote, & même nos vieus Gaulois, si nous en croyons Tite Live. Les Caraïbes se contentent de jetter des cris de joye sur les corps des Aroüagues, & de faire éclatter sur leurs rivages des tons d'alégresse, comme pour insulterà cette terre ennemie, avant que de la quitter. Mais aprés qu'ils ont répandu sur ce païs étranger une partie de leurs chansons triomfales, ils remontent en diligence dans leurs vaisseaus, pour porter le reste dans le sein de leur patrie. Et ils enmenent bien garottez les pauvres Aroüagues qu'ils ont pris en vie, pour en faire chez eus la curée, que le Chapitre suivant va representer.

Liv. 4.
liv. 10.

Le but qu'ils ont en cette guerre, n'est pas de se rendre maitres d'un nouveau païs, ou de se charger des dépoüilles de leurs ennemis : Mais ils ne se proposent que la seule gloire de les vaincre & d'en triomfer, & le plaisir d'assouvir sur eus la vengeance qu'ils respirent, des torts qu'ils en ont reçeus.

Nos Caraïbes n'ont, aprés les Aroüagues, qu'ils nomment simplement *Etoútou*, c'est à dire *Ennemis*, aucuns plus grands ennemis que les Anglois, qu'ils appellent *Etoútou Noubi*, c'est à dire *Ennemis contrefaits*, à cause qu'ils sont vétus. Cette inimitié a pris son origine de ce que les Anglois, sous le pavillon des autres Nations, ayant attiré plusieurs des Caraïbes dans leurs vaisseaus, où au commencement ils les avoient amadouëz & alléchez par mille caresses & petis presens, & sur tout avec de l'eau de vie, qu'ils ayment extremement : lors qu'ils virent que leur vaisseau étoit remply de ces pauvres gens, qui ne pensoient à rien moins qu'à une pareille perfidie, ils levérent l'ancre, & porterent les Caraïbes, hommes, femmes, & enfans, en leurs terres, où jusqu'à present ils les tiennent esclaves. On dit qu'à limitation des Espagnols, ils ont fait ce lâche trait en plusieurs Iles: C'est ce qui est cause qu'ils haïssent à mort les Anglois, & qu'ils ne peuvent seulement ouïr parler leur langue. Jusques là même, que si un François se sert de quelques termes Anglois en son discours, il atire sur soy leur inimitié. Aussi à leur tour, &

par droit de represailles, ils ont fait souvent des descentes dans les Iles de Montserrat, d'Antigoa, & en d'autres qui sont occupées par les Anglois. Et aprés avoir brûlé quelques maisons, & pillé quelques meubles, ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des enfans, qu'ils ont conduit à la Dominique & à Saint Vincent. Mais on n'apprend point qu'ils en ayent mangé aucun. Ils reservent cette cruauté pour les Aroüagues. Et même avant que les Caraïbes fussent en guerre avec les Habitans de la Martinique, quand les Parens ou amis des Anglois qui avoyent été enmenez prisonniers de guerre par ces Caraïbes, employoient l'intercession & l'entremise des François, ils étoyent aisément élargis, & remis entre les mains des François,, qui donnoient en échange aus Caraïbes, quelques unes de ces bagatelles dont ils font cas; ou une coignée & quelque semblable outil qui leur est necessaire. On a même recou de leurs mains des Aroüagues destinez à être mangez, en leur presentant aussi en échange quelques unes de ces choses. Ils ont encore à present en l'Ile de Saint Vincent, des garçons & des filles de la Nation Angloise, qui pour avoir été enlevez fort jeunes, ont oublié tout à fait leurs parens, & ne voudroient pas même retourner avec eus, tant ils sont façonnez à l'humeur des Caraïbes, qui les traittent aussi de leur part fort doucement, comme s'ils étoient de leur Nation. Aujourd'huy, on ne les reconnoist qu'aus cheveus qui sont blons, au lieu que les Caraïbes les ont tous universellement noirs.

Quant aus Espagnols, au commencement de la découverte de l'Amerique, les Caraïbes qui possedoient toutes les Antilles furent rudement traittez par eus. Ils les persecutoient avec le fer & le feu, & les poursuivoient parmy les bois, comme des bestes fauves, pour les emmener captifs travailler aus mines. Ce qui contraignit ce peuple, qui est vaillant & genereus, à repousser la violence, & à dresser aussi des embûches à leurs ennemis; Et même à les assaillir à guerre ouverte en leurs vaisseaus qui étoient à leurs rades, léquels ils abordoient sans crainte des armes à feu, & au travers des épées & des piques. Ce qui leur réüssit à diverses fois, si avantageusement, qu'ils se rendirent maitres de plusieurs Navires riche-

chement chargez, faiſant main-baſſe par tout, enlevant tout le butin, & puis brûlant les vaiſſeaus. Il eſt vray qu'ils pardonnoient aus eſclaves Négres qu'ils y rencontroient, & qu'ils les conduyſoient à terre, pour les faire travailler en leurs habitations. Et c'eſt de là que ſont venus les Négres qu'ils ont à preſent en l'Ile de Saint Vincent, & en quelques autres.

Les Eſpagnols ayant reſſenty ces pertes, & voyant qu'ils avoient à faire à forte partie, & que quand ils auroient ruiné cette Nation, il ne leur en reviendroit aucun avantage : conſiderant auſſi que les Iles qu'ils habitoient étoient neceſſaires à leurs vaiſſeaus qui venoient d'un long voyage, pour y prendre des raffraichiſſemens, de l'eau, du bois, & même des vivres, au beſoin, & pour y laiſſer dans la neceſſité les malades qui étoient en leur Flotte, ils ſe reſolurent de traitter plus humainement les Caraïbes: & aprés avoir donné la liberté à quelques uns de ceus qu'ils tenoient captifs, & les avoir amadouëz & renvoyez en leurs terres avec preſens, ils ſe ſervirent de leur entremiſe pour traitter une forme de paix avec ce Peuple, laquelle ayant été acceptée de quelques Iles, ils y jetterent les pourceaus qu'ils avoient amenez de l'Europe : & depuis, ils y laiſſoient en paſſant les malades qu'ils avoient en leurs Navires, pour les reprendre au retour étant gueris. Mais les Caraïbes de Saint Vincent, & ceus qui demeuroient à la Dominique, ne voulurent point conſentir à cét accord, & ont conſervé toujours juſqu'à preſent, leur averſion contre les Eſpagnols, & le deſir de ſe venger d'eus.

Au reſte, pour ce qui eſt particulierement de leurs guerres défenſives, ils ont appris par la hantiſe & la frequentation des Chrétiens, & par les démeſlez qu'ils ont eu avec eus en diverſes rencontres, à tenir leurs rangs, à ſe camper en des lieus avantageus, à ſe Gabionner, & à ſe ſervir d'une ſorte retranchemens à leur imitation. Nos François le reconnurent & l'éprouverent ces dernieres années, en la priſe de l'Ile de la Grenade. Ils s'étoient imaginez, que les Caraïbes ne feroient nulle reſiſtance : Mais ils les trouverent en défenſe, pour leur empêcher la deſcente, & leur conteſter la demeure en cette terre ; Car outre qu'ils leur firent eſſuyer la greſle

d'une infinité de fléches, & qu'ayant mis des barricades aus avenuës, ils s'opposerent courageusement à leur débarquement, & les escarmoucherent par plusieurs fois: quand ils virent que les nôtres, nonobstant leur resistance ne faisoient point volte-face, mais qu'ils les repoussoient vertement dans les bois, ils se rallierent sur une éminence laquelle ils avoient fortifiée. Et comme elle étoit escarpée de tous côtez, hors-mis d'un seul qui avoit une spacieuse avenuë, ils avoient coupé des arbres, du tronc desquels ils avoient composé de longs rouleaus, qui étant attachez & retenus fort legerement au plus haut de la montagne, pouvoient être roulez le long de la pante, & poussez avec force & violence contre les nôtres, s'ils eussent voulu aller à l'assaut. Ils firent aussi, à plusieurs reprises, des sorties de ce fort-là sur nos gens, qui étoient occupez à en bastir un, où ils pussent attendre en seureté le secours qui leur devoit être envoyé de la Martinique: Et ils les tinrent investis quelques jours; Pendant léquels ils avoient fait des creus en terre, où ils étoient à couvert du mousquet des François: Et de là, montrant seulement la teste, ils décochoient des fléches contre ceus qui avoient l'assurance de sortir du retranchement. Ils pousserent même, à la faveur de la nuit, un pot remply de braise ardente, sur laquelle ils avoient jetté une poigné de grains de Pyman, en la Cabane que les François avoient dressée dés leur arrivée en l'Ile, afin de les étouffer, s'ils eussent pû, par la fumée dangereuse & la vapeur étourdissante du Pyman. Mais leur ruse fut découverte: Et quelque tems aprés, le secours étant survenu aus nôtres, les Caraïbes traitterent avec eus, & leur laisserent la libre possession de cette terre.

Cet accord, ne fut pas universellement aprouvé des Chefs de cette inconstante Nation. Ceus de l'Ile de S. Vincent protesterent les premiers à l'encontre, & pour témoigner hautement leur desaveu, ils éclaterent quelque tems aprés en une rupture ouverte, qui donna le commencement à une nouvelle guerre, laquelle à duré dépuis le tréziéme de Juillet, de l'année mille six cens cinquante quatre qu'elle fut declarée, jusqu'a l'entrée de l'an mille six cens soixante & un, c'est à dire sét ans ou environ.

Il eſt vray que les Caraïbes, pour donner quelque couleur de juſtice aus maſſacres aus embrazemens & à toutes les autres violences qu'ils commirent en ſuite dans l'Ile de Sainte Alouſie, & en divers quartiers de celle de la Martinique alleguoient entre leurs autres pretextes, que par le Traité de paix qu'ils avoyent fait avec Mr. du Parquet, avant que de lui laiſſer la paiſible jouïſſance de la Grenade, il s'étoit obligé de leur donner en compenſation, la valeur de trois mille florins, qui leur feroient contez en marchandiſes qui leur ſeroient les plus agreables, entre toutes celles qui ont cours dans le païs: & que cette condition n'ayant point eſté acomplie, ils avoyent eu droit d'en rechercher la ſatisfaction les armes à la main, & de ſe venger eus mêmes de tant d'autres injures qu'ils pretendoient avoir receu des François de la Martinique.

Cette longue guerre, qui fut accompagnée de divers ſuccés, ſelon que les armes ſont journalieres; fut enfin terminée un peu aprés la mort de Mr. du Parquet, par la prudence & la valeur de Mr. de Gourſolas, lequel il avoit fait reconnoiſtre de ſon vivant, pour ſon Lieutenant General. Mr. de L'Aubiere, l'un des plus vaillans & des plus renommez Capitaines de la même Ile de la Martinique, s'aquit auſſi beaucoup de gloire dans les grands & perilleus employs où il fut engagé, ſuivant les ordres de Mr. de Gourſolas ſon digne frere, pour prevenir les mauvais deſſeins de ces Barbares, reprimer leur courſes, s'emparer de leurs retranchemens, & les obliger à quitter entierement cette belle terre, pour ſe refugier aus Iles de S. Vincent & de la Dominique, qui ſont les ſeules places qui leur reſtent à preſent de toutes les Antilles qu'ils ont autréfois occupées.

On tient, qu'il y a encore quelques familles de Caraïbes à la Martinique: mais outre qu'ils font leur demeure parmi les François, & qu'on ne leur permet plus d'avoir des Villages particuliers & d'y faire des aſſemblées; on les eſclaire maintenant de ſi prés, qu'ils ne peuvent entretenir aucune intelligence ni fomenter aucun parti avec ceus de leur Nation qui demeurent ailleurs, ſans eſtre découverts.

L'un des principaus Officiers de la Martinique, nous a envoyé de ſa grace, une fort ample, & tres-exacte Relation de

tous

tout ce qui s'est passé de plus memorable durant cette guerre : mais parce que ce Chapitre est déja assez estendu, & que ce recit grossiroit nôtre ouvrage au delà de ce que nous avons proposé, nous le reserverons pour un autre Traité, auquel nous luy trouverons sa place, si le Seigneur nous continuë la vie : & nous dirons seulement par avance, que les Habitans de cette Ile celebre, sont redevables de ce dous repos, & de cette profonde tranquilite dont ils jouïssent à present, à la sage conduite, & au courage de Mr. de Goursolas, & de Mr. de l'Aubiere son frere : puisque Dieu s'est servi de leur zele & de leur generosité, pour domter les Sauvages & conserver à la France l'une des plus illustres & des plus peupleés Colonies qu'elle ait dans tout ce nouveau Monde.

CHAPITRE VINT-ET-UNIÉME.

Du Traitement que les Caraïbes font à leurs prisonniers de Guerre.

NOus allons tremper nôtre plume dans le sang & faire un Tableau qui donnera de l'horreur. Il n'y paroistra que de l'inhumanité, de la barbarie & de la rage. On verra des creatures raisonnables y dévorer cruellement leurs semblables, & se remplir de leur chair & de leur sang, aprés avoir dépoüillé la nature humaine, & revétu celle des plus sanguinaires & des plus furieuses bestes. Chose que les Payens même, au milieu de leurs tenebres, ont autréfois trouvée si pleine d'execration, qu'ils ont feint que le Soleil s'étoit retiré, pour ne point éclairer de tels repas.

Lors que les Cannibales, ou *Antropofages*, c'est à dire *Mangeurs* d'hommes : car c'est icy proprement qu'il les faut appeller de ce nom, qui leur est commun avec celuy de Caraïbes : lors dis-je, qu'ils ramenent quelque prisonnier de guerre d'entre les Aroüagues, il appartient de droit à celuy qui s'en est saisy dans le combat, ou qui l'a pris à la course. De sorte qu'étant arrivé en son Ile, il le garde en sa maison, &

afin

dans un Amac, qu'il suſpend preſque au faiſte de ſa caſe, & aprés l'avoir fait jeuſner quatre ou cinq jours, il le produit en un jour de débauche ſolemnelle, pour ſervir de victime publique, à la haine immortelle des ſes Compatriotes contre cette Nation.

S'il y a de leurs ennemis morts ſur la place, ils les mangent ſur le lieu même. Ils ne deſtinent qu'à l'eſclavage les filles & les femmes priſes en guerre. Ils ne mangent point les enfans de leurs priſonnieres, moins encore les enfans qu'ils ont eus d'elles : mais ils les élevent avec leurs autres enfans. Ils ont goûté autrefois de toutes les Nations qui les frequentent, & diſent que les François ſont les plus delicats, & les Eſpagnols les plus durs. Maintenant ils ne mangent plus de Chrétiens.

Ils s'abſtiennent auſſi de pluſieurs cruautez, qu'ils avoyent acoutumé de faire, avant que de tuer leurs ennemis : Car au lieu qu'à preſent ils ſe contentent de les aſſommer d'un coup de maſſuë, & en ſuitte de les mettre en quartiers, & de les faire rôtir & de les dévorer : ils leur faiſoyent autrefois ſouffrir beaucoup de tourmens, avant que de leur donner le coup mortel. Voicy donc une partie des inhumanitez qu'ils exerçoient en ces funeſtes rencontres, comme eus-même les ont racontées à ceus qui ont eu la curioſité de s'en informer ſur les lieus, & qui les ont appriſes de leur bouche.

Le priſonnier de guerre, qui avoit eſté ſi malheureus que de tomber entre leurs mains, & qui n'ignoroit pas qu'il ne fut deſtiné à recevoir tout le plus cruel traitement, que la rage leur pourroit ſuggerer, s'armoit de conſtance, & pour témoigner la generoſité du peuple Aroüague, marchoit de luy même alaigrement au lieu du ſuplice, ſans ſe faire lier ni traiſner, & ſe preſentoit avec un viſage riant & aſſuré au milieu de l'aſſemblée, qu'il ſavoit ne reſpirer autre choſe que ſa mort.

A peine avoit il apperceu ces gens qui témoignoient tant de joye, voyant approcher celuy qui devoit eſtre le mets de leur abominable feſtin, que ſans attendre leurs diſcours, & leurs ſanglantes moqueries, il les prevenoit en ces termes. Je ſay „ fort bien le deſſein, pour lequel vous m'appellez en ce lieu.

„ Je ne doute nullement que vous n'ayez envie de vous raſ-
„ ſaſier de mon ſang : & que vous ne bruliez d'impatience de
„ faire curée de mon corps. Mais vous n'avez pas ſujet de
„ vous glorifier de me voir en cet état, ni moy de m'en affli-
„ ger. Mes Compatriotes ont fait ſouffrir à vos predeceſ-
„ ſeurs beaucoup plus de maus que vous ne ſauriez en in-
„ venter preſentement contre moy. Et j'ay moy même avec
„ eus, bourrelé maſſacré, mangé de vos gens, de vos amis, de
„ vos peres. Outre que j'ay des parens, qui ne manqueront
„ pas de ſe venger avec avantage ſur vous, & ſur vos enfans,
„ du traitement le plus inhumain que vous meditiez contre
„ moy. Ouy, tout ce que la cruauté la plus ingenieuſe vous
„ pourra dicter de tourmens pour m'oſter la vie, n'eſt rien en
„ comparaiſon des ſupplices, que ma Nation genereuſe vous
„ prepare pour échange. Employez donc ſans feindre, &
„ ſans plus tarder, tout ce que vous avez de plus cruel, & de
„ plus ſenſible, & croyez que je le mepriſe, & que je m'en
„ moque. A quoy ſe rapporte fort bien cette bravade ſan-
Eſſais de Montagne liv. 1. chap. 30. glante & enjouée, qui ſe lit d'un priſonnier Breſilien, preſt à
„ être devoré par ſes ennemis. Venez tous hardiment leur
„ diſoit-il, & vous aſſemblez pour diſner de moy. Car vous
„ mangerez quant & quant vos Peres & vos Ayeuls, qui ont
„ ſervy d'aliment & de nourriture à mon corps. Ces muſcles,
„ cette chair & ces veines, ce ſont les vôtres, pauvres fous
„ que vous étes. Vous ne reconnoiſſez pas que la ſubſtance
„ des menbres de vos anceſtres s'y tient encore. Savourez
„ les bien, vous y trouverez le goût de vôtre propre chair.
Revenons à nos Aroüagues.

Son cœur n'étoit pas ſeulement ſur le bord de ſes levres ;
il ſe montroit auſſi dans les effets qui ſuivoient ſa bravade.
Car aprés que la Compagnie avoit enduré quelque tems, ſes
fieres ménaces, & ſes défis arrogans ſans le toucher : un de la
troupe luy venoit brûler les coſtez avec un tiſon flambant.
L'autre luy faiſoit des taillades vives & profondes, qui pene-
troient juſques aus os, ſur les épaules, & par tout le corps ;
Et ils jettoient dans ſes douloureuſes playes, cette épicerie
piquante, que les Antillois nomment *Pyman*. D'autres ſe di-
vertiſſoient à percer de fléches le pauvre patient : Et chacun
travail-

travailloit avec plaisir à le tourmenter. Mais luy souffroit avec le même visage, & sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Aprés qu'ils s'étoyent ainsi jouëz bien long tems de ce miserable, enfin, s'ennuyant de ces insultes qui ne cessoient point, & de sa constance, qui paroissoit toujours égale, l'un d'eus s'approchant l'assommoit d'un furieus coup de massuë, qu'il luy dechargeoit sur la teste. Voila le traitement que nos Cannibales faisoyent autréfois à leurs prisonniers de guerre: mais à present ils se contentent de les assommer, ainsi que nous l'avons déja representé.

Si tost que ce malheureus est renversé mort sur la place, les jeunes gens prennent le corps, & l'ayant lavé le mettent en pieces: puis ils en font boüillir une partie, & rôtir l'autre sur des grilles de bois destinées à cet usage. Quand ce detestable mets est cuit & assaisonné, comme le desire leur infame gosier, ils le divisent en autant de parts qu'ils sont de personnes: Et assouvissant avec avidité leur barbarie, ils le devorent cruellement, & s'en repaissent pleins de joye: ne croyant pas qu'il se puisse faire au monde de repas si delicieus. Les femmes, léchent même les bâtons où la graisse de l'Aroüague a coulé. Ce qui ne vient pas tant de l'agrément, que trouve leur palais au gout de cette viande, & de cette graisse, que du plaisir excessif qu'ils ont de se venger de la sorte de leurs capitaus ennemis.

Mais comme ils seroient bien marris que la haine enragée qu'ils portent aus Aroüagues prit jamais de fin, aussi travaillent ils à luy donner le moyen de s'entretenir. Et c'est pour cela qu'en faisant cuire ce pauvre corps, ils en recueillent & amassent fort curieusement toute la graisse. Car ce n'est pas à dessein d'en composer des medicamens, comme les Chirurgiens en font quelquefois, ou d'en faire du feu Grégeois pour embraser les maisons de leurs ennemis, comme les Tartares: *Voyage de Carpin en Tartarie.* mais ils recueillent cette graisse, pour la distribuer aus principaus, qui la reçoivent & la conservent avec soin, dans de petites calebasses, pour en verser quelques gouttes dans les sausses de leurs festins solennels, & perpetuer ainsi autant qu'il leur est possible, la nourriture de leur vengeance.

J'avouë, que le Soleil auroit raison d'abandonner ces Bar-

bares, plutost que d'assister à de si detestables solennitez. Mais il faudroit en même tems qu'il se retirast de la plûpart des païs de l'Amerique, & même de quelques Terres de l'Afrique & de l'Asie, où de semblables & de pires cruautez s'exercent journellement. Pour exemple, les Toupinambous font à peu prés, à leurs prisonniers de guerre, le même traitement que les Caraïbes font aus leurs. Mais ils y ajoûtent divers traits de barbarie, qui ne se voyent point aus Antilles. Ils frottent le corps de leurs enfans du sang de ces miserables victimes, pour les animer au carnage. Celuy qui a fait l'execution du captif, se fait déchiqueter & taillader en divers endroits du corps, pour un trofée de vaillance, & une marque de gloire. Et ce qui est entierement étrange, c'est que ces Barbares donnant de leurs filles pour femmes à ces ennemis, aussi-tost qu'ils les ont en leur puissance, quand ils viennent à les mettre en pieces, la femme elle même mange la premiere, s'il luy est possible, de la chair de son mary. Et s'il arrive qu'elle ait quelque enfan de luy, il ne manque pas à estre assommé, rôty, & mangé, quelquefois à l'heure même qu'il entre au monde. Une pareille Barbarie s'est veuë autréfois en plusieurs Provinces du Perou.

De Lery chap. 15.

Chap. 8.

Garcilas. Livre 1. chap. 12.

Divers autres Peuples Barbares, surpassent aussi les Caraïbes en leur inhumanité. Mais sur tout, les habitans du païs d'Antis sont plus cruels que les Tygres. S'il arrive que par droit de guerre ou autrement, ils fassent un prisonnier, & qu'ils le connoissent pour être un homme de peu, ils l'écartelent incontinent, & en donnent les membres à leurs amis, ou à leurs valets, afin de les manger s'ils veulent, ou de les vendre à la Boucherie. Mais si c'est un homme de condition, les principaus s'assemblent entr'eus, avec leurs femmes & leurs enfans, pour assister à sa mort. Alors, ces impitoyables, l'ayant dépoüillé, l'atachent tout-nud à un gros pieu, & le découpent par tout le corps à coups de rasoirs & de couteaus, faits d'un certain caillou fort tranchant, & qui est une espece de pierre à feu. En cette cruelle exécution, ils ne le démembrent pas d'abord, mais ils ostent seulement la chair des parties, qui en ont le plus, comme du gras de la jambe, des cuisses, des fesses, & des bras. Aprés cela, tous pesle-mesle, hom-

Garcilas. l. 1. c. 12.

mes,

mes, femmes, & enfans, se teignent du sang de ce malheureus : Et sans attendre que la chair qu'ils en ont tirée, soit ou boüillie, ou rôtie, ils la mangent goulument, ou, pour mieus dire, ils l'engloutissent sans la mâcher. Ainsi ce miserable se voit mangé tout en vie, & ensevely dans le ventre de ses ennemis. Les femmes ajoutant encore quelque chose à la cruauté des hommes, bien qu'excessivement Barbare & inhumaine, se frottent le bout des mammelles du sang de ce patient, afin de le faire succer à leurs enfans, avec le lait qu'elles leur donnent. Que si ces inhumains ont pris garde, que dans les langueurs & les supplices qu'ils ont fait souffrir au miserable défunt, il ait témoigné le moindre sentiment de douleur, ou en son visage, ou aus moindres parties de son corps : ou même qu'il luy soit échappé quelque gemissement, ou quelque soupir, alors ils brisent ses os, aprés en avoir mangé la chair, & les jettent à la voirie, ou dans la riviere, avec un mépris extréme.

C'est ainsi que plusieurs autres Nations insultent cruellement sur les miserables restes de leurs ennemis tuez, & font paroitre leur inhumaine vengeance, & leur animosité Barbare, sur ce qui n'a plus de sentiment. Ainsi quelques Peuples de la Floride, pour assouvir leur brutalité, pendent en leurs maisons, & portent sur eus, la peau & la chevelure de leurs ennemis. Les Virginiens, en attachent à leur col une main seche. Quelques Sauvages de la Nouvelle Espagne, pendent sur leur corps, en forme de médaille, un petit morceau de la chair de ceus qu'ils ont massacrez. Les Seigneurs de Belle-Ile, proche de la Chine, portent une couronne façonnée de testes de morts hideusement arrangées & entre-lacées avec des cordons de soye. Les Chilois font des vaisseaus à boire, du test des Espagnols qu'ils ont assommez, comme le pratiquoient autrefois les Scythes envers leurs ennemis, selon le rapport d'Herodote Les Canadiens & les Mexicains dansent en leurs festes, portant sur eus la peau de ceus qu'ils ont écorchez & mangez. Les Huancas, ancienne Nation du Perou, faisoient des Tambours de telles peaus, disant que ces caisses, lors qu'on venoit à les battre, avoient une secrette vertu, pour mettre en fuite ceus qu'ils combatoient.

De Laet en son Histoire de l'Amerique.

Somedo en son Histoire de la Chine, premiere partie, chap. 2.

Livre 4.

Garcilass. l. 6. c. 10.

Tout cela fait voir, jusqu'à qu'el degré de rage & de fureur peut monter la haine & l'appetit de vengeance. Et dans ces exemples, on peut reconnoitre beaucoup de traits plus sanglans, & de marques plus detestables de cruauté & de barbarie, que dans le traitement que nos Cannibales font à leurs prisonniers de guerre Aroüagues.

Mais pour faire trouver ce traitement encore un peu moins horrible, il seroit aisé de produire icy sur le theatre divers Peuples, léquels outre cette animosité furieuse, & cette ardeur desesperée à se venger, témoignent de plus, une gourmandise barbare & insatiable, & une passion tout à fait brutale & feroce de se repaitre de chair humaine.

Et premierement, au lieu que les Cannibales ne mangent pour l'ordinaire que des Aroüagues, leurs ennemis irreconciable, épargnant les prisonniers qu'ils ont de toute autre Nation, quelques Floridiens voisins du d'étroit de Bahama, dévorent cruellement tous les Etrangers qu'ils peuvent attraper, de quelque Nation qu'ils soient. De sorte que si vous descendez en leurs terres, & qu'ils se trouvent plus forts que vous, il est infaillible que vous leur servirez de curée. La chair humaine leur semble extrémement delicate, de quelqu'endroit du corps qu'elle puisse être. Mais ils disent que la plante du pied est le plus friand morceau de tous. Aussi le servent-ils ordinairement à leur Carlin, qui est leur Seigneur; au lieu qu'anciennement, les Tartares coupoient les mammelles aus jeunes filles, & les reservoient pour leurs Chefs qui se repaissoient de cette chair. Il faut joindre à ces Barbares, ceus de la Province de Hascala & de la Region de la ville de Darien en la Nouvelle Espagne, qui ne mangeoient pas seulement la chair de leurs ennemis, mais celle de leurs compatriotes mêmes. Et les Historiens nous rapportent, que les Yncas Roys du Perou conquirent plusieurs Provinces, dont les habitans ne trouverent point de loy si facheuse & si insupportable, entre toutes celles que leur imposerent ces Princes vainqueurs, que la défense de manger de la chair humaine, tant ils étoient affamez de cette exécrable viande. Car sans attendre que celuy qu'ils avoient blessé à mort eust rendu l'esprit, ils beuvoient le sang qui sortoit de sa playe: Et ils s'en fai-

Bergeron en son Traité des Tartares.
Garcilasso, de Laet, & Linscot.
Garcil. en son Commentaire Royal.

faiſoient de même, lors qu'ils le coupoient par quartiers le ſuççant avidement, de peur qu'il ne s'en perdiſt quelque goutte. Ils avoient des boucheries publiques de chair humaine, dont ils prenoient des morceaus qu'ils hachoient menu, & des boyaus ils faiſoient des boudins & des ſauciſſes. Particulierement les Cheriganes, ou Chirhuanes, Montagnars, avoient un appetit ſi étrange & ſi inſatiable de chair humaine, qu'ils la mangeoient gloutonnement toute cruë, n'épargnant pas même dans leur Barbarie, leurs plus proches parens quand ils mouroient. Ce qui ſe voit encore aujourd'huy chez les Tapuyes & chez quelque Nation de l'Orient, ce qu'Herodote nous aſſure s'être auſſi trouvé dans ſon ſiecle. On dit même que les peuples de Java ſont ſi Barbares, & ſi frians de cette abominable nourriture, que pour ſatisfaire à leur damnable appetit, ils oſtent la vie à leurs parens, & jouënt à la paume des morceaus de cette chair, à qui la gagnera par ſon adreſſe. Les Aymures peuple du Breſil, ſont encore plus in humains & plus déteſtables. Et il ne faut plus feindre des Saturnes qui dévorent leurs enfans. Car, ſi nous en croyons les Hiſtoriens, ces Barbares mangent en effet leurs propres enfans, menbre aprés menbre, & quelquéfois même ouvrant le ventre des femmes groſſes, ils en tirent le fruit qu'ils devorent auſſi-tôt, affamez à un tel point de la chair de leurs ſemblables, qu'ils vont à la chaſſe des hommes comme à celle des beſtes, & les ayant pris, les déchirent & les engloutiſſent d'une façon cruelle & impitoyable.

Garcilaſſo l. 7. chap. 17. Roulox Baro & Rubruquis en leurs Voyages, Vincent le Blanc, 1. part. chap. 15. & 16. Herod. livre 3. Le Blanc 1. part. chap. 24.

De Laet en ſon Hiſtoire de l'Amerique.

Par ces exemples, il paroit aſſez que nos Cannibales, ne ſont pas tant *Cannibales*, c'eſt à dire *Mangeurs d'hommes*, bien qu'ils en portent particulierement le nom, que beaucoup d'autres Nations Sauvages. Et il ſeroit facile de trouver encore ailleurs des preuves d'une Barbarie, qui répond à celle de nos Cannibales Caraïbes, & même qui les ſurpaſſe de bien loin. Mais c'en eſt trop. Tirons le rideau ſur ces horreurs, & laiſſant les Cannibales de toutes les autres Nations, repaſſons vers ceus des Antilles, pour divertir en la conſideration de leurs Mariages, nos yeus laſſez du ſpectacle de tant d'inhumaines & ſanglantes tragedies.

CHA-

CHAPITRE VINT-DEUSIÉME.

Des Mariages des Caraïbes.

Garcilaſ. l.1. c.14. & 15. & liv.7. chap.17.

IL ſe voit en l'Amerique des Sauvages ſi Sauvages & ſi brutaus, qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que du mariage, mais ſe meſlent indifferenment comme des beſtes. Ce que l'on aſſure entr'autres des anciens Peruviens, & des habitans des Iles des larrons. Mais les Caraïbes avec toute leur barbarie, s'aſuietiſſent aus loix de cette étroite alliance.

Strabon liv. 11.

a En Orient. b En Madagaſcar. c Les Peruviens. d Les Floridiens.

Ils n'ont point de tems préfix pour leur Mariage, comme les Perſes qui ſe marient ordinairement au Printems. Ni d'âge, comme pluſieurs autres Sauvages, dont les uns ſe marient ordinairement à [a] neuf ans; les autres à [b] douze; quelque uns à [c] vint-quatre, & d'autres, à [d] quarante ſeulement. Ce ne ſont pas auſſi chez les Caraïbes, comme preſque chez toutes les Nations, les jeunes hommes qui choiſiſſent ordinairement les filles à leur gré, & ſelon leur inclination: ni à l'oppoſite, ce ne ſont pas les filles qui choiſiſſent leurs Maris, comme font celles de la Province de Nicaragua, dans les feſtins & les aſſemblées publiques: Et comme il ſe faiſoit autrefois auſſi dans la Candie, au raport des Hiſtoriens.

Mais quand nos Sauvages deſirent de ſe marier, ils ont droit de prendre toutes leurs Couſines germaines, & n'ont qu'à dire qu'ils les prenent pour leurs femmes, elles leur ſont naturellement aquiſes, & ils les peuvent enmener en leurs maiſons, ſans autre ceremonie, & pour lors elles ſont tenuës pour leurs femmes legitimes. Ils ont tous autant de femmes qu'il leur plait: Sur tout, les Capitaines font gloire d'en avoir pluſieurs. Ils bâtiſſent à chaque femme, une caſe particuliere. Ils demeurent autant de tems qu'ils veulent, avec celle qui leur agrée davantage, ſans que les autres en ſoyent jalouſes. Celle avec laquelle ils ſont, les ſert avec un ſoin & une affection nonpareille. Elle leur fait de la Caſſave, les peigne, les rougit & les accompagne en leurs voyages.

Leurs maris les ayment fort: Mais cet amour eſt comme un

un feu de paille, veu que souvent ils les laissent aussi aisément qu'ils les prenent. Ils quittent pourtant fort rarement leurs premieres femmes, notamment quand ils en ont eu des enfans.

Lors qu'ils ont quelques prisonnieres de guerre qui leur agréent, ils les prenent à femme. Mais bien que les enfans qui en naissent soyent libres, elles sont toujours tenuës pour esclaves quant à elles. Toutes les femmes parlent avec qui elles veulent: Mais le mary n'ose s'entretenir avec les parens de sa femme, qu'en des occasions extraordinaires.

Quand il arrive que quelcun d'entr'eus n'a point de Cousines Germaines, ou que pour avoir trop tardé à les prendre en mariage, leurs parens les ont données à d'autres, ils peuvent à present épouser des filles qui ne sont point leurs parentes; mais il faut qu'ils les demandent à leurs Peres & Meres, & aussi tost que le Pere, ou la Mere les ont accordées, elles sont leurs femmes, & ils les enménent chez eus.

Avant qu'ils eussent alteré une partie de leurs anciennes coutumes, par le commerce qu'ils ont avec les Chrétiens, ils ne prenoient pour femmes legitimes que leurs Cousines, qui leur étoyent aquises de droit naturel, comme nous venons de le dire, ou les filles que les Peres & les Meres leur offroyent de leur bon gré, quand ils étoyent de retour de la guerre. Cette vieille pratique a beaucoup de particularitez qui sont dignes de nos remarques, c'est pourquoy nous la deduirons icy tout au long, & toute telle que nous la tenons des plus anciens de cette Nation, qui l'ont racontée, comme une preuve des grands changemens qui se sont glissez dans leurs mœurs & leurs façons de faire, depuis qu'ils ont eu la connoissance des étrangers.

Quand les Caraïbes étoient retournez heureusement de leurs guerres, & qu'on leur avoit fait en leurs Iles une reception solemnelle, & un grand festin dans leur Carbet. Aprés cette rejouissance qui se pratique encore parmy eus, le Capitaine se metroit à reciter le succés de leur voyage, & à donner des éloges à la generosité de ceus qui s'étoyent portez le plus vaillamment. Mais il s'étendoit en particulier sur la valeur des jeunes hommes, pour les animer à témoigner toûjours le

même cœur en de ſemblables rencontres. Et c'eſtoit ordinairement â la fin de ce diſcours que les Peres de famille, qui avoient des filles en âge d'eſtre mariées, prenoient occaſion de les preſenter pour femmes à ceus d'entre les jeunes hommes, dont ils avoient oüi priſer les belles & loüables qualitez, & exalter le courage & la hardieſſe dans les combats. Ils s'empreſſoient à faire l'aquiſition de tels gendres. Et celuy qui avoit tué le plus d'ennemis, avoit bien de la péne à ne recevoir en ce jour-la qu'une femme, tant il y en avoit qui le ſouhaittoyent. Mais les poltrons & les lâches ne trouvoient perſonne qui voulut d'eus, de ſorte que ſi l'on avoit envie de ſe marier parmy eus, il falloit neceſſairement avoir du courage: Car une femme chez cette Nation, étoit alors un prix qui ne ſe donnoit qu'à la generoſité. Ainſi chez les Breſiliens, les jeunes hommes ne ſe peuvent marier, qu'ils n'ayent tué quelque ennemy. Et en une ville de la grande Tartarie, nommée Palimbrote, ceus de la plus haute condition ne ſauroient avoir de femme, qu'ils n'ayent bien verifié avoir fait mourir trois ennemis de leur Prince. On dit auſſi qu'autrefois en la Carmanie, il falloit apporter au Roy la teſte d'un ennemy, ſi l'on vouloit être marié. Il en étoit à peu prés de même chez un Peuple proche de la mer Caſpienne. Et qui ne ſait que le Roy Saül demanda la mort de cent Filiſtins à David, pour le doüaire de ſa fille, avant que de la luy donner en Mariage?

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 30. Alexandre d'Alexandre, l. 1. chap. 24.

Au reſte, heureus étoit le Pere chez nos Caraïbes, qui le premier approchoit & ſaiſiſoit au corps, quelcun de ces gendres valeureus, que le Capitaine avoit loüez. Car il n'y avoit rien à attendre pour ce coup-là, pour celuy qui venoit aprés: & le Mariage étoit fait auſſi-toſt que l'autre avoit dit au jeune homme, je te donne ma fille pour femme. Un pareil mot de la Mere ſuffiſoit même â cela. Et le jeune homme n'oſoit refuſer la fille, quand elle luy étoit ainſi preſentée: Mais il falloit que belle ou laide, il la reçeut dés-lors pour ſa femme. Ainſi nos Caraïbes ne ſe marioyent point par amourettes.

Que ſi les jeunes hommes Caraïbes aprés être mariez continuoient à ſe porter vaillanment dans les guerres ſuivantes, on leur donnoit encore d'autres femmes à leur retour. Cette Poligamie eſt encore en uſage chez nos Antillois; Elle eſt auſſi

aussi commune parmy les autres Peuples Barbares. Les Chilois habitans de l'Ile de la Mocha, n'y font point d'autre façon, sinon que toutes les fois qu'il leur prend envie d'avoir une nouvelle femme, ils en achetent une pour un bœuf, pour une brebis, ou pour quelque autre marchandise. Et il y a tel endroit où le nombre des femmes d'un seul mary est prodigieus, comme au Royaume de Bennin, où l'on voit par-fois au Roy sept cens que femmes que concubines : Et où les simples sujets, aussi bien qu'en la Mexique, ont jusqu'à cent, & jusqu'à cent cinquante femmes chacun. Et d'autre costé il se trouve quelques lieus, où l'on permet à chaque femme d'avoir aussi plusieurs marys, comme chez les Pehuares Nation du Bresil, au Royaume de Calecut, & autréfois en quelques unes des Canaries.

Hist. de Laet.

Relation des Hollandois.

Les jeunes hommes parmy les Caraïbes, ne frequentent point encore à present de filles ni de femmes, qu'ils ne soyent mariez. En quoy certes ils sont bien éloignez de Peguans, amoureus si passionez, que pour faire voir que la violence du feu secret qui les dévore, éteint en eus le sentiment de toutes les autres ardeurs, ils se brûlent eus-même les bras en presence de leurs Maitresses, avec un flambeau allumé ; où bien ils laissent mourir & consumer sur leur chair, un linge flambant & trempé en huile. Et pour montrer qu'étant navrez à mort, toute playe desormais ne leur peut estre que legere, ils se tailladent le corps, & le percent de coups de poignard. Les Turcs les imitent en cela, au rapport de Villamont. Car en semblables occasions ils se font plusieurs taillades & de grandes playes, avec leurs couteaus, sur diverses parties du corps.

De Laet en son hist.

Pyrard. 1. part. chap. 27.

Conqueste des Canaries par Betencourt.

Vintent le Blanc, 1. part. chap. 3.

Livre 3.

Le nombre des femmes de nos Caraïbes, n'est point limité comme parmy les Maldivois, où l'on n'en peut avoir que trois à la fois. Mais comme ce nombre étoit autrefois proportioné à leur courage & à leur valeur ; Car à chaque fois qu'ils retournoient de la guerre avec un éloge, de hardiesse & de generosité ils pouvoyent pretendre & esperer une nouvelle femme, aussi encore à present, ils en ont autant qu'ils en desirent & qu'ils en peuvent obtenir. De sorte que chez eus, comme parmy les Toupinambous, celuy qui a le plus de fem-

Pyrard. 1. part. chap. 12.

De Lery chap. 17.

mes eſt eſtimé le plus vaillant & le plus conſiderable de toute l'Ile. Et au lieu qu'en l'Ile Eſpagnole, toutes les femmes couchoient dans une même chambre avec leur mary, les Caraïbes, comme nous l'avons déja touché, pour éviter toute ſorte de querelles & de jalouſies, tiennent leurs femmes, de même que font les Turcs & les Tartares, en des demeures ſeparées. Même quelquefois ils les mettent en diverſes Iles : Ou bien ils font cette ſeparation & cet éloignement de leurs femmes l'une de l'autre, afin qu'elles ſe puiſſent plus commodement adonner à la culture de leurs jardinages, qui ſont épars en divers lieus. Et c'eſt pour cela même, que l'on aſſure que les Caraïbes du Continent pratiquent le ſemblable, leurs femmes ayant la loüange de ne ſe point laiſſer piquer à la jalouſie. Nos Sauvages Inſulaires, ont ſoin s'ils n'ont qu'une femme, de ne s'éloigner pas beaucoup d'elle, & s'ils en ont pluſieurs ils les viſitent les unes aprés les autres. Mais ils obſervent tous, comme les Floridiens, de ne point toucher celles qui ſont groſſes.

Hiſtoir. de Lopez.

On ne ſauroit ſuffiſamment s'étonner que Lycurgue & Solon, ces lumieres de la Grece, ſe ſoyent montrez ſi aveugles, & ſi peu honnêtes gens, que d'ouvrir la porte à l'adultere, & de trouver bon qu'il entraſt chez leurs Citoyens. Car à péne y a til aucune des Nations les plus Barbares & les plus Sauvages, qui n'ait en ſoy-même aſſez de lumiere, pour y lire cette loy, tracée de la main de la nature : Que l'adultere eſt un crime, & qu'il doit être en horreur : & qui auſſi ne témoigne qu'elle l'a en deteſtation, & ne le chatie ſevérement lors qu'il s'introduit chez elle. La punition de l'adultere n'eſt que plaiſante chez les Guinois. C'eſt que la femme ſi elle ne veut être chaſſée, paye pour amende à ſon mary quelques onces d'or. Mais il n'y a pas dequoy rire chez les Orientaus de Bengala, & chez les Mexicains, qui coupent le nez & les oreilles à leurs femmes en pareils cas. Divers autres Peuples Barbares, les puniſſent même de mort. Et les Peguans ſont ſi rigoureus en ces rencontres, & ont tant d'horreur pour ce crime, que chez eus les adulteres ſont enterrez vifs, hommes & femmes.

Plutarque dans les vies, de Lycurgue & de Solon.

Relation des Hollandois.

Linſcot, chap. 16.

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 32.

Les Caraïbes ne ſont pas icy des plus indulgens, & des

moins

moins jalous de leur honneur. Ils ne ſavoient point autrefois punir ce crime, par ce qu'il ne regnoit point entr'eus, avant leur communication avec les Chrétiens. Mais aujourd'huy, ſi le mary ſurprend ſa femme s'abandonnant à quelque autre homme, ou que d'ailleurs il en ait une connoiſſance aſſurée, il s'en fait luy même la juſtice, & ne luy pardonne guéres, mais il la tuë, par fois d'un coup de Boutou, par fois en luy fendant le ventre du haut en bas, avec un raſoir, ou une dent d'Agouty, qui ne tranche guére moins ſubtilement.

Cette execution-là étant faite, le mary s'en va trouver „ſon Beau-pere, & luy dit tout froidement. J'ay tué ta fille „par ce qu'elle ne m'avoit pas eſté fidelle. Le Pere trouve „l'action ſi juſte, que bien l'oin d'en être fâché contre ſon „gendre, il l'en louë & luy en ſait gré. Tu as bien fait luy „répond-il : Elle le meritoit bien. Et même s'il luy reſte encore des filles à marier, il luy en offre une dés lors, & promet de la luy donner à la premiere occaſion.

Le Pere n'épouſe pas ſa fille, comme quelques uns ont voulu dire. Ils ont en horreur ce crime, & s'il y a eu parmy eus des Peres inceſtueus, ils ont eſté contrains de s'abſenter, car s'ils avoient eſté attrapez des autres, ils les auroient brulez vifs, ou bien ils les auroient déchirez en mille pieces.

CHAPITRE VINT-TROISIÉME.

De la Naissance & de l'Education des Enfans des Caraïbes.

ON ne voit guére parmy ces pauvres Indiens, de coutume plus brutale que celle dont ils se servent à la Naissance de leurs enfans. Leurs femmes acouchent sans beaucoup de peine, & si elles sentent quelque difficulté, elles ont recours à la racine d'une espece de jonc, de laquelle elles expriment le Suc, & layant bu, elles sont incontinent delivrées. Quelquefois dés le jour même de leur acouchement, elles se vont laver avec leur enfant, à la plus prochaine Riviere ou fontaine, & se remettent au travail ordinaire du ménage. Les Peruviennes, les Japonnoises, & les Bresiliennes en font de même: Et il étoit ordinaire aus Indiens de l'Ile Espagnole, & même aus anciens Lacedemoniens, de laver ainsi leurs enfans dans l'eau froide, pour leur endurcir la peau incontinent aprés leur naissance. Les Maldivois lavent les leurs durant plusieurs jours. Et l'on nous veut faire croire, que les Cimbres mettoient autrefois dans la neige ces petites creatures nouvellement nées, pour les acoutumer au froid & à la fatigue, & leur renforcer les menbres.

Garcilasso Linscot, & de Laet, Pyrard.

Ils ne font point de festin à la naissance de leurs enfans, que pour le premier qui leur vient; & ils n'ont point de tems prefix pour cette rejouïssance, cela dépend de leur caprice: mais quand ils assemblent leurs amys pour se rejouïr avec eus sur la naissance de leur premier-né, ils tâchent de ne rien épargner de ce qui peut contribuer au bon traitement & à la joye des conviez; au lieu qu'autrefois les Thraces, accompagnoient de leurs pleurs les cris de ceus qui venoient au monde, se remettant devant les yeus, toutes les miseres qu'il faut souffrir en cette vie.

Herodot. liv. 5.

Mais voicy la brutalité de nos Sauvages, dans leur réjouissance pour l'acroissement de leur famille. C'est qu'au même tems que la femme est delivrée le mary se met au lit, pour s'y plain-

plaindre & y faire l'acouchée: coutume, qui bien que Sauvage & ridicule, se trouve neantmoins à ce que l'on dit, parmy les paysans d'une certaine Province de France. Et ils appellent cela *faire la couvade.* Mais ce qui est de fâcheus pour le pauvre Caraïbe, qui s'est mis au lit au lieu de l'acouchée, c'est qu'on luy fait faire diéte dix ou douze jours de suite, ne luy donnant rien par jour, qu'un petit morceau de Cassave, & un peu d'eau, dans laquelle on a aussi fait boüillir un peu de ce pain de racine. Aprés il mange un peu plus: mais il n'entame la Cassave qui luy est presentée, que par le milieu durant quelques quarante jours, en laissant les bords entiers qu'il pend à sa case, pour servir au festin qu'il fait ordinairement en suite à tous ses amis. Et même il s'abstient aprés cela, quelquéfois dix mois, ou un an entier, de plusieurs viandes, comme de Lamantin, de Tortuë, de Pourceau, de Poules, de Poisson, & de choses delicates: Craignant par une pitoyable folie, que cela ne nuise à l'enfant. Mais ils ne font ce grand jeusne qu'à la naissance de leur premier enfant. Car à celle des autres, leurs jeusnes sont beaucoup moins austeres, & beaucoup plus courts, n'étant d'ordinaire que de quatre ou cinq jours au plus.

On trouve bien chez les Bresiliens, & les Japponois des maris assez insensés pour faire ainsi l'accouchée: mais ils ne sont pas si sots que de jeusner dans leur lit. Au contraire ils s'y font traiter delicatement & en abondance. On dit qu'autrefois la même chose s'est veuë chez les Tibariens, voisins à la Cappadoce, & chez quelque autre peuple. Mais les Habitans naturels de Madagascar imitent ce jeusne des Caraïbes, lors qu'ils veulent faire circoncir leurs enfans. *De Laet & Maffée.* *Alexandre d'Alexandre.*

Quelques uns de nos Caraïbes ont encore une autre folie: Et c'est bien pis que tout le reste pour le pauvre pere à qui il est né un enfant, car à la fin du jeusne, on luy scarifie vivement les épaules avec une dent d'Agouty. Et il faut que ce miserable, non seulement se laisse ainsi accommoder, mais que même il le souffre sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Ils croyent que plus la patience du Pere aura paru grande dans ces épreuves, plus recommandable aussi sera la vaillance du fils: Mais il ne faut pas laisser tomber à terre ce *François Cauche.*

le noble ſang, dont l'effuſion fait ainſi germer le courage. Auſſi le recueillent ils en diligence, pour en frotter le viſage de l'enfant, eſtimant que cela ſert encore beaucoup à le rendre genereus. Et cela ſe pratique même en quelques endroits envers les filles : car bien qu'elles n'ayent pas à ſe trouver dans les combats, comme autrefois les Amazones, neantmoins, elle ne laiſſent pas d'aller à la guerre avec leurs maris, pour leur apprester à manger, & pour garder leurs vaiſſeaus, tandis qu'ils ſont aus mains avec l'ennemy.

Dés que les enfans ſont nez, les Meres leur applatiſſent le front, & le preſſent en telle ſorte, qu'il panche un peu en arriere, car outre que cette forme eſt l'un des principaus traits de la beauté qui eſt eſtimée parmy eus, ils diſent qu'elle ſert pour pouvoir mieus décocher leur fléches au deſſus d'un arbre, en ſe tenant au pied, à quoy ils ſont extremement adroits, y étans façonnez dés leur jeuneſſe.

Ils n'emmaillotent point leurs enfans : mais ils leur laiſſent la liberté de ſe remuër à leur aiſe dans leurs petis Amacs ou lits de Cotton, ou ſur de petites couches de feüilles de Bananier, qui ſont étenduës ſur la terre, à un coin de leurs caſes : Et neantmoins leurs menbres n'en deviennent point contrefaits ; mais tout leur corps ſe voit parfaitement bien formé. Ceus qui ont ſejourné chez les Maldivois, & chez les Taupinambous, en diſent autant des enfans de ces Peuples-là, bien que jamais on ne les enferme, non plus que les petis Caraïbes, dans des couches & des langes. Les Lacedemoniens en faiſoient de même autrefois.

Pyrard 1. partie. De Lery chap. 17.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Ils ne donnent pas les noms aus enfans, auſſi tôt aprés leur naiſſance : mais ils laiſſent écouler douze ou quinze jours, & alors on appelle un homme & une femme, qui tiennent lieu de parrein & de marreine, & qui percent à l'enfant les oreilles, la levre de déſous, & l'entre-deus des narines & y paſſent un fil, afin que l'ouverture ſoit faite pour y attacher des pendans. Ils ont neantmoins la diſcretion, de differer cette ceremonie, ſi les enfans ſont trop foibles pour ſouffrir ces perçures, juſques à ce qu'ils ſoyent plus robuſtes.

La plupart des noms que les Caraïbes impoſent à leurs enfans, ſont pris de leurs devanciers, ou de divers Arbres qui

croiſ-

croissent en leurs Iles; ou bien de quelque rencontre qui sera survenuë au Pere pendant la grossesse de sa femme, ou pendant ses couches. Ainsi à la Dominique une fille fut appellée *Ouliem-bana*, c'est à dire feüille de Raisinier, qui est un arbre dont nous avons donné la description en son lieu. Un autre de la même Ile, ayant esté à Saint Christofle pendant que sa femme étoit enceinte, & y ayant veu Monsieur le General de nôtre Nation, il nomma l'enfant que sa femme eut à son retour, *General*; en memoire du bon traitement que ce Seigneur luy avoit fait.

On trouve quelque chose de semblable chez les autres Nations. Par exemple les Canadiens empruntent les noms de poissons & de rivieres. Les Virginiens & les Bresiliens se servent de ceus de la premiere chose qui leur vient en la pensée, comme d'arc de fléches, d'animaus, d'arbres, de plantes. Les grands Seigneurs de Turquie ont acoutumé de donner aus Eunuques qui gardent leurs femmes, les noms des plus belles fleurs, afin que ces femmes les appellant, par ces noms, il ne sorte rien de leur bouche qui ne soit honneste, & agreable. Les Romains, comme il se voit chez Plutarque, prenoient quelquefois leurs noms des Poissons, quelquefois de leurs plaisirs rustiques: quelquefois des imperfections de leurs corps, & par fois de leurs belles actions à l'imitation des Grecs. Les Saintes Ecritures même, nous fournissent des exemples de quantité de noms pris de diverses rencontres, comme entre autres des Benoni, des Fares, des Icabod, & autres semblables.

Lescarbot.

Les noms que les Caraïbes imposent à leurs enfans mâles un peu aprés leur naissance, ne sont pas pour toute leur vie. Car ils changent de nom quand ils sont en âge d'estre reçeus au nombre de leurs soldats; Et quand ils se sont portez vaillamment à la guerre, & qu'ils ont tué un Chef des Arouägues, ils prenent son nom pour marque d'honneur. Ce qui a quelque raport, à ce que pratiquoient les Romains aprés leurs victoires, prenant en effet les noms des Peuples qu'ils avoient vaincus. Témoin Scipion l'Africain, & tant d'autres qu'il n'est pas besoin d'alléguer. Ces Caraïbes victorieus, ont aussi dans leurs vins, ou dans leurs réjouissances publiques, quel-

cun choisy pour leur donner un nouveau nom, auquel ils disent aprés qu'ils ont bien beu, *Yéticlée y atec*, c'est à dire, *Ie veus estre nommé, nomme moy.* A quoy l'autre satisfait aussi-tôt. Et en recompense il reçoit quelque present, ou d'un couteau, ou d'un grain de Cristal, ou de quelque autre menuës bagatelles qui sont en estime parmy-eus.

Les femmes Caraïbes alaitent elles même leurs enfans, & sont tres-bonnes nourrices, & tres tendres Meres, ayant tous les soins imaginables de les bien nourrir. Et même leurs soins s'étendent aus enfans de leurs voisines, quand elles sont à la guerre. Toutes les Peruviennes, & les Canadiennes, & presque toutes les autres Indiennes de l'Occident, sont aussi nourrices. Et dans les Indes Orientales, au Royaume de Transiane, & aus Maldives, les femmes de quelque qualité qu'elles soient, sont obligées à donner la mammelle à leurs enfans. Ainsi Tacite nous témoigne, que chaque Mere allaitoit elle même ses enfans, parmy les anciens Peuples de l'Alemagne. On dit qu'autrefois les Reynes mêmes du Perou, prenoient bien la peine de nourrir leurs enfans. Et nous avons l'exemple de quelques Reynes de France, qui n'ont pas dédaigné cet office maternel. Bien au contraire de ces femmes Canariennes, qui faisoient ordinairement alaiter leurs enfans par des Chévres. Comme faisoient aussi quelques villageoises de Guyenne, au tems de Michel de Montaigne.

Garcilas. & Lescarbot.

Le Blanc & Pyrard.

Au livre des Mœurs des Anciens Allemands.

Bergeron en son Traité des Naviga.

Essais de Montagne liv. 2. chap. 8.

Les Meres de nos petis Caraïbes, ne leur donnent pas seulement la mammelle, mais aussi-tôt qu'ils ont pris un peu de force, elles mâchent les Patates, les Bananes, & les autres fruits qu'elles leur donnent. Encore qu'elles laissent quelquéfois leurs petis enfans se rouler tous nuds sur la terre, & que bien souvent ils mangent de la poussiere, & mille ordures qu'ils portent à leur bouche, ils croissent neantmoins merveilleusement bien, & la plupart deviennent si robustes, qu'on en a veu, qui pouvoient à six mois marcher sans appuy.

On leur coupe les cheveus à l'âge de quelque deus ans: & pour cela on fait un festin à toute la famille. Il y a quelques Caraïbes qui different jusques à cet âge-là, de faire percer les oreilles, les levres, & l'entre-deus des narines de

leurs

leurs enfans : toutefois cela n'eſt pas beaucoup en uſage, ſi ce n'eſt lors que la foibleſſe de l'enfant n'a pas permis de le faire plutôt. Quand ils ſont parvenus en un âge plus avancé, les garçons mangent avec leurs Peres, & les filles avec leurs Meres. Ils appellent Peres, leurs beaus-peres, & tous ceus qui ſont dans la ligne collaterale, avec leurs vrais peres.

Bien que les enfans des Caraïbes ne ſoient point inſtruits à rendre quelque reverence à leurs parens, ni à leur temoigner par quelques geſtes du corps le reſpect & l'honneur qu'ils leur doivent. Ils les ayment neantmoins tous naturellement, & ſi on leur a fait quelque injure, ils épouſent incontinent leurs querelles, & tâchent par tous moyens d'en tirer vengeance. Témoin celuy qui voyant qu'un de nos François de la Gardeloupe, avoit coupé les [a] rabans de l'Amac dans lequel étoit couché ſon beau-pere, de ſorte qu'étant tombé à terre il s'étoit demis une épaule, aſſembla en même tems quelques jeunes gens, qui firent une deſcente dans l'Ile de Marigualante, & y maſſacrerent les François, qui commençoient de s'y habituer.

[a] Ce ſont les cordelettes qui le tiennent froncé & ſuſpandu en l'air.

Mais le principal ſoin que témoignent les Caraïbes en l'education de leurs enfans : c'eſt de les rendre extremement adroits à tirer de l'arc. Et pour les y faſſonner de bonne heure; à péne s'avent-ils bien marcher, que leurs Peres & Meres ont cette coutume d'attacher leur déjunér à une branche d'arbre, d'où il faut que ces petis l'abbatent avec la fléche s'ils ont envie de manger. Car il n'y a point de miſericorde. Et à meſure que ces enfans croiſſent, on leur ſuſpend plus haut leur portion. Ils coupent auſſi par fois un Bananier, & le poſent en terre, comme en butte, pour apprendre à leurs enfans à tirer au fruit. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent parfaits en cet exercice. Les anciennes Hiſtoires nous rapportent; que certains Peuples, approchant icy de la coutume des Caraïbes, obligeoient leurs enfans à abbatre leur manger avec la fronde.

Ils deſtinent ordinairement tous leurs fils à porter les armes, & à ſe venger de leurs ennemis à l'imitation de leurs dévanciers. Mais avant qu'ils ſoyent mis au rang de ceus qui peuvent aller à la guerre, ils doivent eſtre declarez ſol-

dats en presence de tous les parens & amis, qui sont conviez d'assister à une si solemnelle Ceremonie. Voicy donc l'ordre qu'ils observent en ces occasions. Le Pere qui a auparavant convoqué l'assemblée, fait feoir son fils sur un petit siege, qui est posé au milieu de la case, ou du Carbet; & aprés luy avoir remontré en peu de paroles, tout le dévoir d'un genereus soldat Caraïbe, & luy avoir fait promettre, qu'il ne fera jamais rien qui puisse flétrir la gloire de ses predecesseurs, & qu'il vengera de toutes ses forces l'ancienne querelle de leur Nation. Il saisit par les pieds un certain oyseau de proye, qu'ils appellent *Mansfenis* en leur langue, & qui a été preparé long-tems auparavant pour estre employé à cet usage, & il en décharge plusieurs coups sur son fils, jusques à ce que l'oiseau soit mort, & que sa teste soit entierement écrasée. Aprés ce rude traitement, qui rend le jeune homme tout étourdy, il luy scarifie tout le corps avec une dent d'Agouty, & pour guerir les Cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans une infusion de grains de Pyman, & il en frotte rudement toutes ses blessures, ce qui cause au pauvre patient une douleur tres-aiguë, & tres-cuisante: mais il faut qu'il souffre tout cela gayément, sans faire la moindre grimace, & sans témoigner aucun sentiment de douleur. On luy fait manger en suitte le cœur de cet oiseau. Et pour la clôture de l'action, on le couche dans un lit branlant, ou il doit demeurer étendu de son long, jusques à ce que ses forces soyent presque toutes épuisées à force de jeusner. Aprés cela, il est reconnu de tous pour soldat, il se peut trouver à toutes les assemblés du Carbet, & suivre les autres dans toutes les guerres, qu'ils entreprenent contre leurs ennemis.

Outre les exercices de la guerre, qui sont communs à tous les jeunes Caraïbes, qui veulent vivre en quelque estime parmy les Braves de leur Nation; Leurs Peres les destinent souvent à étre *Boyez*, c'est à dire Magiciens & Medecins. Ils les envoyent pour cet effet à quelqu'un des plus entendus en cette detestable profession, c'est à dire qui soit en grande reputation de savoir evoquer les Esprits malins, de donner des sorts pour se venger de ses ennemis, & de guerir diverses maladies ausquelles ceus de cette Nation sont sujets. Mais il faut que le jeune

jeune homme qui est presenté au Boyé pour estre instruit en son art, y ait esté consacré dés sa plus tendre jeunesse par l'abstinence de plusieurs sortes de viandes, par des jeunes rigoureus & que pour commencer son apprentissage, on luy tire du sang de toutes les parties de son corps avec une dent d'Agouty, de même qu'on le pratique envers ceus qui sont receus soldats.

Les Caraïbes, apprennent aussi avec soin leurs enfans à pescher, à nager, & à faire quelques ouvrages, comme des paniers, des boutous, des arcs, des fléches, des ceintures, des lits de coton, & des Piraugues. Mais d'avoir nul soin de former & de cultiver leur esprit, & de leur apprendre ni honneur, ni civilité, ni vertu: c'est ce que l'on ne doit pas attendre de ces pauvres Sauvages, qui n'ont point d'autre guide, ni d'autre lumiere: pour une telle education, que leur entendement aveugle & remply d'épaisses tenebres, ni d'autre regle dans toutes les actions de leur vie, que le dereglement & le desordre pitoyable de leur Nature vicieuse & corrompuë.

CHAPITRE VINT-QUATRIÉME.

De l'Age ordinaire des Caraïbes, de leurs Maladies, des Remedes dont ils se servent pour récouvrer la santé, de leur Mort, & de leurs funerailles.

LEs Caraïbes estant de leur nature d'un tres-bon temperament, & passant leur vie avec douceur & repos d'esprit, sans chagrin & sans inquiétude; Joint aussi la sobrieté ordinaire dont ils usent en la conduite de leur vie, ce n'est pas de merveille s'ils sont exemts d'une infinité d'incommoditez & de maladies, qui travaillent d'autres Nations, & s'ils arrivent beaucoup plus tard au tombeau, que la plus grande partie des autres Peuples. Le bon air dont ils joüissent, contribuë encore à leur santé & à la longueur de leurs jours.

On ne trouve guére parmy-eus des ces âges abrégez, dont il se voit si grand nombre parmy-nous: mais s'ils ne meurent de mort violente, ils meurent fort vieus presque tous. Leur vieillesse est extrémement vigoureuse: & à quatre-vints dix ans les hommes engendrent encore. Il s'en voit grand nombre d'entr'eus, qui ont plus de cent ans, & qui n'ont pas un poil blanc. *Chap. 8.* Jean de Lery, digne d'estre creu, nous assure qu'il n'avoit apperçeu presque point de cheveus blancs en la teste des Taupinambous de pareil âge. D'autres Historiens nous assurent, que les femmes de ces Sauvages-là, gardent leur fecondité jusques à quatre-vints ans. Et les François ont connu au païs de Canada un Sauvage, qui avoit encore les cheveus noirs, & meilleure veuë qu'eus tous, bien qu'il fust à l'âge de cent ans.

De Laet en son Histoire de l'Amerique. Lescarbot liv. 3. chap. 10.

La vie ordinaire de nos Caraïbes est de cent cinquante ans, & quelquefois plus. Car bien qu'ils ne sachent pas conter leurs années, on ne laisse pas d'en recueillir le nombre par les marques qu'ils en donnent. Et entr'autres, ils avoient encore il y a peu de tems au milieu d'eus, des personnes vi-

vantes, qui se souvenoient d'avoir veu les premiers Espagnols qui avoient abordé en l'Amerique. D'où l'on conclud, qu'ils devoient estre âgez de cent-soixante ans au moins. Et en effet, ce sont des gens qui peuvent passer pour l'ombre d'un corps, & qui n'ont presque plus que le cœur en vie, estant couchez dans un lit, immobiles & décharnez comme des squelettes. Ils ont, toutefois, encore de la santé. Et il paroit bien que leur langue, non plus que leur cœur, n'est pas morte, & que leur raison respire encore. Car non seulement ils parlent avec facilité, mais la memoire & le jugement accompagnent leurs paroles.

Cette mort si reculée qui se voit chez les Caraïbes, ne doit pas sembler étrange, ni estre prise pour un fàntôme. Car pour laisser maintenant les grands âges des premiers siecles & ceus dont les Ctesias, les Herodotes & les Plines font mention, les Historiens modernes nous fournissent assez d'exemples pour confirmer cette verité. Et entr'autres les Hollandois qui ont trafiqué aus Moluques nous assurent, que la vie en ce païs-là est bornée d'ordinaire à cent trente ans. Vincent le Blanc dit qu'en Sumatra, en Java, & aus Iles voisines, elle va jusqu'à cent quarante, comme elle fait aussi chez les Canadiens. Et qu'au Royaume de Casuby, elle atteint la cent cinquantiéme année. François Pirard, & quelques autres, nous témoignent que les Bresiliens ne vivent pas moins, & qu'ils vont jusqu'à cent soixante ans, & au delà même. Et dans la Floride & en Jucatan, il s'est trouvé des hommes qui passoient cét âge-là. En effet, on recite que les François, au voyage de Laudoniere en la Floride, en 1564. Virent-là un vieillard, qui se disoit âgé de trois cens ans, & Pere de cinq Generations. Et en fin au rapport de Mafée, un Bengalois en Orient l'an 1557. se vantoit d'avoir trois cens trente-cinq ans. Aprés tout cela, la longueur de jours de nos Caraïbes ne sauroit passer pour un prodige, ni une chose incroyable.

Livre 3. liv. 4. chap. 12. & 7. 2. & 7. 48. Relation des Hollandois. 1. part. chap. 24. Lescarb. Vincent le Blanc. 1. part. chap. 34. 1. part. chap. 26. Bergeron au Traité des Navigations. Lescarbot, & de Laet. Bergeron au Traité des Navigations.

Asclepiade, au rapport de Plutarque, estimoit que generalement les habitans des païs froids vivoient plus que ceus des regions chaudes, parce, disoit-il, que le froid retient au dedans la chaleur naturelle, & serre les pores pour la garder, au lieu que cette chaleur se dissipe facilement dans les climats

Liv. 11. Au l. 25. des Opinions des Filisofes, chap. 30.

mots ou les pores sont élargis & ouverts par la chaleur du Soleil. Mais l'experience des Caraïbes, & de tant d'autres Peuples de la Zone torride qui vivent d'ordinaire un si grand âge, pendant que nos Européens sont veus communément mourir jeunes, est contraire à ce raisonnement naturel.

Lors qu'il arrive, comme il ne se peut autrement, que nos Caraïbes sont attaquez de quelque mal, ils ont la connoissance de quantité d'herbes, de fruits, de racines, d'huyles & de gommes, par l'ayde déquelles ils retournent bien-tost en convalescence, si le mal n'est pas incurable. Ils ont encore un secret assuré pour guerir la morsure des Couleuvres, pourveu qu'elles n'ayent point percé la veine. Car alors il n'y a point de remede. C'est le jus d'une herbe qu'ils appliquent sur la playe, & dans vint-quatre heures ils sont infailliblement gueris.

Le mauvais aliment de Crabes & d'autres Insectes, dont ils se nourrissent ordinairement, est cause qu'ils sont presque tous sujets à une fâcheuse maladie qu'ils nomment *Pyans* en leur langue, comme les François à la petite verole. Quand ceus qui sont entachez de cette sale maladie, mangent de la Tortuë franche, ou du Lamantin, ou du Caret, qui est une autre espece de Tortuë, ils sont incontinent aprés tous boutonnez, parce que ces viandes font sortir ce mal en dehors. Ils ont aussi souvent de grosses Apostumes, des clous, & des charbons en divers endroits du corps. Pour guerir ces maus qui proviennent la plupart de la mauvaise nourriture dont ils usent; Ils ont une écorce d'arbre appellée *Chipiou*, amere comme suye, laquelle ils font tremper dans de l'eau, & ayant rapé dans cette infusion le fonds d'un certain gros Coquillage qu'on nomme *Lambys*, ils avalent cette Medecine. Ils pressent aussi quelquefois, l'écorce fraichément levée de quelques arbres de *Miby*, ou d'autres Vimes qui rampent sur la terre, ou qui s'acrochent aus arbres, & boivent le jus qu'ils en ont exprimé: mais ils ne se servent pas volontiers de ce remede, que quand les arbres sont en leur plus grande séve.

Outre ces Medecines, avec léquelles ils purgent les mauvaises humeurs du dedans; ils appliquent encore au dehors cer-

certains onguents, & linimens, qui ont une vertu tres-particuliere pour nettoyer toutes les pustules qui restent ordinairement sur le corps de ceus qui sont travaillez des *Pyans*. Ils composent ces remedes avec de la cendre de roseaus brulez, laquelle ils démeslent avec de l'eau, qu'ils recueillent des feüilles de la tige du *Balisier*. Ils usent aussi pour le même dessein, du jus du fruit de *Iunipa*, & ils appliquent sur les boutons le marc de ce même fruit, à cause qu'il à la vertu d'attirer tout le pus des playes, & de refermer les levres des ulceres. Ils n'ont point l'usage de la saignée par l'ouverture de la veine, mais ils usent de scarifications sur la partie douloureuse, en l'égratinant avec une dent d'Agouty, & la faisant quelque peu saigner. Et afin de diminuer l'étonnement que pourroit causer ce que nous avons déja representé ailleurs, de tant d'incisions que ces Barbares se font pour divers sujets, & qui donneroient lieu de se figurer en leurs personnes des corps toujours sanglans, & couverts de playes, il faut savoir qu'ils ont aussi des secrets & des remedes infaillibles pour se guerir prontement, & pour fermer leurs blessures, & consolider si nettement leurs playes, qu'à peine peut on remarquer sur leurs corps, la moindre cicatrice.

Ils se servent aussi de bains artificiels, & provoquent les sueurs par une espece de poële où ils enferment le patient, qui reçoit par ce remede son entiere guerison. Les Soriquois font aussi suer leurs malades: mais quelquefois ils les humectent de leur haleine. Et pour la cure des playes, eus & les Floridiens en succent le sang, comme les anciens Medecins le pratiquoient, quand quelcun avoit été mordu d'une beste venimeuse, faisans preparer pour cela celuy qui en faisoit l'office. On dit aussi que nos Caraïbes, lors qu'ils ont été piqués d'un serpent dangereus, se font succer la playe par leurs femmes, aprés qu'elles ont pris un bruvage, qui a la vertu de rabatre la force du venin. Les Taupinambous succent même les parties malades, bien qu'il n'y ait point de playe. Ce qui se fait aussi quelquefois en la Floride. Et les Turcs, lors qu'il leur survient quelque défluction, & quelque douleur, ou à la teste ou sur quelque autre partie du corps, brulent la partie qui souffre.

Lescarbot, & de Laet.

De Lery chap 20. Linscot, chap. I. Voyage de Villamont l. 3.

Quelques uns des Peuples Barbares, ont de bien plus étranges remedes dans leurs maladies, comme il se peut voir chez les Historiens. Ainsi on dit que les Indiens de Mechoacham & de Tabasco en la nouvelle Espagne, pour se guerir de la fievre, se jettent tous nuds dans la riviere pensant y noyer cette maladie. En quoy pour l'ordinaire ils reüssissent fort mal. Une action à peu prés semblable s'est veuë chez les Caraïbes. Car Monsieur du Montel y trouva un jour un vieillard, qui se l'avoit la teste à une fontaine extremement froide. Et luy en ayant demandé la cause, le bon homme luy „ répondit : Compere, c'est pour me guérir : car je suis „ *mouche* c'est à dire beaucoup enrhumé. Le Gentil-homme ne se put empescher d'en rire : mais plutôt il en eut pitié, croyant qu'il y en avoit assez pour perdre le pauvre vieillard. Et cependant contre toutes les régles de nôtre Medecine, cét étrange remede luy succeda heureusement. Car nôtre Gentil-homme le rencontra le lendemain, gaillard & dispos, & délivré tout à fait de son rhume. Et le Sauvage ne manqua pas de s'en vanter, & de railler nôtre François, de sa vaine pitié du jour précedent.

Les Caraïbes sont extrémement jalous de leurs secrets en la Medecine, sur tout leurs femmes qui sont fort intelligentes en toutes ces cures : & pour quoy que ce pust estre, ils n'ont encore voulu communiquer aus Chrétiens les remedes souverains qu'ils ont contre la blessure des fléches enpoisonnées. Mais ils ne refusent pas de les visiter & de les traiter quand ils ont besoin de leur secours : au contraire ils s'y portent alégrement, & de tres-franche volonté. Ainsi un personnage de qualité d'entre nos François ayant été mordu dangereusement par un serpent, en a été heureusement guery par leur moyen. En quoy certes ils sont bien differens de ces brutaus de Guinois & de Sumatrans, qui n'ont aucune compassion de leurs propres malades, les abondonnant comme de pauvres bestes. Mais l'ancien Peuple de la Province de Babylone, prenoit un interest si particulier dans toutes les maladies, que les malades y étoient mis en place publique, & chacun leur dévoit enseigner le remede, dont il avoit fait l'experience sur luy-même. Ceus qui ont fait voyage à Cam-

Relation des Holland. & de Vincent le Blanc. 1. part. chap. 24. Herodote liv. 1.

Cambaya, disent, qu'il y a même un Hospital pour traiter les oiseaus malades. *Voyage des Drac, 2. partie*

Quand les remedes ordinaires dont se servent nos Caraïbes en leur necessité, n'ont pas eu un tel succés qu'ils s'étoyent promis, pour lors ils ont recours à leurs Boyez, c'est à dire à leurs Magiciens, qui contrefont aussi les Medecins: & les ayant conviez de les venir visiter, ils les consultent sur l'evenément de leurs maladies. Ces malheureus suppots de l'Esprit malin, se sont aquis par leurs enchantemens, un tel credit parmy ces pauvres abusez, qu'ils sont reputez comme les arbitres de la vie & de la mort, & tellement redoutez à cause de leurs sortileges, & de la vangeance qu'ils tirent de ceus qui les méprisent, qu'il n'y a aucun de ce miserable Peuple, qui ne tienne à gloire de rendre une deference & une obeïssance aveugle, à tous leurs avis.

Pour ce qui est des Ceremonies qu'ils observent en ces rencontres, nous les avons deja touchées en partie au Chapitre de leur Religion. Il faut avant toutes autres choses, que la case en laquelle le Boyé doit entrer soit bien nettement preparée: que la petite table qu'ils nomment *Matoutou*, soit chargée de l'*Anakri* pour *Maboya*, c'est à dire d'une offrande de Cassave & d'Ouycou pour l'Esprit malin: & même des premices de leurs jardins, si c'est la saison des fruits. Il faut aussi qu'il y ait à l'un des bouts de la case, autant de petis sieges, qu'il se doit trouver de personnes à cette detestable action.

Aprés ces preparatifs, le Boyé, qui ne fait jamais cette œuvre de tenebres que pendant la nuit, ayant fait soigneusement éteindre tout le feu de la Case & des environs, entre dans cette obscurité, & ayant trouvé sa place à l'ayde de la foible lueur d'un bout de Tabac allumé qu'il tient en sa main; il prononce d'abord quelques paroles Barbares: il frappe en suitte de son pied gauche la terre à plusieurs reprises, & ayant mis en sa bouche le bout de Tabac qu'il portoit en sa main, il souffle cinq ou six fois en haut la fumée qui en sort, puis froissant entre ses main le bout de Tabac, il l'eparpille en l'air. Et alors le Diable qu'il a evoqué par ces singeries, ébranlant d'une furieuse secousse le faiste de la Case, ou excitant quelque autre

bruit épouvantable, comparoit aussi-tôt, & répond distinctement à toutes les demandes, qui luy sont faites par le Boyé.

Si le Diable assure, que la maladie de celuy pour lequel il est consulté; n'est pas mortelle : pour lors le Boyé & le Fantôme qui l'accompagne, s'approchent du malade pour l'assurer qu'il sera bien-tôt guery : & pour l'entretenir dans cette esperance, ils touchent doucement les parties les plus douloureuses de son corps, & les ayant un peu pressées, ils feignent d'en faire sortir des épines, des os brisez, des éclats de bois & de pierre, qui étoyent, à ce qui disent ces malheureus Medecins, la cause de son mal. Ils humectent aussi quelquefois de leur haleine la partie debile, & l'ayant succée à plusieurs reprises, ils persuadent au patient, qu'ils ont par ce moyen attiré tout le venin qui étoit en son corps, & qui le tenoit en langueur : En fin, pour la clotûre de tout cet abominable mystere, ils frottent tout le corps du malade avec le suc du fruit de *Iunipa*, qui le teint d'un brun fort obscur, qui est comme la marque & le seau de sa guerison.

Celuy qui croit d'avoir été guery par un si damnable moyen, a coûtume de faire en reconnoissance un grande festin, auquel le Boyé tient le premier rang entre les conviez. Il ne doit pas aussi oublier *l'Anakri* pour le Diable, qui ne manque pas de s'y trouver. Mais si le Boyé a recüeilly de la communication qu'il a eu avec son Demon, que la maladie est à la mort, il se contente de consoler le malade, en luy disant, que son Dieu, ou pour mieus dire son Diable familier, ayant pitie de luy, le veut enmener en sa Compagnie, pour estre delivré de toutes ses infirmités.

Ælian, l.3. c.38. Certains Peuples, ne pouvans supporter l'ennuy & les incommoditez d'une trop caduque vieillesse, avoient acoutumé de chasser avec un verre de Ciguë, leur ame qui croupissoit trop long tems à leur gré, dans leur miserable corps. Et quelques autres au rapport de Pline, étant las de vivre, se precipitoient en la mer. Mais en d'autres païs, les enfans n'attendoient pas que leurs Peres étant parvenus à un grand âge, fissent cette execution. Car on dit que par une Loy publique, ils en étoient les parricides & les bourreaus. Et le Soleil

Liv. 4. chap. 12. Ælian, l.4. c.1.

éclaire

éclaire encore aujourd'huy dans quelques Provinces de la Floride, des maudites creatures, qui par une espece de religion & de pieté, assomment leurs Peres parvenus à la caducité, comme des personnes inutiles en ce monde, & qui sont à charge à eus-mêmes.

Mais quelque avancée que puisse estre la vieillesse chez nos Caraïbes, les enfans ne s'ennuyent pas de voir leur Peres & leurs Meres en cet état. Il est vray, que quelques Caraïbes ont autrefois avancé la mort de leurs parens, & ont tué leurs Peres & leurs Meres, croyant faire une bonne œuvre, & leur rendre un office charitable, en les delivrant de beaucoup d'incommoditez & d'ennuis, que traine aprés soy la vieillesse. Un vieus Capitaine que nos François nommoient *le Pilote*, se glorifioit d'avoir rendu ce detestable service, à plusieurs de ses ancêtres. Mais premierement, les Caraïbes ne pratiquoient cette inhumanité, qu'envers ceus qui le desiroient ainsi, pour être delivrez des miseres de cette vie: & ce n'étoit, que pour aquiescer aus prieres instantes de ceus qui étoient las de vivre, qu'ils en usoient de la sorte. De plus, cette Barbarie n'a jamais été universellement reçeuë parmy eus: & les plus sages l'ont à present en detestation, & entretiennent leurs Peres & leurs Meres jusques au dernier periode de leur vie, avec tous les soins, & tous les témoignages d'amitie, d'honneur & de respect, que l'on pourroit attendre d'une nation, qui n'a point d'autre lumiere pour se conduire que celle d'une nature corrompuë. Ils suportent patiemment leurs defauts & les chagrins de leur vieillesse: ne se lassent point de les servir, & le plus qu'il leur est possible, se tiennent prés d'eus pour les divertir, comme nos François l'ont veu en quelques unes de leurs Iles. Ce qui ne merite pas une petite loüange, si l'on considere que cela se fait chez des Barbares. Que si quelques uns d'entr'eus n'honorent pas ainsi leurs Peres & leurs Meres, ils ont degeneré de la vertu de leurs Ancêtres.

Mais quand aprés tous leurs soins & toutes leurs peines, ils viennent à perdre quelcun de leurs proches ou de leurs amis, ils font de grands cris & de grandes lamentations sur sa mort; Bien au contraire des anciens Traces, & des Habi-

Herodote Liv. 5. & Filostrate en la vie d'Apollonius, l. 5. c. 1.

tans des Iles fortunées, qui enseveliſſoient leurs morts avec joye, danſes & chanſons, comme des perſonnes delivrées des miſeres de la vie humaine. Aprés que les Caraïbes ont arroſé le corps mort de leurs l'armes, ils le lavent, le rougiſſent, luy frottent la teſte d'huile, luy peignent les cheveus, luy plient les jambes contre les cuiſſes, les coudes entre les jambes, & ils courbent le viſage ſur les mains, de ſorte que tout le corps eſt à peu prés en la même poſture, que l'enfant eſt dans le ventre de ſa Mere, & ils l'envelopent dans un lict neuf, attendant qu'ils le mettent en terre.

Voyage de Drac, 2. partie.

Il s'eſt trouvé des Nations qui donnoient les rivieres aus corps morts, pour ſepulture ordinaire, comme quelques Ethiopiens. D'autres les jettoient aus oiſeaus & aus chiens, comme les Parthes, les Hircaniens & leurs ſemblables auſſi honneſtes gens que Diogene le Cynique. Quelques autres Peuples un peu moins inſenſez, les couvroient d'un monceau de pierres. On dit que quelques Africains les mettent en des vaiſſeaus de terre: & que d'autres les logent dans du verre. Heraclite, qui tenoit le feu pour le principe de toutes choſes, vouloit qu'on bruslaſt les corps, afin qu'ils retournaſſent à leur origine. Et cette coutume obſervée par les Romains durant pluſieurs Siecles, ſe pratique encore aujourd'huy chez divers Peuples de l'Orient. Mais Cyrus diſoit en mourant, qu'il n'y avoit rien de plus heureus, que d'eſtre au ſein de la terre, la Mere commune de tous les humains. Les premiers Romains étoient de cette opinion: car ils enterroient leurs morts. Et c'eſt auſſi de tant de pratiques differentes ſur ce ſujet, celle que l'on trouve en uſage chez les Caraïbes. Ils ne font pas leurs foſſes ſelon nôtre mode, mais ſemblables à celles des Turcs, des Breſiliens, & des Canadiens; c'eſt à dire de la profondeur de quatre ou cinq pieds, ou environ de figure ronde, de la forme d'un tonneau: Et au bas ils mettent un petit ſiege, ſur lequel les parens & les amis du défunt aſſéent le corps, le laiſſant en la même poſture qu'il luy ont donné incontinent aprés ſa mort.

Xenofon en ſa Cyropedie, l. 8. Pline, liv. 7. chap. 54.

Ils font ordinairement la foſſe dans la caſe du defunt, ou s'ils l'enterrent ailleurs, ils font toujours un petit couvert ſur l'endroit où le corps doit repoſer, & apres l'avoir dévalé dans

cette

cette fosse, & l'avoir envelopé de son Amac, ils font un grand feu à l'entour, & tous les plus anciens tant hommes que femmes s'acroupissent sur leurs genous. Les hommes se placent derriere les femmes, & de tems en tems ils leur passent la main sur les bras pour les inciter à pleurer. Puis en chantant & pleurant ils disent tous d'une vois piteuse & la-
„ mentable. Hé pourquoy es tu mort? Tu avois tant de bon
„ Manioc, de bonnes Patates, de bonnes Bananes, de bons
„ Ananas. Tu étois aimé dans ta Famille, & l'on avoit tant
„ de soin de ta personne. Hé pourquoy donc es tu mort?
„ Pourquoy es tu mort? Si c'est un homme ils ajoutent. Tu
„ étois si vaillant & si genereus. Tu as renversé tant d'enne-
„ mis; tu t'és signalé en tant de combats: Tu nous as fait
„ manger tant d'Arouägues: Hélas! qui nous defendra
„ maintenant contre les Arouägues? Hé pourquoy donc es
„ tu mort? Pourquoy es tu mort. Et ils recommencent plusieurs fois la même chanson.

Les Toupinambous font à peu prés les mêmes lamenta-
„ tions sur les Tombeaus de leurs morts. Il est mort, disent *De Lery chap. 5.*
„ ils, ce bon chasseur, & excellent pescheur, ce vaillant guer-
„ rier, ce brave mangeur de prisonniers, ce grand assom-
„ meur de Portugais, & de Margaiats, ce genereus defenseur
„ de nôtre païs. Il est mort. Et ils repetent souvent le même refrein. Les Guinois demandent aussi à leurs morts, ce qui les a obligez à mourir, & leur frottent le visage avec un bouchon de paille pour les réveiller. Et Busbequius, dans la Relation de ses Ambassades en Turquie recite, que passant par un bourg de la Servie, nomme Yagodena, il entendit des femmes & des filles qui lamentant auprés d'un mort, luy disoient dans leurs chants funebres, comme s'il eut esté capa- *Relation des Hollandois. Livre 1.*
„ ble de les entendre. Qu'avons nous merité & qu'avons
„ nous manqué de faire pour ton service, & pour ta conso-
„ lation? Quel sujet de mécontentement as tu jamais eu con-
„ tre nous, qui t'ait obligé de nous quiter, & de nous laisser
„ ainsi miserables & desolées? Ce qui se rapporte en partie aus plaintes funebres de nos Caraïbes.

Le Vacarme, & les Hurlemens des Toupinambous & des Virginiens en semblables occasions, dure ordinairement un mois.

mois. Les Peuples d'Egipte, faiſoient durer leurs larmes ſoixante & dix jours. Et quelques Floridiens employent des vieilles pour pleurer le mort ſix mois entiers. Mais Lycurgue, avoit limité le deüil à onze jours, & c'eſt à peu prés le tems que prenoient autrefois nos Caraïbes, pour pleurer le defunt, avant que de le couvrir de terre. Car durant l'eſpace de dix jours, ou environ, deus fois chaque jour les parens, & même les plus intimes amys venoient viſiter le mort à ſa foſſe. Et ils aportoient toujours à boire & à manger à ce mort, luy „ diſant à chaque fois. Hé pourquoy es tu mort? Pourquoy „ ne veus tu pas retourner en vie? Ne dis pas au moins „ que nous t'ayons refuſé dequoy vivre. Car nous t'appor- „ tons à boire, & à manger. Et aprés qu'ils luy avoient fait cette belle exhortation, comme s'il l'eut dû entendre, ils luy laiſſoient ſur le bord de la foſſe les viandes & le bruvage, juſques à l'autre viſite, qu'ils les pouſſoient ſur ſa teſte, puis qu'il ne daignoit pas avancer ſa main pour en prendre.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Les Peruviens, les Breſiliens, les Canadiens, les Madagaſcarois, les Canariens, les Tartares, les Chinois, accompagnent auſſi de quelques mets, les tombeaux où ils enterrent leurs proches. Et ſans aller ſi loin, ne ſe fait il pas quelque choſe de ſemblable parmy nous? Car on ſert durant quelques jours, les effigies de nos Roys & de nos Princes nouvellement morts, & on leur preſente à boire & à manger, comme ſi elles étoient vivantes: même juſqu'à faire devant elles, l'eſſay des viandes & du bruvage.

Voyez, Acoſta, de Lery, Paul le Jeune, François Cauche, Thomas Nicole, chez Bergeron, Carpin, & Trigaut.

Les Caraïbes de quelques Iles, poſent encore à preſent des viandes prés de la foſſe du mort: mais ils ne le laiſſent pas un ſi long tems qu'ils faiſoient autrefois, ſans le couvrir de terre. Car aprés que la chanſon funebre eſt finie, & que les femmes ont épuiſé toutes leurs larmes, l'un des amis du defunt luy met une planche ſur la teſte, & les autres pouſſent peu à peu la terre avec les mains & rempliſſent la foſſe. On brule aprés cela, tout ce qui apartenoit au mort.

Ils tuënt auſſi quelquefois des Eſclaves pour accompagner les Manes de leurs morts, & les aller ſervir en l'autre monde. Mais ces pauvres miſerables, gagnent au pied quand leur maiſtre meurt, & ſe ſauvent en quelque autre Ile. On conçoit

Acoſta Hiſtoire de la Chine, de Laet, Garcilaſ. Pirard, Linſcot & d'autres.

çoit une juste horreur, au récit de ces inhumaines & Barbares funerailles, qui sont arrosées du sang des Esclaves, & de diverses autres personnes : & qui exposent en veuë de pauvres femmes égorgées, brulées, & enterrées toutes vives, pour aller en l'autre monde tenir compagnie à leurs maris, comme il s'en trouve des exemples chez diverses Nations. Mais nos Caraïbes se contentent en ces rencontres, de tuer les Esclaves du defunt, s'ils les peuvent atraper.

Il étoit defendu aus Lacedemoniens de rien enterrer avec les morts : mais le contraire s'est pratiqué, & se pratique encore aujourd'huy chez diverses Nations. Car sans parler de tant de choses precieuses que l'on faisoit consumer avec les corps qui passoient par le feu aprés leur mort, chez les anciens Romains, Macedoniens, Allemands, & autres Peuples : Nous lisons en l'Histoire de Josefe que le Roy Salomon enferma de grandes richesses avec le corps de David son Pere : Ainsi les Tartares mettent dans la tombe avec le mort, tout son or & son argent. Et les Bresiliens, les Virginiens, les Canadiens & plusieurs autres Sauvages enterrent avec les corps les habits, les hardes & tout l'equipage des defunts.

Virgile, Arrian, Tacite. l.7.c.12. Carpin. De Lery, Relation des Hollandois. De Laet, & le Ieune.

C'est aussi ce que les Caraïbes pratiquoient en leurs funerailles, avant qu'ils eussent communiqué avec les Chrétiens. Car à la derniere visite qu'ils venoient rendre au mort, ils aportoient tous les meubles qui luy avoient servy durant sa vie, assavoir, l'arc & les fléches, le Boutou, ou la Massuë, les Couronnes de plume, les pendans d'oreilles, les Colliers, les Bagues, les Brasselets, les paniers, les vaisseaus, & les autres choses qui étoient à son usage, ils enterroient le tout avec le mort, ou ils le brûloient sur la fosse. Mais à present ils sont devenus meilleurs ménagers : Car les parens du defunt, reservent tout cela pour leur usage, ou bien ils en font present aus assistans, qui les conservent en memoire du defunt.

Apres que le corps est couvert de terre, les plus proches parens se coupent les cheveus, & jusnent rigoureusement, croyant que par là, ils en vivront & plus long tems & plus heureus. D'autres, quittent les Cases & la place où ils ont

enterré quelcun de leurs parens, & vont demeurer ailleurs. Quand le corps est à peu pres pourry, ils font encore une assemblée, & aprés avoir visité & foulé aus pieds le sepulcre en soûpirant, ils vont faire la débauche, & noyer leur douleur dans le Ouïcou. Ainsi la Ceremonie est achevée, & l'on ne vient plus tourmenter ce pauvre corps.

Fin du second & dernier Livre de l'Histoire des Antilles.



VOCA-

VOCABULAIRE CARAÏBE.

Avertissement.

1. NOus marquons par des accens aigus les ſyllabes longues, & ſur léquelles il faut appuyer. Et nous mettons deus points ſur pluſieurs lettres, pour faire connoitre que celle qui precede appartient à la ſyllabe d'auparavant, & ne ſe doit point du tout joindre en la prononciation avec la ſuivante. Comme lors qu'en Francois nous mettons deus points ſur *loüange*, ſur *louër*, & ſur quelques mots ſemblables.

2. Lors que le mot que nous couchons eſt celuy des hommes, nous le déſignons par une H. Et lors que c'eſt celuy des femmes, nous le diſtinguons par une F.

3. Enfin, comme les mots de cette Langue ſont difficiles à imprimer correctement, à ceus qui n'en ont pas la connoiſſance par eus mêmes, les Lecteurs ſont ſuppliez d'attribuer à l'Imprimeur les fautes qui peut eſtre ſe trouveront icy en quelques endroits, comme il eſt preſque impoſſible autrement.

I. LES PARTIES du CORPS HUMAIN.

MOn corps, *Nókobou*.
La graisse, *Takellé*.

Ma peau, *Nóra*. Cela signifie en général tout ce qui sert de couverture.

Mes os, *Nábo*. Cela signifie aussi un *tendron*.

Les Caraïbes ne distinguent point les veines d'avec les nerfs; & ils les expriment par le mot de *Nillagra*, qui signifie, mes nerfs ou mes veines: comme *Lillagra* ses nerfs ou ses veines. Ils appellent encore ainsi les racines des arbres.

Mon sang, H. *Nitta*. F. *Nimoinalou*.

Mon poil, mes cheveus, *Nitibouri*.

Ma teste, *Nicheucke*.

Mes yeus, *Nákou*.

Ma prunelle, *Nákou-euke*. C'est à dire proprement, *Le noyau de mon œil*.

Ma paupiére, *Nakóu-ora*. C'est à dire, *La peau de mon œil*.

Mon sourcil, *Nichikouchi*. Proprement, *Piece d'œil*.

Mes cils, *Nákou-ïou*. Proprement, *le poil de l'œil*.

Mon front, *Nérébé*.

Mon visage, *Nichibou*.

Mon nez, *Nichiri*.

Ma bouche, *Nióuma*.

Ma lévre, *Nioumárou*.

Ma dent, *Nári*.

Ma dent macheliére, *Nackeuke*.

Mes gencives, *Nári-aregrik*. proprement, *ce qui est contre mes dents*.

Mon oreille, *Narikaë*.

mes temples, *Nouboyoubou*.

mes jouës, *Nitigné*.

ma langue, *Ninigné*.

mon menton, *Náriona*.

ma mammelle, *Nouri*.

ma poitrine, *Nárokou*.

mon épaule, *néché*.

mon bras, *narreuna*. Il signifie aussi une *aile*.

mon coude, *neugueumeuke*.

mes mains, *nóucabo*.

mes doits, *nóucabo-raün*, comme si vous disiez, *les petis, ou les enfans de ma main*.

mon pouce, *noucabo-iteignum*. Proprement, *ce qui est opposé aus doits*.

Le pouls, *Lóucabo ânichi*, c'est à dire proprement, *l'ame de la main*.

mon ongle, *nóubara*.

mon estomac, *nanichirokou*.

mon cœur, H. *niouänni*. F. *nánichi*. Ce mot signifie aussi, *mon ame*.

mon poulmon, *noara*.

mon foye, *noubana*.

mes entrailles, *noulakaë*. Cela signi-

signifie aussi le *ventre*.
mes reins, *nanagané*.
mon costé, *nauba*.
La ratte, *eouëmata*.
La vessie, *Ichikoulou akaë*.
mon nombril, *nárioma*.
Les parties naturelles de l'hõme, H. *Yaloukouli*, F. *Nehuera*.
Les parties naturelles de la femme, *Touloukou*.
mon derriere, *nárioma-rokou*.
ma fesse, *niatta*.
ma cuisse, *nebouïk*.
mon genou, *nagagirik*.
mon jarret, *nichaouä-chaouä*.
ma jambe, *nournâ*.
ma gréve, *nourna-aboul'ougou*.
ma jointure, *napataragoune*, c'est à dire, *une chose ajoutée*. Ce qu'ils appliquent aussi à une piéce que l'on met sur un habit.
ma cheville du pied, *noumourgouti*.
mon pied, *nougouti*.
mon talon, *nougouti-ona*.
mes orteils, *nougouti-raim*. C'est à dire proprement, *les petis du pied*.
La plante de mon pied, *nougouti-rokou*, proprement, *le dedans du pied*.
Comme ils ne disent presque jamais les noms indéfinis, surtout des parties du corps; mais qu'ils les restreignent à l'une des trois personnes, nous les avons mis icy à la premiere. Qui les voudra mettre aus autres, n'aura qu'à changer la premiere lettre à chaque mot : comme on le peut apprendre du Chapitre du Langage.

II. PARENTÉ. & ALLIANCE.

MOn parent, H. *Nioumoulikou*. F. *Nitoucke*.
Mon mariage, *Youëlleteli*.
Mon mary, *Niraiti*.
Mon Pere. En parlant à luy, H. & F. *Bába*.
En parlant de luy, H. *Youmáan*, F. *noukóuchili*.
mon grand Pere, H. *Itámoulou*, F. *nárgouti*.
Mon Oncle paternel. On l'appelle Pere, *Bába*. Et pour signifier le vray & propre Pere, quand on le veut distinguer expressément, on fait quelquefois cette addition, *Baba tinnaka*.
L'oncle maternel, H. *Yáo*, F. *Akátobou*.
mon fils, H. *Imákou*, *Imoulou*, *Yamoinri*, F. *Niráheu*.
mon petit fils, *Hibáli*. Lors qu'il n'y en a qu'un. Mais lors qu'il y en a plusieurs, *Nibágnem*.

Mon frere ainé, H. *Hanhin*, F. *Nibоukayem.*

Mon cadet, H. *Ouänöuë*, & *Ibiri*. C'est à dire proprement, *ma moitié*, F. *Namoulèem.*

Mon beau-frere, & mon Cousin de mére, H. *Ibámouï*, F. *Nikeliri.*

Le Cousin non marié à la Cousine, *Yapataganum.*

Mon Neveu, *Yanantigané.*

Mon gendre, *Hibáli moukou.* C'est à dire, *qui fait des petis enfans.*

Ma femme, H. *Yenénery*. Les femmes disent, *Liáni*, sa femme.

Ma Mére, en parlant à elle, H. & F. *Bíbi*, c'est aussi une exclamation.

En parlant d'elle; H. *Ichánum.* F. *Noukoúchourou.*

Ma Belle-mére du second lit, *Noukóuchourouteni.*

Ma Belle-mére dont j'ay épousé la fille, *Imenouti.*

Ma grand'mére, H. *Innouti.* F. *Naguette.*

La tante maternelle s'apelle Mere, *Bíbi.*

La paternelle, *Naheupouli.*

Ma fille, H. *Niananti*, F. *Niraheu.*

Ma Sœur, *Nitou.*

L'ainée, *Bíbi-Ouänöuän.*

La cadette, *Tamoulélouä.*

Bru, belle fille, & Niéce, *Nibaché.*

Ma Cousine, H. *Youëlléri*, c'est à dire, *Ma femelle*, ou *ma promise*; parce que naturellement elles sont deuës pour femmes à leurs cousins. Les femmes disent *Youëllou.*

Les enfans des deus fréres, s'apellent *frêres & sœurs:* les enfans des deus sœurs, tout de même.

III. CONDITIONS & QUALITEZ.

Un homme, ou un masle, H. *Ouëkelli:* au pluriel, *Ouëkliem*, F. *Eyéri:* au pluriel, *Eyérium.*

Une femme, ou une femelle, H. *Ouëlle:* au pluriel, F. *Ouliem Inärou:* au pluriel, *Innöyum.*

Un enfant, *Niankeïli.*

Un garçon, *Mouléke.*

Une fille, *Niankeïrou.*

Un petit garçon, *Ouëkelli raeu.* Proprement, *Vn petit masle.*

Une petite fille, *Ouëlle raeu*, Proprement, *Vne petite femelle.*

Un vieillard, *Ouäïáli.*

Un Pére de famille, *Tiouboutouli authe.*

Un veuf & une veuve, *Moincha.*

Un camarade, *banaré.*

Un

Un amy, H. *Ibaouänale*, F. *Nitignon.*

Un ennemy, H. *Etóutou*, F. *Akani.*

Un ennemy contrefait, *Etóutou noubi.* Ainsi nomment ils tous ceus de leurs ennemis qui sont vétus.

Sauvage, *Maron.* Les Caraïbes ne donnent ce nom qu'aus animaus & aus fruits Sauvages.

Habitant, *bonon.*

Insulaire, ou Habitant d'une Ile, *Oubao-bonon.*

Habitant de la terre ferme, *balouë-bonon.*

Homme de Mer, *balanaglé.* C'est ainsi qu'ils appellent les Chrétiens, parce qu'ils viennent de si loin par mer en leur païs.

Général d'armée navale, ou Amiral, *Nhaléné.*

Capitaine de vaisseau, *Tiouboutouli canaouä.*

Grand Capitaine, ou Général, *Ouboutou*, au pluriel, *Ouboutounum.*

Lieutenant, *Tiouboutoumali arici.* C'est à dire proprement, *la trace du Capitaine*, ou *ce qui paroit aprés luy.*

Soldat, ou guerrier, *Netoukouïti*,

Sentinelle, Espion, *Arikouti*, *Nábara.*

Mon prisonnier de guerre, *Niouïtouli*, *Niouëmakali.*

Celuy qui a la charge de recevoir les hôtes, *Niouäkaiti.*

Mon serviteur à gage, tel que le Chrétiens en ont, *Nabouyou.*

Serviteur esclave, *Tamon.*

Un chasseur *Ekerouti.*

Gras, *Tiboulèli.*

Maigre, *Toulééli.*

Grand, *Mouchipééli.*

Gros, *Ouboutonti.*

Petit, *Nianti*, *Raeu.*

Chétif, *Pikenine.* En langage bâtard.

Haut, *Inöuti.*

Bas, *Onabouti.*

Profond, *Oulíliti*, *Anianliti.*

Large, *Taboubereti.*

Long, *Mouchinagouti.*

Rond, *Chiririti.*

Quarré, *Patágouti.*

Beau, *Bouïtouti.*

Laid, *Nianti ichibou.*

Mol, *Nioulouti.*

Dur, *Téleti.*

Sec, *Ouärrou*, *Ouärrouti.*

Humide, *Kouchakouäli.*

Le chaud & le froid sont exprimez au titre IX.

Blanc, *Alouti.*

Noir, *Oúliti.*

Jaune, *Houëreti.*

Rouge, *Ponáti.*

Ils ne savent nommer que ces quatre couleurs-là, & ils y rapportent toutes les autres.

Lar-

Larron, *Youálouti.*
Inceſtueus, *Kakouyoukouátiti.*
Adultere, *Oulimateti.*
Paillard, *Huéreti.*
Querelleus, *Oulibimekoali, Koauaïti.*
Traitre, *Nirobouteïti.*
Mauvais, *Oulibati, Nianöuänti.*
Bon, *Iroponti.*
Sage, *Kanichicoti.*
Adroit, *Manigat.*
Fol, *Leuleuti ao*, ou, *Talouali ao.* C'eſt à dire proprement, *Qui n'a point de lumiere.*
Vaillant, *Ballinumpti.*
Poltron, *Abaouáti.*
Joyeus, *Aouërekoua liouani.*
Triſte, *Imouëmeti.*
Yvre, *Nitimaïnti.*
Riche, *Katakobaïti.*
Pauvre, *Matakobaïti.*
Piquant, *Chouchouti.*
Mort, *Neketali.*

IV. ACTIONS & PASSIONS.

IL ſe fie en luy, *Moingatteti loné.*
Atten moy, *Iacaba, Noubara.*
Eſpere, atten, *Alliré.*
Eſpere en luy, *Emenichiraba.*
Eſperance, *Ementchira.*
Mon eſperance, *Nemenichiraeu.*
Ma crainte, *Ninonnoubouli.*
Ma joye, H. *Naouëregon*, F. *Niouänni.*
Ma triſteſſe, *Nitikabouë.*
Il eſt né, *Emeïgnouäli.*
Sois le bien venu, *Halea tibou.*
J'ay faim, *Lamanatina.*
J'ay ſoif, *Nacrabatina.*
Donne moy à manger, ou, donne moy du pain, H. *Yerebali üm boman*, F. *Nouboute üm boman.*
Donne moy à boire, *Natoni boman.*
Mange, à l'imperatif, *Baika.*
Manger, à l'infinitif, ce qui eſt peu en uſage, *Aika.*
Je mange, *Naikiem.*
Boy, *Kourába.*
Je bois, *Natiem, Natakayem.*
Je ſuis échauffé de boire, *Nacharouätina.*
Vien icy, *Hac-yeté.*
Va t'en, *bayouboukaa.*
Parle, *Ariangaba.*
Je parle, *Nanangayem.*
Tay toy, *Maniba.*
Aſſieds toy, *Niouróuba.*
Couche toy par terre, *Ráoignaba.*
Léve toy, *Aganekaba.*
Tien toy debout, *Raramaba.*
Regarde, *Arikaba.*
Ecoute, *Akambabaë.*
Flaire, *Irimichaba.*
Goutes-en, *Aóchabaë.*
Touche le, *Kourouäbaë.*
Marche, *bayoubaka.*

Je

Je marche, *Nayoubákayem.*
Promene toy, *Babáchiaka.*
Cours, *Hehemba.*
Danse, *babénaka.*
Je danse, *Nabinakayem.*
Saute, *Choubakouäba.*
Je vay sauter, *Choubakouä niabou.*
Ry, *béérraka.*
Je ris, ou je me réjouïs, *Naouërékoyem.*
Pleure, *Ayakouäba.*
Dors, *baronka.*
Réveille toy, *Akakotouäba.*
Veille, *Aromankaba.*
Travail, H. *Touätegmali.* F. *Noumaniklé.*
Repos, *Nemervoni.*
Combat, *Tibouikenoumali.*
Guerre, H. *Naınkoa*, F. *Nihuctoukouli.*
Paix, *Niuëmboulouli.*
Il est défait, *Niouellemaintj.*
Il est vaincu, *Enèpáli.*
Respire, *Aouraba banichi.* Cela veut dire proprement, *Raffraichy ton cœur.*
Souffle, *Phoubaë.*
Crache, *Chouëba.*
Tousse, *Hymba.*
Mouche toy, *Naïnraba.*
Excrémenter, *Houmoura.*
Lave toy, *Chibába.*
Arrose, *Touba boubara.*
Va baigner, *Akao bouka.*
Je nage, *Napouloukayem.*
Il nage bien, *Kapouloukatiti.*
Il a été noyé, *Chalalaali.*
Il a été étouffé, *Niarakouäli.*
Ouvre, *Talaba.*
Ferme, *Tába.*
Cherche, *Aloukaba.*
Trouve, *Ibikouäbaë.*
Vole, *Hamamba.*
Tu tombes, *bátikeroyen.*
Perds le, *Aboulekouäbaë.*
Ven le, *Kebeciketabaë.*
Achete, *Amouliakaba.*
Il traitte ou trafique, *baouánemeti.*
Va à la chasse, *Ekrekabouka.*
Ma chasse, *Nékeren.*
Il tire bien de l'arc, *Kachienratiti, boukatiti.*
Il tire bien de l'arquebuse, *Katouratiti.*
Va pescher du poisson, *Tikabouka authe.*
Je pesche, *Natiakayem.*
Ma pesche, *Natiakani.*
Il est arrivé au port, *Abourrikaali.*
Je chante en l'Eglise, *Nallalakayem.*
Je chante une chanson, *Naromankayem.*
Il est amoureus d'elle, il la caresse, *Ichoatoati tao.*
Baise-moy, *Chouba nioumoulougou.*
Je veus estre nommé: nomme moy, *Tetiklée yatek.*
Il l'aime, *Kinchinti loné, Tibouinati.*
Il le hait, *Terekati lonè.*
Querelle, *Liouëlébouli.*

Yvrognerie, *Liuëtimali.*
Frappe, foüette, *Baikoaba.*
Fouët, *Abaïchaglé.*
Bats-le, *Apparabaë.*
Egratigne, *Kiomba.*
Tuë le, *Chiouïbaë.*
Il ſe porte bien, *Atouattienli.*
Il eſt malade, *Nanégaëti.* *Nannêteïti.*
Maladie, *Anek.*
Je m'a deſorcelé, *Naraliatina.*
Je me vengeray, *Nibanébouïbatina.*
Vengeance, *Nayouïbanabouli.*
Il l'a mordu, *Kerrélialo.*
Il eſt bleſſé, *Niboukaboüäli.*
Il vit encore, H. *Noulоukeïli,* F, K*akékeïli.*
La vie, *Lakákechoni.*
Il eſt mort, H. *Aouééli, Nikotamainàli,* F. *Hilaali.*
La mort, *Lalouëne.*
Enterre le; ce qui ne ſe dit pas ſeulement de l'homme, mais en général de tout ce que l'on met en terre, comme d'une plante, *Bonambaë.*
Enterrement, *Tonamouli.*

V. MENAGE.
&
TRAFIC.

UN Village, *Authe.*
Une maiſon publique, K*arbet.*
Une maiſon, H. *Toubana.* F. *Touhonoko.*
Un appenty, un couvert, ou un auvent, *Aïoupa.*
Un Jardin, *Maïna.*
Mon jardin, H. *Imaïnali,* F. *Nicháli.*
Foſſe à manioc, *Tomonak.*
Le toict, *Toubana ora.* Proprement, *Couverture de maiſon* ou *de caſe.*
Muraille ou paliſſade, K*oúrara.*
Plancher. Ils n'en ont point.
Planche, *Iboutou.*
Porte, *Béna.*
Fenétre, *Toullepen*, proprement, *un trou.*
Lict, H. *Amak* & *Akat*, F. *Nêkera.*
Table, *Matóutou.*
Siége, *Haláheu.*
Cage, *Tonoulou-banna.*
Vaiſſeau, *Takaë.* Ce qui s'applique à tout.
Vaiſſelle de calabaſſe, *Couï.*
Moitié de Couï qui ſert de plat, *Tauba.* Ce mot ſignifie proprement un *coſté.*
Taſſe à boire, *Ritta.*
Verre, flaçon, bouteille, *boutella,* de l'Eſpagnol.
Gril de bois, que d'autres Sauvages appellent Boucan, *Toula.*
Pot de fer, ou marmite, *touraë.*
Pot de terre, *Taumali akaë*, & *Canary.*
Chandelier, ou ce qui tient quel-

quelque chose, *Taketaklé*.
Chandelle, lampe, flambeau, *Touli*, c'est du sandal qui rend une gomme.
Mouchette, *Tachackoutaglé*.
Hameçon, *Keouë*.
Aiguilles, *Akoucha*.
Epingle, *Alopholer*.
Coffre, *Arka*.
Hotte, *Aláouäta*, *Catoli*.
Tamis, pour passer la farine du Manioc, & pour couler le Ouïcou, *Hibichet*.
Fine farine de Manioc, *Mouchache*.
Viande, chair *Tékeric*.
Du roty, *Aribelet*, *Achérouti*.
Une sausse, *Taomali*, ou *Taumali*.
Un hachis, *Nátara*.
Un festin, *Nátoni*, *Laupali*, *Eletoak*.
Du poison, H. *Tiboukoulou*, F. *Tibaukoura*.
Marchandise, *Eberitina*.
Marchand, *Baouänemoukou*.
Piraugue, ou grand vaisseau de Sauvages, *Canaouä*.
Petit vaisseau de Sauvages, que nous appellons Canot, *Couliala*.
Navire, *Kanabire*. Cela vient sans doute de notre mot François.
Corde, *Ibitarrou*.
Cable, *Kaboya*. C'est un mot qui sent le baragoin & qu'ils ont formé, sans doute, depuis qu'ils ont frequenté avec les étrangers; comme quelques uns des suivans.
Ancre, *Tichibani* & *Ankouroute*.
Couteau, *Couchique*.
Ciseaus, *Chirachi*.
Beaucoup, *Mouche*. Mot du langage corrompu.
Dix, *Chonnoúcabo raïm*, c'est à dire, *tous les doits de la main*.
Vint, *Chonnoucabo raim*. *Chonnougouci raïm*, c'est à dire, *tous les doits de la main*. *& tous les orteils des pieds*: Ils ne savent pas conter plus avant.
Voila ton lict, *bouëkra*.
Voila ton manger, *En yéribali*.
Voila ton bruvage, *en batoni*.
Grand mercy, *Tao*.
Ouy, *Anhan*.
Non, *Ouä*.
Demain, *Alouka*.
Bon jour, *Mabouë*.
Adieu, *Huichan*.

VI. ORNEMENS & ARMES.

Babioles ou bagatelles en general, *Cacones*.
Couronne, *Tiamataboni*.
Bague, *Toukábouri*.
Collier, *Eneka*,
Mon collier, *Tenekali*.
Bracelet, *Noúrnari*.

Pendant d'oreille, *Narikaëla.*
Ceinture, *Ieconti*, ou *Niranvary.*
Brodequin, *Tichepoulou.*
Peigne de France, *baïna.* C'eſt nôtre mot en Baragoin.
Peigne de roſeaus, *bouléra.*
Mouchoir, *Naïnraglé.*
Miroir, *Chibouchi.*
Epée, *Echoubára.*
Arquebuſe, mouſquet, *Rakábouchou.*
Piſtolet, *Rakábouchou vaeu.* Proprement, *petite arquebuſe*, ou *petit mouſquet.*
Canon, *Kaloon.*
Pique, Halebarde, *Ranicha.*
La pointe, H. *Lichibau*, F. *Laboulougou.*
Le milieu, *Lírana.*
Le bout, *Tíona.*
Un arc, H. *Oullaba*, F. *Chimala.* Ces deus mots ſignifient auſſi un *Arbre.*
La corde de l'arc, *Ibitarrou.*
Des fléches, *Alouäni, bouleouä, Hippé.*
Maſſuë d'armes, dont les Sauvages ſe ſervent dans leurs combats au lieu d'épée, *bouttou.*

VII. ANIMAUS:
de terre, d'eau, ET D'AIR.

Chien, *Anly.*
Chienne, *Ouëllé anly.* Proprement, *femelle de chien.*
Pourceau, *bouïrokou.* Ils le nomment quelquefois auſſi, *Coincoin.*
Guenon, ou barbuë, *Alouäta.*
Tortuë, *Catallou*: & en Baragoin, *Tortille.*
Gros lezard, *Ouâyamaka*, c'eſt le même que d'autres Indiens appellent *Iganas.*
Petit lezard, ou Gobe mouche, *Oulleouma.*
Rat, *Karattoni.*
Chat, *Méchou.*
Soldat ou eſcargot, *Makeré.*
Fourmis, *Hague.*
Araignée, *Koulaëlé.*
Serpent, *Héhué.*
Couleuvre, *Couloubéra.* De l'Eſagnol.
Scorpion, *Akourou.*
Poiſſon, *Authe.* Et en langage corrompu, *Pisket.*
Coquillage, Vignotage. Ils diſent le poiſſon, & ils ajoutent, *Ora*; Comme qui diroit, *la coque*, ou *la couverture du poiſſon.* Ainſi, *Ouattabo-*

tabouï ora, c'eſt ce que nous apellons communément un *Lambis*.

Mouſquite, ou eſpece de moucheron, *Aëtera*.

Autre eſpéce de moucherons, nommez communément *Maringoins*, & connus ſous ce nom-là, *Malü Kalábala*. Qui ont les pieds blancs.

Mouche, *Huërê-huëré*.

Mouche luiſante, *Cogouyou*, cela ſe rapporte au *Cocuyos* d'autres Indiens.

Oiſeau, *Tónoulou*.

Coq-d'Inde, *Ouekelli pikaka*. Poule d'Inde, *Ouëllépikaka*.

Poule commune, *Kayou*.

Canne, K*anarou*.

Oiſon, *Iriria*.

Perroquet, K*ouléhuec*.

Pigeon, *Ouäkoukouä*.

Tourte, *Oulleou*.

Perdrix, *Ouällami*.

Plume, *Toubanna*. C'eſt auſſi une feüille.

Aîle, ou bras, *Tarreunâ*.

Bec, ou bouche, *Tiouma*.

Pied ou patte, *Tóugouti*.

VIII. ARBRES & PLANTES.

ARbre, *Huëhuë*.

Plante, *Ninänteli*.

Fleur, *Illehuë*.

Fruit, ou graine, *Tün*.

Feüille, *Toubanna*. C'eſt auſſi une *plume*.

Branche, *Touribouri*.

Epine, ſcion, *Huëhuë you*. Proprement, *le poil de l'arbre*, ou, *Huéhué akou* : comme ſi vous diſiez, *Les yeus de l'arbre*.

Une Foreſt, *Arabou*.

Figues, *Backôukou*.

Ils nomment les Oranges & les Citrons comme nous, parce que ces fruits leur ſont venus de l'Europe.

Caſſier, ou Canificier, *Malimali*.

Cotton, *Manöulou*.

Cottonier, *Monöulou akecha*.

Raiſinier, *Ouliem*.

Raquette, fruit ainſi nommé par les François, *Batta*.

Gros chardon, nommé Torche ou Cierge, *Akoulerou*.

Tabac, *Youli*.

Melon, *Battia*.

Pois ou féve, *Manconti*.

Canne, ou roſeau, en général, *Mamboulou*, *Tikasket*.

Canne de Sucre, K*aniche*.

Jus de Cannes, ou vin de Cannes, K*anichira*.

Sucre, *Choucre*. C'eſt nôtre mot même, en Baragoin.

Une herbe, K*alao*.

Racine à manger, *Torolé*.

IX. CHOSES ELEmentairés & inanimées.

LE Ciel, & une Nueë, *Oubékou.*
Nuage blanc, *Allirou.*
Nuage noir, *Ouällion.*
Brouillart, *Kemerei.*
Etoille, *Ouäloukouma.*
Soleil, H. *Huyeyou*, F. *Káchi.*
Lune, H. *Nonum*, ce qui signifie aussi la terre, F. *Káti.*
Journée, *Lihuyeouli.*
Clarté & resplendeur, *Lalloukone.*
Lumiere, *Laguenani.*
Nuit, *Ariábou.*
Ténébres, *bourreli.*
Il est jour, *Haloukaali.*
Il est nuit, *boureokaali.*
Air, *Naouäraglé.*
Vent, *bebeité*, il signifie aussi *l'air* quelquefois.
Feu, *Ouättou.*
Cendre, *ballissi.*
Pluye, *Konôboui.*
Gresle, glace, neige. Ils ne les connoissent pas.
Hyver, leur est inconnu tout de même.
Eté, *Liromouli.*
Le froid, *Lamoyenli.*
Le chaud, *Loubacha.*
Le beau-tems, *Ieromonmééli.* ils l'appellent aussi du nom de l'Eté.
Il fait beau-tems, *Hueôumeti.*
Il fait mauvais-tẽs, *Yeheuméti.*
Tonnerre, *Ouälou ouyoulou.*
Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni.*
Tempeste, *Youällou, bointara, Ourogan:* qui est le nom le plus commun.
Arc-en-ciel, *Alamoulou*, ou *Youlôuca*; comme qui diroit, *plume*, ou *pannache de Dieu.*
Une montagne, *Ouëbo.*
Une vallée, *Taralironne.*
Le montant, *Tagreguin.*
Une plaine, *Liromonobou.*
Eau, riviére, *Tôna.*
Etang, *Taônaba.*
Source, fontaine, *Taboulikani.*
Puits, *Chiekáti.*
Ruisseau, *Tipouliri.*
Mer, H. *Balanna*, F. *Balaouâ.*
Terre, H. *Nonum.* Cela signifie aussi la Lune, F. *Monä.*
Excrément, *Itika.*
Sable, *Sáccao.*
Chemin, *Ema.*
Pierre, *Tébou.*
Rocher, *Emétali.*
Ile; *Oubao.*
Terre ferme, ou Continent, *baloüe.*
Du bois, *Huéhué*, il signifie aussi un *Arbre.*
Du fer, *Crábou.*
De l'or & de l'argent, *boulâta.*
De l'airin, *Tialapirou.*
Du letton, *Kaouanam.*
Un trou, *Toullepen*, cela signifie aussi une *fenétre.*
Une rade, *beya*, c'est le mot de *baye* un peu changé.

X. CHO-

X. CHOSES SPIRITUELLES, ou de Religion.

L'Ame eſt exprimée par le même mot qui ſignifie le *cœur*. Voyez au titre des parties du corps humain.

Un Eſprit, H. *Akambouë*, F. *Opoyem*. Ces noms ſont generaus. C'eſt pourquoy ils s'appliquent parfois à l'Eſprit de l'homme. Mais ils ſont donnez en particulier aus bons eſprits; au moins que les Caraïbes eſtiment tels, & qui leur tiennent lieu de Dieus.

Bon eſprit, qu'ils tiennent pour une Divinité, & dont chacun d'eus a le ſien pour ſon Dieu en particulier, eſt auſſi nommé, *Icheïri*, qui eſt le mot des hommes; & *Chemün*, qui eſt celuy des femmes, & dont le pluriel eſt *Chemignum*. De ſorte que ces mots répondent à celuy de *Dieu*, & des *Dieus*.

Mon bon eſprit, ou, mon Dieu, H. *Icheïrikou*, F. *Néchèmérakou*.

Eſprit malin, ou Diable. Hommes & femmes l'appellent, *Maboya*, comme prononcent tous nos François: Mais les Caraïbes prononcent icy le B. un peu à l'Allemande, comme ſi nous écrivions, *Mopoya*.

Ils donnent auſſi le nom de *Maboya* à de certains champignons, & à de certaines plantes de mauvaiſe odeur.

Le Diable ou l'eſprit malin eſt icy: Sauvons nous crainte de luy, *Maboya Kayeu-eu: Kaima loari*. Ils ont accoutumé de dire cela, lors qu'ils ſentẽt une mauvaiſe odeur.

Offrandes qu'ils ſont aus faus Dieus, ou aus Demons, *Anacri*.

Invocation, priere, ceremonie, adoration. Ils ne ſavent ce que c'eſt.

FIN.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES & DES ARTICLES,

Du premier Livre de cette Hiſtoire des Antilles.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHA-

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

Arti-

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

arti-

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHA-

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

TABLE
Des Chapitres du second Livre de cette Histoire.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHA-

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

Fin de la Table des Chapitres de cette Hiſtoire.



Collated with G. E. Church copy. 7. V. 1912

19/11

